

COLLECTION LES MESSAGERS LES PLUS RÉSOLUS

# LA VIE DU PROPHÈTE MOHAMMAD

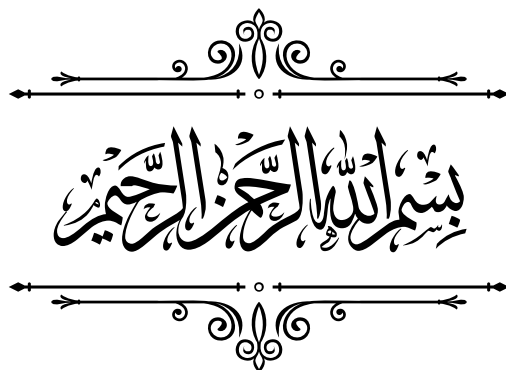
PRÉSENTATION DES FAITS ET ANALYSE DES ÉVÉNEMENTS  
(LEÇONS ET ENSEIGNEMENTS)

TOME

3



Dr. Ali Mohammad al-Sallabi



Numéro de l'Édition

TK ISBN

ISBN

Le titre de livre

Auteur

Editeur

Traducteur

Agence de graphisme

Imprimerie

Impression et couverture

Editions



72

978-625-8336-26-9

978-625-8336-29-0

La vie du Prophète Mohammad ﷺ

Dr. Ali Mohammad al-Sallabi

Recep Songül

Aya Horizons, FRANCE

**AsaletAjans**

ajans@asaletyayinlari.com.tr

1ère édition, İstanbul, Décembre 2022

**Step Ajans Matbaa Ltd. Şti.**

Numéro de certificat: 45522

Göztepe Mh. Bosna Cd. No: 11

Bağcılar, İstanbul/TÜRKİYE

+90 212 446 88 46

**Asalet Eğitim Danışmanlık Yayın Hizmetleri**

**İç ve Dış Ticaret**

Numéro de certificat: 40687

Balabanağa Mh. Büyük Reşit Paşa Cd.

Yümni İş Hanı, 16B/16 Fatih, İstanbul/TÜRKİYE

+90 212 511 85 47

www.asaletyayinlari.com.tr

asalet@asaletyayinlari.com.tr

© 2022 Editions Asalet

Ce livre est protégé par le droit de l'auteur, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle du texte dans le présent ouvrage sans l'autorisation écrite de l'éditeur est strictement interdite.

Collection Les Messagers les plus résolus

**La vie du Prophète Mohammad ﷺ<sup>1</sup>**  
**Présentation des faits et analyse des événements**  
*(Leçons et enseignements)*

**TOME 3**

Du traité d'Al-Hudaybiyyah à la mort du Messenger ﷺ

**Dr. Ali Mohammad al-Sallabi**

---

1. ﷺ : Ce signe est une calligraphie de l'expression accompagnant la citation du nom du Prophète Mohammad :  
'Alayhi As-Salâtou wa-Salâm (Sur lui la prière et le salut).



## **CHAPITRE 13**

### **LA VICTOIRE ÉCRASANTE ou LE TRAITÉ D'AL-HUDAYBIYYAH**



## PARTIE 1

### Dates et origines du traité et départ du Prophète pour la Mecque

#### 1. Date du traité et origines :

Le premier lundi du mois de Dhul qi'dah de l'an 6 H<sup>1</sup>, le Messenger d'Allah ﷺ et ses Compagnons prirent la route en direction de La Mecque afin d'y accomplir le petit pèlerinage ('umrah).

C'est un rêve du Prophète ﷺ qui motiva ce départ. Le Messenger ﷺ avait vu en songe, durant son sommeil, qu'il entraît avec ses Compagnons à La Mecque. Ils étaient en tenue de pèlerin et conduisaient les bêtes pour le rite du sacrifice. La joie emplît le cœur des musulmans lorsqu'ils entendirent cette prédiction, eux qui n'avaient pas revu cette ville si chère à leurs yeux, depuis tant d'années. Leur attachement à La Mecque devenait plus intense maintenant qu'ils étaient musulmans, et le désir d'accomplir les déambulations autour de la Ka'abah agitait leur cœur. Bien sûr, les Muhâjirûn éprouvaient la plus grande nostalgie, car ils naquirent, grandirent dans cette ville, qu'ils aimaient profondément et de laquelle on les avait chassés. L'annonce du Messenger ﷺ ne pouvait que les remplir d'enthousiasme tandis qu'ils se préparaient à cette importante visite.

L'Envoyé d'Allah ﷺ avait également mobilisé pour cette expédition les gens du désert et les bédouins, car il craignait que les Quraysh leur interdisent l'accès aux lieux saints. En outre, les informateurs à Médine avaient rapporté que les Mecquois avaient contracté une alliance avec les juifs de Khaybar, situé au sud de la ville du Prophète ﷺ. Par cette entente, avec au nord les idolâtres et au sud les juifs, les musulmans se retrouvaient pris dans un étau qui pourraient les écraser, s'il se resserrait. Le temps était donc venu de briser cette alliance politique.

1. Cette date a fait l'objet d'un consensus au sein des érudits et théologiens de l'islam, voir al-majmu' de l'imam Nawawî (7/78).





La Ka'bah constituait un lieu saint pour tous les Arabes et n'appartenait pas aux Quraysh. Les Arabes l'avaient hérité de leur père Isma'îl. Les idôlâtres mecquois ne pouvait donc pas, de façon légitime, interdire à quiconque de visiter les lieux saints. Par conséquent Mohammad ﷺ et ses Compagnons possédaient ce droit comme tout autre.

La nouvelle du départ des musulmans en direction de La Mecque se répandit parmi les tribus, ce qui attira l'attention générale, d'autant que le Prophète ﷺ avait fait savoir que ses intentions restaient pacifiques. Tout le monde savait alors que les croyants partaient pour accomplir le petit pèlerinage et honorer la Maison Sacrée d'Allah. Cette annonce publique eut des répercussions importantes sur le plan médiatique.

L'Envoyé d'Allah ﷺ ayant divulgué ses intentions pacifiques, et strictement religieuses, lui et ses Compagnons revêtirent l'ihram à Dhil-Halifah et marquèrent le bétail qu'ils emportaient avec eux pour les sacrifices.

Le Prophète ﷺ demeurait malgré tout sur ses gardes et très prudent. Il envoya Bishr b. Sufiân Al-Khuzâ'i en éclaireur à la tête d'un détachement d'une vingtaine d'hommes. Al Wâqidî a relaté ce qui suit à ce propos : « Le Prophète ﷺ convoqua 'Abbâd b. Bishr, et il lui confia le commandement d'un bataillon de vingt cavaliers qui comprenaient des Ansar et des Mu-hâjirûn ».

Cette manœuvre du Messenger ﷺ visait à parer toute éventualité, et à se tenir informé des mouvements de l'ennemi.

En outre, le Prophète ﷺ sur les conseils de 'Umar avait accepté à Dhil-Hil-fah qu'on dépêcha à Médine des hommes afin qu'ils ramènent des armes et des montures de combat.

L'Envoyé voulait ainsi être prêt à riposter à un possible assaut des idôlâtres, qui lourdement armés, auraient causé des pertes importantes chez les musulmans. On notera une fois de plus que le Messenger ﷺ agissait en tenant compte des circonstances et en usant des moyens et causes nécessaires, conformément à sa Tradition, afin que sa Oumma suive son exemple. Cette approche demeure celle qui préserve l'intérêt général et aide à se prémunir contre les manœuvres des ennemis à l'affût.

## **2. Le Prophète ﷺ arrive à Al 'Usfân :**

À 'Usfân, Bishr b. Sufiân Al Ka'bî Al Khuzâ'i alla à la rencontre de l'Envoyé ﷺ et lui dit : Ô Messenger, les Quraysh sont avertis de ton départ et ils ont aussi pris la route accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants<sup>1</sup>. Ils

1. Afin de ne pas désertir en cas d'affrontement et de combattre avec acharnement pour les défendre.

se sont parés de peau de tigre et ont fait le serment de ne pas te laisser entrer à La Mecque. « *Pauvres Quraysh !* » s'écria le Prophète ﷺ. Le feu de la guerre a ravagé leur cœur. Qu'auraient-ils perdu à me laisser prêcher librement les Arabes ? Si ces derniers m'avaient tué, ils auraient obtenu ce qu'ils voulaient, et si Allah m'avait accordé autorité sur eux, tous auraient alors accepté l'islam et ils sont nombreux.

Mais comme ils ont refusé, ils se servent de leur puissance pour me combattre. Mais que croient donc les Quraysh ? Par Allah, je lutterai contre eux pour accomplir la Mission qu'Allah m'a confiée, quitte à me retrouver seul.

Lorsqu'il apprit le mouvement des troupes mecquoises, et leur intention de lui barrer la route vers La Mecque, l'Envoyé d'Allah ﷺ consulta ses Compagnons. Il leur fit deux propositions :

- Lancer l'assaut sur ceux qui s'étaient joints aux Quraysh (femmes et enfants de leurs tribus alliées inclus) pour combattre les musulmans et leur interdire l'accès aux lieux saints ;
- Poursuivre la route vers La Mecque et lutter contre ceux qu'ils croiseraient sur leur chemin et qui voudraient leur barrer la route, jusqu'à atteindre leur but.

Après que le Prophète ﷺ présenta les deux options, Abû Bakr exprima une opinion plus sage. Il suggéra d'éviter l'affrontement et de maintenir le premier objectif qui était le pèlerinage, et de laisser ainsi les Quraysh déclencher les hostilités.

Le Messenger d'Allah ﷺ approuva ce choix, et donna ses consignes.

À l'approche des cavaliers mecquois de 'Usfân, le Prophète ﷺ ordonna que les musulmans accomplissent la salât de la peur<sup>1</sup>.

### **3. Changement d'itinéraire et campement à Al-Hudaybiyyah :**

Le Prophète ﷺ savait désormais que les troupes Quraysh, commandées par Khalid b. Al-Walîd, avaient la ferme intention de lui barrer la route et de dresser une embuscade.

Comme les pèlerins musulmans n'étaient pas préparés à cet affronte-

1. Note du traducteur : salâtul-khawf (prière de la peur) est désignée ainsi car les fidèles l'accomplissent lorsqu'ils sont inquiets pour leur sécurité. Dans ce contexte, la salât fait l'objet de certains allègements détaillés dans les ouvrages de fiqh.

ment, l'Envoyé d'Allah ﷺ envisagea plutôt un changement d'itinéraire. Il demanda si parmi ses Compagnons se trouvait un guide qui pourrait leur faire éviter la rencontre des Mecquois. Un homme de la tribu des Aslam se porta volontaire. Ce dernier les conduisit à travers une route accidentée et difficile. À la sortie d'une vallée, le terrain devenait toutefois plus praticable. Le Messenger d'Allah ﷺ ordonna à ses Compagnons d'invoquer Allah : « *Dites : nous implorons le Pardon d'Allah et nous nous repentons devant Lui* ». Les musulmans répétèrent tous ces paroles.

Le Mustafa ajouta alors : « *Par Allah, c'est l'invocation (hittah) qu'on demanda aux fils d'Israël de prononcer et qu'ils refusèrent de dire* ».

Le Messenger d'Allah ﷺ entraîna ensuite les pèlerins sur le dos d'une colline à travers une route qui les mena au passage de Mirâr pour descendre ensuite sur Al-Hudaybiyyah, située au sud de La Mecque. Les déplacements discrets et prudents des musulmans n'attirèrent pas tout de suite l'attention. Cependant, Khalid qui se tenait aux aguets repéra leur mouvement et il s'empressa d'aller avertir les Mecquois que les croyants avaient modifié leur itinéraire. Il incita ses concitoyens effrayés, à se préparer à une riposte face à cette manœuvre surprise. La ville sainte se retrouvait désormais en danger et menacée par les musulmans.

Le général Maḥmūd Shīṭ Khattāb a écrit le commentaire suivant au sujet de cet évènement :

La peur n'avait pas motivé le changement d'itinéraire que les musulmans effectuèrent, car celui qui se sent en danger ne se rapproche pas du bastion de l'ennemi, où ses forces sont concentrées. Bien au contraire, il s'en éloigne pour isoler ainsi les troupes de leur base, leur compliquer la tâche et réduire ses chances de succès.

L'auteur propose cette analyse liée à ce changement d'itinéraire : « [...] avoir recours à un guide pour emprunter un chemin plus sûr, ainsi que l'avait fait le Prophète ﷺ révèle l'intelligence du chef qui doit chercher à conduire ses troupes loin du danger, et les écarter des situations qui les placent à la merci de l'ennemi ».

#### **4. « Al-Quswah ne fléchit pas d'ordinaire, ses pas sont juste freinés par Celui qui a stoppé les éléphants » :**

En s'approchant d'Al-Hudaybiyyah, la chamelle du Prophète ﷺ baraqua<sup>1</sup>. Un Compagnon s'écria alors : « Al-Quswah a fléchi du jarret ! « *Non* », dé-

1. La chamelle posa les jarrets au sol, sans raison apparente, et refusa d'avancer plus loin.

clara le Prophète ﷺ, « *Al-Quswah ne fléchit pas d'ordinaire, ses pas sont juste freinés par Celui qui a stoppé les éléphants* ». Puis l'Envoyé d'Allah ﷺ ajouta : « *Par Celui qui détient ma vie, j'accepterai toute initiative venant d'eux (des idolâtres) afin de préserver l'inviolabilité des choses sacrées d'Allah* ».

Le Messenger ﷺ tira les rênes de sa monture pour qu'elle se relève et reprit la route en déviant de la direction de La Mecque. Il se déplaça avec ses Compagnons jusqu'au fond de la vallée d'Al-Hudaybiyyah où ils dressèrent leur camp vers le puits de Thamad qui était presque asséché. Ils burent l'eau restante du puits et ne tardèrent pas à se plaindre au Messenger ﷺ de ne plus trouver de quoi épancher leur soif. L'Envoyé d'Allah ﷺ retira de son carquois une flèche. Il la leur tendit en leur disant de la plonger dans le puits. L'eau en jaillit alors, et ils purent tous boire à satiété.

Dans une autre version du récit, le Mustafa s'assit au bord du puits, demanda qu'on lui apporte un peu d'eau qu'il garda un moment dans la bouche avant de la recracher dans le puits.

Comme l'a signalé Ibn Hajar dans son commentaire, les deux versions peuvent être corroborées si l'on considère que les deux faits se sont déroulés. Al Wâqidî le confirme quant à lui, ainsi que 'Urwah qui a rapporté que le Messenger d'Allah ﷺ s'était gargarisé avec un peu d'eau et avait craché dans un seau. Puis il versa le contenu dans le puits. Après cela, il ôta une flèche de son carquois qu'il laissa tomber aussi au fond du puits. Il fit une invocation et l'eau jaillit de la cavité.

***L'incident de la chamelle, le serment du Prophète et les enseignements à tirer :***

- Tout en ce monde poursuit la destinée qu'Allah lui a fixée, sans pouvoir y échapper. On remarque cela dans la façon dont la chamelle du Prophète ﷺ s'est accroupie. Tandis que les Compagnons tentaient de lui faire reprendre la route vers La Mecque, la volonté d'Allah s'y était opposée.

- « [...] *ses pas sont juste freinés par Celui qui a stoppé les éléphants* ». De cette expression employée par le Prophète ﷺ, Ibn Hajar Al-'Asqalânî a émis une remarque intéressante. Dans cette Tradition, le Messenger ﷺ a assimilé l'intervention divine à l'encontre des chrétiens qui voulaient détruire La Mecque avant l'islam, à l'arrêt de sa chamelle décrété par Allah. Or, les deux situations restent en raison de leur nature différente. La première implique des gens égarés, tandis que dans la seconde, les acteurs

sont des croyants. Ibn Hajar en a donc déduit qu'une telle comparaison est autorisée en présence d'éléments de similitude externes, même s'ils sont de nature différente. La similitude externe dans cet exemple repose sur l'intervention divine, dans les deux cas et selon les circonstances respectives, pour empêcher la réalisation d'une action blâmable.

- Lorsque les idolâtres et les hérétiques ou les dépravés, rebelles et injustes invitent, lors d'une occasion particulière, au respect des choses sacrées et déclarées inaliénables par Allah, le musulman doit accepter cet appel et y répondre. Le fait que ces derniers transgressent d'autres interdits ne doit pas empêcher les croyants de coopérer avec eux pour le respect des prescriptions divines. Cela ne doit cependant pas conforter les personnes dans leur mécréance ou leur rébellion. Ainsi, on doit accorder son assistance pour tout ce qui est louable, à quiconque la réclame. Cette aide que l'on fournit ne doit cependant pas avoir des répercussions plus néfastes que l'avantage qu'elle peut procurer, selon la hiérarchie des interdits islamiques. Quoi qu'il en soit, cette question reste très minutieuse et très difficile à élucider.

- Allah, exalté soit-Il, a empêché qu'une lutte armée entre les croyants et les idolâtres mecquois éclate durant cette campagne. On peut l'expliquer par les raisons suivantes :

\* L'entrée des musulmans à La Mecque par la force aurait provoqué une effusion de sang et des pertes énormes dans les deux camps. Allah en avait décidé autrement, car aucune des deux parties n'aurait tiré le moindre avantage de cette situation ;

\* La probabilité que les croyants blessent ou tuent d'autres musulmans qui dissimulaient leur foi parmi les Mecquois restait forte. Une telle erreur aurait été indigne de la part des Compagnons, comme Allah l'a dit dans Al-Fath (La Victoire), au verset 25 :

*« Ce sont eux qui ont mécru et qui vous ont obstrué le chemin de la Mosquée Sacrée [et ont empêché] que les offrandes entravées parvinssent à leur lieu d'immolation. S'il n'y avait pas eu des hommes croyants et des femmes croyantes (parmi les Mecquois) que vous ne connaissiez pas et que vous auriez pu piétiner sans le savoir, vous rendant ainsi coupables d'une action répréhensible... [Tout cela s'est fait] pour qu'Allah fasse entrer qui Il veut dans Sa miséricorde. Et s'ils [les croyants] s'étaient signalés, Nous aurions certes châtié d'un châtiment douloureux ceux qui avaient mécru parmi [les Mecquois] ». Al-Fath (La Victoire) : 25.*

Allah, qui détient la prescience, n'a pas autorisé cet affrontement, car les ennemis de l'islam qui interdirent l'accès à La Mecque au Prophète et à ses Compagnons, deviendront par la suite des croyants. Et ces derniers deviendront à leur tour la cause de guidance de larges contrées où ils propageront la foi de l'islam parmi les hommes, dissipant ainsi les ténèbres devant les pas des égarés.

### **5. La médiation entre le Messager d'Allah ﷺ et les Quraysh :**

L'Envoyé ﷺ mit tout en œuvre pour faire comprendre aux Mecquois que ses intentions n'étaient pas de livrer bataille, mais simplement de visiter et d'honorer la Maison Sacrée. Il leur rappela que ce droit appartient à chacun, y compris aux musulmans.

Une fois que les Quraysh se sentirent, plus ou moins rassurés sur les motivations du Prophète ﷺ, ils envoyèrent un des leurs pour engager des pourparlers. Par la même occasion, cela leur permettrait d'observer les moyens dont disposaient les musulmans, et d'évaluer aussi leur disposition à combattre.

Ces informations restaient utiles aux idolâtres dans le cas où ils devraient tout de même affronter les musulmans pour leur interdire l'accès aux lieux saints, ou pour les contraindre à rebrousser chemin pacifiquement.

### **Le détachement des Khuzâ'ah conduit par Budayl b. Warqâ**

Budayl b. Warqâ se présenta auprès du Messager ﷺ accompagné de quelques hommes de la tribu Khuzâ'ah, à Al-Hudaybiyyah. Ces hommes comptaient parmi les proches alliés du Prophète ﷺ. Ils informèrent ce dernier que les Quraysh avaient la ferme intention d'interdire l'accès des lieux saints aux musulmans. L'Envoyé d'Allah ﷺ réaffirma sa position à ses visiteurs, afin que ces derniers la transmettent aux idolâtres mecquois. Il leur exposa la motivation de son départ, rappela que la poursuite des hostilités de la part des Mecquois reste néfaste pour ces derniers. Le Messager ﷺ leur fit savoir qu'il était disposé à leur proposer une trêve jusqu'à un terme fixé, afin qu'ils reconsidèrent leur position. Mais s'ils refusaient, la guerre deviendrait à nouveau inévitable, même si elle devait conduire à sa mort. Budayl b. Warqâ se rendit auprès des Quraysh en tant qu'émissaire du Prophète ﷺ. Il leur déclara : « Ô, Quraysh, vous êtes prompts à combattre Mohammad, alors qu'il ne souhaite réellement que visiter les lieux saints ! ». Mais les idolâtres l'accusèrent de duplicité et se montrèrent injurieux à son égard. Ils ajoutèrent qu'en admettant que cela soit

vrai, ils n'accepteront jamais que Mohammad et ses compagnons entrent à la Mecque. Leur réputation était en jeu devant tous les Arabes.

La démarche du Messenger d'Allah ﷺ de proposer à ce moment précis une trêve aux Mecquois était très avisée. On peut en tirer les enseignements suivants :

Cette trêve garantissait la non-implication des Quraysh en cas de conflit avec les autres tribus arabes de la péninsule, ou les juifs, ces ennemis fourbes et tenaces, constamment à l'affût.

Elle permettait aussi de maintenir la porte du dialogue ouverte avec les Quraysh, par le biais de la médiation. Cela contribuerait ainsi à apaiser les tensions et à atténuer l'adversité.

Cette initiative de la trêve d'Al-Hudaybiyah, par la médiation des Khuzâ'ah, dont le chef était Budayl, montrerait que le Messenger d'Allah ﷺ, allié de ce clan, était devenu influent. Par conséquent, cela ne pouvait que renforcer cette alliance qui existait déjà avec les Banû Hâshim avant l'islam.

La démarche du Messenger d'Allah ﷺ inciterait les personnes sages à réfléchir. En apprenant que le Messenger d'Allah ﷺ ne souhaitait que visiter les lieux saints, ils éprouveront alors de la sympathie pour les musulmans qui ne voulaient qu'honorer la Maison Sacrée. En revanche, le prestige et l'autorité religieuse des Mecquois, qui leur barrèrent la route seront ternis par cet incident.

Les idolâtres Quraysh n'accordèrent pas de considération au discours de Budayl, car ils savaient que les Khuza'ah restaient loyaux au Prophète ﷺ et aux musulmans.

La réponse du Messenger d'Allah ﷺ faite à Budayl révèle sa sollicitude à l'égard des idolâtres pour parvenir à un compromis, qui ne s'oppose pas bien sûr à la Loi islamique. Comme on le verra plus loin le Prophète ﷺ accepta les conditions des mécréants, alors qu'il ﷺ les désapprouvait. Mais cette concession (le retour à Médine sans visiter les lieux saints) était faite dans l'espoir d'atteindre plus tard un but plus louable.

### ***La médiation de 'Urwah b. Mas'ûd Thaqaï :***

Les Quraysh n'avaient donc pas accordé de crédit aux paroles de Budayl b. Warqâ. Ils ne croyaient pas que les intentions de l'Envoyé d'Allah ﷺ restaient pacifiques, qu'il ne voulait que visiter les lieux saints. Ils l'accusèrent de mentir et se montrèrent injurieux à l'égard de l'émissaire. 'Urwah b. Mas'ûd Thaqaï proposa alors d'aller à la rencontre du Mes-

sager d'Allah ﷻ. Il pourrait ainsi s'assurer de la véracité des propos de Budayl et rapporter des informations fiables.

L'imam Bukhârî a répertorié dans son Sahih, ce qui a été rapporté sur l'intervention de 'Urwah :[...] 'Urwah b. Mas'ûd se leva et dit : ô vous autres, n'êtes-vous pas pour moi comme pères et ne suis-je pas votre fils ? Certes, lui répondirent les notables Quraysh. Puis il leur demanda : remettez-vous en question ma loyauté envers vous ? Jamais, lui assurèrent-ils. Souvenez-vous ô Quraysh que j'avais mobilisé pour vous les gens d'Al 'Akkâd<sup>1</sup>, ajouta 'Urwah, mais qu'ils refusèrent. Pourtant je suis venu à vous avec ma famille et les gens de ma maison. Certes, confirmèrent les Mecquois. Puis il déclara : écoutez-moi alors, celui-là vous fait une proposition honnête, acceptez-la donc, et autorisez-moi à lui rendre visite.

'Urwah se rendit alors auprès du Mustafa ﷺ de qui il entendit les mêmes mots que ceux transmis par Budayl.

Puis l'idolâtre s'adressa au Prophète ﷺ en ces termes : ô Mohammad, à supposer que tu parviennes à anéantir la religion de ton peuple, que penseront les Arabes de celui qui a accompli un tel méfait qu'aucun autre n'a commis avant ? Et si les Quraysh prenaient sur toi le dessus aujourd'hui, crois-tu vraiment que ceux que tu vois là resteront avec toi ? Abû Bakr, que ces paroles mirent en colère s'écria : vas donc mordre le clitoris de ta Al-Lât ! Comment oses-tu prétendre que nous fuirons et abandonnerons le Messenger ﷺ ! 'Urwah demanda : qui me parle ainsi ! C'est Abû Bakr, lui répondit-on. Par Allah, répliqua 'Urwah à Abû Bakr, si ce n'était la dette que j'ai envers toi et dont je ne me suis jamais acquittée, je t'aurais à mon tour fait entendre ce qui te déplaît.

Les affirmations de 'Urwah b. Mas'ûd visait manifestement à affecter le moral des musulmans. L'émissaire mecquois pensait pouvoir inquiéter les musulmans et les intimider en faisant référence à leur force. La finalité de son discours était de persuader les croyants qu'en cas d'affrontement, les Mecquois prendraient surement l'avantage. Certes, cette méthode qui aurait pu causer des troubles et des hésitations dans les rangs, et ébranler la confiance entre le chef et ses soldats. C'est pour cela que 'Urwah avait utilisé cette expression : « [...] crois-tu vraiment que ceux que tu vois là resteront avec toi ? ».

Ces intimidations avait pour but de saper le moral des troupes pour permettre aux Quraysh de remporter une victoire militaire et médiatique.

1. Nom d'un marché arabe situé au nord de Taïf et qui se tenait annuellement aux temps antéislamiques.





Elles constituaient des tentatives de provoquer des dissensions entre le Messager d'Allah ﷺ et ses troupes, et de briser leur volonté. Elles faisaient partie de la guerre psychologique que 'Urwah utilisa durant ces négociations. Mais la rumeur, la subversion et l'intimidation dont il se servit se heurtèrent et se broyèrent face aux écueils de la foi sincère, de la préparation et de la cohésion solide des musulmans.

Ces pourparlers avec 'Urwah renferment un fait remarquable qui représente un indicateur incontournable de la foi sincère et solide que détenaient les Compagnons du Prophète ﷺ. Cet événement confirme aussi la capacité de cette religion à transformer les êtres diaboliques et rebelles en hommes de vertu et respectables. Ainsi, un de ceux qui avaient en charge de la protection du Messager d'Allah ﷺ durant ces discussions avec 'Urwah à Al-Hudaybiyyah était Al-Mughîrah b. Shu'bah<sup>1</sup>. Ce dernier était le neveu de 'Urwah b. Mas'ûd. Or, Al-Mughîrah avant d'accepter l'islam était un criminel et un alcoolique notoire, qui en outre, se livrait au brigandage de chemin. Mais sa conversion à l'islam le métamorphosa totalement, et par la grâce d'Allah il devint un croyant accompli. Durant les négociations d'Al-Hudaybiyyah, dans cette atmosphère hostile, Al-Mughîrah avait choisi d'assurer la protection du Messager d'Allah ﷺ.

Les Arabes, selon une de leur ancienne coutume, empoignait dans un geste de familiarité la barbe de leur interlocuteur durant les discussions ou les négociations entre personnes de mêmes rangs. 'Urwah b. Mas'ûd selon cet usage, saisit la barbe du Prophète ﷺ durant leurs échanges. Mais son geste irrita Al-Mughîrah b. Shu'bah qui près de l'Envoyé d'Allah ﷺ, assurait sa protection, épée à la main. Le Compagnon qui avait le visage recouvert de son casque frappa la main de son oncle du plat de son épée en lui disant : « éloigne ta main de la barbe du Messager d'Allah ﷺ si tu tiens à la garder ». Cette réaction du neveu de 'Urwah envers son oncle fit sourire le Prophète ﷺ.

'Urwah ne pouvait reconnaître son neveu qui avait revêtu sa tenue de combat et dont le visage était aussi dissimulé sous son heaume. En colère, l'idolâtre s'adressa au Mustafa ﷺ et lui demanda : « ô, Mohammad, si au moins tu me disais quel lien te lie à celui-là de tes compagnons. — C'est ton neveu Al-Mughîrah b. Shu'bah, lui annonça le Prophète v. — Ainsi c'est toi le traître, lança 'Urwah à son neveu. Puis il ajouta : — ta trahison

1. Al-Mughîrah s'était converti à l'islam avant l'expédition d'Al-Hudaybiyyah à laquelle il prit part, il prêta également le serment du Radhwân. Durant la bataille de Yarmûk il perdit un œil, et il fut le messenger de Sa'd b. Abû Waqqas envoyé auprès de Rustum [al-isâbah, (3/452)].

nous a valu l'animosité des Thaqif à jamais, et je viens juste de tenter de réparer ton forfait auprès d'eux ».

Avant de se convertir à l'islam, Al-Mughîrah avait tué et dépouillé ses camarades. Ce n'est qu'après cela qu'il se présenta au Messager ﷺ pour accepter l'islam.

En réponse aux reproches d'Urwah, l'Envoyé d'Allah ﷺ lui dit : « *Sa conversion à l'islam, je dois l'accepter, quant aux biens qu'il a spoliés, je n'en suis pas responsable* ».

Les négociations de 'Urwah n'aboutirent pas, et de retour chez les Mecquois, il les dissuada de livrer bataille contre le Messager ﷺ en ces termes :

Écoutez-moi, on m'a désigné comme émissaire auprès des rois, de Chosroes, d'Héraclius et du négus d'Abyssinie. Par Allah, aucun de ceux que j'ai rencontrés n'est plus obéi et respecté que Mohammad parmi ses compagnons. Ils ne lèvent pas le regard sur lui et n'élèvent pas la voix en sa présence. Ils lui obéissent au doigt et à l'œil. Sa salive n'atteint pas le sol avant d'être récupérée dans la paume d'une main pour qu'on se l'applique sur la peau. Ses compagnons se battent pour l'eau qu'il a utilisée pour ses ablutions. J'ai bien observé ces gens, et je vous dis que si vous souhaitez l'affrontement, ils sont prêts à dégainer leurs épées, car j'ai vu des hommes prêts à mourir pour protéger leur chef. Je peux dire que même les plus faibles parmi ne le livreront jamais. À vous désormais de prendre une décision, mais soyez avisés. Offrez-lui ce qu'il demande, ceci est ma sincère opinion, car je ne suis pas sûr que vous remportiez la victoire en cas de bataille. Cet homme ne veut que visiter la Maison Sacrée et l'honorer, accomplir les sacrifices des bêtes qu'ils ont apportées et repartir. La réponse des Quraysh fut la suivante : — ô Abû Ya'fûr ('Urwah), que veut dire tout cela ?! Si un autre que toi avait parlé ainsi, nous l'aurions fustigé ! Quoi qu'il en soit, nous lui demanderons de rebrousser chemin cette fois-ci et lui autoriserons l'entrée à La Mecque l'année prochaine.

L'intimidation psychologique qu'avait tenté 'Urwah à l'encontre des musulmans s'était désormais retournée contre les Quraysh. Leur émissaire venait de leur dépeindre fidèlement la situation de leurs adversaires musulmans qui campaient à Al-Hudaybiyyah. Il constata de ses yeux l'obéissance de ces hommes envers leur noble Prophète, de leur amour et de l'abnégation totale dont ils étaient capables pour le défendre. 'Urwah a transmis à ses coreligionnaires mecquois la force morale et spirituelle, la

préparation militaire et la discipline exceptionnelle de ces hommes. Ce témoignage s'imposa comme un avertissement adressé aux Quraysh de ne pas déclencher les hostilités contre l'Envoyé d'Allah ﷺ et ses Compagnons. L'émissaire avait fait comprendre que le résultat d'une telle initiative pourrait plutôt profiter aux musulmans, contrairement à ce que s'imaginaient les chefs mecquois.

Chaque parole prononcée par 'Urwah secoua les cœurs des notables Quraysh. Le soutien d'Allah pour Son Messenger s'est matérialisé dans le discours de l'émissaire des Mecquois. Ses mots transpercèrent et pénétrèrent les rangs idolâtres et l'avant-garde de leurs troupes capitula face à la force écrasante de la vérité.

Par la même occasion, cette défaite psychologique réduits à néant les espoirs des Quraysh de pouvoir mobiliser les Arabes autour d'eux contre le Messenger d'Allah ﷺ.

La sagesse du Prophète ﷺ et son intelligence dans l'usage des divers outils médiatiques et diplomatiques ont conduit à un énorme succès et concrétisé un objectif : la dispersion des rangs chez les idolâtres.

Cela a également provoqué leur défaite psychologique et l'éloignement de leurs alliés.

Ces résultats à eux seuls constituent une véritable victoire décisive remportée par le Messenger ﷺ sur les plans politique, médiatique et militaire.

### ***La médiation de Hulays b. 'Alqamah :***

Les Quraysh n'en restèrent pas là et dépêchèrent un autre ambassadeur du nom de Hulays b. 'Alqamah Al-Kinânî, chef des tribus arabes alliées des Mecquois.

À son approche, le Messenger d'Allah ﷺ qui le vit, dit à ses Compagnons : « Celui-là compte parmi ceux qui vénèrent et honorent la Ka'bah, apportez les bêtes du sacrifice afin qu'ils les voient ». Puis le Prophète ﷺ ordonna que les musulmans prononcent à voix haute la talbiyyah. Hulays qui vit dans la vallée les bêtes destinées à l'immolation et au cou desquelles pendaient les colliers du sacrifice (qalâid), retourna auprès des Quraysh sans même rencontrer l'Envoyé d'Allah ﷺ. Hulays tenait en très haute estime le rite du pèlerinage à la Maison Sacrée. Sous ses yeux se déployait la vision d'une vallée aride, et stérile et les bêtes du sacrifice restées ici longtemps étaient recouvertes d'un épais pelage. Il entendait les talbiyyah des

musulmans, en tenue d'ihram, cheveux hirsutes qui avaient attendu, tout ce temps pour accomplir le pèlerinage.

La désapprobation emplît le cœur de l'émissaire des Quraysh qui décida de retourner d'où il venait sans même ouvrir les négociations avec le Prophète ﷺ, comme cela était prévu. Il considérait dès lors que l'attitude des Mecquois était injuste envers les visiteurs de la Maison Sacrée d'Allah. Il ne pouvait donc, dans de telles circonstances, apporter son soutien à une telle action. L'ambassadeur Hulays rejoignit les Mecquois et leur fit part de ses sentiments et reproches. Quoi qu'il en soit, les Quraysh n'apprécièrent pas sa franchise et ils tentèrent d'atténuer l'impact de ce nouvel incident qui risquait de rompre leur alliance avec les tribus alliées. Ils persuadèrent Hulays de patienter à leurs côtés en lui assurant qu'il avait été victime d'une ruse de la part de Mohammad et de ses compagnons. « Ne fais pas marche arrière avec tes troupes et attends juste que nous obtenions de lui ce que nous voulons », lui demandèrent les notables Mecquois.

La connaissance que le Mustafa ﷺ avait de la personnalité de Hulays se reflète dans sa parole celui-là compte parmi ceux qui vénèrent et honorent la Ka'bah. Cela indique clairement qu'il connaissait parfaitement l'individu et que ce trait de caractère, cette vénération pour les lieux saints qu'éprouvait Hulays, ne lui avait pas échappé. Partant de là, l'Envoyé ﷺ a su en tirer profit pour mettre en place une action efficace et appropriée. Le Prophète ﷺ a alors exposé clairement la réalité de la situation sous les yeux de cet homme. L'évidence de la position des musulmans incita Hulays à adopter une attitude plus conciliante, ou au moins plus objective dans ce conflit.

Notons que Hulays jouissait d'une bonne réputation parmi les Arabes. On le considérait comme un sage et il détenait l'autorité sur les tribus arabes alliées des Quraysh. En raison de ses qualités et de son statut, il bénéficiait aussi d'une certaine considération de la part du Prophète ﷺ que du respect des Mecquois. S'il venait à se rendre compte que les musulmans sont lésés dans cette affaire, il pourrait s'impliquer et jouer un rôle essentiel dans l'instauration de la paix entre les deux partis adverses. Il pourrait aussi encourager les Quraysh à plus de retenue et les convaincre d'abandonner leur hostilité envers les musulmans. Hulays possédait suffisamment d'influence pour inciter les Mecquois à libérer l'accès des lieux saints à ces derniers.



Cet évènement révèle que la connaissance que possédait le Messenger d'Allah ﷺ de la personnalité de Hulays était conforme. Cela a permis à l'action entreprise par le Prophète ﷺ d'avoir un impact significatif, très positif et concluant.

Nous remarquons à travers ces récits, comment le Messenger d'Allah ﷺ réussit à influencer ces deux émissaires des Quraysh ('Urwah et Hulays) jusqu'à causer l'hésitation et la dispersion au sein des rangs mecquois.

Le professeur Al-'Akkâd a écrit au sujet de la capacité du Prophète ﷺ à canaliser les énergies et à gérer les situations de conflits :

Le Messenger d'Allah ﷺ détenait l'aptitude à mobiliser ses hommes pour les expéditions militaires ou d'observation. Il possédait cette capacité à impliquer, lorsque le combat l'exigeait, toutes les ressources à sa disposition : en conseil, en communication et opérationnelles. Personne n'a réussi, aussi bien que lui, à concentrer et à orienter les aptitudes des individus pour conduire sa mission. Sa méthode de gestion des ressources et aptitudes restait optimale en matière de résultat.

Le professeur a ajouté :

Dans un contexte de guerre, toute campagne vise deux objectifs principaux :

- Convaincre l'adversaire et l'opinion publique que le combat reste légitime ;
- Réduire la combativité de l'ennemi en affaiblissant sa volonté et en brisant sa cohésion.

Or, le Messenger d'Allah ﷺ était en mesure de réaliser ces deux objectifs en mobilisant un seul homme, là, une nation échouait avec un régiment.

### ***La médiation de Mikraz b. Hafs :***

Un des autres émissaires que les Quraysh avaient dépêché pour les négociations d'Al-Hudaybiyyah se nommait Mikraz b. Hafs.

L'imam Bukhârî a répertorié dans son Sahih ce qui suit : [...] un certain Mikraz b. Hafs se présenta au Messenger d'Allah ﷺ. Ce dernier ﷺ dit en le voyant approcher, celui-là est Mikraz, le dépravé. Tandis que l'idolâtre parlait au Prophète ﷺ, Suhayl b. 'Amrû s'approcha à son tour. 'Ikrimah a alors rapporté, selon Ayyûb : lorsque Suhayl b. 'Amrû se dirigea vers le Messenger d'Allah ﷺ, ce dernier déclara : on vient de nous faciliter la tâche. Nous allons négocier avec Suhayl si Allah le veut.

## 6. Les délégations dépêchées par l'Envoyé ﷺ auprès des Quraysh.

Le Prophète ﷺ jugea nécessaire d'envoyer à son tour un émissaire de sa part auprès des Mecquois. Le message à transmettre consistait à informer les Quraysh des intentions pacifiques des musulmans et à confirmer qu'en aucun cas ces derniers ne souhaitaient bafouer la sacralité des lieux saints en y versant le sang. Le Messenger ﷺ voulait leur faire savoir que leur seul motif restait la 'umrah et que ses Compagnons et lui-même ﷺ retourneraient à Médine aussitôt leur visite rituelle terminée.

Le choix de l'ambassadeur se porta sur Khirâsh b. Umayyah Al-Khuzâ'i. Le Prophète ﷺ lui confia en guise de monture un chameau, qu'on avait surnommé ath-tha'lab (le renard).

Khirâsh arriva à La Mecque. Dès qu'il entra dans la ville, les idolâtres l'immobilisèrent. Ils étaient résolus à le tuer, mais des membres des tribus alliées des Mecquois les en empêchèrent. L'émissaire du Messenger rejoignit le camp d'Al-Hudaybiyyah où il informa l'Envoyé ﷺ de l'accueil que les Quraysh lui avaient réservé. Le Prophète ﷺ décida d'envoyer alors 'Umar b. Al-Khattâb, mais ce dernier s'excusa de ne pouvoir assumer cette tâche, et il conseilla plutôt l'envoi de 'Uthmân.

'Umar avait justifié son refus en expliquant que dépêcher un émissaire qui pourrait bénéficier d'une protection face à ces ennemis serait préférable. Or, 'Umar ne se trouvait pas dans cette situation. Il suggéra alors au Prophète d'envoyer 'Uthmân que son clan pourrait protéger à La Mecque. 'Umar s'inquiétait pour sa propre sécurité, car il avait ouvertement affiché son adversité envers les Mecquois après sa conversion, et savait que son clan les Banû 'Adî ne seraient pas en mesure de garantir sa sûreté. Puis 'Umar s'adressa au Mustafa ﷺ et lui dit : « Mais si tu souhaites que je me rende auprès d'eux, je t'obéirai. Le Messenger d'Allah ﷺ ne répondit pas. Ibn Al-Khattâb ajouta alors : mais laisse-moi te suggérer quelqu'un qui possède plus d'autorité que moi à La Mecque et que son clan peut protéger : 'Uthmân b. 'Affân ».

Le Prophète ﷺ fit venir à lui 'Uthmân et il lui dit : « *Rends-toi auprès des Quraysh et fais-leur savoir que nous ne sommes pas venus ici pour nous battre, mais simplement pour visiter les lieux saints, et honorer la Maison Sacrée d'Allah. Dis-leur que nous avons apporté des offrandes pour le sacrifice, et que nous repartirons dès que nous aurons terminé* ».

L'émissaire de l'Envoyé se mit en route. Aux abords de La Mecque, à un endroit du nom de Baldah son chemin croisa celui de plusieurs Quraysh.

On lui demanda : Où vas-tu ainsi ? 'Uthmân leur répondit : le Prophète ﷺ m'envoie vers vous. Il vous invite à nouveau à l'islam et à tous vous convertir, car bientôt Allah rendra sa religion victorieuse et accordera l'autorité à Son Messenger. Si vous refusez, abstenez-vous au moins de nous combattre et laissez cela à d'autres. Si Mohammad est vaincu, vous obtiendrez ainsi ce que vous voulez. S'il prend l'avantage, vous pourrez alors choisir de le suivre. En revanche, si vous persistez à vouloir le combattre, comptant sur votre nombre, n'oubliez pas que la guerre vous a déjà beaucoup affecté et qu'elle a coûté la vie de vos chefs. 'Uthmân poursuivit son discours et leur fit entendre ce qui leur déplut. L'un d'eux prit alors la parole : nous t'avons entendu, mais rien de tout ce que tu annonces ne se produira, et vous n'entrerez pas à La Mecque à notre insu. Retourne donc auprès de ton ami et fais-lui savoir qu'il n'arrivera pas jusqu'ici.

Puis un des idolâtres du nom d'Abân b. Sa'd b. Al-'Âs se leva. Il souhaite la bienvenue à 'Uthmân, lui offrit son hospitalité et sa protection et l'invita à poursuivre son appel auprès des autres Quraysh. Il descendit de sa monture et demanda à 'Uthman de l'enfourcher à sa place, tandis qu'il s'assit derrière lui. 'Uthmân rencontra à La Mecque plusieurs autres notables mecquois, dont Abû Sufiân b. Harb, Safwân b. Umayyah, en plus de ceux auxquels il s'adressa à Baldah. Tous rejetèrent sa requête et déclarèrent que jamais Mohammad n'entrera à La Mecque.

Les idolâtres proposèrent à 'Uthmân d'accomplir la visite de la Ka'bah, et les déambulations, mais il refusa. L'émissaire du Messenger d'Allah ﷺ profita de l'occasion pour transmettre un message aux persécutés musulmans de la Mecque et il leur annonça que leur épreuve touchait à sa fin. On lui demanda alors de transmettre les salutations au Prophète de la part des musulmans retenus dans la ville sainte, qui ne perdaient pas espoir et dirent à 'Uthmân que : « [...] Celui qui vous a fait venir jusqu'Al-Hudaybiyyah pourra vous faire entrer au cœur de La Mecque ».

Les discussions au sujet d'une éventuelle trêve entre musulmans et impies causèrent des controverses. Des escarmouches eurent lieu entre les deux camps adverses. Une bataille s'ensuivit avec des échanges de tirs de flèches et des jets de pierre, et des deux côtés on fit des prisonniers.

Le Noble Coran fait allusion à ces incidents dans la sourate Al-Fath (La Victoire), au verset 24 :

***« C'est Lui qui, dans la vallée de la Mecque, a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux. Et Allah voit parfaitement ce que vous œuvrez. »***

L'imam Mouslim a mentionné les causes de Révélation de ce verset. Selon lui, quatre-vingts idolâtres menèrent un assaut par surprise depuis le mont Tan'îm sur le camp d'Al-Hudaybiyyah où se trouvaient le Prophète ﷺ et Ses Compagnons. Mais les musulmans les capturèrent tous. Allah a révélé ce verset qui ferait allusion de cet événement.<sup>1</sup>

Salamah b. Al-Akwa' a rapporté quant à lui ce qui suit à propos des mêmes incidents :

Les idolâtres nous firent connaître leur souhait de négocier une trêve. Une rencontre rassembla les deux camps qui conclurent un accord. À l'époque je servais Talhah b. 'Ubaydillah. J'abreuvais sa monture et veillais dessus. Je partageais sa nourriture, car je ne possédais plus rien, mes biens et ma famille étant restés à La Mecque après mon émigration pour Allah et Son Messenger.

Nous parvînmes à une entente avec les Mecquois. Après les discussions, nous partagions tous le même camp. Je m'allongeai au pied d'un arbre, après avoir débarrassé l'endroit de ses épines. C'est alors que quatre idolâtres mecquois se montrèrent injurieux envers le Prophète ﷺ. Cela me mit en colère et je décidai de me trouver un autre endroit où me reposer. Ces impies avaient accroché leurs épées aux branches d'un arbre, avant de se coucher sur le sol.

On entendit soudain, un cri qui provenait de la vallée : à l'aide ô Mu-hâjirûn, on vient de tuer Ibn Zunaym ! Je dégainai alors mon épée et me précipitai vers les quatre mécréants endormis un peu plus loin. Je m'emparai de leur arme que j'empoignai fermement. Puis m'adressant à eux je les avertis : par Celui qui a honoré Mohammad ! Je frapperai de mon épée le premier qui lèvera la tête ! Ensuite, je conduisis ces hommes comme captifs vers le Prophète ﷺ.

Plus tard je vis mon oncle 'Âmir sur un cheval, couvert d'un caparaçon. Il conduisait auprès du Messenger ﷺ un homme du clan des 'Ablât<sup>2</sup> qui se prénommaient Mikraz. Soixante-dix autres idolâtres, eux aussi captifs, accompagnaient ce Mikraz sous la surveillance de mon oncle. Le Prophète ﷺ jeta un regard sur ce convoi, puis il dit à 'Âmir : « *Relâche-les, et qu'ils endossent seuls la responsabilité du déclenchement des hostilités et de la récidive s'ils veulent* ». L'Envoyé ﷺ fit ainsi preuve d'indulgence à l'égard des agresseurs.

1. Mouslim (1808) ; Ahmad (3/122) ; Abû Dâwûd (2688) ; Tirmidhî (3264).

2. Cette tribu appartient au clan des Quraysh, leur nom est celui de leur matriarche 'Ablah bint 'Ubayd (commentaire du Sahîh de Mouslim par l'imam Nawawî vol. 12, p. 177).



Plus tard, Allah a révélé sur ces incidents le verset suivant :

**« C'est Lui qui, dans la vallée de la Mecque, a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux. Et Allah voit parfaitement ce que vous œuvrez. »** Al-Fath (La Victoire) : 24.<sup>1</sup>

L'imam Ibn Kathîr a mentionné dans son exégèse coranique :

Ce verset constitue un rappel de la bienveillance d'Allah à l'égard des croyants. Allah y fait référence à la protection qu'Il a accordée à Ses serviteurs en empêchant le déclenchement d'une bataille avec les idolâtres, et qu'un conflit éclate à La Mecque. Bien que les deux parties adverses ont bénéficié de cette clémence divine, Allah l'a parachevée à l'égard des croyants par la conclusion d'une trêve avantageuse pour eux en ce monde et dans l'autre.

Au sujet de cette expression du verset susmentionné [...] a écarté : en arabe, le verbe utilisé est kaffa (subs. al-kaffu), cela renvoie à l'idée d'empêcher l'accomplissement d'un acte voulu et intentionnel. Le substantif du verbe est al-kaffu, équivalent à la main en français, car le meilleur moyen d'empêcher et d'interdire une chose reste par l'usage de la main. On dit par exemple en arabe : kaffa-yadahu-'an-kadhâ, qu'on pourrait rendre en français par il a retenu sa main de prendre ou saisir...

Au sujet de cette partie du verset, dans la vallée de la Mecque, dans le Noble Coran, l'expression coranique arabe utilisée est bi-batni-makkah. Selon le linguiste Râghib, al-batn (ventre, intérieur...) est un antonyme de az-zâhr (dos, extérieur...). On l'emploie aussi pour désigner le bas en opposition à az-zâhr qui renvoie dans ce contexte à le haut.

La majorité des exégètes en déduisent que batnu-makkah signifie en bas de la Mecque. L'expression désigne la vallée d'Al-Hudaybiyyah qui est située aux abords et à proximité de la ville sainte, en bordure de ses terres. Elle se trouve sur la route qui mène à Jeddah.

À la fin du verset, Allah a révélé : **« de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux »**. Cela fait allusion au fait qu'Allah a empêché également les mains des musulmans de s'abattre sur les mécréants. Les croyants qui les tenaient à leur merci les avaient en effet relâché.

---

1. Mouslim (1807).

## 7. Le serment du Ridhwân

Lorsqu'on rapporta au Messager que les idolâtres avaient assassiné 'Uthmân b. 'Affân, le Prophète ﷺ demanda à ses Compagnons de se rassembler. Il les appela à faire serment de lutter jusqu'à la mort<sup>1</sup>. Tous les disciples répondirent à l'appel, excepté Al-Jadd b. Al-Qays qui comptait parmi les hypocrites.

D'autres versions relatent que le serment était celui de la patience et non celui de la mort, ou encore celui de la non-désertion<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, l'apparente contradiction se dissipe si l'on considère que prêter serment jusqu'à la mort implique nécessairement la patience et la non-désertion.

Le premier Compagnon qui prêta serment fut Abû Sinân b. Wahb Al-Asadî. Les autres croyants suivirent ensuite son exemple. Salamah b. Al-Akwâ'fit serment trois fois : une fois avec les premiers, puis avec les médians et enfin avec les derniers.

Puis le Messager d'Allah ﷺ leva la main droite et la frappa avec l'autre et dit : « *Voici le serment de 'Uthmân* ». <sup>3</sup>

Mille quatre cents Disciples du Messager ﷺ avaient prêté serment sous l'arbre.

Le noble Coran fait mention des personnes qui ont participé à cet événement et de leur mérite à plusieurs endroits. La Tradition prophétique aussi y fait référence. Ainsi Allah a dit :

***« Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah : la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment; et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense. »***  
Al-Fath (La Victoire) : 10.

Ce verset reste très élogieux envers ceux qui ont prêté le serment du Ridhwân. Allah y assimile le serment prêté au Prophète ce jour-là à un serment qu'on avait prêté à Lui directement. Quel honneur est plus grand que celui-là ?

Ibn Al-Qayyîm a écrit : [...] ce verset nous mène à la réflexion suivante : en faisant serment au Prophète, joignant leur main à celle du Messager ﷺ qui est l'ambassadeur, c'est à Allah que les Compagnons prêtaient serment.

1. Al-Boukhârî (4169) , Mouslim (1860).

2. Mouslim (1856) ; Ahmad (3/396) ; Tirmidhî (1594) ; Nasâï (7/140-141).

3. Al-Boukhârî (3698) ; Tirmidhî (3706) ; Ahmad (1/101 et 120).

Étant donné, que le Créateur se trouve au-dessus des cieux établi sur Son Trône, au-delà de toute création, Sa Main se trouve aussi nécessairement au-dessus, comme Allah Lui-même se trouve au-dessus de cieux.

L'expression [...]une énorme récompense, qui conclut le verset fait référence à la récompense ultime qui est le Paradis. Ce lieu de séjour éternel qui abrite ce que l'œil n'a jamais vu, ce que l'oreille n'a jamais entendu, et ce que l'esprit humain ne peut concevoir.

***« Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche. Ainsi qu'un abondant butin qu'ils amasseront. Allah est Puissant et Sage. »*** Al-Fath (La Victoire) : 18-19.

Ce verset indique que la Satisfaction d'Allah couvre cette élite de croyants qui ont prêté serment sous l'arbre. Or, Allah ne se mettra plus jamais en colère contre ceux dont Il est satisfait. C'est là l'honneur et le mérite immenses et uniques qu'ont récoltés ceux qui ont prêté serment ce jour-là !

Ce passage révèle qu'Allah est satisfait des croyants ô, Mohammad. Allah est satisfait de tes compagnons qui ont prêté serment sous l'arbre samurah à Al-Hudaybiyyah pour s'être engagés à livrer bataille contre les Quraysh et à ne pas faire défection.

Puis Allah dévoile qu'Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, celui de Mohammad et des croyants au moment où ils prêtaient tous serment, Il a reconnu la sincérité, la loyauté et la résolution. Allah a donc fait descendre sur eux la quiétude, c.-à-d. la sérénité, la constance et la clairvoyance dans le droit chemin, qui les mèneront à la récompense : une victoire proche.

Puis Allah a dit : [...] ainsi qu'un abondant butin qu'ils ramasseront, cela constitue une autre rétribution d'Allah, en plus de Sa satisfaction, de la sérénité, et de la victoire proche. C'est en effet, cette trêve d'Al-Hudaybiyyah entre les musulmans et leurs ennemis qui conduira plus tard aux victoires de Khaybar, de La Mecque et aux conquêtes islamiques dans le monde. C'est à partir de cette trêve que les musulmans vont affermir leur pouvoir, vaincre et dominer en ce monde et dans l'autre.

On comprend alors pourquoi Allah a fait mention d'abondant butin qu'ils amasseront. Allah est Puissant et Sage, dans le verset.

Au sujet des Compagnons qui ont prêté serment, Allah nous fournit une autre information, que révèlent ces mots : et les obligea à une parole de

piété. Cette parole est la profession de foi, la parole du tawhîd dont ils étaient les plus dignes et les plus proches. Ainsi Allah a dit dans la même sourate au verset 26 :

*« Quand ceux qui ont mécru eurent mis dans leurs cœurs la fureur, [la] fureur de l'ignorance... Puis Allah fit descendre Sa quiétude sur Son Messager ainsi que sur les croyants, et les obligea à une parole de piété, dont ils étaient les plus dignes et les plus proches. Allah est Omniscient ».*

La plupart des exégètes confirment que la parole de piété est la shahâdah : la-ilâha-ill-Allah. Ce passage indique que les croyants sont les véritables porte-paroles de la profession de foi, ses représentants attitrés. Les idolâtres quant à eux n'en font pas partie, car Allah choisit pour défendre Sa Parole et Son Messager les plus vertueux.

Nous avons exposé quelques passages du Noble Coran qui mettent en évidence la manière dont Allah a vanté le mérite de ceux qui ont participé à ce serment du Ridhwân à Al-Hudaybiyyah.

La Tradition prophétique contient de nombreux hadiths qui évoquent aussi ce mérite, dont en voici quelques-uns :

-D'après Jabir b. Abd Allah, qu'Allah l'agrée : « Le Messager d'Allah ﷺ nous dit le jour d'Al-Hudaybiyyah : *vous êtes les meilleurs hommes sur terre. Nous étions alors mille quatre cents. Si je pouvais encore voir, je vous aurais montré l'emplacement de l'arbre sous lequel nous prîrâmes serment* »<sup>1</sup>.

Ce Hadith révèle clairement le mérite des Compagnons qui ont prêté serment sous l'arbre. Cette distinction concerne ces derniers et non les autres musulmans restés à Médine et à La Mecque ce jour-là.

Certains chiites prétendent que cette Tradition confirme la supériorité d'Ali b. Abû Talib sur 'Uthmân b. 'Affân. Certes, Ali comptait parmi les Compagnons présents le jour du serment, tandis que 'Uthmân se trouvait à La Mecque en tant qu'émissaire. Cette allégation reste sans fondement, car comme l'indiquent d'autres transmissions, le Messager d'Allah ﷺ avait prêté serment pour 'Uthmân en son absence. Ce dernier compte donc parmi ceux auxquels cette annonce du Prophète ﷺ s'adressait au même titre que tous les autres Compagnons présents durant le serment.

Toujours selon Jâbir, qu'Allah l'agrée :

1. Al-Boukhârî (4154); Mouslim (71/1856).



Oum Mubashir m'a rapporté qu'elle a entendu l'Envoyé d'Allah ﷺ dire alors qu'il se trouvait en compagnie de Hafṣah : *"aucun de ceux qui ont prêté serment sous l'arbre à Al-Hudaybiyyah n'entrera en Enfer, si Allah le veut"*. Hafṣah lui dit alors : Mais ils y entreront pourtant ô Messager. Le Prophète désapprouva ces paroles, mais Hafṣah pour se justifier ajouta : Allah n'a-t-Il pas dit : *"Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer]"*<sup>1</sup> ? Certes, mais Allah a aussi complété par : — Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés<sup>2,3</sup>.

L'imam Nawawî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a commenté cette Tradition ainsi :

À propos de cette parole du Messager d'Allah ﷺ, aucun de ceux qui ont prêté serment sous l'arbre à Al-Hudaybiyyah n'entre en Enfer, si Allah le veut, les théologiens confirment que l'affirmation qu'elle contient reste catégorique. La formule si Allah le veut que renferme le Hadith, prononcée pour la bénédiction, ne remet pas en cause sa valeur formelle. Quant à l'intervention de Hafṣah, mais ils y entreront pourtant, qu'elle justifia en citant le verset : Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer], elle ne visait pas à contredire le Messager, mais plutôt à demander des éclaircissements. Le Prophète ﷺ lui répondit donc : *"Certes, mais Allah a aussi complété par : 'Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés' "*. Au sujet du passage obligatoire en Enfer, l'opinion la plus juste qui explique ce verset est qu'il fait référence au sirât (le pont) qui surplombera la géhenne et chacun devra tenter de traverser. Les damnés chuteront alors dans les flammes tandis que les croyants passeront cette dernière épreuve avec succès.

L'imam Mouslim a répertorié dans son recueil Sahîh, selon une voie de transmission qui remonte à Jâbir b. Abd Allah :

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : *"on pardonnera les péchés de ceux qui franchiront le versant d'Al-Murâr<sup>4</sup> comme on a pardonné aux fils d'Israël jadis"*. Nous étions les premiers, ajoute Jâbir, à emprunter cette pente avec nos chevaux, nous les Khazraj. Puis les autres ont suivi nos traces. Alors le Prophète ﷺ nous annonça : *"vous êtes tous pardonnés, à l'exception de*

1. Sourate Mariam (Marie) : 71.

2. Sourate Mariam (Marie) : 72.

3. Ahmad (6/285); Mouslim (2496); Ibn Mâjah (4281).

4. La pente qui sépare Al-Hudaybiyyah d'Al-Murâr.

*celui qui monte le chameau roux*”. Quelques-uns parmi nous se rendirent alors auprès de ce dernier pour l’exhorter : vas auprès du Messager et demande-lui d’invoquer le pardon d’Allah pour toi. Mais il répliqua : par Allah je préfère me mettre à la recherche de ce que j’ai perdu, plutôt que de solliciter les invocations de votre ami ! Jâbir précisa que cet homme était à la recherche d’un objet perdu.<sup>1</sup>

Ce Hadith contient la mention de l’immense mérite dont ont bénéficié les Compagnons présents à Al-Hudaybiyyah. Ils ont ainsi obtenu le pardon d’Allah, et quelle rétribution est plus estimable que celle-ci ! Ils ont ainsi reçu la clémence d’Allah pour leur sincérité dans leur dévotion et leur obéissance à Allah et à Son Messager.

Ces croyants présents à Al-Hudaybiyyah possédaient des traits que les Traditions authentiques nous ont rapportés. Ainsi ils représentaient l’élite de l’humanité, ceux auxquels Allah a pardonné les péchés et ceux que le supplice infernal le Jour Dernier épargnera. Ce groupe comprenait les pionniers de l’islam parmi les Muhâjirûn et les Ansar, les combattants de la bataille de Badr, et ceux qui avaient prié en direction des deux Qiblah. Dans leur sillage se trouvaient aussi tous ceux qui ont suivi leurs traces avec excellence.

La comparaison entre la composition de cette élite de croyants d’Al-Hudaybiyyah et les Compagnons qui avaient participé à la bataille de Badr révèle que les Muhâjirûn en représentaient la moitié. On constate donc une augmentation significative du nombre d’Émigrés présents à Al-Hudaybiyyah qui était de huit cents, tandis qu’à Badr il n’était que de quatre-vingt-trois. Ces nouveaux convertis appartenaient à des tribus arabes voisines, qui en comparaison aux autres clans importants, restaient modestes. Mais elles constituaient le vivier d’une jeunesse qui partait vers Médine pour se placer sous l’étendard du Messager d’Allah. Jour après jour, ces nouveaux arrivants recevaient une éducation dans la Mosquée du Prophète, et une formation pratique militaire sur les champs de bataille. Ils devenaient alors des soldats dévoués, mais aussi des érudits qui puisaient leur savoir directement de la bouche du Messager du Seigneur de la création ﷺ. C’est aussi sous la férule de leurs chefs suprêmes, pionniers de l’islam parmi les Muhâjirûn et les Ansar, qu’ils se surpassaient dans les bonnes actions, dans la dévotion aux commandements d’Allah et de Son Messager.

1. Mouslim (12/2780).

Par les actions de ces hommes engagés, les petites tribus auxquelles appartenaient ces derniers acquirent une renommée qui dépassa celle des grands clans, restés à la traîne.

Les tribus Aslam et Ghafâr comptaient ainsi parmi celles qui gagnèrent en prestige, par la grâce d'Allah et ensuite par le biais des premiers d'entre eux qui avaient rejoint la Mission prophétique. Abû Dharr Al-Ghifârî, par exemple, était l'un de ces pionniers dans l'islam durant la période mecquoise. Il prêcha sans relâche son peuple les Ghafâr et soixante-dix maisons de cette tribu adoptèrent la nouvelle foi. Plus tard, après Uhud, ils se rendirent tous sous la direction d'Abû Dharr à Médine.

Citons aussi le cas de Buraydah b. Al-Hasîb Al-Aslamî qui avait rencontré le Messenger d'Allah ﷺ avant qu'il n'arrive à Médine. Ce Compagnon se convertit et rejoignit ensuite l'Envoyé ﷺ accompagné de soixante-dix membres de sa tribu.

Quant aux clans arabes tels que Muzînah, Juhaynah, Ashja' ou Khuzâ'ah, seul un petit nombre de leurs jeunes hommes émigrèrent vers Médine, tandis que ces clans demeuraient majoritairement idolâtres. Les Bédouins et nomades du désert restaient également éloignés de la réforme religieuse de l'islam et ils n'ont pas eu le privilège de s'y intéresser et de s'abreuver du nectar de la prophétie. Cela explique que les versets du Noble Coran qui furent révélés au sujet de ces réfractaires Bédouins sont tels des coups de fouet cinglant leur visage. Allah leur reproche entre autres de ne pas avoir rejoint les troupes islamiques qui portaient pour Al-Hudaybiyyah.

\*\*\*\*\*

## PARTIE 2

### LE TRAITÉ D'AL-HUDAYBIYYAH

#### **1. Les négociations entre le Prophète ﷺ et Suhayl b. 'Amrû :**

Les Quraysh furent informés de la tenue du serment sous l'arbre, et de l'intention du Messenger d'Allah de livrer bataille.

Ils décidèrent alors d'envoyer Suhayl b. 'Amru et quelques hommes en tant qu'émissaires auprès du Prophète ﷺ.

En voyant s'approcher Suhayl, l'Envoyé d'Allah ﷺ dit : « *S'ils ont envoyé cet homme, c'est que les Mecquois veulent négocier* ».

Suhayl comptait parmi les notables Quraysh, on le savait fin diplomate et perspicace. Il possédait des talents d'orateurs et on le considérait comme une personne sage, modérée et avisée.

Les négociations entre les deux parties débutèrent afin d'établir les conditions de la trêve. Précisons que 'Uthmân entre-temps retourna sain et sauf à Al-Hudaybiyyah. Les discussions s'engagèrent sur plusieurs questions et sur les points qui restaient litigieux pour les deux camps. Les parties parvinrent à un accord de principe autour de certains problèmes, mais d'autres sujets demeuraient sources de désaccord. Les pourparlers, les discussions et objections s'étalèrent en durée autour des clauses de l'arrangement. Elles finirent par aboutir à un rapprochement des vues.

C'est au moment de donner une forme définitive à l'accord, lors de sa rédaction qui le rendrait alors exécutoire, que la divergence sur certains points manqua de remettre en cause toutes les négociations.

Ainsi, au moment de rédiger les clauses du traité, le Messenger d'Allah ﷺ ordonna à Ali b. Abû Tâlib d'introduire le document par la formule au nom





d'Allah, le Rahmân, le Rahîm. Mais à ce moment, le chef de la délégation mecquoise, Suhayl b. 'Amrû, s'y opposa et déclara : « Je ne sais pas qui est ce Rahmân ! Écris plutôt en ton nom ô, Allah ». Les Compagnons du Prophète protestèrent à leur tour : « Allah est le Rahmân, et c'est Son nom que nous écrivons ! ». L'Envoyé d'Allah ﷺ intervint, et avec sa sage diplomatie, sa tempérance et son indulgence, il ﷺ ordonna au scribe d'écrire les mots suggérés par Suhayl : en ton nom ô Allah. Puis le Prophète ﷺ poursuivit la dictée du traité en ces termes : « *écris ô Ali : voici l'accord conclu entre le Messenger d'Allah ﷺ...* ». Mais Suhayl l'interrompit et objecta à nouveau : « Si j'étais convaincu que tu étais l'Envoyé d'Allah ﷺ jamais je ne m'opposerais à toi, et je serai un de tes suiveurs. As-tu abandonné ton nom et le nom de ton père ô, Mohammad ? Sinon, que le scribe écrive plutôt Mohammad b. Abd Allah ».

Les Compagnons s'opposèrent à nouveau à cette exigence de Suhayl, mais la sagesse, l'indulgence et la perspicacité du Prophète ﷺ mirent fin à la controverse, et il ordonna qu'on efface l'expression Messenger d'Allah du document. Les Disciples obtempérèrent en silence et dans la réserve.

Par rapport à ces concessions consenties par l'Envoyé d'Allah ﷺ lors de la conclusion du traité, nous pouvons présenter plusieurs remarques.

Le Mustafa ﷺ avait accepté qu'on écrive en entête en ton nom ô Allah, à la place d'au nom d'Allah le Rahmân, le Rahîm. De même, le Prophète ﷺ autorisa la mention de son nom simplement, sans son titre de Messenger d'Allah. Le traité énonçait également que les musulmans qui rejoindraient le Prophète ﷺ seraient renvoyés auprès des idolâtres. Dans le même temps, les personnes qui quitteraient l'Envoyé ﷺ pour rejoindre les mécréants resteraient auprès de ces derniers.

L'acceptation de ces compromis par le Messenger ﷺ peut s'expliquer par le fait qu'il souhaitait avant tout garantir un intérêt plus important qui découlerait de la conclusion de cette trêve. En outre, les exigences de Suhayl au moment de la rédaction du document, ne comportaient rien de répréhensible en soi. La formule en ton nom ô, Allah, reste équivalente à celle proposée par le Prophète ﷺ. Le refus de la mention Messenger d'Allah, tout comme celle des Attributs d'Allah n'avait pas une incidence notoire et ne nuisait en rien. En revanche, ce qui n'aurait pas été acceptable aurait été que le document comporte une formule ou expression qui dénote la vénération ou la révérence à l'égard des fausses divinités, par exemple.

Quant à la condition du traité relative au renvoi des musulmans qui chercheraient refuge auprès du Messager ﷺ, tandis que ceux qui le quitteraient pourraient rester auprès des Mecquois, un Hadith la justifie. Ainsi l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « *Celui qui nous quitte pour les rejoindre, Allah l'a éloigné de nous, et ceux qui fuient vers nous (et que nous devons leur remettre), Allah leur accordera bientôt une délivrance et une issue* ». C'est effectivement ce qui se produit<sup>1</sup>.

Ci-dessous le texte du traité d'Al-Hudaybiyyah :

*En ton nom ô Allah,*

*Voici ce qui a été convenu entre Mohammad b. Abd Allah et Suhayl b. 'Amrû.*

- Une trêve de dix années est conclue, ainsi la paix est garantie et aucune des deux parties ne doit lever les armes contre l'autre ;*
- Durant cette période, les Compagnons de Mohammad qui se rendront à La Mecque pour les pèlerinages (Hajj et 'Umrah) ou pour affaires seront en sécurité quant à leur personne et leurs biens ; et les Quraysh qui transiteront par Médine en direction de l'Égypte ou du pays de Sham pour affaires seront aussi en sûreté ;*
- Cependant, toute personne qui rejoindra Mohammad sans la permission des Quraysh ou des parents ou maîtres sera renvoyée à La Mecque, tandis que celui qui quitte Mohammad restera avec les Quraysh ;*
- Les deux parties s'engagent à respecter ces clauses et à préserver réciproquement la sécurité des biens et des personnes ;*
- Quiconque souhaite rejoindre l'alliance de Mohammad reste libre de le faire et quiconque veut s'allier aux Quraysh peut le faire en toute liberté (à la lecture de cette clause, les Khuzâ'ah clamèrent leur allégeance au Prophète, tandis que les Banû Bakr clamèrent la leur aux Quraysh) ;*
- Mohammad retournera à Médine et n'entrera pas à La Mecque cette année. Mais l'année prochaine, nous sortirons de la ville sainte et Mohammad et ses Compagnons pourront y entrer et y rester trois jours. Ils ne porteront qu'épées dans leur fourreau, sans aucune autre arme ;*
- Quant aux bêtes que Mohammad a rapportées, elles ne seront pas présentées pour le sacrifice à La Mecque ;*
- Les témoins de ce traité, parmi les musulmans, sont : Abû Bakr As-Siddîq, 'Umar b. Al-Khattâb, 'Abd-Rahmân b. 'Awf, 'Abd Allah b. Suhayl b. 'Amrû,*

1. Hadith déjà mentionné.

*Sa'd b. Abû Waqqâs, Mohammad b. Maslamah, 'Ali b. Abû Tâlib qui était le scribe, qu'Allah les agrée tous.*

*- Les témoins côté mecquois sont : Mikraz b. Hafs et Suhayl b. 'Amrû.*

Ce traité constitue un modèle pour ce type d'accord en islam et il demeure unique en son genre pour l'époque. En effet, le déroulement des négociations qui ont précédé à sa conclusion et les clauses qu'il contient n'étaient pas courantes chez les Arabes.

Les concertations pour cette trêve ont une fois de plus mis en évidence les mœurs prophétiques conciliantes. L'accord constitue également un modèle dans sa forme et ses obligations. Comme mentionné juste avant, de longues négociations s'étaient engagées entre les deux parties, qui n'aboutirent pas toujours avec les autres représentants de Quraysh. Les débats et discussions s'étalèrent en durée jusqu'à ce qu'enfin une entente soit convenue avec Suhayl b. 'Amrû et le Messenger d'Allah ﷺ en présence des musulmans.

Notons que cet accord fut conclu à un moment où les musulmans se trouvaient en position de force. Le Prophète aurait ainsi pu refuser les conditions qui semblaient désavantageuses et qui avaient irrité certains Compagnons. Notons également que malgré leur incompréhension face à cette décision, ces derniers ont accepté le jugement du Messenger d'Allah ﷺ, qui n'obéissait qu'à la Révélation.

Durant les discussions, l'émissaire Quraysh s'était montré quelque peu insolent envers le Messenger d'Allah ﷺ. Or, bien qu'il se trouvât seul parmi les Compagnons, il ne subit aucun désagrément, ou menace, car la règle du respect de la vie des émissaires devait être respectée. Au contraire, on constate d'après le récit que le Prophète ﷺ s'était montré indulgent et bienveillant à l'égard de Suhayl. Le Mustafa ﷺ visait avant tout la réalisation d'un objectif islamique louable : préserver la vie et répandre la paix. Il espérait que ces pourparlers aboutissent pour que les Mecquois reconnaissent enfin la vérité, se remettent en cause et écoutent la Parole d'Allah. Par cette trêve, la Mission prophétique pourrait ainsi entrer dans une nouvelle ère de son expansion qui ouvrirait de nouvelles perspectives sur le plan des relations publiques.

***Quelques remarques au sujet du texte du traité d'Al-Hudaybiyyah :***

- L'entête des traités et pactes conclus avec les musulmans renfermait toujours les formules au nom d'Allah, tandis que les normes légales inter-

nationales dans ce domaine ont pour formule introductive : « Les parties en présence ont convenu ce qui suit :... ».

Pour comprendre cet usage, il faut savoir que les traités en islam sont assujettis à l'autorité d'Allah, au nom Duquel ils sont contractés. Allah demeure Le Raqîb (le Vigilant, l'Observateur, Celui qui veille) et Le Hasîb (Le Garant, qui tient compte de tout), Auquel n'échappe aucune intention.

Le nom d'Allah est empreint de sacralité auprès de tout croyant, même chez ceux dont les croyances sur l'Essence divine sont altérées, mais qui reconnaissent tout de même l'existence d'Allah.

Certains de ceux qui cherchent à égarer les esprits des foules en agitant des symboles creux ont la fâcheuse tendance, de nos jours, à remplacer la formule au nom d'Allah par au nom du peuple ou de la nation par exemple. En débutant leurs discours par ces expressions, ils cherchent à conférer une prétendue sacralité à ces symboles, mais le croyant dénie l'existence de tout égal avec Allah. Voilà pourquoi tout acte doit s'accomplir pour Allah et en Son Nom.

- Le texte du traité d'Al-Hudaybiyyah fait ensuite mention des parties concernées par l'accord, comme cela est la norme dans les accords internationaux qui désignent par leur nom les représentants ou mandataires de l'acte.

- Les motivations de l'entente sont également expressément dévoilées dans le document qui dans ses premières lignes laisse apparaître que son objectif consiste à mettre fin au conflit armé et à proposer une trêve. Le traité a aussi pour but de garantir la sécurité des biens et des personnes, à l'instar de ce que l'on retrouve dans les accords internationaux modernes.

- Le texte expose ensuite les conditions convenues entre les deux parties, comme le fait tout document de ce type à notre époque.

- La conclusion de ce traité et son déroulement démontrent qu'il est permis au dirigeant musulman de proposer l'initiative d'une trêve avec l'ennemi si cette dernière comporte un intérêt avéré pour la communauté. La démarche ne doit donc pas nécessairement être engagée par l'autre belligérant pour être valide.

- L'islam autorise la signature d'un accord avec des non-musulmans même lorsque certains termes sont désavantageux pour les musulmans, si l'intérêt général avéré est garanti ou pour protéger la Oumma d'un mal plus

grand. On applique ainsi la règle juridique islamique qui consiste à choisir entre deux options néfastes, celle qui est la moins dommageable.

- Allah dans le noble Coran a désigné ce traité d'Al-Hudaybiyyah par le mot arabe *fath* (victoire). Ce terme fait aussi référence à la notion d'ouverture. Par conséquent, le traité est ce qui a permis l'ouverture d'une chose qui restait inaccessible. Or, cette trêve qui s'est conclue avec les idolâtres à Al-Hudaybiyyah demeurerait une éventualité peu probable, jusqu'à ce qu'Allah en décide autrement.

On peut aussi définir cette trêve comme une ouverture dans la mesure où cette période de paix va permettre aux cœurs scellés de s'ouvrir vers les autres.

Bien que les conditions apparentes de ce pacte restaient en effet peu avantageuses pour les musulmans, il apportait avec lui la victoire. Le Messager d'Allah ﷺ avait cerné cette réalité du succès manifeste caché sous le voile fin des termes de cette trêve. C'est la raison pour laquelle il s'était montré conciliant avec les idolâtres et leur avait accordé ce qu'ils demandaient. Le Prophète ﷺ n'avait pas cédé à la désapprobation de la plupart des Compagnons, parmi les plus illustres, car le désavantage apparent comportait en fait la réalisation d'un objectif souhaitable.

- Comme ce fut le cas ici, les pactes ou traités peuvent contenir une clause englobante qui permet l'intégration de nouveaux contractants (tiers ou même nation). Ainsi le traité d'Al-Hudaybiyyah, à l'instar des traités modernes, disposait d'une clause dite de modification. Cette condition avait ainsi autorisé les tribus de Khuzâ'ah et de Kinânah d'intégrer cette trêve. Leur adhésion à ce traité mit un terme à la guerre entre ces deux clans qui durait déjà depuis plusieurs années.

- Tout traité ou accord doit faire l'objet de signatures et de la présence de témoins. Le Messager d'Allah ﷺ a donc apposé sa signature au document afin de confirmer son acceptation des conditions qu'il renfermait. Cette pratique contractuelle reste également courante de nos jours.

- Les événements d'Al-Hudaybiyyah qui ont conduit au traité nous indiquent aussi que le recours à des médiateurs objectifs et susceptibles de rapprocher les vues des intéressés est autorisé. Ce fut le cas lorsque les Quraysh demandèrent à leur allié Al-Hulays b Al-'Alqamah de servir d'intermédiaire dans les négociations. Le Messager d'Allah ﷺ approuva alors cette médiation, car il

avait décelé chez l'homme certaines qualités et vertus telles que la sagesse, la clairvoyance, l'autorité et sa vénération pour les lieux saints.

De leur côté, les Mecquois avaient porté leur choix sur Al-Hulays comme émissaire. Ils espéraient que le prestige de ce chef arabe et l'estime dont il jouissait auprès du Prophète ﷺ pourraient faire pencher les discussions en leur faveur.

Cette démarche reste effectivement celle que les législations internationales modernes encouragent et qui suppose lors des négociations des traités et des accords la médiation d'une nation tierce (dans le cas d'un traité). On peut aussi mandater des représentants de nations qui ne possèdent aucun conflit d'intérêts dans le litige qui oppose les parties en présence.

- D'un point de vue islamique, les accords deviennent exécutoires dès l'instant où les contractants en ont approuvé les termes. L'incident survenu avec Abû Jundal b. Suhayl b. 'Amrû que le Prophète ﷺ a du livrer à son père (Suhayl), juste après avoir accepté les termes du traité, confirme cela. Ainsi, conformément à l'entente convenue, ceux qui fuyaient La Mecque parmi les croyants devaient être remis aux idolâtres. La simple approbation verbale du Messenger d'Allah ﷺ, tandis qu'on n'avait pas encore rédigé et donc signé le traité, conférait aux termes de l'accord un caractère exécutoire.

- Le texte du traité doit être reproduit en deux exemplaires et chaque contractant doit recevoir une copie de l'acte, comme cela fut le cas à l'issue des négociations d'Al-Hudaybiyyah. La délégation des Quraysh retourna donc à La Mecque avec la copie de ce traité historique.

## ***2. Le cas d'Abû Jundal et le respect de l'engagement :***

Une des leçons les plus édifiantes dans le domaine du respect de la parole donnée que l'on pourrait retenir de cet épisode des négociations à Al-Hudaybiyyah reste l'incident qui a impliqué Abû Jundal. Le Messenger d'Allah ﷺ nous a encore offert ici un unique et excellent exemple d'intégrité. Durant cet événement, il offrit la démonstration de l'attitude que le croyant doit adopter en matière de respect de l'engagement verbal ou écrit, de transparence, d'honnêteté de rectitude.

Alors que le Prophète ﷺ se trouvait encore avec Suhayl b. 'Amrû, le fils de ce dernier Jundal se présenta à Al-Hudaybiyyah les chaînes aux pieds après avoir fui La Mecque. Jundal s'était converti à l'islam, et après avoir



déjoué la surveillance de ses geôliers idolâtres, il prit la fuite et le voici qu'il arrivait parmi les croyants pour y trouver refuge.

Mais Suhayl, son père, se trouvait là avec l'Envoyé d'Allah ﷺ pour négocier la trêve. L'émissaire des Quraysh qui vit s'approcher son fils, se précipita vers lui et l'empoigna par le collet. Il interpella alors le Mustafa ﷺ : « Ô, Mohammad, nous avons conclu un accord, avant que celui-ci ne se présente ! *“tu dis vrai”*, confirma le Messenger d'Allah ﷺ. Mais Abû Jundal s'écria : ô musulmans, allez-vous me livrer aux idolâtres qui me persécutent !? ». Mais ses plaintes ne le délivrèrent pas, et le Prophète ﷺ ne s'opposa pas à ce qu'on le ramène à La Mecque. Il informa cependant le musulman captif de la situation : « *Ô, Abû Jundal, nous venons de conclure une trêve avec eux, et nous avons accepté cette condition dans ce pacte, que nous ne pouvons trahir* ». Mais face au désarroi d'Abû Jundal qui fut le premier à subir les conséquences de cette clause de l'accord, que ne pouvait contourner l'Envoyé d'Allah ﷺ, ce dernier le rassura. Ainsi il lui annonça que la délivrance pour lui et ses semblables à La Mecque approchait. Il le réconforta et lui dit : « *Ô, Abû Jundal, patiente et fais preuve d'abnégation pour Allah, car Il vous accordera bientôt à toi et aux autres opprimés une issue et une délivrance* »<sup>1</sup>.

Ainsi le Prophète ﷺ durant cet incident a montré à quel point le respect de l'engagement restait une vertu essentielle. Le prix à payer pour cela et les mauvaises conséquences que les gens pouvaient en percevoir n'entraient pas en considération dans ce domaine.

L'incident avec Abû Jundal constitua un défi au respect de l'engagement, difficile et terrible, que le Prophète ﷺ et les croyants ont toutefois réussi à surmonter en réprimant leurs sentiments. Ils ont eu à patienter, impuissants, face au spectacle douloureux d'Abû Jundal enchaîné, ensanglanté, saisi par le collet qu'on ramenait à La Mecque. La compassion fit couler les larmes amères de plusieurs d'entre eux, face au sort de leur frère, que les mains impitoyables du père, rustre idolâtre, tiraient sans ménagement pour le ramener dans sa sinistre geôle mecquoise.

Pourtant Abû Jundal a su demeurer patient et faire preuve d'abnégation face à l'épreuve qu'il endurait pour sa foi. Ce noble Compagnon comptait parmi ceux qu'Allah a décrits ainsi :

***« Puis quand elles atteignent le terme prescrit, retenez-les de façon convenable, ou séparez-vous d'elles de façon convenable ; et prenez deux hommes***

1. Hadith déjà mentionné.

*intègres parmi vous comme témoins. Et acquittez-vous du témoignage envers Allah. Voilà ce à quoi est exhorté celui qui croit en Allah et au Jour dernier. Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit. Allah atteint ce qu'Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose. »* At-talâq (Le Divorce) : 2-3.

Toujours est-il que moins d'une année plus tard Abû Jundal est les autres musulmans opprimés de La Mecque réussirent à s'échapper des cachots mecquois. Ils formèrent par la suite une troupe sous le commandement d'Abû Basîr, qui tourmentait les Mecquois en prenant le contrôle des voies commerciales qui menaient au pays du Sham. Mais nous évoquerons ces faits en détail, plus loin.

### **3. Le respect pour les opposants intègres**

La conclusion du traité, avant sa finalisation par écrit, entraîna une vague soutenue de protestations parmi les musulmans. Les deux dernières conditions de l'accord constituaient le motif de cette opposition. Le fait que le Messenger d'Allah ﷺ accepta de livrer aux idolâtres les musulmans qui voulaient fuir la persécution, tandis que les apostats restaient libres ; et l'interdiction qu'on leur imposait de ne pas entrer à La Mecque cette année souleva le mécontentement de certains. 'Umar b. Al-Khattâb, ainsi que Usayd b. Hudhayr chef des Aws, et Sa'd b. 'Ubâdah chef des Khazraj, comptaient parmi les plus contestataires.

Les historiens ont rapporté que 'Umar se présenta au Prophète ﷺ pour lui faire part de son opposition à ce traité. S'adressant au Messenger d'Allah ﷺ il lui dit : « N'es-tu pas l'Envoyé d'Allah ? "Certes", répondit le Prophète ﷺ. Puis 'Umar demanda encore : ne sommes-nous pas soumis à Allah, tandis qu'eux sont les idolâtres ? "oui", confirma le Mustafa ﷺ. Dans ce cas ô Messenger, objecta 'Umar, pourquoi accepterions-nous ces compromis au détriment de notre foi ?! "Je suis le Messenger d'Allah, ô 'Umar, et je ne peux Lui désobéir". Dans une autre version, la réponse prophétique qu'on a rapportée est : « Je suis le serviteur d'Allah et Son Messenger, je ne transgresserai pas Ses ordres et ainsi Il ne m'abandonnera pas ».

Puis 'Umar interrogea le Mustafa à nouveau : « Mais ne nous as-tu pas promis que nous accomplirions les déambulations autour de la Ka'bah ? "oui, je l'ai promis, mais ai-je dit que ce serait cette année-ci ?" Non, ré-



pondit ‘Umar. Alors le Messager d’Allah ﷺ le rassura par ces mots : *“je t’assure que tu entreras à La Mecque et que tu accompliras le tawâf”* ».

‘Umar a relaté qu’il se rendit auprès d’Abû Bakr, suite à cet échange avec le Prophète ﷺ pour lui dire : « Ô, Abû Bakr, n’est-il pas le Messager d’Allah, ne sommes-nous pas soumis à Allah tandis que les autres sont des mécréants ?! Certes, lui répondit As-Siddîq. Comment pouvons-nous donc accepter de tels compromis dans la religion ?! protesta Al-Fârûq. Écoute ‘Umar, lui dit Abû Bakr sur un ton de sollicitude, accepte sa décision, je témoigne qu’il est le Messager d’Allah et qu’il n’ordonne que ce qui est juste et qu’Allah jamais ne l’abandonnera tant qu’il suivra ce qu’Allah lui a commandé ».

Mais l’incident avec Abû Jundal raviva la contestation chez certains Compagnons. Un groupe d’entre eux se rendit auprès du Prophète ﷺ. ‘Umar se trouvait, cette fois encore, parmi eux. Ils exposèrent leur opposition à ce traité en espérant que l’Envoyé ﷺ reconsidère certains termes de l’accord. Finalement, la patience, la sagesse et l’indulgence dont Allah fit don à Son Messager parvinrent à dissiper les doutes des Compagnons sur le bien-fondé de cette décision. Le Prophète leur démontra l’intérêt qu’elle présentait pour les musulmans et leur expliqua qu’elle serait à l’origine d’une victoire pour les musulmans. Le Mustafa ﷺ rassura aussi ses Compagnons concernant le sort de leurs frères persécutés, tel qu’Abû Jundal, et il leur annonça leur délivrance prochaine, qui ne tarda effectivement pas.

Retenons que le Messager d’Allah ﷺ n’avait pas désapprouvé en soi les objections qu’avaient soulevées ses Compagnons ni par ses paroles ou ses actes. Par cette réaction, l’Envoyé ﷺ établissait le principe du respect de la contestation quand des motivations honnêtes en sont à l’origine. On peut donc penser, et Allah reste le plus savant, que le Mustafa ﷺ souhaitait de cette manière délivrer un enseignement aux chefs musulmans. La leçon qu’il donne ici aux responsables de la Oumma serait donc de respecter les opinions divergentes des subalternes. Cette règle encourage les suiveurs à partager leurs avis, car cela représente un atout qui sert l’intérêt général.

Cette guidance prophétique démontre que la liberté d’opinion est garantie en islam. Ainsi au sein de la société islamique, l’individu détient le droit de s’exprimer librement et de partager son opinion même lorsque cette dernière s’oppose à celle du dirigeant, des gouvernants ou même du

calife. Le musulman possède ce droit individuel d'exprimer ses vues sans avoir à craindre pour sa sécurité ou subir des mesures d'intimidation. Les gens de pouvoir ne peuvent légitimement s'autoriser à étouffer la liberté d'expression et d'opinion.

La contestation que 'Umar avait manifestée face au Messager d'Allah ﷺ démontre que s'opposer à l'opinion ou aux agissements d'un dirigeant ne constitue pas un crime pour lequel on doit punir ou emprisonner l'auteur

#### **4. La fin de l'état de consécration rituelle (ihrâm), le sage conseil d'Oum Salamah, qu'Allah l'agrée :**

Les négociations et la rédaction du traité d'Al-Hudaybiyyah arrivèrent à leur terme. Le Messager d'Allah ﷺ demanda ensuite à ses Compagnons de procéder aux immolations des bêtes apportées pour le sacrifice, et au rasage de leur crâne (conformément au rite). Pourtant aucun de ses Disciples ne réagit alors que l'Envoyé ﷺ avait renouvelé trois fois son instruction.

Il retourna auprès d'Oum Salamah, qu'Allah l'agrée, et se plaignit auprès d'elle de l'attitude de ses Compagnons. Cette dernière lui fit alors la recommandation suivante : « Ô Messager d'Allah, que penses-tu de repartir vers eux et sans dire un mot à quiconque, immole ta bête, et demande ensuite au serviteur de te raser le crâne. Le Prophète ﷺ suivit le conseil d'Oum Salamah. Il sortit, égorgea sa bête du sacrifice et se fit raser le crâne sans parler à quiconque. C'est alors que ses Disciples se mirent à l'imiter l'un après l'autre. Ils sacrifièrent leur offrande et se rasèrent mutuellement le crâne. Mais leur tristesse et leur déception étaient telles que leurs coups de lames manquèrent de trancher les nuques.<sup>1</sup>

En ce jour de Hudaybiyyah certains se firent raser la tête entièrement tandis que d'autres choisirent de ne se faire couper qu'une partie de leur chevelure. Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : « *Qu'Allah fasse miséricorde à ceux qui ont entièrement rasé leur crâne !* » Quelqu'un demanda alors : et à ceux qui ont juste coupé leurs cheveux ô Messager ? Mais l'Envoyé ﷺ répéta ce qu'il venait de dire. On insista alors et il finit par dire : « *et à ceux qui ont juste coupé leurs cheveux* »<sup>2</sup>.

Mentionnons enfin, pour l'anecdote, que l'offrande que le Prophète ﷺ a sacrifiée à Al-Hudaybiyyah était un chameau, avec un anneau d'argent

1. Hadith déjà mentionné.

2. Al-Boukhârî (1727) ; Mouslim (1201) d'après Ibn 'Umar ; Ahmad (1/216) d'après Ibn 'Abbâs.

dans les naseaux, qui avait appartenu à Abû Jahl. Le Prophète ﷺ espérait ainsi exaspérer les mécréants en immolant cette bête lors de sa visite des lieux saints<sup>1</sup>.

***Leçons que l'on pourrait dégager de ce récit :***

- Oum Salamah avait suggéré au Mustafa ﷺ une réaction sage et bénie. Pour elle, les Compagnons pensèrent que le Prophète ﷺ leur ordonna de mettre fin à leur état de consécration rituelle, comme mesure d'allègement pour eux, tandis qu'il s'imposerait de rester en ihram. Oum Salamah, afin d'écarter de leur esprit cette hypothèse, proposa alors à l'Envoyé ﷺ de rompre son état de sacralisation devant eux. Le Mustafa ﷺ approuva son avis et le mit en exécution. Effectivement, lorsque les Disciples virent le Messenger d'Allah agir ainsi, ils l'imitèrent, car plus rien ne justifiait la non-observance. Le conseil de la Mère des croyants s'était donc avéré judicieux.

Cet évènement confirme aussi que l'avis, émis par un homme ou une femme, est égal tant qu'il reste avisé et profitable. Contrairement à ce que soutiennent les détracteurs, cela démontre que l'islam honore et respecte la gent féminine et ne dénie pas son rôle au sein de la communauté. Quel exemple est-il plus probant que celui-ci, dans lequel l'Envoyé d'Allah ﷺ a accordé considération à l'avis et au conseil d'une femme sur une question qui le troublait ?

- Cet incident dévoile également que l'exemple par la pratique demeure essentiel dans certaines circonstances. Ainsi, ce récit nous apprend que le Prophète ﷺ réitéra son ordre trois fois sans que cela ait suscité la moindre réaction. Même les plus illustres et anciens Compagnons restèrent immobiles. Mais lorsque le Mustafa ﷺ prit lui-même les devants, comme le lui avait suggéré Oum Salamah, ses Suiveurs se joignirent à l'initiative. Selon les circonstances, prêcher par l'exemple demeure donc plus indiqué.

- Sur le plan de la jurisprudence rituelle, ce Hadith met en évidence le verdict de la 'Umrah et du Hajj lié à la situation de gêne et d'empêchement. L'exemple pratique du Prophète ﷺ révèle ici qu'après la conclusion du traité, ce dernier ﷺ avait rompu l'état de sacralisation, accompli le sacrifice rituel et s'était rasé le crâne. Tout cela indique que la rupture de l'état d'ihram, avec les actes qui lui sont dédiés, s'applique dans ce contexte de contrainte. Cela concerne les deux pèlerinages (Hajj et 'Umrah). En outre,

---

1. Ahmad (1/234) ; Abu Dawud (1749) ; Ibn Mâjah (3076) ; Tabarânî dans al-mu'jamul-kabîr (11 147 et 11 148).

la rupture de la consécration rituelle n'entraîne pas, dans les deux cas, d'obligation compensatoire ou expiatoire (qadhâ). Toutefois, les juristes d'obédience hanafite considèrent que la compensation reste obligatoire sans délai. Ils soutiennent cette sentence en s'appuyant sur un fait. Ainsi, tous ceux qui avaient participé à ce voyage en vue d'accomplir la 'Umrah ont accompagné le Messager ﷺ lors du petit pèlerinage accompli plus tard en substitution. Seuls les disparus ou ceux qui ont gagné le martyr durant la bataille de Khaybar étaient absents à cette occasion.

### **5. Le retour à Médine et la Révélation de la sourate Al-Fath (La Victoire) :**

Après avoir quitté Al-Hudaybiyyah, et alors que le Messager d'Allah ﷺ se trouvait sur le trajet du retour vers Médine, Allah lui révéla la sourate Al-Fath (La Victoire). Ce chapitre comporte entre autres le verset suivant :

*Ceux des Bédouins qui ont été laissés en arrière te diront : « Nos biens et nos familles nous ont retenus : implore donc pour nous le pardon. » Ils disent avec leurs langues ce qui n'est pas dans leurs cœurs. Dis : « Qui donc peut quelque chose pour vous auprès d'Allah s'Il veut vous faire du mal ou s'Il veut vous faire du bien ? Mais Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous œuvrez. »* Al-Fath (La Victoire) : 11.

L'Envoyé d'Allah ﷺ éprouva une grande joie à l'occasion de la Révélation de cette sourate. Il annonça au matin à ses Compagnons : « Allah m'a révélé cette nuit un chapitre du Coran qui est plus cher à mes yeux que tout ce que la terre peut contenir »<sup>1</sup>. Puis le Messager ﷺ leur récita le premier verset : en vérité, Nous t'avons accordé une victoire éclatante [...].

Les Compagnons lui dirent alors : « Félicitations ô Messager (pour cette victoire que t'a accordée Allah). Mais quelle est notre part dans cela ? Le Prophète ﷺ psalmodia alors le verset suivant de la sourate :

*« [...] afin qu'Il fasse entrer les croyants et les croyantes dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux où ils demeureront éternellement et afin de leur effacer leurs méfaits. Cela est auprès d'Allah un énorme succès. »* Al-Fath (La Victoire) : 5.<sup>2</sup>

L'expédition se trouvait à Kirâ' Al-Ghâmîm et les Compagnons se regroupèrent autour du Prophète ﷺ qui avait enfourché sa monture. Tandis que dernier venait de réciter le premier verset de la sourate : « *En vérité, Nous*

1. Al-Boukhârî (4177), d'après Aslam, Mouslim (1786) d'après Anas.

2. Al-Boukhârî (4172) d'après Anas.

*t'avons accordé une victoire éclatante* », quelqu'un prit la parole. Ô Messager d'Allah ! s'écria-t-il, avons-nous vraiment remporté une victoire ? « *oui par Celui qui détient ma vie* », répondit le Mustafa ﷺ, « *c'est là une grande victoire* »<sup>1</sup>.

Ces paroles de l'Envoyé d'Allah dissipèrent alors instantanément la déception et la tristesse qui alourdissaient les cœurs des Compagnons et une joie débordante emplit les âmes. À ce moment, ils prirent tous conscience que la maîtrise des causes et de leur résultat n'était pas de leur ressort. Ils se rappelèrent que l'acceptation du Décret d'Allah et de la décision de Son Messager constituait pour eux et pour la Mission qu'ils défendaient la source du succès.

Le noble Coran a évoqué cet événement décisif et crucial survenu à Al-Hudaybiyyah dans la sourate Al-Fath (La Victoire). Cette expédition a fait l'objet d'une description particulière dans le Livre d'Allah. On constate, par exemple, qu'Allah, exalté soit-Il a attribué à cette campagne le nom de victoire éclatante, alors qu'elle a abouti à un traité et qu'elle n'a pas donné lieu à une bataille.

En outre, nous remarquons que le chapitre Al-Fath (La Victoire) fut révélé après la conclusion du traité, et alors que le Prophète ﷺ se trouvait sur le chemin du retour vers Médine. La Révélation de la sourate intervient donc après que l'Envoyé d'Allah ﷺ et ses Compagnons ont traversé plusieurs péripéties. Ainsi ils connurent l'espoir de la 'Umrah, puis le désenchantement, l'opposition avec les idolâtres, le serment du Ridhwân, et le traité et les déceptions qu'il engendra. Cette expédition charria avec elle des vagues d'émotions qui déferlèrent au fil de tous ces événements importants.

La Révélation confirma donc aux musulmans que ce traité d'Al-Hudaybiyyah constituait une victoire et que la décision du Prophète ﷺ de l'avoir acceptée restait la bonne. Cette sourate fit aussi croître la confiance des Compagnons en ce dernier ﷺ, par l'annonce publique du succès obtenu par l'entente conclue avec les Mecquois. Elle informe aussi du pardon de toutes ses fautes par lequel Allah a honoré Son Messager ﷺ. Ainsi les croyants rassurés savaient dorénavant que l'issue de cet accord leur serait favorable.

Ce chapitre évoque aussi la patience dont l'Envoyé d'Allah ﷺ et les Compagnons avaient fait preuve durant les événements d'Al-Hudaybiyyah face

1. Abû Dâwûd (2736); Al-Hâkem (2/131).

à la conclusion du pacte. Les versets qui traitent ce sujet nous apprennent qu'un soutien de la part Allah a permis de surmonter les épreuves. Cette assistance divine s'est manifestée par la sérénité qui gagna les cœurs, même ceux des plus sceptiques vis-à-vis du traité et de ses conditions désavantageuses. Les Compagnons ont alors tous adhéré et accepté la décision du Prophète ﷺ, le cœur soulagé par une quiétude réconfortante. C'est ainsi que malgré les réticences, le traité a été conclu :

***« C'est Lui qui a fait descendre la quiétude dans les cœurs des croyants afin qu'ils ajoutent une foi à leur foi. À Allah appartiennent les armées des cieux et de la terre; et Allah est Omniscient et Sage . »*** Al-Fath (La Victoire) : 4.

Ce passage confirme donc que l'état de sérénité des Compagnons constituait une faveur particulière d'Allah, et ce verset est en soi un rappel pour eux, une invitation à la gratitude. La quiétude reste une des spécificités de cette expédition, sur laquelle le Noble Coran a insisté.

Allah mentionne également dans le chapitre l'épisode du serment de Ridhwân, ou serment de la mort, dont Allah dévoile le mérite. La seule mention dans le Noble Coran éternel de cet événement constitue le meilleur indice de sa valeur. La Parole d'Allah le décrit comme un serment que les Compagnons ont prêté directement à Allah :

***« Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah : la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment; et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense. »*** Al-Fath (La Victoire) : 10.

À travers le récit des expéditions et des batailles du Messenger ﷺ, le noble Coran dans cette sourate a pour vocation de nous éclairer, de réformer nos croyances, de nous éduquer. Il démasque aussi l'attitude des hypocrites, annonce aux Compagnons qu'ils collecteront bientôt un important butin, comme cela se réalisera plus tard à Khaybar. Mais les versets du chapitre nous instruisent aussi, concernant le jihad, sur les cas de dépenses légitimes. La miséricorde d'Allah veut qu'on ne puisse blâmer tous ceux qui n'y participent pas, parmi ceux dont le cas relève de l'exemption.

La sourate évoque aussi la vision qu'a eue le Messenger ﷺ de son entrée à La Mecque avec ses Compagnons, et de l'annonce qu'il leur en avait faite. Le noble Coran confirme alors à ce moment qu'elle se réalisera :

*« Allah a été véridique en la vision par laquelle Il annonça à Son messager en toute vérité : vous entrerez dans la Mosquée Sacrée si Allah veut, en toute sécurité, ayant rasé vos têtes ou coupé vos cheveux, sans aucune crainte. Il savait donc ce que vous ne saviez pas. Il a placé en deçà de cela (la trêve de Houdaybiya) une victoire proche. »* Al-Fath (La Victoire) : 27.

La clôture du chapitre contient la mention des vertus et du mérite du Prophète  et de ses Compagnons :

*« C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la guidée et la religion de vérité [l'Islam] pour la faire triompher sur toute autre religion. Allah suffit comme témoin. 29. Mohammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermir, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense. »* Al-Fath (La Victoire) : 28-29.

Ce passage nous donne une description édifiante et remarquable des Disciples de Mohammad. Il dépeint de manière étonnante dans le style exceptionnel qu'est celui du Noble Coran, plusieurs qualités apparentes ou invisibles, propres à ce groupe d'élus :

- [...] sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Cet extrait désigne leur attitude avec les mécréants et entre eux. Les impies dont il est question ici englobent également leurs pères, frères et autres proches parents ou leurs amis. Tous les liens sont donc rompus, excepté celui de la fraternité dans la foi qui les a rendus miséricordieux entre eux. Ils sont ainsi devenus fermes et sévères pour Allah et indulgents et cléments pour Allah.

- Tu les vois inclinés, prosternés. L'expression véhicule une sensation de continuité et de permanence, comme une image figée devant le regard. Cela indique que le trait prédominant et fondamental dans la personnalité des Compagnons est l'attachement à la dévotion symbolisée par l'inclination et la prosternation. À travers cette formule, on les imagine en constante prière.

- [...] Recherchant d'Allah grâce et agrément. Le même ton que celui du passage précédent est reproduit ici. Mais cette fois-ci, l'état qui est décrit est intérieur et dévoile des émotions. On ressent alors la constance de la préoccupation et le désir profond qui agite l'âme et qui reste la recherche de l'agrément et de la satisfaction d'Allah. C'est ici la seule et unique ambition qui habite les cœurs.

- Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Ils sont marqués par la trace de leur dévotion, comme un signe distinctif clair et rayonnant. On ne doit pas simplement comprendre que cette expression renvoie à la tache que certains portent sur le front. On remarque que c'est la prosternation que le verset évoque, car elle reflète le plus parfaitement l'humilité et la soumission dans d'adoration vouée à Allah. La marque distinctive de ces hommes est donc celle que produit la prosternation, à savoir la modestie, l'humilité, qui dissipent la vanité et l'orgueil. Ce n'est qu'après, qu'apparaît l'empreinte de l'humble et noble dévotion, qui apaise et illumine le visage du croyant.

- Notons que ce tableau rayonnant peint sur la toile du destin, n'est pas une description nouvelle, mais il était déjà mentionné dans la Thora : [...] telle est leur image dans la Thora.. Ainsi Allah avait déjà révélé ces qualités et ces vertus du Prophète et de ses Compagnons avant qu'ils n'apparaissent dans ce monde, au moment où Il annonçait l'arrivée de ce Messager ﷺ. Le Seigneur les compare ici à la semence fertile qui fait sortir une plante de sa graine. Cette dernière s'élève alors le long d'une tige solide qui se raffermir, s'épaissit et se dresse : [...] celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermir, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige.

Elle se tient alors sur le sol droite et ferme. L'extrait ne se contente pas de décrire simplement la plante, mais il évoque aussi la réaction que sa pousse provoque chez les connaisseurs qui est celle de l'émerveillement : à l'émerveillement des semeurs. Tandis qu'elle ne génère chez les mécréants que colère et irritation : remplit de dépit les mécréants. Ces plantations remplissent de colère les mécréants, car elles sont celles d'Allah et de Son Messager, elles représentent le paravent de Son décret, et l'instrument qui attise la rage de Ses ennemis.

Cette parabole se trouve quant à elle dans les Textes originaux de l'Évangile qui annoncent l'arrivée du Prophète Mohammad ﷺ : dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermir, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs.



C'est donc ainsi qu'Allah a perpétué dans Son Livre éternel la description de cette élite de croyants, les Compagnons de Mohammad. Elle demeure ainsi un modèle pour les générations qui veulent imiter ces croyants et concrétiser dans leur vie cet exemple édifiant de foi.

Au-delà de tout le mérite qu'Allah a accordé à ces croyants de la première heure, Il leur promet également le pardon et une récompense immense. Allah leur présente cette rétribution de façon succincte après avoir détaillé les vertus qui sont les leurs et par lesquelles ils accéderont à Sa promesse : Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense. La Satisfaction d'Allah constitue en soi la récompense ultime, mais la bienveillance illimitée du Seigneur et Sa bonté leur réservent aussi un bienfait éternel.

Sayyid Qutb nous a proposé le commentaire suivant :

[...] Encore une fois, je tente, quatorze siècles plus tard, de m'imaginer le bonheur de ces hommes et leur état d'âme, alors qu'Allah déversait sur eux le flot divin de Sa satisfaction, de Sa générosité et qu'Il leur faisait cette excellente promesse. J'imagine ce qu'ils ressentaient face à ce témoignage de considération de la part d'Allah, et je les vois de retour d'Al-Hudaybiyyah alors qu'ils écoutaient cette sourate qui venait d'être révélée. On leur récitait des Paroles qui évoquaient des événements qu'ils vivaient et ressentaient, des sentiments qu'ils éprouvaient, des signes qu'ils reconnaissaient chez eux réciproquement. Chacun voyait alors en l'autre l'empreinte du bienfait qu'il ressentait lui-même en son for intérieur.<sup>1</sup>

Les Compagnons venaient de réaliser que la Mission prophétique entrait dans une nouvelle phase de son évolution, qui aboutirait à une victoire certaine et à l'expansion. Ils avaient saisi que cette religion, en raison de sa nature, se développerait plus rapidement si elle se propageait dans une atmosphère pacifique et sûre. Le temps s'écoulait et les Disciples de Mohammad, commençait à constater les résultats bénéfiques du traité d'Al-Hudaybiyyah dont :

- Par la conclusion de cet accord, les Quraysh reconnaissaient l'existence à part entière de l'entité islamique. En effet, un traité ne peut engager que deux parties rivales ou de statut équivalent. Cela eut alors un impact auprès des autres tribus qui étaient influencées par la posture hostile des

1. Fi-zilâlil-qur-ân (6/26/3333).

Mecquois à l'égard des musulmans de Médine. Ces clans prenaient ainsi exemple sur les Quraysh.

- Les idolâtres et les hypocrites étaient désormais intimidés et beaucoup d'entre eux pensèrent que l'islam était désormais en position dominante. Ainsi, on remarqua que durant cette période beaucoup de notables Quraysh avaient adopté la nouvelle religion. Ce fut le cas, par exemple, de Khalid b. Al-Walid et de 'Amrû b. Al-'Âs. Les Bédouins des alentours de Médine s'étaient aussi empressés de s'excuser auprès du Messenger d'Allah ﷺ de leur défection.

- La trêve constitua une occasion idéale pour permettre la propagation de l'islam et pour diffuser son Message au public, élargissant ainsi l'adhésion aux membres des tribus arabes. L'imam Zuhri avait expliqué à ce propos :

- L'islam, avant cela (la trêve), n'avait pas remporté de plus grande victoire. La lutte armée dominait les rapports entre les parties adverses, mais le cessez-le-feu, mit fin aux conflits, et les gens se sentaient alors en sécurité. Les rencontres se multiplièrent qui donnèrent lieu à des discussions, des échanges et des débats. Chacun de ceux à qui l'on proposait l'islam, et qui était un tant soi peu avisé, adoptaient la nouvelle foi. Ainsi, durant ces deux années de paix, les conversions à l'islam furent plus importantes que durant toute la période qui avait précédé la trêve.

Le biographe Ibn Hisham a confirmé ce dire de Zuhri, au sujet du nombre de conversions, en mettant en évidence le fait suivant :

La preuve de ce qu'avance Zuhri se trouve dans le fait que le Messenger d'Allah ﷺ s'était rendu à Al-Hudaybiyyah entouré de mille quatre cents Compagnons, selon ce qu'a rapporté Jabir b. Abd Allah. Mais l'année du Fath, soit deux ans après, ce sont dix mille musulmans qui firent une entrée victorieuse à La Mecque.

- La trêve permit de libérer le front mecquois et les musulmans purent concentrer leurs efforts sur la menace juive et celle des autres tribus hostiles. Cela a ainsi mené à la bataille de Khaybar peu après le traité d'Al-Hudaybiyyah.

- Les négociations d'Al-Hudaybiyyah ont conduit certains Quraysh à se montrer plus conciliants avec les musulmans. Ce fut notamment le cas de Hulays b. 'Alqamah qui lorsqu'il vit les Compagnons prononcer la talbiyah, ainsi que les bêtes préparées pour les sacrifices <sup>1</sup> annonça aux Mecquois

1. Note du traducteur : At-talbiyah consiste en une invocation prononcée par les pèlerins qui s'apprennent à ac-

ce qu'il avait vu. Il confirma alors les intentions pacifiques des musulmans et recommanda qu'on les laissât entrer dans l'enceinte sacrée.

- La trêve conséquente au traité d'Al-Hudaybiyyah a permis au Messenger d'Allah ﷺ de préparer la bataille de Mu'atah. Cette nouvelle expédition allait devenir ainsi le prélude à l'expansion de la Mission prophétique au-delà de la Péninsule arabique.

- C'est aussi durant cette suspension des hostilités que le Prophète ﷺ put envisager d'envoyer des émissaires auprès du roi byzantin, perse et copte d'Égypte, pour les inviter à l'islam.

- Enfin, cette trêve conclue à Al-Hudaybiyyah constitua le préliminaire et la cause de la conquête de La Mecque par les musulmans. Ibn Al-Qayyîm a écrit à ce propos :

La trêve fut le prélude annonciateur de la grande victoire finale sur les idolâtres, qu'Allah a accordée à Son Messenger et aux Compagnons. Après la conquête de La Mecque, les gens ont ainsi embrassé l'islam en masse. Cet armistice représenta la cause et le déclencheur de cette victoire. Conformément au décret d'Allah dans Sa création, les événements ou prescriptions légales importantes sont toujours introduits par des faits qui conduisent et facilitent leur apparition.

#### **6. Abu Basîr à Médine, et Abu Basîr chef de guérilla :**

Très peu de temps après la conclusion de l'accord d'Al-Hudaybiyyah, Abu Basîr réussit à déjouer la vigilance de ses gardes et s'enfuit de sa prison mecquoise pour rejoindre le Messenger d'Allah ﷺ à Médine. Mais les Quraysh lancèrent à sa poursuite deux hommes afin de le ramener, conformément aux termes du traité. Ils se rendirent donc auprès du Prophète ﷺ et réclamèrent la restitution du prisonnier évadé.

L'Envoyé d'Allah ﷺ s'adressa à Abu Basîr qui se trouvait peu enclin à se rendre et lui dit : « Ô, Abu Basîr, nous avons conclu un accord avec ceux-là, comme tu le sais, et notre religion nous interdit de trahir nos engagements. Mais, sache qu'Allah vous accordera bientôt à toi et aux autres persécutés, une issue et une délivrance. Retourne donc avec ces deux-là. » Ô Messenger d'Allah, protesta Abu Basîr, vas-tu me remettre à ces gens alors qu'ils me maltraitent à cause de ma foi ? « Ô Abu Basîr », le rassura le Prophète ﷺ, « repars, car Allah vous secourra toi et les autres prisonniers de La Mecque. »<sup>1</sup>

---

complir les pèlerinages (\*Umrah ou Hajj).

1. Ahmad (4/325) ; Ibn Hishâm (3/331).

Abu Basîr se résolut à accompagner les deux idolâtres. Ce spectacle attrista les Compagnons qui regardaient, impuissants, leur frère qu'on ramenait à sa prison mecquoise, alors que ce dernier avait réussi à échapper à leur persécution. Mais le respect de l'engagement, dans ces circonstances, constituait la préoccupation prioritaire pour le Messenger d'Allah ﷺ. Ce principe, pour le Prophète ﷺ, régissait sa vie au quotidien et ses relations avec les autres tribus, et il ne devait pas rester lettre morte. Le Noble Coran condamne fermement et à plusieurs endroits le manquement aux engagements et enjoint fermement le respect des accords :

**« Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant [de votre bonne foi]. Vraiment, Allah sait ce que vous faites ! »** An-Nahl (Les Abeilles) : 91.

**« Et n'approchez les biens de l'orphelin que de la façon la meilleure, jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité. Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements. »** Al-Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 34.

Le respect des engagements constitue donc en islam un principe fondamental auquel doit se conformer tout musulman.

Ainsi, le Messenger d'Allah ﷺ, par respect des clauses du traité, devait remettre Abu Basîr aux deux hommes venus le récupérer et avec lesquels il repartit vers La Mecque.

Arrivé à Dhul Hulayfah, Abu Basîr s'adressa à l'un des deux autres voyageurs et lui demanda de jeter un œil à son épée. Il s'approcha, puis saisit à son insu l'épée de l'idolâtre avec laquelle il le frappa mortellement. L'autre Mecquois prit la fuite et retourna à Médine où il informa le Prophète ﷺ qu'Abu Basîr avait tué son ami. Peu de temps après, ce fut au tour d'Abu Basîr de se présenter auprès de l'Envoyé ﷺ, l'épée à la ceinture. « Ô Messenger d'Allah, dit-il alors, ton engagement est respecté, selon ce qu'Allah t'a commandé. Tu m'as livré à ces hommes, mais je me suis libéré de leur persécution de mes mains. Le Mustafa ﷺ s'écria alors : **« Malheur à lui, il pourrait déclencher une guerre, s'il n'était pas seul ! »**<sup>1</sup>. À ces mots, Abu Basîr, comprit que le Messenger d'Allah ﷺ devrait le remettre à nouveau à celui qui le réclamait, et il prit donc la fuite et rejoignit un endroit du nom de Sayful-Bahr. Les persécutés qui se trouvaient à la Mecque, lorsqu'ils furent informés de l'incident, comprirent que les derniers mots du

1. Ahmad (4/331) ; Al-Boukhari (2732) ; Abu Dawud (2765).

Prophète ﷺ qu'il adressa à Abu Basîr constituèrent une invitation à se joindre à ce dernier. Plusieurs d'entre eux sortirent alors secrètement de La Mecque pour se rendre à Sayful-Bahr. Abu Jundal b. Suhayl b. 'Amrû et d'autres comptaient parmi les fugitifs qui se regroupèrent autour d'Abu Basîr. Ils formèrent ainsi une guérilla combative qui interceptait toutes les caravanes Quraysh qui se rendaient vers le pays de Sham. Ils les pillaient et tuaient ceux qui les escortaient.

Les Mecquois dépêchèrent alors un émissaire auprès du Prophète ﷺ, pour se plaindre des agissements d'Abu Basîr. Les idolâtres implorèrent le Messenger d'Allah ﷺ de rappeler à lui Abû Basîr et ses acolytes qui pourraient alors rejoindre Médine sans être poursuivis par les Mecquois. Ces derniers venaient ainsi de renoncer à la condition du traité qui imposait aux musulmans de restituer les fugitifs. Ainsi, les Quraysh subirent un revers humiliant par cette condition qu'ils croyaient fièrement être à leur avantage.

Le Prophète ﷺ envoya à Al-'Îs un détachement auprès d'Abu Basîr et de ses hommes dont l'effectif se situait entre soixante et soixante-dix hommes. Il ordonna que ce groupe de combattants rejoigne Médine. Désormais, ils y seraient en sécurité, eux qui avaient réussi à ébranler la sérénité des Mecquois et à les contraindre à renoncer à la condition injuste du traité. Leur arrivée à Médine apporta une force et un renfort supplémentaires aux musulmans. Toutefois, Abu Basîr l'instigateur et le chef de cette guérilla ne comptait pas parmi les nouveaux arrivants. En effet, les Compagnons qui furent dépêchés pour l'annonce de leur rapatriement le trouvèrent agonisant. Il mourut donc dans le désert, mais son souvenir demeura vivant dans le cœur des musulmans de Médine.

Les récits d'Abu Jundal et d'Abu Basîr représentent des modèles d'engagement sincère et d'endurance au nom de la foi et du jihad pour la Cause d'Allah. Leurs efforts et leur résolution ont permis de faire courber l'échine aux idolâtres. Ces se retrouvaient dès lors contraints d'implorer les musulmans d'accepter l'abrogation de la condition du traité qu'ils croyaient avantageuse pour eux.

Cette histoire confirme que parfois l'action d'un seul homme résolu l'emporte sur celle de tout un groupe. Ainsi Abu Basîr, à lui seul, puis soutenu de son groupe de croyants, ont réussi à nuire aux idolâtres, à un moment où l'état islamique de Médine était enchaîné par le traité qui les liait aux Mecquois. C'est Abu Basîr et sa guérilla, qui s'étaient soustraits, de manière ponctuelle à l'autorité de la nation de l'islam qui sont alors intervenus.

Notons que l'action de ces maquisards ne constituait pas simplement une initiative purement personnelle. En effet, le Messenger d'Allah ﷺ, à aucun moment n'a interdit Abu Basîr d'agir ainsi, ou ne lui avait ordonné de se rendre aux idolâtres mecquois et de ne pas s'en prendre à leurs caravanes.

Au contraire, l'absence de réprobation de la part du Messenger d'Allah ﷺ prouve son acquiescement tacite. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement, car en fin de compte Abu Basîr et ses compères n'ont agi que sagement en se soustrayant aux persécutions des Mecquois, qui les empêchaient en outre de rejoindre Médine ? Cette manœuvre était doublement judicieuse, car en plus de fuir l'oppression, les guérilleros d'Abu Basîr infligeaient aux idolâtres des pertes économiques et humaines. Ils troublaient leur sentiment de sécurité, et tout cela se faisait aussi au bénéfice de l'état islamique de Médine. On peut aussi soutenir que le Prophète ﷺ avait encouragé Abu Basîr à demi-mots, à entreprendre cette stratégie lorsqu'il ﷺ avait dit : malheur à lui, il pourrait déclencher une guerre, s'il n'était pas seul !

Une réflexion sur le déroulement et l'enchaînement de tous ces événements révèle, à n'en pas douter, la bienveillance d'Allah à l'égard des nobles Compagnons. Mais l'intervention divine en faveur de ces derniers n'a été possible que dans la mesure où ils se conformèrent aux principes qui leur ont fait mériter la Grâce d'Allah. Ainsi le Noble Coran nous informe que :

**« Certes, Allah est avec ceux [L'] ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants. »** An-Nahl (Les Abeilles) : 128.

**« Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec crainte et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants. »** Al-A'râf (Les Murailles) : 56.

**« Puis quand elles atteignent le terme prescrit, retenez-les de façon convenable, ou séparez-vous d'elles de façon convenable ; et prenez deux hommes intègres parmi vous comme témoins. Et acquittez-vous du témoignage envers Allah. Voilà ce à quoi est exhorté celui qui croit en Allah et au Jour dernier. Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable. »** At-Talâq (Le Divorce) : 2.

**« Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Allah est en vérité avec les bienfaisants. »** Al-Ankabût (Les Araignées) : 69.

Toutes ces vertus ci-dessus mentionnées étaient présentes chez l'ensemble des Compagnons, et c'est en raison de ces mœurs louables auxquelles ils étaient attachés qu'Allah leur a dispensé Son soutien et Sa bienveillance. Cet axiome demeure éternel, et s'applique à chaque individu ou nation, en tout lieu et en tout temps, car la promesse d'Allah le garantit, et Sa promesse est vérité.

### **7. Le refus du Prophète de livrer les femmes musulmanes aux idolâtres :**

Un groupe de femmes croyantes avaient pris l'initiative d'émigrer vers Médine et de quitter la maison de la mécréance : La Mecque. Parmi ces dernières se trouvait en première ligne Oum Kulthum bint 'Uqbah b. Abû Mu'ît. Cette dernière avait quitté la ville sainte après le traité d'Al-Hudaybiyyah, mais les idolâtres mecquois tentèrent de la ramener à La Mecque. C'est alors qu'Allah révéla le verset suivant la concernant ainsi que toutes les femmes musulmanes émigrées :

*« Ô vous qui avez cru! Quand les croyantes viennent à vous en émigrées, éprouvez-les; Allah connaît mieux leur foi; si vous constatez qu'elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants. Elles ne sont pas licites [en tant qu'épouses] pour eux, et eux non plus ne sont pas licites [en tant qu'époux] pour elles. Et rendez-leur ce qu'ils ont dépensé (comme mahr). Il ne vous sera fait aucun grief en vous mariant avec elles quand vous leur aurez donné leur mahr. Et ne gardez pas de liens conjugaux avec les mécréantes. Réclamez ce que vous avez dépensé et que (les mécréants) aussi réclament ce qu'ils ont dépensé. Tel est le jugement d'Allah par lequel Il juge entre vous, et Allah est Omniscient et Sage. »* Al-Mumtahānah (L'Éprouvée) : 10.<sup>1</sup>

Cet extrait du verset : quand les croyantes viennent à vous en émigrées, éprouvez-les, signifie selon le Compagnon exégète Ibn 'Abbas que ces femmes devaient prononcer la profession de foi. Ce passage contient également l'interdiction aux musulmanes de se marier avec des mécréants : *« si vous constatez qu'elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants. Elles ne sont pas licites [en tant qu'épouses] pour eux, et eux non plus ne sont pas licites [en tant qu'époux] pour elles »*. L'imam Qurtubî a, quant à lui, fourni le commentaire suivant : « Cela constitue la première preuve qui interdit le mariage d'une musulmane avec un mécréant sur le critère de la foi, et non sur celui de l'Émigration ».

1. Ce récit du refus de la part du Messager de livrer Oum Kulthum est rapporté par Ibn Sa'd (8/230-231); Al-Bayhaqî (9/229)

Puis dans ce verset Allah a ajouté : « ***et rendez-leur ce qu'ils ont dépensé (comme dot)*** ». Ce passage commande de restituer aux idolâtres le montant de la dot qu'ils ont dépensé lors de la conclusion du mariage.

Concernant cette portion du verset : il ne vous sera fait aucun grief en vous mariant avec elles quand vous leur aurez donné leur mahr, Ibn Kathir a proposé l'exégèse suivante : « ***vous pouvez les épouser une fois que leur délai de viduité a atteint échéance et avec l'approbation de leur tuteur, etc.*** ».

« ***Et ne gardez pas de liens conjugaux avec les mécréantes*** », c'est là une interdiction pour les croyants de maintenir des liens conjugaux avec les femmes mécréantes. Cette prescription implique dès lors la répudiation de ces dernières. Ainsi 'Umar b. Al-Khattab qui était l'époux de deux femmes idolâtres mecquoises a divorcé d'elles lorsque ce verset fut ré-vélé.<sup>1</sup>

Concernant le verset 10, de la sourate Al-Mumtahānah ci-dessus, les commentateurs nous informent qu'il fait référence au fait que les musulmans devaient exiger des idolâtres que ces derniers leur remettent le montant de la dot des femmes qui renieraient l'islam et retourneraient auprès d'eux. Inversement, les mécréants réclamaient aux musulmans le montant de la dot des femmes musulmanes qui émigraient à Médine. Cette résolution du litige restait la plus équitable. Ce verdict s'appliquait dès lors à ces circonstances particulières et il a fait l'objet d'un consensus parmi la communauté, selon ce qu'a mentionné l'exégète Ibn Al -'Arabî.

Le verset 11, du même chapitre énonce une autre règle liée à la question du dédommagement, en cas de fuite de l'épouse d'un croyant :

« ***Et si quelqu'une de vos épouses s'échappe vers les mécréants, et que vous faites des représailles, restituez à ceux dont les épouses sont parties autant que ce qu'ils avaient dépensé. Craignez Allah en qui vous croyez.*** » Al-Mumtahānah (L'Éprouvée) : 11.

Ce passage fait référence au départ éventuel de l'épouse d'un croyant qui retournerait auprès des idolâtres mecquois. Dans le cas où les musulmans ne seraient pas liés à ces derniers par un accord, Allah a prescrit ici que le montant de la dot soit prélevé du butin de guerre, avant sa distribution, pour être attribué à l'époux dont la conjointe aurait fui. Zuhri a ajouté que le dédommagement peut provenir aussi des biens saisis des mécréants,

1. Al-Boukhari (3732).



ou du montant des dots qui sont dus aux idolâtres pour les femmes qui ont rejoint les croyants.

Mujahid, l'élève d'Ibn 'Abbas, a expliqué que ce passage : que vous fassiez des représailles, fait référence au butin de guerre pris des Quraysh.

Abû Sa'ûd, quant à lui, explique que le terme arabe 'âqabtum de l'extrait rendu en français par faire des représailles dans les traductions, fait plutôt référence au verbe 'âqaba dans le sens d'alterner, faire suivre. Dans ce cas, l'expression fait allusion à l'alternance des échanges des montants dus pour les dots entre les musulmans et les mécréants suite aux fuites des épouses dans une direction ou dans l'autre.

Ibn Kathîr a proposé le commentaire suivant à propos du même verset : « Si après la révélation de ce verset, une épouse de croyant rejoignait les idolâtres, les musulmans avaient la charge de dédommager l'époux du montant de la dot qu'il avait versé. Cette compensation était alors prélevée des sommes encore en possession des musulmans (en arabe 'aqib) et destinées à rembourser les dots des Mecquois, pour leurs épouses ayant émigré à Médine. Le solde éventuel devait alors être restitué aux idolâtres.

La fin du verset constitue une mise en garde contre toute transgression des prescriptions divines : « *craignez Allah en qui vous croyez* ».

Zuhri a complété son commentaire en indiquant qu'aucune des femmes qui avaient émigré à Médine dans les premiers temps n'avait apostasié.<sup>1</sup>

Ibn Hajar a précisé : « Zuhri a fait ici allusion au fait que l'échange de montant de dots (en arabe al -mu'âqabah auquel fait référence le verset) n'a eu lieu que dans un sens. En effet, aucune femme parmi les croyantes de Médine n'a rejoint les idolâtres, ce qui n'était pas le cas à l'inverse ».

Un malentendu avait émergé au sujet de la clause relative à la restitution des fugitifs aux idolâtres. Ces derniers pensaient que l'accord englobait aussi bien les hommes que les femmes. Pour le Messenger d'Allah ﷺ, cette condition ne concernait que les hommes. En effet, le texte désignait les personnes concernées par l'emploi du masculin. La Révélation confirma la position du Prophète ﷺ et aucune femme musulmane qui avait émigré à Médine ne fut renvoyée auprès des Mecquois. Mais selon les prescriptions divines, l'Envoyé d'Allah ﷺ testait leur foi et les acceptait ensuite au sein de la Communauté.

---

1. Al-Boukhârî (2733).

Le professeur Mohammad 'Izah Drûzah a écrit au sujet du verset 10 de la sourate Al-Mumtahānah (L'Éprouvée) :

« On doit aborder ce verset en rassemblant les différents textes qui existent et qui sont liés aux événements en question. Ainsi, nous constatons que des croyantes qui n'avaient pas été en mesure d'émigrer avant le traité d'Al-Hudaybiyyah profitèrent de la trêve pour quitter la Mecque discrètement. Leurs époux ou parents se rendirent alors auprès du Messager d'Allah ﷺ pour réclamer leur retour, conformément aux clauses de l'accord. Mais la Révélation interdit que ces femmes soient livrées aux mécréants, et qu'une compensation financière soit accordée aux époux. Les dires ont divergé sur la teneur réelle du texte du traité, certains ont soutenu qu'il avait une portée générale, tandis que d'autres ont affirmé qu'il ne concernait que les hommes. Les Mecquois de leur côté pensaient que la clause de retour englobait aussi bien les hommes que les femmes. Mais le Messager d'Allah ﷺ était de l'avis opposé et la Révélation trancha le différend en faveur de son opinion. Ce qui demeure entièrement cohérent. »

Le professeur Mohammad Al-Ghazâli a proposé le commentaire suivant sur ces faits : « Les musulmans ont refusé malgré le traité d'Al-Hudaybiyyah, de livrer les femmes croyantes qui avaient fui La Mecque. Ils pensaient peut-être que tout naturellement cette clause ne s'appliquait pas aux femmes. Mais on peut penser aussi qu'ils agirent ainsi, car ils craignaient que ces croyantes ne puissent endurer les persécutions et les humiliations. En outre, à la différence des hommes tels qu'Abû Jundal, Abû Basîr et les autres, elles ne possédaient aucun moyen de fuir et d'échapper à la maltraitance. Quelle que fût la raison du refus de livrer les croyantes aux impies, elle restait conforme aux principes coraniques.



## PARTIE 3

### Leçons, remarques et enseignements utiles

L'expédition d'Al-Hudaybiyyah reste riche en enseignements et leçons sur le plan de la foi, de la jurisprudence et de la pédagogie, entre autres.

Ce qui suit est une énumération, non exhaustive, de quelques-uns de ces enseignements donnés à titre d'exemple.

#### **1. Les règles liées à la foi et au dogme :**

**- Le fait de se tenir debout devant le Prophète ﷺ alors que ce dernier reste assis (au sol)**

Les Compagnons n'avaient pas pour habitude de se tenir debout ou de se lever en présence du Messenger ﷺ, ou lorsque ce dernier était assis parmi eux. Pourtant, quand un des émissaires mecquois se présenta à l'Envoyé ﷺ, Mughîrah se tint près de lui l'épée à la main. Cette attitude avait pour but d'intimider et d'afficher la discipline et le respect voué à son chef. C'était d'ailleurs une coutume fréquente à l'arrivée d'un émissaire aussi bien chez les mécréants que chez les croyants. Cette situation ne relevait donc pas de l'acte qu'avait condamné le Prophète ﷺ lorsqu'il dit : « *Que celui qui aime qu'on se lève en sa présence se prépare à un séjour en Enfer* ». <sup>1</sup>

La règle que l'on peut en déduire est que les attitudes en apparence arrogantes et infatuées dans un contexte de guerre ne sont pas répréhensibles en soi. C'est ce qu'avait confirmé le comportement d'Abu Dujânah lors de la bataille d'Uhud, lorsque ce dernier adopta une démarche hautaine et

1. Abû Dawud (5229) ; Tirmidhî (2755).

suffisante, ce qui en temps normal reste prohibé. Le Messager d'Allah ﷺ avait d'ailleurs à cette occasion clarifié ce point en disant : « C'est là une démarche qui en d'autres circonstances déplairait à Allah ». La recherche du bon présage ne constitue pas de la superstition blâmable

Lorsque Suhayl b. 'Amrû arriva à Médine pour engager de nouvelles négociations, le Messager d'Allah ﷺ dit en le voyant s'approcher : « *On vient de nous faciliter la tâche* ». Cette Tradition comporte une incitation indirecte à annoncer le bon présage lorsqu'il se présente, et cela ne constitue en rien une forme de superstition répréhensible.

En outre, ajoutons que d'autres Hadith font mention de cette pratique et l'expliquent. Ainsi on a rapporté du Messager d'Allah ﷺ ce dire : « *Pas de superstition, mais ayez plutôt recours au bon présage* ». On lui demanda alors : qu'est-ce que le bon présage, ô Prophète ? « *La bonne annonce que l'on fait entendre autour de soi* », répondit le Messager d'Allah ﷺ<sup>1</sup>.

On comprend donc que le bon présage est ce qui encourage l'optimisme. Il reflète en outre une bonne disposition d'esprit vis-à-vis d'Allah, tandis que la superstition blâmable (en arabe at-tayrah) n'engendre que pessimisme et elle donc condamnable.

On mentionna un jour at-tayrah en présence du Prophète ﷺ, il fit alors remarquer : « *Le bon présage est préférable, car il ne décourage pas le musulman. Lorsque l'un de vous est témoin d'une chose détestable, qu'il dise : ô Allah le bien ne provient que de Toi et Toi Seul repousse le mal, et il n'existe de force et de puissance qu'en Toi* ». <sup>2</sup>

### **- L'astrologie est une hérésie**

Khalid Al-Juhnî a rapporté : Le Messager d'Allah a dirigé pour nous la prière du matin, avant le lever du soleil, à Al-Hudaybiyyah, alors qu'il pleuvait. Alors que nous venions de terminer, il se tourna vers nous et dit : « *savez-vous ce qu'Allah a dit ?* » Allah et Son Messager sont plus savants, répondîmes-nous. Il nous annonça alors : « *Il dit, parmi Mes serviteurs se trouvent ceux qui croient en Moi et ceux qui Me renient. Celui qui dit : il pleut par la Grâce d'Allah et Sa Compassion est croyant, et il renie la foi aux astres. Mais celui qui dit : il pleut grâce à tel naw<sup>3</sup> ou tel autre, celui-ci est un impie qui croit aux astres* ». <sup>4</sup>

1. Al-Boukhârî (5754 et 5755); Mouslim (2223/110)

2. Abu Dawud (3919) ; Al-Bayhaqî dans as-sunanul-kubrâ (8/139).

3. En arabe, naw, pluriel anwa, désigne chacune des 28 stations que la Lune observe durant sa course.

4. Al-Boukhârî (846); Mouslim (71).

Les théologiens considèrent que la mécréance que la Tradition évoque peut être du type mineur (i'tiqâdî) ou de déni des bienfaits d'Allah (kufrun-ni'mah), n'excluant pas son auteur de l'islam et ce verdict dépend de la situation de l'énonciateur.

Ainsi, selon l'imam Shâfi'i, celui qui déclare : il pleut grâce à tel ou tel naw, en croyant que les astres exercent réellement une influence sur le cours des événements terrestre, est coupable d'un acte de mécréance excommuniant. Pour l'imam, cette parole relève aussi des croyances de la jahiliyyah lorsqu'on attribuait le mérite de la pluie à naw. Or, cette dernière représente une période de temps qui elle-même procède de la création d'Allah, et ne possède aucun pouvoir. Dans ce dernier cas, celui qui dirait il pleut grâce à tel naw, ne prononce pas une parole de mécréance, mais il reste préférable d'éviter d'employer cette expression, selon moi.<sup>1</sup> L'imam Shafi'i fait donc référence ici à la forme de mécréance mineure, non excommuniant qu'on désigne dans la terminologie islamique par kufrul-i'tiqâdî.

**- Est-il permis de rechercher la barakah à travers les déperditions des gens vertueux ?**

Dans le Hadith de 'Urwah b. Mas'ûd cité précédemment dans lequel il avait décrit l'attitude des Compagnons, ce dernier avait rapporté : « Par Allah, lorsque Mohammad crache, sa salive n'atteint pas le sol avant d'être récupérée dans la paume d'une main pour qu'on l'applique sur la peau ou qu'on s'essuie le visage avec [...] et ils (ses Compagnons) se battraient presque pour récupérer les eaux de ses ablutions ».<sup>2</sup>

L'imam Shâtibî a commenté cette Tradition prophétique et d'autres de la même teneur en déclarant : Ce Texte semble indiquer que ce genre de pratiques est autorisé vis-à-vis d'une personne dont la vertu et le statut de waliyullah (proche d'Allah) sont confirmés, notamment par son observance scrupuleuse de la Sunnah. On peut alors rechercher la barakah d'Allah à travers les eaux de ses ablutions ou sa salive avec lesquelles on s'essuierait le visage, etc.

Toutefois, ce principe est remis en cause par un fait qui bien que sujet à interprétation, n'en demeure pas moins indiscutable. Ainsi, après la mort du Messenger d'Allah ﷺ, rien n'a jamais été rapporté qui atteste qu'un seul Compagnon avait de telles pratiques à l'égard d'un autre.

1. Al-Oum (1/252).

2. Hadith déjà mentionné.

Le Prophète ﷺ a laissé derrière lui Abû Bakr, par exemple, qui restait le meilleur d'entre eux et qui fut son calife. Or, aucun autre Disciple ne s'est comporté avec lui de cette manière, ni avec 'Umar ou encore 'Uthman ou 'Ali, qu'Allah les agrée tous, sans parler des autres Compagnons. En outre, personne après ces derniers n'atteindra jamais leur mérite et leur vertu, et comme nous l'avons dit, aucun texte fiable ne nous est parvenu confirmant qu'un musulman avait recherché la barakah auprès d'eux de cette façon. C'est l'observance et l'imitation de l'exemple prophétique à travers leurs paroles et leurs actes que les gens convoitaient auprès d'eux. Par conséquent, nous pouvons dire qu'il s'agit là d'une opinion consensuelle qui confirme de leur part l'abandon de ces pratiques.

Une autre Tradition répertoriée par Ibn Wahb dans son jâmi', relatée par Yunas b. Yazîd d'après Shihâb confirme que le tabarruk demeure une pratique discutable. Shihâb a ainsi déclaré :

Un Ansar<sup>1</sup> m'avait rapporté que lorsque le Messenger d'Allah faisait ses ablutions ou qu'il crachait, les gens autour de lui récupéraient l'eau et sa salive pour les boire ou s'oindre la peau avec. Le Prophète ﷺ qui les vit leur dit alors : « *pourquoi faites-vous cela ?* » Nous recherchons ainsi la purification et la barakah, répondirent-ils. Mais l'Envoyé d'Allah ﷺ leur annonça : « *que celui d'entre vous qui recherche vraiment l'amour d'Allah et de Son Messenger, soit véridique, qu'il respecte le dépôt confié, et qu'il traite bien ses voisins* ». <sup>2</sup>

Ce Hadith suggère donc que l'abandon de telles pratiques, même envers le Messenger ﷺ, est préférable. Concernant, l'absence de désapprobation de sa part ﷺ le jour d'Al-Hudaybiyyah à l'égard de ceux qui avaient agi de cette manière, nous pouvons supposer que le Prophète ﷺ voulait faire la démonstration devant 'Urwah b. Ma'sûd, l'émissaire mecquois, de l'attachement des Compagnons à sa personne. Cela est d'autant plus plausible, que l'idolâtre avait laissé entendre que la fidélité et la loyauté des Disciples n'étaient peut-être pas à toute épreuve.

Voici pour ce qui est des quelques remarques utiles liées aux croyances et au dogme.

## **2. Règles et fondements de jurisprudence :**

### **- Le récit de Ka'b b. 'Urhah, et la Révélation du verset d'al-fidyah (l'expiation) :**

Ka'b b. 'Urhah a rapporté ce qui suit : Le Messenger d'Allah se présenta à moi à Al-Hudaybiyyah. Les poux avaient envahi ma chevelure. L'Envoyé

1. Il s'agit d'Abd Rahman b. Abû Qard, qu'Allah l'agrée, voir at-targhîb-wat-tarhîb (3/589).

2. Abd-Razzâq dans al-muṣannaf (19 748) ; répertorié par Al-Albanî dans as-saḥîḥah (2998).

ﷺ de me demanda alors : « est-ce que la vermine t'incommodé ? » Oui, ô Prophète, lui répondis-je. Il me dit alors : « rase-toi le crâne ». C'est alors qu'Allah révéla :

*« Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et l'Umra. Si vous en êtes empêchés, alors faites un sacrifice qui vous soit facile. Et ne rasez pas vos têtes avant que l'offrande [l'animal à sacrifier] n'ait atteint son lieu d'immolation. Si l'un d'entre vous est malade ou souffre d'une affection de la tête (et doit se raser), qu'il se rachète alors par un Siyâm ou par une aumône ou par un sacrifice. Quand vous retrouverez ensuite la paix, quiconque a joui d'une vie normale après avoir fait l'Umra en attendant le pèlerinage, doit faire un sacrifice qui lui soit facile. S'il n'a pas les moyens qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours une fois rentré chez lui, soit en tout dix jours. Cela est prescrit pour celui dont la famille n'habite pas auprès de la Mosquée sacrée. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est dur en punition. »* Al-Baqarah (La Vache) : 196.

Suite à cela, le Messenger d'Allah ﷺ m'ordonna de jeûner trois jours, ou de nourrir six pauvres, ou d'immoler une bête<sup>1</sup>.

Dans la version consignée par Mouslim, nous pouvons lire :

Le Prophète ﷺ passa près de Ka'b à Al-Hudaybiyyah, avant l'entrée à La Mecque, alors qu'il était en état d'ihram. Alors que le Compagnon allumait un feu sous un récipient, les poux tombaient de sa chevelure sur son visage. Le Mustafa ﷺ lui demanda alors : « est-ce que la vermine t'incommodé ? » Oui, répondit Ka'b. « dans ce cas », lui dit le Messenger ﷺ, « rase-toi le crâne, nourris six pauvres avec trois mudd d'un aliment quelconque pour chacun, sinon jeûne trois jours ou encore immole une bête<sup>2</sup> ».

Le verset de la sourate Al-Baqarah, mentionné ci-dessus révèle le verdict expiatoire de celui qui en état de sacralisation est contraint pour des raisons de santé de se couper les cheveux, ce qui constitue une infraction aux règles de l'ihram. Cette Révélation, bien que survenue à propos du cas de 'Ujah, s'applique néanmoins à tout musulman qui se retrouve dans cette situation.

#### **- L'autorisation d'accomplir la prière sans se déchausser :**

Dans ce qu'a consigné Ibn Majah dans ses sunan, se trouve une Tradition prophétique rapportée par Abu Malîh b. Usâmah, dans laquelle ce dernier dit :

1. Al-Boukhârî (1815) ; Mouslim (82/1201).

2. Mouslim (83/1201) ; Tirmidhî (2974).



Je me rendis à la Mosquée par une nuit très pluvieuse. De retour à la maison, je frappai à la porte d'entrée. Mon père demanda alors : qui est là ? C'est Abû Malîh, répondis-je. À l'intérieur mon père me raconta ceci : je me souviens encore du jour d'Al-Hudaybiyyah en compagnie du Messager d'Allah ﷺ. Il pleuvait fort et les semelles de nos chaussures trempaient dans l'eau. Un crieur nous annonça alors : « *priez avec vos chaussures* »<sup>1</sup>.

Ce Hadith est authentique, et sa chaîne de transmission continue est composée de rapporteurs fiables. Ibn Hajar Al-'Asqalânî l'a déclaré sahîh.

**- Les musulmans quittent Al-Hudaybiyyah et le sommeil leur fait manquer la prière du matin :**

Le séjour des musulmans à Al-Hudaybiyyah s'étala sur plus de dix jours, et vingt nuits selon Al-Wâqidî et Ibn Sa'd.

Ibn 'Âidh quant à lui affirme que le Messager d'Allah ﷺ entreprit l'expédition à Al-Hudaybiyyah qui dura un mois et demi.

Al-Wâqidî et Ibn Sa'd font peut-être allusion ici à la durée du séjour sur place, tandis qu'Ibn 'Âid ferait référence à toute la durée de l'absence du Prophète ﷺ de la ville de Médine, jusqu'à son retour.

Ceci étant dit, après avoir rompu leur état de sacralisation à Al-Hudaybiyyah, les musulmans se mirent en route pour Médine. À la tombée de la nuit, après leur départ, ils firent une halte pour prendre du repos. On demanda à Bilal de monter la garde, mais ce dernier s'endormit. La chaleur du soleil se chargea alors de les réveiller.

Cet incident est relaté dans un Hadith de 'Abd Allah b. Mas'ûd dans lequel il a dit : « À l'époque d'Al-Hudaybiyyah, nous avons pris la route pour rentrer à Médine. Sur le chemin du retour, au moment de dresser le camp le Messager ﷺ demanda : « *qui montera la garde pour nous ?* » Moi, répondit Bilâl. Mais tout le monde s'endormit, et le soleil se leva. Le Prophète ﷺ se réveilla alors et nous dit : « *faites ce que vous feriez en temps normal* ». Après avoir accompli la prière, l'Envoyé ﷺ nous dit : « *agissez ainsi lorsque vous vous endormez ou oubliez une prière* ».<sup>2</sup>

On a rapporté d'autres récits qui font référence à la prière du matin manquée à cause du sommeil, dans d'autres circonstances que celles d'Al-Hudaybiyyah. Certains théologiens ont tenté alors de faire concorder les

1. Abû Dawud (1059) ; Nasâï (2/111) ; Ibn Mâjah (936).

2. Abû Dawud (447) ; Nasâï dans as-sunanul-kubrâ (8802) ; Ahmad (1/386 et 391).

Textes. Toutefois, le Dr Hâfiz Al-Hakamî a expliqué que les différentes narrations, dont celle d'Ibn Mas'ûd relative à Al-Hudaybiyyah, renvoient à des événements séparés. L'imam Nawawi partageait cet avis, ainsi que l'imam Ibn Kathîr, le Hâfiz Ibn Hajar et les imams Zurqâni et Suyûti. Ce dernier avait d'ailleurs déclaré : « La seule concordance possible entre les différentes Traditions consiste à y voir des récits différents ».

**- Le verdict islamique relatif à la trêve avec les ennemis et à sa durée légale :**

Les théologiens de l'islam et les juristes ont appuyé le verdict qui autorise les musulmans à contracter des trêves avec leurs ennemis jusqu'à un terme fixé, sur le traité d'Al-Hudaybiyyah. La suspension des hostilités est donc permise, avec compensation, comme dans ce cas, ou même sans comme lors de la trêve de Médine. Sachant que si la trêve peut être consentie sans réparation, elle devient envisageable à fortiori dans le cas contraire.

Notons toutefois qu'une trêve qui imposerait aux musulmans une contrepartie financière de leur part n'est pas légitime selon l'opinion de la majorité des érudits, car cela constitue une atteinte à leur dignité. En outre, la légalité de ce genre de cessez-le-feu n'est pas prouvée par les Textes du Livre ou de la Tradition.

Certains envisagent cependant cette alternative en cas de nécessité impérieuse, lorsque par exemple, la vie des musulmans est en jeu, ou pour libérer des prisonniers, au même titre que la rançon qui reste autorisée indépendamment d'un éventuel contexte de trêve.

Les imams Shâfi'î et Ahmad, sur eux la Miséricorde d'Allah, ainsi que d'autres juristes musulmans considèrent que la durée d'une trêve ne peut avoir qu'une échéance bien définie. En outre, elle ne peut excéder une période de dix ans, conformément à l'exemple du Messenger d'Allah ﷺ à Al-Hudaybiyyah.

L'imam Abû Hanifah, quant à lui, ainsi que d'autres n'excluent pas une période de trêve plus longue si l'Imam (chef) des musulmans juge cela utile et conforme à l'intérêt de la Ouma.

Toutefois, l'avis qui semble le plus juste reste celui de la durée limitée à dix années, car il est soutenu par le Hadith. On peut ensuite envisager de prolonger cette durée en cas de nécessité en renouvelant le traité, selon ce qu'a affirmé l'imam Shafi'i.

Des juristes musulmans contemporains ont déclaré qu'une trêve non délimitée dans le temps peut être conclue. Ils ont fondé ce dire sur le verset 90 de la sourate An-Nisâ (Les Femmes) dans lequel Allah a dit :

**« [...] excepté ceux qui se joignent à un groupe avec lequel vous avez conclu une alliance, ou ceux qui viennent chez vous, le cœur serré d'avoir à vous combattre ou à combattre leur propre tribu. Si Allah avait voulu, Il leur aurait donné l'audace (et la force) contre vous, et ils vous auraient certainement combattu. (Par conséquent,) s'ils restent neutres à votre égard et ne vous combattent point, et qu'ils vous offrent la paix, alors, Allah ne vous donne pas de chemin contre eux. »**

Notons toutefois que ce dire repose sur le postulat que la nature des relations entre les musulmans et les mécréants, reste pacifique et non belliqueuse ; ainsi que sur l'allégation qui soutient que le jihad en islam possède uniquement une vocation défensive.

Or, cette opinion demeure infondée, et ce qui suit le démontre :

- L'auteur de cette affirmation, Wahbah Zuhayli, réfute le consensus sur cette question après l'avoir lui-même mentionné. Ainsi il a écrit : « Les juristes restent unanimes sur le fait que la trêve avec l'ennemi ne peut être conclue que temporairement, et par conséquent un armistice définitif et permanent n'est pas envisageable ».

- Le verset sur lequel s'appuie son verdict (Les Femmes : 90) a été abrogé par le verset 5, de la sourate At-Tawhbah (Le Repentir) :

Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Ibn Jarîr a confirmé dans son exégèse cette abrogation qui a été rapportée par 'Ikrimah, Al-Hasan, Qatâdah et Ibn Zayd. L'imam Qurtubî l'a également soulignée d'après Mujâhid, en ajoutant : « [...] que cela (l'abrogation) reste la signification la plus authentique concernant ce verset ».

- Le postulat selon lequel la nature des rapports entre les croyants et les mécréants reste pacifique, et sur lequel l'auteur en question a bâti son argumentaire demeure infondé. En effet, le verset susmentionné le réfute, mais aussi la biographie prophétique et l'exemple des califes bien guidés dans leur attitude avec leurs ennemis mécréants.

- Quant à l'allégation selon laquelle le jihad n'a qu'une vocation défensive, elle relève de la mystification. Sayyîd Qutb<sup>1</sup>, qu'Allah lui fasse miséricorde, compte d'ailleurs parmi ceux qui ont dévoilé sa fausseté. Il a également démontré que l'origine de cette assertion réside dans la défaite intellectuelle de certains musulmans face aux accusations infondées des orientalistes, ainsi que dans l'incompréhension des étapes de la prédication islamique.

Un énoncé de portée générale conserve un sens global en l'absence d'indices qui le précisent :

Ce principe relève des fondements de la jurisprudence islamique. Sa validité est confirmée par ce qu'a rapporté Ibn Hishâm, d'après Abû 'Ubayd :

De retour à Médine, plusieurs Compagnons dirent au Messenger d'Allah ﷺ : ô Prophète, nous avons cru que nous entrerions à La Mecque comme tu nous l'avais annoncé. « *Certes vous y entrerez* », répondit l'Envoyé d'Allah, « *mais vous ai-je dit que cela aurait lieu cette année ?* » Non, confirmèrent les Disciples. « *Cela se produira donc, comme Jibril me l'a promis* »<sup>2</sup>.

Cette narration comporte l'annonce faite aux croyants de la conquête prochaine de la Mecque, et une allusion au fait que cette prédiction constitue une Révélation, qui informe les croyants de cette victoire. Cette Tradition invite également à accorder crédit aux paroles du Messenger d'Allah ﷺ dans leur acception générale lorsque ces dernières ne sont circonscrites ou complétées de façon à en préciser la portée.

L'obligation d'obéir au Prophète ﷺ et d'observer ses injonctions, même lorsqu'elles semblent contredire la logique, ou qu'elles suscitent la réticence :

Le récit d'Al-Hudaybiyyah met en évidence, les réticences qu'avait suscité chez certains Compagnons, dont 'Umar, certaines conditions du traité conclu avec les Quraysh. Le sentiment d'injustice face aux clauses abusives de l'accord avait motivé la réaction de ces Disciples du Prophète ﷺ.

Ces derniers ont toutefois manifesté et exprimé leurs remords par la suite en raison de leur attitude, et de leur ressentiment à l'égard des conditions que le Messenger d'Allah ﷺ avait lui-même approuvé. Cet incident continua de les perturber bien plus tard, et ces Compagnons mettaient en garde leur prochain contre l'erreur d'attribuer la prévalence à l'avis personnel lorsque ce dernier s'oppose à la Révélation.

1. Fi-dhilâlil-qur-ân (3/1433), ainsi que les passages suivants.

2. Ibn Hishâm (3/341).

'Umar b. Al-Khattâb avait ainsi coutume de dire : Ô vous autres ! que votre opinion ne vous détourne pas de la Révélation, car j'ai moi-même commis cette erreur, le jour de l'incident avec Abu Jundal. J'avais discuté les ordres du Messenger en faisant prévaloir mon raisonnement, pourtant je ne suis pas de ceux qui repoussent la vérité.

Sahl b. Hanif, quant à lui, avait dit concernant son attitude ce jour-là :

Ne faites pas prévaloir votre opinion sur la Révélation, car je me souviens encore de l'incident avec Abû Jundal. À cause de cela, j'ai manqué de peu de rejeter la décision du Messenger ﷺ et de lui désobéir en secourant Abû Jundal.

'Umar s'inquiéta longuement en raison de son attitude et pendant un certain temps il craignit qu'un châtiment d'Allah ne s'abatte sur lui pour ce jour à Al-Hudaybiyyah. Il raconta plus tard à propos de cet événement : « J'ai multiplié les jours de jeûne, les aumônes et les affranchissements d'esclaves, en expiation des paroles que j'ai prononcées ce jour-là, jusqu'au moment où je me sentis rassuré »<sup>1</sup>.

Ibn Dabî' Shibânî avait commenté ce fait particulier survenu à Al-Hudaybiyyah avec ces mots :

Ce récit dévoile le devoir d'obéissance envers le Messenger d'Allah ﷺ. L'observance de ses commandements reste obligatoire même lorsqu'elle ne nous semble pas justifiée ou qu'elle suscite en nous de la réticence. Chaque musulman doit demeurer convaincu que le bien se trouve dans ce que le Prophète a ordonné, ainsi que l'intérêt et le bien-être du serviteur en ce monde et dans l'Autre. Nous devons croire que ses injonctions dans leur forme et leur contenu restent excellentes et parfaites, et que c'est notre raison limitée qui ne nous permet pas toujours de cerner leur sagesse finale.

### **- Un exemple de la pédagogie prophétique :**

Durant l'expédition, le Messenger d'Allah ﷺ avait déclaré : « *On pardonnera les péchés de ceux qui franchiront le versant d'Al-Murâr<sup>2</sup> comme on a pardonné aux fils d'Israël jadis* ».<sup>3</sup>

Ce Hadith renferme un aspect remarquable lié à la pédagogie du Prophète ﷺ qui mérite qu'on s'y arrête.

---

1. Ibn Hishâm (3/331)

2. La pente qui sépare Al-Hudaybiyyah d'Al-Murâr.

3. Déjà mentionné.

Dans cette Tradition, l'Envoyé d'Allah ﷺ encourage ses Compagnons à gravir le versant de ce mont, et il les informe que celui qui parviendra au sommet obtiendra le pardon d'Allah. En méditant sur ces paroles, nous pouvons dégager plusieurs enseignements :

- Le Mustafa ﷺ possédait cette préoccupation permanente et de chaque instant qui consistait à raviver dans les cœurs la pensée pour l'au-delà au quotidien, chez ses Compagnons.

- Le Prophète ﷺ voulait ainsi leur inculquer le principe que toutes les actions, jusqu'aux plus ordinaires, les plus instinctives doivent être accomplies en vue de rechercher la récompense dans l'autre monde. Ce principe fondamental, le Messenger d'Allah ﷺ voulait l'ancrer dans le cœur des Compagnons. Ainsi, il avait informé ses Disciples dans un autre de ses dires que : « *le rapport charnel avec époux constitue une aumône* ». Lorsqu'on lui demanda : ô Messenger, sommes-nous récompensés pour avoir satisfait notre désir ? Il répondit alors : « *si l'un de vous satisfait ce désir de façon illicite, ne commet-il pas un péché ?* » Certes, acquiescèrent les Compagnons. « *par conséquent, il est récompensé pour l'avoir soulagé de façon licite* »<sup>1</sup>.

Le Mustafâ ﷺ nous a également enseigné que : « *Tout ce que dépense l'homme constitue une aumône, jusqu'à la nourriture qu'il porte à la bouche de son épouse* »<sup>2</sup>.

Ces principes que le Prophète ﷺ nous a transmis à travers sa Sunnah, lorsqu'ils sont ancrés dans le cœur du musulman l'incitent à mener une existence de dévotion et de soumission totale à Allah. Ainsi la notion d'adoration en islam englobe tous les aspects de sa vie, et cette approche globalisante et harmonieuse génère un bien-être chez l'individu qui marque aussi son entourage de son empreinte.

Deux influences importantes se manifestent alors dans la vie du musulman grâce à cette disposition d'âme particulière :

- Les actes du quotidien du croyant revêtent une forme sacrée, et tout ce qu'il entreprend dans sa vie le relie à son Créateur et le place dans la position du serviteur qui accomplit avec humilité la volonté de son maître. Dès lors, le musulman reste enclin à multiplier les bonnes œuvres utiles et bénéfiques et à rechercher ce qui facilite de façon optimale son quotidien

1. Ahmad (5/167-168) ; Mouslim (1006) ; Abû Dawud (5243 et 5244).

2. Al-Boukhârî (2742) ; Mouslim (1628).

et celui des autres. En effet, sa motivation reste l'accumulation des bonus célestes (hasanât) et le rapprochement avec Allah. Mais cette disposition d'âme orientée vers l'au-delà l'encourage aussi à parfaire ses œuvres profanes et mondaines qu'il accomplit aussi en vue de plaire à Allah et d'obtenir Sa rétribution dans l'autre vie.

- Cette conscience permanente de l'au-delà confère à l'existence du musulman une orientation et un but existentiels uniques. Le musulman ressent alors la satisfaction dans la dévotion de tous ses actes pieux ou mondains à son Seigneur, Unique vers Lequel il se tourne. Le croyant ne partage rien de cela avec quiconque d'autre, et sa personnalité ne connaît donc pas de conflit intérieur, ni son existence de confusion.

C'est ainsi qu'ont vécu les nobles Compagnons du Messager d'Allah en donnant vie à ces principes dans leur quotidien. Allah a préservé pour la postérité leur exemple, pour que nous les prenions en modèles, et pour que leur vie devienne une preuve et un argument contre les autres, en ce monde et dans l'Autre.<sup>1</sup>

\* \* \* \*

---

1. J'ai largement profité du chapitre ghazwatul-hudaybiyyah de l'ouvrage marwiyātu-ghazwatil-hudaybiyyah d'Al Hakami, et du livre de Bashmil intitulé sulhul-hudaybiyyah ainsi que de ghazwatul-hudaybiyyah, d'Abu Fâris. Ces ouvrages sont donc les sources principales de ce chapitre, ainsi que d'autres références.

## **CHAPITRE 14**

**LES ÉVÉNEMENTS LES PLUS IMPORTANTS ENTRE  
AL-HUDAYBIYYAH ET LA CONQUÊTE DE LA MECQUE**





## PARTIE I

### La bataille de Khaybar

#### **1. Date et origines de la bataille :**

Le biographe Ibn Ishaq a affirmé que la bataille de Khaybar a eu lieu durant le mois de Muharram, en l'an 7 de l'Hégire, tandis qu'Al Wâqidî la situe au mois de safar ou rabî'ul awwal de la même année, juste après le retour d'Al-Hudaybiyyah. Ibn Sa'd quant à lui soutient que cette bataille se déroula dans le courant du mois de Jumada al-awwal de cette année.

Les imams Zuhri et Mâlik divergent sur l'année en situant l'expédition dans le courant de la 6<sup>e</sup> année hégirienne.

La différence de datation entre Ibn Ishaq et Al Wâqidî n'est que de deux mois, quant à la divergence entre ces deux derniers et les imams Zuhri et Mâlik, concernant l'année, elle s'explique par la date de l'Hégire prise en compte. Nous avons déjà abordé cette question avant.

Notons que le Hâfiz Ibn Hajar était plus en faveur de l'opinion d'Ibn Ishaq que celle d'Al Wâqidî.

Les juifs de Khaybar ont commencé à se montrer hostiles envers les musulmans lorsque les chefs de la tribu des Banû Nadhir s'étaient réfugiés chez eux. Leur exil avait accru la rancœur et le ressentiment parmi eux. Mais leur bannissement n'avait pas suffi à briser leur influence.

D'ailleurs, ils quittèrent Médine avec leurs femmes, leurs enfants et leurs biens accompagnés par les chanteuses aux sons des tambours et des flûtes, dans une joyeuse arrogance et dont on n'avait pas vu de semblable à cette époque.

Parmi les plus importants chefs des Banû Nadhir qui trouvèrent refuge à Khaybar se trouvaient Sallâm b. Abû Al-Huqayq et Huyyi b. Akhtab. Ils réussirent à imposer leur autorité aux gens de Khaybar dès leur arrivée.

Cela suffit à entraîner toute la cité dans une nouvelle confrontation motivée aussi par la vengeance. Ces chefs étaient en effet encore animés d'un fort ressentiment à l'égard des croyants. Ils espéraient en outre retourner chez eux à Médine.

Les premiers signes notables d'hostilité de la part des gens de Khaybar se manifestèrent lors de la bataille des Coalisés. Ces derniers, encouragés par les chefs des Banû Nadhir, jouèrent un rôle significatif dans la mobilisation des Quraysh contre les musulmans. Ils participèrent financièrement à l'expédition des Mecquois à laquelle s'étaient ralliées d'autres tribus idolâtres du désert. En outre, ils intervinrent directement auprès des Banû Quraydhah pour les convaincre de trahir leur pacte et d'assister les Coalisés. Ainsi les juifs de Khaybar utilisèrent leurs biens et leurs relations avec les juifs des Banû Quraydhah pour soutenir les idolâtres et frapper les musulmans dans le dos. En agissant ainsi Khaybar venait de s'ériger comme une grave menace pour les musulmans et leur état naissant.

Dès leur retour d'Al-Ḥudaybiyyah, les croyants n'avaient pas d'autre alternative sinon celle de mettre fin au danger que représentaient désormais les juifs de Khaybar, qui menaçaient leur sécurité.

La Révélation de la sourate Al-Fath (La Victoire) survenue sur le chemin du retour d'Al-Ḥudaybiyyah annonçait la conquête de Khaybar et la prise d'un butin important :

*« Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche. Ainsi qu'un abondant butin qu'ils ramasseront. Allah est Puissant et Sage. Allah vous a promis un abondant butin que vous prendrez et Il a hâté pour vous Celle-ci et repoussé de vous les mains des gens, afin que tout cela soit un signe pour les croyants et qu'Il vous guide dans un droit chemin; Il vous promet un autre butin que vous ne seriez jamais capables de remporter et qu'Allah a embrassé en Sa puissance, car Allah est Omnipotent. »* Al-Fath (La Victoire) : 18-21.

### **1. Le départ des troupes musulmanes en direction de Khaybar :**

L'armée de croyants se dirigea vers Khaybar dans un intense élan de ferveur spirituelle, bien qu'ils savaient que se dressait là-bas une impo-

sante forteresse au sein de laquelle se trouvaient des hommes aguerris bien équipés. Tandis qu'ils étaient en route, les musulmans lançaient des takbîrs et des tahlils à voix haute. Mais le Messenger ﷺ leur demanda de modérer leur ton : « *Ô vous autres, baissez d'un ton, vous n'invoquez pas un sourd, ou un éloigné, mais vous invoquez le Samî' (Celui qui entend), le Basîr (Celui qui voit)* »<sup>1</sup>.

Les musulmans avaient quitté Médine pour Khaybar en pleine nuit comme l'a rapporté Salamah b. Al-Akwa'. 'Amir b. Al-Akwa' se trouvait en tête du détachement et il récitait les vers suivants :

Ô Allah qui de nous, sans Toi, aurait connu la guidée,  
Qui aurait fait l'aumône, ou qui se serait prosterné ?  
Pardonne nos fautes que nous rachetons par la piété,  
Et lors de l'affrontement accorde nous ô Allah fermeté.  
Accorde-nous une sérénité de Toi tout droit descendue,  
car à l'appel du combat pour Toi nous avons répondu,  
et les cris de détresse insistants nous avons entendus.

Le Prophète ﷺ qui l'entendit demanda : « *Qui est notre guide ?* » C'est 'Âmir b. Al-Akwa', ô Messenger d'Allah, lui répondit-on. « *Qu'Allah lui fasse miséricorde* », dit alors l'Envoyé. Un Compagnon (il s'agit de 'Umar Ibn Al-Khattâb) interpella alors le Mustafa ﷺ : amen, maintiens-le à son poste ô Messenger afin que nous profitons de sa présence »<sup>2</sup>.

Lorsque les troupes arrivèrent à Sahbâ, qui était proche de Khaybar, le Messenger d'Allah ﷺ et ses Compagnons firent une halte. Ils accomplirent la prière du 'asr. Le Prophète ﷺ demanda qu'on apportât quelques provisions. On ne lui présenta alors que du sawîq (préparation à base de blé) qu'on mélangea à de l'eau. L'Envoyé ﷺ en mangea ainsi que les Compagnons. Le Muṣṭafâ se leva ensuite pour se rincer la bouche, et sans refaire ses ablutions, il accomplit la prière du maghreb (peu après le coucher du soleil)<sup>3</sup>.

Entre-temps, le Prophète ﷺ avait dépêché sur la route de Khaybar 'Abbâd b. Bishr avec un détachement d'éclaireurs afin de s'enquérir de la situa-

1. Al-Boukhari (6384); Mouslim (2704).

2. Al-Boukhari (4196); Mouslim (1802).

3. Al-Boukhari (4196); Al Bayhaqî dans ad-dalâil (4/200).

tion de l'ennemi et de s'assurer que ces derniers n'étaient pas postés en embuscade. 'Abbâd croisa la route d'un juif de la tribu des Ashja', qui était un des guetteurs de Khaybar. Le Compagnon questionna l'inconnu :

- Qui es-tu ?

- Je ne suis qu'un voyageur qui a perdu sa mule et qui s'est mis à sa recherche.

- Pourrais-tu me renseigner au sujet de Khaybar ? lui demanda le musulman.

- Je ne suis là-bas que depuis peu, répondit le juif, avant d'ajouter : mais que veux-tu savoir au juste ? Est-ce aux juifs que tu t'intéresses ?

- Oui, acquiesça 'Abbâd.

- Dans ce cas, reprit l'Hébreu, sache que Kinânah b. Abû Al-Huqayq et Hudhah b. Qays, du clan des Ghatafân, sont désormais leurs alliés. Ils ont fait appel à leur soutien en échange d'une année de récoltes de dattes de Khaybar. Ces derniers ont accepté et se sont joints à eux dans leur forteresse avec montures et armes. Leur chef est 'Utbah b. Badr, qui à la tête de dix mille combattants se trouve actuellement dans la cité. Ils sont à l'abri dans cette forteresse imprenable, armés et avec des provisions, qui pourraient leur faire tenir le siège des années, sans parler de l'eau qu'ils puisent entre leurs murs. Je crois que personne ne parviendra à les vaincre.

À ces mots, 'Abbâd s'empara de son fouet avec lequel il cingla le juif à plusieurs reprises. Puis il lui dit : tu n'es qu'un de leur espion, et maintenant dis-moi la vérité ou je frappe ta nuque de mon épée ! Le Bédouin révéla alors : les gens de Khaybar sont terrifiés à l'idée de votre venue, ils craignent que vous leur infligiez le même sort qu'aux juifs de Yathrib. On m'a alors envoyé ici pour attendre votre passage. J'avais pour instruction d'aller à votre rencontre en me présentant comme quelqu'un qui recherchait de l'aide. Je devais ensuite engager avec vous la conversation et vous parler de leur grand nombre et de leur préparation. Après cela, j'étais censé retourner à Khaybar pour les informer.

Plus tard, les musulmans parvinrent en vue de la citadelle de Khaybar. Le Prophète ﷺ ordonna alors à ses troupes de s'immobiliser, et il fit cette invocation : « *Ô Allah Seigneur des sept cieux et de ce qu'ils couvrent, Seigneur des deux terres et de ce qu'elles contiennent, Seigneur des démons et de ceux qu'ils égarent, Seigneur des vents et de ce qu'ils dispersent,*

*nous te demandons le bien de cette cité et le bien qu'elle abrite, et nous implorons Ta protection contre son mal, le mal de ses habitants et le mal qui y règne, au nom d'Allah »*<sup>1</sup>. L'Envoyé ﷺ prononçait cette invocation lors de son entrée dans chaque cité.

À la tombée de la nuit, le Mustafâ ﷺ demanda à ses troupes de se reposer non loin de la forteresse. Les musulmans se réveillèrent tôt le matin. Ils dressèrent leur campement dans la vallée de Raji' située entre Khaybar et Ghatafân, afin de barrer la route à l'approvisionnement des juifs de Khaybar provenant de Ghatafân. Plus tard dans la matinée, certains habitants de la citadelle sortirent pelles et pioches à la main. Ils virent alors l'armée musulmane et s'écrièrent : « Par Allah, c'est Mohammad avec ses troupes ! ». Le Prophète ﷺ qui les entendit, dit alors : « *Allah est le plus grand ! Allah est le plus grand ! Khaybar sera détruite ! Quelle mauvaise matinée que la leur, celle de ceux auxquels on annonce l'heure du châtiement* »<sup>2</sup>.

## **2. La description de la chute de Khaybar :**

Les juifs s'étaient réfugiés dans la forteresse tandis que les musulmans avaient établi le blocus.

Khaybar était composée de fortins que les musulmans entreprirent d'assiéger un à un. Nâ'im fut le premier à céder, puis ce fut le tour à Sa'ab dans la région de Nattah, suivi de Abû Nazzâr près de Shiqq. Ces deux derniers se trouvaient au nord de Khaybar la citadelle mère. Qamûs le fort d'Ibn Abû Al-Huqayq capitula ensuite à son tour, avant que les musulmans n'achèvent la prise des places fortes d'Al-Watîh et de Salâlim.

Les musulmans rencontrèrent des difficultés lors des sièges, notamment à Na'im où Mahmûd b. Maslamah trouva le martyr à la suite d'un jet de projectiles du haut des remparts du fortin. En outre, le siège de Na'im dura près de dix jours. C'est Abû Bakr Siddiq qui porta l'étendard musulman au début de cet assaut, sans parvenir à faire tomber cette forteresse. Après d'intenses efforts le Prophète ﷺ décida de confier la bannière à un autre Compagnon qui, comme il le déclara : « [...] aime Allah et Son Messenger et qui est aimé d'eux et qui ne reviendra pas sans avoir accompli sa mission ». Les musulmans étaient enthousiasmés par l'annonce prochaine de cet heureux élu. Au troisième jour de siège, l'Envoyé d'Allah ﷺ,

1. Ibn Hibbân (2709); Al-Hâkam (2/100-101);

2. Al-Boukhari (610); Mouslim (1365/120).

après la prière du matin, appela Ali b. Abû Tâlib auquel il confia l'étendard des musulmans. C'est aux mains de ce dernier que le fort de Na'îm céda.<sup>1</sup>

Lorsqu'Ali se présenta devant le Prophète ﷺ afin que ce dernier lui remette l'étendard, il était atteint de conjonctivite. Le Mustafa ﷺ crachota dans ses yeux et son cousin et gendre guérit instantanément<sup>2</sup>.

Puis le Prophète ﷺ donna à Ali ses instructions dont la première fut d'inviter les juifs à l'islam, et il lui déclara : « *Si par toi Allah guide un seul d'entre eux, ce sera préférable pour toi que de posséder des chameaux roux* » .

Le Compagnon demanda alors au Messenger ﷺ : « ô Envoyé d'Allah, au nom de quoi dois-je les combattre ? Il lui a répondu : « *Livre bataille tant qu'ils n'ont pas témoigné qu'il n'existe pas de véritable divinité en dehors d'Allah et que je suis Son Messenger. Leur vie et leurs biens seront alors préservés, sauf pour ce qu'ils devront acquitter selon la Loi de l'islam. Leur jugement appartient ensuite à Allah* » .

Plus tard lorsque le détachement commandé par Ali encercla le fortin, leur chef et leur plus valeureux guerrier, Mihrab, se présenta devant les musulmans. Ce juif, qui avait tué Âmir b. Al-Akwâ', provoqua Ali en combat singulier, qui le tua . On a également rapporté que ce fut Mohammad b. Maslamah qui expédia l'israélite dans l'autre monde. Toujours est-il que la mort de leur chef découragea les juifs et précipita leur défaite .

D'autres narrations mentionnent qu'Ali s'était emparé d'une porte qui se trouvait près de la forteresse dont il se servit comme bouclier lorsque, durant le duel, son adversaire fit tomber le sien. Mais ces récits restent d'authenticité douteuse . Cela ne remet toutefois pas en cause la force et le courage qu'Ali b. Abû Talib détenait et que beaucoup d'autres transmissions confirment et illustrent.

Après la chute de la forteresse de Na'îm, les musulmans se dirigèrent vers celle de Sa'b b. Mu'âdh. Celui qui portait l'étendard lors du siège, Hubâb b. Al-Mundhîr fit preuve de courage et d'une grande résolution. Ainsi à l'issue d'un assaut qui dura trois jours les croyants s'emparèrent de cette place forte à l'intérieur de laquelle ils trouvèrent d'importantes provisions. Ils purent dès lors se rassasier, et combler leur manque de nourriture.

---

1. Al-Hâkam (3/37).

2. Al-Boukhari (4210) ; Mouslim (2406).

La prochaine forteresse que les musulmans prirent d'assaut fut celle de Zubayr dans laquelle s'étaient réfugiés les fuyards de Na'im, de Sa'b et des autres forteresses juives. Les Compagnons instaurèrent le blocus autour des remparts. Ils coupèrent l'approvisionnement en eau en dressant un barrage sur le cours d'eau qui traversait leur cité. Les habitants du fortin se trouvaient alors contraints d'aller à la rencontre de leurs adversaires qui tenaient le siège. Ils furent défaits par les musulmans après trois jours de combats, et c'est ainsi que la dernière fortification de la région de Nat-tah, qui opposa le plus de résistance de la part des juifs, sombra.

Du côté de Shiqq, les soldats d'Allah débutèrent par l'attaque de la place forte d'Ubayy et réussirent à la prendre d'assaut. Certains des combattants qui la défendaient s'échappèrent et se réfugièrent à Nazzâr. Les musulmans lancés à leur poursuite enchaînèrent les sièges de toutes les forteresses juives de la région de Shiqq, une à une : Qamûs Al Manî', Al-Watîh, Salâlim. Après quatorze jours de blocus, d'assauts et de combats, les juifs finirent par se rendre.

La conquête de Khaybar a donc été menée et achevée au prix de plusieurs batailles et combats, comme l'attestent les différents récits consignés par Al-Boukhari et Mouslim.

Les juifs de Fadak après la chute de toutes les forteresses de Khaybar s'empressèrent à leur tour de faire reddition et proposèrent de payer pour avoir la vie sauve. Le Messager d'Allah ﷺ accéda à leur demande.

Le butin obtenu de Fadak fut réservé au Messager d'Allah ﷺ, pour être distribué à sa guise, car il n'avait pas donné lieu à des combats armés. Les musulmans se rendirent aussi à Wâdil-Qurâ qu'ils encerclèrent. Les cités qui s'y trouvaient et qui se situaient entre Taymâ et Khaybar se livrèrent sans lutter. Les prises de guerre et le butin récolté par les musulmans furent là encore très conséquents. Ces derniers laissèrent toutefois les terres et les palmeraies aux juifs et ils leur confièrent leur exploitation, à l'instar des gens de Khaybar. On proposa à Taymâ un traité selon les mêmes termes et conditions qu'aux juifs de Khaybar et de Wâdil Qurâ.

Toutes les places fortes juives de Khaybar furent assiégées par les troupes musulmanes. Le bilan côté juif fut de quatre-vingt-treize morts parmi les hommes, les femmes et les enfants devinrent esclaves. Parmi ces derniers se trouvait Safiyyah bint Huyay b. Akhtab que le Messager d'Allah ﷺ affranchit avant de l'épouser.





Du côté musulman, vingt hommes gagnèrent le martyr, selon ce qu'a rapporté Ibn Ishaq. Al Wâqidî quant à lui a avancé le chiffre de quinze.

#### **4. Le Bédouin martyr, le pâtre noir et le héros damné :**

##### **- Le Bédouin martyr :**

Un homme du désert se présenta un jour auprès du Messenger d'Allah ﷺ. Il adopta la nouvelle foi et il émigra ensuite pour rejoindre l'Envoyé ﷺ et le suivre. Le Prophète ﷺ fit des recommandations à son sujet et plus tard lorsque les musulmans se saisirent du butin de l'expédition de Khaybar, il en réserva une part pour ce Bédouin. Ce dernier fermait la marche des troupes, et lorsqu'il rejoignit le reste des combattants on lui remit sa part des prises de guerre. Il demanda alors :

- Qu'est-ce ?

- C'est la part du butin que le Messenger d'Allah ﷺ t'a attribuée. L'homme la rapporta alors vers le Prophète ﷺ et s'adressant à ce dernier et il dit :

- Qu'est-ce donc que cela ô Messenger d'Allah ﷺ ?

- *C'est la part du butin qui te revient*, lui répondit le Mustafâ ﷺ.

- Ô Prophète, je ne me suis engagé à te suivre pour cela, déclara le Bédouin, mais mon vœu est qu'une flèche pénètre ici -et il indiqua de sa main son cou- et que je meurs pour gagner le Paradis.

- *Si tu es sincère, lui annonça l'Envoyé ﷺ, Allah t'accordera ce que tu demandes.*

L'homme quitta le Messenger ﷺ. Plus tard, on rapporta sa dépouille à l'Envoyé d'Allah ﷺ qui le recouvrit de son manteau en guise de linceul. Le Mustafâ ﷺ dirigea ensuite la prière du mort pour lui, et invoqua Allah en faveur du martyr en disant : *ô, Allah, Ton serviteur que voici a émigré pour Toi, et il a trouvé le martyr, et je suis son témoin auprès de Toi »<sup>1</sup>.*

##### **- Le pâtre abyssin :**

Un esclave noir abyssin de Khaybar rentra dans la cité avec le troupeau de son maître. Il vit les hommes prendre les armes et les interrogea : Que se passe-t-il ? On lui répondit : nous allons combattre cet homme qui se prétend Prophète . Ces paroles éveillèrent la curiosité du berger, qui partit avec son troupeau pour rencontrer le Messenger d'Allah ﷺ. En sa pré-

1. Nasâï (4/60-61) ; Al-Hâkam (3/595-596) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (4/222)

sence, il lui demanda : Quel est ton Message ? Que prêches-tu ? Le Prophète ﷺ lui dit : *j'invite à l'islam et à la foi en Allah Seul digne d'être adoré et en moi qui suis Son Messenger*. Le pâtre interrogea à nouveau l'Envoyé ﷺ : et qu'ai-je à gagné si je crois en Allah ? *Ta récompense sera le Paradis si tu meurs musulman*, lui annonça le Prophète ﷺ. L'Abyssin se convertit à l'islam. Il informa ensuite le Mustafâ ﷺ que le troupeau qu'il gardait ne lui appartenait pas et qu'il devait le restituer à son propriétaire. *Fais sortir le bétail vers la plaine d'Al-Hasba*, lui ordonna l'Envoyé ﷺ, *Allah se chargera pour toi de le rapporter à qui il appartient*. Le pâtre exécuta la consigne prophétique et le troupeau retourna auprès de son maître juif de Khaybar. Ce dernier en voyant les bêtes rentrer seules comprit que son esclave s'était converti à l'islam. Plus tard, le Messenger d'Allah ﷺ fit un sermon et encouragea les croyants à mener le Jihad contre l'ennemi. L'esclave noir, fraîchement converti, participa à la bataille aux côtés des musulmans et contre les juifs de Khaybar. Il gagna alors le martyr. On transporta son corps vers le campement où l'on déposa son corps dans la plus grande tente. Le Messenger d'Allah ﷺ y entra et vit le pâtre. Il s'adressa alors à ses Compagnons en ces termes : *ce serviteur a été honoré par Allah quand il est retourné à Khaybar au bon moment. J'ai vu deux Houris qui se tenaient près de lui, alors qu'il ne s'est prosterné une seule fois devant Allah* »<sup>1</sup>.

### **- Le héros voué aux flammes :**

Parmi les combattants musulmans de Khaybar se trouvait un homme, qui poursuivait les ennemis isolés et les éliminait un à un. En l'apercevant, le Messenger d'Allah ﷺ dit à son sujet : *« Pourtant il fait partie des gens de l'Enfer »*. Les Compagnons s'étonnèrent : ô Prophète, si cet homme est un damné, qui de nous peut donc espérer le Paradis !? Un homme qui avait entendu cette déclaration du Mustafâ ﷺ se dit en lui-même : si le Messenger ﷺ a fait cette annonce, cela signifie que la fin de cet homme sera tragique. Puis souhaitant s'en assurer, il le suivit. Durant la bataille, le valeureux guerrier reçut une blessure sérieuse. Le Compagnon le vit alors se donner la mort en enfonçant le pommeau de son épée dans le sol. Il posa ensuite sa poitrine sur la pointe de la lame dressée, avant de s'empaler dessus. Le Disciple du Prophète qui fut témoin de la scène retourna alors auprès de l'Envoyé ﷺ et déclara : je témoigne que tu es vraiment le Messenger d'Allah ! *« Certes, mais qu'as-tu vu ? »* Après avoir informé le Mustafâ ﷺ du suicide du valeureux combattant, ce dernier dit : *« certains accomplissent ce qui s'apparente aux actes des gens du Paradis, tandis*

1. Al-Hâkam (2/136) ; Al-Bayhaqî dans al-kubrâ (9/143) et dans ad-dalâil (4/219-220).

*qu'ils sont voués aux Flammes. D'autres agissent selon ce qui ressemble aux actes des gens de l'Enfer, tandis qu'ils entreront au Paradis »<sup>1</sup>.*

### **5. Le retour d'Abyssinie de Ja'far b. Abû Talib, et d'autres musulmans :**

C'est le jour de la victoire de Khaybar que Ja'far b. Abû Tâlib ainsi que les croyants qui l'avaient accompagné rentrèrent d'Abyssinie et retournèrent auprès du Messenger d'Allah ﷺ. Ce dernier ﷺ posa ses lèvres sur le front de Ja'far lorsqu'il arriva à Médine en disant : « *Je ne sais pas ce qui me réjouit le plus : la victoire de Khaybar ou le retour de Ja'far ?* ».

L'Envoyé d'Allah ﷺ avait envoyé 'Amrû b. Umayyah Adh-Dhamrî auprès du négus d'Abyssinie pour l'avertir du retour de ses Compagnons. Le roi abyssin affréta alors deux navires pour permettre le retour des expatriés musulmans. Leur arrivée coïncida avec les événements et la victoire de Khaybar. Abû Mussâ Al-Ash'ârî ainsi que d'autres membres du clan Ash'ârî arrivèrent avec Ja'far.

Abû Mussâ Al-Ash'ârî a rapporté son arrivée à Médine ainsi :

Nous avons été informés que le Prophète ﷺ avait quitté La Mecque, alors que nous nous trouvions au Yémen. Mes deux frères, Abû Burdah et Abû Ruhm et moi-même, qui était le cadet, décidâmes d'émigrer et de rejoindre le Messenger d'Allah ﷺ. Plus de cinquante autres membres du clan Ash'ârî nous accompagnaient et nous embarquâmes sur un navire au Yémen qui nous transporta d'abord en Abyssinie. Nous nous rendîmes auprès de Ja'far. Nous séjournâmes avec lui et les autres musulmans dans ce pays. Le jour où nous rejoignîmes le Prophète ﷺ à Médine, après avoir quitté l'Abyssinie, coïncida avec la victoire de Khaybar<sup>2</sup>.

Ja'far et les autres musulmans restèrent dans le royaume du négus plus de dix ans. Durant toute cette période, une bonne partie du noble Coran fut révélée et de nombreuses batailles avaient été menées contre les impies. Les musulmans avaient participé à plusieurs expériences et événements en compagnie du Messenger d'Allah ﷺ. Certains pensèrent que le mérite des émigrés d'Abyssinie restait inférieur au leur.

Abû Mûssâ nous a relaté ce qui confirme cela :

[...] certains parmi les Compagnons nous disaient : Nous avons pris les devants sur vous en émigrant avec le Prophète ﷺ. Un jour, Asma bint 'Umayy

1. Al-Boukhari (4202, 4207) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (4/252).

2. Al-Boukhari (4230) ; Mouslim (2502).

rendit visite à Hafsa, l'épouse du Messenger d'Allah ﷺ. 'Umar entra à son tour chez la Mère des croyants où il trouva Asma.

- Qui-est ce ? demanda Ibn Al-Khattab à la femme du Prophète ﷺ.
- C'est Asma bint 'Umayy, lui répondit cette dernière.
- Celle qui est revenue d'Abyssinie par mer, n'est-ce pas ? interrogea 'Umar à nouveau.
- Oui répondit cette fois-ci Asma. Puis 'Umar ajouta :
- Nous vous avons devancés par la Hijrah avec le Messenger, nous avons donc plus le droit de lui rendre visite que vous. Ces paroles irritèrent Asma qui répliqua :
- Non par Allah ! Vous êtes restés avec l'Envoyé qui nourrissait l'affamé, instruisait l'ignorant, tandis que nous nous trouvions en Abyssinie, en une terre éloignée et hostile ! Nous avons enduré cela pour Allah et Son Messenger ! Je jure que je n'avalerai ou ne boirai rien avant d'avoir rapporté mot pour mot ces propos au Prophète ﷺ et d'avoir eu son opinion sur la question.

Après avoir répété les paroles de 'Umar au Messenger ﷺ, ce dernier lui annonça : *non, effectivement il ne possède pas plus de droit sur moi que vous les émigrés abyssins. Sachez que tandis qu'ils n'ont accompli qu'une seule émigration, vous, les gens des navires, avez émigré deux fois*<sup>1</sup>.

Asma s'empressa ensuite de partager avec les autres voyageurs arrivés d'Abyssinie qu'elle croisait ces paroles du Messenger d'Allah ﷺ. Les nouveaux émigrés se rendaient ensuite auprès d'elle pour lui demander de leur transmettre les dires du Prophète ﷺ. Elle fit savoir que rien n'avait réjoui autant ses auditeurs que ces mots de l'Envoyé.<sup>2</sup>

Le Mustafâ ﷺ avait réservé à ces nouveaux arrivants une part du butin de Khaybar, après en avoir demandé l'autorisation aux Compagnons, qui avaient participé à la bataille et à cette victoire.

## 6. Le partage du butin :

Parmi toutes les batailles menées par le Messenger d'Allah ﷺ, la bataille de Khaybar rapporta le butin le plus conséquent. Il était composé de terres, de palmeraies, de vêtements, de provisions, etc. Les ouvrages de Sîrah ont détaillé la composition de ces prises de guerre ainsi :

1. Hadith déjà mentionné.

2. Hadith déjà mentionné.



- Les provisions que les musulmans ont récupérées des places fortes qu'ils avaient conquises à Khaybar étaient importantes. Elles comprenaient entre autres : graisse, huile, miel, beurre, etc. Le Prophète ﷺ autorisa la consommation de ces denrées sans les soumettre au partage légal ;
- Les vêtements, les meubles, les chameaux, les vaches et les moutons. Le Messager ﷺ préleva le cinquième réglementaire et distribua le reste parmi les combattants ;
- Les captives de guerre, parmi les femmes juives qui étaient nombreuses et que le Prophète ﷺ répartit entre les musulmans, selon les règles liées au butin ;
- Les terres et les palmeraies, quant à elles, avaient fait l'objet d'une répartition par l'Envoyé ﷺ en trente-six lotissements dont chacun contenait une centaine de parts. La moitié de ces trois mille six cents parts étaient maintenues sous la gestion du Messager d'Allah ﷺ pour couvrir les éventuels besoins des musulmans. L'autre moitié fut distribuée parmi les combattants ;
- Le butin de Khaybar comprenait également des manuscrits de la Thora. Les juifs demandèrent qu'on leur restitue ces écrits. Le Prophète ﷺ accéda à leur demande. Les musulmans n'ont donc pas agi comme les Romains lorsqu'ils entrèrent à Jérusalem et qu'ils brûlèrent les livres saints ou qu'ils les piétinèrent. Ils ne se comportèrent pas non plus comme les chrétiens qui mirent le feu à la Thora lors de la persécution des juifs en Andalousie.

Le Messager d'Allah ﷺ autorisa les juifs de Khaybar à demeurer dans leur cité et à y exploiter les champs en échange de la moitié des récoltes. Les musulmans conservaient toutefois le droit de les en expulser à tout moment. Les juifs avaient obtenu cette faveur en se rendant auprès du Prophète ﷺ pour plaider leur cause en mettant en avant le fait qu'ils connaissaient mieux la terre que les musulmans. L'Envoyé ﷺ céda à leur requête et abandonna l'idée de les chasser de Khaybar.

Le Muṣṭafā ﷺ leur imposa toutefois comme condition le droit pour les musulmans de les déloger sans préavis, à tout moment.

Cet accord conclu avec les juifs selon les conditions qu'il renferme constitue une démarche sage et avisée. En effet, confier l'exploitation des terres aux israélites permit aux musulmans de grossir les rangs des troupes qui menèrent le Jihad pour la Cause d'Allah. D'un autre côté, les Hébreux

connaissaient mieux que personne cette terre et étaient donc les plus compétents et expérimentés pour l'exploiter au mieux. En outre, leur rémunération était constituée des récoltes, dont la moitié leur revenait. Et enfin, le Messager d'Allah ﷺ avait complété cet accord en ajoutant une clause d'expulsion sans préavis de la part des musulmans. Cette dernière mettait ainsi à l'abri les croyants de toute tentative de nuire de la part des juifs, qui restaient à tout instant menacés d'éviction définitive.

C'est d'ailleurs le sort qu'ils connurent plus tard, sous le califat de 'Umar b. Al-Khaṭṭāb qui les chassa. Les juifs de Khaybar avaient alors brisé le poignet de son fils Abd Allah b. 'Umar. Ils avaient en outre déjà agressé mortellement Abd Allah b. Sahl à l'époque du Prophète ﷺ. Mais c'est le calife 'Umar qui avait démasqué cette autre trahison et il décida alors de les expulser définitivement.

Les juifs de Khaybar avaient aussi tenté de cacher leur argent, leur or et des pièces de cuir qui appartenaient à Huyay b. Akhtab qui avait été tué avec les hommes des Banû Quraydhah. Il avait alors emporté avec lui cette marchandise lorsque les Banû Nadhir avaient été expulsés de chez eux. Le Prophète ﷺ avait demandé à Sa'yah, l'oncle de Huyay b. Al-Akhtab, où ce dernier avait caché ses pièces de cuir. Le juif prétendit qu'elles avaient toutes disparu, par suite des guerres et des dons. Le Messager d'Allah ﷺ qui n'en crut pas un mot chargea alors Zubayr b. Al-'Awwām de faire parler l'oncle de Huyay b. Al-Akhtab. Ce dernier après avoir reçu quelques coups dévoila qu'il avait vu son neveu entrer dans une ruine à tel endroit. Les Compagnons s'y rendirent et y découvrirent la marchandise qu'avait caché Huyay b. Al-Akhtab.

Après ce dernier pacte conclu avec les juifs de Khaybar, le Prophète ﷺ désigna Abd Allah b. Rawāḥa comme percepteur. Chaque année, ce dernier devait se rendre dans la cité juive pour estimer les récoltes et prélever la part qui revenait aux musulmans. Mais les juifs se plaignirent auprès du Messager d'Allah ﷺ du décompte opéré par son émissaire. Ils tentèrent en outre de soudoyer le Compagnon, qui les fustigea en ces termes : *« Vous cherchez ainsi à me corrompre, ennemis d'Allah ! Je suis envoyé par celui que j'aime le plus en ce monde, tandis vous êtes les plus détestables à mes yeux ! Malgré cela, sache que ma haine à votre égard ne m'empêchera pas de faire preuve d'équité ! »*

« C'est en effet pour le règne de la justice que les cieux et la terre furent établis », répondirent les juifs qui reconnurent l'intégrité de Abd Allah b. Rawāḥah.



Khaybar était dès lors devenu la propriété des musulmans et représentait une source de revenus non négligeable pour eux. Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, avait ainsi rapporté : « Avant la prise de Khaybar, nous ne mangions pas à notre faim ».<sup>1</sup> La situation économique à Médine s'améliora et les Muhâjirûn restituèrent aux Ansar les palmeraies que ces derniers leur avaient allouées gracieusement.

### **7. Le mariage du Prophète ﷺ avec Safiyyah bint Huyay b. Akhtab :**

Lorsque les musulmans s'emparèrent de la forteresse de Qamûs, des Banû Abû Al-Huqayq, Safiyyah comptait parmi les captives de guerre. L'Envoyé d'Allah ﷺ la confia à Dahiyah Al-Kalbî. Mais compte tenu du rang qu'occupait cette femme au sein de son peuple, un homme suggéra au Messenger ﷺ qu'il devrait plutôt la garder avec lui. Le Prophète ﷺ approuva cette idée et demanda à Dahiyah de choisir une autre prisonnière. Le Mustafâ ﷺ prit Safiyyah sous son autorité. Après sa période menstruelle et sa conversion à l'islam, il ﷺ l'affranchit et l'épousa.

Le Messenger d'Allah ﷺ quitta ensuite Khaybar avec Safiyyah assise derrière lui sur sa monture. Après s'être éloigné d'une dizaine de kilomètres de la cité juive, le Prophète ﷺ voulut faire une halte et consommer son mariage avec sa nouvelle épouse. Mais cette dernière se refusa à lui. L'Envoyé ﷺ, déçu, reprit la route. Arrivé à Sahbâ, il fit à nouveau halte et l'on prépara Safiyyah pour les noces, et le mariage fut alors consommé. Le Mustafâ ﷺ demanda alors à sa nouvelle épouse : « *pourquoi étais-tu réticente à la première halte ?* » Nous étions encore trop proches des gens de Khaybar et je craignais pour ta sécurité ». Cette réponse suscita l'estime du Messenger d'Allah ﷺ à l'égard de Safiyyah. Pendant cette étape à Sahbâ qui dura trois jours, on célébra les noces et l'on servit un modeste repas composé de dattes, de aqit (yaourt) et de ghi (beurre fondu).

Les Compagnons se demandaient alors si Safiyyah comptait désormais parmi les Mères des croyants ou si elle était juste une captive de guerre. Puis lorsqu'ils virent le Prophète ﷺ installer son épouse à l'arrière de leur monture et étendre sur elle le hijab, ils surent quel statut était celui de cette femme<sup>2</sup>.

L'imam Al-Bayhaqî a mentionné une Tradition authentique concernant la Mère des croyants Safiyyah bint Huyay. Selon Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, :

1. Al-Boukhari (4243)

2. Hadith déjà mentionné.

« Le Messenger d'Allah ﷺ avait remarqué, une légère teinte verdâtre à l'œil de Safiyyah. Il lui demanda alors : *d'où vient ce reflet vert dans ton œil ?* Elle répondit : je dormais un soir la tête appuyée sur le ventre d'Ibn Huqayq. Je vis alors en rêve que la lune descendait vers mon giron. À mon réveil, je partageai ce songe avec Ibn Huqayq. Il me frappa violemment au visage en me disant : tu rêves du roi de Médine ! ».

La prémonition de Safiyyah s'est tout de même réalisée, et Allah l'honora par ce mariage avec le Prophète ﷺ. Le Seigneur la préserva ainsi de l'Enfer, la fit compter parmi les Mères des croyants et elle sera l'épouse du Sceau des Messagers au Paradis.

L'Envoyé d'Allah ﷺ s'était montré en outre bienveillant à son égard. On a rapporté, par exemple, qu'il posait un genou à terre devant la mule de Safiyyah, pour que cette dernière puisse enfourcher la bête en posant son pied sur l'autre genou du Messenger ﷺ. Mais elle-même par respect pour lui ﷺ, refusait de piétiner le genou du Mustafa ﷺ et elle appliquait son genou sur le sien pour se hisser ensuite sur sa monture<sup>1</sup>.

Voici comment la Mère des croyants Safiyyah a décrit le noble caractère du Messenger d'Allah ﷺ :

« Je n'ai de ma vie jamais rencontré une personne aux mœurs plus honorables que le Prophète ﷺ. Lorsque nous quittâmes Khaybar, le Messenger ﷺ me fit monter sur sa chamelle. Pendant que nous voyagions de nuit, le sommeil me gagnait et je finis par m'endormir. Les pas de la monture me secouaient et mon crâne heurtait l'arrière du palanquin. L'Envoyé ﷺ retenait alors ma tête de sa main en disant : *attention à toi.* »

Safiyyah, qu'Allah l'agrée a également rapporté que les Mères des croyants 'Âïcha et Hafsa avaient dit :

« Le Prophète ﷺ nous préfère sûrement à Safiyyah, car en plus d'être ses épouses nous sommes aussi des femmes de son peuple. Safiyyah informa le Messenger ﷺ de cette conversation qui lui dit : *pourquoi ne leur as-tu pas rappelé qu'en plus d'être l'épouse de Mohammad, ton père était Haroun et ton oncle Moïse ?*<sup>2</sup> »

Safiyyah, qu'Allah l'agrée, éprouvait pour le Messenger d'Allah ﷺ un amour qui surpassait celui envers son père, son ex-mari et envers quiconque d'autre. Son attachement était tel qu'elle aurait tout sacrifié pour le Pro-

1. Al-Boukhari (2235).

2. Tirmidhi (3892) ; Al-Hakâm (4/29)





phète ﷺ, jusqu'à sa propre personne. Elle aurait volontiers accepté de tomber malade à la place de son bien-aimé et le savoir ainsi préservé.

Ibn Sa'd a mentionné une narration à la chaîne de transmission acceptable qui le confirme. D'après Zayd b. Aslam :

« Les femmes du Prophète s'étaient toutes rassemblées auprès de lui lors de la maladie qui précéda sa mort. Safiyyah, qu'Allah l'agrée, dit à cette occasion : par Allah ô Envoyé, j'aurais aimé être malade à ta place. Les autres femmes du Messager ﷺ se jetèrent alors des regards complices, qui n'échappèrent pas au Muṣṭafâ ﷺ. Ce dernier leur dit alors : « *rincez-vous la bouche* ». Pourquoi cela ? demandèrent ses épouses. « *À cause de ce que vous insinuez par vos regards à son sujet, mais par Allah je jure qu'elle est sincère* ».

Un événement mérite d'être mentionné ici concernant le mariage de Safiyyah avec le Messager d'Allah ﷺ. Il est consigné par le biographe Ibn Ishaq :

Lorsque le Prophète ﷺ célébra son union avec Safiyyah, il se retira avec cette dernière dans une tente. Un compagnon du nom d'Abû Ayyûb Khâlid b. Zayd des Banû Najjâr se posta armé de son épée près de la tente, autour de laquelle il monta la garde jusqu'au matin. En le voyant ainsi à son réveil, l'Envoyé d'Allah ﷺ lui demanda : *que se passe-t-il Abû Ayyûb ?* Ce dernier répondit : ô Messager d'Allah, j'ai craint cette femme pour ta sécurité, car tu as fait tué son père et son époux et combattu son peuple. Et comme elle n'a accepté l'islam que depuis peu, j'étais inquiet pour toi. Cette attitude du Compagnon réjouit le Prophète ﷺ, car elle témoignait de son amour et de sa foi sincère. Le Muṣṭafâ ﷺ invoqua Allah en faveur d'Abû Ayyub par ces paroles : *ô Allah protège Abû Ayyûb pour avoir veillé sur moi cette nuit*<sup>1</sup>.

Les motivations du Messager d'Allah ﷺ à travers ce mariage n'étaient pas, comme le soutiennent les détracteurs, la satisfaction du désir charnel. Mais il voulut honorer cette femme. Le Prophète ﷺ souhaitait lui éviter de partager la couche d'un homme incapable de reconnaître le rang et le lignage qu'était le sien parmi son peuple. Cette union constituait pour elle aussi un soulagement après la perte de son père, de son époux et de bon nombre des membres de sa tribu. En tenant compte de ces éléments, on peut alors affirmer que la démarche du Muṣṭafâ ﷺ restait admirable. À cela s'ajoute aussi peut-être une considération politique : ce mariage

1. Ibn Hishâm (3/354-355)

avec cette femme juive aurait pu permettre d'apaiser les hostilités avec les israélites. Cela aurait pu les rallier ou au moins limiter leurs tentatives de nuire aux musulmans.

La Mère des croyants Safiyyah, qu'Allah l'agrée était une femme sage, de tempérament doux et dévoué. On rapporte à son sujet qu'une de ses servantes se rendit un jour auprès de 'Umar b. Al-Khaṭṭāb. Elle révéla à ce dernier que Safiyyah disait qu'elle préférait le samedi, jour du sabbat pour les juifs et qu'elle entretenait des contacts avec ses ex-coreligionnaires. 'Umar b. Al-Khaṭṭāb, qui était alors calife, demanda à voir Safiyyah pour l'interroger sur ces accusations. Cette dernière expliqua que depuis sa conversion à l'islam, c'est le vendredi qui était son jour préféré. Quant à ses supposés contacts avec les juifs, elle déclara qu'elle ne faisait que maintenir les liens de parenté avec ses proches. 'Umar accepta ces éclaircissements. Safiyyah de retour chez elle interrogea à son tour sa servante sur les motifs de son colportage. Cette dernière lui répondit simplement : j'ai cédé aux suggestions du diable. La Mère des croyants lui annonça alors : je t'affranchis, tu peux partir.

La Mère des croyants Safiyyah meurt durant le mois de Ramadan de l'an 56 (ou 52 selon d'autres) de l'Hégire à l'époque du califat de Mu'awiyah, qu'Allah l'agrée et agrée tous les Compagnons.

### **8. La tentative d'empoisonnement du Prophète ﷺ par les juifs :**

Selon Abû Horayrah, qu'Allah l'agrée :

« Après la victoire de Khaybar, les juifs offrirent au Messager d'Allah ﷺ de la viande de mouton empoisonnée. Mais il n'en mangea pas et demanda qu'on rassemble les juifs qui étaient présents. S'adressant ensuite à eux il déclara :

- *Je vais vous interroger sur certaines choses. Serez-vous sincères ?*
- Oui, Abû Al-Qâsim, répondirent les Hébreux.
- *Qui sont vos pères ?* demanda alors l'Envoyé ﷺ.
- Untel et untel, répliquèrent les israélites.
- *Vous mentez !*, leur dit le Muṣṭafâ, *mais vos pères sont untel et untel.*
- Tu dis vrai, reconnurent les juifs.
- *Serez-vous véridiques dans votre réponse si je vous pose une autre question ?* s'enquit à nouveau le Messager ﷺ.



- Certes, nous dirons la vérité, car si nous mentons tu t'en rendras compte comme la première fois, assura l'assemblée juive.

- *Qui sont les gens de l'Enfer ?* demanda le Prophète ﷺ.

- Nous n'y entrerons que pour une très courte période, puis vous autres vous y prendrez notre place, prétendirent les Hébreux.

- *Non par Allah vous y demeurerez éternellement et jamais nous ne vous succéderons en Enfer,* rétorqua le Messager d'Allah ﷺ. *Maintenant, soyez sincères et dites-moi si vous avez empoisonné cette viande de mouton ?* ajouta l'Envoyé ﷺ.

- Oui, répondirent les juifs.

- *Pourquoi avoir fait cela ?* leur demanda le Muṣṭafā ﷺ.

- Nous avons pensé que si tu étais un imposteur, nous aurions tous été débarrassés de toi, et si tu étais un vrai Prophète, le poison ne t'aurait causé aucun mal.<sup>1</sup> »

L'auteur de bulûghul-amânî (la quête du désirable) a écrit au sujet de ce plat de viande empoisonné :

« Une femme juive du nom de Zaynab bint Al-Hârith, l'épouse de Sallâm Mishkam l'avait offert au Prophète ﷺ. Elle s'était renseignée au préalable pour savoir quel morceau du mouton l'Envoyé préférerait. Elle empoisonna alors abondamment le gigot qui était la partie qu'appréciait le plus le Messager d'Allah ﷺ. Lorsqu'on lui servit le plat, ce dernier ﷺ prit une bouchée de la viande empoisonnée, mais ne l'avalait pas. Un de ses Compagnons du nom de Bishr b. Al-Barâ qui comptait parmi ceux qui partageaient avec lui ce repas mourut quant à lui plus tard sous l'effet du poison.<sup>2</sup> »

Dans la version rapportée par 'Urwah et présente dans al-maghâzî (les batailles), le récit est le suivant : « Le Messager d'Allah ﷺ s'empara d'un morceau de gigot et mordit dedans. Bishr s'empara d'une autre portion de laquelle il prit une bouchée. Mais il vit alors le Prophète ﷺ recracher la sienne, et il en fit de même. À ce moment-là, l'Envoyé d'Allah ﷺ ordonna aux autres Compagnons : *ne touchez pas à ce plat, le gigot vient de me faire savoir qu'il était empoisonné.* Bishr s'écria alors : par Celui qui t'a honoré, j'ai senti que ma bouchée avait un goût inhabituel, mais je ne voulais pas gâcher ton repas en la recrachant d'autant que j'avais vu que tu avais mordu dedans aussi [...]. »

1. Al-Boukhari (3169); Ahmad (2/451)

2. Al-Boukhari (3169).

Ibn Al-Qayyîm Al-Jawziyah a mentionné au sujet de ce récit :

« On présenta la femme devant le Prophète ﷺ qui avoua qu'elle voulait le tuer. L'Envoyé ﷺ lui dit : *"Allah n'aurait jamais permis que cela arrive"*. On demanda au Messenger d'Allah ﷺ si la coupable devait être mise à mort. Il répondit que non et il la laissa repartir sans la châtier. Le Muṣṭafâ ﷺ appliqua des ventouses sur ses épaules pour annihiler l'effet du poison et ordonna à ses Compagnons d'en faire de même. Malgré cela, certains d'entre eux moururent empoisonnés.

Le sort de la femme juive a donné lieu à une divergence. Toutefois, l'opinion la plus juste est que le Prophète ﷺ ordonna l'exécution de la meurtrière après avoir appris la mort de Bishr qui succomba à l'empoisonnement.

Le poison utilisé par cette juive était très puissant, car la mort de Bishr était presque instantanée. En outre, le Messenger d'Allah ﷺ continua de subir certains effets de ce poison jusqu'à sa mort, après avoir terminé sa Mission, transmis le Message et guidé sa Oumma sur le droit chemin. » L'imam Bukhârî a ainsi répertorié dans son recueil la Tradition suivante rapportée par la Mère des croyants Âïcha : « Durant la maladie qui précéda sa mort, l'Envoyé d'Allah ﷺ m'avait dit : ô Âïshah, je ressentis jusqu'à ce jour les effets de mon empoisonnement à Khaybar et j'ai l'impression que mon aorte ne va tarder à se déchirer »<sup>1</sup>.

### **9. Al-Hujjaj b. 'Ilât As-Sulamî, et la récupération de ses biens restés à La Mecque :**

Selon Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée :

Après la conquête de Khaybar, Al-Hujjaj b. 'Ilât se rendit auprès du Messenger d'Allah ﷺ et lui dit : ô Messenger, je possède des biens à La Mecque et j'ai encore des proches dans la ville sainte. Je voudrais les contacter pour récupérer ces biens. Mais pour cela, j'aurais besoin que tu m'autorises à divulguer de fausses informations à ton sujet. Après avoir obtenu cette permission, il se rendit à La Mecque où il annonça à son épouse : rassemble tous les biens que tu peux, car je veux racheter une part du butin que Mohammad et ses compagnons ont amassé à Khaybar. Ils ont perdu tout ce qu'ils possédaient et je pourrai ainsi obtenir un bon prix de leurs prises de guerre. La fausse information se répandit dans toute

1. Al-Boukhari (4428).

la ville et tandis qu'elle attrista les musulmans, elle emplit de joie les idolâtres. Al-'Abbâs (l'oncle du Prophète ﷺ) fut tellement affligé par cette nouvelle qu'il en demeura pantois.

Thâbit b. Anas a rapporté ensuite qu' Al-'Abbâs envoya un de ses serviteurs auprès d'Al-Hujjaj : Malheur à toi, quelle est cette nouvelle que tu apportes ? Lui demanda l'esclave, avant d'ajouter : la promesse d'Allah est plus digne de crédit que ce tu as colporté à La Mecque. Al-Hujjaj lui répondit : Transmets mes salutations à Abûl Fadhl (Al-'Abbâs) et fais-lui savoir que j'aimerais le rencontrer seul à seul, j'ai de bonnes nouvelles pour lui. Le jeune homme retourna auprès de son maître et sur le pas de la porte lui annonça : Réjouis-toi ô Abûl Fadhl ! Ce dernier se précipita vers son serviteur et ravi par cette déclaration, il posa ses lèvres sur le front du jeune esclave qui lui transmit le message d'Al-Hujjaj. Al 'Abbâs affranchit alors ce serviteur qui venait de lui faire part d'un heureux présage. Plus tard, Al-Hujjaj se présenta à son tour chez Al-'Abbâs et il communiqua à l'oncle du Prophète ﷺ les bonnes nouvelles : la conquête de Khaybar, le butin et tous les biens récoltés. Il l'informa également du mariage du Messenger ﷺ avec Safiyyah qu'il affranchit avant de l'épouser. Le Compagnon dévoila également la vraie raison de sa visite qui consistait à récupérer ses biens, et le but de cette désinformation que le Mustafâ ﷺ avait lui-même autorisée. Puis il demanda à Al-'Abbâs de garder le secret durant trois jours, avant de faire une quelconque révélation. Entre-temps, Al Hujjaj rassembla les biens qui étaient en possession de son épouse, dont plusieurs bijoux et autres biens, avant de repartir à Médine. Quand trois jours s'écoulèrent, Al-'Abbâs se rendit auprès de l'épouse d'Al-Hujjaj et lui demanda des nouvelles de ce dernier. Elle l'informa que son époux avait quitté La Mecque. Elle partagea sa déception avec Al-'Abbâs au sujet des nouvelles rapportées par son mari. Mais son visiteur lui révéla que par la grâce d'Allah, la situation était en réalité très satisfaisante. En effet, le Messenger ﷺ avait conquis Khaybar, et accumulé un important butin et il ﷺ avait épousé la fille du chef juif Safiyyah bint Huyay. Puis Al-'Abbâs dit à la femme d'Al-Hujjaj : – je te conseille de rejoindre ton époux si tu tiens encore à lui. –Je pense que tu dis vrai Al-'Abbâs, répondit cette dernière. – oui, je suis sincère, confirma l'oncle du Messenger, la situation est celle que je te l'ai décrite. Ce dernier quitta la femme d'Al-Hujjaj et se rendit ensuite à l'endroit où se réunissaient les notables Quraysh. En voyant Al-'Abbâs qui passaient devant eux, les idolâtres encore très réjouis par les fausses nouvelles, interpellèrent Al-'Abbâs : –ô Abû Fadhl, ne t'attriste pas sur-

tout ! –Par la Grâce d’Allah, je ne suis pas du tout triste. En fait, Al-Hujjaj b. ‘Ilât m’a annoncé qu’Allah a accordé la victoire à Son Messenger à Khaybar, ainsi qu’un vaste butin et que l’Envoyé d’Allah a épousé Safiyyah. Il m’avait demandé de ne rien dévoiler avant trois jours, le temps qu’il rassemble les biens qu’il était venu récupérer ici, avant de repartir. Ces révélations faites par Al-‘Abbâs dissipèrent la peine qui affectait les musulmans de La Mecque et irritèrent et affligèrent les Quraysh<sup>1</sup>.

Ce récit met en évidence une règle importante. Il démontre la légitimité du mensonge qui ne génère aucune nuisance pour autrui et qui en revanche permet de restituer un droit, à l’instar ce qu’a accompli Al-Hujjaj. Ce dernier avait ainsi menti aux musulmans, mais il ne souhaitait que récupérer ses biens restés à La Mecque. Certes, la nuisance et la tristesse auxquelles les croyants ont fait face restaient bien réelles, mais en comparaison à l’enjeu elles demeuraient tolérables. En outre, l’annonce qu’on leur fit plus tard de la situation réelle leur apporta une grande joie et un réconfort indiscutables dont la cause était ce mensonge.

#### **10. Quelques règles de jurisprudence relatives à la bataille de Khaybar :**

Le récit de l’expédition de Khaybar dévoile beaucoup de verdicts islamiques dont :

- **L’interdiction de consommer de la viande d’âne domestique** : D’après Ibn ‘Abbâs, qu’Allah l’agrée : « Le Messenger d’Allah ﷺ avait interdit durant l’expédition de Khaybar la consommation de viande d’âne domestique »<sup>2</sup>.

- **L’interdiction d’avoir des rapports sexuels avec les captives de guerre enceintes**. Le Prophète ﷺ a dit : « Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, n’arrose pas le champ cultivé par un autre »<sup>3</sup>

- **L’interdiction d’avoir des rapports sexuels avec une captive de guerre avant l’apparition et la fin d’une période menstruelle**. Le Messenger d’Allah ﷺ a dit : « Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier ne s’accouple pas avec une captive de guerre sans observer un délai de viduité »<sup>4</sup>.

La période de viduité dans ce cas consiste en une période menstruelle seulement pour la captive de guerre, ou pour une femme dont l’ex-mari (décédé ou non) est mécréant. Le délai de viduité est en effet une obliga-

1. Ahmad (3/138-139) ; Tabarâni dans al-kabîr (9/151)

2. Al-Boukhari (4218) ; Mouslim (561).

3. Abû Dawûd (2158) ; Tirmidhî (1131).

4. Ahmad (4/108) ; Abû Dâwûd (2158 et 2159) ; Al-Bayhaqî dans al-kubrâ (9/124).

tion religieuse qui incombe au défunt envers son épouse, or ; le non-musulman est exempt de ce type d'obligation, comme chacun sait.

- **L'interdiction des transactions commerciales usuraires (ribâl-fadhîl) :**  
D'après Sa'îd Al-Khudri et Abû Horayrah, qu'Allah les agrée tous les deux :  
« Le Messenger d'Allah ﷺ avait confié la gouvernance de Khaybar à un homme qui se présenta un jour à lui avec des dattes de premier choix. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui demanda alors : *est-ce que toutes les dattes de Khaybar sont de cette qualité ?* Non, répondit l'homme, c'est pour cela que nous obtenons une mesure de ces dattes pour deux ou trois mesures de dattes différentes. Le Prophète lui dit alors : *ne faites plus cela, mais vendez plutôt vos dattes et achetez avec l'argent gagné d'autres de meilleure qualité* »<sup>1</sup>.

On ne peut ainsi échanger deux marchandises de nature identique que sur une base paritaire, ainsi échanger une quantité d'un produit par deux quantités du même produit constitue une transaction usuraire interdite en islam. Le Prophète ﷺ a donc interdit cette pratique, mais il a indiqué la méthode saine. Elle consiste à vendre les dattes, dans cet exemple, pour se procurer avec le prix de cette vente d'autres dattes de qualité différente. Cette démarche évite d'avoir recours à ce type de transaction usuraire interdite.

- **La légalité du métayage :**

D'après Abd Allah b. 'Umar, qu'Allah l'agrée : « Le Messenger d'Allah ﷺ avait confié l'exploitation des terres de Khaybar aux juifs en échange de la moitié des récoltes »<sup>2</sup>.

Des théologiens musulmans se sont interrogés sur les raisons de l'apparition de ces verdicts et sentences légales durant la période de Khaybar.

Le sheikh Mohammad Abû Zahrah a expliqué cela ainsi : « La victoire de Khaybar a donné lieu à l'émergence de nouvelles transactions financières et d'échanges de biens, comme le métayage qui n'était alors pas connu à Médine ».

- **La consommation de viande de cheval :**

D'après Jâbir b. Abd Allah, qu'Allah l'agrée : « Le Messenger d'Allah ﷺ avait interdit à Khaybar la consommation de viande d'âne domestique, mais il avait permis qu'on mange la viande de cheval »<sup>3</sup>.

---

1. Al-Boukhari (4244); Mouslim (1593).

2. Hadith déjà mentionné.

3. Al-Boukhari (5520); Mouslim (1941/36 et 37).

**- L'interdiction du mariage temporaire (al-mut'ah)<sup>1</sup> :**

D'après 'Ali b. Abû Tâlib, qu'Allah l'agrée : « Le Messenger d'Allah ﷺ a interdit al-mut'ah à Khaybar ainsi que la consommation de viande d'âne domestique ».<sup>2</sup>

**- La participation des femmes à l'expédition de Khaybar :**

Ummayyah bint Abû Abû Salt a rapporté selon ce qu'elle a entendu d'une femme de la tribu des Banû Ghafâr qui lui relata ceci :

« Je me présentai auprès du Messenger ﷺ au nom d'un groupe de femmes de Banû Ghafâr pour lui dire : ô Prophète nous souhaiterions vous accompagner dans cette expédition -à Khaybar- pour soigner les blessés et assister les combattants. L'Envoyé ﷺ approuva ma requête. Nous partîmes donc avec lui. Au matin, le Prophète ﷺ fit une halte et il descendit de sa monture. Je quittai également la selle de ma chamelle pour voir qu'elle était tachée de sang. Je venais d'avoir mes menstrues pour la première fois. Je remontai précipitamment sur la selle sans pouvoir cacher mon embarras qui n'échappa pas au Messenger d'Allah ﷺ. Ce dernier remarqua les taches de sang et me demanda : *tu viens d'entrer en période menstruelle n'est-ce pas ?* Oui, répondis-je. Il me dit : *Dans ce cas met fin à l'écoulement, puis nettoie la selle avec de l'eau salée avant de reprendre place sur ta monture.* Plus tard lorsqu'Allah nous accorda la victoire à Khaybar, l'Envoyé d'Allah ﷺ nous accorda à nous les femmes qui l'avions accompagné, une petite part du butin. Parmi le lot se trouvait ce collier que tu vois et que le Prophète ﷺ attacha à mon cou de ses mains. Par Allah, je n'ai jamais quitté ce bijou. »

En effet, le pendentif se trouvait à son cou à sa mort et elle avait enjoint ses proches avant de mourir de l'enterrer avec elle. On rapporte d'elle également qu'elle ne se purifiait de ses menstrues qu'avec de l'eau salée dont elle demanda aussi l'usage pour sa toilette mortuaire.

La biographie du Prophète ﷺ représente réellement un ensemble d'enseignements, un corpus pédagogique pour sa Communauté en temps de paix comme de guerre. Ces quelques exemples révèlent comment le Mustafâ ﷺ instruisait et formait ses Disciples en matière de foi et de dévotion, et ils ne constituent qu'un infime échantillon.

1. Note du traducteur : le mariage temporaire ou de jouissance (al-mut'ah) était une union contractée entre un homme et une femme pour une durée limitée définie lors du contrat de mariage (un jour, une semaine, un mois, etc.). À titre d'exemple, un homme pouvait proposer à une femme une certaine somme d'argent pour qu'elle devienne sa partenaire sexuelle pour une semaine.

2. Al-Boukhari (5523); Mouslim (1407).



Les victoires des musulmans à Khaybar, Fadak, Wadil-Qura, Taymâ eurent un grand retentissement au sein des tribus arabes, tandis que la rage et le désespoir s'emparaient des Quraysh. Ces derniers étaient en effet loin de s'imaginer un tel succès compte tenu de la protection que fournissait la forteresse de Khaybar à ses habitants. En outre, leur effectif et leurs équipements restaient importants et ils possédaient de leurs larges provisions.

Quant aux autres tribus de la Péninsule, la victoire éclatante des musulmans les plongea dans la surprise et leur inspira la crainte. Elles ne tardèrent donc pas après cela à pactiser avec les croyants, car poursuivre les hostilités semblait peu avisé. Ce climat apaisé a ainsi contribué à la diffusion du Message de l'islam à travers la Péninsule arabique. Les musulmans avaient en outre gagné en aura et en prestige aux yeux de leurs ennemis. Les gains matériels qui résultaient de ces victoires ainsi que l'amélioration du contexte économique constituaient aussi de sérieux avantages.

Pour autant, les campagnes et expéditions militaires ne s'interrompirent pas et le Messenger d'Allah ﷺ continua de dépêcher des détachements de combattants conduits par ses plus grands Compagnons. Certaines campagnes donnèrent lieu à des batailles tandis que d'autres restaient pacifiques.

\*\*\*\*\*

## PARTIE 2

### Le Prophète invite les rois et les chefs à embrasser l'Islam

#### ***1. Le traité d'Al-Hudaybiyyah : début de l'expansion de l'islam.***

L'islam avait désormais atteint les confins de la Péninsule arabique et les avait même dépassés. Dès la signature de l'accord d'Al-Hudaybiyyah et le ralliement forcé des juifs du nord de Khaybar, de Wadil-Qura, de Taymâ et de Fadak à l'autorité musulmane, le Prophète ﷺ s'engagea dans une stratégie expansionniste au-delà des frontières du Hijaz et de la Péninsule.

Cette démarche se matérialisa par l'envoi dans un premier temps d'émissaires dans les royaumes voisins de l'Arabie et auprès des rois au-delà des frontières de la Péninsule.

Cette action constitua une étape cruciale dans l'histoire des Arabes et de l'islam. Le Messager d'Allah ﷺ n'allait pas seulement bientôt rassembler toutes les tribus arabes de la Péninsule sous l'étendard de la nouvelle religion. Mais en outre, ces Arabes qui adoptaient l'islam devenaient par la même occasion les représentants de la Révélation céleste et ses défenseurs chargés de la transmettre au reste de l'humanité.

La stratégie prophétique relative à l'invitation à l'islam des chefs et des rois nous donne un aperçu d'une méthode efficace dans la diffusion du Message. Elle combinait désormais l'appel adressé aux rois et celui orienté vers les peuples. Ainsi le Prophète ﷺ ajouta à sa stratégie une nouvelle composante et il invita les rois et les chefs de tribus à embrasser l'islam. Cette démarche engendra des effets significatifs. Elle mena à la conversion de certains dirigeants, dévoila la sympathie d'autres. Mais ces lettres permirent aussi de mettre à jour la position des autres rois qui

demeuraient encore hostiles à l'islam. De cette manière, la nation de l'islam pouvait dès lors envisager à partir des différentes réactions suscitées par ces invitations, l'élaboration de stratégies politiques ou militaires plus précises et mieux adaptées.

Voici la reproduction de ces courriers que le Messenger d'Allah ﷺ transmet aux rois et chefs :

Plusieurs Traditions authentiques rapportent le texte intégral de la missive que Dahiyah Al-Kalbî livra au roi byzantin, durant la période des négociations du traité d'Al-Hudaybiyyah :

« Au Nom d'Allah Rahmân et Rahîm,

de Mohammad b. Abd Allah, Messenger d'Allah à Héraclius, roi de Byzance, que la paix soit sur les gens de droiture.

Cela dit, je t'invite à l'islam, soumets-toi et tu seras sauvé de l'Enfer et Allah t'accordera le double de récompense. Mais si tu te détournes tu endosseras en plus de la tienne, la faute de tout ton peuple jusqu'à celle des fermiers et des esclaves (al-arisiyûn), Allah a dit :

**« Dis : « Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah. » Puis, s'ils tournent le dos, dites : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis." »** Ali-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 64.<sup>1</sup>»

Héraclius avait accueilli cet appel avec sérieux et prudence comme le confirme le long Hadith qui relate ses échanges avec Abû Sufyân, qu'il interrogea au sujet de l'Envoyé ﷺ et qui est consigné dans les deux Sahîh. Notons que le roi byzantin conclut cet entretien avec le chef mecquois par ces mots : Si ce que vous me dites est vrai, cet homme (le Prophète) ne tardera pas à s'asseoir sur mon trône. Je savais qu'un messenger devait apparaître, mais je n'aurais imaginé qu'il fût des vôtres. Si je connaissais un moyen sûr de me rendre vers lui, je partirais à sa rencontre, et une fois auprès de lui je laverais la poussière de ses pieds.

Le Mustafa ﷺ expédia également un courrier à l'empereur perse que porta Abd Allah b. Hudhafah As-Sahmî à l'émir du Bahreïn qui devait à son tour le transmettre à Chosroes. Ce dernier le lut avant de le déchirer. Le

1. Al-Boukhari (4553); Mouslim (1773).

Prophète ﷺ apprenant sa réaction invoqua Allah à son encontre, afin que son royaume soit à son tour déchiqueté<sup>1, 2</sup>.

Le texte de la lettre était le suivant :

« Au Nom d'Allah Rahmân et Rahîm.

De Mohammad b. Abd Allah, Messenger d'Allah à Chosroes, empereur perse. Paix sur les gens de droiture, ceux qui croient en Allah et en Son Messenger. Ceux qui témoignent qu'il n'existe pas de véritable divinité en dehors d'Allah, et que je suis Son Envoyé pour tous les hommes venu avertir ceux dont le cœur est enclin à recevoir la Vérité.

Soumets-toi et tu seras sauvé de l'Enfer. Mais si tu refuses, tu endosseras la faute de tous les mazdéens en plus de la tienne. »

La lettre que le Prophète ﷺ fit parvenir au négus d'Abyssinie fut transmise à ce dernier par 'Amrû b. Umayyah Adh-Dhamrî. Voici son contenu :

« Au Nom d'Allah Rahmân et Rahîm.

De Mohammad b. Abd Allah, Messenger d'Allah au négus d'Abyssinie. Soumets-toi et accepte l'islam. Devant toi, je loue Allah, l'Unique véritable dieu. Il est le Malik (Roi), le Quddus (Sanctifié), le Salâm (la Paix), le Mumin (le Garant de la Vérité des Messagers), le Muhaymin (le Gardien). J'atteste que Jésus fils de Marie est Son Esprit et Son Verbe insufflé en la pure et Vierge Marie qui l'a porté. Jésus fut donc créé de l'Esprit d'Allah insufflé en elle, comme Il créa Adam de Sa Main. Je t'invite à croire en Allah Seul et sans égal, et à Lui obéir. Je t'invite à me suivre et à croire au Message que j'apporte, car je suis vraiment l'Envoyé d'Allah. Je t'invite toi ainsi que tes armées à embrasser l'islam. J'ai transmis la Parole en toute sincérité, acceptez donc ma recommandation et que la paix soit sur les gens de droiture. »

Concernant la lettre que le Messenger d'Allah ﷺ fit remettre au gouverneur d'Égypte Al-Muqawqis (le Caucasien) et la réponse que lui retourna ce dernier, les récits qui s'y rapportent restent discutables au niveau des voies de transmission. Cela ne signifie pourtant pas que ces échanges n'ont pas eu lieu ou que leur valeur historique devient douteuse. En effet, l'invalidité d'une source, établie d'un point de vue islamique, n'implique

1. Ahmad (1/243) ; Al-Boukhari (4424) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâ'ilun-nabawiyyah (4/387).

2. Ce fut courrier fut envoyé durant le mois de Muharram de l'an 7 H, comme cela est mentionné dans zâdul-ma'âd.

pas nécessairement la remise en cause d'un fait qui paraît authentique du point de vue du contenu et de la forme.

Or, Mohammad b. Sa'd a effectivement relaté dans ses *tabaqât* que le Messenger d'Allah ﷺ avait fait parvenir une lettre à Al-Muqawqis, Jurayj b. Mînâ, gouverneur d'Alexandrie et roi des Coptes. Hâtib b. Abû Al-Balta'ah Al-Lakhamî était le Compagnon qui fut chargé de transmettre ce courrier. On apprend que le roi des Coptes avait réservé un bon accueil à l'émissaire et au message, bien qu'il n'accepta pas l'islam. En retour, Al-Muqawqis expédia en retour plusieurs cadeaux au Prophète ﷺ, dont une jeune esclave du nom de Marie (la Copte). Ibn Sa'd ajoute dans ce qu'il a mentionné que le Messenger d'Allah ﷺ avait dit en recevant la réponse du gouverneur d'Alexandrie : « Le bougre, il se préoccupe de conserver son royaume, mais ce dernier va pourtant disparaître ».

L'Envoyé d'Allah ﷺ dépêcha également Shajā' b. Wahb, des Banû Asad b. Khuzaymah auprès de Mundhir b. Al-Hârith b. Abû Shamir Al-Ghassânî le gouverneur de Damas. Les musulmans s'en retournaient alors d'Al-Hudaybiyyah. Le contenu de la lettre était le suivant :

*« Paix sur les gens de droiture, et sur ceux qui ont foi en la voie droite. Je t'invite à croire en Allah Seul, sans égal, et tu pourras conserver ton royaume ».*

Un autre émissaire du nom de Sulayt b. Ali Al-Hanafî fut envoyé à Hawdhah b. Ali Al-Hanafî toujours durant la période qui suivit la conclusion du traité d'Al-Hudaybiyyah. Mais ce chef de tribu proposa comme condition un partage de l'autorité avec le Messenger d'Allah ﷺ, ce que ce dernier refusa bien entendu.

Le Compagnon Abû Al-'Alâ Al-Hadhramî fut envoyé quant à lui au Bahreïn. Les sources historiques indiquent que l'émir Al-Mundhir b. Sâwâ Al-'Abdî embrassa l'islam et que tous les Arabes de cette région adoptèrent dans la foulée la nouvelle foi. Les juifs et les mazdéens de la région refusèrent de se convertir, mais ils acceptèrent de s'acquitter de la *jiziyah* (tribut) dont le montant était d'un dinar par personne pubère.

Ci-dessous le texte de la lettre envoyée à l'émir du Bahreïn, telle que l'a consigné Abû 'Ubayd b. Salâm, d'après 'Urwah b. Zubayr :

*« Paix sur toi. Je loue Allah, Celui en dehors de Qui il n'existe pas de véritable divinité. Sache que celui qui accomplit notre prière en se tournant*

*vers notre qiblah, et qui mange de ce que nous immolons est le musulman qui a droit à la protection d'Allah et de Son Messenger. Celui qui accepte cela parmi les mazdéens est en sécurité, et celui qui refuse s'acquittera de la jiziyah. »*

C'est en l'an 8 H, durant le mois de Dhul-Qi'dah que le Prophète ﷺ chargea 'Amrû b. Al-'Âs de transmettre un nouveau courrier à Jayfar et 'Ubayd bb. Al-Julundâ Al-Azdiyayn émirs d'Oman. Le texte de la lettre était le suivant :

« De Mohammad, l'Envoyé et le Messenger d'Allah aux serviteurs d'Allah Al-Azdiyayn, rois d'Oman, lions d'Oman et à ceux qui se trouvent avec eux parmi les gens du Bahreïn. Je vous invite à croire, à accomplir la salât, à vous acquitter de la zakât, à obéir à Allah et à Son Messenger en respectant les droits de Son Prophète et à adopter les pratiques rituelles des musulmans. Vous serez alors en sécurité chez vous et vos biens seront préservés [...]1. Cependant, sachez que l'aumône qui est due pour les dattes correspond au dixième des récoltes, et la moitié du dixième sera prélevée du grain en zakât. Les musulmans devront assurer votre protection et se montrer loyaux envers vous et vice-versa. Vos moulins resteront en votre possession et vous en ferez l'usage que vous souhaitez ».

D'autres textes font mention d'autres lettres que le Prophète ﷺ aurait fait rédiger durant cette période, mais leur authenticité n'est pas établie de manière formelle selon les critères de la science du Hadith.

## **2. Les caractéristiques des ambassadeurs de l'islam.**

Dans son ouvrage intitulé *sufarâ-un-nabî* (les ambassadeurs du Prophète), dans lequel sont rassemblées les lettres envoyées par le Messenger d'Allah ﷺ, Mahmûd Shît Khatâb tente de décrire les caractéristiques des ambassadeurs de l'islam. Il y met en évidence plusieurs qualités requises et attributs.

### **\* L'appartenance à l'islam et la disposition à prêcher :**

Dis : « *Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah! Et je ne suis point du nombre des associateurs.* » Yûsûf : 108.

Si chaque musulman est supposé défendre et propager l'islam, les émis-

1. Note du traducteur : Le texte de la lettre comporte ici une expression pour laquelle je n'ai pas trouvé d'explications ou d'indications qui m'auraient permis de la restituer en français.

saires désignés par le Messenger d'Allah ﷺ devaient à fortiori représenter l'élite des ambassadeurs-prédicateurs.

\* L'éloquence et la clarté du discours :

L'éloquence, la fluidité, la clarté du langage et la précision constituent des qualités essentielles pour un émissaire diplomatique. Rappelons à ce propos comment Moïse avait demandé à Allah que son frère Harûn devienne son soutien dans sa Mission : « [...] *et assigne-moi un assistant de ma famille : Harun (Aaron), mon frère* » .

Le Messenger d'Allah ﷺ dépêcha pour ces missions des hommes qui parmi ses Compagnons avaient pour certains grandi dans le désert et dont le langage demeurerait noble et pur, non altéré par les influences étrangères. Ils possédaient ainsi cette éloquence propre aux Bédouins.

\* La bonne moralité :

Les mœurs d'un ambassadeur de l'islam doivent être celles du noble Coran et celles que la Tradition a détaillées. Parmi ces dernières, les plus importantes demeurent la sincérité et l'humilité.

\* La science :

Sans s'étendre sur le sujet du mérite du savoir qui mènerait à un exposé trop exhaustif, retenons que la connaissance avérée d'une chose réside aussi dans la manière de la diffuser. On remarque, à titre d'exemple, cette aptitude chez le Compagnon Ja'far b. Abû Tâlib lorsqu'il débattait avec le négus d'Abyssinie. Elle apparaît évidente à travers le choix avisé et précis des versets qu'il citait, et dans la fluidité et la précision de son discours et des expressions qu'il employait.

\* La patience :

*« Endure (Mohammad) donc, comme ont enduré les messagers doués de fermeté; et ne te montre pas trop pressé de les voir subir [leur châtement]. Le jour où ils verront ce qui leur est promis, il leur semblera qu'ils n'étaient restés [sur terre] qu'une heure d'un jour. Voilà une communication. Qui sera donc anéanti sinon les gens pervers ? »* Al-Ahqâf : 35.

En réalité, la patience constitue l'équipement de prédilection du prédicateur, dont il doit s'approvisionner en permanence. Les biographies du Messenger ﷺ et de ses Compagnons regorgent d'une multitude d'exemples d'endurance dans la prédication. Le récit de ce qu'a enduré le Prophète ﷺ à Taïf reste un exemple édifiant.

\* Le courage :

Les sources historiques islamiques ont relaté de nombreuses manifestations de courage de la part des ambassadeurs de l'islam. Ces émissaires ne craignaient le blâme de personne lors de l'accomplissement de leur mission.

\* La sagesse :

Les émissaires du Messenger d'Allah ﷺ étaient des hommes sages. Citons l'exemple de 'Amrû b. Al-'Âs, qui était réputé pour la modération de ses actes et de ses paroles. On lui demanda un jour : « Qui est l'homme sage ? C'est l'homme au jugement avisé, qui sait tirer profit de ses expériences passées, avait répondu 'Amrû ». Il disait également : « Faire preuve de sagesse ne consiste pas seulement à pouvoir distinguer le bien du mal, mais aussi à différencier le mauvais et le pire ».

\* L'habileté diplomatique :

L'ambassadeur est une personne capable de cerner les enjeux politiques et qui doit aussi savoir faire preuve de tempérance et de discrétion. L'habileté diplomatique reste une qualité qui repose essentiellement sur l'intelligence. Cette dernière était une vertu que possédaient les émissaires du Messenger d'Allah ﷺ. Ces derniers détenaient également l'ingéniosité et la prévoyance nécessaires pour accomplir leur tâche.

\* Une apparence agréable :

Le Prophète ﷺ veillait à choisir parmi ces Compagnons les ambassadeurs dont l'apparence était agréable, et qui affichaient prestance et élégance lorsqu'elles étaient combinées aux qualités intellectuelles et morales susmentionnées.

Mahmûd Shît Khatab dans sa remarquable étude a ainsi mis en évidence toutes les qualités que les émissaires du Prophète ﷺ détenaient. Les nations islamiques devraient prendre ces vertus en modèle lorsqu'elles désignent leurs ambassadeurs et représentants.

**3. Leçons, remarques et enseignements utiles.**

- **Al-Arisiyûn** :

Ce terme a été employé dans une des versions de la lettre que le Messenger d'Allah ﷺ avait fait parvenir à Héraclius. Il n'est pas présent dans les



courriers destinés aux autres souverains. Les linguistes et les spécialistes de la Tradition ne partagent pas la même opinion quant à la signification de ce mot. Toutefois, l'avis le plus répandu attribue à ce vocable le sens de : serviteurs, esclaves ou fermiers.

Cela dit, le théologien Abû Hasan Nadwi a soutenu qu'al-arisiyûn fait référence aux disciples d'Arius l'Égyptien. Ce dernier aurait été à la tête d'une faction chrétienne qui joua un rôle significatif dans l'histoire du christianisme et de la réforme religieuse à son époque. Ce dissident alimenta les inquiétudes de l'Église chrétienne byzantine durant une longue période. Il prêchait en effet, l'unicité d'Allah, dont l'Essence est séparée de sa création, et réaffirmait la distinction entre le Père (Dieu Unique) et le fils (Jésus), selon la terminologie chrétienne. Son message exerça une grande influence durant plusieurs siècles.

La doctrine d'Arius s'opposa au dogme chrétien officialisé qui prétend en la divinité de Jésus fils de Marie et qui érige ce Prophète en égal à Allah l'Unique, l'Absolu. La confrontation entre l'Église et les adeptes d'Arius fut violente. Elle n'empêcha pas pour autant l'adhésion d'un grand nombre à la foi monothéiste défendue par ce dernier, parmi les chrétiens des provinces d'Orient de l'Empire byzantin. Ce conflit intrareligieux aboutit au concile de Constantinople convoqué par Théodose 1er durant lequel on promulgua la divinité de Jésus et sa filiation avec le Créateur. La doctrine d'Arius devint alors plus discrète, sans pour autant totalement disparaître. Une minorité Chrétienne, dont on nomma les adeptes ariens (al-arisiyûn), continua d'y croire et de la défendre. On pourrait donc supposer que le Prophète ﷺ avait fait allusion aux gens de cette faction Chrétienne dans le courrier transmis à Héraclius. Ce groupe d'Ariens était le seul qui prônait l'unicité d'Allah dans le monde Chrétien à la tête duquel se trouvait l'Empire byzantin d'Héraclius.<sup>1</sup>

L'imam Abû Ja'far Taḥâwî avait lui aussi évoqué ce groupe de Chrétiens : « Certains théologiens ont fourni l'explication qu'au temps d'Héraclius l'Empire byzantin abritait une faction chrétienne. Ses adeptes connus sous le nom d'Ariens (arisiyûn) proclamaient l'unicité d'Allah et considéraient Jésus comme un serviteur d'Allah. Ils rejetaient toutes les croyances soutenues par les chrétiens de l'époque concernant la divinité du Messie

---

1. Le Dr Ma'rûf Duwâlibi partage l'avis de Nadwi concernant les ariens. Il a soutenu également comme Nadwi que la lettre transmise à Héraclius fait allusion aux disciples d'Arius qui représentaient la seule faction chrétienne qui rejetait la divinité de Jésus, à cette époque.

qu'ils voyaient comme un Prophète. Ils croyaient en la véritable religion de Jésus et en son Évangile et réfutaient tous les crédo du christianisme officiel. Cela confirmerait alors ce que certains spécialistes du Hadith ont soutenu et qui pourrait expliquer que arisiyûn devienne en arabe arisiyîn aux cas accusatifs et nominatifs.

**- L'adaptation du contenu des lettres adressées aux rois :**

Dans les courriers que le Messenger d'Allah ﷺ a transmis aux différents rois se trouvent des subtilités qui mettent en évidence la sagesse de la Mission prophétique. Ainsi, ils tiennent compte dans leur contenu des croyances religieuses des souverains auxquels ils sont adressés. Héraclius et Muqawqis étaient chrétiens et croyaient donc en la divinité de Jésus fils de Marie, partielle ou totale. L'entête des deux missives comporte alors la mention de Mohammad serviteur d'Allah et Son Messenger, comme une allusion à la foi chrétienne qui érige Jésus en dieu. En revanche, la lettre qui est parvenue à l'empereur perse n'est introduite que par la formule : de Mohammad, Messenger d'Allah à chosroès, roi des Perses.

Les deux lettres expédiées aux souverains chrétiens contiennent également le verset coranique suivant :

Dis: « *Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah.* » Puis, s'ils tournent le dos, dites: « *Soyez témoins que nous, nous sommes soumis.* » Âli-Imrân (La Famille d'Imran) : 64.

Or, ce verset est absent de la lettre que le Prophète ﷺ fit parvenir à Khosrô II, car il s'adresse aux gens du Livre qui ont divinisé Jésus, vénéré leurs moines et rabbins. Ce passage du noble Coran concerne donc plutôt Héraclius, empereur byzantin et Muqawqis gouverneur d'Alexandrie. Ces deux-là étaient tous deux à la fois chefs politiques et chefs religieux au sein du christianisme, malgré leur divergence dogmatique sur la nature du Christ : totalement divin ou moitié divin et moitié humain.

Le chosroès de Perse quant à lui vouait un culte au soleil et au feu et vénérât deux dieux : celui du bien (Ahura Mazda) et celui du mal (Ahriman). Le concept de prophétie et de la nature réelle de la Révélation lui étaient étrangers. La lettre renferme dès lors l'expression : je suis le Messenger d'Allah pour toute l'humanité, venu avertir ceux qui sont enclins à accepter la vérité.



Les courriers que reçurent les souverains provoquèrent deux types de réactions. Héraclius, le négus d'Abyssinie et Muqawqis accueillirent les lettres dignement et y répondirent avec bienveillance. Le négus et le gouverneur d'Alexandrie offrirent même des présents au Prophète ﷺ, dont deux femmes esclaves, que Muqawqis envoya au Messenger d'Allah ﷺ. L'une d'elles, Marie la Copte, donna d'ailleurs naissance au fils de l'Envoyé, Ibrahim.

Quant à l'empereur perse, sa réaction fut à l'opposé et il déchira la lettre qu'on lui apporta en s'écriant : « Comment celui qui est mon esclave ose-t-il ainsi m'écrire !? ». En apprenant la façon dont chosroès avait accueilli sa lettre, le Prophète ﷺ invoqua Allah à son encontre par ces mots : « *Qu'Allah morcelle son empire !* ».

Puis le tyran ordonna à son gouverneur du Yémen le chosroès Bâdhân de se présenter à lui en compagnie du Messenger d'Allah ﷺ. Le roi du Yémen dépêcha auprès du Prophète ﷺ un homme qui déclara devant l'Envoyé : « Le roi des rois a demandé au roi Bâdhân d'envoyer quelqu'un auprès de toi pour te conduire auprès de l'empereur. Le souverain du Yémen m'a alors ordonné de te demander de me suivre ». « *Allah vient de punir ton chosroès, que son propre fils a assassiné* », lui annonça l'Envoyé d'Allah ﷺ.

L'information que venait de dévoiler le Prophète ﷺ s'avéra totalement juste, le fils de Khosrô II, Kavadh avait exécuté son père qui périt dans l'humiliation en 628. Peu de temps après sa mort son empire se morcela après que les enfants de la famille impériale se le disputèrent. Ainsi Kavadh ne survécut que six mois à son père. Après lui et durant les quatre années qui suivirent, une dizaine de rois se succédèrent au trône. L'Empire perse connut dès lors une période de troubles jusqu'au jour où Yazdgard III rassembla à nouveau le peuple sous son règne qui fut le dernier de la dynastie sassanide. Ce fut en effet ce monarque qui dut affronter les troupes musulmanes qui firent chuter ce qui restait de cet empire en 637 après quatre siècles d'existence. La prophétie s'était ainsi réalisée huit années seulement après l'annonce du Messenger d'Allah ﷺ.

### **- La composition générale des lettres du Messenger d'Allah ﷺ**

On constate que tous ces courriers du Prophète ﷺ transmis aux rois et chefs de tribus restent de composition voisine. On peut tirer plusieurs remarques quant à leur contenu :

En guise d'en-tête, les lettres comportent un verset du noble Coran. Dans la terminologie islamique, on le nomme al-basmallah, au Nom d'Allah le

Rahmân, le Rahîm. Nous pouvons tirer de cela plusieurs remarques :

- Cette pratique constitue une recommandation prophétique, puisqu'elle compte parmi les Traditions dont on sait que le Messenger ﷺ l'observait de façon régulière dans ses lettres ;
- Elle indique que reproduire des versets du noble Coran dans un courrier destiné à des non-musulmans est autorisé ;
- Cette habitude du Prophète ﷺ indique aussi que l'infidèle, qui pas nature ne se trouve jamais en état de pureté rituelle, peut lire les versets coraniques que contenaient les courriers. En outre, puisque cette autorisation s'applique à ce dernier, elle concerne de même et à plus forte raison le musulman qui se trouverait en état d'impureté rituelle.

L'envoi de ces missives révèle aussi d'autres enseignements dont :

- La légitimité de dépêcher des émissaires musulmans auprès des chefs mécréants, conformément à la pratique prophétique relative à ces courriers ;
- La légitimité de correspondre avec des non-musulmans pour résoudre des questions religieuses ou profanes ;
- L'entête des courriers devrait comporter le nom de l'expéditeur et celui du destinataire ainsi que l'objet, ce dernier le cas échéant, était une invitation à accepter l'islam ;
- On n'adresse pas au non-musulman le salut de l'islam as-salâmu -'alaykum-wa-rahmatullah-wa-barakâtuh (paix, miséricorde et bénédictions d'Allah sur vous). Le Prophète ﷺ utilisait plutôt dans ces cas-là la formule de salutation suivante : que la paix soit sur ceux qui suivent la voie droite (l'islam). On peut en déduire l'interdiction de saluer l'impie par as-salâmu -'alaykum.
- Le Messenger d'Allah ﷺ utilisait pour signer ses lettres un sceau qui comportait trois mots : Mohammad rasûlullah (Mohammad Messenger d'Allah)

D'après Anas, qu'Allah l'agrée : Au moment où le Messenger d'Allah ﷺ s'apprêtait à faire rédiger son courrier aux Byzantins, on l'informa que ces derniers n'acceptaient de lire que les lettres qui comportaient un sceau. L'Envoyé d'Allah ﷺ se fit alors confectionner un anneau d'argent en guise de griffe. Je me rappelle encore la blancheur que l'anneau avait laissée à son doigt. Sur ce cachet, on avait gravé : Mohammad Messenger d'Allah.

**- La faculté d'appréciation du Messenger d'Allah ﷺ.**

Lorsque Bâdhân b. Sâsân se convertit à l'islam alors qu'il était l'émir du Yémen, le Prophète ﷺ le maintint à son poste et ne le destitua pas. Bâdhân demeura donc le gouverneur de cette région, car l'Envoyé d'Allah ﷺ avait reconnu chez lui les qualités d'un bon administrateur. Le Messenger ﷺ savait donc apprécier à leur juste valeur les compétences des hommes, et déléguer à l'homme indiqué le rôle approprié. Notons au passage qu'à la mort de l'émir Bâdhân, l'Envoyé ﷺ avait confié la gouvernance du Yémen à son fils pour une durée d'un mois seulement.

**- Le tribut imposé aux Mazdéens (Zoroastriens).**

Ce verdict découle du courrier dans lequel le Messenger d'Allah ﷺ expliquait à Al-Mundhir b. Sâwa quelle attitude adopter vis-à-vis des juifs et des Mazdéens qui ne souhaitaient pas adopter l'islam. La lettre contenait ces propos : « ceux d'entre eux qui souhaitent conserver leurs croyances devront s'acquitter d'un tribut (jiziyah) ».

Notons au passage qu'Ibn Al-Qayyîm, ainsi que d'autres théologiens ont soutenu que l'on peut accepter le versement d'un tribut de la part des adeptes de toute religion. Cela ne concernerait donc pas simplement les gens du Livre, mais également les idolâtres de manière générale. L'érudit a écrit dans zâdul-ma'âd (provisions pour l'au-delà) :

Plusieurs théologiens ont affirmé que l'on peut accepter le tribut dont s'acquitte toute communauté religieuse sans exception. Le verdict sur la question concernant les gens du Livre est énoncé dans le Noble Coran. La Tradition inclut les Mazdéens également, et pour les adeptes d'autres cultes la même sentence s'applique par prolongement. En effet, le mazdéisme constitue une forme d'idolâtrie et leurs fidèles ne détiennent pas de Livre révélé. Par conséquent, on peut accepter, par analogie, que les idolâtres versent un tribut au même titre que les Mazdéens. Certes, le Messenger d'Allah ﷺ n'avait jamais, de son vivant, proposé l'acquittement de la jiziyah aux idolâtres. Mais cela s'explique par le fait que le verset relatif au tribut est descendu après la bataille de Tabûk, soit après la conversion des Arabes à l'islam.

**- L'autorisation d'accepter les présents d'un non-musulman.**

Comme mentionné lors du récit de l'envoi des missives aux rois, Al-Muqawqis, le gouverneur chrétien d'Égypte, fit parvenir au Messenger

d'Allah ﷺ quelques présents. Ainsi le Compagnon Hâtib b. Abû Balta'ah rapporta au Prophète ﷺ deux jeunes femmes esclaves, un vêtement, et une mule que l'Envoyé ﷺ accepta. Maria la Copte était l'une des deux servantes.

**- Les répercussions de ces correspondances avec les rois et chefs de clan.**

Le Messenger d'Allah ﷺ a su se montrer très habile dans sa politique extérieure, que les califes après lui ont d'ailleurs imitée. Cette démarche met également en évidence sa résolution et son courage hors du commun. Un autre que le Prophète ﷺ aurait craint les éventuelles répercussions fâcheuses d'une initiative aussi audacieuse. N'oublions pas que certains de ces courriers étaient adressés à des chefs d'empires et royaumes puissants. En outre, ces souverains tels qu'Héraclius, le chosroès de Perse et Al-Muqawqis se trouvaient aux frontières de la Péninsule arabique. Mais la préoccupation de l'Envoyé d'Allah ﷺ restait celle de transmettre sans fléchir le Message, convaincu qu'il était du Soutien d'Allah. Cette stratégie porta tout de même ses fruits, comme nous l'expliquons dans ce qui suit :

- Le Messenger d'Allah ﷺ inaugura une nouvelle approche dans le domaine des relations internationales qui n'était pas connue auparavant ;
- La nation de l'islam obtenait ainsi un statut et affirmait sa présence sur la scène internationale à cette époque ;
- Elle permit de dévoiler au Prophète ﷺ les intentions et la disposition des rois et des émirs à l'égard de sa Mission ;
- Ces courriers transmis aux rois à l'extérieur de la Jazîrah confirmaient de manière pratique, les visées mondialistes de la Mission prophétique que plusieurs versets avaient déjà annoncées, durant la période mecquoise, dont : « *Et Nous ne t'avons envoyé que par miséricorde pour l'Univers.* » Al-Anbiyâ (Les Prophètes) : 107.

Pour conclure, les courriers transmis par le Messenger d'Allah ﷺ aux chefs de clan arabes et aux rois des nations étrangères voisines constituèrent une étape charnière dans la politique extérieure. La nation de l'islam obtenait un statut plus important, aussi bien religieux que politique à l'échelle internationale. Ces acquis survinrent avant la conquête de La Mecque. Cette stratégie contribua également à aplanir la voie vers le ralliement de toutes les contrées arabes sous la bannière de l'islam, durant ce qu'on a appelé l'Année des Délégations.



## PARTIE 3

### L'accomplissement du petit pèlerinage avorté

Durant le mois de dhil-qi'dah de l'an 7 H, le Prophète ﷺ se rendit à La Mecque pour y accomplir la 'Umrah, selon ce qu'il avait convenu avec les idolâtres Quraysh lors de la conclusion du traité d'Al-Hudaybiyyah. Le nombre de participants à ce pèlerinage, hormis femmes et enfants, se chiffrait à deux mille. Tous les Compagnons qui participèrent à l'expédition d'Al-Hudaybiyyah s'étaient joints à ce voyage, à l'exception des martyrs de Khaybar et des défunts.

L'Envoyé d'Allah ﷺ et ses nobles Compagnons avaient quitté Médine en direction de La Mecque dans un cortège singulier qui se frayait chemin entre les cités et à travers le désert. Au passage du convoi du Prophète ﷺ, qui longeait les demeures dans les régions situées sur l'itinéraire, les habitants sortaient pour contempler ce spectacle insolite. Les musulmans paradaient devant eux dans la même tenue blanche d'ihram et scandaient à voix haute la talbiyah. Ils avançaient ainsi entraînant avec eux par la bride les bêtes destinées aux sacrifices, qui étaient marquées et qui portaient des guirlandes. Cette scène unique frappait de surprise les regards des curieux.

#### ***1. La prévoyance et les précautions prises pour se prémunir d'une éventuelle trahison :***

Le Prophète ﷺ avait ordonné aux Compagnons de s'équiper au complet de leur arsenal de combat, et de ne pas se contenter d'emporter simplement leurs épées. L'Envoyé ﷺ cherchait ainsi à se parer contre toute éventualité, d'autant que les idolâtres n'avaient pas pour coutume de respecter leurs engagements.





Aussitôt après avoir appris qu'un convoi imposant d'hommes entièrement armés, et devancés par deux cents cavaliers conduits par le Mustafa ﷺ et Ibn Maslamah, approchait, les Mecquois dépêchèrent Mikraz b. Hafs à la tête d'un détachement. Ce dernier avait pour mission de s'assurer des intentions réelles du Prophète ﷺ. Il se porta à la rencontre de ce dernier ﷺ dans la vallée de Ya-juj<sup>1</sup>, sur le passage de Žahrân. Mikraz s'adressa au Messager ﷺ et lui dit alors : « ô, Mohammad, nous savons depuis toujours que tu respectes tes engagements. Mais je vois que vous comptez entrer armés à La Mecque, parmi votre peuple. Or, les termes de notre accord vous autorisent à n'y entrer qu'avec l'épée au fourreau. *« C'est précisément, ce que nous ferons »*, lui répondit le Prophète ﷺ ».

Mikraz s'empressa alors de retourner dans la ville sainte pour avertir les Quraysh : « Mohammad n'a pas l'intention d'entrer à La Mecque avec ses armes, il s'en tiendra aux conditions fixées ».

Le Messager d'Allah ﷺ déposa les armes à l'extérieur de La Mecque dans un endroit assez proche. Il pourrait ainsi riposter dans l'éventualité d'une attaque de la part des Quraysh. Deux cents cavaliers conduits par Mohammad b. Maslamah constituait la garde rapprochée du Prophète ﷺ. Ils se tenaient prêts à se battre au moindre signal que leur donnerait l'Envoyé ﷺ en cas de nécessité.

Le Mustafa ﷺ avait pris ses précautions pour réagir à une éventuelle trahison des Mecquois. En effet, ces derniers pouvaient avoir préparé une embuscade contre les musulmans, ou un assaut surprise. Le Messager ﷺ de son côté respecta son engagement, mais il montra par son exemple à la Ummah que l'on doit en permanence se méfier et rester vigilant à l'égard de ses ennemis.

Le Prophète ﷺ posta en outre un détachement en garnison à l'endroit où l'on avait rassemblé l'armement et les équipements. Ces Compagnons devaient rester aux aguets et attentifs.

Toutes ces manœuvres, au même titre que les pratiques rituelles, constituent en islam des actes de dévotion accomplis pour Allah.

## **2. L'entrée à La Mecque, la déambulation (at-tawâf) et la marche de Safâ et Marwâ (as-sa'î).**

Le Messager d'Allah ﷺ quitta la vallée de Ya-jûj sur le dos de sa chamelle Al-Quswâ et entra dans la ville sainte par Thaniyah du côté de Hujun. Les

1. Endroit situé à une dizaine de kilomètres de la Mecque.

musulmans l'entouraient l'épée au fourreau, et l'escortaient pour le protéger d'une éventuelle attaque de la part des idolâtres. Leurs voix s'élevaient au rythme de la talbiyah par laquelle ils glorifiaient Allah le 'Alî (le Très-Haut), le Kabîr (le Grand).

Les musulmans scandaient en chœur cette formule sans interruption depuis le moment où ils avaient revêtu la tenue consacrée à l'état d'ihram et jusqu'à leur entrée à La Mecque. Cette talbiyah représentait à ce moment le symbole du tawhîd et l'abolition du shirk et l'annonce de la fin proche de son autorité. Elle célébrait les louanges d'Allah, qui leur avait permis d'accomplir ce pèlerinage.

Voilà ce que signifie la talbiyah dont la formule est la suivante : « ô, Allah, me voici à Toi ! À Toi, l'Unique sans égal, me voici ! À Toi appartiennent les louanges et la bienfaisance, Toi qui n'as pas d'égal ».

Ce cortège imposant mené par le Prophète ﷺ qui se faufilait entre les maisons mecquoises et se frayait un passage vers la Ka'bah représenta une scène qui interpella et intimida les idolâtres. Ces derniers assistaient pantois à un défilé saisissant rythmé par les échos de la talbiyah qui s'élevaient vers le ciel.

Les ouvrages de biographie prophétique indiquent pour la plupart qu'une partie des Mecquois se tenait à l'extérieur de la ville, sur les hauteurs, et assistait à ce spectacle. D'autres Mecquois prirent place près de Daru-Nadwâ (le cénacle) à proximité de la Ka'bah d'où ils pouvaient ainsi voir le Messenger d'Allah ﷺ et ses Compagnons entrer dans la Maison Sacrée d'Allah.

Des Quraysh avait propagé la rumeur selon laquelle les musulmans étaient affectés par l'air de Médine qui leur causa de la fièvre et les avait affaiblis. Le Messenger d'Allah ﷺ pour démentir ce oui-dire demanda à ses Compagnons de réaliser les déambulations autour de la Ka'bah d'un pas soutenu. Puis l'Envoyé ﷺ entra dans la Maison Sacrée et fit passer le pan supérieur de sa tenue d'ihram sous son aisselle droite, découvrant ainsi son épaule. Le Prophète ﷺ procéda alors au tawâf suivi de ses Compagnons qui l'imitèrent. En les voyant presser le pas durant les déambulations, certains Mecquois firent remarquer : « Voici ceux que la fièvre aurait soi-disant affaiblis ! »<sup>1</sup>.

La manière dont l'Envoyé ﷺ entra à La Mecque, en déclamant la talbiyah à voix haute, en accélérant le pas durant les trois premiers tours de tawâf

1. Mouslim (1266).

intimida les Quraysh. Les Mecquois constataient la force, la résolution dans l'engagement et pour la défense de leur religion qu'affichaient les musulmans.

Cette attitude que le Prophète ﷺ veillait à manifester face aux idolâtres avait eu sur ces derniers l'effet de vexations, que le Messenger ﷺ cherchait volontairement à provoquer. En effet, susciter la colère et le dépit des ennemis d'Allah constitue un acte de dévotion.

C'est dans cette perspective que le Mustafa avait autorisé Abû Dujânah durant Uhud à adopter une démarche hautaine devant les Quraysh, et à arborer ostensiblement sur le front son fameux bandeau rouge de la mort. Rappelons aussi que le Prophète ﷺ lors de l'expédition d'Al-Hudaybiyyah avait apporté pour le sacrifice le chameau qu'Abû Jahl montait lors de la bataille de Badr. L'immolation de cette bête du butin de Badr, aurait ravivé chez les idolâtres le souvenir de leurs morts, l'humiliation de la défaite et de la captivité et les aurait certes emplis de rage.

Puis voici qu'à nouveau, à La Mecque durant l'accomplissement de la 'Umrah, le Messenger d'Allah ﷺ adoptait la même démarche et enjoignait à ses Disciples d'afficher leur dynamisme et leur force face aux mécréants. Il leur infligeait ainsi des vexations supplémentaires et retournait contre eux leur propre ruse.

Le théologien Ibn Al-Qayyîm, qu'Allah lui fasse miséricorde, a confirmé que : « le Messenger d'Allah ﷺ cherchait à exaspérer ses ennemis autant que possible ».

C'était donc aussi une guerre psychologique que le Prophète ﷺ menait contre les idolâtres, et elle porta ses fruits.

Le Messenger ﷺ resta trois jours dans la ville sainte, durant lesquels les musulmans faisaient flotter bien haut l'étendard du tawhîd. Ils déambulaient autour de la Ka'bah, accomplissaient les cinq salât quotidiennes en groupe sous la direction du Prophète ﷺ. Durant ces trois jours, la voix puissante et limpide de Bilâl s'élançait dans le ciel pour y faire retentir l'appel à la prière, tels des coups de tonnerre qui frappaient les oreilles des idolâtres. L'Envoyé d'Allah n'oublia pas les autres Compagnons en garnison qui devaient surveiller les armes et les équipements. Il ﷺ dépêcha auprès d'eux d'autres musulmans qui avaient accompli leurs rites et les

chargea de les relayer à leur poste. Le Prophète ﷺ savait à quel point la nostalgie de La Mecque affectait ces derniers aussi, qui pour la deuxième fois avaient parcouru cette longue distance pour décrocher cet honneur. Comme les autres, ils désiraient accomplir le tawâf et le sa'î. Le Mustafa ﷺ se devait donc de combler le souhait de ces hommes et d'apaiser leurs attentes, en éducateur bienveillant qu'il était pour ses Disciples.

### **3. Le mariage du Messenger d'Allah ﷺ avec Maymûnah bint Al-Hârith, qu'Allah l'agrée.**

Maymûnah était la sœur d'Oum Al-Fadhl l'épouse d'Al-'Abbâs b. 'Abd Al-Mutalib. Elle était alors âgée de vingt-six ans. À la mort de son époux Abû Ruhm b. Abd Al-'Uzzâ, elle confia à sa sœur la tâche de la remarier. Cette dernière chargea son époux de lui trouver un nouveau prétendant. Al-'Abbâs la proposa alors à son neveu le Messenger d'Allah ﷺ. On fixa la dot à quatre cents dirhams.

Notons au passage que Maymûnah était également la tante d'Ibn 'Abbâs et de Khâlîd b. Al-Walîd.

Au terme des trois jours convenus pour la 'Umrah, conformément au traité d'Al-Hudaybiyyah, le Prophète ﷺ voulait profiter de la célébration de son mariage avec Maymûnah pour apaiser encore les tensions avec les Mecquois.

Suhayl b. 'Amrû et Huwaytib b. Abd Al-'Uzzâ se présentèrent auprès de lui pour lui rappeler que son séjour à La Mecque était achevé. Le Prophète ﷺ leur proposa alors, selon ce qu'a mentionné Ibn Ishaq :

*« Pourquoi ne me laisseriez-vous pas célébrer mes noces ici, parmi vous ? Nous préparerons alors un repas auquel vous serez conviés ».* Mais les idolâtres lui rétorquèrent : nous nous passerons de ton invitation, sors plutôt de la ville ».

L'Envoyé d'Allah ﷺ sortit alors de La Mecque. Il chargea son serviteur Abû Râfi' d'accompagner Maymûnah, après son départ, jusqu'à Sarîf, où le Messenger d'Allah ﷺ dresserait son campement jusqu'à son arrivée. C'est à cet endroit que le Prophète ﷺ célébra son mariage avec Maymûnah.

Cette Mère des croyants fut la dernière épouse du Messenger d'Allah ﷺ et la dernière parmi toutes qui quitta ce monde. Elle mourut à Sarîf et l'endroit de ses noces devint aussi le lieu de son enterrement, qu'Allah l'agrée.



Le dernier mariage du Prophète ﷺ avec Maymûnah souleva une divergence de fiqh. Cette dernière a pour l'origine la question de la période durant laquelle fut contractée cette union, à savoir : le Messenger d'Allah ﷺ était-il en état d'ihram ou non ? Les juristes ont largement détaillé cette problématique dans leurs ouvrages.

#### **4. La fille de Hamzah b. 'Abd Al-Muṭalib rejoint les musulmans.**

L'islam exerça une influence considérable sur la façon de penser des Arabes vis-à-vis de leurs filles. Durant la jâhiliyyah, ces derniers pour des considérations d'honneur avaient pour coutume d'enterrer vivantes les filles à leur naissance. Avec l'arrivée de l'islam, la situation changea et les musulmans rivalisaient au contraire dans l'éducation des enfants de sexe féminin. La nouvelle religion leur apprit également que les fidèles étaient tous égaux et que seuls le mérite de la piété et les droits légitimes pouvaient les départager.

Au moment où le Messenger d'Allah ﷺ s'apprêtait à quitter La Mecque après y avoir accompli la 'Umrah, la fille de Hamzah vint à sa rencontre et l'interpella : « ô mon oncle ! ». Mais 'Ali b. Abû Ṭâlib la saisit par la main et la confia à son épouse Fatimah, qu'Allah l'agrée, et lui enjoignit : « Prends soin de ta cousine ». Zayd et Ja'far intervinrent pour contester la garde que s'était approprié Ali de la jeune fille qui était la cousine des trois hommes à la fois. Le Prophète ﷺ trancha alors leur différend et confia la garde de la fille de Hamzah à sa tante en déclarant : « *La tante remplace la mère* ». Puis il ajouta en s'adressant à Ali : « *nous sommes liés par des liens indéfectibles* ». À Ja'far il dit : « *et toi, tu me ressembles physiquement et moralement* ». « *Quant à toi Zayd, tu es notre frère et notre parent* », annonça-t-il à ce dernier »<sup>1</sup>.

Plus tard, 'Ali proposa au Messenger d'Allah ﷺ d'épouser sa cousine, la fille de son oncle Hamzah. Mais le Prophète ﷺ lui fit remarquer qu'elle était aussi la fille de son frère de lait<sup>2, 3</sup>.

Ce récit nous instruit de plusieurs règles de jurisprudence islamique :

-La tante possède le statut de la mère en islam ;

1. Al-Boukhari (2700 et 4251) et Tirmidhî (1904).

2. Note du traducteur : Hamzah, l'oncle du Messenger ﷺ, était aussi son frère de lait. Par conséquent, le Prophète ﷺ conformément aux règles islamiques ne pouvait épouser sa cousine (également fille de son frère).

3. Al-Boukhari (4251) d'après Al-Barâ; Mouslim (1446) d'après Ali.

- Elle détient un droit d'adoption prioritaire en cas de disparition des deux parents ;
- Le Prophète ﷺ a mentionné le mérite de Ja'far b. Abû Tâlib de qui il a souligné sa ressemblance avec lui ﷺ, physique et morale ;
- Le rang particulier d'Ali, qu'Allah l'agrée, que révèle la parole de l'Envoyé ﷺ : « nous sommes liés par des liens indéfectibles », à savoir par le sang, le lignage, par l'islam qui tu as adopté à ses débuts et par l'affection ;
- Le Mustafa ﷺ a également mentionné le mérite de Zayb b. Hârithah et l'a qualifié de : « notre frère et notre parent ». En effet, le Messenger ﷺ l'avait lié à Hamzah lors du pacte de fraternité instauré à Médine après la Hijrah. Cela explique que Zayd avait lui aussi revendiqué pour lui le droit de garde de la fille de Hamzah, comme un devoir dont il souhaitait s'acquitter envers son frère ;
- Comme déjà évoqué, c'est à la tante que revient le droit d'adoption, le Messenger d'Allah ﷺ avait donc confié la fille de Hamzah à l'épouse de Ja'far, Safiyyah bint 'Abd Al-Muṭalib ;
- De la règle énoncée ci-dessus, on a déduit que le fait que la tante soit mariée ne la prive pas de son droit de garde, puisque Safiyyah était l'épouse de Ja'far ;
- Toutefois, l'époux doit faire part de son consentement pour la garde, car cette nouvelle responsabilité risque d'empiéter sur sa vie conjugale, il est donc naturel qu'on lui demande son accord. Dans le cas de la fille de Hamzah, c'est Ja'far de sa propre initiative qui avait sollicité la garde ;
- Lorsque l'oncle est également le frère de lait de son neveu, ses filles (cousines de ce dernier) ne peuvent devenir les épouses du neveu.

**5. Les répercussions positives de la 'Umrah sur le contexte de la Péninsule, et les conversions de Khalid b. Al-Walîd, de 'Amrû b. Al-'Âs, et de 'Uthmân b. Talhah.**

L'impact de ce pèlerinage sur les Arabes d'Al-Jazîrah fut conséquent et son déroulement pacifique exerça une influence considérable sur le plan de la prédication.

Le général Mahmûd Shît Khaṭṭâb avait écrit à ce propos :

Cette 'Umrah affecta grandement le moral des Quraysh. Alors qu'une partie des Mecquois se tenaient près de Dâru-Nadwâ et que d'autres

s'étaient retirés sur les hauteurs qui encerclaient La Mecque, le Messager d'Allah ﷺ fit son entrée à la Ka'bah. Il ajusta le pan supérieur de sa tenue d'ihram, de façon à découvrir l'épaule droite. Puis il dit à ses Compagnons : — Qu'Allah fasse miséricorde à celui qui fera preuve de vigueur devant eux (les idolâtres). L'Envoyé ﷺ salua de la main ar-ruknu-l-yamani (l'angle sud-ouest du la Ka'bah), puis il s'engagea dans les déambulations à une cadence soutenue, tandis que ses Compagnons lui emboîtèrent le pas.

Avant la fin de ce séjour des musulmans à La Mecque, Khalid b. Al-Walîd déclara en présence de plusieurs autres Quraysh : Chaque homme raisonnable sait désormais que Mohammad n'est ni un sorcier, ni un poète, et que les Paroles qu'il récite proviennent du Seigneur de la création. Toute personne sage devrait par conséquent le suivre. On rapporta ces propos à Abû Sufiyan, qui demanda à voir Khalid pour avoir confirmation de ces dires. Ce dernier certifia qu'il avait bien prononcé ces mots. Abû Sufiyan se précipita alors dans un élan de colère vers Khalid. Mais 'Ikrimah, qui était présent lors de l'entrevue, s'interposa et dit : — Du calme Abû Sufyân, car moi-même je n'ai pas osé dire ce qu'a dit Khalid, bien que je l'aie pensé, de peur qu'on croie que j'étais musulman. Voudrais-tu le frapper parce qu'il n'a fait qu'émettre une opinion ? En attendant, vois comment les Quraysh font allégeance à Mohammad l'un après l'autre. Par Allah, je crains que d'ici une année toute La Mecque suive ses traces.

Effectivement, Khalid b. Al-Walîd se convertit juste avant 'Amrû b. Al-'Âs, puis ce fut le tour du gardien de la Ka'bah 'Uthmân b. Talhah. Pour finir, chaque maison des Quraysh comptait un(e) converti(e) qui avait adopté la nouvelle foi en public ou en secret. On peut dès lors penser que cette 'Umrah engendra cet effet bénéfique, et que les cœurs des Mecquois avaient été conquis avant la prise de La Mecque qui interviendra plus tard.

Le professeur 'Abbâs Mahmûd Al-'Aqqâd avait souligné le même point, en ces termes : « On peut aisément affirmer que cette 'Umrah rassembla les facteurs qui ont conduit à convaincre Khalid b. Al-Walîd et 'Amrû b. Al-'Âs de la Mission prophétique de Mohammad ﷺ. Ces deux derniers, dont la sagesse et les bonnes mœurs étaient reconnues influencèrent à leur tour d'autres Quraysh ».

#### **- La conversion de 'Amrû b. Al-'Âs.**

Nous reproduisons ici le récit de la conversion de 'Amrû qu'il a lui-même relaté en ces termes : Nous venions de quitter le champ de la bataille du Khandaq avec les troupes mecquoises et leur coalition. Je me retrouvais

un jour avec quelques hommes de Quraysh, qui partageaient mes vues et qui m'étaient fidèles. Je leur annonçai alors : par Allah vous connaissez bien mon avis concernant l'affaire de Mohammad et vous savez que je pense qu'il finira malheureusement par l'emporter. J'ai une proposition à vous faire, j'aimerais avoir votre avis. Quelle est-elle ? me demandèrent mes amis. Je leur répondis : nous devrions partir pour l'Abyssinie auprès du négus. Si Mohammad s'empare de La Mecque, nous serons à l'abri chez le négus, et se retrouver sous l'autorité de ce dernier vaudra toujours mieux qu'être sous celle de Mohammad. En revanche, si les Mecquois prennent le dessus sur lui, grâce à notre réputation auprès des Quraysh nous n'aurons rien à craindre. Mes acolytes approuvèrent mon idée. Je leur demandai alors de préparer un présent pour le roi abyssin, qui appréciait tout particulièrement les peaux tannées confectionnées à La Mecque. Nous en rassemblâmes alors une bonne quantité, puis nous prîmes la route pour l'Abyssinie.

Arrivés dans le pays du négus, je remarquai que 'Amrû b. Umayyah Ad-Dhamrî se dirigeait à sa cour. Ce dernier avait été dépêché en tant qu'émissaire par le Prophète ﷺ pour s'enquérir de Ja'far et de ceux qui avaient émigré en Abyssinie avec lui. Je le vis ressortir un peu plus tard du palais du négus. Je dis alors à mes compagnons : celui-là est 'Amrû b. Umayyah Ad-Dhamrî. Je crois que je vais me présenter auprès du roi et lui demander de me livrer 'Amrû b. Umayyah. Je frapperai alors sa nuque, et montrerai ainsi au Quraysh comment je les ai vengés en tuant le messenger de Mohammad.

Je fus introduit auprès du négus et je me prosternai devant lui comme à l'accoutumée. Il m'accueillit par ces paroles : bienvenue à toi mon ami. As-tu un présent à m'offrir que tu as ramené de La Mecque ? Certes, cher roi, lui répondis-je, voici plusieurs pièces de cuir de La Mecque. Je lui présentai les cadeaux qu'il apprécia. Je profitai alors de sa bonne disposition pour lui adresser ma requête : cher roi, j'ai aperçu en venant ici qu'un émissaire d'un de nos ennemis sortait de ton palais. Verrais-tu un inconvénient à me le livrer afin que je l'exécute ? Ce dernier a tué plusieurs de nos chefs et notables. Je vis alors le négus se mettre en colère, et de sa main il frappa son nez d'une telle violence que je crus qu'il l'avait brisé. À ce moment précis, je me serais volontiers laissé engloutir par la terre par crainte de sa réaction. Je m'empressai alors de tempérer ses humeurs et je lui dis : si j'avais su, ô mon cher roi, que tu désapprouverais autant cette requête, je ne l'aurais jamais formulée. Il me rétorqua alors : comment oses-tu me demander de te livrer, pour le tuer, l'émissaire d'un homme





qui reçoit la visite de l'Archange envoyé auprès de Moïse ! Ô négus, est-il vraiment cet homme comme tu l'affirmes ? interrogeai-je alors. Malheur à toi 'Amrû ! répliqua le négus, avant d'ajouter : écoute et obéis 'Amrû, suis cet homme, car par Allah il dit la vérité. Il vaincra tous ceux qui se dressent face à lui comme Moïse l'emporta face à pharaon et ses armées. Je demandai alors au souverain abyssin : accepterais-tu ma conversion à l'islam en son nom ? Certes, acquiesça ce dernier en me tendant la main. Après avoir prêté serment auprès du négus d'accepter l'islam, je retournai auprès de mes compagnons de voyage. Je leur dissimulai toutefois mon changement d'opinion et ma conversion. Je me résolus ensuite à me rendre auprès du Messenger d'Allah ﷺ pour embrasser l'islam.

Sur ma route, je croisai Khâlid b. Al-Walîd, qui s'éloignait de La Mecque. C'était avant la conquête de cette dernière par les musulmans. — Où vas-tu ô Abû Sulaymân ? l'interpellai-je. Il m'annonça qu'il pensait que la vérité s'est désormais imposée et que Mohammad est vraiment un Prophète. Il m'annonça qu'il partait se joindre à lui et pour se convertir à l'islam. J'informai Khalid que j'avais la même intention et nous nous rendîmes ensemble à Médine, auprès du Prophète ﷺ. Ibn Al-Walîd prononça la shahâdah et fit allégeance le premier. Je m'approchai ensuite et je dis au Messenger ﷺ : ô Envoyé, je prête serment à condition d'obtenir le pardon pour mes fautes passées, mais je n'ai pas osé dire et à venir. Le Muṣṭafâ ﷺ me répondit alors : *ô 'Amrû, tu peux prêter serment, car l'islam expie toutes les fautes passées, de même que la Hijrah absout de ce qui est avant*. Je prêtai alors serment au Prophète ﷺ avant de repartir<sup>1</sup>.

Une autre version comporte la variante suivante : [...] lorsqu'Allah inspira à mon cœur l'acceptation de l'islam, je me présentai auprès du Messenger ﷺ, et je lui dis : tends la main pour que je prête serment. Je la saisis alors, sans la relâcher. Le Prophète ﷺ me demanda : que se passe-t-il 'Amrû ? Je voudrais poser une condition, répondis-je. Quelle condition ? Interrogea l'Envoyé ﷺ. Je voudrais être pardonné pour mes fautes passées, proposai-je. Le Messenger d'Allah ﷺ me rassura alors : ne sais-tu pas 'Amrû que l'islam absout de tout le mal accompli avant, ainsi que la Hijrah et le Hajj ?

### **- La conversion de Khâlid b. Al-Walîd.**

Voici maintenant le récit de la conversion de Khâlid b. Al-Walîd qu'il a lui-même rapporté : [...] la grâce d'Allah me toucha, Il insuffla à mon âme

1. Ahmad (4/198-199) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (4/343-348) ; Ibn Hishâm (3/289-291).

l'amour de l'islam et Il m'inspira la guidée. Je me disais alors : — j'ai combattu en vain Mohammad à plusieurs occasions comme quelqu'un qui lutte pour une cause perdue. Mohammad sera certainement victorieux.

Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ partit pour Al-Hudaybiyyah, je me rendis à la tête d'un détachement de cavaliers. Nous nous mîmes à sa poursuite et le rencontrâmes à 'Usfân. Il accomplissait la prière du milieu du jour avec ses Compagnons. Nous envisageâmes alors de les surprendre par un assaut, mais nous restions hésitants, et c'était bien mieux ainsi. Le Prophète ﷺ ayant compris nos intentions, dirigea la prière du 'asr comme une prière de la peur (salâtul-khawf). Cette attitude m'inspira du respect et je me dis : cet homme est protégé. Mohammad et ses compagnons contournèrent notre détachement et empruntèrent la route vers Al-Hudaybiyyah.

Lorsque les Quraysh conclurent avec lui le traité et qu'ils exigèrent son retour à Médine, je commençai à m'interroger : que reste-t-il aux Mecquois ? Où fuir désormais ? Vers le négus ? Mais ce dernier a embrassé l'islam et les compagnons de Mohammad ont trouvé refuge chez lui. Vers Héraclius ? Mais je devrai abandonner ma religion et me convertir au christianisme ou au judaïsme. Vais-je séjourner comme un sujet parmi des étrangers ou plutôt rester chez moi, parmi mon peuple ?

Tandis que je me trouvais ainsi en pleine réflexion sur mon sort, le Messenger d'Allah ﷺ entra à La Mecque pour accomplir la 'Umrah. Je m'étais absenté à ce moment-là et je n'avais pas pu assister à l'événement. Mon frère Al-Walîd comptait parmi les Compagnons qui avaient accompli ce pèlerinage. On me dit qu'il chercha à me rencontrer, sans succès, mais il me fit remettre une lettre. Cette dernière renfermait ce qui suit :

*Au Nom d'Allah le Rahmân, le Rahîm,*

*Je ne cesse de m'étonner en pensant que malgré ta sagesse tu persistes à refuser l'islam ! Comment quelqu'un peut-il encore ignorer l'authenticité de cette religion ?!*

Le Prophète lui-même ﷺ m'a interrogé à ton sujet et a dit : *que fait donc Khâlîd ?* Puis il a ajouté : *Allah le fera venir, car un homme comme lui ne peut ignorer l'islam. S'il plaçait sa force et son courage au service de l'islam, comme il les a utilisés pour le combattre, cela lui serait bien plus profitable, et nous lui aurions confié une autorité sur d'autres.*

Empresse-toi mon frère de rattraper le retard que tu as pris, tu as déjà manqué de grandes occasions au service d'Allah !

Ce courrier de mon frère m'inspira la motivation pour quitter La Mecque et fit croître mon désir d'embrasser l'islam. Les paroles du Messager d'Allah ﷺ me réjouirent également.

Je fis aussi un rêve dans lequel je vis que je me trouvais dans une terre stérile à l'atmosphère très pesante. Je la quittai alors pour un vaste pays verdoyant. J'entrevois alors à travers ce songe une bonne augure.

Lorsque plus tard j'entrais à Médine, je rapportai ce rêve à Abû Bakr qui l'interpréta comme ma guidée vers l'islam. L'atmosphère oppressante ressentie dans le songe faisait selon lui, référence à la gêne que génère dans l'âme l'idolâtrie.

Entre-temps, j'étais encore à La Mecque et je m'étais décidé à partir rejoindre le Prophète ﷺ. Mais je me demandais qui parmi mes amis accepterait de m'accompagner. Je croisai alors Safwân b. Umayyah que j'interpellai : ô Abû Wahb (Safwân) ! Vois dans quelle situation nous nous trouvons désormais. Nous ne sommes plus qu'une poignée, et Mohammad s'est imposé chez les Arabes et même chez les étrangers. Que penses-tu de l'idée de nous joindre à lui, car sa victoire reste aussi celle des Arabes après tout ?

Mais Safwân désapprouva vivement ma proposition et répliqua : jamais de la vie, même si je demeurais le seul parmi les Quraysh à ne pas le suivre ! Sur ce, nous nous séparâmes et je me dis : la colère ronge toujours cet homme et il cherche encore à venger la mort de son père et de son frère à Badr.

Je me rendis ensuite auprès de 'Ikrimah b. Abû Jahl et je lui suggérai la même chose qu'à Safwân, mais je reçus la même réponse. Je n'insistai pas auprès de lui, car la rage au souvenir de la mort de son père continuait de le dévorer.

Alors que je m'apprêtais à partir sans plus attendre, je rencontrai sur mon chemin 'Uthmân b. Talhah avec qui j'évoquai aussi notre situation à La Mecque. Je comparai cette dernière à celle du renard pris dans son terrier que l'on remplit d'eau pour le faire sortir. Je lui proposai la même initiative que celle que j'avais adressée à mes deux précédents compères. Mais à leur différence, il l'accueillit avec enthousiasme et me fit savoir qu'il souhaitait lui-même partir et que sa monture était déjà prête. Nous décidâmes de nous rejoindre à Ya-jûj, où le premier arrivé attendrait l'autre.

Comme convenu, nous quittâmes Ya-jûj avant l'aube, et à Hadah notre route croisa celle de 'Amrû b. Al-'Âs. Ce dernier nous salua et nous demanda où nous nous rendions ainsi. Nous lui retournâmes sa question, mais il insista pour que nous répondions les premiers. Nous l'informâmes alors que nous partions à Médine pour nous convertir à l'islam. 'Amrû avoua à son tour qu'il était animé de la même intention.

Nous poursuivîmes alors notre voyage vers Médine.

Une fois arrivés, nous attachâmes nos montures à Al-Harrah et nous nous fîmes annoncer auprès du Messager d'Allah ﷺ qui se réjouit de la nouvelle. Je revêtis les plus beaux vêtements que j'avais emportés avec moi et nous marchâmes en direction de la Mosquée. Mon frère Al-Walîd vint à ma rencontre et me fit savoir que le Prophète ﷺ était impatient de me voir. Son regard souriant resta posé sur moi, jusqu'à ce que je me trouvasse en présence de l'Envoyé ﷺ que je saluai. Il me rendit le salâm avec un visage rayonnant. Je prononçai alors la profession de foi de l'islam : je témoigne qu'il n'existe pas de véritable divinité hormis Allah et je témoigne que tu es le Messager d'Allah.

Le Messager d'Allah ﷺ me dit alors : *Loué soit Allah qui t'a guidé ! J'ai toujours pensé que tu étais assez raisonnable pour faire le bon choix.* Je lui demandai alors : ô Envoyé, tu as vu à quel point j'ai été l'adversaire de la vérité en diverses occasions, invoques donc Allah pour la rémission de mes péchés ! « *Les fautes passées sont expiées par l'islam* », me répondit le Prophète ﷺ. Puis ce dernier ﷺ invoqua Allah en ma faveur en ces termes : « *Ô Allah pardonne à Khâlîd tout ce qu'il a accompli contre l'islam* ».

Mes deux compagnons de voyage 'Amrû et 'Uthmân s'avancèrent à leur tour et prêtèrent serment d'allégeance au Messager ﷺ.

Nous étions durant le mois de safar de l'an 8 de l'Hégire.

Depuis le jour où je me convertis à l'islam, le Prophète ﷺ faisait appel à moi parmi tous ses Compagnons, pour les opérations difficiles<sup>1</sup>.

### **- Les conversions des trois hommes et les enseignements utiles à en tirer :**

\* La colère du négus envers 'Amrû révèle la sincérité de sa foi et son amour envers le Prophète ﷺ et les musulmans. Elle indique aussi sa loyauté, ce qui eut un impact décisif sur la conversion de 'Amrû b. Al-'Âs. Le roi

1. Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (4/349-352)

d'Abyssinie a ainsi obtenu un grand mérite par son attitude qui a conduit à attirer à l'islam un notable des Quraysh.

\* La conversion de 'Amrû b. Al-'Âs constitua un atout majeur pour l'islam et les musulmans. L'intelligence et la vivacité d'esprit de ce Compagnon se retrouvaient désormais au service de la propagation de l'islam. D'un autre côté, les idolâtres mecquois venaient de perdre un allié important auquel ils avaient recours dans les situations compliquées, qui nécessitaient une certaine intelligence et une habileté diplomatique.

\* Khâlid b. Al-Walid avait fini par comprendre que le dénouement favorable s'annonçait en faveur du Messager d'Allah ﷺ. C'est pourquoi il dit : [...] j'ai combattu en vain Mohammad à plusieurs occasions comme quelqu'un qui lutte pour une cause perdue. Mohammad sera certainement victorieux. Cet exemple devrait servir à tous les adversaires acharnés de l'islam.

\* Accorder de la considération aux hommes aide parfois à gagner leur sympathie et à leur faire rejoindre les rangs des croyants. On remarque la justesse de ce principe dans la réaction de Khâlid face aux paroles du Messager ﷺ à son sujet. Ce dernier avait adressé ces paroles à son frère Al-Walîd b. Al-Walîd : « Allah le fera venir, car un homme comme lui ne peut ignorer l'islam. S'il plaçait sa force et son courage au service de l'islam, comme il les a utilisés pour le combattre, cela lui serait bien plus profitable, et nous lui aurions confié l'autorité sur bien d'autres ».

Ces paroles avisées encouragèrent Khâlid à accepter l'islam. Le Prophète ﷺ démontra à nouveau sa maîtrise de la psychologie humaine et sa capacité à placer les esprits dans de bonnes dispositions. Il tint compte des aptitudes de chef militaire de Khâlid, et lui promit de lui confier l'autorité dans ce domaine. Le Prophète ﷺ souligna aussi son intelligence et son jugement.

Ces remarques ont ainsi extirpé du cœur de Khâlid les réticences qui le maintenaient dans l'idolâtrie, pour laquelle sa conviction était mitigée. Le prestige et l'autorité dont il jouissait au sein des Quraysh constituaient également un frein.

Mais voici que les dires du Messager d'Allah ﷺ le rassuraient quant à son futur statut et rang parmi les musulmans, qui ne seraient pas des moindres, ni même accessoires. Dès lors, les mots du Prophète ﷺ l'aiderent à vaincre les quelques suggestions du diable qui le retenaient en-

core d'accepter l'islam, et d'épouser ainsi sereinement la foi conforme à sa conviction intérieure.

Pour conclure, notons que les conversions de Khâlid b. Al-Walîd et de 'Amrû b. Al-Âs, représentèrent des atouts importants pour l'islam, ainsi qu'une perte énorme pour les idolâtres. Rappelons que par la grâce d'Allah ces deux hommes ont par leurs exploits, écrit des pages rayonnantes dans l'histoire des conquêtes islamiques. Elles demeurent glorieuses et inoubliables pour la Oumma, et leur souvenir continue de traverser les périodes et les siècles.

\* \* \* \*



## PARTIE 4

### L'expédition de Mu'tah de l'an 8H

#### **1. Ses origines et sa datation.**

Les Arabes du Shâm cherchaient à attiser les hostilités entre les musulmans et l'Empire byzantin. Ainsi, le clan de Kalb b. Qudhâ'ah qui occupait la région de Dûmah Al-Jundal tourmentait régulièrement les croyants. Ils tentèrent d'imposer un blocus à leur rencontre et attaquaient les commerçants musulmans qui acheminaient à Médine les marchandises du Shâm.

Le Messager d'Allah ﷺ lança alors à leur rencontre une expédition dans leur fief à Dûmah Al-Jundal en l'an 5 H. Ces derniers s'étaient toutefois dispersés avant l'arrivée des troupes musulmanes.

En outre, des hommes de la tribu Judhâm et Lakhm avaient aussi attaqué Dahiyah b. Khalifah Al-Kalbî qui avait transité par Himsâ pour remplir une mission que le Prophète ﷺ lui avait confiée. Ces idolâtres le dépouillèrent de tout ce qu'il possédait. L'Envoyé ﷺ dépêcha alors un détachement en représailles, dirigé par Zayd b. Hârithah en l'an 6 H.

En plus de ces agressions, les tribus Madhhaj et Qudhâ'ah, avaient également lancé l'assaut sur Zayd b. Hârithah et ses compagnons, la même année. Ces musulmans s'étaient rendus à Wâdî Al-Qurâ pour prêcher l'islam.

On assistait donc après la conclusion du traité d'Al-Hudaybiyyah à une recrudescence de ce genre d'hostilités qui devenaient très inquiétantes.

En effet, on tua l'émissaire Al-Hârith b. 'Umayr Al-Azdî que le Messager d'Allah ﷺ avait envoyé auprès du gouverneur de Bosra, région qui se trouvait alors sous autorité byzantine. À l'encontre de toute convention, Shurahbil b. 'Amrû Al-Ghassânî décapita le messager du Prophète ﷺ. L'admi-



nistrateur de Damas, quant à lui, qui se nommait Al-Hârith b. Abû Shamir Al-Ghassânî avait réservé un accueil déplorable à l'émissaire musulman. Il s'était même permis de menacer d'attaquer Médine.

Moins d'un an après ces incidents, l'Envoyé ﷺ dépêcha une délégation à Dhâtu Atlâ', sous la supervision de 'Amrû b. Ka'b Al-Ghiffârî, chargée d'inviter les habitants à l'islam. Ces derniers, ne se contentèrent pas de simplement rejeter cet appel, et ils encerclèrent les missionnaires musulmans avant de les exécuter. Seul leur chef parvint à échapper à la mort et à retourner couvert de blessures à Médine, où il informa le Messenger d'Allah ﷺ de l'événement.

Les chrétiens du Shâm ne se trouvaient pas non plus en reste. Par ordre du pouvoir byzantin, ils persécutaient systématiquement toute personne qui embrassait l'islam, ou envisageait seulement la conversion. Ainsi, ils exécutèrent le gouverneur de Ma'ân qui s'était converti, tandis que l'administrateur du Shâm faisait mettre à mort toutes les personnes qui adoptaient la nouvelle religion.

Tous ces faits tragiques, et en particulier le lâche assassinat de l'émissaire du Messenger ﷺ, provoquèrent l'émoi au sein de la communauté musulmane. Dès lors, une riposte s'imposait de la part des croyants pour contrer les hostilités chrétiennes. Les musulmans devaient venger la mort de leurs frères dont on avait versé le sang injustement, et dont le seul crime était d'avoir cru en Allah et en Son Messenger.

Mais les représailles concernaient aussi les Arabes du Shâm, vassaux des Byzantins, qui avaient multiplié les provocations et les agressions à l'encontre des musulmans. Ces Arabes chrétiens se retrouvaient donc aussi sur la liste des cibles prioritaires. Les croyants n'avaient pas d'autre choix sinon de réagir à ces agressions caractérisées et de tenir ainsi en respect ces ennemis de l'état islamique de Médine. Seule cette démarche pouvait garantir que de telles exactions ne se renouvelleraient pas à l'avenir. Il fallait agir pour protéger les missionnaires et les commerçants musulmans qui voyageaient entre le Shâm et Médine pour approvisionner la ville en denrées nécessaires.

En l'an 8 de l'Hégire, le Messenger d'Allah ﷺ ordonna alors aux musulmans de se préparer à livrer bataille. La mobilisation fut enthousiaste et des plus importantes. Trois mille combattants s'enrôlèrent pour cette expédition. L'Envoyé d'Allah ﷺ nomma à la tête de ce régiment trois chefs : Zayd b. Hârithah, puis Ja'far b. Abû Tâlib et 'Abd Allah b. Rawâhah.

Un récit consigné dans le recueil authentique d'Al-Boukhârî, relaté par Abd Allah b. Umar b. Al-Khaṭṭâb confirme ce fait : « Le Prophète ﷺ avait désigné pour conduire l'expédition de Mu-attah, Zayd b. Hârithah. Puis il dit : *si Zayd est tué, Ja'far prendra sa place et après Ja'far, 'Abd Allah b. Rawâhah* »<sup>1</sup>.

Le Prophète ﷺ envoya ces troupes auprès de ceux qui avaient tué Al-Hârith b. 'Umayr Al-Azdî. Les musulmans devaient selon ses instructions inviter les membres de cette tribu à accepter l'islam. En cas de refus, les croyants avaient alors ordre de livrer bataille.

Les recommandations que l'Envoyé d'Allah adressa à ces combattants appelaient au respect des règles islamiques durant le Jihad.

Ainsi il déclara aux chefs du détachement avant leur départ :

Je vous exhorte à craindre Allah et à la bienveillance envers les musulmans qui vous accompagneront. Combattez les infidèles au Nom d'Allah et pour Sa Cause. Mais ne trahissez pas vos engagements, et ne tuez ni femmes, ni enfants, ni vieillards. Laissez-en paix ceux qui se sont retirés dans les couvents ou les monastères. Ne vous approchez pas des palmeraies, n'abattez pas les arbres et ne détruisez pas les constructions. Lorsque vous rencontrerez vos ennemis idolâtres, proposez-leur trois options : l'islam, la jiziyah ou la guerre.

## **2. Les adieux faits aux troupes.**

Une fois les préparatifs des guerriers musulmans terminés, le Prophète ﷺ et les musulmans se rassemblèrent autour d'eux pour les saluer. Ils implorèrent aussi Allah afin qu'Il accorde Son soutien et la victoire à leurs frères Mujâhidûn. Les croyants invoquaient Allah en ces termes : « Qu'Allah vous protège et vous fasse rentrer sains et saufs et victorieux de cette bataille ».

Lors de cette scène d'adieux, tandis que les musulmans saluaient Abd Allah b. Rawâhah, ce dernier laissa échapper de chaudes larmes, qui surprirent l'assemblée. On lui demanda alors pourquoi il pleurait, et Abd Allah répondit :

Par Allah, je ne m'inquiète pas de quitter ce monde ou d'être séparé de vous. Mais je me suis souvenu d'un verset que le Messager d'Allah ﷺ avait récité et qui fait mention du Feu de l'Enfer : « *Il n'y a personne parmi*

1. Al-Boukhari (4261).

*vous qui ne passera pas par [L'Enfer]. Car [il s'agit là] pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable ».* Mariam (Marie) : 71.

J'ai alors songé à l'issue qui sera la mienne après ce passage en Enfer. Les croyants renouvelèrent alors leurs invocations en sa faveur et en faveur de leurs frères, afin qu'Allah les fasse revenir à Médine sains et saufs. Mais Abd Allah b. Rawâhah récita quant à lui, ces vers :

Mais du Miséricordieux j'espère le pardon,  
Et un coup qui fera jaillir ce que j'ai en moi de bon,  
ou par les mains avides portant une lance,  
qui me videra les entrailles et la panse.  
Devant ma dépouille les gens passeront,  
voici le guerrier qu'Allah a guidé, ils diront.

Puis le Messenger d'Allah ﷺ adressa ses adieux personnels à Abd Allah b. Rawâhah, auxquels le poète musulman répondit par :

Qu'Allah t'affermisse dans le bien qu'Il t'a accordé,  
comme Moïse, et qu'Il t'offre la victoire des secours.  
Le bien que tu apportes en abondance m'est apparu,  
par clairvoyance, de leur opinion je me suis écarté,  
Tu es le Messenger et celui qu'on prive de tes bénédictions,  
est celui auquel le destin n'accorde pas de considération.

### **3. L'arrivée des troupes à Ma'ân et le martyr des trois chefs.**

Les combattants parvinrent à Ma'ân, située alors dans le pays de Shâm, et qui de nos jours est une province jordanienne.

Ils apprirent à leur arrivée que les chrétiens parmi les Arabes et les autres peuples s'étaient déjà mobilisés en grand nombre pour les affronter. Les différentes tribus arabes de la région avaient rassemblé cent mille croisés qui appartenaient aux clans Lakhm, Judhâm, Bahrâ et Balî. Leur chef se nommait Mâlik b. Râfilah. Héraclius de son côté avait mobilisé autant en troupes byzantines, ce qui porta l'effectif total à deux cent mille combattants. Ils paraient fièrement en armes et drapés de brocart, et se réjouissaient de leur supériorité numérique, croyant intimider les musulmans.

Ces derniers dressèrent leur camp à Ma'ân où pendant deux jours ils se concertèrent sur la stratégie à déployer face une armée aussi nombreuse.

Certains proposèrent d'envoyer un émissaire pour informer le Prophète ﷺ de la situation. Il pourra alors envisager l'envoi de renforts, ou nous ordonner de combattre avec cet effectif.

D'autres suggérèrent à leur chef Zayd b. Hârithah la retraite, car la situation n'était pas à leur avantage, et préserver les troupes restait préférable dans un tel contexte.

Mais Abd Allah b. Rawâhah intervint pour raffermir la volonté de ses frères et il leur dit : Ô vous autres ! Ce que vous cherchez à éviter est ce pour quoi vous avez quitté Médine, à savoir le martyr ! Nous ne livrons pas bataille parce que nous sommes plus nombreux ou mieux équipés que nos adversaires, mais c'est au nom de l'islam par lequel Allah nous a honorés que nous luttons. Préparez-vous donc à partir à la rencontre d'un de ces deux bienfaits : la victoire ou le martyr !

Ces mots embrasèrent la détermination des Mujâhidûn. Le chef du bataillon conduisit alors ses troupes à Mu-attah au sud de Kurk, où il jugeait l'affrontement avec les byzantins plus approprié.

Cette bataille révéla le courage et l'héroïsme des trois chefs de l'expédition, qui pour eux s'acheva par le martyr.

Zayd b. Hârithah s'élança avec honneur vers l'adversaire. La bannière du Messenger d'Allah ﷺ dans sa poigne il fendit les rangs des ennemis qui le blessèrent mortellement de leurs lances.

Ja'far s'empara alors à son tour de l'étendard et se précipita sur les infidèles croisés. Ces derniers le cernèrent sans offrir la moindre échappatoire au brave combattant musulman qui lutta sans relâche et avec un acharnement redoublé. Il descendit de sa monture et l'abattit de son épée, tandis qu'il récitait les vers suivants :

Que vienne le Paradis que je sens si proche,

Aux boissons si délicieuses et si fraîches.

Le châtiment des lascifs byzantins approche,

nation d'impies, qui ne sont pas nos proches.

Je les frapperai dur à la première accroche.

On trancha le bras droit de Ja'far qui serrait la bannière. De sa main gauche, le Compagnon s'en empara à nouveau avant que le bras gauche ne subisse le même sort. Mais le courageux guerrier saisit l'étendard entre les extrémités de ses deux membres amputés. Il gagna finalement

le martyr à l'âge de trente-trois ans, après avoir reçu près de quatre-vingt-dix blessures, par lance, par épée et par flèche. Tous les coups qu'il reçut lui furent infligés de face, pas une frappe n'avait atteint son dos.

L'imam Al-Boukhari a répertorié dans son recueil de Traditions authentiques, d'après Abd Allah b. 'Umar, qu'Allah l'agrée, qui a relaté : « J'ai assisté à cette bataille (de Mu'attah). À l'issue du combat alors nous cherchions la dépouille de Ja'far b. Abû Tâlib, nous trouvâmes son corps avec plus de quatre-vingt-dix blessures faites par lance ou épée ou par flèche »<sup>1</sup>.

Mais Ja'far b. Abû Tâlib a certes obtenu compensation pour son courage et ses sacrifices. Par Sa grâce, Allah a doté Ja'far de deux ailes avec lesquelles il voyage désormais librement dans le Paradis. Ainsi selon ce qu'a rapporté 'Âmir d'Ibn 'Umar et que l'imam Al-Boukhari a consigné dans son Sahih : « Après la mort de Ja'far, Ibn 'Umar saluait son courage en ces termes : paix sur toi, celui qu'on a doté de deux ailes »<sup>2</sup>.

Après Ja'far ce fut le tour de 'Abd Allah b. Rawâhah de relever la bannière de l'islam, qu'Allah l'agrée. Il enfourcha sa monture et se mit alors à réciter les vers suivants :

Sur le champ de bataille, mon âme, tu iras,  
de gré ou de force, je jure tu y descendras,  
rejoindre les combattants au milieu des cris.  
Mais qu'as-tu donc à fuir ainsi le Paradis ?  
Tes jours sereins se sont déjà trop prolongés.  
Toi la goutte que dans une outre on a plongée,  
si tu n'es pas tuée ici, ailleurs t'attend le trépas,  
car au décret de la mort tu n'échapperas pas.  
Voici qu'on t'offre ce que tu avais demandé,  
fais comme tes deux amis, tu seras bien guidée.<sup>3</sup>

On a rapporté que lors de la bataille, le cousin de 'Abd Allah b. Rawâhah lui présenta un morceau de viande. Il l'invita à le manger pour prendre des forces, car « les journées passées avaient été difficiles pour lui ». Le

1. Al-Boukhari (4261) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâ'il (4/361)

2. Al-Boukhari (4264) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâ'il (4/372)

3. Al-Bayhaqî dans ad-dalâ'il (4/363-363) ; Ibn Hishâm (4/21)

Compagnon s'en saisit et mordit dedans. Mais il entendit au loin les rumeurs du champ de bataille. Il se dit : « Et moi, me voici encore en ce monde ! ». Il jeta au sol la portion de viande restante et se lança dans la bataille où, en fin de journée, il trouva le martyr.

#### **4. Les musulmans choisissent Khalid b. Al-Walid comme chef.**

Lorsque 'Abd Allah b. Rawâhah trouva le martyr, et que l'étendard tomba au sol, Thâbit b. Aqram b. Tha'labah b. 'Adi b. 'Ajlân Al-Balawî Al-Ansârî le récupéra. Il interpella alors ses frères : « ô musulmans ! Désignez parmi vous un chef. Tu es notre chef ! lui répondit-on. Mais Thâbit refusa d'accepter cette charge et le choix se porta alors sur Khâlid b. Al-Walîd.

Dans l'ouvrage imtâ'ul-asmâ', on peut lire que Thâbit b. Aqram jeta un regard sur Khâlid b. Al-Walîd et il lui dit : « Prends l'étendard Abû Sulayman ! Ce dernier répliqua : non, je ne le prendrai pas, c'est à toi qu'il revient de droit, tu es plus le plus âgé et tu as participé à la bataille de Badr. Mais Thâbit insista : prends donc cette bannière ! Par Allah, je ne l'ai ramassée que pour te la remettre ! ».

Khalid s'en saisit alors et à partir de cet instant, la conduite des opérations dans ce contexte difficile lui incombait. Il devait élaborer une stratégie qui sauverait les musulmans d'une extermination massive assurée.

Après un examen minutieux de la situation, et une observation attentive de la tournure du combat et de ses éventuelles perspectives, Khâlid se laissa convaincre que la retraite restait l'option la moins fatale, et donc préférable. En effet, l'effectif ennemi était de soixante six fois supérieur à celui des croyants, ces derniers devaient organiser leur retraite dans les meilleures conditions. Afin de réaliser cette manœuvre, Khâlid devait prendre les mesures suivantes :

- s'interposer entre les soldats byzantins et le reste des troupes musulmanes pour permettre à ces dernières d'évacuer en sécurité le champ de bataille ;
- pour parvenir à cet objectif, Khâlid devait créer une diversion et faire croire à l'ennemi que des renforts avaient rejoint les musulmans.

Cette ruse aurait alors pour effet d'atténuer la pression et les assauts de l'ennemi.

Le nouveau chef musulman maintint alors le front jusqu'au soir pour mettre en place sa stratégie. Quand l'obscurité s'installa, il modifia les

positions de ses troupes qu'il inversa, déplaçant les combattants de l'aile droite vers la gauche et vice-versa. Il fit également passer ceux qui étaient restés à l'arrière vers l'avant, et inversement. Tout en commandant ces déplacements, il veilla à ce que leur exécution s'effectue dans un tumulte volontairement entretenu.

Puis au matin, il lança des assauts éclairs répétés et percutants afin de faire imaginer aux Byzantins que les musulmans avaient reçus d'importantes troupes de soutien durant la nuit.

Cette manœuvre porta ses fruits. Ainsi au matin, l'ennemi se trouvait face à des guerriers et des bannières qui n'étaient pas ceux de la veille. Les attaques des musulmans étaient en outre très vigoureuses, ce qui achevait de convaincre les chrétiens que ces combattants venaient d'arriver sur le champ de bataille. À ce moment de la bataille, les Byzantins et leurs alliés oublièrent l'avantage qu'ils obtinrent sur les musulmans, le jour d'avant. La victoire définitive sur ces derniers leur paraissait désormais impossible. Ils fléchirent et faiblirent, et leurs assauts se relâchèrent, relevant ainsi la pression qu'ils exerçaient sur les soldats d'Allah.

Khâlid saisit alors cette opportunité et organisa alors la retraite de ses troupes.

Ce repli stratégique orchestré par l'Épée dégainée d'Allah<sup>1</sup> demeure d'un point de vue historique, une des manœuvres les plus habiles et les plus adroitement conduites. Les techniques modernes de retrait des troupes sont elles-mêmes conformes à cette dernière réalisée à cette époque. Ainsi, Khâlid ordonna le recul des combattants qui occupaient les flancs de la formation, en assurant leur couverture par les guerriers en position centrale. Puis lorsque les premiers se trouvèrent à l'abri des soldats ennemis, le noyau des troupes de Mujâhidûn se retira à son tour couvert par les deux ailes de l'armée, jusqu'au retrait final.

Les historiens rapportent que le nombre de victimes total lors de cette bataille n'avait pas dépassé les douze morts. Khâlid b. Al-Walîd a relaté plus tard : « Le jour de Mu-attah, neuf épées se sont brisées dans ma main, et je ne possédais plus qu'un sabre yéménite pour terminer le combat ».

On peut soutenir que ce repli conduit par Khâlid b. Al-Walîd a permis, par la grâce d'Allah, d'épargner aux musulmans une lourde et cuisante défaite et la perte de nombreuses vies. Compte tenu du contexte de cette

---

1. Note du traducteur : surnom de Khâlid b. Al-Walîd (en arabe : sayfullahil-maslûl)

bataille, il représente même une victoire, car une retraite dans de telles conditions reste une manœuvre très délicate, tout en restant la plus appropriée et bénéfique.

### **5. Un miracle prophétique et l'accueil des troupes à Médine.**

Lors de cette expédition militaire, un miracle du Prophète ﷺ se produisit entre-temps à Médine. En effet, le Messenger d'Allah ﷺ informa les musulmans du martyr de Zayd, de Ja'far et d'Ibn Rawâhah avant que la nouvelle ne leur parvienne. L'Envoyé ﷺ leur annonça également que Khâlid avait repris l'étendard et que la victoire viendrait par ses mains. C'est aussi à ce moment que le Mustafa ﷺ attribua à Ibn Al-Walîd son fameux surnom : Sayfullah.

Les émissaires confirmèrent à leur arrivée à Médine toutes les informations qu'avait déjà révélées le Prophète ﷺ.

Les troupes musulmanes qui s'en retournaient de la bataille d'Al-Mu-attah, s'approchaient des alentours de Médine. Le Messenger d'Allah ﷺ et les croyants partirent à leur rencontre, ainsi que les enfants excités qui s'agitaient autour. L'Envoyé d'Allah ﷺ devançait l'attroupement sur le dos de sa mule. Puis il la quitta pour laisser les enfants la monter. Le Mustafa ﷺ demanda ensuite qu'on lui apporte le fils de Ja'far, le petit 'Abd Allah qu'il prit dans ses bras.

Tandis que les combattants musulmans avançaient, les gens leur lançaient du sable en les fustigeant : « Ô fuyards, vous avez tourné le dos pendant une bataille pour la Cause d'Allah ! Non, ils ne sont pas des déserteurs, rectifia le Messenger d'Allah ﷺ, mais ils ont accompli une retraite stratégique, si Allah le veut »<sup>1</sup>.

On ne peut que s'étonner de la façon dont le Messenger d'Allah ﷺ avait éduqué des enfants qui deviendront plus tard des hommes et des héros. Ainsi furent ces croyants qui considéraient que rentrer vaincus de bataille, plutôt que d'obtenir le martyr, constituait une défection. Voici ce qui était pour eux une telle disgrâce, qu'elle ne méritait à leurs yeux que de recevoir des jets de sable en plein visage.

Où se situe cette jeunesse aujourd'hui qui déambule et s'amasse dans les rues, comparée à ces exemples édifiants de courage précoce ? Seule une éducation islamique sérieuse et dans la droite lignée de l'approche prophétique pourra rehausser la Oumma vers la quête des objectifs nobles.

1. Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (4/374) ; Ibn Hishâm (4/24)



### **6. Leçons, remarques et enseignements utiles.**

Les événements survenus durant la bataille d'Al-Mu-attah renferment de nombreux enseignements dont :

**A. Le premier point est relatif à l'importance de cette bataille** qui parmi toutes les autres menées par les musulmans contre les chrétiens arabes et étrangers, revêt un caractère particulier :

-Elle constitua ainsi le premier affrontement armé significatif entre les deux adversaires ;

-En outre, elle eut un impact considérable sur l'avenir de l'Empire byzantin ;

-Elle représenta une première étape dans la conquête future du pays de Shâm et de son affranchissement du joug byzantin ;

-Nous pouvons même affirmer que le Messenger d'Allah ﷺ réalisa par cette expédition une première démarche concrète pour enrayer la tyrannie byzantine au Shâm ;

-Cette bataille fit croître le prestige des musulmans auprès des Arabes et leur dévoila la force morale que possédaient les croyants ;

-Dans le même temps, elle mettait à nu la faiblesse des soldats chrétiens ;

-Et enfin, elle permit aussi aux musulmans de se faire une première idée des réelles capacités de combat et des stratégies des Byzantins.

### **B. La quête du martyr ouvre la voie vers le sacrifice :**

L'endurance, la résolution, l'abnégation sont des qualités dont cette bataille a révélé la présence chez les trois chefs, ainsi que chez tous ces combattants. La motivation de ces derniers restait la recherche de la rétribution divine réservée aux Mujâhidûn et le désir ardent d'obtenir le martyr. En effet, celui qui meurt pour la Cause d'Allah sera honoré de la compagnie des Prophètes, des véridiques et des martyrs dans l'au-delà. Ils entreront alors dans les vastes jardins d'Allah, où se trouve ce qu'aucun humain n'a jamais vu, entendu ou même imaginé.

### **C. Le déroulement de cette bataille reste singulier :**

Al-Mu-attah reste l'unique bataille dont l'issue fut communiquée au Prophète ﷺ par une inspiration divine qui lui annonça le martyr des trois chefs héroïques, avant l'arrivée des émissaires à Médine. Le Messenger

d'Allah ﷺ informa aussi les musulmans de son déroulement. On remarque également que ce fut la seule fois que le Mustafa ﷺ désigna avant l'envoi d'une expédition trois chefs qui devaient se succéder dans un ordre bien défini : Zayd b. Hârithah, puis Ja'far b. Abû Tâlib et enfin 'Abd Allah b. Rawâhah, qu'Allah les agrée tous.

#### **D. Le Prophète ﷺ honore la famille de Ja'far :**

Après avoir appris le martyr de Ja'far, le Messenger d'Allah ﷺ se rendit auprès d'Asma bint 'Umayy (son épouse). Il demanda à voir les enfants du Compagnon qu'il prit dans ses bras et qu'il embrassa. Asma demanda alors au Prophète ﷺ : « As-tu reçu des nouvelles de Ja'far ? — oui, lui répondit l'Envoyé ﷺ, avant d'ajouter, il est mort aujourd'hui ». L'épouse du martyr poussa alors un cri et laissa échapper des youyous. Le Messenger ﷺ dit alors à ceux qui l'accompagnaient : « *Chargez-vous de préparer à manger pour la famille de Ja'far, car le décès de leur proche les préoccupe désormais* ». <sup>1</sup>

Plusieurs remarques peuvent être tirées de ce récit :

- Les pleurs de la femme pour son mari décédé sont autorisés. Cela est confirmé par le fait que le Prophète ﷺ n'avait pas désapprouvé l'attitude d'Asma, qui poussa des cris et pleura, lorsqu'on lui annonça la mort de Ja'far. Cette absence de désapprobation de la part du Messenger d'Allah ﷺ indique donc que l'acte n'est pas répréhensible. L'islam condamne en revanche, dans ce domaine, les pratiques antéislamiques qui consistaient à se lamenter, à se frapper le visage, à déchirer ses vêtements et à s'irriter contre le Décret d'Allah, etc. Ces pratiques et d'autres peuvent en effet conduire à la transgression.

- Le Prophète ﷺ a enjoint ici à ceux qui l'accompagnaient de préparer à manger pour la famille du défunt. C'est à un acte de bonté destiné à alléger les préoccupations des éprouvés et à témoigner sa solidarité. Malheureusement, dans beaucoup de pays musulmans de nos jours, on contrevient à cette Tradition et l'on impose aux familles endeuillées d'offrir le couvert aux visiteurs. Les musulmans devraient plutôt rejeter cette très détestable coutume.

Ajoutons que le Messenger d'Allah ﷺ a par la suite interdit qu'on pleure les morts au-delà de trois jours. Il se rendit alors auprès d'Asma en lui disant : « Ne pleurez plus mon frère après ce jour, et faites venir ses enfants ».

1. Ahmad (6/380) ; Ibn Mâjah (1611) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (4/370) ; Ibn Hishâm (4/22).



On amena ces derniers, dont les chevelures hirsutes faisaient penser à ce qui pousse au sommet du crâne des petits oiseaux. L'Envoyé ﷺ demanda alors qu'on ramène un coiffeur et ce dernier les tondit.<sup>1</sup> Puis le Prophète ﷺ dit : « *Mohammad ressemble à mon oncle Abû Tâlib, quant à 'Abd Allah, il tient de moi par le physique et les mœurs* ». Le Mustafa ﷺ saisit ensuite la main droite de 'Abd Allah. Il fit ensuite cette invocation, qu'il répéta trois fois : « *Ô Allah, accorde Ton soutien à la famille de Ja'far et bénis toute transaction commerciale que fera Abd Allah* ».

Puis la mère évoqua, devant le Messenger ﷺ, ses inquiétudes pour ses enfants orphelins et démunis. Il la rassura par ces mots : « *Ne crains pas le dénuement pour eux, car je suis leur protecteur en ce monde et dans l'autre* »<sup>2</sup>.

Le noble Messenger ﷺ a montré ainsi l'exemple à suivre concernant la protection et la bienveillance envers les enfants des martyrs, afin que la Ummah imite cette bonne pratique .

-Notons qu'à l'issue de la période de viduité d'Asma bint 'Umays, Abû Bakr As-Siddîq la demanda en mariage. Il l'épousa et Asma donna naissance plus tard à Mohammad b. Abû Bakr. Lorsqu'Abû Bakr mourut, 'Ali b. Abû Tâlib devint l'époux d'Asma et ils eurent ensemble d'autres enfants, qu'Allah les agrée tous.

L'érudit Ibn Kathîr, a mentionné qu'Asma bint 'Umays avait composé une élégie à la mémoire de son défunt mari Ja'far b. Abû Tâlib, dont voici un passage :

Oh ça ! Jamais ne me quittera cette tristesse,

et pour toi je resterai endeuillée sans cesse.

Jamais on ne vit un jeune homme si vaillant,

qui dans les batailles se montrait si endurant.

### ***E. Principes islamiques liés au commandement :***

Le Compagnon Thâbit b. Aqram Al-'Ajlân, en récupérant sans délai l'étendard que le troisième chef 'Abd Allah b. Rawâhah avait laissé tomber au sol, nous livre une leçon importante.

L'absence de bannière indiquait la défaite d'une armée.

Il s'est donc empressé de la saisir et d'exhorter les musulmans à choisir un nouveau chef. Ces derniers, distraits par les combats se contentèrent de

1. Ahmad (1/204) ; Abû Dâwûd (4192) ; Nissâi (8/182)

2. Ahmad (1/204)

lui déléguer cette charge. Mais il refusa, jusqu'au moment où finalement on désigna Khâlid.

L'autre variante du même récit indique que Thâbit marchait alors l'étendard à la main et lorsqu'il vit Khâlid il le lui tendit. Ibn Al-Wâlid manifesta sa réticence, mais Ibn Al-Aqram insista : « Par Allah, je ne l'ai ramassé que pour te le remettre ! ».

Les deux versions révèlent que Thâbit rassembla l'avis des musulmans pour que l'étendard soit confié à celui qui saurait s'en montrer digne, à savoir Abû Sulaymân Khâlid b. Al-Walîd. Ibn Aqram refusa la proposition des musulmans qui voulaient au départ le désigner comme leur chef, car il considérait que d'autres étaient plus aptes pour assurer ce rôle.

Nous pouvons retenir de son attitude le fait que déléguer une tâche à une personne qui ne possède pas les compétences nécessaires engendre des effets néfastes. En outre, lorsque les individus sont désintéressés et œuvrent pour Allah avec sincérité, ils se mettent à l'abri de l'attrait pour le prestige et la quête des intérêts personnels.

Ainsi bien que Thâbit était tout aussi capable de diriger les musulmans durant cette bataille, lui qui avait assisté à la bataille de Badr, il n'endossa pas cette responsabilité. Il pensait alors qu'accepter cette charge alors parmi les musulmans se trouvaient d'autres hommes plus aptes, constituait un préjudice.

Notons qu'à l'époque Khâlid s'était converti à l'islam moins de trois mois avant cette bataille. Pourtant cette considération n'empêcha pas Thâbit de le désigner, car l'objectif du musulman reste l'observance des commandements d'Allah, de la meilleure façon possible.

Ce récit devrait servir d'exemple à la plupart de ceux qui, de nos jours, prétendent s'ériger en leaders de l'appel à l'islam, tandis qu'ils dressent des obstacles devant toute initiative et énergie novatrice. Ces derniers démontrent ainsi qu'ils se préoccupent plutôt de leur statut de meneurs, de leurs intérêts personnels et de convoitises mondaines. Ils devraient tirer leçon de cet exemple qui reste édifiant pour quiconque est doté de raison, de bon sens et est témoin de vérité.

#### ***F. Un enseignement prophétique : le respect dû aux chefs :***

'Awf b. Mâlik Al-Ashja'î, qu'Allah l'agrée a rapporté ce qui suit : Je pris part à l'expédition militaire de Mu-attah sous les ordres de Zayd b. Hârithah. Je voyageais en compagnie d'un homme venu en soutien du Yémen. Nous rencontrâmes alors les troupes byzantines. Je remarquai parmi eux un



cavalier qui montait un cheval alezan, dont la selle et l'épée étaient d'or plaqué. Ce soldat frappait les musulmans de sa lame.

Mon compagnon de voyage, le Yéménite, se cacha derrière un rocher et lorsque le Byzantin passa près de lui, il renversa sa monture d'un violent coup d'épée. Puis il pourchassa le cavalier qui fuyait et le rattrapa pour le tuer. Il s'empara alors de son épée et de la monture dorées.

À la fin de la bataille, Khâlid b. Al-Walid demanda qu'on saisisse une partie de ce butin de guerre qu'avait obtenu mon compagnon. En apprenant cette nouvelle, je me rendis auprès de Khâlid. Je lui dis alors : sais-tu que le Messenger d'Allah ﷺ attribue la dépouille d'un combattant ennemi à celui qui l'a tué ? Oui, répondit Khâlid, mais je trouve que cela fait beaucoup pour un seul homme. Je l'informai alors qu'il devrait remettre le butin à son propriétaire légitime, sans quoi j'en référerai au Prophète ﷺ. Mais Ibn Al-Walîd refusa.

Plus tard, après notre retour à Médine, nous nous présentâmes devant le Messenger d'Allah ﷺ auquel je relatai l'incident. Ce dernier ﷺ interrogea : *ô Khâlid, pourquoi as-tu agi ainsi ?* J'ai trouvé que tout ce butin pour un seul était inapproprié, répondit l'Épée d'Allah. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui ordonna toutefois de restituer les prises de guerre au Yéménite.

À ce moment-là, je me tournai vers Khâlid et je lui dis : et bien, ne t'avais-je pas promis que tu en paierais le prix ? Le Prophète ﷺ entendit ma remarque et demanda des explications. Lorsque je le mis au courant de la conversation que j'avais eue avec Khâlid à Mu-attah, il se mit en colère et dit à Ibn Al-Walid : *gardes ce butin et ne le restitue pas ! À l'avenir, vous autres, laissez-moi donc gérer les différends avec mes chefs ! Vous profitez des bienfaits de leur commandement, tandis qu'ils en supportent le fardeau.*<sup>1</sup>

Cette réaction du Messenger d'Allah ﷺ révèle sa considération à l'égard des chefs et des responsables musulmans. Il nous met en garde ici contre le manque de respect vis-à-vis d'eux en raison des erreurs qu'ils peuvent commettre, car ils ne sont après tout que des hommes. Nous devons donc chercher à corriger leurs erreurs sans afficher à leur rencontre mépris ou affront.

Dans l'exemple ci-dessus, notons que Khâlid b. Al-Walîd n'envisageait aucunement de léser ce combattant yéménite ou de le priver de son droit

1. Ahmad (6/27) ; Mouslim (1753) ; Abû Dâwûd (2719 et 2720).

à la dépouille de l'ennemi qu'il avait abattu. Sa décision reposait sur une interprétation de la situation qui faisait primer l'intérêt général. Khâlid avait ainsi pensé qu'un butin aussi conséquent concédé à un seul combattant restait inconvenant et il jugea qu'il était plus approprié de le partager pour le bien de tous les Mujâhidûn.

Nous devons reconnaître également que 'Awf b. Mâlik n'a fait que s'acquitter de son devoir en conseillant Khâlid, et en reportant l'incident au Prophète ﷺ afin qu'il tranche ce litige. Toutefois, il aurait dû se limiter à cette tâche qui consistait à corriger une injustice, que la sentence prophétique venait de trancher. Mais au lieu de cela, cette affaire se transforma chez lui en querelle personnelle, et il ne put s'empêcher de montrer qu'il était aussi quelque peu animé d'un esprit de vengeance envers Khâlid. C'est alors que l'Envoyé d'Allah ﷺ afficha sa forte désapprobation et qu'il rappela les devoirs des subalternes envers leurs chefs.

Notons enfin que le Messenger d'Allah ﷺ en ordonnant à Khâlid de ne pas restituer le butin au Yéménite, n'a certes pas bafoué les droits de ce dernier. Il ne voulait en aucun cas le sanctionner pour la faute d'un autre. Cette décision de sa part ﷺ a été nécessairement accompagnée d'une compensation. Quoi qu'il en soit, elle a dû faire l'objet d'un consentement de l'intéressé et d'une concession de sa part, que le récit ne mentionne pas.

Une nation qui n'accorde pas de considération ou de respect à ses dirigeants ne peut prospérer. On comprend dès lors que l'approche pédagogique du Prophète ﷺ ait garanti une édification saine de la Ummah, par l'instauration de ce principe.

Chaque individu chez les musulmans de nos jours, devrait à plus forte raison, occuper le rang qu'il mérite, en bénéficiant de la considération et du respect à la hauteur de son dévouement pour l'islam ! Après cela il appartient à chacun d'agir et de se comporter dans les limites de ce préconise le verset 54, de la sourate Al-Mâidah (La Table Servie) :

***« Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucuns blâmer. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient. »***

L'expression mes chefs qu'a employée le Messenger d'Allah ﷺ dans cette Tradition, représente une autre distinction que le Prophète a accordée à

Khâlid. Ce dernier comptait donc désormais parmi les chefs du Messenger . Par cet exemple, ce dernier nous montre comment honorer et respecter les gens de mérite.

***G. Les critères de jugement basés sur la foi et leur impact lors des batailles :***

L'armée musulmane avait observé une halte à Ma'ân afin que les chefs se concertent au sujet de l'imposant effectif des troupes ennemies. La première appréciation tenait compte de l'aspect matériel et ne les encourageait pas à livrer bataille. Malgré ce désavantage apparent et conséquent, les croyants retournèrent à des considérations spirituelles, et ont décidé de poursuivre leur route. Ils se rappelèrent qu'ils avaient quitté Médine en quête du martyr, par conséquent, ils n'avaient aucune raison de fuir la confrontation qui leur procurerait ce qu'ils étaient venus chercher.

Zayd b. Arqam a rapporté ce qui suit : J'étais un orphelin sous la tutelle de 'Abd Allah b. Rawâhah. Il enfourcha un jour son cheval et me fit monter derrière lui, sur la selle. Alors que nous voyagions de nuit il récita plusieurs vers, dont :

Les musulmans sont venus puis ils m'ont quitté,  
au pays du Sham, lieu du repos final tant souhaité.

Ces paroles me firent verser des larmes. Il me donna alors un léger coup de fouet et me dit : eh bien, nigaud, en quoi te déplairait-il qu'Allah m'accorde le martyr ? Tu n'aurais plus qu'à t'en retourner seul entre les deux vallées.

Une réflexion plus approfondie sur les événements de la bataille de Mu-attah, nous aide à comprendre la défaite psychologique et spirituelle des musulmans à notre époque. Elle nous permet aussi de réfuter l'opinion de ceux qui soutiennent que notre déclin est dû à l'avancée technologique de nos ennemis.

Ibn Kathîr nous faire part de son avis à propos de cette bataille :

[...] cet affrontement entre deux armées que la religion opposait reste remarquable. D'un côté se trouvait un groupe qui luttait pour la Cause d'Allah d'un effectif de trois mille hommes. En face d'eux, leurs adversaires étaient les mécréants au nombre de deux cent mille combattants, dont une moitié de Byzantins et l'autre composée d'Arabes. Les deux factions se livrèrent alors une bataille acharnée, et malgré cela, seulement douze musulmans trouvèrent le martyr, tandis que les pertes chez les impies

restèrent considérables. Khâlid b. Al-Walîd a rapporté lui-même que durant cette bataille, neuf épées s'étaient brisées dans sa main, et qu'il ne lui restait plus qu'un sabre yéménite. Imaginez le nombre d'ennemis qu'il a abattu avec ces épées. Nous ne mentionnons même pas le cas de tous les autres héros et braves combattants musulmans [...]. Les croyants ont ainsi imposé leur autorité sur ces adorateurs de croix, qu'Allah maudisse ceux de cette époque et ceux de toutes les autres.

Quelques vers de Ka'b b. Mâlik en hommage aux martyrs de Mu-attah :

Et j'étais une nuit en proie à ses tourments,  
dans une agitation rompue de gémissements,  
et tandis que j'étais assailli par l'abattement,  
mes yeux en éveil je posai sur le firmament.

Au-dessus de mon âme planait une douleur,  
que raviva le souvenir brûlant en mon cœur,  
du défilé de tous ces bien-aimés guerroyeurs  
de Mu-attah, ces braves sans aucun suiveur.

Qu'Allah couvre ces jeunes, de Ses bénédictions,  
et que les nuées arrosent leurs os à profusion,  
eux qui sont morts pour Allah dans la dévotion,  
A Mu-atta, fuyant ainsi la défaite et l'humiliation.

A la tête des musulmans, telles de farouches montures  
couverts par un seul bouclier en guise d'armure,  
Ja'far avec son étendard en marche d'ouverture,  
les devançait tous de ses pas qui étaient les plus sûrs.  
Et des rangs divisés, Ja'far s'est alors séparé,  
Il trouva la mort, luttant face aux rangs serrés,  
De sa perte, l'éclat de la lune se laissa absorber,  
Et le soleil se voila et manqua de se dérober.

Ce sont là quelques vers d'une complainte de Ka'b b. Mâlik en hommage aux martyrs de Mu-attah. Hassân b. Thâbit a également associé sa plume



à ces élégies en souvenir des croyants disparus à Mu-attah, dont Ja'far b. Abû Tâlib, Zayd b. Hârithah, Abd Allah b. Rawâhah, etc.

Les médias musulmans de l'époque assumaient ainsi leur rôle avec honneur, exemplarité et en toute dévotion pour le Seigneur, usant des exceptionnelles compétences et aptitudes lyriques qu'Allah leur avait attribuées.

\* \* \* \*

## PARTIE 5

### L'expédition de Dhātu-Salâsil

Quelques jours seulement après le retour des troupes musulmanes de Mu-attah, le Messenger d'Allah ﷺ organisait une nouvelle expédition dont il confia le commandement à 'Amrû b. Al-'Âs. Ce détachement devait se rendre à Dhātu-Salâsil pour une mission de représailles envers la tribu de Qhudhâ'ah qui avait participé à la bataille de Mu-attah aux côtés des Byzantins. L'arrogance s'était emparée de ces idolâtres en raison de la retraite des musulmans lors de la dernière bataille, et ils avaient mobilisé des troupes, qui s'étaient rapprochées de Médine.

'Amrû b. Al-'Âs se dirigea alors vers leur fief à la tête d'un détachement de trois cents cavaliers composé de Muhâjirûn et d'Ansar.

Sur les lieux, on l'informa que les idolâtres s'étaient regroupés à leur tour en grand nombre. Le Compagnon dépêcha alors un de ses émissaires auprès du Messenger d'Allah ﷺ pour requérir des renforts. Ces derniers conduits par Abû 'Ubaydah b. Al-Jarrâh rejoignirent 'Amrû.

Les musulmans livrèrent alors une bataille acharnée, qui mena 'Amrû b. Al-'Âs et ses troupes en plein cœur du bastion des Qudha'ah. Les impies se dispersèrent, prirent la fuite et furent défaits. Cette victoire permit aux musulmans de retrouver leur prestige au Shâm. Elle ramena à nouveau les alliés de la région sous l'entente islamique, tandis que d'autres tribus pactisèrent avec les croyants. Beaucoup de membres des clans Banû 'Abasa, Banû Murrah, Banû Dhibiyân, se convertirent à l'islam. D'autres factions dont Fizâzah et son chef 'Uyyinah b. Hisn entrèrent également dans l'alliance musulmane, suivis des Banû Salim, avec à leur tête Al-'Abbâs b. Mirdâs, puis des Banû Ashjâ'. Les musulmans parvinrent ainsi à imposer leur domination dans le nord de l'Arabie, voir dans toute la Péninsule.

**Leçons, remarques et enseignements utiles.****- Le dévouement désintéressé de 'Amrû b. Al-'Âs, qu'Allah l'agrée :**

'Amrû b. Al-'Âs a rapporté ce qui suit : Le Messenger d'Allah ﷺ m'envoya quelqu'un avec ce message : *revêts ta tenue de combat, empare-toi de ton arme et rejoins-moi*. Je me rendis alors auprès du Prophète ﷺ et je le trouvai en train d'effectuer ses ablutions. Il posa son regard sur moi et hocha la tête. Puis il me dit : *je voudrais te confier une armée pour conduire une expédition<sup>1</sup>. Tu rentreras sain et sauf et avec un important butin, et ta fortune augmentera*. Je lui répondit alors : ô Prophète je n'ai pas accepté l'islam pour les biens de ce monde, mais par conviction et pour soutenir le Messenger d'Allah. Il m'adressa alors la remarque suivante : *ô 'Amrû, le meilleur des biens reste celui que l'homme vertueux acquiert honorablement<sup>2</sup>*.

Cette attitude que décrit ce récit révèle la sincérité et le désintéressement de 'Amrû b. Al-'Âs, ainsi que son dévouement pour l'islam. On y remarque également son attachement pour le Prophète ﷺ.

Notons au passage la réponse du Messenger d'Allah ﷺ qui explique ici que l'argent licite constitue un bienfait lorsqu'il se retrouve entre les mains d'un homme de droiture. Ainsi ce dernier le dépensera pour Allah, et dans la bienfaisance et pour se préserver lui et sa famille de l'indigence.

**- L'union fait la force et les disputes minent les rangs :**

Les renforts dépêchés par le Messenger d'Allah ﷺ et conduits par Abû 'Ubaydah b. Al-Jarrâh rejoignirent les troupes de 'Amrû à Dhâtu Salâsil. Au moment d'accomplir la prière en groupe, Abû 'Ubaydah s'avança pour la diriger à la place de 'Amrû. Ce dernier lui adressa alors la remarque suivante : « Abû 'Ubaydah, tu n'as fait que conduire les renforts jusqu'ici, je reste le chef et tu n'as donc pas à diriger la prière à ma place. Certains Muhâjirûn contestèrent alors et déclarèrent : non, Abû 'Ubaydah est notre chef et tu es le chef du reste des troupes ». Abû 'Ubaydah qui était de mœurs tempérées et qui craignit que la dispute ne dégénère annonça à 'Amrû : « sois tranquille 'Amrû, et sache qu'avant mon départ, le Prophète ﷺ m'avait recommandé ceci : *lorsque tu auras rejoint ton collègue, mettez-vous d'accord et ne vous disputez pas. Par Allah, ô 'Amrû, je ne te désobéirai pas même si tu rejettes mon autorité* ».

1. L'expédition de Dhâtu-Salâsil.

2. Ahmad (4/197) ; Al-Boukhari dans al-adabul-mufrad (299) ; Ibn Hibbân (3211) ; Al-Hakam (2/2) et (2/236)

Abû 'Ubaydah accepta donc l'autorité de 'Amrû et par conséquent, ce dernier dirigea les prières en groupe.

Le Compagnon Abû 'Ubaydah, qu'Allah l'agrée, avait compris que toute discorde entre les musulmans lors de cette expédition pourrait mener à la défaite. Il s'est donc empressé de couper court à la dispute et de se placer sous le commandement de 'Amrû b. Al-'Âs, conformément aux instructions du Messenger d'Allah ﷺ qui avait interdit les divergences.

**- 'Amrû b. Al-'Âs veille à la sécurité des troupes :**

'Amrû a manifesté son génie militaire lors de l'expédition de Dhâtu-Salâsil durant laquelle il a veillé à la cohésion de son armée et à leur sécurité par différentes manœuvres, dont :

Il mettait les troupes en déplacements durant la nuit, tandis que pendant la journée il les immobilisait dans des endroits discrets. 'Amrû qui était très perspicace savait que l'ennemi pouvait aisément surveiller les mouvements des musulmans et se préparer ainsi à riposter. Le Compagnon choisit alors de se déplacer avec ses soldats la nuit et de se cacher le jour. Cette tactique comporte deux avantages : dissimuler ses manœuvres à l'ennemi et protéger les troupes ; mettre ces dernières à l'abri de la chaleur intense du jour afin de préserver ainsi leur potentiel et leur dynamisme pour le jour de l'affrontement.

'Amrû avait également interdit à ses guerriers d'allumer des feux. Les musulmans avaient demandé à leur chef de les autoriser à allumer des feux pour au moins se réchauffer. Mais leur émir, se basant sur son expérience et son habileté militaire, le leur avait interdit, car il s'inquiétait de la menace ennemie qu'il jugeait plus urgente que la nécessité de se réchauffer. En effet, la lumière pouvait attirer l'attention et dévoiler la position des musulmans et augmenter le risque des assauts des ennemis qui étaient plus nombreux. La fermeté avec laquelle 'Amrû avait imposé cette règle montre l'importance qu'il lui accordait. Ainsi Abû Bakr As-Siddîq, qu'Allah l'agrée, se présenta à lui lors de l'expédition pour lui faire changer d'avis, car les Compagnons se plaignaient du froid. Mais 'Amrû lui rétorqua : « Je précipiterai dans son feu celui qui l'allumera ! ».

De retour à Médine, on rapporta ces paroles au Messenger d'Allah ﷺ, qui demanda à 'Amrû de s'expliquer. Ô Envoyé, j'avais craint qu'en leur autorisant d'allumer des feux, l'ennemi ne découvre que nous n'étions pas nombreux, se justifia 'Amrû. Le Mustafa ﷺ approuva alors sa décision.

Le chef 'Amrû avait interdit de poursuivre les fuyards parmi les ennemis. Les musulmans remportèrent la victoire contre les idolâtres qui fuyaient alors. Les Mujâhidûn tentèrent de pourchasser les groupes dispersés de fugitifs. Mais leur émir leur interdit ces poursuites afin d'éviter un mal plus grand que l'intérêt qu'elles procureraient, tel qu'une embuscade. Cette décision fut également approuvée par le Prophète ﷺ lorsque 'Amrû lui expliqua : « [...] je leur ai aussi interdit de pourchasser les fuyards qui auraient pu rejoindre des troupes de soutien ». Ces manœuvres et démarches militaires sages qu'avait exécutées 'Amrû permirent ainsi de préserver la sécurité de ses troupes.

**- Un cas de jurisprudence de 'Amrû b. Al-'Âs :**

'Amrû a rapporté : Lors de la bataille de Dhâtu-Salâsil, j'avais eu une pollution nocturne. Mais en raison du froid et par crainte pour ma santé, je n'avais pas procédé à un lavage rituel. J'ai donc accompli l'ablution pulvérale (tayammum) avant de diriger la prière en commun au matin. On rapporta cela au Messenger d'Allah ﷺ qui me dit alors : *"ô 'Amrû, tu as dirigé la prière en état d'impureté rituelle !"* Je lui faisais alors part de ce qui m'avait empêché de me purifier et j'ajoutai que j'avais agi ainsi, car Allah a dit :

*«... Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous »*. An-Nisâ (Les Femmes) : 29.

Le Prophète ﷺ se mit alors à rire, mais ne désapprouva pas ma conduite<sup>1</sup>.

**Ce récit a permis de dégager plusieurs règles de fiqh, dont :**

- Le tayammum peut se substituer au lavage rituel même lorsque l'eau est présente, si l'utilisation de cette dernière représente un dommage pour la santé. Comme l'indique le récit, 'Amrû b. Al-'Âs se leva le matin en état d'impureté, mais il dirigea tout de même la prière sans que le Messenger d'Allah ﷺ ne condamne cette action.
- Cette Tradition prouve également que l'ijtihâd des Compagnons restait autorisé du vivant du Prophète ﷺ. 'Amrû b. Al-'Âs avait ainsi eu recours à un effort personnel d'interprétation des Textes (verset 29, sourate An-Nisâ), qui selon lui l'autorisaient à se dispenser du lavage rituel. Le Messenger d'Allah ﷺ n'avait désapprouvé ni son ijtihâd, ni la règle qui en découlait.
- On peut aussi déduire de cet événement l'autorisation d'avoir recours à l'ablution pulvérale, même si l'eau reste disponible, lors des grands froids.

1. Ahmad (4/203-204) ; Abû Dâwûd (334).

Celui qui a accompli le tayammum peut diriger la prière de fidèles qui ont procédé aux ablutions régulières. Dans ce récit, ‘Amrû avait dirigé la salât de cinq cents Compagnons qui avaient tous effectué les ablutions avec de l’eau.

- L’ijtihâd de ‘Amrû révèle sa maîtrise de la jurisprudence et la justesse de son jugement et de sa capacité à dégager un verdict à partir des Textes. Les juristes pourraient développer et mettre en évidence d’autres règles à partir de ce récit. En ce qui nous concerne, et pour ce qui est de l’étude de la biographie, nous retiendrons l’aptitude que détenait ‘Amrû de comprendre le Noble Coran en si peu de temps. Son rapport à la Parole d’Allah lui permettait de prononcer des sentences religieuses à partir de versets, alors qu’il ne s’était converti que quatre mois avant cette expédition. Cela s’explique par le désir de s’instruire dans l’islam. On peut aussi penser, et ce n’est là qu’une hypothèse que ‘Amrû se tenait informé avant sa conversion de ce qui était révélé du Noble Coran. Dans ce cas, cela confirme l’impact énorme qu’avait eu le Livre d’Allah sur les idolâtres, qui malgré leur hostilité y prêtaient une oreille discrète à l’occasion, comme nous l’avons vu durant la période mecquoise. En outre, la rencontre avec le négus d’Abyssinie, durant laquelle ‘Amrû demande que les musulmans donnent leur avis sur Jésus fils de Marie, corrobore cette thèse.

#### **- Les conséquences des expéditions prophétiques vers le nord :**

Après le traité conclu à Al-Hudaybiyyah, les expéditions militaires des musulmans se sont tournées vers le nord. La paix régnait donc à l’ouest et au sud de la Péninsule conformément aux termes de la trêve. Les campagnes menées dans le nord de l’Arabie se sont avérées concluantes. Les troupes musulmanes s’étaient ainsi rapprochées des frontières de l’Empire byzantin, ce qui a permis de sécuriser en périphérie la nation de l’islam et de faire croître son influence et son prestige. Les tentatives d’assauts contre Médine avaient été également déjouées. La stratégie prophétique concrétisa ainsi deux objectifs majeurs : le renforcement de la sécurité intérieure à Médine ainsi qu’à l’extérieur.

L’observation et l’étude assidue et détaillée des événements relatifs à ces expéditions prophétiques mènent à la conclusion que le traité d’Al-Hudaybiyyah constitua un atout essentiel, sur les plans politiques, militaires, et médiatiques. On peut même affirmer que la trêve qui en découla représenta l’enjeu essentiel qui a contribué de façon significative à la victoire musulmane dans la lutte qui opposa l’islam à l’idolâtrie, du vivant du Prophète ﷺ.

En effet, elle aida d'un côté à consolider les fondements de l'islam, tandis que de l'autre elle conduisit à ébranler les soutiens de l'idolâtrie. Les victoires à Khaybar, à Mu-attah et à Dhâtu-Salâsil et dans leur prolongement, l'élargissement de l'autorité de l'état islamique n'ont été en réalité que des répercussions du traité d'Al-Hudaybiyyah.

N'oublions pas de mentionner également les aptitudes hors du commun du Prophète ﷺ à tirer profit des Lois qu'Allah a décrétées dans Sa création et qui déterminent, après Sa Volonté, le sort des sociétés, des peuples et des nations.

\*\*\*\*\*

## **CHAPITRE 15**

### **LA CONQUÊTE DE LA MECQUE EN L'AN 8 H**





## PARTIE I

### Les origines de la bataille et sa préparation

#### 1. Origines

Les Quraysh venaient de commettre une grave erreur en soutenant leurs alliés des Banû Bakr contre les Khuzâ'ah, eux-mêmes liés aux musulmans par un pacte. Les Mecquois avaient en effet fourni montures, armes et hommes au clan des Banû Bakr qui lancèrent un assaut contre le clan Khuzâ'ah. Plus de vingt hommes de cette tribu trouvèrent la mort près du puits de Watîr.

Les membres du clan Khuzâ'ah, qui n'étaient pas prêts à combattre, se réfugièrent à La Mecque, ville sacrée, espérant y trouver protection contre les agresseurs des Banû Bakr. Le chef khuzâ'î implora Nawfel le leader des Banû Bakr, au nom de la sacralité de la ville sainte et des divinités qu'elle abritait afin qu'il retienne ses hommes. Mais ce dernier ne voulut rien entendre et il appela son peuple à la vengeance. À ce moment-là, 'Amrû b. Sâlim Al-Khuzâ'î sortit de La Mecque accompagné de ses quarante hommes et se rendit à Médine auprès du Messager d'Allah ﷺ. Il lui rapporta l'agression dont s'étaient rendus coupables les Banû Bakr à leur rencontre, avec l'appui des Quraysh. Alors qu'il se tenait face au Prophète ﷺ qui était entouré de ses Compagnons dans la Mosquée, Sâlim lui récita ces vers :

Ô Allah, à Mohammad j'adresse ici ma doléance,  
Au nom de l'ancienne alliance entre nos aïeux,  
Vous êtes nos cadets, nous sommes plus vieux,  
Nous avons accepté l'islam et montré obéissance,

Sans tarder, qu'Allah te guide, viens à notre secours  
Mobilise les serviteurs d'Allah pour qu'ils accourent  
Tu les conduiras, ô Messenger d'Allah avec résolution,  
Ô toi qui avec fermeté te dresse contre l'oppression.  
Que tes légions déferlent en remous écumants,  
Car les Quraysh ont bafoué leurs engagements,  
A ton traité ils ont ainsi fait un affront flagrant,  
et à Kadâ ils nous ont alors tendu un guet-apens.

[...]

A Watîr, de nuit, sur nous ils se sont précipités,  
et frappaient les gens inclinés et les prosternés.

À la suite de cela, le Messenger d'Allah ﷺ s'adressa à son visiteur et lui dit :  
« *Nous allons te secourir ô 'Amrû b. Sâlim, qu'Allah me prive de Son soutien si je ne viens pas en aide aux Banû Ka'b* ». Alors que le Prophète ﷺ faisait cette déclaration, une nuée apparut dans le ciel au-dessus de l'assistance, l'Envoyé d'Allah ﷺ ajouta alors : « *Ce nuage a fait son apparition à cause du secours que sont venus demander les Banû Ka'b* ».

Dans une version qu'on a rapportée du Messenger ﷺ, ce dernier après avoir écouté les témoignages et vérifié les informations, envoya un courrier aux Quraysh, dont le contenu était le suivant : « *Rompez votre alliance avec les Banû Bakr et acquittez-vous du prix du sang pour les victimes du clan Khuzâ'ah. Si vous refusez, je vous déclarerai alors la guerre* ».

Quraydhah b. 'Abd 'Amrû b. Nawfal b. 'Abd Manaf, un parent de Mu'âwiyyah, affirma alors : « Bien que les Banû Bakr nous portent malheur et que nous ne sachions pas combien d'hommes ils ont assassinés, nous ne pouvons rompre avec eux l'alliance. Ils sont les seuls à être encore dans l'idolâtrie. Nous devons donc nous résoudre à la guerre ».

Le récit ci-dessus indique que le Prophète ﷺ n'a pas directement enclenché les hostilités avec les Mecquois, mais qu'il leur a proposé plusieurs options que les Quraysh ont refusées, préférant ainsi la guerre.

Abû Sufiyan tenta alors de réparer l'attitude stupide des Quraysh.

Il se rendit donc à Médine pour restaurer le traité qui venait d'être rompu et demander une prolongation de sa durée. En présence du Messager d'Allah ﷺ, il tenta de présenter sa requête, mais ce dernier détourna son visage de lui sans lui répondre. Abû Sufiyân chercha alors l'intercession des Compagnons les plus proches du Prophète ﷺ, tels qu'Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân et 'Ali, mais ils refusèrent tous d'intervenir.

Le chef de La Mecque retourna dans la ville sainte sans avoir conclu aucun accord ni aucune trêve.

Notons au passage que lorsqu'Abû Sufiyân séjourna à Médine, il se rendit chez sa fille Oum Habîbah, la Mère des croyants. Alors qu'il s'apprêtait à s'asseoir sur le tapis du Prophète ﷺ, cette dernière le plia et le souleva du sol. Abû Sufiyân lui dit alors : « ô ma fille, est-ce le tapis qui n'est pas digne de moi, ou moi qui ne suis pas digne de lui ? » C'est le tapis du Messager d'Allah ﷺ, répliqua Oum Habîbah, et tu es un idolâtre impur ! « Par Allah s'écria Abû Sufiyân, tu as bien changé depuis ton départ ! ».

Ce comportement n'a rien d'étonnant de la part de la Mère des croyants Oum Habîbah. Rappelons en effet qu'elle avait participé aux deux émigrations et qu'elle avait, depuis longtemps, rompu tout lien avec son passé antéislamique. Elle n'avait pas vu son père depuis près de seize années, et à sa rencontre elle n'éprouvait plus le même respect d'une fille envers son père. En ce dernier, elle voyait plutôt le chef des mécréants qui avait déclaré la guerre à l'islam et combattu l'Envoyé d'Allah ﷺ durant toutes ces longues années.

L'attitude d'Oum Habîbah était celle des autres Compagnons, qui tous mettaient à exécution le principe islamique de l'allégeance et du désaveu et se montraient fiers de leur religion et de leur appartenance à la communauté des croyants devant les mécréants.

La façon dont la Mère des croyants s'adressa ici à son père, qui jouissait d'une autorité et d'un statut influent au sein des Quraysh, révèle sa foi sincère et sa conviction ferme. Ces paroles mettent en évidence l'importance que les Compagnons accordaient aux valeurs qui révèlent la personnalité du musulman et lui inspirent sa force et son dynamisme.

Face à cette nouvelle trahison de la part des Quraysh, et leur non-respect de leur engagement, le Messager d'Allah ﷺ décida de marcher sur La Mecque et d'engager des représailles contre les idolâtres. Plusieurs facteurs, après la Volonté d'Allah, ont contribué à résoudre le Prophète ﷺ à cette action :

- L'influence et l'autorité des musulmans à Médine étaient désormais bien implantées. Les conspirations juives étaient déjouées, et les clans israélites avaient perdu toute autorité dont : Banû Qaynuqâ', Quraydhah et Nadhir, ainsi que les Hébreux de Khaybar ;
- L'affaiblissement des ennemis de l'intérieur, avec à leur tête les hypocrites qui avaient perdu leur soutien le plus important que constituaient les juifs de Médine, qui exerçaient sur eux leur influence ;
- Le développement de la force militaire auquel veillait le Messenger d'Allah ﷺ par l'envoi d'expéditions durant la période de trêve ; cela a permis aux musulmans de surpasser les capacités militaires des idolâtres mecquois en effectif et en équipements et leur a fourni un avantage moral ;
- La conquête de La Mecque intervint à un moment où les Quraysh s'étaient affaiblis économiquement tandis que les musulmans de Médine étaient devenus prospères et avaient notamment collecté un butin important à Khaybar ;
- L'islam s'était répandu aussi parmi les tribus environnantes, ce qui représentait un atout majeur et rassurait les chefs musulmans lors des déplacements des troupes dans la Péninsule et lors des assauts contre l'ennemi ;
- L'alibi légal pour lancer l'attaque sur La Mecque était aussi disponible. Ainsi la trahison par les Quraysh de la trêve et du pacte constituait la justification. On remarque que le Prophète ﷺ savait faire usage des alibis avec une grande sagesse. Ce fut le cas lors de l'attaque de Khaybar, après Al-Hudaybiyyah, et voici que se présentait ici une autre opportunité avec la rupture du pacte par les Mecquois.
- En outre, l'équilibre des forces avait changé et il était désormais en faveur des musulmans. Prendre en compte tous ces facteurs devenait nécessaire, et le Messenger d'Allah ﷺ prépara donc une armée dont l'effectif n'avait jamais été égalé dans toute l'histoire de la Péninsule arabique. Ce furent dix-mille combattants que l'Envoyé d'Allah ﷺ mobilisa pour cette bataille finale contre les Quraysh.

## **2. La préparation de l'expédition.**

Les stratégies que le Prophète ﷺ mit en place pour l'édification de la nation islamique, pour son éducation, pour les expéditions et les batailles nous enseignent la méthode à suivre dans le recours aux moyens, qu'ils soient matériels ou spirituels. Lors de la conquête de La Mecque, cette méthode prophétique apparaît clairement.

Dès l'instant où le Messenger d'Allah ﷺ se résolut à engager cette campagne, il maintint le secret afin que les Quraysh n'en soient pas informés précocement. Ils auraient pu alors organiser une riposte, ou contrecarrer son projet. Le Prophète ﷺ assura plusieurs démarches afin de garantir l'effet de surprise :

- Il ne dévoila rien de ses plans à quiconque, même pas à ses plus proches. Ce principe de discrétion absolue comptait parmi ses habitudes, et il le mettait en pratique avec son entourage le plus intime, dont Abû Bakr, ou 'Aïshah son épouse préférée. Ainsi personne n'avait connaissance de ses intentions réelles, de sa destination, et de l'ennemi qu'il ciblait. Abû Bakr avait de son côté demandé à sa fille 'Âïcha si elle savait quelque chose au sujet des intentions du Prophète ﷺ. Mais cette dernière ne put rien lui affirmer et restait silencieuse. Cela prouverait que personne n'avait eu vent du projet du Messenger d'Allah ﷺ.

- Le Messenger d'Allah ﷺ dépêcha un détachement en direction de la vallée d'Idhim. Abû Qatâdah dirigeait ce groupe d'éclaireurs, qui se composait de huit Compagnons. Le Prophète ﷺ les avait envoyés dans cette direction afin de brouiller les pistes et de dissimuler ses réelles intentions. Ibn Sa'd a commenté cette manœuvre ainsi : « Lorsque l'Envoyé ﷺ s'était décidé à attaquer La Mecque, il dépêcha Abû Qatadah b. Rab'î à la tête d'un détachement de huit hommes en direction d'Idhim. Il voulait ainsi détourner l'attention. Abû Qatâdah et ses acolytes parvinrent à destination où ils ne rencontrèrent personne. Ils poursuivirent leur route jusque vers Khushub, où ils apprirent que le Messenger d'Allah ﷺ avait quitté Médine pour La Mecque. Ils changèrent de direction et rejoignirent alors le Prophète ﷺ à Suqiya ».

- Le Mustafâ ﷺ dépêcha également des éclaireurs afin de se tenir informé des mouvements des Mecquois. Les observateurs de l'état islamique de Médine restaient ainsi en alerte à l'intérieur de la ville, mais aussi à l'extérieur, afin de veiller à ce qu'on ne rapporte pas aux Quraysh le déplacement des croyants. Le Prophète ﷺ possédait donc des informateurs auprès desquels 'Umar b. Al-Khaṭṭâb effectuait sa tournée. Ce dernier ordonna à ces agents de surveillance de refouler tous les inconnus qui souhaitaient entrer à Médine. En revanche, leurs instructions étaient de laisser ceux qui se rendaient à La Mecque, que l'on devait surveiller pour pouvoir éventuellement les interroger à leur retour.

La collecte d'information constitue une arme à double tranchant. Le Messenger d'Allah ﷺ a su l'utiliser dans l'intérêt des musulmans et se préserver



de son revers en faisant preuve d'une totale discrétion. Cette démarche constituait la base de ses manœuvres et de sa préparation militaires. L'ennemi se trouvait ainsi privé des informations qui pouvaient lui permettre de préparer ses troupes à la riposte appropriée.

- L'Envoyé d'Allah ﷺ effectuait aussi des invocations afin qu'Allah ne permette pas aux Quraysh de découvrir son plan. Après avoir mis en place sa stratégie et préparé tous les moyens humains pour la concrétiser, Le Messager d'Allah ﷺ multiplia les invocations, dont entre autres : « *Ô Allah rend les sourds et aveugles jusqu'à être pris de surprise en nous voyant et en nous entendant arriver* »<sup>1</sup>.

Voici comment le Messager d'Allah ﷺ mettait en œuvre dans ses actions tous les moyens humains disponibles sans pour autant oublier de s'en remettre à Allah et de L'invoquer afin d'obtenir Son soutien.

- À l'issue de ses préparatifs organisés par le Prophète pour la conquête de La Mecque, le Compagnon Hâtib b. Balta'ah rédigea en secret une lettre à l'intention des Mecquois pour les informer du plan du Messager d'Allah ﷺ. Mais Allah révéla à Son Prophète ﷺ l'existence de ce courrier, ce qui permit de faire avorter cette tentative. Pour cela l'Envoyé ﷺ dépêcha d'urgence Ali, Zubayr et Al-Miqdâd à Rawdhah-Khâkh, à une quinzaine de kilomètres de Médine, afin qu'ils interceptent la missive qui se trouvait en possession d'une femme. Les Compagnons trouvèrent cette dernière et insistèrent auprès d'elle pour qu'elle remette le courrier sous peine d'être fouillée. Elle finit par le leur délivrer.

On fit alors venir Hâtib, qu'Allah l'agréa, afin de l'interroger sur son acte. « Ô Messager d'Allah, expliqua ce dernier ne t'empresse pas de me juger. Je n'étais qu'un allié des Quraysh à La Mecque, et je n'appartenais pas à leur clan, à la différence des autres Muhâjirûn qui possèdent des proches là-bas pour protéger leurs familles et leurs biens. J'ai donc agi ainsi envers mes alliés qui veillaient sur mes proches. Je n'ai pas renié l'islam et je n'approuve pas la mécréance après avoir eu la foi ». S'adressant aux Compagnons présents, le Prophète ﷺ déclara : *celui-ci dit vrai*. Mais 'Umar intervint et s'écria : ô Envoyé d'Allah ! Laisse - moi frapper la nuque de cet hypocrite ! « *Ô 'Umar, cet homme a participé à la bataille de Badr, et Allah a décrété au sujet de ceux-là : faites ce que bon vous semble, car Je vous ai d'ores et déjà pardonné* »<sup>2</sup>.

1. Al-Bayhaqî, dans *ad-dalâ'il* (5/11).

2. Ahmad (1/79-80) ; Al-Boukhârî (3983) ; Mouslim (2494).

Allah révéla alors :

**« Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier. »**  
Al-Mumtahannah (L'Épreuve) : 1.

Ce verset reste la norme qui réglemente les relations entre les musulmans et les mécréants.

**« Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre [...] »**

L'imam Al-Qurtubi a livré ce commentaire : Cette sourate constitue une référence qui confirme l'interdiction d'allégeance envers les mécréants, qui sont en fait les idolâtres et autres impies qui mènent combat contre Allah et de Son Messager et des croyants. Allah a ainsi décrété envers eux l'animosité et l'adversité et a interdit au musulman de faire d'eux ses alliés et ses amis.

**« [...] leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. »**

Vous leur divulguez vos secrets et leur offrez votre loyauté alors qu'ils renient votre Prophète, votre Livre qui contient la vérité évidente et qu'Allah vous a transmis.

**« Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur ».**

Cela s'ajoute à ce qui est mentionné juste avant et qui est destiné à inciter les croyants à prendre les mécréants ennemis en adversité et à ne pas leur témoigner à leur égard de sympathie. En effet, en plus de leur impiété, ils ont expulsé le Prophète ﷺ et les Compagnons en raison de leur aversion pour le tawhîd, et pour le culte que ces derniers ont voué exclusivement à Allah. C'est pour cette raison qu'Allah dit : **parce que vous croyez en Allah**. En d'autres termes, la seule faute que les mécréants vous reprochent est d'avoir cru en Allah, Seigneur de la création.

**« Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément ».**



Ainsi, si vous partez au combat pour Allah, et que vous recherchez Sa satisfaction, ne prenez pas Ses ennemis et les vôtres comme alliés. N'oubliez pas qu'ils vous ont chassés de vos demeures et qu'ils ont saisi vos biens, exaspérés et irrités par votre religion.

**« [...] leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez ? »**

Ibn Kathîr a écrit : « Agirez-vous ainsi alors que je connais parfaitement vos intentions, ce que vous dissimulez et ce que vous laissez paraître ».

Puis Allah a conclu ce noble verset par : **« [...] et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier ».**

Mon professeur et sheikh le Dr Mohammad b. Bakr Al-Âbid a commenté ce passage par ces mots : Ce verset constitue une introduction à la conquête de La Mecque. Allah y enjoint aux musulmans de ne pas s'allier aux mécréants, afin que les liens de parenté n'aient pas d'impact sur l'attitude des Muhâjirûn. En outre, ces derniers possédaient des intérêts qui liaient bon nombre d'entre eux aux Mecquois, ce qui aurait pu les influencer.

Le professeur Sayyîd Qutb a écrit : Malgré tous les méfaits qu'avaient endurés les Muhâjirûn de la part des Quraysh, certains croyants espéraient toujours la réconciliation et une amélioration des relations avec les Mecquois. Ils souhaitaient que cette adversité et cette guerre fratricide qui avait rompu leurs relations prennent fin. Mais Allah éprouvait ces âmes et voulait les défaire de ces attaches afin que les seuls liens qui persistent dans leur cœur soient maintenus pour l'islam, la foi et son mode de vie. Jour après jour, Allah les guidait à travers les événements auxquels les Compagnons étaient confrontés et leurs répercussions. Le traitement leur était alors administré dans le feu de l'action et le fer était ainsi battu pendant qu'il était encore chaud.<sup>1</sup>

La gravité de l'acte de Hâtîb justifia la Révélation qui s'ensuivit et qui devait orienter la communauté vers leurs obligations en ce qui concerne les relations avec leurs ennemis.

On remarque cependant que le Messager d'Allah ﷺ s'était tout de même montré indulgent à l'égard de ce Compagnon, comme pour marquer sa loyauté envers ses Disciples. Ainsi l'Envoyé d'Allah ﷺ a tenu compte, dans

---

1. Fî-zilâlil-qur-ân (6/358)

ce contexte, des bonnes actions passées de Hâtîb qui lui valurent ici la clémence.

La sagesse du Prophète ﷺ l'a conduit à ne pas juger ce Compagnon sur la base de cette seule erreur commise, malgré sa gravité. Ainsi, le Mustafa ﷺ n'a pas oublié les actions méritantes à l'actif de Hâtîb, tel que son Jihad pour la Cause d'Allah et la défense de l'islam à la bataille de Badr.

Cette réaction du Messenger ﷺ comporte un enseignement pour les musulmans. Ces derniers doivent en effet apprécier le mérite des gens fautifs en tenant compte de toutes leurs réalisations dans leur globalité. Ainsi, on doit considérer également leurs bonnes œuvres accomplies dans le domaine de la prédication, du Jihad, de la science et de l'éducation. En effet, celui qui s'acquitte d'une obligation d'intérêt général et en dispense ainsi toute la communauté a droit au respect, malgré ses erreurs. En outre, si cela est de mise pour les fautes flagrantes, l'indulgence à leur égard reste encore plus indiquée lorsque les écarts proviennent d'une interprétation erronée des Textes.

On constate à notre époque que certains étudiants en théologie islamique portent des jugements hâtifs sur les savants et les prédicateurs pour des avis qui découlent de démarches d'ijtihâd discutables. Les critiques sont même souvent empruntées de dérision et de moquerie, et largement extrapolées. En les écoutant, on a l'impression que ces théologiens ou prédicateurs, qui deviennent la cible des blâmes, n'ont rien produit de valable au service de l'islam. On devrait plutôt commencer par rappeler aux musulmans les réalisations utiles de ces savants, leur Jihad, les épreuves qu'ils ont enduré pour cette religion, leurs efforts dans le domaine de la science et de la prédication. Ensuite, celui qui souhaite partager son avis sur ce qu'il considère plus juste devrait respecter en cela la bienséance et les règles du débat académique. Celui qui émet des critiques doit s'éloigner des discours méprisants et narquois.

Voici ce que nous pouvons faire remarquer à propos de la façon dont le Prophète de l'islam ﷺ a réagi face à l'acte très répréhensible de Hâtîb b. Abû Balta'ah, qu'Allah l'agrée. Ainsi, le Jihad de ce dernier a constitué une œuvre qui a intercédé en sa faveur auprès de l'Envoyé ﷺ lors de cet incident. Ce Compagnon a dès lors évité la condamnation, une éventuelle sanction, et on lui épargna même le moindre reproche, puisque le Messenger ﷺ avait enjoint les autres Disciples de ne : « *dire que du bien à son sujet* »<sup>1</sup>.

1. Hadith déjà mentionné.

L'échange survenu entre le Prophète ﷺ et 'Umar b. Al-Khaṭṭāb au sujet de Hâṭib, lors de cet événement, nous permet de tirer quelques leçons dont :

- La sentence islamique qui s'applique sur l'espion reste la mort. 'Umar avait ainsi proposé au Messager ﷺ de frapper la nuque de "cet hypocrite", sans que l'Envoyé ﷺ condamne ses propos. La seule chose qui empêcha l'application de ce verdict fut la participation de Hâṭib à la bataille de Badr ;
- La fermeté de 'Umar et la force de son engagement pour l'islam que reflète sa réaction envers le Compagnon fautif ;
- Les péchés majeurs n'excluent pas de la sphère de la foi, car l'acte de Hâṭib, l'espionnage, ne le priva pas pour autant de son statut de croyant ;
- Durant la discussion, 'Umar avait qualifié Hâṭib d'hypocrite. Toutefois, le terme dans ce contexte a une signification classique et non le sens islamique, qui fait référence au fait de dissimuler la mécréance tout en affichant l'islam. 'Umar faisait plutôt allusion ici à la duplicité dans l'attitude du fautif. Par l'envoi de ce courrier, ce dernier, se mettait en porte à faux avec les exigences de la foi pour laquelle il combattait et accomplissait tant de sacrifices ;
- Le changement de posture de 'Umar face à la réponse du Messager ﷺ fut instantané et la tempérance remplaça rapidement la colère et l'appel à la sanction. Il répondit alors : « Allah et Son Messager savent mieux ». Son emportement restait sincère, et par conséquent, lorsqu'il constata que ce qui plaisait à Allah et à Son Messager ﷺ consistait à se montrer indulgent face à cette erreur, il obtempéra. Il comprit en effet que ce Disciple possédait à son actif le Jihad pour la Cause d'Allah.

La sentence de Hâṭib ne détient pas de caractère prospectif. Le Dr Abd Al-Karim Zîdân partage cet avis. Selon lui : « On ne peut généraliser cette indulgence dont a bénéficié Hâṭib pour son acte, car cette dernière était alors justifiée par un motif propre à l'époque des Compagnons, à savoir la participation à la bataille de Badr. C'est cette opinion qu'a soutenu l'imam Mâlik qui avait déclaré : la sentence de l'espion musulman reste la mort. Cela prouve que la pratique apparente de l'islam ne le préserve pas de ce verdict, en raison de la gravité de son crime. Ainsi, si un membre de la communauté se rend coupable d'un acte semblable en gravité à celui de ce Compagnon, sa sanction demeure la peine de mort.

Ibn Al-Qayyîm a quant à lui développé cette question et a notamment mentionné les avis des quatre écoles juridiques à ce sujet. Puis il a conclu

par : « En réalité, la sentence de mort incombe à l'imam (le dirigeant musulman légitime) qui selon les intérêts de la communauté peut décider de prononcer l'exécution ou non ».<sup>1</sup>

### **3. Le départ pour La Mecque et les événements survenus en route.**

Le Messenger d'Allah ﷺ quitta Médine pour La Mecque le 10 du mois de Ramadan de l'an 8 de l'Hégire. Avant son départ, le Mustafa ﷺ désigna Abû Ruhm, Kulthûm b. Ḥuṣayn b. 'Utbah b. Khalaf Al-Ghaffârî pour administrer Médine en son absence.

L'effectif des troupes musulmanes atteignit dix-mille combattants, parmi lesquels se trouvaient tous les Muhâjirûn et tous les Ansar sans exception. Lorsque l'armée parvint à Al-Kudayd, un puits entre Qadîd et 'Uṣfân, le Prophète ﷺ rompit le jeûne avant d'être imité par ses Compagnons.

Al 'Abbâs b. 'Abd Al-Muṭalib rejoignit le Messenger ﷺ à Juhfah. Il était accompagné de sa famille et avait pris la route pour émigrer à Médine. L'Envoyé se réjouit de le rencontrer et de le voir quitter La Mecque avec ses proches. Al 'Abbâs entretenait des correspondances militaires avec le Prophète ﷺ et avait la charge du renseignement dans la ville sainte pour le compte des musulmans. Son départ de La Mecque mettait ainsi fin à ses fonctions qu'il avait assuré sur ordre du Messenger ﷺ, qui lui avait demandé, jusqu'alors de ne pas émigrer.

#### ***Les conversions d'Abû Sufiyân b. Al-Ḥârith b. 'Abd Al-Muṭalib et le cas de 'Abd Allah b. Umayyah.***

Abû Sufiyân b. Al-Ḥârith et Abd Allah b. Umayyah b. Al-Mughîrah quittèrent la Mecque pour se rendre auprès du Messenger d'Allah ﷺ qu'ils rencontrèrent à Thaniya Al-'Iqâb, situé entre La Mecque et Médine. Les deux Mecquois demandèrent à être reçus par l'Envoyé ﷺ. Oum Salamah informa ce dernier de leur arrivée : « Ô Prophète, ton cousin et le fils de ta tante, et à la fois beau-père sont ici pour te voir ! *« Je n'ai rien à leur dire »*, lui répondit le Mustafa ﷺ, avant d'ajouter, *« mon cousin m'a insulté et calomnié, quant au fils de ma tante, je me souviens encore de ses paroles lorsque j'étais à La Mecque »*. On informa les deux visiteurs mecquois de la réponse du Messenger ﷺ. Abû Sufiyân, qu'un de ses fils avait accompagné, jura alors : « que si le Prophète ﷺ refusait plus longtemps de les recevoir, il se rendrait avec son fils dans le désert pour y mourir de faim

1. zâdul-ma'âd (3/443)



et de soif ». En apprenant cela, le Messager d'Allah ﷺ les autorisa à se présenter devant lui. Abû Sufiyân lui adressa alors des vers dans lesquels il annonçait sa conversion et s'excusait pour ses méfaits envers le Prophète ﷺ et l'islam.

Lorsque Abû Sufiyân récita le vers suivant : « [...] m'a guidé à Allah celui qui m'a pourchassé sans relâche », le Messager d'Allah ﷺ lui frappa amicalement la poitrine en lui disant : *c'est toi qui m'as pourchassé sans relâche* ».

Le Mecquois déclamait avec insistance ses vers au Prophète ﷺ. 'Abd Allah b. Umayyah, en revanche, avait déclaré à l'Envoyé : « Par Allah, je ne croirai pas en toi avant que tu élèves une échelle jusqu'aux cieux. Je te regarderai alors la gravir et redescendre avec un feuillet et accompagné de quatre anges qui témoigneront en ta faveur. Même ainsi, par Allah, je ne croirai pas en toi »<sup>1</sup>.

Malgré les atteintes graves dont s'étaient rendus coupables les deux Mecquois envers le Messager ﷺ, ce dernier offrit un exemple édifiant d'indulgence et de compassion en leur pardonnant leurs méfaits et en acceptant leurs excuses.

Le poème qu'avait composé Abû Sufiyân b. Al-Hârith dans lequel il célébra le Prophète ﷺ constitua une expiation pour les vers insultants qu'il avait prononcés jadis. Sa conversion fut sincère et par la suite il prit part honorablement au Jihad aux côtés du Mustafa ﷺ, lors de la bataille de Hunayn.

### ***L'arrivée à Marr Zahrân et la conversion d'Abû Sufiyân b. Harb, le chef des Quraysh.***

Le Messager d'Allah ﷺ poursuivit sa route jusqu'à Marr Zahrân<sup>2</sup>, où il dressa le camp au soir. L'Envoyé ﷺ ordonna aux troupes d'allumer des feux, et ce furent alors dix mille brasiers ardents qui étincelèrent dans la nuit. Le Prophète ﷺ confia la garde de nuit à 'Umar b. Al-Khaṭṭab.

D'après ce qu'il rapporta lui-même, l'oncle du Prophète ﷺ, Al-'Abbâs qui considérait la situation dans laquelle se trouvaient désormais les Mecquois se dit : L'heure fatidique approche pour les Quraysh ! Par Allah, si le Messager ﷺ entre de force dans la ville sainte avec ses troupes, ces derniers seront exterminés ! Il enfourcha alors la mule du Mustafa ﷺ et

1. Ibn Hishâm (1/295-300).

2. Marr Zahrân, est une vallée située à 22 kilomètres au nord de La Mecque.

partit à la recherche de celui qui pourrait avertir les Mecquois et les inviter à la reddition avant l'arrivée des guerriers musulmans.

Au même moment, Abû Sufiyân, Hakîm b. Hizam et Budayl b. Waraqâ avaient aussi quitté La Mecque en quête d'informations. Lorsqu'ils virent au loin les feux qu'avaient allumés les croyants, Abû Sufiyân déclara : « Je n'ai jamais vu avant cette nuit autant de feux et de soldats. Par Allah, c'est la guerre qu'a enflammé Khuzâ'ah, répliqua Budayl. Non, fit remarquer Abû Sufiyân, Khuzâ'ah ne sont pas aussi nombreux ! Al-'Abbâs qui passait près d'eux reconnut leur voix et il les interpella : Ô Abû Hanzalah ! Ce dernier répondit : Est-ce toi ô Abû Al-Fadhî ? Oui, confirma Al-'Abbâs. On lui demanda alors la raison de sa présence, et l'oncle du Messenger d'Allah ﷺ leur dit alors : Malheur à toi Abû Sufiyân, le Prophète ﷺ arrive, le destin de Quraysh est scellé ! Que me recommandes-tu ? lui demanda alors le chef mecquois. Al-'Abbâs, le mit en garde : Par Allah si l'Envoyé ﷺ te capture, il frappera ta nuque. Monte donc à l'arrière de cette mule et je te conduirai auprès de lui afin qu'il t'accorde sa protection. Abû Sufiyân enfourcha la mule à l'arrière d'Al-'Abbâs, tandis que ses deux compagnons idolâtres retournèrent à La Mecque. Alors qu'Al-'Abbâs conduisait le chef de La Mecque auprès de son neveu ﷺ, il passa devant le feu, près duquel se tenait 'Umar b. Al-Khaṭṭâb. Ce dernier demanda alors : Qui est là ? Puis il s'avança vers la mule. Il aperçut alors Abû Sufiyân à l'arrière de l'animal et s'écria : Abû Sufiyân, l'ennemi d'Allah ! Loué soit Allah, qui a permis qu'on te capture sans qu'aucun pacte ne puisse te protéger ! 'Umar se rendit auprès du Messenger d'Allah ﷺ pour lui annoncer qu'Abû Sufiyân se trouvait entre les mains des musulmans. Il demanda alors au Prophète ﷺ de lui permettre de l'exécuter. Mais Al-'Abbâs arriva et informa l'Envoyé ﷺ qu'il avait accordé sa protection au chef des Quraysh.

'Umar insista pourtant pour qu'on inflige à Abû Sufiyân la peine capitale. Al-'Abbâs intervint alors pour blâmer 'Umar : du calme, dit-il à ce dernier. Par Allah si Abû Sufiyân appartenait à ton clan, celui des Banû 'Adî, tu n'aurais pas appelé à son exécution. Mais il fait partie des Banû Abd Manaf, n'est-ce pas ? Ne t'emportes pas Al-'Abbâs, répliqua 'Umar, par Allah ta conversion à l'islam m'a plus réjoui que ne l'aurait fait celle de mon père. Le Prophète ﷺ demanda ensuite à son oncle de conduire Abû Sufiyân au camp et de revenir avec lui au matin.

Le lendemain, Al-'Abbâs se rendit auprès du Prophète ﷺ avec le chef mecquois. En voyant ce dernier, l'Envoyé ﷺ lui dit : *malheur à toi Abû*

*Sufiyân, le temps n'est pas encore venu pour toi de témoigner qu'il n'existe pas de divinité hormis Allah ?* Ô toi pour qui je sacrifierais père et mère, je ne connais pas de plus indulgent, de plus généreux et de plus noble, répondit Abû Sufiyân. Puis il ajouta : par Allah je sais que s'il existait d'autres divinités en dehors d'Allah, elles m'auraient prêté assistance. Puis l'Envoyé d'Allah ﷺ lui demanda encore : *n'est-il pas également temps de reconnaître que je suis Son Prophète ?* Mais à cette dernière requête, Abû Sufiyân exprima ses réticences. Al-'Abbâs lui dit alors : malheur à toi, sou mets-toi à moins que tu ne préfères mourir ? ! Le chef des Quraysh prononça alors la shahâdah et accepta l'islam.

Al-'Abbâs qui voulait intercéder en faveur de son protégé de haut rang demanda au Messenger d'Allah ﷺ de lui offrir des garanties qu'Abû Sufiyân pourrait faire prévaloir à son retour à La Mecque. Certes, approuva l'Envoyé, qui déclara également que, quiconque se réfugiera chez Abû Sufiyân sera en sécurité, quiconque gardera la porte de sa maison fermée sera en sécurité, et quiconque entrera dans la Mosquée sacrée sera en sûreté. Puis le Messenger d'Allah ﷺ ordonna à son oncle de reconduire Abû Sufiyân en traversant l'embouchure de la vallée au pied de la montagne, afin que le Mecquois puisse voir de ses yeux les troupes musulmanes.

Al-'Abbâs emprunta alors la route indiquée en compagnie de son protégé et ce dernier put voir défiler devant lui les tribus qui chacune portaient un étendard. À chaque apparition d'une bannière Abû Sufiyân demandait à l'oncle du Prophète : quelle est cette tribu ? Al-'Abbâs lui répondait alors en nommant les différents clans : Sulaym, Muzînah, etc.

Puis le régiment à l'étendard vert du Messenger d'Allah ﷺ passa. Il était composé de Muhâjirûn et d'Ansar, dont on n'apercevait que l'éclat des boucliers. Abû Sufiyân, stupéfait, demanda à Al-'Abbâs qui étaient ces guerriers. Ce dernier lui dit : ceux-là sont le Prophète accompagné des Muhârijûn et des Ansar. Le chef mecquois s'écria alors : personne ne pourra affronter une telle armée. Par Allah, Abû Al-Fadh! le royaume de ton neveu est désormais imposant. Ô Abû Sufiyân, corrigea Al-'Abbâs, ce n'est pas un royaume, mais c'est la prophétie. Certes, puisque tu le dis, affirma Ibn Harb. Puis, les deux hommes reprirent leur route en direction de La Mecque<sup>1</sup>.

Ce récit comporte des enseignements et des leçons utiles. Il met notamment en évidence certaines sagesses prophétiques sur la façon dont

---

1. Al-Boukhârî (4280) ; Ibn Sa'd (2/134-137) ; Al-Bayhaqî dans *ad-dalâil* (5/32-35) ;

le Messager d'Allah ﷺ cherchait à gagner les cœurs. On retiendra par exemple, ce qui suit :

- Abû Sufiyân se trouvait alors à la merci des musulmans. 'Umar insistait pour le faire exécuter alors qu'Al-'Abbâs lui avait accordé sa protection. Lorsqu'on le conduisit le lendemain auprès de l'Envoyé ﷺ, il constata avec surprise que les tempêtes du blâme et de la menace s'étaient apaisées et qu'un humble appel à l'islam les avait remplacées. Cette situation provoqua son émoi. Il ne put dès lors s'empêcher de déclarer au Prophète ﷺ : « ô toi pour qui je sacrifierais père et mère, je ne connais pas de plus indulgent, de plus généreux et de plus noble... » !

- Puis le récit nous indique qu'Al-'Abbâs intercédâ en faveur d'Abû Sufiyân en raison de son rang et afin qu'il rentre à La Mecque en clamant avoir obtenu un privilège. Le Prophète ﷺ accéda à cette requête de son oncle et déclara quiconque se réfugiera chez Abû Sufiyân sera en sécurité. Le Messager d'Allah ﷺ mentionna la maison d'Ibn Harb en particulier, par sollicitude à son égard et afin de l'encourager et d'affermir sa foi.

- Cette attitude de la part de l'Envoyé ﷺ constitue une manière de dissiper du cœur d'Abû Sufiyân tout sentiment de rancœur. C'était aussi un moyen de le rassurer quant à son statut parmi les Mecquois qui ne souffrirait pas de sa conversion à l'islam, tant qu'il se montrerait sincère et dévoué à la nouvelle religion.

Voici une leçon prophétique que les théologiens et prédicateurs de l'islam devraient comprendre et mettre en pratique avec ceux qui les entourent ;

- Ce qu'a relaté Al-'Abbâs ici nous révèle que le Messager d'Allah ﷺ avait ordonné à son oncle de conduire Abû Sufiyân à l'embouchure de la vallée. Là-bas, ce dernier pourrait alors assister au défilé des troupes musulmanes. Cette action ordonnée par le Prophète ﷺ constituait une manœuvre de guerre psychologique. Elle était destinée à miner le moral des troupes ennemies et à dissiper chez le chef de La Mecque tout esprit de résistance, en montrant à ce dernier la puissance militaire que représentaient désormais les musulmans. Elle dévoilait aussi à Abû Sufiyân, au-delà de l'effectif et des équipements de cette armée, sa discipline et son organisation. L'idée d'une quelconque résistance possible face à ces troupes bénies devenait vaine pour les idolâtres de La Mecque. Ces bataillons avançaient vers la ville sacrée, bien décidés à la libérer du fétichisme religieux et de l'idolâtrie.



- La stratégie de l'Envoyé d'Allah ﷺ porta effectivement ses fruits, et Abû Sufiyân cerna la force de cette armée musulmane face à laquelle les Quraysh ne pourraient résister. Il poussa même un cri de surprise en apercevant le régiment des Muhâjirûn et des Ansâr, conduit par le Prophète ﷺ, et il admit que : « personne ne pourrait affronter ces soldats ! Puis il ajouta : Abû Al-Fadhl le royaume de ton neveu est désormais imposant [...] ».

Al-'Abbâs fut alors bien inspiré lorsqu'il répondit : « Ô, Abû Sufiyân, ce n'est pas un royaume, mais c'est la prophétie ». Cette réplique éternelle s'adresse ainsi à quiconque s'imagine que la Mission prophétique consistait à établir un royaume, à s'emparer de l'autorité, ou à défendre un peuple. Elle résume la vie du Messenger d'Allah ﷺ, du début à la fin, car chaque heure de son existence, et chacune de ses étapes révélait clairement que cet homme avait pour mission de transmettre un message à l'humanité. Son rôle n'a jamais consisté à bâtir un empire terrestre.

- Les feux que le Messenger d'Allah ﷺ ordonna d'allumer constituent un autre élément du récit qui indique la volonté de concentrer la stratégie de conquête de La Mecque sur la composante psychologique. Les milliers de brasiers étincelants qui couvrirent l'horizon au beau milieu de la nuit représentèrent un spectacle saisissant qui suscita la crainte chez les Quraysh. Comme pour le défilé des troupes sous les yeux ébahis d'Abû Sufiyân, cette démarche visait à miner le moral des ennemis, à saper tout esprit de résistance et à inciter à la reddition. Ces actions ont permis au Prophète ﷺ d'entrer dans la ville sainte, sans verser le sang. Cet aspect de la guerre psychologique que l'on retrouve dans les campagnes militaires prophétiques demeure avant-gardiste. Par la suite, les écoles militaires y ont accordé une importance considérable, pour l'enjeu stratégique qu'il représente.

\*\*\*\*\*

## PARTIE 2

### Le plan du Prophète ﷺ pour l'entrée à la Mecque

#### 1. La répartition des tâches entre les chefs.

Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ parvint avec son armée à Dhu Ṭuwâ, il commença à répartir les tâches.

L'Envoyé ﷺ confia alors à Khalid b. Al-Walîd le commandement de l'aile droite et à Zubayr, celui du flanc gauche du bataillon. Abû 'Ubaydah devait mener le corps des fantassins qui occuperaient le cœur de la vallée.

Le Prophète ﷺ demanda ensuite à Abû Horeyrah de faire venir à lui les Ansar qui se pressèrent à sa rencontre. Il leur déclara alors : « *Ô Ansar ! Chargez-vous demain de faucher tous les regroupements de Quraysh que vous rencontrerez* ». En donnant cette instruction, le Messenger d'Allah ﷺ posa sa main droite sur la gauche. Puis il ajouta : « *rendez-vous à Ṣafâ* »<sup>1</sup>.

Le Mustafa ﷺ dépêcha Zubayr b. Al-'Awwâm à la tête des cavaliers Mu-hâjirûn avec pour consigne de faire leur entrée à La Mecque par Kadâ au nord. Il devait ensuite planter son étendard à Hujûn où Zubayr devait se rendre sans tarder. Khalid reçut pour instructions de conduire, entre autres, les tribus de Qudhâ'ah et de Sulaym par le sud de la Mecque et de fixer sa bannière à Adna Al-Buyût. L'Envoyé ﷺ chargea enfin Sa'd b. 'Ubâdah de diriger le régiment des Ansar et de lui ouvrir la marche. Ce dernier ne devait lever l'épée que face aux éventuels assaillants.

C'est ainsi que le Messenger d'Allah ﷺ distribua à chacun son rôle de façon claire, et à chacun son itinéraire.

Les troupes entrèrent alors à La Mecque, simultanément, par les quatre

1. Mouslim (1780).

points d'accès désignés. Cette opération synchronisée acheva de réduire à néant les possibilités de regroupement des éventuelles poches de résistance idolâtres. Cette manœuvre très habile du Messager ﷺ qui se trouvait désormais en position de force, apporta le succès et empêcha toute opposition face à cette armée conquérante qui entraînait dans la Mère des cités. Chaque faction des troupes s'empara du point de passage qu'on lui avait assigné, pacifiquement et sans résistance ennemie, à l'exception de celui confié à Khalid.

À ce point d'accès, quelques rebelles récalcitrants s'étaient rassemblés, dont Safwân b. Umayyah, Ikrimah b. Abû Jahl et Suhyal b. 'Amrû. Ils se postèrent à un endroit du nom d'Al-Khandamah, où plusieurs de leurs alliés s'étaient rejoints en support afin de barrer la route aux troupes de Khalid par des jets de flèches. Les idolâtres opposèrent une certaine résistance avant que Khalid n'ordonne l'assaut qui dispersa ce petit groupe.

L'armée musulmane parvint dès lors à prendre le contrôle de La Mecque.

Les ouvrages de Sîrah et d'histoire nous ont transmis le récit de Himâs b. Qays b. Khâlid qui appartenait au clan des Banû Bakr. Ce dernier avait préparé son épée afin de combattre les musulmans à leur arrivée à La Mecque. Son épouse qui le voyait s'apprêter lui demanda alors : « Pourquoi fais-tu ces préparatifs ? Pour Mohammad et ses compagnons, avait-il répondu. Mais son épouse lui fit remarquer plus tard : par Allah, je pense que personne ne pourra leur tenir tête ! Bien au contraire lui assura Himâs, j'espère bien en capturer plus d'un qui deviendront tes esclaves. Puis il récita quelques vers qui mettaient en exergue son zèle au combat :

S'ils s'approchent en ce jour, je n'afficherai aucune défaillance,  
car voici que sont entièrement affûtées mon épée et ma lance,  
bien tranchantes et promptes à être dégainées.

Le jour de la conquête de La Mecque, Himâs comptait parmi ceux qui avec 'Ikrimah avaient tenté de résister. Mais lorsqu'il vit que les idolâtres autour de lui se dispersèrent devant Khalid et ses troupes, il fuit également et rentra précipitamment chez lui, où il dit à sa femme : « ferme la porte de la maison ! Cette dernière lui demanda alors : où sont les vers que tu clamais l'autre jour ? Il lui répliqua alors par d'autres vers dans lesquels il décrivit sa défection.

Avant le jour de la conquête, les musulmans avaient pris soin d'annoncer

publiquement le couvre-feu. Ils voulaient ainsi garantir leur entrée à La Mecque sans accrochage, provocation et effusion de sang. Les troupes s'avançaient également dans les rues mecquoises et proclamaient haut et fort : « *quiconque se trouve chez Abû Sufiyân est en sûreté, quiconque maintient la porte de chez lui fermée est en sûreté, et quiconque se trouve dans la Mosquée sacrée est en sûreté* ». Le Messenger d'Allah ﷺ avait attribué à la demeure d'Abû Sufiyân une mention spéciale, afin que ce dernier l'aide à convaincre les Mecquois à la reddition pacifique et sans verser le sang. Par la même occasion, comme déjà souligné, cela permettait de conforter le chef de La Mecque dans son penchant pour l'autorité.

Lors de son retour dans la ville sainte, après son entrevue avec le Messenger d'Allah ﷺ, Abû Sufiyân s'était en effet empressé d'avertir publiquement les habitants. Il les interpella ainsi : « Ô vous Quraysh, Mohammad s'approche avec une armée que vous ne pourrez affronter, celui qui se réfugie chez Abû Sufiyân sera en sûreté. Son épouse, Hind bint 'Utbah, se dirigea vers lui et empoigna sa moustache en criant : tuez-moi cette grosse outre adipeuse, le pire leader qui soit pour un peuple ! Malheur à vous, réagit Abû Sufiyân en s'adressant à l'assistance, que celle-ci n'égare pas votre jugement, je vous assure que toute résistance reste vaine. Celui qui se réfugiera chez moi sera en sécurité ! Qu'Allah t'anéantisse ! lui rétorquèrent ses concitoyens, ta maison va-t-elle tous nous abriter ! Abû Sufiyân ajouta alors : celui qui maintiendra sa porte fermée et celui qui entrera dans la Mosquée seront aussi en sûreté ». Les Mecquois se dispersèrent en direction de leur demeure et de l'enceinte sacrée.

Notons au passage que le Messenger d'Allah ﷺ veilla à faire son entrée à La Mecque par Kadâ, située au nord. Il voulait ainsi réaliser la parole que le poète de génie Hassân b. Thâbit avait annoncée dans certains de ses vers, à l'intention des Quraysh. Ce dernier y prédisait que les cavaliers d'Allah envahiraient La Mecque par Kadâ. Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, a rapporté ce qui confirme que le Prophète ﷺ tenait tout particulièrement à faire son entrée à La Mecque par Kadâ : « Lorsque le Messenger d'Allah entra à La Mecque l'année de la conquête, il vit des femmes qui frappaient de leurs voiles les têtes des chevaux. Il sourit alors avant de s'adresser à Abû Bakr pour lui demander : ô Abû Bakr te souviens-tu des vers de Hassân ? Le Siddîq récita alors :

Et tandis que nos chevaux avancement à vive allure,  
les femmes de leurs voiles frappent nos montures.

## **2. L'entrée à La Mecque en toute humilité, sans l'arrogance du conquérant.**

C'est coiffé d'un turban noir et non en état de sacralisation que le Messager d'Allah ﷺ pénétra dans la ville sainte le jour du fath (la conquête)<sup>1</sup>. L'Envoyé ﷺ avançait la tête inclinée en signe d'humilité et de reconnaissance envers Allah qui l'avait honoré par cette victoire. Son visage était si penché en avant, que son menton touchait presque la tête de sa monture. Tandis qu'il chevauchait lentement, le Prophète ﷺ psalmodiait la sourate Al-Fath (La Victoire). Il était empli de gratitude pour le bienfait de cette conquête, pour le pardon qu'Allah lui avait accordé pour ses fautes, et pour cette victoire édifiante.

À son arrivée triomphale à La Mecque, le cœur spirituel et politique du Hijâz, le Messager d'Allah ﷺ afficha toutes les marques de justice et d'humilité. Ainsi, il avait installé derrière lui sur sa monture, Usâmah b. Zayd, le fils de son servant, et non celui d'un des Banû Hâshim ou d'un notable Quraysh qui étaient nombreux.

Cette entrée victorieuse se déroula le 20<sup>e</sup> jour du mois de Ramadan, de l'an 8 de l'Hégire.

Mohammad Al-Ghazâlî a décrit cet événement en ces termes :

Tandis que défilaient lentement ses troupes, le Prophète ﷺ avançait sur le dos de sa chamelle, et sa tête couronnée d'un turban noir était inclinée en marque d'humilité devant Allah. Il se tenait alors courbé sur sa monture et laissait paraître une totale déférence. Le cortège imposant et majestueux qui avec aisance confluaient vers le cœur de la ville sacrée, cette légion de cuirassiers qui l'escortait aurait d'un signe de sa part ﷺ plongé toute La Mecque dans la destruction.

Cette victoire éclatante éveillait en lui ﷺ le souvenir du passé lointain lorsqu'il sortit de la ville, pourchassé. Mais voici qu'aujourd'hui il y retournait victorieux et entouré des croyants. Quel immense honneur lui avait accordé Allah en ce matin béni ! Le rappel de tous ces bienfaits faisait croître en lui ce sentiment d'humble reconnaissance qui le poussait à s'incliner devant Allah.

L'Envoyé d'Allah ﷺ veilla également à sécuriser le front intérieur à La Mecque pour le jour de son entrée. On lui rapporta que Sa'd b. 'Ubâdah avait dit à Abû Sufiyân : « Ce jour-là sera celui de la bataille finale, le jour où le sang sera versé à La Mecque ». Mais le Prophète ﷺ déclara : « Non,

---

1. Ahmad (1/363) ; Mouslim (1358) Abu Dawud (4076) ; Tirmidhi (1735) ; Nasâï (5/201) ;

ce jour-là Allah élèvera le statut de la Ka'bah et en ce jour elle sera revêtue de la kaswâ<sup>1</sup> ». À la suite de cela, le Messager d'Allah ﷺ ordonna qu'on retire l'étendard à Sa'd pour le confier à son fils Qays b. Sa'd. Cette mesure visait à éviter toute éventualité d'un conflit collatéral dont les musulmans devaient se passer. En outre, le Prophète ﷺ veilla à ne pas contrarier les Ansar en confiant cet étendard à un Muhâjir. Il fit remettre également cette bannière au fils pour ne pas trop mécontenter Sa'd, en la donnant à un autre.

Alors que la sérénité gagnait la ville, et que le Prophète ﷺ arriva dans les lieux saints, il descendit de sa monture pour accomplir le tawâf, un arc à la main. Autour de la Maison sacrée, se tenaient encore les trois cent soixante idoles. C'est alors qu'avec l'arc le Mustafâ commença à frapper ces stèles en récitant :

**« Dis : La vérité a éclaté, faisant disparaître le faux. Car le faux est voué à disparaître. »** Al-Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 81.

**« Dis encore : La vérité a donc éclaté, faisant totalement disparaître le faux. »** Saba : 49.

Les statues se renversaient alors sur leur face, ce qui offrait un glorieux spectacle qui marquait la victoire d'Allah et Son soutien à Son Messager ﷺ, qui frappait aussi ces fausses divinités avec sa canne. Les coups du Prophète ﷺ les faisaient tomber sur leur face ou sur leur dos au sol où elles se brisaient. Le Messager ﷺ ordonna aussi qu'on détruise les diverses représentations qui se trouvaient à l'intérieur de la Ka'bah. Avant qu'il n'y entre, on débarrassa l'endroit de ces reliques fétichistes. Ces dernières prétendaient dépeindre Abraham et son fils Ismaël qui tenaient des flèches divinatoires dans leurs mains. En voyant ces peintures, le Mustafâ ﷺ s'écria : « Qu'Allah les anéantisse ! Ils savaient pourtant très bien que jamais Abraham ou Ismaël n'ont eu recours à ces pratiques<sup>2</sup>. »

À l'intérieur de la Ka'bah, le Messager ﷺ accomplit la prière. Il y était entré avec Usâmah, Bilal, 'Uthmân b. Talḥah et derrière eux, la porte se ferma. Ils y restèrent un moment avant d'en ressortir. Ibn 'Umar a rapporté qu'il demanda alors à Bilal ce que le Prophète ﷺ avait fait. Ce dernier l'informa que l'Envoyé s'y plaça de façon à avoir deux piliers à sa gauche, un à sa droite, et trois derrière lui. Six colonnes se trouvaient à l'intérieur

1. Al-Boukhârî (4280) ; Al-Bayhaqî dans *ad-dalâ'il* (5/38) ; Tabarânî dans *târikḥih* (3/118)

2. Ahmad (1/365) ; Al-Boukhârî (4288)



de la Ka'bah à cette époque. Puis le Mustafa accomplit une prière<sup>1</sup>.

Les clés de la Ka'bah se trouvaient ce jour-là en possession de 'Uthmân b. Talḥah qui n'était pas encore musulman. Ali b. Abû Tâlib souhaitait qu'on les lui confie ainsi que la charge d'abreuver les pèlerins. Mais le Prophète ﷺ les restitua par la suite à 'Uthmân lorsqu'il quitta La Mecque, et il lui dit à ce moment-là : « Voici venu pour toi le jour de la bonté et de la loyauté. »

Notons au passage que le Messenger d'Allah ﷺ, avant d'émigrer à Médine, avait demandé à 'Uthmân b. Talḥah de lui remettre les clés de la Ka'bah. Mais ce dernier avait refusé et s'était montré grossier. Le Prophète ﷺ se fit preuve d'indulgence envers lui, mais lui dit : « Ô 'Uthmân, un jour tu verras peut-être ces clés entre mes mains et je les confierai alors à qui je veux. 'Uthmân répondit alors : ce jour-là, les Quraysh seront anéantis et humiliés. Bien au contraire répliqua le Mustafâ, leur règne s'établira et ils accèderont à la gloire ». Cette parole marqua 'Uthmân qui était alors persuadé que ce jour annoncé par le Prophète ﷺ arriverait.

Le Messenger ﷺ restitua donc les clés à 'Uthmân et il déclara à ce moment-là : « *Prenez ces clés comme héritage perpétuel, que seul l'injuste vous usurpera.* »

Le Prophète ﷺ refusa de s'emparer de force des clés de la Ka'bah, ou de les confier à un membre de son clan, les Banû Hâshim. Certains parmi ces derniers rivalisaient pourtant dans l'acquisition de cet honneur qui représentait un symbole de pouvoir et d'influence à La Mecque. Mais cela ne constituait en aucun cas une prérogative de la prophétie.

En restituant les clés à leurs détenteurs, l'Envoyé ﷺ montrait ce que signifiait la véritable grande victoire dans la Tradition prophétique. Il démontrait que le succès consiste en la bonté et la loyauté, même à l'égard de ceux qui ont trahi, conspiré et se sont montrés avides.

Cela étant dit, revenons aux événements du jour du Fath. Le Prophète ﷺ demanda ensuite à Bilal, qu'Allah l'agrée, de grimper sur le toit de l'édifice de la Ka'bah afin d'y effectuer l'appel à la prière. Les Mecquois restèrent alors silencieux à l'écoute de cette nouvelle clameur comme s'ils rêvaient. Ces paroles fusaient dans l'air et inspiraient la crainte dans les âmes démoniaques qui fuyaient alors, ou se métamorphosaient en croyants : Allahu akbar ! Allahu akbar ! Allahu akbar !

1. Mouslim (1329) ; Abû Dâwûd (2023) ; Nasâï (2/63) et Al-Boukhârî avec une variante (505).

La voix de l'homme qui jadis, sous les fouets de la torture, laissait échapper les cris : ahad ! ahad ! (un seul dieu, un seul) était en ce jour celle qui proclamait depuis le toit de la Ka'bah d'Allah la ilâha illallah Mohamma-dun rasûlullah ! Tous se tenaient là silencieux, attentifs et humbles.

### 3. L'annonce de l'amnistie générale

Les Mecquois bénéficièrent d'un pardon collectif malgré toutes les atteintes dont ils s'étaient rendus coupables envers le Messager d'Allah ﷺ et sa Mission. Les troupes musulmanes détenaient pourtant la capacité de les exterminer jusqu'au dernier. L'annonce de l'amnistie générale leur parvint alors qu'ils s'étaient rassemblés près de la Ka'bah, et qu'ils attendaient le verdict que l'Envoyé ﷺ allait prononcer à leur encontre. Alors que le Mustafa ﷺ leur demanda : « *À quoi vous attendez-vous de ma part ?* Les Mecquois répondirent : au bien de la part d'un frère généreux, fils d'un frère généreux ! Le Prophète ﷺ leur annonça alors : *on ne vous adressera aucun reproche, car aujourd'hui Allah vous a absout !* »

Cette absolution générale eut pour conséquences la fin des hostilités et la préservation de la vie, de la liberté, des biens et des terres, qui demeuraient dès lors en possession de leurs propriétaires. On n'imposa aucune taxation et en raison de son statut de lieu sacré, d'adoration qui abritait la Maison d'Allah, La Mecque n'avait pas subi le sort des autres cités conquises par les armes. La majorité des théologiens musulmans toutes époques confondues ont d'ailleurs affirmé que les terres mecquoises restaient interdites à la vente et que ses demeures ne devaient pas être louées. La cité doit constituer le lieu de résidence de ses habitants natifs et originels. Ils peuvent alors occuper l'espace qui leur suffit, tandis que le reste doit mis à disposition des pèlerins et autres fidèles qui s'y rendent pour les visites rituelles.

D'autres juristes musulmans autorisent cependant la vente des terres mecquoise et la mise en location de ses biens immobiliers.

Toujours est-il que les arguments de ces derniers demeurent plus probants. En effet, les Traditions sur lesquelles se sont appuyés ceux qui restent en faveur de ces interdictions comportent des voies de transmissions interrompues.

Malgré l'annonce de l'amnistie générale, le Messager d'Allah ﷺ, qui en tant que chef avisé devait aussi se montrer ferme dans certaines circons-





tances, prononça la sentence capitale à l'encontre de plusieurs idolâtres. Ces derniers devaient être exécutés, même s'ils imploraient le pardon en empoignant la kaswa de la Ka'bah, en raison de la gravité de leurs crimes envers Allah, Son Prophète et l'islam. On craignait également de leur part la subversion et les troubles après la conquête de La Mecque.

Le spécialiste de la Tradition, Ibn Hajar Al-'Asqalâni a écrit dans *fathul-bârî* : « Un examen des différentes sources m'a permis de rassembler les noms de ces sentenciés à mort qui étaient : Abd Al-'Uzzâ b. Khaṭal ; Abd Allah b. Sa'd b. Abû Sarḥ ; 'Ikrimah b. Abû Jahl ; Al-Huwayrith b. Nuqayd ; Miqyas b. Subâbah ; Habbâr b. Al-Aswad ; les deux chanteuses d'Ibn Khaṭal (Fartana et Quraybah) pour leurs satires du Prophète ﷺ ; Sârah, la servante des Banû Abd Al-Muṭalib. Abû Ma'shar a également mentionné par ces derniers : Al-Hârith b. Ṭulâṭil Al-Khuzâ'î. Al-Hâkam a quant lui cité : Ka'b b. Zuhayr ; Waḥshî b. Harb et Hind bint 'Utbah.

Parmi ces condamnés à mort, certains furent exécutés, d'autres se rendirent auprès du Messenger d'Allah ﷺ repentant et ce dernier les gracia. Par la suite, ils prouvèrent leur sincérité dans l'islam par leur bon comportement.

### **Le sermon de l'Envoyé ﷺ le lendemain de la conquête et la conversion des Mecquois :**

Le jour suivant l'entrée triomphale à La Mecque les Khuzâ'ah qui compétaient parmi les alliés du Messenger ﷺ s'emparèrent d'un idolâtre du clan Hudhayl. Ils le tuèrent pour venger un crime que ce dernier avait commis avant l'apparition de l'islam.

Cet acte provoqua la colère du Prophète ﷺ qui adressa alors un sermon aux Mecquois : « Ô vous autres, dit-il, Allah a décrété La Mecque comme un endroit sacré le jour où Il créa les cieux et la terre. Elle demeurera donc ainsi, par la Volonté d'Allah, jusqu'au Jour du Jugement. Celui qui croit en Allah et au Jour Dernier n'a aucun droit d'y verser le sang, d'y abattre un arbre. À personne avant moi on a autorisé de faire entorse à cette sacralité, et personne après moi n'y sera plus jamais autorisé. On me l'a cependant permis durant cette heure passée en raison de la colère qu'ont provoquée ses habitants, mais elle est redevenue après cela territoire sacré comme jadis. Que les présents ici, transmettent aux absents, et si l'on vous dit le Messenger d'Allah y a versé le sang, répondez alors : Allah a autorisé cela à Son Messenger, mais pas à vous ». Puis l'Envoyé ﷺ ajouta : « Ô peuple de Khuzâ'ah, abstenez-vous de verser le sang à nouveau, il a

*déjà trop coulé. Vous avez assassiné un homme dont je m'acquitterai du prix du sang pour vous. Mais après ce jour, on placera le sort de celui qui tue entre les mains de la famille de la victime. Ils pourront alors choisir comme compensation le talion ou le prix du sang<sup>1</sup>.»*

L'amnistie générale que le Messenger d'Allah ﷺ accorda aux habitants de La Mecque, ainsi que la grâce qu'il concéda aux condamnés à mort encouragea tous les Mecquois (hommes, femmes, libres et esclaves) à embrasser l'islam de plein gré. Après que la ville entière rejoignit le giron de la religion d'Allah, les conversions des Arabes se multiplièrent à leur tour. Le bienfait se paracheva et la gratitude s'imposa.

Le Messenger d'Allah ﷺ reçut alors l'allégeance de tous les musulmans, hommes et femmes, jeunes et plus âgés. Les hommes furent les premiers à prêter serment d'obéissance, dans les limites de leurs capacités, à Allah et au Prophète ﷺ, qui les accueillit à Safâ. Un certain Mujâshi' b. Mas'ûd se présenta accompagné de son frère Majâlid auprès de l'Envoyé ﷺ auquel il déclara : Je suis ici en compagnie de mon frère qui souhaite faire serment d'émigrer pour te rejoindre. Mais le Mustafa ﷺ lui annonça : *les gens de l'émigration (hijrah) n'existent plus désormais*. Dans ce cas, quel serment doit-il prêter ? demanda le visiteur. *Qu'il me fasse allégeance pour l'islam, la foi et le Jihad*, lui répondit le Messenger ﷺ<sup>2</sup>.

À ce propos, l'imam Al-Boukhârî a répertorié dans son recueil authentique une Tradition dans laquelle l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « *Après le Fath, toute Hijrah est suspendue, mais le Jihad et l'intention demeurent. Ainsi, si l'on vous appelle au combat, mobilisez-vous<sup>3</sup>.* »

Cette parole du Prophète ﷺ signifie que l'obligation d'émigrer de La Mecque vers Médine prenait fin à la conquête de la ville sainte. L'islam s'est désormais imposé, ses fondations sont affermies et les gens ont adopté en masse la nouvelle religion. Toutefois, quitter les terres de mécréance pour rejoindre les terres d'islam, ou abandonner un pays dans lequel la pratique de sa religion devient impossible, et où prêcher et afficher librement sa foi devient trop contraignant, demeure une obligation immuable.

Précisons qu'en dehors de ce contexte, l'obligation de quitter les terres de mécréance n'est pas systématique et dépend des circonstances. Ajou-

1. Abû Dâwûd (4504) ; Tirmidhî (1406) ; Al-Bayhaqî dans *ad-dalâil* (5/83-84)

2. Ahmad (3/469) ; Al-Boukhârî (4305/4306) ; Mouslim (1863)

3. Al-Boukhârî (1834) ; Mouslim (1353)



tons que le devoir de Jihad et de dépense pour la Cause d'Allah demeure également immuable, même si le mérite de ces actions n'équivaut pas au mérite de leur accomplissement avant la conquête de La Mecque.

***« Qu'est-ce qui vous empêche de dépenser vos biens pour la cause d'Allah alors que c'est à Allah seul que reviendra l'héritage des cieux et de la terre ? Ceux d'entre vous qui ont offert leurs biens et lutté pour la cause d'Allah avant la victoire ne sauraient être comparés à ceux qui ne l'ont fait qu'après. Les premiers occupent un rang bien plus élevé auprès d'Allah. Mais à chacun Il promet la plus belle récompense. Allah est parfaitement informé de ce que vous faites ».*** Al-Hadîd (Le Fer) :10

Après avoir accepté l'allégeance des hommes, le Messager ﷺ reçut le serment des femmes. Parmi ces dernières comptait Hind bint 'Utbah qui s'était dissimulé le visage afin que le Prophète ﷺ ne la reconnaisse pas. Rappelons qu'elle avait sauvagement mutilé le corps de son oncle Hamzah.

L'Envoyé ﷺ accueillit leur engagement d'abandonner l'idolâtrie, de ne pas voler, de ne pas s'adonner à la débauche, de ne pas tuer leurs enfants par crainte de la pauvreté, de ne pas calomnier, ni désobéir dans le bien.

Lorsque le Mustafa ﷺ mentionna le vol, Hind intervint et dit : « Ô Prophète, Abû Sufiân est regardant et il ne subvient pas à mes besoins. Puis-je alors prendre de ses biens sans son autorisation ? *Oui, fais-le honnêtement pour couvrir tes besoins et ceux de tes enfants.* Puis lorsque le Messager ﷺ évoqua l'interdiction de la débauche, Hind s'étonna : une femme libre commet-elle l'adultère ou la fornication ! ? L'Envoyé ﷺ la reconnut alors et lui demanda : *n'es-tu pas Hind bint 'Utbah ?* Oui, c'est bien moi, répondit cette dernière avant d'ajouter, pardonne-moi ce que j'ai fait ».

Le Prophète ﷺ accepta l'allégeance des femmes sans leur serrer la main, car il ne serrait jamais la main des femmes, autres que ses proches parentes ou ses épouses. 'Âïcha, qu'Allah l'agrée, disait à ce sujet : « Non par Allah, la main du Messager ﷺ n'a jamais touché celle d'une femme (hormis ses parentes et épouses)<sup>1</sup>. »

L'allégeance des femmes se réalisait donc oralement, selon ce qu'une version du récit rapporte et dans laquelle l'Envoyé d'Allah ﷺ dit : « *Ma parole donnée à l'une d'entre vous s'adresse à une centaine parmi vous.* »

1. Al-Boukhârî (5288) ; Mouslim (1866)

#### 4. La mission de Khalid b. Al-Walid auprès des Banû Jadhimah.

Durant le mois de Shawwal, de l'an 8 de l'Hégire, avant la bataille de Hunayn, le Messenger d'Allah ﷺ dépêcha Khalid b. Al-Walid auprès des Banû Jadhimah afin de les inviter à l'islam.

Près de huit cents hommes qui comptaient parmi les Banû Sulaym, les Mudlaj, les Ansar et les Muhâjirûn constituèrent les troupes de Khalid.

Les Banû Jadhimah à l'arrivée de cette armée dirigée par Ibn Al-Walid s'emparèrent de leurs armes. Le chef musulman les appela alors à les déposer et à imiter tous les autres Arabes qui s'étaient déjà convertis. Un certain Jahdara mit alors en garde son peuple en ces termes : « Malheur à vous ! Celui-là est Khalid, par Allah il nous emprisonnera tous avant de nous exécuter ! Je jure, pour ma part, que je ne déposerai jamais les armes ». Il finit par se laisser convaincre à se rendre. Khalid ordonna qu'on les ligotât tous, puis il les invita à se convertir à l'islam. Mais au lieu de proclamer leur soumission, les prisonniers disaient : « nous abjurons ». Le chef musulman commanda alors leur mise à mort. Certains Compagnons désapprouvèrent. Khalid confia alors à chacun de ces derniers la garde d'un prisonnier. Puis le lendemain, il ordonna à chaque soldat la mise à mort du captif dont il avait la charge. Plusieurs Compagnons obtempérèrent, mais d'autres dont 'Abd Allah b. 'Umar refusèrent. De retour auprès du Messenger d'Allah ﷺ à Médine, ils informèrent ce dernier de l'événement, qui provoqua sa colère. L'Envoyé ﷺ leva alors les mains au ciel et s'écria : « *Ô Allah, je me désavoue devant Toi, ce qu'a fait Khalid<sup>1</sup>.* »

Cet événement entraîna Ibn Al-Walid et Abd Rahman b. 'Awf dans une dispute. Ce dernier soupçonnait Khalid d'avoir agi ainsi en représailles à la mort de son oncle Al Fâkih b. Al-Mughîrah que des membres du clan Jadhimah avait assassiné à l'époque antéislamique. On peut dès lors penser qu'une Tradition que Mouslim et d'autres ont recensée fait référence à cette querelle entre les deux Compagnons. Dans ce Hadith on apprend que Khalid b. Al-Walid à la suite de cette querelle insulta Abd Rahman b. 'Awf. On rapporte alors que le Messenger d'Allah ﷺ désapprouva en ces termes : « *N'insultez pas mes Compagnons, et sachez que si l'un de vous dépensait en aumône le poids de la montagne d'Uhud en or, il n'atteindrait pas leur mérite, ni même la moitié<sup>2</sup>.* »

1. Ahmad (2/150-151) ; Al-Boukhârî (4339) ; Nasâï (8/237) ; Ibn Sa'd (2/147-148)

2. Al-Boukhârî (3673) ; Mouslim (2541)



Le Messenger d'Allah ﷺ dépêcha Ali auprès de cette tribu pour dédommager généreusement leurs victimes et s'acquitter du prix du sang. L'Envoyé ﷺ gagna ainsi par cette démarche la sympathie des Banû Jadhimah et soulagea leur peine. Quant au traitement que Khalid avait réservé aux prisonniers, nous pouvons dire qu'il résulte d'une erreur de jugement de sa part, puisque le Prophète ﷺ ne l'a pas sanctionné pour cet acte.

### **5. La destruction des sanctuaires idolâtres.**

Dans le prolongement de la destruction des idoles de La Mecque, les musulmans devaient également faire disparaître tous les sanctuaires qui abritaient de fausses divinités et qui représentaient des symboles de la jahiliyyah depuis longtemps déjà.

Les expéditions du Messenger d'Allah ﷺ se succédèrent pour achever de purifier la Péninsule de l'idolâtrie.

#### **- L'expédition de Khalid b. Al-Walîd à Al-'Uzzâ.**

Un détachement de trente cavaliers conduit par Khalid b. Al-Walîd se dirigea vers l'endroit où se trouvait Al-'Uzzâ, l'idole la plus vénérée par les Quraysh et les Arabes, pour la détruire. En arrivant dans la région de Nakhlah, Khalid détruisit la stèle et son abri en récitant ces vers :

Je te détruis en tout désaveu et sans te glorifier,  
voici qu'Allah en ce jour t'a humilié.

Khalid rentra à Médine et annonça au Prophète ﷺ qu'il avait accompli sa mission. Mais l'Envoyé ﷺ l'interrogea alors : « N'as-tu rien vu d'étrange ? Non, répondit le chef de l'expédition. Dans ce cas retourne, lui ordonna le Messenger ﷺ, car tu n'as rien fait. »

Ibn Al-Walid reprit alors la route irrité de n'avoir pas mené à bien sa tâche. À l'emplacement de l'idole, les gardiens du sanctuaire comprirent que le Compagnon revenait terminer ce qu'il avait commencé. Ils prirent la fuite vers les hauteurs en criant : « Ô 'Uzzâ frappe le de démence et aveugle le ! ». En approchant du sanctuaire, Khalid se retrouva face à face avec une femme nue à la chevelure étendue qui se couvrait la tête de sable. Le Compagnon s'approcha d'elle sans la moindre hésitation et la tua d'un coup d'épée. De retour auprès du Prophète ﷺ, et tandis qu'il lui relatait ce qu'il vit, le Messenger d'Allah ﷺ lui dit alors : « C'était elle Al-'Uzzâ. »

**- L'expédition de Sa'd b. Zayd Al-Ashhalî vers Manâh.**

Manâh est le nom d'une idole, qui se trouvait sur les rivages de la Mer Rouge près de Qadid entre La Mecque et Médine, dans une région appelée Al-Mushallal<sup>1</sup>. Cette statue faisait l'objet d'un culte de la part des clans Aws, Khazrah et Ghassân ainsi que d'autres. Ils la vénéraient et accomplissaient une visite vers son sanctuaire. L'adoration qu'il vouait à cette idole leur interdisait même d'accomplir les marches rituelles du pèlerinage à La Mecque entre Safâ et Marwâ. En effet, une de leurs coutumes ancestrales interdisait à quiconque avait effectué une visite à Manâh de déambuler entre Safâ et Marwâ. Ces tribus n'abandonnèrent cette coutume qu'à leur conversion à l'islam.

Plus tard lorsqu'ils accomplirent le pèlerinage avec l'Envoyé ﷺ, ils mentionnèrent ce fait en sa présence et c'est alors qu'Allah révéla le verset suivant :

**« Le rite d'As-Safâ et Al-Marwah appartient assurément au culte institué par Allah. Quiconque se rend au Sanctuaire pour accomplir le grand ou le petit pèlerinage ne commet donc aucun péché s'il effectue entre ces deux monticules le va-et-vient rituel. Que celui qui accomplit volontairement une bonne œuvre sache qu'Allah est Très Reconnaissant et Omniscient ».**Al-Baqarah (La vache) : 158

Le culte de l'idole de Manâh fut institué par celui qui introduisit l'idolâtrie en Arabie, ainsi que l'hérésie des stèles fétichistes, celui qui altéra le culte pur abrahamique, 'Amrû b. Luhay Al-Khuzâ'i.

Après la conquête de La Mecque, le Prophète ﷺ décida d'envoyer au sanctuaire de Manâh un homme qui comptait parmi ceux qui la vénéraient avant l'islam, Sa'd b. Zayd Al-Ashhalî, qu'Allah l'agrée. Ce dernier partit à la tête de vingt cavaliers avec pour mission de détruire ce lieu d'idolâtrie. Il effectua au préalable une excursion d'approche avant d'effectuer la mission fixée. En arrivant sur place, les gardiens du lieu l'interrogèrent sur le motif de sa présence. Il leur avoua simplement qu'il était venu pour détruire l'idole. Ces derniers lui répondirent : « Essaie donc ». Tandis que Sa'd se dirigeait vers la stèle, une femme noire, dénudée, à la chevelure ébouriffée apparut en implorant le malheur et en se frappant la poitrine. Un des gardiens du sanctuaire s'écria : « Ô Manâh, punis ces infidèles », mais le vent emporta son appel. Sans éprouver la moindre frayeur, Sa'd se

1. C'est à Al-Mushallal que se trouve la stèle de Manâh.

rua sur la créature qu'il frappa mortellement de son épée. Il s'approcha ensuite de la stèle avec les autres Compagnons pour la démolir ainsi que le sanctuaire dans lequel ils ne trouvèrent rien. Ils retournèrent ensuite à Médine<sup>1</sup>.

**- L'expédition de 'Amrû b. Al-'Âs**

Le noble Coran nous a informés au sujet du peuple de Nûh (Noé), sur lui la paix, comme suit :

**« Ils dirent alors à leur peuple : “Ne renoncez jamais au culte de vos divinités. N'abandonnez jamais Wadd, Souwâ', Yaghouth, Ya'ouq et Nasr” ».**  
Nûh (Noé) : 23

Souwâ', qui est mentionné ici fait référence à une idole que vénérât le peuple de Noé, paix sur lui. Mais le clan de Hudhayl Al-Madharî redonnèrent vie à ce culte. Ils vénéraient la statue de cette fausse divinité et effectuaient un pèlerinage vers son sanctuaire. Après la conquête de La Mecque cependant, cette tribu abandonna cette dévotion fétichiste et ils acceptèrent l'islam en grande partie. Le Messager d'Allah ﷺ envoya ensuite 'Amrû b. Al-'Âs pour détruire l'idole de Souwâ'. Voici son récit de la mission : « J'arrivai alors près de la stèle où se tenait son gardien. Ce dernier me demanda : Que veux-tu ? Je lui faisais savoir que le Messager ﷺ m'avait chargé de démolir cette statue. Tu ne pourras pas, me dit l'homme. Et pourquoi ? l'interrogeai-je. Car elle ne te laissera pas faire cela, déclara le garde. Jusqu'à ce jour, tu es encore dans l'égarement, lui annonçai-je avant d'ajouter, crois-tu vraiment qu'elle t'entend ou te voit ? Je m'approchai de l'idole et je la brisai. Puis avec mes compagnons d'expédition, nous détruisîmes le sanctuaire, sans rien y trouver. Je m'adressai enfin au gardien : Et maintenant que vas-tu faire ? Je me sou mets à Allah, répondit-il.

Nous pouvons tirer comme enseignements de ces expéditions prophétiques, l'interdiction de maintenir les lieux d'idolâtrie ainsi que les idoles

---

1. Le Dr Akram Al-'Umari a écrit : « Ce récit semble faible selon les critères de la science du Hadith. On peut toutefois le rapprocher historiquement d'une autre narration historique dans laquelle les auteurs des batailles prophétiques ont mentionné que l'Envoyé ﷺ avait dépêché certaines expéditions de ce type dans la Péninsule. On peut donc croire que Manâh faisait partie de l'une d'elles, sachant qu'elle comptait parmi les idoles les plus vénérées chez les Arabes ». J'ajoute que je me suis inspiré de l'étude susmentionnée du Dr Akram Al-'Umari pour les parties de l'ouvrage consacrées aux expéditions du Prophète ﷺ.

et leurs sanctuaires en place. On doit, dans la mesure du possible, les détruire, car ces lieux de fétichisme représentent les symboles de la mécréance. Or, cette dernière constitue le plus grave méfait et l'on ne doit donc pas l'autoriser lorsqu'on peut l'éradiquer totalement.

Ce verdict englobe les mausolées qui font l'objet d'un culte et de vénération. Mais aussi les idoles qu'on adore en dehors d'Allah, les pierres, objets de dévotion, près desquelles on prononce des vœux pieux, des invocations et qu'on embrasse, etc. Maintenir ces lieux de shirk intacts n'est donc pas permis, quand la possibilité de les détruire existe. Ces idoles détiennent le même statut que celles d'Al-Lât et d'Al-'Uzzâ ou de Manâh, ou sont même parfois plus néfastes.

\* \* \* \*





## PARTIE 3

### Leçons, remarques et enseignements utiles

#### **1. Exégèse coranique de la sourate An-Naṣr (La Victoire) et l'annonce de la mort du Prophète ﷺ.**

‘Âïcha, qu’Allah l’agrée, nous a informés que « le Messenger d’Allah ﷺ répétait fréquemment cette invocation : “*Soit glorifié et loué ô Allah, j’implore Ton pardon et me repens à Toi*”. Je lui demandai alors : ô Prophète, j’ai remarqué que tu prononçais souvent ces paroles. Il me répondit alors : *Le Seigneur m’a fait savoir que lorsque surviendra un événement particulier au sein de ma Communauté, je devrai multiplier cette invocation : “soit glorifié et loué ô Allah, j’implore Ton pardon et me repens à Toi*”. Or, ce présage est apparu :

**« Lorsque viendront le secours d’Allah et sa victoire, 2. et que tu verras les hommes entrer en masse dans la religion d’Allah, 3. célèbre alors, les louanges de ton Seigneur et implore Son pardon, et sache qu’Il accepte toujours le repentir de Ses serviteurs dévoués. »** An-Naṣr (La Victoire) : 1-3.<sup>1</sup>

L’imam Qurtubî a commenté ce chapitre ainsi : « Cela fait référence à la conquête de La Mecque. Après cet événement, les Arabes disaient : — si Mohammad a vaincu les Mecquois, tandis qu’Allah avait protégé ces derniers du peuple des éléphants, vous ne pourrez lui résister. Ils se convertirent alors en masse, par tribus entières ».

‘Amrû b. Salamah a rapporté : « Nous nous trouvions à un point d’eau où s’arrêtaient les voyageurs en monture. Nous les interrogeons alors sur la situation à La Mecque et au sujet de cet homme qui s’apprêtait à la conquérir. On nous répondait : il prétend qu’Allah l’a envoyé et lui a révélé ceci

1. Mouslim (484/220)

et cela. 'Amrû a ajouté : je mémorisais tout ce que j'entendais, comme si c'était gravé dans mon cœur. Les Arabes attendaient de connaître l'issue de la bataille avant de se convertir. Ils se disaient : laissons-le en prise avec son peuple, s'il prend le dessus, cela veut dire qu'il est un véritable Prophète. À la prise de La Mecque, les tribus proclamèrent leur conversion à l'islam ».

Cette sourate porte également le nom de Tawdî' (l'Adieu), car elle annonce la fin proche du Muṣṭafâ. Abd Allah Ibn 'Abbâs a rapporté :

'Umar me faisait partager les assemblées des Compagnons plus âgés qui avaient participé à la bataille de Badr. Cela n'était pas du goût de tous, et un jour on demanda à 'Umar :

- pourquoi introduis-tu ce jeune homme, qui n'est pas plus âgé que nos fils, dans nos assises ? Al-Farûq leur répondit alors :

- vous savez qui est ce jeune homme, n'est-ce pas ? Un jour, il m'emmena parmi ces anciens, et je sus qu'il voulait que je fasse mes preuves devant eux. 'Umar leur demanda :

- que dites-vous de la sourate Lorsque viendront le secours d'Allah et sa victoire [...] ? Certains affirmèrent qu'Allah prescrivait ainsi à ses serviteurs de célébrer Ses louanges lors de la victoire. D'autres ne se prononcèrent pas. Puis 'Umar s'adressa à moi et m'interrogea :

- et toi Ibn 'Abbâs, dis-tu la même chose ?

- non, répondis-je, avant de leur faire savoir que par ces versets Allah annonçait la mort proche du Prophète. Lorsque viendront le secours d'Allah et sa victoire, constitue le signe annonciateur de sa fin. 'Umar confirma et déclara :

- ce que je sais de cette sourate est exactement ce que tu viens d'en dire .<sup>1</sup>

Le professeur Sayyîd Qutb nous a fait part de quelques remarques utiles au sujet de ce chapitre. Il a écrit :

Le début de cette sourate révèle de manière particulière la façon de se représenter la réalité liée au déroulement des événements en ce monde et dans la vie des hommes. Ces versets dévoilent ce que demeure le rôle du Messager ﷺ, celui des croyants, et les limites de leurs prérogatives au sein de cette Mission. La Parole d'Allah Lorsque viendront le secours

---

1. Al-Boukhârî (4394)

d'Allah et sa victoire, suggère cette approche. Cette dernière indique que la victoire d'Allah intervient au moment opportun, celui qu'Il choisit, et de la façon dont Il l'entend et conformément à la finalité qu'Il a prévue. Rien de tout cela n'appartient au Prophète ﷺ ni à ses Compagnons. La victoire ne dépend pas d'eux et ne repose pas sur leurs épaules. De même, son mérite ne leur revient pas, tout comme elle n'est pas destinée à combler leurs inclinations. La victoire demeure l'apanage d'Allah, et Il la réalise par eux ou sans eux. Quant à ces hommes, la part de ce triomphe dont ils doivent se contenter reste d'en avoir été les instruments, les gardiens et les garants. Voici les seules retombées qu'ils récoltent de cette victoire, de cette conquête et des conversions en masse à l'islam.<sup>1</sup>

Ces mots reflètent un principe profond de la foi, que le Noble Coran a veillé à ancrer dans le cœur des croyants. Ce dernier confirme que le don du pouvoir et de l'autorité demeurent une décision d'Allah, qui choisit le moment, le lieu et les individus par les mains desquelles Il accorde Sa victoire. Les gens sincères parmi Ses serviteurs restent dès lors ceux qui bénéficieront de cet honneur et de cette grâce particuliers.

## **2. Les décisions avisées et les qualités relationnelles du Messenger.**

### **- La conversion de Suhayl b. 'Amrû.**

Suhayl b. 'Amrû, qu'Allah l'agrée, a relaté ce qui suit : Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ fit son entrée victorieuse à La Mecque, je me cloîtrai chez moi. Je fis ensuite transmettre un message à mon fils Abd Allah b. Suhayl dont la teneur était : demande à Mohammad de m'épargner, car je pense qu'il voudra m'exécuter. Je rappelai à mon fils mes méfaits envers le Prophète ﷺ et ses Compagnons. Je lui mentionnai leur gravité, telle que mon attitude très insultante lors de la conclusion du traité d'Al-Hudaybiyyah, ma participation aux batailles de Badr et d'Uhud et à toutes les manœuvres hostiles des Quraysh, etc. Abd Allah se rendit alors auprès du Messenger ﷺ et lui demanda protection en mon nom. L'Envoyé ﷺ accepta et requit ma présence. Puis il ordonna à ses Compagnons : *quiconque croisera le chemin de Suhayl, baissera le regard. Qu'il se présente donc ! Suhayl est un homme sage et respecté, et il ne peut ignorer plus longtemps l'islam, car il sait désormais que la cause qu'il défendait n'était pas profitable !*

Abd Allah partit ensuite à la rencontre de son père. Suhayl qui reconnaîtra plus tard la bonté dont le Messenger ﷺ faisait preuve depuis son enfance, tarda toutefois à se convertir et se montra hésitant. Puis alors qu'il avait

1. Fi-zilâlil-qur-ân, (6/3996)

pris part à l'expédition de Hunayn en compagnie du Messenger ﷺ, il accepta enfin l'islam à Ji'arrânah<sup>1</sup>.

Les paroles du Prophète ﷺ eurent un impact décisif sur Suhayl qui finit par admettre que l'Envoyé d'Allah ﷺ s'était toujours montré bienveillant. Par la suite, Ibn 'Amrû adoptera l'islam et fera preuve de loyauté et de bienfaisance.

Zubayr b. Bakkâr a témoigné ainsi de la période qui a suivi la conversion de Suhayl : [...] il multipliait les prières, les jeûnes et les aumônes. Puis il se rendit avec sa famille au Shâm pour accomplir le Jihad. On rapporta de lui qu'il jeûnait et priait tant la nuit que son teint pâlit, et qu'il pleurait beaucoup en écoutant le Noble Coran. Enfin, Suhayl dirigea un bataillon important lors de la bataille du Yarmûk.

#### **- La conversion de Ṣafwân b. Umayyah.**

'Abd Allah b. Zubayr a raconté de cette conversion : Quant à Ṣafwân b. Umayyah, il prit la fuite jusqu'à Shu'aybah<sup>2</sup>. Il demandait à son esclave Yaser qui l'accompagnait seul de rester vigilant et de l'avertir s'il voyait quelqu'un s'approcher. Ce dernier l'informa de l'arrivée de 'Umayr b. Wahb. Que vais-je faire de lui ? se demanda alors Ṣafwân qui pensait que 'Umayr, partisan de Mohammad, voulait le tuer. Ṣafwân s'approcha de son ancien ami et l'interpella alors : ô 'Umayr, le mal que tu m'as fait ne te suffit-il pas ? Tu veux désormais me tuer après m'avoir imposé le remboursement de tes dettes et l'entretien de ta famille ! Mais 'Umayr lui répondit : ô Abû Wahb (Ṣafwân), je donnerai ma vie pour sauver la tienne, je suis venu de la part du plus généreux et bienveillant des hommes. Avant de rencontrer Ṣafwân, 'Umayr avait en effet informé le Messenger d'Allah ﷺ de la fuite de son ami qui était prêt à se jeter à la mer pour éviter les représailles. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui assura alors qu'Ibn Umayyah serait épargné. C'est alors qu'Ibn Wahb partit à la recherche de ce dernier.

'Umayr tenta de rassurer Ṣafwân : Le Prophète ﷺ te garantit sa protection. Mais le fugitif refusa de croire 'Umayr et de le suivre tant que ce dernier ne lui présenterait pas un gage de sincérité. 'Umayr retourna alors auprès de l'Envoyé ﷺ et lui annonça : ô Prophète j'ai trouvé Ṣafwân qui fuyait, prêt à mettre fin à ses jours. Il a refusé de croire en ton indulgence tant que je ne lui rapporterai pas de gage. Le Messenger d'Allah ﷺ lui ré-

1. Al-Ḥâkam (3/281)

2. Shu'aybah était un port sur les rives de la Mer Rouge. Il constituait le port rattaché à La Mecque, où ses navires étaient arrimés, avant que le port de Djeddah ne le remplace.

pondit alors : *prends avec toi mon turban*. ‘Umayr retourna auprès d’Ibn Umayyah avec cette étoffe du Yémen, que le Mustafa avait enroulée autour de la tête laissant un pan recouvrir son visage, le jour où il entra à La Mecque.

Ibn Wahb retrouva Şafwân, lui présenta le turban et tenta de le rassurer à nouveau : je viens de la part du plus généreux et du plus indulgent des hommes. Sa gloire et son royaume t’appartiennent, il est ton frère. Pense donc à Allah un instant. Mais Ibn Umayyah restait réticent, il déclara : je crains pour ma vie, à quoi ‘Umayr répondit : le Prophète ne veut que t’inviter à l’islam, et il t’accordera un délai de deux mois pour y réfléchir. Il est l’homme le plus loyal qui soit et le plus généreux. Il t’a même envoyé le turban avec lequel il est entré à La Mecque, tu le reconnais n’est-ce pas ? oui, répliqua Şafwân.

Finalement, ce dernier accepta de retourner dans la ville sainte où, en compagnie d’Ibn Wahb, il arriva au moment où le Messenger d’Allah ﷺ dirigeait la prière du milieu de l’après-midi (‘aṣr). Ils s’arrêtèrent à la Mosquée sacrée et Şafwân demanda à ‘Umayr : combien de prières quotidiennes accomplissez-vous ? Cinq, répondit Ibn Wahb. Et c’est Mohammad qui les dirige ? Interrogea encore Şafwân. En effet, confirma son ami.

Pendant ce temps, le Messenger d’Allah ﷺ concluait la prière par la salutation finale. Şafwân l’interpella alors à voix haute : ô Mohammad ! cria-t-il, ‘Umayr m’a rapporté ton turban et il prétend que tu as demandé à me voir pour m’inviter à l’islam, et que tu es prêt à m’accorder un délai de deux mois. *Descends donc de ta monture, ô Şafwân*, lui proposa l’Envoyé ﷺ. Non par Allah, pas avant que tu m’aies répondu, lui dit Ibn Umayyah. *Ce ne sont pas deux, mais quatre mois de délai que je t’accorde*, lui annonça le Messenger ﷺ. Ibn Umayyah quitta alors sa monture.<sup>1</sup>

Plus tard, le Prophète ﷺ partit en expédition vers le fief de la tribu Hawâzin. Şafwân qui n’avait toujours pas accepté l’islam s’était joint à la campagne. L’Envoyé d’Allah ﷺ mandata un de ses Compagnons auprès d’Ibn Umayyah pour que ce dernier lui prête les armes et les cuirasses en sa possession. Şafwân demanda au Messenger ﷺ s’il était libre de refuser. « *Elles te seront rendues ou remboursées en cas de perte* », lui promit le Mustafa ﷺ.<sup>2</sup>

1. Al-Bayhaqî dans *ad-dalâil* (5/46) ; Ibn Hishâm (4/60)

2. Ahmad (3/401) et (6/465) ; Abû Dâwûd (3562) ; Al-Hâkam (3/49) ; Al-Bayhaqî dans *al-kubrâ* (6/89)



Ibn Umayyah consentit à ce prêt et, suivant les instructions du Messenger ﷺ, il fit transporter les cent cuirasses accompagnées de leurs armes à Hunayn où il prit part à la bataille, ainsi qu'à celle de Tâïf.

De retour de cette expédition, le Prophète ﷺ s'arrêta à Jî'irrânah. Le butin fut rassemblé et l'Envoyé ﷺ le contemplait en compagnie de Şafwân. Mais le regard de ce dernier se posa fixement sur une vallée voisine où paissaient bétail et troupeaux. Le Mustafa ﷺ remarqua ce qui avait retenu l'attention d'Ibn Umayyah et il lui dit alors : « ô Abû Wahb [surnom de Şafwân], ce terrain là-bas te plaît, n'est-ce pas ? Certes répondit, Ibn Umayyah. *Il t'appartient, ainsi que son cheptel*, lui annonça alors le Messenger ﷺ. Seul un Prophète peut donner si généreusement, déclara alors Abû Wahb, avant d'ajouter, je témoigne qu'il n'existe pas de véritable divinité hormis Allah, et je témoigne que Mohammad est le Messenger d'Allah. » Şafwân venait ainsi de se convertir à l'islam.

Remarquons que le récit de la conversion de Şafwân nous indique que le Mustafa ﷺ veilla à gagner la sympathie de ce dernier, afin de l'encourager et de l'amener finalement à accepter l'islam. L'Envoyé ﷺ lui accorda ainsi un délai de quatre mois de réflexion après lui avoir accordé protection. Il fit preuve d'une largesse peu ordinaire à son égard en lui faisant don d'une centaine de chameaux et de troupeaux de moutons. Le Messenger ﷺ avait agi de même avec d'autres chefs de La Mecque. Cette générosité hors du commun encouragea Şafwân à se convertir, et ce dernier avait d'ailleurs rapporté à ce sujet, par la suite : « Par Allah, le Prophète s'est montré très bienveillant à mon égard. Pourtant il comptait parmi les personnes que je détestais le plus. Mais par ses dons, il gagna ma sympathie jusqu'à devenir celui que j'aimais le plus. »<sup>1</sup>

#### **- La conversion de 'Ikrimah b. Abû Jahl.**

Abd Allah b. Zubayr, qu'Allah l'agrée, a rapporté : S'adressant au Messenger d'Allah ﷺ, Oum Ḥakîm, l'épouse de Ikrimah b. Abû Jahl, lui dit : ô Prophète, 'Ikrimah a fui vers le Yémen, car il craignait que tu n'ordonnes son exécution, accorde-lui ta protection. *Il est en sûreté ici*, lui annonça alors l'Envoyé. Oum Ḥakîm partit alors à la recherche de son époux en compagnie d'un de ses serviteurs, un jeune Romain. Durant le trajet, ce dernier, profitant de la situation, fit des avances à sa maîtresse. Oum Ḥakîm calma ses ardeurs par de fausses promesses à condition qu'il daigne attendre

1. Mouslim (2313)

un peu. Lorsqu'elle arriva avec l'esclave au village de 'Ak, elle rechercha l'assistance des habitants qui se saisirent de l'effronté et le ligotèrent. Elle poursuivit ensuite sa route jusqu'à Tuhâmah sur les rivages de la Mer Rouge, où se trouvait 'Ikrimah qui avait déjà posé les pieds sur une embarcation. L'époux d'Oum Hakîm avait alors engagé une conversation avec un matelot qui lui conseilla de sauver sa vie en professant qu'il n'existe pas de divinité hormis d'Allah. Mais 'Ikrimah lui répondit : c'est précisément ce que je cherche à fuir. À ce moment précis, Oum Hakîm apparut et avec insistance, elle le pria de rebrousser chemin : ô mon cousin, lui dit-elle, le Messenger ﷺ est le plus généreux et le plus bienveillant des hommes, ne cours pas à ta perte et reviens ! Tandis qu'Ikrimah se plaça face à elle, Oum Hakîm ajouta : j'ai demandé pour toi la protection et Mohammad, l'Envoyé d'Allah ﷺ te l'a accordée. Tu as vraiment fait cela ? demanda 'Ikrimah. Oui, lui assura son épouse. Ils repartirent ensemble. Sur la route, Oum Hakîm informa son mari du harcèlement que lui avait fait subir le jeune servant romain. 'Ikrimah, qui n'était pas encore musulman le tua.

Alors que le fils d'Abû Jahl approchait de La Mecque, l'Envoyé d'Allah ﷺ adressa la recommandation suivante à ses Compagnons : *'Ikrimah ne va pas tarder à se présenter en croyant qui a émigré pour la Cause d'Allah. N'insultez pas son père, car les insultes à l'égard des morts affligent les vivants, mais n'atteignent pas les disparus.*

Abd Allah b. Zubayr a relaté également que durant cette période, l'épouse de 'Ikrimah se refusait à lui, car il n'avait toujours pas accepté l'islam. Ce dernier lui disait alors : cette religion doit être une chose sérieuse pour t'empêcher de venir à moi.

Lorsque plus tard 'Ikrimah se présenta devant le Messenger d'Allah ﷺ, ce dernier se leva pour montrer sa joie de le voir revenir. Puis l'Envoyé ﷺ se rassit tandis qu'Ikrimah et Oum Hakim, qui était voilée, se tenaient devant lui. Le fils d'Abû Jahl prit alors la parole : ô Mohammad, celle-ci prétend que tu m'as accordé l'amnistie. *Elle a dit vrai*, lui répondit le Prophète ﷺ, *et tu es en sûreté ici.* Puis 'Ikrimah ajouta : Dis-moi Mohammad, que prêches-tu ? *Je t'invite à témoigner qu'il n'existe point de véritable divinité, hormis Allah, et que je suis Son Messenger, puis à accomplir la salât et à t'acquitter de la zakât.* L'Envoyé ﷺ énuméra encore plusieurs autres obligations et prescriptions islamiques. Par Allah, déclara 'Ikrimah, tu ne prêches que la vérité, et l'excellence, et tu comptais parmi nous, bien avant ta Mission, comme le plus sincère et le plus bienveillant. Je





témoigne donc qu'il n'existe pas de véritable dieu, hormis Allah, et je témoigne que Mohammad est Son Serviteur et Son Messager. Le Mustafa ﷺ se réjouit alors de cette nouvelle conversion. 'Ikrimah demanda ensuite au Prophète ﷺ : ô Messager d'Allah enseigne-moi la meilleure parole. *Prononce la shahâdah*, lui répondit le Prophète ﷺ. Mais encore, interrogea à nouveau 'Ikrimah. L'Envoyé ﷺ lui enseigna alors ces mots : *je prends Allah comme Témoin et les personnes ici présentes que je suis musulman, émigré dans la voie d'Allah et combattant de Sa cause*. Le nouveau converti prononça alors cette phrase.

Après cela, le Prophète ﷺ promit à 'Ikrimah ceci : *demande-moi en ce jour tout ce que tu souhaites et je te l'accorderai*. Le fils d'Abû Jahl lui dit alors : implore pour moi le pardon d'Allah pour mon hostilité envers toi, toutes les campagnes auxquelles j'ai participé contre toi, tout ce que j'ai pu dire sur toi en ta présence et en ton absence. L'Envoyé d'Allah ﷺ invoqua aussitôt le pardon d'Allah en faveur de 'Ikrimah. Ce dernier déclara alors qu'il était très satisfait et jura de multiplier les dons et les batailles pour la Cause d'Allah, pour racheter ses fautes passées à combattre l'islam par son épée et ses biens.

'Ikrimah tint d'ailleurs promesse, et il lutta sans relâche pour la Cause d'Allah jusqu'à gagner le martyre durant la bataille du Yarmuk.

Après la conversion de 'Ikrimah, le Messager d'Allah ﷺ proclama la première union que ce dernier avait contractée avec son épouse Oum Hakîm, valide<sup>1</sup>.

L'attitude du Prophète ﷺ à l'égard de 'Ikrimah dévoile une bonté et une douceur qui ont permis de gagner sa sympathie et de l'attirer à l'islam. Le Messager ﷺ l'avait accueilli avec un visage souriant et en lui souhaitant la bienvenue. Dans une version du récit, l'Envoyé ﷺ le reçut en lui adressant ces mots : « *bienvenue au cavalier émigré !* ».<sup>2</sup>

Ce comportement prophétique exerça une bonne influence sur 'Ikrimah qui se sentit bouleversé. L'attitude de son épouse Oum Hakîm le marqua également et l'encouragea à accepter l'islam. Elle demanda dans un premier au Messager ﷺ d'accorder protection à son époux, puis elle entreprit un périple risqué pour le retrouver espérant pour lui la guidée d'Allah. En se refusant aussi à lui parce qu'il n'était pas croyant, elle montrait à

1. Ibn Hishâm (4/61)

2. Tirmidhi (2735) ; Tabarânî dans *al-kabîr* (7/373-374)

‘Ikrimah l’importance de cette religion. Oum Hakîm a ainsi influencé la pensée de son époux encore mécréant et ses sentiments envers l’islam. Tout cela le conduisit pour finir à se convertir auprès du Messager ﷺ et à accepter la nouvelle foi, sincèrement et avec désintéressement. On le voit alors demander au Prophète ﷺ d’invoquer le pardon d’Allah en sa faveur pour toutes ses fautes passées ; et jurer de dépenser et de se battre pour Allah au-delà de ce qu’il avait investi en argent et de sa personne dans la lutte contre l’islam. Ikrimah a certes tenu promesse et il a compté parmi les mujâhidûn les plus braves. Il commanda même des troupes lors des guerres contre les apostats, et pour la conquête du pays de Shâm. Enfin, c’est lors de la bataille du Yarmuk qu’Allah lui accorda le martyr, après tant de sacrifices en biens et de sa personne pour Sa Cause.

**- Un exemple prophétique d’humilité lors la conversion du père d’Abû Bakr.**

Asmâ bint Abû Bakr As-Siddîq, qu’Allah l’agrée, a relaté ce qui suit : Plus tard, après la conquête de La Mecque, Abû Bakr guida son père auprès du Messager d’Allah. Lorsque le Prophète ﷺ les vit arriver tous deux, il dit à As-Siddîq : *pourquoi n’as-tu pas épargné à ton père âgé ce déplacement, j’aurais pu me rendre jusqu’à lui.* Ô Envoyé, répondit le Compagnon, c’est plutôt à lui de marcher jusqu’à toi. Le Messager d’Allah ﷺ le fit asseoir devant lui, puis il passa sa main sur la poitrine du vieil homme et lui dit : *accepte l’islam.* Ce dernier prononça alors la shahâdah. Abû Bakr le reconduisit alors chez lui. La tête de son père ressemblait à une pousse de drinn<sup>1</sup> blanchie. Le Prophète ﷺ en voyant cela dit : *remédiez à cela en teignant ses cheveux*<sup>2</sup>.

On a rapporté ailleurs que le Mustafa ﷺ félicita Abû Bakr pour la conversion de son père.

Ce récit dévoile une Tradition prophétique du noble Envoyé ﷺ qui consiste à témoigner du respect et de la considération envers les personnes âgées, comme le confirment ces autres Hadiths :

- « *Celui qui ne témoigne pas de respect envers nos anciens et ne se montre pas indulgent envers notre jeunesse n’est pas des nôtres.* »<sup>3</sup> ;

- « *La bonté envers le musulman âgé procède de la dévotion envers Allah.* »<sup>4</sup>

1. Note du traducteur : le drinn est une plante désertique de la famille des poacées (Poaceae).

2. Ahmad (6/349-350) ; Tabarâni dans *al-kabîr* (24/88-89), n° 236 ; Ibn Hibbân (7208) ; Al-Hâkam (3/46-47)

3. Ahmad (1/257) ; Tirmidhî (1921) ; Ibn Hibbân (459)Hi

4. Abû Dâwûd (4843)



Dans le même ordre d'idée, le Messenger Hadiths recommandait également la bienveillance envers les proches parents éprouvés. Il l'a également enjoins envers ceux qui ont accompli des sacrifices ; ou ont subi des revers au nom de l'islam ; ou envers les musulmans de mérite pour leurs efforts au service de leurs frères et de la défense de la religion.

**- La conversion de Fudhâlah b. 'Umayr : un exemple d'indulgence prophétique.**

Fudhâlah b. 'Umayr b. Al-Mulawah voulait assassiner le Messenger d'Allah ﷺ tandis que ce dernier accomplissait les déambulations autour de la Ka'bah, l'année de la conquête de La Mecque. L'intrigant s'approcha alors à cette occasion du Prophète ﷺ, qui dit : *Est-ce toi Fudhâlah ?* Oui, répondit ce dernier, ô Envoyé. *Que rumines-tu donc ?* lui demanda alors le Mustafa ﷺ. Rien, je ne faisais qu'évoquer Allah, prétendit Fudhâlah. Cette réponse fit sourire le Messenger ﷺ, qui invoqua le pardon d'Allah, avant de s'approcher de son interlocuteur et de poser sa main sur sa poitrine. Ce dernier a rapporté plus tard qu'il ressentit un apaisement et qu'aus-sitôt après que l'Envoyé ﷺ décolla sa paume, son ressentiment envers lui se changea en une profonde affection. Fudhâlah a ajouté : Je décidai alors de retourner chez moi. Sur le chemin, je croisai une femme avec laquelle j'avais l'habitude d'engager la conversation. Elle m'invita alors à un brin de causerie. Mais je refusai et poursuivis mon chemin en déclamant quelques vers.

**3. Comment oses-tu contester devant moi une sentence d'Allah !?**

'Urwah b. Zubayr, qu'Allah l'agrée a raconté le fait suivant : Du vivant du Prophète ﷺ et durant la conquête de La Mecque, on rapporta à ce dernier le cas d'une femme qui avait commis un vol. Les gens de sa tribu se hâtèrent de demander à Usâmah b. Zayd d'intercéder auprès de l'Envoyé ﷺ en faveur de la voleuse. Zayd rendit alors visite au Mustafa ﷺ pour obtenir une exemption de peine, mais sa démarche irrita le Messenger ﷺ. Au soir, ce dernier adressa aux gens qui l'entouraient un sermon. Il débuta par des louanges d'Allah. Puis il déclara : *ceux qui vous ont devancés parmi les nations ont péri, car ils accordaient l'immunité aux notables qui volaient, et appliquait la sentence sur le faible pour le même crime. Par Celui qui détient dans Sa Main la vie de Mohammad, si ma fille Fatima se rendait coupable de vol je lui ferais couper la main !* L'Envoyé ordonna ensuite qu'on applique la sanction à la voleuse. On rapporte que cette dernière se repentit sincèrement de son crime par la suite, et qu'elle se

maria. La Mère des croyants, 'Âicha, a relaté que cette femme lui rendait des visites régulières lorsqu'elle avait besoin de l'aide du Messager ﷺ.<sup>1</sup>

Cet événement possède une portée pédagogique qui vise à éduquer la Communauté dans le respect de l'équité que garantit la Shari'ah entre tous ses membres, qu'ils soient parents proches ou étrangers. Les Qu-raysh découvraient alors pour la première fois une Loi divine qui plaçait tout le monde sur un pied d'égalité, et qui les soumettait au même traitement face à la Loi du Seigneur de la création. Les critères de définition de la noblesse changeaient et l'homme de mérite devenait celui qui se conformait aux prescriptions d'Allah. La colère du Prophète ﷺ lors de l'intervention de Zayd contient un enseignement pour les musulmans. Ces derniers ne doivent pas négliger l'application des sentences d'Allah ou autoriser l'intercession auprès d'un juge pour abolir ou exonérer un tiers des sanctions pénales islamiques.

#### **4. Tes protégés sont nos protégés, ô Oum Hânî.**

Oum Hânî bint Abû Tâlib a rapporté : À l'approche du Messager d'Allah ﷺ de La Mecque [le jour de la conquête], par le nord, deux hommes des Banû Makhzûm [le clan auquel Oum Hânî était liée par le mariage] se réfugièrent chez moi. Plus tard, mon frère 'Ali b. Abû Tâlib se présenta chez moi à la poursuite des deux fuyards qu'il voulait exécuter. Mais je les recueillis discrètement chez moi avant de me rendre auprès du Prophète ﷺ qui se trouvait alors au nord de La Mecque. Je le trouvai en train de prendre un bain dans une large bassine qui avait visiblement servi à pétrir la pâte. Sa fille Fatima étendait devant l'Envoyé ﷺ le vêtement de ce dernier pour l'abriter des regards. Lorsqu'il acheva son bain, il se saisit de son vêtement dans lequel il s'enveloppa avant d'effectuer les huit unités de prières de dhuhâ.

Après cela, il se tourna vers moi et me dit : *bienvenue à toi, Oum Hânî. Que me vaut ta visite ?* Je l'informai alors de la situation des hommes auxquels j'avais accordé refuge pour les protéger d'Ali. Il me répondit alors : *tes protégés sont nos protégés, ô Oum Hânî, on ne leur fera aucun mal*<sup>2</sup>.

#### **5. Un Prophète ne lance pas de regard fourbe.**

'Abd Allah b. Sa'd b. Abû As-Sarh, s'était jadis converti et il comptait même parmi ceux qui écrivait de leur main la Révélation coranique que dictait le Messager d'Allah ﷺ. Mais il renia l'islam.

1. Al-Boukhârî (4304) ; Mouslim (9/1688)

2. Al-Boukhârî (3171) ; Mouslim (336/82)



Lorsque l'Envoyé ﷺ entra à La Mecque, il prononça à son encontre la peine de mort.

Le renégat se réfugia auprès de 'Uthmân qui était son frère de lait. Il se présenta ensuite avec lui auprès du Prophète ﷺ pour réclamer l'amnistie. Le Muṣṭafâ ﷺ accueillit dans un premier temps sa requête par un long silence, avant de l'accepter.

Quand 'Abd Allah b. Sa'd s'éloigna, le Messenger ﷺ adressa à ses Compagnons ce reproche : « *ne se trouve-t-il pas parmi vous un homme sensé qui aurait profité de mon long silence pour exécuter celui-là ?!* Ô Envoyé, si seulement tu nous avais fait un signe du regard, dit un des Disciples. *Un Prophète ne commande pas l'exécution d'une peine par un signe*, répliqua le Muṣṭafâ ﷺ.

Dans une autre version, on a relaté : « *Un Prophète ne lance pas de regard fourbe* »<sup>1</sup>.

Ibn Hishâm a mentionné dans sa biographie prophétique que 'Abd Allah b. Sa'd s'était montré, par la suite, loyal et dévoué envers l'islam. Les deux califes 'Umar et 'Uthmân lui confièrent même des charges d'administration dans l'empire.

L'exégète Ibn Kathîr a rapporté, quant à lui, à son sujet : « Il serait mort prosterné durant l'accomplissement de la prière du matin ou juste après cette dernière, en arrivant chez lui de retour de la Mosquée. »

### **6. Je vivrai là où vous vivez et je mourrai là où vous mourrez.**

C'est Abû Horeyra qui nous fait ici le récit suivant : Le Messenger d'Allah ﷺ se tint sur le mont de Safa de façon à pouvoir contempler la Ka'bah. Puis il leva la main et il évoqua et invoqua Allah à sa convenance. Les Ansar se trouvaient en deçà de lui. Parmi ces derniers, certains avaient discrètement fait la remarque suivante : il [le Prophète ﷺ] a obtenu le retour dans sa ville natale qu'il désirait et la bienveillance de son clan. Abû Horeyrah témoigna alors : à ce moment une Révélation descendit sur l'Envoyé ﷺ et nous savions alors reconnaître chez lui cet état singulier, et dès lors tout le monde s'immobilisait jusqu'à la fin. Lorsque l'Inspiration divine le quitta, le Mustafa ﷺ leva la tête et déclara : *ô Ansar, parmi vous plusieurs on dit il a obtenu le retour dans sa ville natale qu'il désirait et la bienveillance de son clan*. Effectivement, ô Messenger nous l'avons dit, avouèrent quelques

1. Abû Dâwûd (2683 et 4359) ; Nasâï (7/105-106)

*Ansar. Qui donc pensez-vous que je suis ?! Ne suis-je pas le serviteur d'Allah et Son Messenger, qui a émigré vers Allah puis vers vous ! Je vivrai là où vous vivez, et je mourrai là où mourrez !*

Les Ansar se tournèrent alors vers lui le visage en larmes en assurant au Messenger ﷺ que ces paroles n'étaient pas animées de mauvaises intentions à l'égard d'Allah ou de Son Prophète. Ce à quoi l'Envoyé ﷺ répondit : *Allah et Son Prophète croient en votre sincérité et vous excusent*<sup>1</sup>.

### **7. La conversion de Abd Allah b. Ziba'rî, le poète des Quraysh.**

Au moment de la conquête de La Mecque, Abd Allah b. Ziba'rî As-Sahmî quitta la ville pour se rendre au Najrân. Hassân b. Thâbit [le poète du Prophète ﷺ] profita de cette occasion pour composer une diatribe sous forme de vers à l'encontre de cet ennemi acharné de l'islam, dans lesquels il dénonçait sa fuite lâche.

Il écrivit entre autres :

Longue vie à l'homme qui a suscité ta haine,  
au point de te faire vivre humilié au Najrân.

Ces vers signifient : qu'Allah protège Mohammad ﷺ, cet homme illustre envers lequel tu éprouves une telle haine que tu as dû fuir jusqu'au Najrân, où tu y as trouvé Ibn Ziba'rî, une vie dans la bassesse.

Dans d'autres vers Hassân b. Thâbit est allé jusqu'à menacer Ibn Ziba'rî et sa descendance de la colère d'Allah, de Sa vengeance et de son châtimement douloureux et éternel.

Les langues se relayèrent les vers de Hassân qui parvinrent jusqu'aux oreilles de Ziba'rî. Ce dernier après mûre réflexion fut touché par la grâce d'Allah, et il se résolut à embrasser l'islam. Il retourna dès lors à La Mecque pour rencontrer le Messenger ﷺ et proclamer sa conversion en public. Il demanda à l'Envoyé ﷺ d'implorer le pardon d'Allah en sa faveur pour l'hostilité qu'il avait affichée envers l'islam. Le Prophète ﷺ lui annonça que « l'islam absout les fautes passées ».

Le Mustafa ﷺ le prit en amitié et lui offrit un de ses vêtements. L'ensemble des rapporteurs confirmèrent que Ziba'rî, qu'Allah l'agrée, composa par la suite de nombreux et excellents poèmes en hommage au

1. Ahmad (2/538-539) ; Mouslim (1780)



Messenger d'Allah ﷺ. Il cherchait ainsi à expier les vers qu'il avait écrits à l'époque où il était impie. C'est ce qu'ont mentionné Ibn 'Abd Al-Barr, ainsi qu'Ibn Hajar dans al-isâbah, qui a écrit : « [...] puis il se convertit et composa des poèmes en hommage au Prophète ﷺ, qui lui offrit alors un vêtement ».

L'imam Qurtubî a déclaré à son sujet : « Il était un excellent poète. Il composa de nombreux vers en hommage à l'Envoyé d'Allah ﷺ grâce auxquels il fit oublier ses vers de l'époque avant sa conversion. »

L'exégète Ibn Kathîr l'a décrit également comme « un des plus grands ennemis de l'islam, un poète qui avait mis sa plume au service de la diatribe contre les musulmans. Puis Allah l'a guidé au repentir et à l'islam, dont il prit alors la défense ».

Ziba'rî composera plus tard des vers remarquables en hommage au Mustafâ ﷺ et pour exprimer ses regrets quant à son hostilité affichée envers l'islam et sa conversion tardive.

### **8. Quelques règles juridiques islamiques à retenir de cette expédition, et l'endroit où le Prophète ﷺ séjourna à La Mecque.**

La conquête de La Mecque donna lieu à de nombreux éclaircissements sur le plan des prescriptions islamiques :

- L'autorisation de jeûner ou de rompre le jeûne durant le mois de Ramadan pour le voyageur dont les déplacements sont accomplis à des fins autorisées. Le Messenger ﷺ avait ainsi poursuivi le jeûne durant l'expédition jusqu'à Kudayda où il le rompit ;
- Le Prophète ﷺ a effectué la prière du dhuḥâ, soit huit unités de prière (rak'ah) courtes. Certains en ont déduit que cette Tradition est fortement recommandée ;
- L'allègement du nombre de rak'ah pour les prières du zuhr et du 'aṣr ramené à deux au lieu de quatre lors des périodes de voyage. Ainsi l'Envoyé d'Allah ﷺ a abrégé ces salât durant toute la période de son séjour à La Mecque, soit pendant dix-neuf jours ;
- L'interdiction définitive du mariage temporaire, après son autorisation pour une période de trois jours. L'imam Nawawî<sup>1</sup> considère quant à lui que l'inter-

1. Je me suis référé pour les règles juridiques islamiques aux sources que le Dr Al 'Umari a cité dans *al-mujtama'ul-madani*, en plus de celles mentionnées par le Dr Rizqullah dans *as-siratun-nabawiyyah*-

diction et l'autorisation furent émises à deux occasions distinctes. Selon lui, cette pratique était permise avant la campagne de Khaybar, puis interdite durant cette bataille ; puis le Mustafa ﷺ l'aurait autorisée au moment de la conquête de La Mecque pour l'interdire ensuite définitivement.

Une autre opinion est celle d'Ibn Al-Qayyîm selon laquelle al-mut'ah (mariage temporaire) n'aurait pas été interdit à Khaybar, mais uniquement lors de la conquête de La Mecque. Ce théologien a développé longuement la question lors de son exposé des prescriptions islamiques instituées lors des expéditions de Khaybar et de La Mecque. Toujours est-il que tous les théologiens s'accordent sur le fait que l'interdiction définitive fut prononcée après la conquête de La Mecque;

- Par la Tradition prophétique suivante : « *L'enfant est affilié à la couche, et la lapidation est pour l'adultérin* »<sup>1</sup>, le Messenger d'Allah ﷺ attribuait la filiation de l'enfant au couple dont l'union lui a donné jour. Cela est confirmé par le Hadith d'Ibn Walîdah Zum'ah au sujet duquel Sa'd b. Abû Waqqâs et Abd b. Zum'ah se disputèrent la paternité, que l'Envoyé ﷺ attribua à ce dernier qui était le père naturel.<sup>2</sup>

- L'interdiction de léguer plus du tiers de son héritage à des bénéficiaires qui ne sont pas des héritiers légaux, selon les prescriptions coraniques. Le récit de Sa'd b. Abû Waqqâs qui tomba malade à La Mecque atteste de cela. Ce dernier avait demandé au Mustafa ﷺ s'il pouvait léguer plus du tiers de ses biens à d'autres bénéficiaires que ses proches, mais le Messenger ﷺ le lui interdit.

#### - **Le lieu de séjour du Prophète ﷺ à La Mecque :**

C'est à Al-Hujûn que l'Envoyé d'Allah ﷺ séjourna à son arrivée à La Mecque. Cet endroit fut celui où les musulmans et les Banû Hâshim se réfugièrent lorsque les Quraysh leur imposèrent le boycott.

Lorsqu'Usamah b. Zayd demanda au Musatafa ﷺ s'il comptait se rendre chez lui, ce dernier répondit : « *'Aqîl nous a-t-il laissé une quelconque demeure ?!* »<sup>3</sup>. Le Messenger d'Allah ﷺ rappelait par ces mots que le musulman n'hérite pas du mécréant.

---

*fi-dhawil-masâdiril-asliyyah.*

1. Hadith déjà mentionné.

2. Hadith déjà mentionné.

3. Al-Boukhârî (1588) ; Mouslim (1351)



'Aqîl avait hérité d'Abû Tâlib ainsi que son frère Tâlib, et il avait vendu toutes les maisons. Quant à Ali et à Ja'far, ils n'héritèrent pas de leur père Abû Tâlib, car ils étaient musulmans et ce dernier mourut dans la mécréance.

**- *Quelques conséquences de la conquête de La Mecque.***

Cette entrée triomphale des musulmans dans la ville sainte eut de nombreuses conséquences dont :

- La Mecque se trouvait désormais sous l'autorité des musulmans et la nation impie des Quraysh disparaissait. Cela donna aussi une occasion aux croyants d'éradiquer l'idolâtrie à Hunayn et à Tâïf, et par la suite dans le monde entier ;

- Les musulmans représentaient dès lors une grande puissance dans la Péninsule arabique, et la conquête la ville sacrée combla l'espoir du Prophète ﷺ de voir le clan des Quraysh accepter enfin l'islam. Cette tribu devenait la plus puissante parmi les autres groupes tribaux arabes, qui ne pouvaient désormais lui opposer la moindre résistance. L'occasion se présenta alors pour les Quraysh de rassembler tous les clans sous la bannière de l'islam. Les musulmans pourraient alors étendre leur influence aux régions environnantes, mettre fin au règne de l'injustice et de la tyrannie. La liberté de se convertir à l'islam et d'adorer Allah Seul serait ainsi garantie.

- Cette victoire entraîna des répercussions importantes sur le plan religieux, politique et social. Elles demeurent significatives pour quiconque examine sérieusement les faits liés à cette conquête bénie.

Dans le domaine social, la présence du Prophète ﷺ parmi les Mecquois, et le soutien qu'il leur apportait les mettaient en confiance quant au nouveau contexte qui dominait désormais la ville. L'Envoyé ﷺ désigna parmi ses Compagnons des instructeurs pour les former aux enseignements de l'islam. Le Mustafa ﷺ demanda ainsi à Mu'âdh b. Jabal de demeurer à La Mecque, après son départ, pour instruire les habitants de la ville dans la pratique de leur nouvelle religion.

Pour la gestion politique, le Mustafa ﷺ désigna 'Attâb b. Asîd comme gouverneur de La Mecque. Ce dernier devait diriger la ville en conformité au Noble Coran et juger les différends en veillant à défendre les droits des faibles et des opprimés.

Sur le plan religieux, la conquête de La Mecque et l'instauration de l'autorité islamique achevèrent de convaincre les Arabes que l'islam repré-

sentait la religion qu'Allah agréait. Par conséquent, ils se convertirent en masse.- L'entrée victorieuse des musulmans à La Mecque constitua aussi la réalisation de la promesse d'Allah d'établir le pouvoir des croyants sincères après de nombreux et immenses sacrifices. Les Compagnons du Prophète ont ainsi mérité cet aboutissement. Ils ont satisfait aux conditions et aux causes qui préludent à l'établissement de l'autorité sur terre. Au gré des étapes pour parvenir à cet achèvement, ils ont fait face à ses exigences et ainsi traversé les épreuves, résisté, progressé et se sont réformés tout en ayant recours aux causes matérielles. Rappelons-nous, à ce titre, le symbole édifiant de Bilal debout sur le dos de la Ka'bah lançant l'appel à la prière, lui qu'on avait torturé sur les plateaux aux abords de La Mecque. Souvenons-nous lorsqu'il répétait ahad, ahad, alors qu'il était enchaîné.

Mais en ce jour de conquête, c'est lui qui gravit les murs de la Ka'bah pour se hisser sur son toit. C'est lui qui de sa voix puissante et mélodieuse fit retentir dans le ciel l'appel à la prière, l'âme pétrée de foi.

\* \* \* \*



**CHAPITRE 16**  
**LES BATAILLES DE HUNAYN ET DE TÂÏF**  
**(An 8 de l'Hégire)**



## PARTIE I

### Les causes et le déroulement

Après la conquête de La Mecque, et la soumission des Quraysh à l'autorité musulmane, les clans des Hawâzin et des Thaqîf s'inquiétèrent pour leur sort. Les membres de ces tribus pensaient : « désormais plus rien ne retient Mohammad d'engager contre nous une campagne militaire et nous devrions donc déclencher les hostilités avant lui ».

Ils se placèrent sous le commandement de Mâlik b. 'Awf An-Naṣrî, et à ce dernier on confia l'autorité sur les trois clans : Hawâzin, Thaqîf et Banû Hilâl. Ka'b et Kilâb qui appartenaient aux Hawâzin ne participèrent pas à cette coalition, mais un certain Durayd, à la réputation de combattant aguerri et de fin stratège, s'y joignit. Toutefois, en raison de son âge, il ne contribua à cette initiative que par son expérience et la concertation.

Mâlik b. 'Awf avait pris la décision de faire participer à la campagne les femmes et les enfants et de transporter les biens avec eux sur le champ de bataille afin de décourager la défection. Durayd interrogea Mâlik sur ses motivations quant à ce choix. Ce dernier lui répondit alors : « Je souhaite placer derrière chaque homme sa famille et ses biens afin qu'il combatte pour les défendre. – C'est là une décision stupide, lui fit remarquer Durayd, penses-tu vraiment que cela empêchera la défaite ? Si la victoire t'est prescrite, ce ne sera que par l'épée ou la lance de tes hommes, mais si la défaite t'attend, les familles et les biens en subiront les amères conséquences. » Mâlik ne tint toutefois pas compte de l'opinion de Durayd.

#### **1. Les principaux événements de la bataille**

De leur côté, c'est le 5 Shawwal que les musulmans prirent la route en direction de Hunayn où ils arrivèrent le 10. Le Messenger d'Allah ﷺ confia à 'Attâb b. Asîd l'administration de La Mecque en son absence. Douze mille combattants formaient l'effectif des troupes musulmanes, tandis que

pour les clans adverses, Hawâsin et Thaîf, le nombre de leurs guerriers représentait le double, voire un peu plus.

Les nouveaux convertis parmi les musulmans en voyant ce bataillon imposant se réjouissaient et ils se plurent à penser que « leur nombre leur assurerait sûrement la victoire ».

**- La stratégie de Malik b. 'Awf, chef des Hawâzin et des Thaîf :**

Mâlik, le chef des clans idolâtres mit en place une stratégie élaborée qui comprenait plusieurs étapes :

- Il chercha à gonfler le moral de ses troupes, et leur adressa un discours pour les encourager à l'endurance et au sacrifice. Parmi les paroles qu'il prononça : « Mohammad n'a pas encore véritablement combattu. Ceux qu'il a affrontés et vaincus ne possédaient aucune expérience de la guerre. »

- Il mobilisa les femmes et les enfants et rassembla les biens de ses combattants qui devaient les accompagner à l'arrière. Cette manœuvre visait à inciter ses guerriers à faire preuve d'endurance et de fermeté face à l'ennemi. Le combattant, selon lui, qui sentait le danger planer sur ce qu'il possède de plus précieux refuserait la défection et d'abandonner sur le champ de bataille sa famille et ses biens. Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, a rapporté à ce sujet : « Après la conquête de La Mecque, nous livrâmes bataille à Hunayn. Les idolâtres organisèrent alors leurs rangs comme jamais je n'en vis avant de mieux formés. Les cavaliers composaient les premières lignes, puis les fantassins, et enfin les femmes, à l'arrière desquelles se trouvaient troupeaux de moutons et de chameaux. »<sup>1</sup>

-Le chef idolâtre ordonna de dégainer les épées et de briser leur fourreau. Cette coutume des Arabes observée avant le début des hostilités visait à raffermir la volonté des combattants face aux ennemis. Les guerriers devaient alors lutter jusqu'à la victoire ou la mort. Mâlik avait ainsi donné cette instruction à ces troupes pour les encourager à lutter sans relâche. Sa déclaration aux soldats avant la bataille le confirme : « À l'approche de vos ennemis, brisez les fourreaux des épées et ruez-vous sur eux comme un seul homme. »

- Mâlik posta en embuscade des garnisons, qui devaient attaquer les musulmans par surprise et pratiquer de rapides incursions. Sa connaissance

---

1. Mouslim (1059/136)

parfaite du terrain où se déroula l'affrontement l'encouragea à tenter de tirer avantage des conditions naturelles. Avec l'aide du guerrier expérimenté Durayd b. Simah il plaça des contingents embusqués. Ces soldats auraient exterminé complètement les musulmans sans la bienveillance d'Allah à l'égard de ces derniers.

- Une des autres stratégies que le chef idolâtre mit en place consista à déclencher les hostilités et l'assaut initial. En effet, dans la plupart des cas, celui qui attaque remporte la victoire. Quant à celui qui assure sa défense, il se trouve généralement en position de faiblesse. Cette manœuvre porta effectivement ses fruits pendant une période durant la bataille, avant le renversement de situation, par la Grâce d'Allah, et ensuite la résolution du Prophète ﷺ. Les musulmans remportèrent alors la victoire sur leurs ennemis.

- Le chef des Hawâzin utilisa également l'arme psychologique contre ses adversaires, qui peut se montrer décisive. Il tenta ainsi d'insuffler la peur dans le cœur des musulmans en apportant sur l'aire de combat des milliers de chameaux que les femmes montaient à l'arrière des troupes. Cette scène intimidante donna l'illusion aux musulmans que l'armée en face d'eux comptait cent mille guerriers.

- Les manœuvres du Prophète ﷺ pour affronter ces nombreuses troupes : Lorsque le Messager d'Allah ﷺ apprit que les Hawâzin se préparaient à la guerre, il organisa sa campagne après la conquête de La Mecque comme suit :

- Il dépêcha Abd Allah b. Hadrada Al-Aslamî pour collecter des informations sur la situation du clan des Hawâzin. Ce dernier resta parmi eux un ou deux jours avant de retourner auprès de l'Envoyé ﷺ pour l'informer.

Abd Allah s'était rendu à l'endroit que le Mustafa ﷺ lui avait indiqué et il rebroussa chemin sans tarder avec les renseignements qu'il avait collectés sur les ennemis. Mais il n'accomplit pas la tâche de manière optimale et ne se mêla pas suffisamment aux habitants de Hawâzin. Il ne parvint donc pas à s'informer suffisamment des opérations que les idolâtres avaient engagées à l'encontre des musulmans. Les informations les plus utiles consistaient à identifier les positions des troupes ennemies. Les garnisons embusquées dans les vallées isolées surprirent notamment les croyants, par leurs jets de flèches, ce qui donna l'avantage aux mécréants lors de la première partie de la bataille. L'absence de renseignements sur





ces guerriers ennemis constitua dès lors une des causes principales de défaite durant le début de l'affrontement. Cet échec momentané ne remettait toutefois pas en cause l'infailibilité établie du Messenger d'Allah ﷺ. Les circonstances du conflit n'avaient pas fait l'objet d'une Révélation et la conduite de la bataille reposait sur des efforts personnels d'appréciation stratégique. En outre, le Prophète ﷺ de son côté avait tenté de son mieux de collecter les informations nécessaires pour contrer l'ennemi.

- L'Envoyé ﷺ prépara les troupes et emprunta des boucliers et des lances. L'effectif de l'armée du Mustafa ﷺ se composait de ceux qui avaient quitté avec lui Médine lors de la conquête de La Mecque. À ceux-ci s'ajoutaient deux mille nouveaux convertis mecquois. Ainsi le nombre de participants à la bataille de Hunayn fut de douze mille. D'après Anas b. Mâlik : « lors de la bataille de Hunayn, les Hawâzin et les Ghaṭafân se présentèrent avec femmes, enfants et chameaux. Dix mille combattants accompagnaient le Messenger ﷺ en plus de deux mille nouveaux convertis, affranchis de La Mecque »<sup>1</sup>.

Le Prophète ﷺ veilla à garantir l'équipement de ses troupes. Pour cela il demanda alors à son cousin Nawfel b. Al-Hârith b. Abd Al-Muṭalib de lui prêter trois mille lances et de Ṣafwân b. Umayyah il emprunta des boucliers. L'Envoyé ﷺ se chargea de fournir les garanties. Notons que Nawfel et Ṣafwân n'avaient toujours pas accepté l'islam.

Ṣafwân b. Ya'lâ b. Umayyah, rapporte de son père que le Messenger d'Allah ﷺ dit à Ṣafwân b. Umayyah : Lorsque tu recevras la visite de mes émissaires, remets-leur environ trente boucliers, et trente chameaux. Ce dernier demanda alors : ô Messenger d'Allah, il s'agit bien d'un prêt garanti, n'est-ce pas ? Oui, confirma l'Envoyé ﷺ.<sup>2</sup>

Dans une autre version, le Prophète ﷺ demanda à Ṣafwân de lui remettre des boucliers pour l'expédition de Hunayn. Ce dernier demanda alors si le Mustafa ﷺ voulait lui saisir ces équipements. « Non, répondit le Messenger ﷺ, ce n'est qu'un prêt garanti ». Durant la bataille, plusieurs de ces boucliers avaient disparu ; l'Envoyé ﷺ proposa alors à Ṣafwân une compensation. Mais Ibn Umayyah la refusa et annonça au Prophète ﷺ : En ce jour, ô Messenger, accepter l'islam est ce que je désire vraiment . Selon Abû Dâwûd, Ṣafwân accorda ce prêt avant de se convertir<sup>3</sup>.

1. Mouslim (1059/135)

2. Ahmad (4/222) ; Abû Dâwûd (3566) ;

3. Ahmad (6/465) ; Abû Dâwûd (3562) ; Al-Hâkam (3/49) ;

- L'endurance du Mustafa ﷺ fut mise à l'épreuve, mais il réussit à prendre l'avantage durant la bataille. Les Hawâzin avaient devancé les musulmans dans la vallée de Hunayn et ils postèrent alors leurs bataillons dans les défilés, au détour des pistes et près des endroits couverts de végétation. Ils espéraient ainsi surprendre les musulmans par leurs flèches à leur arrivée dans la vallée escarpée.

L'effet de surprise s'avéra en effet concluant, et la pluie de flèches qui s'abattit sur les croyants provoqua la confusion dans leurs rangs. Désarmé face à cette situation de détresse, le gros des troupes se dispersa et quitta le champ de bataille afin de se mettre hors de portée des projectiles. Le Messenger d'Allah ﷺ, quant à lui, entouré de quelques combattants maintinrent toutefois la position et firent face aux assauts des idolâtres.

Voici le témoignage qu'a livré l'oncle du Prophète ﷺ, Al-'Abbâs, de cette situation tragique : J'ai participé aux côtés de l'Envoyé ﷺ à la bataille de Hunayn. Je me trouvais avec Abû Sufiyân b. Al-Hârith en compagnie du Messenger ﷺ que nous ne quittions pas d'une semelle. Il montait une mule blanche lorsque les musulmans et les idolâtres se rencontrèrent sur le champ de bataille. À ce moment-là, nos soldats avaient tourné les talons, mais le Prophète ﷺ donnait des coups de talons à sa monture qui se dirigeait droit sur l'ennemi. Je retins l'animal par la bride pour la ralentir. Le Mustafa ﷺ me demanda alors : ô, 'Abbâs lance un appel aux gens qui ont prêté serment sous l'arbre. Je me mis à hurler à pleins poumons [Al-'Abbâs possédait une voix puissante] : où sont ceux qui se trouvaient à l'arbre de Samurah ?! Par Allah, cet appel leur fit rebrousser chemin comme les vaches qui se précipitent vers leur veau en danger. Nous voici, nous voici, criaient-ils. L'affrontement avec les idolâtres débuta alors, les Ansar poussaient à leur tour des cris de ralliement à l'intention de leur clan : ô vous les Ansar ! ô vous les Ansar ! entendait-on. Puis les clameurs des Banû Al-Hârith prirent la relève pour haranguer les Banû Khazraj. L'Envoyé d'Allah ﷺ observait la scène de combat et tandis qu'il s'était redressé sur sa mule pour mieux voir, il dit : *nous nous trouvons maintenant dans le feu de la bataille*<sup>1</sup>.

Les musulmans durant cette bataille bénéficièrent du soutien d'Allah qui se manifesta à travers plusieurs faits :

1. Mouslim (1775) ; Abd Razzaq dans *al-muṣannif* (5/379-380) ; Ibn Hishâm (4/87).



- La descente des Anges du ciel ;
- L'arme psychologique de la crainte inspirée à l'ennemi ;
- L'impact des deux poignées de sable lancées par le Prophète ﷺ en direction des troupes ennemies. Ainsi le sable n'épargna aucun visage idolâtre et atteignit leurs yeux de tous sans exception. Ce phénomène constitua une des causes de leur défaite.

Al-'Abbâs, qu'Allah l'agrée, a relaté cet événement ainsi : Le Messenger ﷺ saisit des poignées de sable qu'il lança en direction des idolâtres, avant de dire : *soyez défaits par le Seigneur de Mohammad !* Un peu plus tard, lorsque j'observais autour de moi l'évolution de la situation sur le champ de bataille, je remarquai l'affaiblissement qui gagnait les ennemis et leur défaite qui s'annonçait<sup>1</sup>.

## **2. La poursuite des groupes de fuyards jusqu'à Awṭâs et Ṭâif.**

Abû Mûsâ Al-Ash'arî a rapporté : À la fin de la bataille de Hunayn, le Messenger d'Allah ﷺ envoya Abû 'Âmir à la tête d'un bataillon à Awṭâs. Dans ce village, ce dernier rencontra Durayd b. Aṣ-Ṣimah contre lequel il livra un combat qui mena à la mort de ce chef idolâtre. Ses suiveurs prirent alors la fuite. Puis [poursuivit Abû Mûsâ], l'Envoyé ﷺ me dépêcha avec Abû 'Âmir. Mais ce dernier reçut une flèche au genou, décochée par un certain Jushamî. Je m'approchai d'Abû 'Âmir et lui demandai : sais-tu qui t'a blessé avec cette flèche ? Il me le désigna et je me lançai alors à sa poursuite. L'idolâtre prit la fuite et tandis qu'il courait devant moi je l'interpellais : n'as-tu pas honte de fuir ainsi ? Où est ton courage ? Il s'arrêta enfin ; nous échangeâmes des coups d'épée et je le tuai. Je retournai aussitôt après auprès d'Abû 'Âmir et je l'informai du sort de l'archer. Lorsqu'à sa demande j'ôtai la flèche de son genou, un liquide s'en échappa. Il me dit alors : transmets mes salutations au Prophète ﷺ et demande-lui d'invoquer le pardon d'Allah pour moi. Il me désigna après cela comme son successeur à la tête du bataillon. Abû 'Âmir mourut peu de temps après. De retour, je trouvai le Messenger ﷺ chez lui allongé une natte tissée. Cette dernière avait marqué son dos et ses côtes. J'informai le Prophète ﷺ de la mort d'Abû 'Âmir et de sa dernière volonté que je venais aussi transmettre. L'Envoyé ﷺ me demanda alors de lui rapporter de l'eau avec laquelle il effectua ses ablutions. Il leva ensuite les mains pour cette

---

1. Hadith déjà mentionné.

invocation : ô Allah pardonne à ‘Ubayd b. ‘Âmir, tandis que je pouvais voir la blancheur de ses aisselles. Il ajouta : ô Allah place-le au Jour Dernier à un rang supérieur à celui de beaucoup des Tes serviteurs. J’en profitai pour demander au Prophète ﷺ de faire la même supplique en ma faveur. Il dit alors : ô Allah, pardonne à ‘Abd Allah b. Qays [Abû Mûsâ] ses fautes et accorde-lui, le Jour du Jugement, un noble lieu de séjour. Abû Burdah, le fils d’Abû Mûsâ qui a transmis ce récit, a conclut par : une pour Abû ‘Âmir et l’autre pour Abû Mûsâ<sup>1</sup>.

### ***Le siège des fugitifs à Tâïf***

Le Messenger d’Allah ﷺ organisa le siège de la ville de Tâïf en mettant en place plusieurs stratégies de combat, après avoir concerté ses Compagnons. Il désigna l’endroit approprié pour la tenue de ce siège et il usa de la guerre psychologique et de la propagande au sein des rangs adverses.

Parmi les différentes méthodes auxquelles l’Envoyé ﷺ eut recours :

#### ***- L’utilisation de nouvelles armes de guerre.***

Le Prophète ﷺ se servit durant ce siège d’armes nouvelles qu’il n’avait jamais employées auparavant dont :

\* Les catapultes, que le Messenger ﷺ utilisa lors du siège de la forteresse des Thaḳîf à Tâïf. Ainsi Makhḩl, qu’Allah l’agrée, a rapporté que l’Envoyé ﷺ avait dressé des catapultes durant ce siège à Tâïf. La catapulte représente une machine de guerre lourde qui était employée lors des sièges et qui dans ces cas s’avérait efficace. Les pierres qu’elle projetait parvenaient à détruire les remparts et les tours. Elle servait aussi à l’envoi de projectiles qui brûlaient les bâtisses et les casernes. Cet équipement nécessitait l’intervention de plusieurs soldats pour l’entretien et la manipulation.

\* Les blindés. Pour la première fois, le Messenger ﷺ recourut durant le siège de Tâïf à un genre de blindé qui consistait en une baraque de bois. Les combattants s’y mettaient à l’abri des flèches ennemies lors des tentatives de démolition des remparts.

\* Les planches barbelées. Le Prophète ﷺ utilisa aussi pour la première fois durant ce siège, un outil de défense composé de deux planches de bois assemblées en croix à quatre branches. Ces dernières posées à terre laissaient alors apparaître une pointe sur le dessus, ce qui entravait ainsi l’avancée des fantassins et des cavaliers sur les champs de bataille.

1. Al-Boukhârî (2884) ; Mouslim (2498).

Les auteurs spécialisés dans les expéditions militaires du Messenger d'Allah ﷺ ont fait remarquer que ce dernier utilisait cet équipement lors du siège de Tâïf. Il ordonna aux soldats d'encercler la forteresse des Thaqîf de ce dispositif.

Ces Traditions prophétiques comportent un enseignement pour les chefs de la communauté en particulier et pour les musulmans en général. Ces exemples encouragent à réfléchir et à user de la raison pour acquérir ce qui reste utile. On doit penser à innover dans les moyens qui permettent à la Oumah de concrétiser ce qui reste bénéfique pour elle dans les deux mondes, et pour se protéger de ses ennemis.

### **- Le choix approprié de l'endroit de l'affrontement :**

L'armée dressa son campement à proximité de la forteresse. Mais à peine les soldats étaient-ils descendus de leurs montures que les ennemis faisaient pleuvoir sur eux leurs flèches qui atteignirent beaucoup de musulmans.

Al-Hubbâb b. Al-Mundhir proposa alors au Messenger d'Allah ﷺ de déplacer les troupes en lieu sûr, hors de portée des pointes des gens de Tâïf. L'Envoyé ﷺ accepta et chargea ce Compagnon qui était très expérimenté dans le domaine militaire de trouver l'emplacement adéquat pour dresser le camp. Le Prophète ﷺ ordonna par la suite le déplacement du bataillon vers le nouveau lieu qu'Ibn Al-Mundhir avait repéré.

'Amrû b. Umayyah, a rapporté son témoignage de l'événement auquel il assista : Alors que nous venions de dresser le camp, les flèches s'élevèrent dans le ciel comme un essaim de criquets, et Allah sait à quel point elles étaient nombreuses. Nous tentâmes alors de nous abriter sous nos boucliers, mais elles blessèrent cependant plusieurs musulmans. Le Messenger d'Allah ﷺ chargea alors Al-Hubbâb de trouver un endroit surélevé et hors de portée. Ce dernier partit en repérage et découvrit en dehors du village l'endroit où se trouve désormais la mosquée de Tâïf<sup>1</sup>. À son retour, il informa l'Envoyé ﷺ qui commanda le déplacement des troupes.

### **- La guerre psychologique et la propagande de guerre :**

Face à la résistance acharnée des habitants de Tâïf, et à la suite de la mort de plusieurs musulmans, le Prophète ﷺ ordonna l'incendie des vignes et des palmeraies aux abords du village. Il voulait ainsi accentuer la pression sur les Thaqîf.

---

1. La mosquée de Tâïf est connue de nos jours sous le nom de mosquée d'Ibn 'Abbâs.

Mais il interrompit cette action dès qu'il constata que son impact sur le moral et l'esprit de résistance de l'ennemi était assuré. En outre, les Thaḳīf le supplièrent au nom d'Allah et de la parenté qui existait entre eux d'abandonner cet acte.

Puis le Mustafa ﷺ fit adresser un appel aux esclaves de Tā'if et les invita à sortir de la forteresse en leur promettant d'être affranchis s'ils rejoignaient les musulmans. Vingt-trois d'entre eux s'échappèrent, dont Abū Bakrah Ath-Thaḳāfi. Ils se convertirent à l'islam et gagnèrent définitivement leur liberté.

### **- La levée du siège et sa justification :**

Le Messenger ﷺ décida de ne pas poursuivre le siège pour des raisons évidentes. Tā'if se trouvait en effet au cœur d'une région sous autorité musulmane, et l'unique ressort de ses habitants consistait à se protéger dans leur forteresse. Tout chef expérimenté aurait alors compris que maintenir le siège ne procurait pas d'avantages. Mais l'Envoyé ﷺ consulta cependant ceux qui l'entouraient parmi ses Compagnons. Nawfal b. Mu'āwiyah Ad-Daylī déclara alors : « Ils sont tel un renard pris dans son terrier. Tu peux attendre qu'il sorte pour l'attraper, mais si tu le laisses il ne nuira en rien ». Le Prophète ﷺ demanda alors à 'Umar b. Al-Khaṭṭāb d'annoncer aux troupes la levée du siège. Mais ce communiqué souleva des protestations et l'on ne comprenait pas cette décision alors que Tā'if demeurerait imprenable. « Très bien, répliqua alors le Mustafa ﷺ, dans ce cas, lancez l'assaut ! ». Mais les blessés s'accumulèrent et les attaques restaient sans succès. Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ annonça plus tard sa décision de quitter les lieux le lendemain, les musulmans se réjouirent. Ils obtempérèrent sans discuter et le jour suivant, ils firent leurs préparatifs de départ sous le regard de l'Envoyé ﷺ qui souriait<sup>1</sup>.

Alors que les Compagnons avaient emprunté la route du retour, le Prophète ﷺ leur enseigna l'évocation suivante : « Nous rentrons repentants, en pleine dévotion et en célébrant les louanges de notre Seigneur<sup>2</sup>. »

Un Compagnon demanda plus tard au Mustafa ﷺ : Ô Messenger d'Allah ﷺ invoque contre les Thaḳīf. Ce dernier ﷺ implora Allah ainsi : ô Seigneur guide les Thaḳīf et fais-les venir à nous soumis<sup>3</sup>.

1. Al-Boukhārī (4325) ; Mouslim (1778)

2. Ahmad (2/21) ; Al-Boukhārī (1797) ; Mouslim (1344)

3. Ahmad (3/343) ; Tirmidhī (2942) ; Ibn Abū Shaybah dans *al-muṣannif* (12/201)



## PARTIE 2

### La psychologie prophétique

Plusieurs attitudes du Messenger d'Allah ﷺ durant cette expédition révèlent chez ce dernier une aptitude à cerner la psychologie des individus. Voici quelques exemples :

#### 1. Pas de retour à l'idolâtrie

De nouveaux convertis prirent part à l'expédition de Hunayn en compagnie de l'Envoyé ﷺ. Sur la route se trouvait un arbre imposant et verdoyant qu'on nommait dhātu-anwât. Certains membres de plusieurs tribus se rendaient près de ce dernier chaque année. Ils y suspendaient leurs armes, immolaient des bêtes et passaient la journée près de cet arbre. Tandis que le Prophète ﷺ conduisait ses troupes vers leur destination, certains musulmans, fraîchement convertis, aperçurent dhātu-anwât. Cette vision raviva en eux le souvenir des célébrations païennes dont l'arbre faisait l'objet jadis. C'est alors que sous l'emprise d'une certaine nostalgie des temps passés, ils demandèrent au Messenger ﷺ : « Ô Envoyé, procure-nous un autre endroit semblable où suspendre nos armes. Allah est le plus Grand ! » répliqua le Prophète ﷺ, par Celui qui détient ma vie, votre requête ressemble à celle que Moïse reçut de son peuple ! Vous suivrez sans aucun doute les traditions des nations qui vous ont précédés. Puis le Mustafa ﷺ récita le verset suivant :

***« Nous avons fait traverser la mer aux fils d'Israël qui, se retrouvant sur les terres d'un peuple qui vouait un culte assidu à des idoles, dirent : “Moïse ! Désigne-nous une idole que nous pourrions vénérer à l'instar de ces gens.” Il répondit : Vous êtes un peuple d'ignorants ! »*** Al-A'râf (Les Murailles) : 138<sup>1</sup>.

1. Tirmidhî (2180) ; Al-Bayhaqî dans *ad-dalâil* (5/125)



Cet incident indique que ces néophytes ne possédaient pas encore une vision claire des implications du véritable monothéisme. Le Messager d'Allah ﷺ leur expliqua alors que leur requête renfermait une forme d'idolâtrie et il les mit en garde contre cela. Il ne les sanctionna pas pour cette faute et il ne se montra pas sévère à leur encontre ; il savait qu'ils ne s'étaient convertis que récemment.

L'Envoyé ﷺ les autorisa malgré tout à participer à cette expédition militaire, car posséder une foi valide, totalement exempte de tout stigmate jâhiliyen ne constitue pas une condition pour l'accomplissement du Jihad. En effet, combattre pour la Cause d'Allah ne constitue qu'un acte de vertu pour lequel son auteur est récompensé, malgré ses autres éventuels négligences et manquements religieux. Le Jihad constitue même à ce titre, une école d'éducation. En son sein, le mujâhid se forme à la croyance, à la pratique et aux mœurs de sa religion, à travers les voyages propices aux rencontres, aux discussions et aux échanges.

## **2. La fierté en raison de effectif important est une entrave à la victoire**

La fierté que les musulmans éprouvèrent avant le départ en raison de leur effectif important constitua une entrave à la victoire. Le noble Coran a souligné ce fait :

*« Allah vous a permis de remporter de nombreuses batailles, comme celle de Hounayn où votre nombre, dont vous tiriez fierté, ne vous fut d'aucune utilité. La terre, pourtant si vaste, vous parut ce jour-là bien étroite. Vous avez donc tourné le dos à l'ennemi et pris la fuite »*. At-Tawbah (Le Repentir) : 25

C'est dans ce sens que le Messager d'Allah enseignait à ses Compagnons ﷺ les invocations suivantes : il n'existe de puissance et de force qu'en Allah ; ou encore, ô, Allah, en Ton nom je pars, en Ton nom je lance l'assaut et je combats<sup>1</sup>.

On voit dès lors la vigilance permanente dont faisait preuve l'Envoyé ﷺ à l'égard de ses Compagnons et sa promptitude à corriger leurs égarements et leurs comportements. Cette démarche restait la sienne même durant les situations les plus critiques, comme lors de l'affrontement avec ses adversaires acharnés.

Notons également que durant les débuts difficiles de la bataille de Hunayn, et la défection de la plupart des musulmans, surpris par les assauts en-

---

1. Ahmad (3/332-333) ; Ibn Hibbân (1975) ; Nasâï dans *al-yawmu-wal-laylah* (614) ; Darâmî (2485)

nemis, le Prophète ﷺ n'a pas condamné les déserteurs. Il rejeta même la suggestion de certains qui voulaient exécuter ceux qui avaient tourné les talons parmi ceux qu'on a appelés les affranchis.

### **3. Le butin est un moyen de gagner les cœurs**

Le butin constitua justement durant cette bataille un moyen de gagner la sympathie des affranchis, ainsi que des Bédouins qui comptaient comme les premiers parmi les néophytes. Le Mustafa ﷺ distribua donc une part généreuse du butin aux notables Quraysh, aux membres des Ghatafân et des Tamîm. Ainsi on accorda cent chameaux à chacun d'entre eux, parmi lesquels se trouvaient : Abû Sufiyân b. Harb ; Suhayl b. 'Amrû ; Hakîm b. Huzâm ; Safwân b. Umayyah ; 'Uyyinah b. Hisn Al-Fizâzî ; Al-Aqra' b. Hâbis ; les deux fils d'Abû Sufiyân Mu'âwiyah et Yazîd, et enfin Qays b. 'Adî.

Ses dons conséquents avaient pour but de faire pencher les cœurs de ces personnes en faveur de l'islam et de les aider à se défaire de leur attachement aux choses terrestres. Anas b. Mâlik a confirmé la sagesse de cette démarche. Ainsi on a rapporté de lui : « Si certains au départ ne s'étaient convertis que pour des considérations mondaines, ces dons eurent pour effet, par la suite, de leur faire aimer l'islam plus que les biens de ce monde. »

Safwân b. Umayyah avait lui également reconnu la vertu de cette générosité et avait déclaré : « À l'époque où le Messenger d'Allah ﷺ me fit ces dons, en dehors de lui, personne n'était pour moi plus détestable. Mais par la suite, sa générosité dissipa mon ressentiment et il devint l'être que j'aimais le plus. »

Cette démarche de l'Envoyé ﷺ suscita toutefois une certaine désapprobation de la part de quelques jeunes Ansar. Le Prophète ﷺ pour tempérer ces objections et balayer l'irritation prit alors la peine d'expliquer à ces derniers les motifs qui justifiaient une telle répartition du butin. Le Mustafa ﷺ adressa alors aux Ansar un discours qui ranima en eux la fibre spirituelle, rationnelle, mais aussi émotionnelle. Les lecteurs musulmans à travers tous les âges ne peuvent que verser des larmes face à l'émoi que suscite cet événement remarquable.

Ainsi Sa'd b. 'Ubâdah se rendit auprès du Messenger d'Allah ﷺ et lui dit : « Ô, Envoyé, certains Ansar n'apprécient pas la façon dont tu as réparti le butin. Ils te reprochent de l'avoir distribué aux gens de ton clan et d'en



avoir attribué une grande partie aux Bédouins, tandis que les Ansar n'ont rien reçu. Et toi Sa'd, qu'en penses-tu ? lui demanda alors le Prophète ﷺ. Je ne suis qu'un homme qui appartient à son peuple, ô Messager. L'Envoyé ﷺ lui proposa alors de rassembler les Ansar dans un enclos. Des Muhâjirûn se présentèrent également, et le Prophète ﷺ les laissa, tandis qu'il congédia d'autres Compagnons.

Lorsque tout le monde fut réuni à l'endroit désigné, le Muṣṭafâ ﷺ débuta un discours par des louanges à Allah, avant d'ajouter :

*« Ô, Ansar, on m'a rapporté votre mécontentement. Mais rappelez-vous que vous étiez égarés et qu'Allah par moi vous a guidé. N'étiez-vous pas pauvres avant qu'Allah, par moi, ne vous enrichisse ? Avez-vous oublié l'animosité qui vous divisait avant qu'Allah n'unisse vos cœurs ? »* « À Allah et à Son Messager, nous restons redevables pour leur bienveillance », déclarèrent les Ansar. Puis l'Envoyé poursuivit : *« Mais ô, Ansar, que pourriez-vous me dire à votre tour ? »* « Que pourrions-nous donc répondre à cela, sinon qu'à Allah et à Son Messager nous sommes redevables ? » répliquèrent les Ansar. C'est alors que le Prophète ﷺ leur annonça : *« Par Allah, vous pourriez me dire, et vous seriez alors sincères et approuvés : mais n'es-tu pas venu à nous ô Messager dénigré par ton peuple, tandis que nous avons cru en toi. N'étais-tu pas sans soutien et nous t'avons secouru, pourchassé et nous t'avons accueilli ? N'étais-tu pas seul et tu as trouvé notre compagnie ? »*

Puis l'Envoyé ajouta : *« Ô Ansar, vous avez éprouvé de la déception à mon égard pour quelques frivolités de ce monde. Or, je n'ai voulu que gagner le cœur de certains et les affermir dans l'islam, et vous inviter à vous en remettre à votre foi. N'êtes-vous pas plus satisfaits de voir ces gens rentrer chez eux avec moutons et chameaux tandis que vous repartirez vous, avec le Messager d'Allah ?! Par Celui qui détient ma vie, ce que vous ramèneriez avec vous est préférable à que ce qu'ils emportent. Si ce n'était la récompense de la Hijrah, j'aurais souhaité être un des vôtres, et si les gens empruntent une vallée et que vous vous engagiez dans une autre, je suivrai vos pas. Les Ansar sont la chevelure et en dehors d'eux tous les autres représentent la coiffe qui la recouvre. Ô Allah, accorde Ta Miséricorde aux Ansar, à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants ».*

À ces paroles, les larmes coulèrent sur les visages des Ansar jusqu'à mouiller leurs barbes. Ces derniers dirent alors : « nous sommes satisfaits du

Messenger d'Allah et de son partage ». Sur ce, l'Envoyé ﷺ les quitta et les Compagnons se dispersèrent<sup>1</sup>.

Dans une autre version, le Prophète ﷺ leur communiqua la prédiction suivante : « *Après moi, on donnera la préférence à d'autres sur vous, mais patientez jusqu'à notre rencontre au Bassin de jouvence*<sup>2</sup>. »

Notons au passage que la désapprobation qu'on rapporta au Mustafa ﷺ de la part des Ansar ne concernait qu'un groupe parmi ces derniers, composé des plus jeunes. Le Hadith rapporté par Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, et qui se trouve dans les deux recueils authentiques, le confirme. Anas a relaté dans cette Tradition ce qui suit :

Après la bataille de Hunayn, le Messenger d'Allah ﷺ avait procédé au partage du butin saisi des Hawâzin, et il avait distribué aux Quraysh des chameaux par centaines. Certains Ansar manifestèrent alors leur désapprobation en ces termes : qu'Allah pardonne au Prophète ! Il donne aux Quraysh tandis qu'il nous laisse de côté, alors que le sang de ces derniers coule encore de nos épées ! On rapporta ces mots à l'Envoyé ﷺ qui fit rassembler les Ansar dans un enclos surplombé d'un dôme en peaux de bêtes. Le Messenger d'Allah ﷺ se présenta à eux et leur demanda : « *quelles sont ces paroles qu'on me rapporte de vous ?* » Les sages parmi les Ansar lui assurèrent que les notables n'avaient rien dit, mais que les plus jeunes avaient fait la remarque suivante : « qu'Allah pardonne au Prophète ! Il donne aux Quraysh tandis qu'il nous laisse de côté, alors que le sang de ces derniers coule encore de nos épées ». L'Envoyé d'Allah ﷺ leur expliqua alors qu'il distribuait aux nouveaux convertis afin de gagner leur sympathie<sup>3</sup>.

L'imam Ibn Al-Qayyîm, a conclu à partir de cet événement que le chef des musulmans doit apaiser le ressentiment de ses ennemis et les rallier à lui, afin d'éloigner des musulmans leurs méfaits. Ainsi cet érudit de l'islam a écrit :

Le chef de la Oumma est le représentant des musulmans. Il agit dans leur intérêt et pour la défense de l'islam. Gagner la sympathie des adversaires dans un but de protéger l'islam et son territoire de leurs méfaits devient une obligation. Le chef devrait ou doit même avoir recours à cette dé-

1. Ahmad (3/76-77) ; *majma'uz-zawâ'id* (10/32)

2. Al-Boukhârî (4330) ; Mouslim (1061)

3. Al-Boukhârî (4331) ; Mouslim (1059)

marche pour préserver la sécurité des musulmans en tentant de rallier leurs ennemis. On doit aussi supporter la gêne occasionnée par les éventuelles privations liées à cette démarche de conciliation, car éviter cette dernière peut entraîner des conséquences plus néfastes pour les musulmans que ces pertes de biens. Or, un des principes de la Shari'ah consiste à repousser un mal par un autre de moindre ampleur ; ou à opter pour l'alternative la plus bénéfique entre deux options qui comportent chacune un intérêt. En réalité, le succès dans les affaires aussi bien temporelles que religieuses repose sur ces deux règles<sup>1</sup>.

La démarche conciliante dont il question dans les Traditions susmentionnées et qui concerne cette catégorie d'individus reste incitative. Elle vise à affermir, dans les débuts, la foi des nouveaux convertis et à leur faire apprécier l'islam.

Mohammad Al-Ghazali a clarifié cette approche en présentant cet exemple concret : Beaucoup de personnes en ce monde sont guidées vers la vérité par l'appât du gain et non par la raison. À l'instar du bétail qu'on mène à l'enclos en agitant devant lui une gerbe de luzerne, on doit appâter cette catégorie d'individus pour les familiariser avec la foi et la rendre pour eux alléchante.

Le discours, ci-dessus, du Messenger d'Allah ﷺ a dépeint de façon saisissante aux Ansar deux catégories de personnes : celle de ceux qui se réjouissent de la foi et celle de ceux qui se contentent des chameaux. Les premiers ont trouvé la compagnie de l'Envoyé ﷺ et les seconds celle des moutons et des chameaux. Cette description a rappelé à la raison les Ansar, qui ont pris conscience d'une erreur de jugement qui reste indigne de leur rang. C'est alors que les sanglots secouèrent leur poitrine, que les larmes ruisselèrent sur leur visage et que les langues témoignèrent la gratitude. Leur âme s'allégea du fardeau de l'aigreur, et ils reconnurent alors le mérite de la diplomatie prophétique dans le discours sage de leur Prophète ﷺ.

#### ***4. La patience face à la rudesse des Bédouins et à leur convoitise***

Le Muṣṭafā ﷺ manifesta beaucoup de patience face à la rudesse des Bédouins et à leur convoitise. Le Messenger ﷺ afficha envers ces derniers l'attitude exemplaire de l'éducateur avisé. Il comprenait la situation de ces gens et l'impact sur leur tempérament et leur mode de vie qu'exerce leur

---

1. Zādul-ma'ād, (3/486)

environnement. Ces personnes rustres et sévères et qui faisaient aussi preuve d'un certain individualisme ont ainsi bénéficié de la guidance morale de l'Envoyé ﷺ. Ce dernier leur accordait des garanties matérielles et adaptait pour eux son discours et ses manières. Le Prophète ﷺ manifestait ainsi envers eux beaucoup d'indulgence et veillait à leur éducation et à leur réforme. Le Mustafâ ﷺ ne se comportait pas vis-à-vis d'eux comme à son époque, les rois avec leurs sujets. Le commun peuple, devant ces souverains, s'inclinait, se prosternait ou ne pouvait pas s'adresser à eux de visu ou sans user de formules élogieuses. Les Bédouins, quant à eux, interpellaient le Messenger d'Allah ﷺ directement et lui adressaient même parfois des reproches. Pourtant jamais l'Envoyé ﷺ ne refusait de les recevoir. Les Compagnons en revanche faisaient preuve de retenue et de respect en présence du Prophète ﷺ au point de ne pas hausser le ton devant lui. Leur attitude reflétait une grande déférence et une profonde affection.

Le noble Coran a d'ailleurs condamné le manque de délicatesse et la rudesse des Bédouins, ainsi que leur façon d'interpeller le Muṣṭafâ ﷺ à voix haute et irrespectueusement.

Ces concessions dans l'attitude du Messenger ﷺ témoignent de sa bienveillance à l'égard de cette catégorie d'individus que sont les habitants du désert. Le Bédouin qui refusa une bénédiction (al-bushrâ) du Prophète ﷺ. C'est Abû Mûsâ Al-Ash'ârî qui relate l'événement avec ce Bédouin, en ces termes : Je me trouvais, ainsi que Bilâl, auprès de l'Envoyé ﷺ à Jî'rânah, située entre La Mecque et Médine. Un habitant du désert approcha du Messenger ﷺ et lui demanda : quand comptes-tu me donner ce que tu m'as promis ? Le Prophète ﷺ lui répondit : *patiente, un bien arrive*. Mais le Bédouin rétorqua : ce n'est pas la première fois que j'entends cela de toi ! L'Envoyé se tourna alors vers Abû Mûsâ et Bilâl, avec un visage marqué par la contrariété. Il dit alors : « *il a refusé al-bushrâ, acceptez-la donc, vous deux* ». Certes, répondîmes-nous. Puis le Messenger ﷺ demanda qu'on lui rapporte un récipient rempli d'eau. Il trempa ses mains dedans et se les lava ainsi que le visage, avant de cracher dans le pichet qu'il nous tendit après cela. « *Buvez cette eau et versez-la sur votre visage et votre cou* », nous dit-il, avant d'ajouter, "et voici pour vous la bonne nouvelle (al-bushrâ)". Nous prîmes le récipient et alors que nous suivions les instructions du Prophète ﷺ, Oum Salamah nous interpella de derrière un rideau : Laissez-en un peu à votre Mère. Nous en laissâmes alors un peu dans le pot<sup>1</sup>.

1. Al-Boukhârî (4328) ; Mouslim (2497).



Le Bédouin qui avait dit : « Ce partage n'est pas réalisé pour plaire à Allah ! ».

'Abd Allah b. Mas'ûd, qu'Allah l'agrée, a rapporté l'événement suivant : À Hunayn, le Messenger ﷺ avait partagé le butin de manière inégale. Il distribuait, par exemple, cent chameaux à Al-Aqra' b. Hâbis ainsi qu'à 'Uyyinah. Il accorda aussi une part privilégiée aux notables arabes. Un homme présent lors de cette répartition s'écria alors : ce partage n'est pas équitable, et n'est pas réalisé pour plaire à Allah ! J'annonçai alors à ce dernier que je rapporterai ses paroles à l'Envoyé ﷺ. Lorsque j'informai ce dernier ﷺ des dires que j'avais entendus, son visage afficha une expression de colère et pâlit. Puis le Prophète ﷺ déclara : « *qui se montrera juste, si Allah et Son Envoyé ne le sont pas ?* » Il ajouta : « *qu'Allah fasse miséricorde à Moïse, qui a enduré avec patience de plus graves méfaits de la part de son peuple. À ce moment, je me promis de ne plus rien rapporter au Messenger<sup>1</sup>.* ».

### ***L'attitude du Prophète ﷺ envers les Hawâzin après leur conversion à l'islam.***

Une délégation des Hawâzin rencontra l'Envoyé ﷺ à Jirânah. Les membres de cette tribu avaient fini par accepter l'islam, mais ils avaient désormais une requête à adresser au Mustafa ﷺ. Ils lui dirent : « Ô Messenger, tu connais le rang de notre tribu, et tu n'ignores pas la situation de détresse dans laquelle nous nous trouvons. Fais donc preuve de bonté à notre égard et Allah te le rendra ». Zuhayr b. Sûrd Abû Sûrd prit ensuite la parole : ô, Envoyé, les femmes qui sont devenues captives de guerre sont tes tantes et elles furent tes nourrices. Si les clans d'Ibn Abû Shamr ou de Nu'mân b. Al-Mundhir avaient capturé nos femmes comme tu l'as fait, nous aurions espéré d'eux qu'ils nous les retournent par compassion. Or, tu es toi le Messenger d'Allah, le meilleur des garants, puis Zuhayr conclut sa plaidoirie par quelques vers.

Après avoir entendu la requête des Hawâzin, le Prophète ﷺ leur demanda : « *Préférez-vous retrouver vos femmes et vos enfants ou plutôt vos biens ?* » « Ô Envoyé », répliquèrent les membres de la délégation, « nous demandes-tu de choisir entre notre honneur ou nos biens ? Dans ce cas, bien entendu, nous choisissons nos femmes et nos enfants ». Le Messenger d'Allah ﷺ leur annonça alors : « *les captifs retenus par les Banû 'Abd Al-Muṭalib seront affranchis. Pour les autres, attendez l'heure de la prière*

1. Al-Boukhârî (4336) ; Mouslim (1062).

*en commun. Vous pourrez alors adresser votre requête publiquement en demandant mon intercession auprès des musulmans, et la leur auprès de moi pour que vos femmes et vos enfants vous soient rendus. Je défendrai votre cause et je libérerai alors pour vous vos familles ».*

Après la prière du milieu du jour, les membres des Hawâzin suivirent la recommandation du Prophète ﷺ. Ce dernier déclara ensuite devant les musulmans qu'il acceptait d'affranchir tous les captifs de cette tribu qui appartenaient au Banû 'Abd Al-Muṭalib. Les Muhâjirûn et les Ansar l'imitèrent dans la foulée. En revanche Al-Aqra' b. Hâbis chef des Banû Tamîm, et 'Uyyinah des Banû Fizâzah, refusèrent de céder leurs captifs. Concernant le clan des Banû Salîm, les membres s'opposèrent à la décision de leur leader Al-'Abbâs b. Mirdâs qui n'était pas en faveur de cette restitution. L'Envoyé d'Allah ﷺ proposa alors de racheter les captifs de ce clan à ceux qui voulaient les conserver. Il offrit à chacun six parts du butin. C'est ainsi que toutes les femmes et tous les enfants sous l'autorité des Banû Salim retournèrent auprès des leurs<sup>1</sup>. »

Dans un autre récit relatif au même événement, on nous fait savoir que le Messager ﷺ prit aussi la parole pour déclarer aux croyants réunis : « Vos frères que voici sont venus ici repentants. Je souhaiterais donc qu'on libère leurs femmes et leurs enfants captifs parmi nous. Que ceux qui acceptent par bonté de les affranchir le fassent. Les autres pourront exiger en échange une part supplémentaire du butin ». Des voix s'élevèrent alors dans l'assistance pour faire part de la décision d'affranchir ces captifs sans compensation. Le Prophète ﷺ pour clarifier la situation demanda à chaque clan de se réunir et de dépêcher plus tard auprès de lui des représentants. Ces derniers l'informeront alors de la décision de chaque tribu<sup>2</sup>.

La conversion du clan des Hawâzin réjouit l'Envoyé ﷺ qui voulut s'enquérir de la situation de leur chef Mâlik b. 'Awf An-Naṣrî. On informa le Messager ﷺ que ce dernier avait rejoint les Thaḳîf à Tâ'if. Le Prophète ﷺ promit alors de lui renvoyer les membres de sa famille, de lui restituer ses biens et de lui faire don de cent chameaux si Mâlik b. 'Awf se présentait à lui pour se convertir. Ce dernier accepta cette proposition. Le Mustafa ﷺ l'honora alors et lui confia l'autorité sur son peuple ainsi que sur quelques

1. Ahmad (2/184) ; Tabarânî dans *al-kabîr* (5304) ; Tabarî dans *târîkhib* (3/135) ; Al-Bayhaqî dans *ad-dalâ'il* (5/194-195) ;

2. Al-Boukhârî (4318, 4319) ; Al-Bayhaqî dans *ad-dalâ'il* (5/192)





tribus voisines de son fief. Le chef Hawâzin fut touché par la générosité de l'Envoyé ﷺ et il composa quelques vers en hommage à ce dernier.

Le Messenger d'Allah ﷺ faisait preuve d'une très grande souplesse à l'égard de ses adversaires. Sa sagesse diplomatique lui permit de rallier à l'islam le clan des Hawâzin et leurs alliés. Cette tribu devint dès lors le fer de lance avec lequel le Prophète ﷺ frappa les troupes idolâtres de leur région. Mâlik b. 'Awf, leur chef, mena même des campagnes à l'encontre des Tha'qîf vers Tâ'îf, qu'il plaça dans une situation si contraignante que certains leaders des Tha'qîf envisagèrent d'accepter à leur tour l'islam. En effet, le blocus des musulmans autour d'eux se resserrait, restreignait leurs mouvements et mettait en péril leur commerce. 'Urwah b. Mas'ûd fut, par exemple, un de ces chefs qui s'empressa de rejoindre l'Envoyé ﷺ avant son retour à Médine. Il le rencontra alors que le Prophète ﷺ venait de quitter Al-Ji'rânah, et avait procédé à la répartition de tout le butin saisi à Hunayn.

'Urwah annonça sa conversion à l'islam puis il retourna à Tâ'îf où son peuple le respectait et l'appréciait beaucoup. Il tenta alors de prêcher l'islam parmi les membres de son clan. Un jour, tandis que du toit de sa maison il lançait l'appel à la prière, certains idolâtres le blessèrent toutefois par des jets de flèches. Sentant sa fin arriver, 'Urwah b. Mas'ûd demanda à être inhumé à l'endroit où reposaient les musulmans qui avaient gagné le martyr lors du siège de la ville.

C'est ainsi que le Mustafâ ﷺ réussit à éradiquer les stigmates de l'idolâtrie et les sanctuaires du fétichisme impie de La Mecque et des environs. Il organisa l'administration des nouveaux territoires acquis par la nation de l'islam. Le Messenger ﷺ désigna 'Attâb b. Asîd gouverneur de La Mecque, tandis qu'il confia à Mu'âdh b. Jabal la charge de prédicateur, d'éducateur et d'instructeur. Mâlik devint le chef des Hawâzin et un chef militaire.

Après cela, et avant de rentrer à Médine, l'Envoyé ﷺ se rendit à La Mecque pour y accomplir la umrah (le petit pèlerinage).

\* \* \* \*

## PARTIE 3

### Leçons, remarques et enseignements utiles

#### 1. Exégèse coranique des versets relatifs à la bataille de Hunayn.

*« Allah vous a permis de remporter de nombreuses batailles, comme celle de Hunayn où votre nombre, dont vous tiriez fierté, ne vous fut d'aucune utilité. La terre, pourtant si vaste, vous parut ce jour-là bien étroite. Vous avez donc tourné le dos à l'ennemi et pris la fuite. 26. Allah fit ensuite descendre quiétude et sérénité sur Son Messager et sur les croyants, ainsi que des armées invisibles d'anges, et Il infligea une cuisante défaite à ceux qui avaient rejeté la foi. Tel est le châtement que méritent les mécréants. 27. Allah, Très Clément et Très Miséricordieux, accueillera ensuite le repentir de qui Il voudra ».* At-Tawbah (Le Repentir) : 25-27.

Ces versets dépeignent avec éloquence la situation des musulmans, et leur lecture nous transporte d'une description à une autre. On y voit déjà les croyants qui se réjouissent de leur nombre, puis le tableau de leur défaite et de leur défection malgré leur effectif apparaît sous nos yeux. La peur qui les avait étreints jusqu'à leur rendre la terre étroite entre ensuite en scène, avant de faire tomber sur elle le rideau pour laisser place au spectacle de la débâcle physique et de la désertion. On perçoit alors au loin l'image du Prophète ﷺ, isolé et entouré de quelques croyants. C'est alors et après la frayeur éprouvée par les musulmans au début des hostilités que le secours d'Allah fait son apparition :

*« Allah fit ensuite descendre quiétude et sérénité sur Son Messager et les croyants, ainsi que des armées invisibles d'anges, et Il infligea une cuisante défaite à ceux qui avaient rejeté la foi. Tel est le châtement que méritent les mécréants ».*

La quiétude et la sérénité correspondent à as-sakînah en arabe. Ce terme qui possède un autre substantif, as-sukûn, fait référence à l'immobilité

qui intervient après le mouvement. Il renvoie également à ce auprès de quoi l'homme trouve repos et quiétude (en arabe as-sakan) telle que son épouse, par exemple.

**« Allah fit ensuite descendre quiétude et sérénité sur Son Messenger »,**

Al-Qâsimî a expliqué : La miséricorde et le secours qu'Allah fit descendre vous procurèrent alors sérénité et quiétude tandis que les mécréants commençaient à être vaincus. [...] Sur Son Messenger et sur les croyants, la quiétude emplit ensuite vos cœurs lors de votre retour sur le champ de bataille après votre fuite. On remarque dans cet extrait la répétition de la préposition sur avant chaque complément indirect, ce qui [en arabe] suggère une différenciation des deux propositions indirectes [Son Messenger ; les croyants]. On peut également en déduire que la quiétude dont il est question concerne le Prophète et les croyants qui n'avaient pas fui. Mais le plus juste semble être que cela s'appliquait à tous.

L'exégète célèbre, Tabârî a, quant à lui, désigné les Anges comme référence à as-sakînah.

**« Il infligea une cuisante défaite à ceux qui avaient rejeté la foi. Tel est le châtiment que méritent les mécréants ».**

Les idolâtres subirent en effet, la mort et la captivité. Telle est la rétribution des impies en ce monde aussi longtemps qu'ils préféreront la mécréance à la foi et qu'ils afficheront leur adversité envers les croyants et qu'ils combattront ces derniers.

**« Allah, Très Clément et Très Miséricordieux, accueillera ensuite le repentir de qui Il voudra ».**

À la suite du châtiment, Allah choisira alors d'accepter le repentir de ceux qu'Il veut parmi ces idolâtres. Par sa grâce, Il leur permettra d'embrasser l'islam et Allah, dans Sa Miséricorde immense, se montre clément et compatissant envers les repentis et ceux qui croient.

Sayyîd Qutb a écrit : La porte du pardon demeure ouverte pour le pécheur repentant. La bataille de Hunayn, dans le contexte du récit qu'on nous en fait ici, révèle les conséquences du détournement du rappel d'Allah. Elle expose le résultat de l'attitude qui consiste à s'en remettre à une autre force que celle d'Allah. Elle nous dévoile en filigrane une autre réalité sur laquelle toutes les croyances reposent : la quantité ne compte pas. Mais ce qui reste décisif se trouve chez cette élite sage, aux liens spiri-

tuels forts ; résolue, désintéressée et dévouée à son crédo [...]. Toutes les doctrines ne s'établissent en ce monde que par les mains de l'élite, non par l'écume qu'on jette aux ordures ni par les débris que le vent emporte.

Le récit de la bataille de Hunayn a été consigné dans le noble Coran afin qu'elle demeure une leçon pour la Oumma, en tout temps et en tout lieu. La manière dont le Livre d'Allah a rapporté l'événement s'articule autour des points suivants<sup>1</sup> :

- Les musulmans se sont réjoui de leur effectif important : comme celle de Hunayn où votre nombre, dont vous tiriez fierté. Puis le Noble Coran explique que leur nombre ne leur a pas profité : ne vous fut d'aucune utilité ;
- Le récit indique que les croyants ont déserté le champ de bataille, à l'exception du Prophète ﷺ et de quelques autres Compagnons : Vous avez donc tourné le dos à l'ennemi et pris la fuite ;
- Puis Allah a porté secours à Son Messenger ﷺ, et a fait descendre sur lui et les croyants as-sakînah : Allah fit ensuite descendre quiétude et sérénité sur Son Messenger ;
- Le noble Coran nous informe qu'Allah a assisté Son Prophète ﷺ par la présence des Anges : Allah fit ensuite descendre quiétude et sérénité sur Son Messenger et sur les croyants, ainsi que des armées invisibles d'anges ;
- Enfin, Allah confirme qu'Il a accepté le repentir de Ses serviteurs et qu'Il a guidé celui qu'Il avait choisi : Allah, Très Clément et Très Miséricordieux, accueillera ensuite le repentir de qui Il voudra.

## ***2. Les causes de la défaite et les facteurs de la victoire durant la bataille de Hunayn.***

- Les causes de la défaite

Les causes de la défaite lors de la première manche de l'affrontement restent multiples :

- Une certaine vanité s'était frayé chemin vers les cœurs des croyants, en raison de leur nombre important. L'un d'eux s'était même écrié : aujourd'hui, ce n'est pas à cause du nombre que nous serons vaincus ! Cette parole avait d'ailleurs irrité le Messenger d'Allah ﷺ. Malgré cela, les musulmans connurent la défection ;

1. Fi-zilâlil-qur-ân (3/1618)

- De jeunes hommes sans armes et équipement suffisant, mais animés simplement de ferveur, avaient pris part à cette bataille ;
- L'effectif ennemi restait, malgré tout, deux fois supérieur à celui des musulmans ;
- Mâlik b. 'Awf [le chef idolâtre] avant devancé les croyants sur les lieux de l'affrontement et disposé ses soldats en embuscade. Il parvint ainsi à surprendre les musulmans par des jets de flèches et des assauts inattendus ;
- Les adversaires impies s'étaient préparés sérieusement pour la bataille. Ils organisèrent ainsi leurs rangs de façon exceptionnelle : les cavaliers, les fantassins, puis les femmes, suivies des rangées de bétail (moutons et chameaux) ;
- De nouveaux convertis, à la foi encore fragile, se trouvaient au sein des troupes musulmanes. Leur défection provoqua la confusion et la dispersion des rangs et entraîna alors la désertion des autres combattants.

### ***Les facteurs de la victoire***

On peut en relever plusieurs, dont :

- La ferme résolution qu'a affichée le Messenger d'Allah ﷺ durant la bataille. Son refus de battre en retraite encouragea ainsi les musulmans à persévérer et à répondre ensuite à l'appel de leur chef déterminé ;
- Le courage de l'Envoyé ﷺ qui ne se contenta pas de maintenir sa position, mais qui sur le dos de sa mule, qu'Al-'Abbâs tenait par la bride, se dirigeait droit sur les troupes ennemies en faisant avancer sa monture à coup de talons ;
- L'endurance et le courage d'une partie du bataillon de croyants autour du Prophète ﷺ jusqu'au retour des déserteurs, qui ont alors achevé leur incursion décidée vers le bien, vers la lutte, vers la victoire ;
- Le retour prompt et sans délai sur le champ de bataille, après l'appel ordonné par le Messenger d'Allah ﷺ, de ceux qui prirent la fuite ;
- L'erreur fatale commise par les idolâtres qui s'abstinrent de pourchasser les fuyards parmi les musulmans. Cela a dès lors offert à ces derniers une opportunité inespérée de se regrouper et de se ressaisir afin de reprendre le combat. Leur chef courageux et déterminé, l'Envoyé d'Allah ﷺ, a pu ainsi profiter de cette occasion pour reprendre en main la situation ;

- Le jet de sable que le Messager d'Allah ﷺ lança en direction des impies en criant : « *Soyez défaits, par le Seigneur de Mohammad<sup>1</sup> !* »
- Les invocations et les suppliques d'Allah en faveur de Son assistance et de Son secours. Ainsi, le Prophète ﷺ n'a pas cessé durant la bataille d'implorer son Seigneur pour la victoire sur l'ennemi ;
- La descente des Anges et leur participation à la bataille aux côtés des croyants, comme le Noble Coran le confirme dans le chapitre At-Tawbah (Le Repentir) : Allah fit ensuite descendre quiétude et sérénité sur Son Messager et sur les croyants, ainsi que des armées invisibles d'anges.

### **3. La jurisprudence islamique tirée des batailles de Hunayn et de Tâif.**

- La Révélation du verset 24 de la sourate An-Nisâ (Les Femmes) :

*« Vous sont également interdites les femmes mariées, à l'exception de celles capturées à la guerre. Voici ce qu'Allah vous prescrit. En dehors de cela, il vous est permis d'user de vos biens pour vous unir par voie légale, non en débauchés. Remettez donc obligatoirement une dot à celle avec laquelle le mariage a été consommé. Vous ne commettez cependant aucun péché si, d'un commun accord, vous décidez de modifier la dot préalablement fixée. Allah, en vérité, est Omniscient et infiniment Sage ».* An-Nisâ (Les Femmes) : 24

Ce verset expose les prescriptions islamiques relatives aux captives de guerre mariées. Ainsi, le nouveau statut de ces femmes rend caduque toute union contractée auparavant. Le verset ci-dessus révèle donc que les relations intimes avec elles sont autorisées, à l'issue de leur délai de viduité. En effet, la séparation légale entre elles et leurs époux impies survient dès leur captivité et l'accouchement éventuel pour celles qui sont enceintes ; ou à la fin de la période de viduité réglementaire pour les autres.

- L'interdiction de la présence des eunuques en compagnie des femmes qui ne comptent pas parmi leurs proches. Cette pratique était toutefois autorisée avant cela, en raison de la condition physiologique de ces derniers. Le motif de cette prohibition est consigné dans le recueil authentique d'Al-Boukhârî, dans une Tradition rapportée par Zaynab bint Abû Salamah. La mère de cette dernière a relaté : « Le Messager d'Allah ﷺ me rendit visite alors que se trouvait près de moi un eunuque. Ce dernier

1. Hadith déjà mentionné.



s'adressant à 'Abd Allah b. Abû Umayyah déclara : ô, 'Abd Allah, si Allah vous accorde la victoire sur les gens de Tâïf demain, tente de capturer la fille Ghilân, car c'est un morceau de choix ! Le Prophète ﷺ [qui entendit cette remarque grossière qui fait référence aux charmes d'une femme] décréta : que ceux-là ne côtoient plus les femmes<sup>1</sup>. »

Cette interdiction répond au souci qu'avait l'Envoyé ﷺ de préserver les mœurs au sein de la société islamique.

- L'interdiction de tuer les femmes, les enfants, les personnes âgées ainsi que tous ceux qui n'ont pas participé à la lutte contre les musulmans. L'imam Ibn Kathîr a ainsi mentionné : « Lors des événements de Hunayn, le Messenger d'Allah ﷺ aperçut sur le champ de bataille, une femme que Khâlid b. Al-Walid avait tué, et autour de laquelle les gens s'étaient réunis. Le Prophète ﷺ déclara alors : « *celle-ci n'aurait jamais dû être tuée* ». Puis il ordonna à un de ceux qui étaient présents de se rendre auprès de Khâlid avec ce message : « *ne tue ni enfant ni employé de main-d'œuvre* ». Dans une autre version, on trouve : « [...] *ni enfant, ni femme, ni employé de main-d'œuvre* »<sup>2</sup>.

- L'autorisation d'accomplir la 'umrah (petit pèlerinage) depuis Al-Ji'rânah. Le Messenger d'Allah ﷺ se mit ainsi en état de sacralisation (ihrâm) à Al-Ji'rânah avant d'entrer à La Mecque pour y accomplir la visite rituelle des lieux saints. Pour celui qui souhaite accomplir le pèlerinage en arrivant dans la ville sainte à partir de la direction de Tâïf et au-delà, cela constitue donc la Tradition. En revanche, la pratique de certaines personnes ignorantes qui consiste à sortir de La Mecque pour se rendre à Ji'rânah où ils se mettent en état d'ihrâm avant de retourner dans la ville sainte, n'est pas conforme à la Sunnah du Prophète ﷺ. Aucun savant n'a autorisé une telle pratique à laquelle s'adonne les foules en prétendant imiter l'exemple du Messenger ﷺ. Or, comme expliqué avant, ce dernier ﷺ s'était mis en état de sacralisation à Ji'rânah, où il se trouvait alors, avant de rentrer dans la ville sainte. Il n'était donc pas sorti de cette dernière pour y retourner ensuite en état d'ihrâm.

### **- L'enseignement des rites de la 'umrah à un Bédouin.**

Ya'lâ b. Munabbih a rapporté : Un homme se présenta à l'Envoyé ﷺ à Ji'rânah. Il portait un manteau et s'était parfumé, ou portait des marques

1. Al-Boukhârî (4324)

2. Ahmad (3/488) ; Abû Dâwûd (2669) ; Ibn Mâjah (2842) ; Nasâï dans *al-kabîr* (8571, 8572, 8573), Ibn Hîbbân (4791).

de teinture au safran. Il demanda au Prophète ﷺ : que me recommandes-tu de faire pour accomplir le petit pèlerinage ? Le Messenger ﷺ avait reçu avant cela la Révélation à ce sujet et il s'était alors recouvert d'un vêtement. Ya'lâ [le narrateur] ajoute ici : je voulais assister à la descente de la Révélation sur le Prophète ﷺ. Je levai alors un pan de l'étoffe et je jetai un regard dessous. Je vis alors l'Envoyé ﷺ duquel émanait comme un bourdonnement. Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ revint à lui il demanda : « *où se trouve celui qui m'a interrogé sur la 'umrah ?* » Il lui annonça alors : « *commence par faire disparaître les traces de teinture et de parfum, puis ôte ce manteau et accomplis durant ta 'umrah les mêmes rites que ceux du hajj<sup>1</sup>* ».

**- La dépouille d'un guerrier ennemi appartient à celui qui l'a abattu.**

Abû Qatâdah, qu'Allah l'agrée, a rapporté ce qui suit :

Durant la bataille de Hunayn j'aperçus un musulman qui luttait avec un idolâtre, tandis qu'un autre mécréant s'approchait de lui par-derrière pour le tuer. Je me précipitai alors vers ce dernier et alors qu'il brandissait son épée je lui tranchai la main. L'impie parvint toutefois à se saisir de moi et à m'étreindre si fermement que je commençai à m'inquiéter. Pour finir, il chancela et j'en profitai pour le repousser et le tuer. Plus tard, la défection gagna les rangs des musulmans et je battis également en retraite. Je croisai alors 'Umar b. Al-Khaṭṭab et je lui demandai pourquoi les combattants rebroussaient chemin. Finalement, les Compagnons retournèrent sur le champ de bataille. Alors que nous luttions autour du Messenger d'Allah ﷺ, j'entendis ce dernier déclarer : « *celui qui prouve qu'il a tué un ennemi, pourra s'emparer de sa dépouille* ».

Après la bataille, je réfléchissais à la manière dont je pourrais prouver que j'avais tué l'idolâtre, mais je ne trouvai aucun témoin. Je me rendis auprès de l'Envoyé ﷺ pour l'informer du cas de l'ennemi que j'avais abattu [après lui avoir tranché la main]. Puis un Compagnon qui se trouvait là annonça : les armes de cet homme sont en ma possession. Il demanda alors l'autorisation de les garder. Mais Abû Bakr protesta : non, jamais le Prophète ﷺ n'acceptera pas de les céder à un gringalet de Quraysh et d'en priver un lion de l'islam qui a combattu vaillamment pour Allah et Son Envoyé. Le Messenger ﷺ ordonna alors qu'on me remette la dépouille de l'homme que j'avais tué. Grâce à cette dernière, j'acquis un verger qui constitua mon premier bien gagné en luttant pour la Cause de l'islam<sup>2</sup>.

1. Al-Boukhârî (1536) ; Mouslim (1180).

2. Al-Boukhârî (4321) ; Mouslim (1751).



Ce récit révèle la sollicitude d'Abû Qatâdah à l'égard de son frère musulman dont il a protégé la vie après un effort intense. La réaction d'Abû Bakr Siddîq nous dévoile également chez ce dernier son attachement à la vérité et à sa défense. Elle indique l'enracinement de la foi, du sentiment de fraternité islamique et de l'importance que ce Compagnon lui accordait.

**- L'interdiction de détourner le butin.**

Après la bataille de Hunayn, le Messenger d'Allah ﷺ arracha un poil de la bosse d'un chameau, qui comptait parmi les prises de guerre. Tandis qu'il le tenait entre ses doigts, il déclara : Écoutez donc, en dehors du cinquième du butin, que je vous redistribue, je n'ai droit à rien d'autre, même pas à ce poil. Restituez donc dans le butin ne serait-ce qu'un fil et une aiguille, et prenez garde à n'en rien détourner ; car le déshonneur, le châtiment et la disgrâce en ce monde et dans l'autre retombent sur l'auteur d'un tel acte.

Cette mise en garde prophétique inquiéta les Compagnons. Après ce sermon, un Ansârî se présenta auprès du Messenger d'Allah ﷺ pour l'informer qu'il avait récupéré des prises de guerre une pelote de fil avec laquelle il comptait recoudre la selle de son chameau. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui dit alors : « Pour ce qui concerne la part qui me revient ainsi qu'aux Abd Al-Muṭalib, elle t'appartient. Mais l'Ansârî refusa de la conserver et répondit : puisqu'il s'agit d'une affaire si grave, je préfère m'en séparer<sup>1</sup>. »

On rapporte également que 'Aqîl b. 'Abd Al-Muṭalib se rendit auprès de son épouse avec son épée encore tâchée de sang. Il dit à cette dernière : « Voici une aiguille avec laquelle tu pourras recoudre les vêtements. Plus tard, il entendit qu'on annonçait : que tout ce qui était pris du butin, ne serait-ce qu'une aiguille et du fil, devait être restitué ». 'Aqîl retourna alors auprès de sa femme pour reprendre l'aiguille et la déposer dans le butin.

Cette rigueur et cette dénonciation sévère et accablante du détournement de butin, même pour un objet insignifiant, restent une caractéristique de l'approche pédagogique du Prophète ﷺ. Ce dernier ﷺ cherchait à éduquer les musulmans et à leur inculquer les valeurs de la foi et de la loyauté au quotidien. C'est par ces recommandations que la société musulmane se préservait de la fourberie, car le laxisme dans les choses anodines conduit aux graves transgressions. Or, le manque de loyauté constitue chez l'homme une des pires disgrâces contre laquelle la société musulmane doit se prémunir.

1. Ahmad (2/184) ; Abû Dâwûd (2694) ; Nasâï (6/263-264)

**- Le respect des vœux pieux prononcés avant la conversion à l'islam.**

'Abd Allah b. 'Umar, nous a rapporté que 'Umar, lors du retour de la bataille de Hunayn, consulta le Messenger d'Allah ﷺ au sujet d'un vœu pieu qu'il avait formulé avant sa conversion à l'islam. Ibn Al-Khaṭṭāb avait en effet fait serment d'accomplir une retraite spirituelle à La Mecque. L'Envoyé d'Allah ﷺ lui enjoignit alors de respecter ce vœu<sup>1</sup>.

**4. Faits remarquables concernant quelques Disciples du Prophète ﷺ.**

**- Anas b. Abû Mirthad Al-Ghanawî et la surveillance des musulmans.**

Avant la bataille de Hunayn, le Messenger d'Allah ﷺ demanda à ses Compagnons : « Qui montera la garde pour nous cette nuit ? ». Mirthad se porta alors volontaire. L'Envoyé ﷺ lui ordonna d'enfourcher sa monture. Lorsque le Compagnon revint, il lui donna les instructions suivantes : « Rends-toi vers ce défilé et poste-toi sur les hauteurs, et veille à ce qu'on ne nous attaque pas de ce côté cette nuit. »

Suhayl b. Ḥanzalah a rapporté : « Au matin, le Prophète ﷺ accomplit deux unités de prière avant de nous demander : Avez-vous ressenti de la nervosité chez vos montures ? Non, répondirent les Compagnons. Puis l'Envoyé ﷺ dirigea la prière du matin, en tournant parfois son regard vers le défilé. Une fois la prière accomplie, il annonça : réjouissez-vous ! Votre cavalier est de retour. Il pouvait l'apercevoir à travers les arbres qui couvraient le col. Mirthad arriva près du Messenger ﷺ et l'informa qu'il avait parcouru la vallée jusqu'au matin depuis ses hauteurs comme l'Envoyé ﷺ le l'avait ordonné. Il ajouta qu'il n'avait rien remarqué de suspect. Le Mustafa ﷺ lui demanda s'il avait quitté sa monture durant la nuit. Non, répondit Mirthad, sauf pour prier ou effectuer mes besoins. « *Dans ce cas* », déclara le Messenger ﷺ, « *tu as accompli ton devoir, cette action te dispense d'en faire plus après cela* » »<sup>2</sup>.

Ce récit nous montre à quel point le Messenger d'Allah ﷺ se préoccupait de la sécurité de ses Compagnons. On remarque notamment cela dans les regards qu'il jetait du côté du défilé alors qu'il effectuait la prière, ce qui restait très inhabituel et ne survenait qu'en de sérieuses circonstances.

Puis l'Envoyé ﷺ déclara : « *Réjouissez-vous ! Votre cavalier est de retour.* » Le Prophète ﷺ avait l'habitude d'utiliser cette expression réjouissez-vous,

1. Al-Boukhârî (4320) ; Mouslim (1656)

2. An-Nasâï dans *al-kubrâ* (8819)

lorsqu'il voulait annoncer une bonne nouvelle à ses Compagnons. On perçoit à travers cela l'importance que le Messager d'Allah accordait aux individus qui dans la Communauté islamique ne doivent pas manquer de considération ou n'être que des numéros sur une liste, des outils de remplacement. Cette attitude reflète l'approche coranique comme le souligne le verset suivant :

**« Nous avons honoré les fils d'Adam, mettant à leur disposition toutes sortes de moyens de transport sur terre et en mer, leur procurant les nourritures les plus pures et les favorisant largement par rapport à nombre de Nos créatures ».** Al-Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 70

Cette narration nous révèle également un trait de la stratégie militaire prophétique. Elle consiste en l'obligation de vigilance et de surveillance de l'ennemi, de ses mouvements, de sa force et de ses équipements ainsi que de ses manœuvres. Ce point demeure crucial pour les chefs militaires qui souhaitent élever la Parole d'Allah sur terre.

Concernant l'expression, tu as accompli ton devoir, cette action te dispense d'en faire plus après cela, elle fait bien sûr référence ici aux actes surrogatoires (ou recommandés). Par ces derniers, Allah expie les fautes et fait atteindre les hauts degrés de mérite. Cette annonce signifie que ce Compagnon a accompli un acte de grande valeur qui lui vaut l'absolution pour ses fautes passées et futures et les hauts degrés du Paradis. On ne doit donc pas concevoir ces paroles comme une dispense des actes obligatoires.

**- Le courage d'Oum Sulaym le jour de la bataille de Hunayn.**

Anas, qu'Allah l'agrée, a relaté qu'Oum Sulaym, le jour de la bataille de Hunayn, s'était emparée d'une dague. Abû Talḥah qui aperçut l'arme en sa possession informa le Messager d'Allah ﷺ. Ce dernier demanda alors à Oum Sulaym : « Que comptes-tu faire avec cette dague ? Je m'en servirai pour éventrer le premier idolâtre qui s'approchera de moi ! répondit Oum Sulaym. Ces paroles firent sourire le Prophète ﷺ. Puis elle ajouta : Ô Messager d'Allah fait exécuter les autres affranchis qui ont fait défection durant la bataille. Mais l'Envoyé lui répondit : « Ô, Oum Sulaym, Allah les a épargnés et s'est montré bienveillant à leur égard<sup>1</sup> ».

**- Shayma' bint Al-Ḥârith, la sœur de lait du Prophète ﷺ.**

Parmi les captives de cette bataille se trouvait Shayma' bint Al-Ḥârith, bint Ḥalîmah As-Sa'diyyah, la sœur de lait de l'Envoyé ﷺ. Les musulmans s'étaient montrés un peu brusques lors de sa capture. Elle leur dit alors :

---

1. Mouslim (1809)

« Savez-vous que je suis, par Allah, la sœur de lait de votre chef ? » Mais ces derniers refusèrent de la croire. Lorsqu'on présenta cette femme devant le Messager d'Allah ﷺ, elle lui annonça qu'elle était sa sœur de lait. Mais le Prophète ﷺ lui demanda de le prouver. Shayma' lui parla alors d'une morsure dans le dos que le Mustafa ﷺ lui fit alors qu'ils étaient enfants et qu'elle le portait sur ses hanches. L'Envoyé ﷺ se souvint de cet événement. Il étendit alors son manteau au sol pour la faire asseoir dessus. Puis il lui fit la proposition suivante : « *Si tu le souhaites, tu peux rester avec moi, honorée et chérie. Si tu désires en revanche retourner auprès des tiens, je te donnerai quelques biens et tu pourras repartir* ». Shayma' opta pour la seconde et le Messager d'Allah ﷺ la laissa repartir avec trois esclaves, une servante, quelques chameaux et quelques moutons.

### **5. La conversion du poète Ka'b b. Zuhayr, et le monopole de l'information dans la Péninsule.**

Après le retour de Tâïf, Ka'b b. Zuhayr, le poète fils de poète se présenta auprès de l'Envoyé ﷺ. Il avait composé des diatribes contre le Prophète ﷺ et se retrouvait désormais, rongé de remords et dans une situation de détresse. Son frère Buhayrah l'exhorta alors à se présenter au Messager d'Allah ﷺ repentant et prêt à accepter l'islam ; il le mit en garde contre les conséquences désastreuses de son entêtement dans la mécréance. C'est alors qu'il récita les vers du fameux poème intitulé banātu-su'âd. Ka'b se rendit ensuite à Médine pour y rencontrer le Prophète ﷺ qu'il trouva à la Mosquée après la prière du matin. Il s'assit en face du Mustafa ﷺ et empoigna la main de l'Envoyé d'Allah ﷺ qui ne le connaissait pas. Il lui annonça : « Ô Messager d'Allah, Ka'b b. Zuhayr vient à toi repentant et musulman et te demande protection. Acceptes-tu cela de lui ? Mais un des Compagnons parmi les Ansar se précipita vers lui et s'écria : Ô Prophète, permets-moi de frapper la nuque de cet ennemi d'Allah ! « *Laisse-le* », répliqua le Messager ﷺ, « *car il est venu repentant et pénitent* » ». Ka'b b. Zuhayr déclama alors les vers de son poème intitulé al-lâmiyyah.

On rapporte que lorsque Ka'b récita ses vers, le Prophète ﷺ lui offrit son mantelet. Par la suite, les califes se transmirent ce vêtement l'un à l'autre. L'imam Ibn Kathîr concernant ce qu'on relaté à ce sujet, a écrit : « Cette information reste certes très répandue. Pourtant je n'ai personnellement rien rencontré dans les ouvrages de référence connus qui permettent de confirmer de manière satisfaisante l'authenticité de la chaîne de transmission de ce dire, et Allah reste le plus Savant. » Le Messager d'Allah ﷺ

après avoir écouté les vers de Ka'b aurait alors dit à ce dernier : « Tu aurais pu mentionner les Ansar, car leur mérite reste grand. »

La conversion de Ka'b sonna le glas des campagnes lyriques contre l'islam. En effet, Dhirâr b. Al-Khaṭab, 'Abd Allah b. Ziba'rî, Abû Sufiyân b. Al-Hârith, Al-Hârith b. Hishâm, Al-'Abbâs b. Mirdâs s'étaient également convertis et avaient rejoint les rangs des musulmans. Ils avaient trouvé refuge à l'ombre de la bannière de l'islam en croyants convaincus. Plusieurs parmi eux ne se contentèrent d'ailleurs pas de défendre leur foi avec la plume, mais à la parole, ils joignirent l'épée. La victoire et la conquête de La Mecque apportèrent ainsi leurs bénédictions.

### **6. Quelques conséquences des batailles de Hunayn et de Tâïf.**

- La victoire des musulmans sur les clans Hawâzin et Thaḳîf ;
- Les batailles de Hunayn et de Tâïf furent les dernières expéditions du Messager ﷺ à l'encontre des idolâtres arabes ;
- Beaucoup de Mecquois et de Bédouins retournèrent chez eux en emportant un butin conséquent que le Prophète leur avait accordé pour gagner leur sympathie ; les Ansar quant à eux rentrèrent à Médine avec l'immense privilège du témoignage de l'Envoyé ﷺ en leur faveur, ses invocations pour eux, leurs enfants et leurs descendants, et son retour avec eux dans leur ville ;
- Le ralliement d'un faisceau de chefs mecquois et des Hawâzin à la cause de l'islam. Ces derniers devinrent alors des ennemis acharnés de l'idolâtrie dont ils combattirent toutes les manifestations dans la Péninsule arabique : stèles, temples, etc. Le clan des Hawâzin a même joué un rôle décisif dans la lutte contre les habitants de Tâïf dont ils assiégèrent la ville jusqu'à les contraindre à accepter l'islam ;
- La nation de l'islam s'élargissait et son influence grandissait. Le Messager d'Allah ﷺ possédait désormais des gouverneurs à La Mecque, et des chefs au sein du clan Hawâzin. Ces régions faisaient désormais partie intégrante de l'état islamique, dont la capitale se trouvait à Médine. Le Prophète ﷺ pouvait maintenant envisager de dépêcher des missionnaires sans craindre pour leur sécurité. La ville de Médine continuait quant à elle à accueillir les délégations de nouveaux convertis et des expéditions pouvaient être menées pour détruire les idoles. L'idolâtrie pouvait dès lors être totalement éradiquée de la Péninsule. L'Envoyé ﷺ organisa aussi le prélèvement de la zakât et désigna à cet effet des percepteurs parmi les membres des tribus ralliées à l'état islamique.

## PARTIE 4

### Les événements majeurs survenus entre Hunyn et Tabûk

#### 1. L'organisation du recouvrement des aumônes.

À la fin du mois de Dhul Qa'dah, et dès son retour à Médine, le Messenger d'Allah ﷺ se chargea des questions d'administration et de recouvrement. Ainsi, il avait déjà désigné 'Attâb b. Asîd comme gouverneur à La Mecque, et ce, juste après avoir accompli la 'umrah. À Mu'âdh b. Jabal, l'Envoyé ﷺ confia l'instruction islamique des Mecquois et l'enseignement du noble Coran. Selon sa coutume, le Prophète ﷺ accordait une importance particulière à l'apprentissage et à l'éducation des nouvelles tribus qui acceptaient l'islam. Il désignait alors un responsable pour superviser ces tâches. Les néophytes ont, en effet, besoin d'une plus grande attention et leur initiation à la nouvelle foi et aux fondements doit se faire sur des bases solides.

C'est également au début du mois de Muharram, de l'an 9 de l'Hégire, que le Mustafa ﷺ dépêcha des agents dans divers endroits de la Péninsule. Buraydah b. Al-Hasîb se rendit ainsi à Aslam et à Ghifâr et 'Ubbâd b. Bishr Al-Ashhalî à Sulaym et à Mazînah. Le Messenger d'Allah ﷺ envoya aussi Râfi' b. Makîth à Juhaynah ; 'Amrû b. Al-'Âs à Fizâzah ; Dhaḥâk b. Sha'bân Al-Kilâbî chez les Banû Kilâb. Basr b. Safwân Al-Ka'bî alla à la rencontre des Banû Ka'b et Ibn Lutabiyah Al-Azdî rendit visite au Banû Dhibyân. Un membre de la tribu des Banû Sa'd b. Hadhîm partit chez les Banû Hadhîm. Le Muhâjir Ibn Abû Umayyah quant à lui, voyagea jusqu'à San'a, tandis que Ziyad b. Labîd, prit la route pour Hadramaut. Zarbaqân b. Badr et Qays b. 'Âsim firent une excursion chez les Banû Sa'd et les gens du Bahreïn accueillirent Al-'Alâ b. Al-Hadramî. Enfin, 'Ali b. Abû Tâlib eut pour destination Najrân où sa mission fut le recouvrement de la zakat et de la jiziyah.



Le Prophète ﷺ contrôlait les recettes rassemblées par les percepteurs qu'il dépêchait pour la collecte de la dîme islamique. Ce fut le cas par exemple avec Ibn Lutabiyyah du clan des Azd. Ce percepteur avait annoncé à l'Envoyé ﷺ au moment de la vérification des comptes : « Ceci est pour vous, quant à cela, on me l'a offert en cadeau ». En réponse, le Mustafa ﷺ gravit les marches du minbar. Après avoir loué Allah, il déclara : « *J'ai entendu un des percepteurs me dire : ceci est pour vous, quant à cela, on me l'a offert en cadeau. Mais aurait-il reçu ce présent s'il était resté chez son père et sa mère ? Par Celui qui détient la vie de Mohammad, celui qui accapare un bien le transportera sur sa nuque le Jour du Jugement, fût-il un chameau qui blatère ou une vague qui beugle ou un mouton qui bêle.* »

Puis le Messenger ﷺ leva la main, jusqu'à laisser entrevoir la blancheur de son aisselle avant d'ajouter à deux reprises : « *Ô, Allah, ai-je bien transmis ?* »<sup>1</sup>

On a également rapporté que le Prophète ﷺ a dit à ce propos : « *Tout agent rémunéré, dépêché pour le recouvrement, commet une fraude s'il s'empare de ce qui va au-delà de ses émoluments* »<sup>2</sup>.

## **2. Les expéditions les plus importantes durant cette période.**

### **- La campagne de Tufayl b. 'Amrû vers Dhu Al-Kaflayn :**

L'Envoyé d'Allah ﷺ dépêcha Tufayl b. 'Amrû, qui se trouvait alors à Hunayn, vers Tâïf. Ce dernier avait aussi pour mission de détruire, durant son trajet, l'idole de 'Amrû b. Humamah Ad-Dûsî, qu'on nommait Dhu Al-Kaflayn. Après cela, il devait mobiliser des renforts au sein de son clan et rejoindre avec ces derniers Le Prophète ﷺ à Tâïf. Tufayl exécuta les instructions du Mustafa ﷺ et après avoir détruit et incendié la stèle il se dirigea à la tête de quatre cents hommes de son clan vers Tâïf. C'est à cet endroit qu'avec ses troupes ainsi qu'une catapulte et un blindé, il rejoignit le Messenger d'Allah ﷺ qui s'y trouvait déjà depuis quatre jours.

### **- L'expédition de 'Abd Allah b. Hudhâfah As-Sahmî, dite des Ansar :**

'Ali b. Abû Tâlib a relaté ce qui suit : Le Prophète ﷺ envoya un détachement à la tête duquel il désigna un homme du clan des Ansar. Ce dernier, face au refus d'obtempérer de ses subalternes, se mit en colère : L'Envoyé ﷺ ne vous a-t-il pas ordonné de m'obéir ? Certes, répondirent les soldats.

1. Al-Boukhârî (6979) ; Mouslim (1832)

2. Abû Dâwûd (2943)

Puis il leur commanda de rassembler du bois et d'allumer un feu. Après cela, il les somma de se précipiter dans les flammes. Tandis que certains hésitaient, d'autres retenaient ceux qui s'apprêtaient à obéir en leur disant : C'est justement le Feu que nous avons fui en suivant le Messenger ! Le brasier finit par s'éteindre au fil de la controverse, tout comme la colère du chef Ansar. Lorsqu'on rapporta plus tard cet incident à l'Envoyé ﷺ, ce dernier informa ses Compagnons que : « [...] s'ils s'étaient jetés dans le feu, ils y seraient restés jusqu'au Jour du Jugement. On ne doit obéir que dans le bien<sup>1</sup> ».

- La campagne de 'Alî b. Abû Tâlib en vue de détruire l'idole fétichiste d'Al Fuls dans la région de Tayy' :

Vers la fin du mois de rabî', 'Alî b. Abû Tâlib prit la tête d'un convoi en direction de Tayy' où il devait démolir Al-Fuls, une stèle idolatrique. Il avait pris la route en compagnie de cent cinquante Ansar qui montaient une centaine de chameaux et cinquante coursiers. Le détachement portait un étendard noir et une bannière blanche.

Arrivés dans le bastion des Al-Hâtim, réputés pour leur hospitalité, les musulmans lancèrent un assaut surprise au matin. Ils détruisirent la statue, et s'emparèrent de plusieurs captifs de guerre, ainsi que de bétail (chameaux et moutons). Parmi les prisonnières se trouvaient la sœur de 'Adî b. Hâtim, qui avait fui, quant à lui vers le pays de Shâm.

L- 'expédition de Jarîr b. 'Abd Allah Al-Bajalî à destination de Dhu Al-Khalasah :

Jarîr b. 'Abd Allah a rapporté que le Messenger ﷺ lui avait dit : « Ne voudrais-tu pas nous débarrasser de Dhu Al-Khalasah ? » « Si bien sûr », répondis-je. Je partis donc accompagné de cent cinquante hommes du clan des Ahmas qui étaient tous des cavaliers confirmés tandis que moi-même je ne tenais pas en selle. J'avais d'ailleurs fait remarquer ce fait au Prophète ﷺ avant mon départ. Il me frappa alors la poitrine, et j'y vis la trace de sa main. Il fit ensuite une l'invocation suivante : « Ô, Allah, affermis-le et fais de lui un guide sur la bonne voie ». Après ce jour, je n'ai plus jamais chuté de ma monture. Dhu Al-Khalasah était un temple érigé par les Khath'am du Yémen, à Jîlah. À l'intérieur se trouvait une idole qu'on nommait Al-Ka'bah. Nous la détruisîmes et l'incendiâmes.

1. Al-Boukhârî (4340) ; Mouslim (1840)





Jarîr a relaté qu'en arrivant au Yémen, ils trouvèrent un homme qui consultait le sort pas les flèches divinatoires. On informa ce dernier de l'arrivée de l'émissaire du Messenger d'Allah ﷺ, et de la menace d'exécution qui planait sur lui s'il était capturé. Mais Jarîr arriva alors et trouva l'homme plongé dans ses pratiques fétichistes. Il lui ordonna de briser cette idole et de professer l'islam. En cas de refus, il risquait la mort. L'idolâtre démolit la stèle, puis prononça la shahâdah. Plus tard, Jarîr dépêcha auprès du Prophète ﷺ un homme du clan des Ahmas surnommé Abû Arṭa'ah pour lui transmettre la bonne nouvelle. Lorsque ce dernier rencontra l'Envoyé ﷺ, il lui annonça : Ô, Messenger, par Celui qui t'a envoyé avec la vérité, j'ai laissé derrière moi cette idole dans un état pire que celui d'un chameau galeux. Le Prophète ﷺ appela les bénédictions d'Allah cinq fois sur le cavalier des Ahmas et sur son clan<sup>1</sup>.

### 3. La conversion de 'Adî b. Hâtîm

Lorsque la sœur de 'Adî b. Hâtîm se retrouva en captivité chez les musulmans, l'Envoyé ﷺ la traita avec dignité, lui offrit des vêtements et de quoi entreprendre le voyage pour rejoindre son frère. Quand cette dernière arriva au pays du Shâm, elle encouragea son frère à rendre visite au Messenger ﷺ. 'Adî suivit le conseil de sa sœur et il partit pour Médine.

Abû 'Ubâdah b. Hudhayfah nous a livré le récit de la conversion de 'Adî comme suit : J'avais relaté la conversion de 'Adî. Puis j'appris qu'il se trouvait du côté de Kûfa et je décidai alors de m'y rendre pour entendre de sa bouche ce récit. En le rencontrant là-bas je lui dis : j'ai rapporté ta conversion, mais je suis venu ici pour l'entendre de toi directement. 'Adî me raconta alors : j'avais fui le Prophète ﷺ lorsqu'il prêcha son message. Je me réfugiai alors aux confins des terres d'islam près des territoires byzantins. Mais j'éprouvai alors une plus grande aversion pour cet endroit que pour celui que j'avais fui. Je finis par me convaincre d'aller au-devant de cet homme [le Prophète ﷺ]. Je me disais que s'il était sincère je n'aurais qu'à écouter ce qu'il a à dire, dans le cas contraire, il ne me nuira en rien. Puis 'Adî ajouta : je me rendis auprès de lui, où en me voyant les gens disaient : C'est 'Adî b. Hâtîm, c'est 'Adî b. Hâtîm ; [le narrateur] : Je crois que 'Adî l'a répété trois fois. Puis b. Hâtîm poursuivit : le Messenger d'Allah ﷺ me dit alors : « Ô, 'Adî b. Hâtîm, accepte l'islam est tu seras sauvé ». Je lui répondis alors : « J'ai déjà une religion ». Il réitéra sa proposition deux fois encore, avant de dire à la troisième : « *Je connais ta religion mieux que*

1. Al-Boukhârî (4357) ; Mouslim (2476) ; Ahmad (4/362) ; Abû Dâwûd (2772)

toi. » Je m'étonnai : « Toi, vraiment tu la connaîtrais mieux que moi-même ? » « Oui », confirma-t-il, avant de me demander, « n'es-tu pas le chef de ton peuple ? » Puis Mohammad mentionna le nom de Rokosiya<sup>1</sup> [...], et il déclara ensuite : « Ta religion t'interdit de percevoir le mirbâ' »<sup>2</sup>. Ces mots m'inspirèrent l'humilité. Après cela il ajouta : « Ô, 'Adî, je pense que tes réticences à te convertir proviennent de la condition modeste de mes suiveurs et de l'adversité qui se dresse autour de moi. Mais connais-tu l'endroit qu'on nomme Al-Hîrah ? » « J'en ai entendu parler, mais je n'y suis jamais allé », lui répondis-je. « Sache alors », annonça-t-il, « que bientôt la femme quittera cet endroit en toute sécurité et sans être accompagnée pour se rendre à La Mecque où elle accomplira le *tawâf*; et que bientôt on s'emparera des trésors de Chosroès fils d'Ormuz ». « Chosroès fils d'Ormuz ?! » répétai-je incrédule. « Oui, Chosroès fils d'Ormuz », confirma-t-il à trois reprises. Puis il conclut par : « Bientôt aussi l'homme qui voudra faire l'aumône ne trouvera personne pour l'accepter ».

'Adî déclara ensuite : « j'ai vu se réaliser deux des trois prophéties : celle de la femme qui sort seule d'Al-Hîrah pour se rendre à La Mecque ; et j'ai participé en personne à la bataille d'Al-Madâin. Par Allah, la troisième se produira, car cette une parole que j'ai entendue du Messenger d'Allah<sup>3</sup> ».

Dans une autre version, on peut lire : [...] je partis pour rencontrer le Messenger d'Allah ﷺ à Médine. J'entrai dans la Mosquée où il se trouvait et je le saluai. Il demanda qui j'étais et je déclinai mon nom. Il se leva alors et me demanda de l'accompagner chez lui. Alors qu'il me devançait vers sa demeure, une femme âgée et fébrile l'accosta. Il s'entretint avec elle un long moment et écoutait avec attention sa requête. En assistant à cela, je me dis : par Allah, cet homme n'est pas un roi. Après cela il me conduisit dans sa demeure où il s'empara d'un coussin de peau qu'il me lança : assieds-toi dessus, me dit-il. Je refusai en lui tendant le coussin, mais il insista, et il s'assit alors à même le sol. À ce moment, je me dis encore : par Allah, ce n'est pas ainsi que les rois agissent.

Ce récit comporte de nombreux enseignements et remarques utiles :

- 'Adî s'attendait à rencontrer lors de sa visite à Médine un Prophète ou un roi. Mais lorsqu'il vit l'accueil que le Messenger d'Allah ﷺ réserva à la dame

1. Ce nom est celui d'une secte religieuse qui avait emprunté ses enseignements du christianisme et du sabéisme, voir *an-nihâyah* (2/259)

2. Le *mirbâ'* fait référence au quart du butin que le chef du clan prélevait avant le partage.

3. Al-Boukhârî (3595) ; Ahmad (4/257)



âgée et qu'il constata son humilité, il abandonna l'idée qu'il avait affaire à un roi. Il pensa alors que son hôte était un Prophète ;

- Le Messenger ﷺ adopta une approche avisée lorsqu'il fit remarquer à 'Adî qu'il transgressait les principes de sa propre religion. Cela confirma auprès de ce dernier que son interlocuteur était un véritable Prophète, qui connaissait de sa religion ce que dans son entourage tout le monde ignorait ;

- Quand l'Envoyé ﷺ comprit que 'Adî était enfin persuadé qu'il parlait à un Prophète, il évoqua les obstacles qui empêchent les gens d'adhérer à la vérité, après l'avoir pourtant admise comme telle. Parmi ces motifs se trouvaient : la faiblesse des musulmans et leur territoire peu étendu et leur condition modeste. Le Messenger ﷺ a alors annoncé à 'Adî que la sécurité prévaudrait bientôt sur tout le territoire et qu'une femme pourra voyager d'Iraq jusqu'à La Mecque sans protection. Il prédit aussi que les musulmans établiront leur autorité sur les Perses et que les richesses s'accumuleront au point qu'on acceptera plus l'aumône. Ces paroles achevèrent de dissiper les réticences de 'Adî qui se convertit alors à l'islam ;

- La manière de prêcher du Messenger d'Allah ﷺ était très appropriée. Il possédait en outre une connaissance de la psychologie humaine et de ses failles qui lui permettait alors d'adapter son discours selon les dispositions intellectuelles et émotionnelles de chaque personne. Cela lui permit d'influencer les chefs de clan, et mena dans la foulée à des conversions en masse à l'islam ;

- 'Adî reconnu à travers la façon de vivre et les apparences du Messenger ﷺ les marques de la véritable prophétie, ainsi que dans ses discours. Par la suite, cette authenticité qu'il découvrit fut confirmée par les événements et sa foi et sa conviction ont alors augmenté. Il abandonna ainsi le clinquant des mondanités, de l'apparat et du confort auquel l'avait habitué les gens de sa tribu.

#### **4. Autres événements divers survenus durant l'an 8 de l'Hégire.**

Ibn Kathir a mentionné à ce propos ce qu'il a rapporté d'Al-Wâqidî : [...] durant cette année, le Messenger d'Allah ﷺ dépêcha 'Amrû b. Al-'As à Jîfar, ainsi que 'Amrû b. Al-Jalandî du clan des Azd. On préleva aussi la jiziyah des mazdéens qui occupaient cette région et des Bédouins des environs. En cette même année le Prophète ﷺ épousa Fatima bint Dhahâk b. Sufiyân

Al-Kilâbî durant le mois de Dhul Qa'dah. Mais cette dernière [au moment de la consommation du mariage] invoqua la protection d'Allah contre l'Envoyé ﷺ et ce dernier la répudia alors. C'est durant ce même mois que Maria La Copte enfanta Ibrahim, le fils du Prophète ﷺ. Cet événement provoqua la jalousie des Mères des croyants à l'encontre de Maria qui avait mis au monde un enfant mâle.

C'est en l'an 8 de l'Hégire également que Zaynab la fille du Messenger d'Allah ﷺ, et l'épouse d'Abû Al-'Âṣ b. Ar-Rabî' mourut. Elle vint au monde dix ans avant le début de la mission prophétique, et elle était l'aînée des filles de l'Envoyé ﷺ. Ruqayah naquit après elle, puis Oum Kulthum et enfin Fatîma, qu'Allah les agrée toutes. Le Prophète ﷺ aimait beaucoup Zaynab qui s'était convertie à l'islam très tôt et avait émigré six ans avant que son mari ne devienne musulman. C'est d'ailleurs durant ce voyage vers Médine qu'elle contracta une maladie chronique qui ne la quitta plus jusqu'à sa mort. À son décès, le Messenger d'Allah ﷺ demanda à ses épouses « [...] effectuez trois ou cinq lavages mortuaires et utilisez le camphre lors du dernier »<sup>1</sup>.

\* \* \* \*

1. Al-Boukhârî (1352) ; Mouslim (939)



## **CHAPITRE 17**

### **LA BATAILLE DE TABUK (9 H) OU L'EXPÉDITION ÉPROUVANTE**



## PARTIE 1

### Déroulement, noms de la bataille et origines

#### 1. Déroulement et noms de la campagne

C'est durant le mois de Rajab de l'an 9 de l'Hégire que le Messager d'Allah ﷺ entrepris cette expédition. Six mois s'étaient alors écoulés depuis le retour du siège de Tâïf.

La bataille est connue sous le nom de Tabuk en référence à 'Ayn Tabuk qui était l'endroit où les troupes musulmanes avaient dressé leur campement. Ce nom apparaît dans le recueil authentique de Mouslim dans une Tradition rapportée par Mu'âdh dans laquelle ce dernier a relaté que : « le Messager d'Allah ﷺ avait dit : *vous arriverez demain, si Allah le veut, à 'Ayn Tabuk, mais vous ne l'atteindrez que dans la matinée. Que ceux qui y parviennent en premier ne s'abreuvent pas de l'eau qu'ils y trouveront jusqu'à mon arrivée* »<sup>1</sup>.

Cette bataille est toutefois connue sous une autre appellation qui est Al-'Usrah (l'éprouvante). On retrouve ce nom dans le noble Coran, qui fait référence à cette campagne par ce vocable, dans la sourate At-Tawbah (Le Repentir) :

***« Allah a accordé Son pardon au Prophète, aux émigrés et aux Ansars qui l'ont suivi aux heures les plus pénibles[al-'usrah], lorsque les cœurs d'une partie d'entre eux furent sur le point de fléchir. Il a alors raffermi leurs cœurs. Il est, envers eux, infiniment Bon et Très Miséricordieux ».*** At-Tawbah (Le Repentir) : 117.

L'imam Al-Boukhârî a recensé dans son Sahîh selon une chaîne de transmission remontant à Abû Mûsâ Al-Ash'arî qui a relaté : « On m'avait en-

1. Ahmad (5/237-238) ; Mouslim (10/706) ; Abû Dâwûd (1206) ; Tirmidhî (553) ; Nasâï (1/285) ; Ibn Mâjah (1070).



voyé auprès du Messenger d'Allah ﷺ pour obtenir auprès de lui des montures pour mes compagnons qui comptaient parmi les troupes d'Al-'Usrah, durant la bataille de Tabuk [...] ». L'imâm Bukhârî a d'ailleurs intitulé cette partie de son recueil chapitre de la bataille de Tabuk, connue sous le nom d'Al-'Usrah<sup>1</sup>.

Le nom de cette bataille trouve son origine dans les nombreux obstacles que les musulmans ont rencontrés durant cette expédition. Ils ont dû affronter une chaleur extrême durant un long et pénible voyage. Le nombre de montures qui transportaient les combattants était limité. À cela s'ajoutaient les difficultés d'approvisionnement en eau et les moyens restreints disponibles pour l'équipement des troupes.

Abd Razzâq dans son exégèse nous dépeint le contexte de cette campagne de Tabûk ainsi : « Les musulmans quittèrent Médine avec peu de montures et durant une période de grande chaleur. Ils devaient s'abreuver de l'eau contenue dans les panses des chameaux qu'ils abattaient. L'approvisionnement en eau constituait donc une difficulté. »

'Umar b. Al-Khaṭṭâb a également relaté ces conditions difficiles en décrivant la sensation de soif intense qu'ils éprouvèrent : Nous partîmes en compagnie du Messenger d'Allah ﷺ pour Tabûk en période de grande chaleur. Sur notre trajet, nous dressâmes le camp dans un endroit très chaud et nous ressentîmes alors une soif si intense que nous craignîmes que nos cous se brisent. Certains en étaient réduits à sacrifier leur chameau, à saisir et presser leurs excréments pour en extraire l'eau qui s'y trouvait et la boire ou se rafraîchir le corps.

L'autre nom que l'on a attribué à cette bataille fut celui d'Al-Fadhîḥah (l'infamie, la disgrâce). Cette appellation fait référence à l'infamie par laquelle les hypocrites durant cette expédition, ont été démasqués et dévoilés. L'attitude de ces derniers durant la campagne a mis à jour leurs méthodes pernicieuses et hostiles, la haine enfouie dans leurs âmes corrompues qui les a menés à trahir le Messenger d'Allah ﷺ et les musulmans.

Concernant la situation géographique, notons que Tabûk se situe à près de 1250 kilomètres au nord de Médine. Cette région constituait à l'époque le bastion du clan des Qudhâ'ah, vassal des Byzantins.

## **2. Les origines de l'expédition.**

Les biographes ont mentionné, pour expliquer l'origine de cette expédition, que des Nabatéens engagés dans le commerce de l'huile entre le

---

1. Al-Boukhârî (8/1138)

pays de Shâm et Médine, avaient informé le Prophète ﷺ de la mobilisation de troupes byzantines. Ces négociants avaient prévenu l'Envoyé ﷺ que les croisés avaient rallié dans leur camp les tribus de Lakhim et de Judhâm, parmi d'autres. Les premiers bataillons de leurs troupes avaient déjà atteint Al-Balqâ<sup>1</sup>. Le Prophète ﷺ décida alors de prendre l'initiative de l'attaque.

Ibn Kathir quant à lui considère que cette campagne répond aux exigences naturelles du Jihad. Ainsi le Messenger d'Allah ﷺ décida de livrer bataille contre les Byzantins en raison de leur proximité géographique. Ils étaient ainsi les premiers candidats à l'appel à l'islam. Le noble Coran renferme d'ailleurs ce commandement :

**« Vous qui croyez ! Combattez d'abord les mécréants qui vous sont les plus proches géographiquement et qu'ils trouvent en vous de farouches combattants. Sachez qu'Allah est avec les pieux croyants ».** At-Tawbah (Le Repentir) : 123.

L'opinion d'Ibn Kathir semble la plus proche de la vérité. En outre, le principe du Jihad implique la lutte contre tous les impies dont font partie les gens du Livre qui affichaient leur hostilité à la Mission prophétique et persécutaient les musulmans, comme l'ont rapporté les biographes.

Cela dit, rien n'empêche également de croire, comme l'ont cité les historiens, que la mobilisation des Byzantins en vue d'une attaque des musulmans sur leur propre sol ait pu constituer un motif supplémentaire qui justifia cette campagne.

Notons aussi qu'à cette époque, les musulmans craignaient une attaque-surprise des Ghassân du Shâm. Ce fait est corroboré par ce qu'a rapporté 'Umar b. Al-Khaṭṭâb au sujet de cette période qui coïncidait avec la séparation d'un mois du Prophète ﷺ avec ses épouses. Ainsi dans le recueil authentique d'Al-Boukhârî Ibn Al-Khaṭṭâb a relaté cet événement : Nous étions sur nos gardes à cause des rumeurs concernant une attaque éventuelle des Ghassân. Un soir, un ami Ansar vint frapper violemment à ma porte. Je l'entendis crier : est-ce que tu dors ? Inquiet, je lui ouvris alors la porte. Il m'annonça qu'une chose terrible était arrivée. Je lui demandai alors : que se passe-t-il ? Les Ghassân sont-ils venus attaquer ? Non, répliqua-t-il, pire que cela, le Messenger d'Allah ﷺ a répudié ses épouses [...]<sup>2</sup>.

1. Gouvernorat près de Damas situé entre la Syrie et Wâdil-Qurâ, dont la capitale est 'Ammân.

2. Al-Boukhârî (5191); Mouslim (1749).



### 3. Le financement de la bataille et l'attachement des croyants au Jihad.

Le Mustafa ﷺ avait encouragé les Compagnons à contribuer financièrement à cette expédition lointaine durant laquelle les musulmans auraient à affronter de nombreux ennemis. Le Messenger d'Allah ﷺ promit de la part d'Allah une grande récompense aux donateurs. Chacun participa alors selon ses moyens, 'Uthmân quant à lui contribua de façon très généreuse.

Abd Rahman b. Hubâb a relaté à ce propos ce qui suit : J'ai vu le Prophète ﷺ inviter à donner pour la campagne de Tabûk. 'Uthmân se leva alors et annonça : ô Envoyé d'Allah, je fais don de cent chameaux avec selles et harnais. Le Mustafa ﷺ continua à encourager aux dons. Ibn 'Affân proposa alors de céder deux cents chameaux entièrement équipés. Lorsque le Messenger ﷺ lança un dernier appel, 'Uthmân promit de fournir trois cents bêtes pour la Cause d'Allah. Je vis alors le Prophète ﷺ descendre du minbar en disant à deux reprises : après cela 'Uthmân peut se passer d'accomplir plus<sup>1</sup>.

Abd Rahman b. Samurah a également témoigné de la contribution financière généreuse de 'Uthmân à cette campagne d'Al-'Usrah. Ce Compagnon a rapporté ce qui suit : 'Uthmân b. Al-'Affân se présenta auprès du Messenger d'Allah ﷺ avec mille dinars enveloppés dans son vêtement, au moment où ce dernier préparait les troupes pour l'expédition de Tabûk. 'Uthmân remit ces pièces au Prophète ﷺ qui les retournait de sa main en disant à plusieurs reprises : – ce que 'Uthmân accomplira après ce jour, ne lui nuira en rien <sup>2</sup>!

'Umar, quant à lui, a fait don de la moitié de ses biens pour financer cette expédition, et il pensait ainsi avoir enfin surpassé par son acte la générosité d'Abû Bakr. Al-Fâruq a raconté lui-même l'événement :

L'Envoyé ﷺ nous encouragea un jour aux dons. J'avais à ce moment des biens en ma possession. Je me dis alors : c'est aujourd'hui ou jamais que je vais devancer Abû Bakr. Je me présentai alors auprès du Messenger d'Allah ﷺ avec la moitié de mes biens. Le Prophète ﷺ me demanda alors : *qu'as-tu laissé à ta famille ?* – L'autre moitié, lui répondis-je. Puis Abû Bakr arriva et remit à l'Envoyé ﷺ tout ce qu'il possédait. Ce dernier ﷺ l'interrogea alors : *qu'as-tu laissé pour les tiens ?* – Je leur laisse Allah et Son

1. Ahmad (4/75) ; Tirmidhî (3700)

2. Ahmad (5/63) ; Tirmidhî (3701)

Prophète, répliqua Abû Bakr. Je m'adressai alors au Siddîq et je lui dis : je ne te devancerai jamais en rien<sup>1</sup>.

On rapporte encore que 'Abd Rahman avait offert aussi la moitié de sa fortune soit deux-mille dirhams pour équiper l'armée d'Al-'Usrah.

D'autres Compagnons ont contribué généreusement au financement de cette expédition. Ce fut le cas entre autres d'Al-'Abbâs b. 'Abd Al-Muṭalib ; de Ṭalhah b. 'Ubaydillah ; Moḥammad b. Maslamah et 'Āsim b. 'Adî, qu'Allah les agrée.

Pour les musulmans, l'argent constitue donc un outil. Les Compagnons aisés ont prouvé que leurs biens servaient l'islam et que de bon gré ils étaient prêts à le dépenser. L'histoire rend hommage aux musulmans nantis et rappelle ce que l'argent entre les mains des hommes de mérite réalise ; en revanche, elle n'accorde pas de place aux hommes assujettis au pouvoir de la richesse.

De même que le Jihad consiste en une participation physique, il représente aussi un engagement financier, et ceux qui acceptent de sacrifier leur vie ne rechignent pas à dépenser pour la Cause d'Allah.

La promptitude avec laquelle les Compagnons de condition aisée avaient répondu à l'appel aux dons lancé par le Messager d'Allah ﷺ démontre l'impact de la foi chez les croyants. Ces derniers se sont empressés vers la bienfaisance, et ont résisté à leur égo. Cet exemple symbolise l'attitude que doivent adopter les membres de toute nation qui cherche à s'assurer la victoire sur ses ennemis.

Les croyants de condition plus modeste ont également apporté leur humble contribution selon leurs moyens. Les hypocrites y trouvèrent un sujet de moquerie et de dérision. Abû 'Uqayl, par exemple, remit au Prophète ﷺ la moitié d'un mudd de dattes. D'autres Compagnons l'imitèrent en faisant don d'une quantité un peu plus grande. Les gens au cœur malade se permirent alors ces commentaires : « Allah n'a pas besoin d'une telle aumône ! », ou encore, « celui-ci a agi par ostentation ».

C'est alors qu'Allah révéla :

***« Que ceux qui critiquent les croyants qui font volontairement l'aumône et se moquent de ceux qui font la charité selon leurs faibles moyens sachent qu'Allah répondra à leurs moqueries et les soumettra à un douloureux châ-timent ».*** At-Tawbah (Le Repentir) : 79

1. Abû Dâwûd (1678) ; Tirmidhî (3675)

Les hypocrites accusèrent également ‘Abd Rahman b. ‘Awf d’avoir agi par ostentation et ils incriminaient ainsi les motivations des riches, tandis qu’ils tournaient en dérision l’aumône des gens modestes.

Les moins aisés parmi les croyants, qui n’avaient pas les moyens de participer au Jihad, éprouvèrent une grande tristesse. Ce fut le cas entre autres de ‘Ulbah b. Zayd qui comptaient parmi ceux qui avaient pleuré. Durant la nuit, dans ses prières, en larmes, il invoquait Allah par ces mots : « Ô, Allah, tu nous as ordonné de combattre et j’aurais voulu le faire. Mais Tu ne m’as pas accordé les moyens de combattre avec Ton Messager. Toutefois, mon aumône consistera à pardonner à tous les musulmans qui m’ont causé du tort physiquement ou moralement. » L’Envoyé d’Allah ﷺ l’informa par la suite qu’Allah l’avait absout de ses péchés<sup>1</sup>.

Ce récit révèle la sincérité des Compagnons et leur amour du Jihad pour la Cause d’Allah et pour la diffusion de Son Message. Il dévoile la bienveillance du Seigneur à l’égard des croyants de condition modeste, pour qui la vie se résume à l’action.

Citons encore comme exemple celui de Wâthilah b. Al-Asqa’ qui a rapporté ce qui suit : [...] lorsque le Messager d’Allah ﷺ lança la mobilisation pour la bataille de Tabûk [...] je me présentai à Médine tandis que les premiers Compagnons avaient déjà quitté la ville en compagnie du Prophète ﷺ. Je parcourais alors les rues en criant : qui parmi vous transportera un homme sur sa monture en échange de sa part du butin ! Un homme âgé du clan des Ansar me proposa alors : nous enfourcherons ma monture à tour de rôle. Je prendrai ta part de butin, mais je t’offrirai le couvert. J’acceptai son offre et le vieil homme me dit alors : partons alors avec la bénédiction d’Allah ! Cet homme a été pour moi le meilleur compagnon de voyage.

À l’issue de la bataille, on répartit le butin<sup>2</sup> et j’obtins quelques jeunes chamelles. Je les conduisis auprès du vieil Ansar qui m’accueillit alors qu’il montait lui-même un chameau. Il me demanda de faire avancer et reculer les bêtes. Puis il me dit : tes chamelles me semblent bien dociles. Je lui dis alors : ce sont tes chamelles, la part du butin que j’avais convenu avec toi de te remettre. Non, répliqua l’homme, garde-les, fils de mon frère, ce n’est pas cette part de butin là qui m’intéressait<sup>3</sup>.

1. Les voies de transmission de ce récit sont d’authenticité discutable. Toutefois, une version authentique le confirme. Toujours est-il que l’on peut le mentionner à titre d’indication historique.

2. Wâthilah b. Asqa’ comptait parmi ceux qui participèrent avec Khalid b. Al-Walîd à l’expédition de Dûmah Al-Jundal.

3. Abû Dâwûd (2676)

Wâthilah était ainsi prêt à céder sa part du butin pour la récompense dans l'au-delà qu'il trouvera auprès d'Allah. L'Ansar quant à lui a sacrifié une part de ses forces afin de partager sa monture avec Wâthilah. Il a aussi nourri ce dernier, mais le butin qu'il voulait n'était pas celui de son compagnon de voyage, mais la rétribution d'Allah.

Ces principes sont ceux d'une société forgée par les enseignements du Livre d'Allah et de la Tradition prophétique. Ils portent un cachet unique, renvoient le même éclat et sont complémentaires.

Les Ash'ariyûn mené par Abû Mûsâ Al-Ash'arî s'étaient également présentés au Prophète ﷺ afin de prendre part à l'expédition. Mais le Messager d'Allah ﷺ ne trouva pas, dans un premier temps, de montures à leur fournir. Ce n'est que plus tard qu'il parvint à se procurer trois chameaux.

Les faibles, les malades ou ceux qui n'avaient pas les moyens de participer à la bataille éprouvèrent une grande déception et une grande gêne. Certains d'entre eux pleuraient de ne pouvoir prendre part à l'expédition. Le Noble Coran témoigne de l'attitude de ces derniers :

***« Les faibles, les malades et ceux qui n'ont pas les moyens de s'équiper ne commettent aucun péché en ne participant pas aux combats s'ils sont sincères envers Allah et Son Messager. Ceux qui ont de bonnes raisons de rester à l'arrière ne méritent donc aucune sanction. Allah est Très Clément et Très Miséricordieux. De même, n'ont commis aucun péché ceux qui sont venus te réclamer des montures et qui, lorsque tu leur as répondu : « Je ne trouve pas de montures à vous proposer », sont repartis les yeux débordants de larmes, tristes de ne pouvoir trouver de quoi s'équiper ». At-Tawbah (Le Repentir) : 91-92.***

Le noble Coran décrit ici de façon remarquable le désir sincère des Compagnons de prendre part au Jihad avec le Prophète ﷺ. Ce passage décrit la douleur qu'éprouvaient les croyants dévoués lorsque les moyens ne leur permettaient pas d'accomplir leur devoir. Pourtant ces derniers comptaient parmi ceux qui disposaient d'une exemption de la part d'Allah, car ils étaient malades ou âgés. Malgré cela, leur cœur accompagnait les Mujâhidûn. C'est en référence à eux que le Messager d'Allah ﷺ avait dit : ***« À Médine se trouvent des gens qui vous ont accompagné durant tout le long de ce voyage et qui ont traversé avec vous chaque vallée »***. On lui dit alors : ô, Messager, et ils sont à Médine ! *Oui*, répondit l'Envoyé avant d'ajouter, ***« et ils sont restés à Médine, où ils ont été retenus pour une bonne raison<sup>1</sup>. »***

1. Al-Boukhârî (4423); Ahmad (3/103); Abû Dâwûd (2508); Ibn Mâjah (2764); Ibn Hîbbân (4731).

#### **4. L'attitude des hypocrites durant la bataille de Tabûk.**

Dès l'annonce de la mobilisation générale et les appels aux dons lancés par le Messenger d'Allah ﷺ, les hypocrites débutèrent leur campagne d'incitation à la défection. Ils ordonnaient aux gens de ne pas sortir sous cette chaleur. Le Noble Coran rapporte ce fait :

*« Ceux qui sont restés à l'arrière se sont réjouis de ne pas accompagner le Messenger. Répugnant à sacrifier leurs biens et leurs vies pour la cause d'Allah, les uns disaient aux autres : « Ne partez pas au combat par cette chaleur. » Dis-leur : « Le feu de la Géhenne est autrement plus intense. » Si seulement ils pouvaient le comprendre. Qu'ils rient quelque peu, ils pleureront beaucoup pour prix de leurs agissements ».* At-Tawbah (Le Repentir) : 81-82.

Tandis que le Prophète ﷺ organisait l'expédition, il croisa Al-Jid b. Al-Qays auquel il demanda : « Ô, Jid, que penses-tu d'aller combattre les têtes blondes ? Mais ce dernier lui répondit : ô Envoyé, exempte-moi plutôt et ne me sou mets pas à la tentation. Par Allah, tous les gens de mon peuple te diront que j'aime beaucoup les femmes et je crains de ne pouvoir me retenir en voyant les Byzantines. Le Messenger d'Allah ﷺ se détourna alors de lui en lui disant : *je t'autorise.* »

C'est au sujet de cet homme que le verset suivant fut révélé :

*« Tel d'entre eux vient te dire : « Dispense-moi de cette expédition, ne m'expose pas à la tentation. » Ils ont pourtant succombé à la pire des tentations [543]. En vérité, la Géhenne cernera les impies de tous côtés ».* At-Tawbah (Le Repentir) : 49.

D'autres encore se présentèrent auprès du Messenger d'Allah ﷺ en invoquant des prétextes mensongers pour obtenir une dispense, que l'Envoyé ﷺ leur accorda. Toutefois, le Noble Coran lui reprocha cette attitude :

*« Qu'Allah te pardonne! Pourquoi les as-tu dispensés d'aller au combat avant de distinguer ceux d'entre eux qui disaient vrai de ceux qui mentaient ».* At-Tawbah (Le Repentir) : 43

Plus tard, le Messenger d'Allah ﷺ apprit que plusieurs de ces hypocrites se réunissaient chez un juif du nom de Suwaylim et qu'ils décourageaient les musulmans. Ils tentaient de les empêcher de participer à cette campagne avec le Prophète ﷺ. Ce dernier ordonna alors qu'on brûle la maison de l'Hébreu<sup>1</sup>.

---

1. Ibn Hishâm (4/160)

Cet événement montre la surveillance étroite que les musulmans avaient mise en place et leur connaissance de la situation des hypocrites et des juifs. L'attention des Compagnons vis-à-vis des juifs et des hypocrites ne se relâchait pas et ils guettaient leurs réunions et les mouvements de ces derniers. Les croyants restaient informés de leurs manœuvres secrètes et de leurs discussions durant lesquelles ces ennemis conspiraient contre les musulmans. Les hypocrites et les juifs organisaient leur campagne d'incitation à la défection en inventant des prétextes et en tentant de convaincre les gens à rester à l'arrière. L'Envoyé d'Allah ﷺ avait dès lors employé une méthode ferme pour faire taire les apôtres de la trahison. En effet, il ordonna d'incendier la maison où se réunissaient les hypocrites et il chargea ses Compagnons d'accomplir cette mission sans lésiner.

Le noble Coran a dévoilé l'attitude des hypocrites avant la bataille de Tabûk, mais aussi, durant et après. Allah mentionne comment ces derniers cherchaient à obtenir une dispense et à désertir avant le départ pour la bataille. Parmi ceux qui avaient réussi à se faire exempter se trouvaient Abd Allah b. Abû Salûl. La Parole d'Allah fait référence à ces hypocrites dans la sourate At-Tawbah (Le Repentir), au verset 42 :

***« S'il s'était agi d'un butin à portée de main et d'une expédition sans difficultés, ils n'auraient pas hésité à t'accompagner. Mais ils furent rebutés par un voyage qui s'annonçait long et pénible. Ils jureront par Allah à votre retour à Médine, causant leur propre ruine : "Si nous avons pu, nous vous aurions accompagnés". Allah sait parfaitement qu'ils ne font que mentir ».***

Un des arguments soutenus par les hypocrites et que le noble Coran cite est la distance et la difficulté du trajet. Pourtant si Mohammad les avait invités à accomplir un voyage aisé pour obtenir quelques biens terrestres, ils auraient assurément accompagné le Messenger Muhammad. Mais ils refusèrent de prendre part à la bataille et de quitter Médine. Le verset ci-dessus explique les motifs fallacieux avec lesquels les hypocrites ont justifié leur défection avant la campagne militaire. Puis le passage indique ce qu'ils diront lors du retour des croyants de l'expédition : ***« Ils jureront par Allah à votre retour à Médine, causant leur propre ruine : "Si nous avons pu, nous vous aurions accompagnés". » Allah sait parfaitement qu'ils ne font que mentir ».*** Notons que ce verset fut révélé avant que le Messenger ﷺ ne revienne de Tabûk.

Ce passage signifie que les hypocrites prêteront serment, et se parjuront en assurant aux croyants qu'ils auraient participé à la bataille de Ta-



bûk s'ils avaient pu. Ils prétendront s'être trouvés contraints de rester à Médine pour des motifs valables et impérieux.

Concernant l'expression : causant leur propre ruine, Ibn 'Ashûr a écrit :

Ils prêteront un serment qui causera leur perte, c'est-à-dire, qui les entraînera vers la destruction et la mort. Ce terme renvoie également aux nuisances physiques, ce qui semble plus approprié ici. Ces gens se feront du tort à eux-mêmes en raison de leur faux serment, et ils encourront alors des dommages en ce monde et le châtiment dans l'au-delà. Ce verset confirme que le parjure mène à la ruine.

Puis Allah adresse ensuite un reproche au Messager ﷺ : qu'Allah te pardonne ! Pourquoi les as-tu dispensés d'aller au combat avant de distinguer ceux d'entre eux qui disaient vrai de ceux qui mentaient ?

Mujâhid a commenté ce passage ainsi : Ce verset fait référence à un groupe de personnes qui avaient demandé au Prophète ﷺ de les dispenser de participer à la bataille, sachant qu'avec ou sans son autorisation, ils étaient résolus à ne pas prendre part à l'expédition. Parmi ces individus, qui appartenaient à la faction des hypocrites de Médine, se trouvaient : Abd Allah b. Ubayy b. Salûl, Al-Jidd b. Qays, Rifâ'ah b. Tâbût. Ils étaient au nombre de trente-neuf et tous avaient invoqué des prétextes mensongers.

Ce noble verset comporte un reproche aimable de la part du Latîf (le Bienveillant), du Khabîr (le Bien Informé) à l'encontre de Son bien-aimé ﷺ. Ce dernier est invité à plus de retenue afin qu'il n'accorde plus de dispenses avant de s'être assuré de la situation réelle des demandeurs.

Puis Allah a ajouté :

***« Ceux qui croient réellement en Allah et au Jour dernier ne viennent jamais te demander une dispense quand il s'agit de sacrifier leurs biens et leurs vies. Allah connaît parfaitement les vrais croyants. 45. Seuls te réclament cette dispense ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, ceux qui, rongés par le doute, demeurent dans la plus grande incertitude ».***  
At-Tawbah (Le Repentir) : 44-45

Ce passage constitue la première révélation qui distingue l'attitude des hypocrites et celle des croyants vis-à-vis du combat. Allah nous informe que ceux qui croient en Lui et au Jour Dernier ne cherchent pas à être dispensés et à éviter ainsi le Jihad. En revanche, cette caractéristique est celle des hypocrites qui demandent l'exemption sans motif valable.

Ils sont rongés par le doute, et ne sont pas convaincus de l'authenticité du Message que le Prophète ﷺ leur a transmis, dès lors, ils : demeurent dans la plus grande incertitude. Leurs pas dans la voie droite restent hésitants.

Cette expédition de Tâbûk constitua dès le début de sa préparation, l'événement idéal qui permit de distinguer les croyants des hypocrites, et d'ériger entre les deux groupes des frontières. Le temps de la courtoisie avec ces derniers était désormais révolu. L'affrontement devenait inévitable en raison de leur hostilité marquée envers le Messenger d'Allah ﷺ, sa Mission et leur incitation à la défection au sein de la Communauté musulmane. Mettre fin à leurs agissements s'imposait donc comme une obligation islamique.

### **5. L'appel à la mobilisation générale et la préparation de l'armée.**

On avait lancé un appel à la mobilisation générale pour l'expédition de Tâbûk. L'effectif des volontaires atteignit le chiffre de trente-mille hommes.

La Révélation coranique avait entre-temps blâmé les réfractaires en ces termes :

***« Vous qui croyez ! Qu'avez-vous à traîner les pieds lorsque vous êtes appelés à vous lancer au combat pour défendre la cause d'Allah. Êtes-vous satisfaits de cette vie au point de la préférer à la vie éternelle ? Les plaisirs terrestres sont pourtant insignifiants par rapport aux délices de l'au-delà ».***

At-Tawbah (Le Repentir) : 38

Le noble Coran avait aussi prescrit la mobilisation des jeunes et des plus âgés, des riches et des pauvres :

***« Appesantis par l'âge ou encore jeunes, lancez-vous au combat et sacrifiez vos biens et vos vies pour la cause d'Allah. Voilà qui est préférable pour vous, si seulement vous saviez ».*** At-Tawbah (Le Repentir) : 4.

L'Envoyé d'Allah ﷺ réussit à rassembler trente-mille combattants parmi les Muhâjirûn, les Ansar, les Mecquois et les membres des autres tribus arabes. Contrairement à ses habitudes, Le Prophète ﷺ annonça dès le départ sa cible et sa destination, et il avait clairement mentionné les ennemis à combattre : les têtes blondes (les Byzantins). En temps normal, le Messenger ﷺ dissimulait toujours les objectifs et les destinations de ses opérations afin de maintenir secrets ses mouvements et pouvoir ainsi surprendre l'ennemi.

Partant de ce fait, les théologiens musulmans ont conclu que dévoiler les objectifs militaires à ses troupes reste autorisé lorsque la dissimulation ne présente pas d'intérêt. L'Envoyé d'Allah ﷺ a ainsi lors de cette campagne, en dépit de sa coutume, informé les Compagnons de la destination, et ce pour les raisons suivantes :

- La longue distance du trajet à parcourir. Le Prophète ﷺ avait conscience de la difficulté du voyage qui impliquait la traversée d'une région désertique de large étendue, où l'eau restait rare ainsi que la végétation. Un approvisionnement complet s'imposait donc ainsi que la préparation des montures pour les combattants avant le départ. Des lacunes logistiques auraient pu empêcher la campagne d'atteindre ses objectifs ;
- L'important effectif byzantin requérait une préparation particulière. En outre, cet adversaire était différent des ennemis que le Messager ﷺ avait jusque là affrontés. Leur armement était varié, et leurs compétences et capacités militaires excellentes ;
- Le délai de préparation court à disposition des soldats qui devaient chacun en fonction de ses circonstances personnelles préparer le nécessaire pour le long voyage. Les participants devaient aussi mettre leurs familles à l'abri du besoin durant leur absence ;
- Maintenir le secret n'était pas non plus nécessaire dans la mesure où à cette époque, dans la Péninsule arabique, les adversaires de l'islam ne représentaient plus vraiment une menace. Les Byzantins et leurs alliés arabes chrétiens restaient les seuls dans les régions de Tabûk, de Dûmah Al-Jundal et Al-'Aqabah qui justifiaient un tel déploiement de force ;

Le Messager d'Allah ﷺ nous enseigne ainsi le principe de flexibilité dans l'élaboration des stratégies militaires en tenant compte de la préservation de l'intérêt général en ce qui concerne le maintien du secret. Le contexte permet dès lors d'apprécier les implications dans ce domaine.

Dès que les musulmans apprirent la destination de l'expédition, ils s'empressèrent de s'y préparer. Le Prophète ﷺ de son côté lança des appels aux dons et annonçait que : « celui qui équiperait l'armée d'Al-'Usrah aurait le Paradis comme récompense »<sup>1</sup>.

Le Messager d'Allah ﷺ avait désigné à la tête de la ville de Médine durant son absence Mohammad b. Maslamah Al-Ansarî, et 'Ali b. Abî Tâlib pour s'occuper de sa famille. Les hypocrites firent alors circuler la rumeur selon

1. Al-Boukhârî en commentaire (7/65) ; Daraqotnî (4401) ; Al-Bayhaqî dans al-kubrâ (6/167)

laquelle le Prophète ﷺ voulait se débarrasser de son cousin, qu'il trouvait trop encombrant. 'Ali prit alors son épée et partit rejoindre l'Envoyé ﷺ qui se trouvait à Al-Jurf où les croyants avaient dressé le campement.

– Ô Prophète, les hypocrites ont prétendu que tu m'avais demandé de rester en arrière pour te débarrasser de moi, expliqua 'Ali au Messenger ﷺ.  
– *Ils ont menti*, répondit l'Envoyé ﷺ, avant d'ajouter, *je t'ai demandé de rester à Médine pour veiller sur ma famille. Retourne donc et occupe-toi des nôtres. N'es-tu pas satisfait d'être pour moi ce qu'Aaron était pour Moïse, si ce n'est qu'après moi aucun prophète ne sera envoyé*<sup>1</sup> ? 'Alî retourna alors à Médine.

Il devait donc prendre soin de la famille du Prophète ﷺ, compte tenu de leur parenté, et devait assumer une tâche particulière. Mohammad b. Maslamah quant à lui avait été désigné comme administrateur de la ville en l'absence du Messenger ﷺ, ce qui représentait une mission d'ordre public. Certains en ont déduit que cette mission que 'Ali devait assurer auprès de la famille de l'Envoyé ﷺ laisse entendre qu'il s'agissait là de sa désignation en tant que successeur légitime du Prophète ﷺ. Ce dire reste infondé, car ce rôle que devait assumer le cousin et gendre du Messenger n'était pas d'ordre public, mais plutôt privé.

Arrivé à Thaniyah Al-Wadâ', l'Envoyé d'Allah ﷺ rassembla les musulmans, désigna les chefs, confia les bannières et distribua les responsabilités. On chargea Abû Bakr du commandement général et la bannière principale revint à Zubayr b. Al -'Awwâm. L'étendard des Aws fut donné Usayd b. Hudhayr, celui des Khazraj à Abû Dujânah, et chacune des tribus Ansar s'empara d'une bannière.

Le Prophète ﷺ délégua la gestion des sentinelles durant tout le séjour à Tabûk à 'Abbâd b. Bishr. Ce dernier déambulait avec ses hommes à l'intérieur du camp. Le guide de l'expédition se nommait 'Alqamah b. Al-'Afwâ Al-Khuzâ'î qui possédait une bonne expérience et une connaissance de l'itinéraire vers Tabûk.

Al-Wâqidî a mentionné des informations sur le trajet emprunté par les troupes, sur la distribution des bannières, et bien que de fiabilité discutable, ses nombreuses indications relatives à la Sirah peuvent être citées sans que cela ne nuise.

On remarquera à travers l'étude du contexte l'évolution rapide de l'effectif des troupes musulmanes et de l'armement des cavaliers. Ainsi l'examen

1. Al-Boukhârî (3706); Mouslim (2404/31-32)

historique depuis l'apparition de l'état islamique de sa formation générale, et en particulier de cette force de frappe que constituait l'armée musulmane, révèle une progression très rapide au niveau militaire. Lors de la bataille de Badr, les forces islamiques en présence se chiffraient à près de trois cent dix soldats. À Uhud, sept cents combattants avaient pris part à la bataille, tandis que durant la campagne des Coalisés trois milles Compagnons étaient présents. Ce sont ensuite dix-mille soldats qui entrèrent triomphant à La Mecque le jour de la Conquête. À Hunayn, douze-mille Mujâhidûn livrèrent bataille et enfin comme nous l'avons mentionné déjà, plus de trente-mille volontaires formèrent le contingent pour la campagne de Tabûk.

L'observateur remarquera l'évolution également au niveau de la cavalerie. Durant la bataille de Badr, l'armée musulmane ne comptait que deux cavaliers, selon certaines versions. Ce fut aussi le cas lors de l'expédition d'Uhud. Or après seulement six années, les troupes à cheval atteignirent allègrement l'effectif de dix-mille montures. Cela s'explique entre autres par l'expansion rapide de l'islam dans la Péninsule et en particulier chez les Bédouins qui accordaient une plus grande attention à l'élevage et au dressage des chevaux que les citadins.

\* \* \* \*

## PARTIE 2

### Quelques événements durant le trajet et l'arrivée à Tabûk

Après la préparation des troupes, la distribution des charges et des étendards, l'armée islamique se dirigea sous le commandement du Messenger d'Allah ﷺ vers Tabuk. On n'attendit pas les absents, dont certains Compagnons qu'on comptait pourtant parmi les personnes loyales. Chaque fois qu'on mentionnait le nom d'un retardataire en présence de l'Envoyé ﷺ, ce dernier disait : « ne vous préoccupez pas de lui, Allah le fera nous rejoindre s'il se trouve en lui du bien. Dans le cas contraire, c'est Allah qui nous aura épargné sa présence »<sup>1</sup>.

#### 1. L'histoire d'Abû Dharr Al-Ghifârî

Ibn Ishâq a relayé ce qui suit : Le Prophète ﷺ prit la route tandis que l'on constatait l'absence de certains Compagnons. On signalait alors au Messenger d'Allah ﷺ qu'untel n'était pas présent, mais ce dernier répondait : *ne vous préoccupez pas de lui, Allah le fera nous rejoindre s'il se trouve en lui du bien. Dans le cas contraire, c'est Allah qui nous aura épargné sa présence.* Puis on fit remarquer à l'Envoyé ﷺ qu'Abû Dharr comptait parmi les absents. En effet, la mule de ce Compagnon traînait la patte. Le Prophète ﷺ fit le même commentaire : *ne vous préoccupez pas de lui, Allah le fera nous rejoindre s'il se trouve en lui du bien. Dans le cas contraire, c'est Allah qui nous aura épargné sa présence.*

Quant à Abû Dharr, il finit par se séparer de sa monture rétive, et après avoir placé son équipement sur son dos, il marcha sur les traces du convoi.

Plus tard, et tandis que l'Envoyé ﷺ avait fait une halte on vint l'avertir qu'un homme qui marchait seul s'approchait du camp. Le Prophète ﷺ en

<sup>1</sup> Al-Hâkam (3/50)

le voyant dit : *puisses-tu être Abû Dharr*. Certains Compagnons le reconnurent et s'écrièrent : ô Messager d'Allah ! C'est bien Abû Dharr ! L'Envoyé d'Allah ﷺ déclara alors : *qu'Allah lui fasse miséricorde, il marche seul, il mourra seul et il sera ressuscité seul*.

Le temps s'écoula après ce jour pour Abû Dharr qui vécut jusqu'au califat de 'Uthmân. Pour diverses raisons, ce Compagnon dû se retirer à Rabdhah. C'est là que la mort vint à sa rencontre. Sentant sa fin proche, il enjoignit à son épouse et à son serviteur de procéder eux-mêmes à son lavage mortuaire, à l'envelopper dans un linceul avant de le transporter au bord d'une piste. Puis il leur dit : « Au premier voyageur qui vous croîsera sur sa route annoncez : voici la dépouille d'Abû Dharr ». Son épouse et son serviteur respectèrent ses consignes au moment de sa mort.

Tandis qu'ils se trouvaient sur la piste, un groupe de voyageurs manqua de piétiner avec leurs montures le corps inerte d'Abû Dharr allongé sur une civière. Parmi eux se trouvait Ibn Mas'ûd qui était accompagné de gens de Koufah. Il demanda alors des explications. On lui fit savoir qu'on s'apprêtait à enterrer ici Abû Dharr. Ibn Mas'ûd versa alors des larmes et déclara : le Messager d'Allah ﷺ était véridique, lui qui a dit, *qu'Allah fasse miséricorde à Abû Dharr, il marche seul, il mourra seul et il sera ressuscité seul*. Puis Ibn Mas'ûd se chargea lui-même d'inhumer le corps du Compagnon<sup>1</sup>.

### **Remarques et enseignements utiles.**

Abû Dharr avait enduré de grandes difficultés et dangers, mais Allah le protégea et affermit sa patience. Cette marche avec son équipement sur le dos pour rejoindre le Prophète ﷺ et les croyants était très éprouvante. Mais il voulait absolument décrocher l'honneur de participer au Jihad pour la Cause d'Allah.

La sentence prophétique : « [...] *il marche seul, il mourra seul et il sera ressuscité seul* » constitue une preuve édifiante et incontournable de l'authenticité de la Mission du Messager ﷺ. En effet, elle dévoile de façon miraculeuse le futur et représente une marque de bienveillance à l'égard du Prophète ﷺ de la part d'Allah. On rencontre de nombreux exemples dans la noble Tradition qui confirment l'authenticité de la Révélation islamique.

Le récit révèle également l'érudition d'Ibn Mas'ûd, qu'Allah l'agrée, sa grande capacité de mémorisation qui lui permit de se souvenir plusieurs

1. Al-Hâkam (3/50-51); Tabarâni dans târikhih (3/145); Al-Bayhaqi dans ad-dalâil (5/221-222).

années après ce qu'avait prédit l'Envoyé ﷺ sur la situation future d'Abû Dharr et les conditions de sa mort, qu'Allah l'agrée.

## 2. L'histoire d'Abû Khaythamah.

Ibn Ishâq a relaté ce qui suit : [...] puis Abû Khaythamah, plusieurs jours après le départ du Messenger d'Allah ﷺ pour Tabûk, retourna auprès de sa famille en cette période de grande chaleur. Il trouva ses deux épouses, chacune dans une des deux tonnelles qui se trouvaient dans son jardin. Elles avaient rafraîchi pour lui ces endroits en y déversant de l'eau et y avaient déposé les plats qu'elles avaient préparés pour lui. En s'approchant des abris, il posa son regard sur les femmes, et ce qu'elles avaient mis à sa disposition. Puis il se dit : « Le Messenger d'Allah ﷺ est sous l'ardeur du soleil, les vents de sable et la chaleur, et Abû Khaythamah se trouve sous l'ombre fraîche, avec des mets qu'on a préparés pour lui et de jolies femmes, et nanti. Par Allah, cela n'est pas juste. Il annonça alors à ses épouses : je n'entrerai sous la tonnelle d'aucune de vous deux avant d'avoir rejoint le Prophète ﷺ. Préparez-moi plutôt des provisions de voyage ».

Il grimpa plus tard sur le dos de son chameau et il prit la route pour retrouver l'Envoyé ﷺ qu'il rejoignit à Tabûk.

Avant d'arrivée à destination, Abû Khaythamah croisa sur son chemin 'Umayr b. Wahb Al-Jumahî qui lui aussi était parti se joindre aux troupes du Prophète ﷺ. Ils décidèrent de finir le voyage ensemble. Mais parvenu à proximité de Tabûk où les croyants se trouvaient, Abû Khaythamah proposa à 'Umayr de ne pas entrer en sa compagnie dans le campement, afin de ne pas associer son compagnon de voyage à la faute qu'il avait commise. Abû Khaythamah s'approcha donc du camp et l'on remarqua alors sa présence. Lorsqu'on informa l'Envoyé ﷺ de l'arrivée d'un voyageur, ce dernier invoqua Allah : « *Puisses-tu être Abû Khaythamah* ». On confirma alors qu'il s'agissait bien de lui. Le Compagnon descendit de son chameau et se présenta au Prophète ﷺ qui lui dit : « *C'est mieux pour toi ainsi Abû Khaythamah* ». Ce dernier expliqua alors les raisons de son retard et le Messenger d'Allah ﷺ invoqua Allah en sa faveur<sup>1</sup>.

### Remarques et enseignements utiles.

- Le musulman ne reste pas insensible : Abû Khaythamah contemplait ce que ses épouses lui avaient préparé, l'eau fraîche, la nourriture, et un

1. Tabarânî dans al-kabîr (5419) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (5/222-223)





endroit agréable et ombragé. Il se souvint alors la situation du Messenger d'Allah ﷺ confronté au soleil, à la chaleur, au vent. Il retrouva sa clairvoyance, sa conscience s'éveilla et sa vigilance lui fit emprunter la voie de la résolution. Il quitta alors sa demeure et entreprit ce long voyage seul à travers les étendues désertiques, avant de rencontrer 'Umayr qui venait probablement aussi de quitter La Mecque. Ce récit nous dépeint un modèle d'attitude vertueuse de ceux qui à la suite de moments de faiblesse renouent avec une foi renouvelée après s'être rappelés et s'être remis en cause. C'est ce que le Noble Coran révèle dans la sourate Al-A'râf (Les Murailles) au verset 201 :

**« Lorsque les pieux croyants sont tentés par Satan, ils se souviennent d'Allah et aussitôt redeviennent clairvoyants ».** Al-A'râf (Les Murailles) : 201

Abû Khaythamah se rappela promptement ses obligations et s'empressa de faire amende honorable pour ses manquements. Il continua de ressentir des remords jusqu'à retrouver le Messenger d'Allah ﷺ auquel il présenta ses excuses et duquel il tenta d'obtenir satisfaction.

- La connaissance du Prophète ﷺ de ses Compagnons et de leur valeur : Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ apprit qu'un voyageur approchait du campement, il dit : « *puisses-tu être Abû Khaythamah* ». On lui confirma effectivement qu'il s'agissait bien de lui. Cela indique à quel point l'Envoyé ﷺ connaissait ses Compagnons et savait apprécier leur valeur. Il pouvait ainsi deviner lequel répondrait à l'appel se repentirait et reviendrait sans délai vers son Seigneur après avoir failli. Cette capacité à cerner la personnalité et le mérite des hommes provient d'une connaissance et d'une expérience confirmées que la fréquentation au quotidien de ces hommes avait données au Mustafâ ﷺ. Le Messenger ﷺ les côtoyait tous, il se tenait à leur écoute, tout comme eux aussi restaient attentifs à ses paroles. Avec lui, les Compagnons faisaient route et sous son étendard ils combattaient.

- La résolution et la patience de Khaythamah : On les remarque dans la décision qu'il prit de rejoindre le Messenger d'Allah ﷺ seul, lors d'un périplicite harassant dans un désert hostile, sous une fournaise ardente. Sa vigueur physique et morale, ainsi que son endurance lui ont permis de faire ce choix et de s'y tenir résolument.

- Les blâmes du chef affectent les soldats : Lorsque Khaythamah se présenta au Messenger ﷺ, ce dernier lui adressa un reproche, qui laissait entrevoir un semblant de menace : *c'est mieux pour toi ainsi Abû Khaythamah*. Ces mots suggéraient en effet que le Compagnon venait d'échapper à la perte. Ces paroles ont sans conteste fait réaliser au soldat la gravité de sa faute.

On relèvera de cet événement le modèle prophétique dans le domaine du leadership qui consiste à ne pas rester indifférent face aux bévues des subalternes, car cela ne leur est pas profitable et peut nuire à autrui. Les chefs doivent par conséquent corriger les erreurs et demander des comptes ou sanctionner les contrevenants. C'est ainsi que les leaders assument leur rôle d'éducateur et de formateur.

### 3. L'arrivée à Tabûk

À son arrivée à Tabûk, l'Envoyé d'Allah ﷺ ne décèle aucune présence des troupes byzantines ni de leurs alliés arabes. L'armée musulmane séjourna sur place une vingtaine de jours et durant tout ce temps les généraux byzantins n'ont pas envisagé un instant de déclencher les hostilités avec les croyants. Les tribus arabes christianisées préférèrent également l'immobilisation.

Quant aux chefs des villes en périphérie du pays du Shâm ils privilégièrent la paix et conclurent un traité avec les musulmans en échange du paiement d'un tribut. Le roi d'Ayla envoya des présents au Messenger d'Allah ﷺ, dont une mule blanche et un mantelet. Un pacte fut conclu avec ce roi qui devait s'acquitter aussi de la jizyah.

Le Prophète ﷺ dépêcha ensuite Khalid b. Al-Walîd à la tête d'un détachement de quatre cent vingt cavaliers à Dûmah Al-Jundal. Khalid parvint à capturer le roi de cette cité, Ukaydir b. 'Abd Al-Malik qui était sorti pour chasser. Le roi contracta une alliance avec le Prophète ﷺ en échange du tribut.

Le manteau que portait Ukaydir suscita l'admiration chez les Compagnons. L'Envoyé d'Allah ﷺ leur dit alors : *« est-ce cela que vous admirez ainsi ? Par Celui qui détient ma vie, les serviettes de Sa'd b. Mu'âdh au Paradis sont plus belles que ce manteau »*<sup>1</sup>.

On a rapporté également que le butin saisi de la cité du roi Ukaydir comprenait huit cents captifs de guerre, mille chameaux, quatre cents boucliers et le même nombre de lances<sup>2</sup>.

Les clans de Jarbâ', d'Adhrah et de Maqnâ ont également conclu un traité avec le Messenger d'Allah ﷺ et ces Arabes chrétiens devaient alors verser

1. Al-Boukhârî (3802); Mouslim (2468/126).

2. Dans la chaîne de transmission de ce récit on retrouve toutefois un certain Ibn Lahî'ah qui a rapporté d'Abû Al-Aswad. Or, Ibn Lahî'ah est jugé de fiabilité douteuse, sans parler du fait que la séquence de transmission est interrompue au niveau de 'Urwah.

un tribut annuel, tout en se plaçant sous l'autorité des musulmans. De cette manière, l'Envoyé ﷺ assurait son contrôle des provinces du nord de la Péninsule avec lesquelles il pactisait pour sécuriser ainsi la frontière nord de l'état islamique.

Ces traités conclus avec les tribus arabes christianisées, vassales des Byzantins, coupèrent les ailes de ces derniers. Les accords signés avec le Messenger ﷺ et le versement de la jizyah brisèrent les liens d'autorité et d'assujettissement qu'entretenaient les Byzantins avec ces tribus. Ces dernières se libéraient alors du joug de Byzance qu'on leur avait imposé en échange d'une maigre subsistance. Ces tribus arabes s'affranchissaient aussi de l'oppression des Byzantins.

Les Arabes chrétiens ont respecté leur engagement et ils s'acquittaient avec humilité du tribut.

Le Prophète venait de consolider les fondations de l'état islamique et de sa Mission par ces sages manœuvres politiques. Il parvint ainsi à ériger entre les musulmans et les Byzantins une zone tampon soumise à son autorité et aux lois islamiques. Cette région constitua à l'époque des califes bien guidés une zone de soutien qui a permis l'essor des conquêtes à cette époque. Les troupes musulmanes ont pu ainsi déferler vers le nord et le soutien de ces contrées peuplées d'Arabes christianisés joua un rôle important dans la réalisation des objectifs militaires des musulmans.

#### **4. Les recommandations prophétiques aux troupes lors de leur traversée de l'ancien fief des Thamûd.**

Abû Kabshah Al-Ansârî a rapporté : Lors de l'expédition de Tabûk, les Compagnons se précipitaient pour visiter le site des Thamûd. On informa alors le Messenger d'Allah ﷺ qui ordonna qu'on lance un appel au rassemblement. J'arrivai en ce qui me concerne au point de rencontre et je vis le Prophète ﷺ qui empoignait la bride de sa mule. Il déclara alors : *« qu'avez-vous à vous précipiter dans les demeures d'un peuple qui a encouru la colère d'Allah ?! Un homme intervint : ô Messenger d'Allah ces gens nous fascinent ! L'Envoyé ﷺ répondit alors : vous indiquerai-je ce qui est plus fascinant ? Parmi vous se trouve un des vôtres, un homme qui vous dévoile ce qui était, ce qui est et ce qui adviendra après vous. Suivez donc le droit chemin et sachez que votre châtiment n'est pas chose difficile pour Allah, et qu'après vous viendront ceux qui ne sauront s'en préserver<sup>1</sup>. »*

1. Ahmad (4/213) ; Al-Haythamî dans majma'uz-zawâid (6/194)

Ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée, a rapporté à propos de cet événement ce qui suit : « Les Compagnons s'étaient arrêtés avec le Messager d'Allah dans l'ancien fief des Thamûd. Ils s'approvisionnèrent en eau à un des puits qui s'y trouvait et ils préparèrent de la pâte. Mais le Prophète ﷺ leur ordonna de déverser l'eau qu'ils avaient puisée du puits et de nourrir les bêtes avec la pâte qu'ils avaient préparée de cette eau. Il leur recommanda plutôt de remplir leurs outres de l'eau de la source dont s'était abreuvée la chamelle jadis. Puis il déclara : *n'entrez dans la demeure des injustes qu'en pleurant par crainte de connaître le même sort*. Le Messager ﷺ tira ensuite fortement la bride de sa mule et pressa le pas pour s'éloigner de la cité maudite<sup>1</sup>.

Ces paroles révèlent la pédagogie de l'Envoyé d'Allah ﷺ avec ses Compagnons auxquels il voulait enseigner ici la véritable considération que l'on doit porter à cet endroit peuplé avant par les Thamûd. Ces mots rappellent comment la colère d'Allah s'abattit sur ceux qui rejetèrent leur prophète. Cette intervention du Mustafa ﷺ visait à inciter les Compagnons à tirer les leçons des vestiges du passé, et à leur interdire de profiter de toutes les ressources, y compris l'eau, que renfermait cet endroit. Le Messager ﷺ leur a même recommandé, par le souvenir du sort de ces transgresseurs, de verser des larmes par crainte de la colère d'Allah. Il interdit à ses Compagnons de visiter ces endroits comme nous le faisons de nos jours en touristes, afin de ne pas provoquer le courroux d'Allah. Ce peuple ancien a vu les miracles et les signes de la prophétie, a été témoins de merveilles, mais les cœurs étaient endurcis, et ils ont négligé tous ces signes. C'est pour cela que ce peuple a mérité le châtimement et que pour prix de la dérision qu'il affichait il a été frappé par la vengeance d'Allah.

Ces récits qu'Allah nous a révélés de ces nations disparues ont pour vocation de nous faire réfléchir. Mais lorsque nous foulons le sol et contemplons de nos yeux les ruines frappées de la colère divine et de son châtimement, l'impact sur nos consciences devrait être plus marqué et plus profond, et la crainte d'Allah plus intense. Le Prophète ﷺ s'était même couvert le visage en traversant ce site de malédiction et de désolation. Puis alors qu'il entraînait avec vigueur sa mule par la bride il ordonna à ses Compagnons : « *N'entrez pas dans la demeure des injustes sans verser des larmes par crainte de connaître le même sort* »<sup>2</sup>.

### **5. La mort du Compagnon surnommé Dhul Bijâdayn<sup>3</sup>, qu'Allah l'agrée.**

1. Al-Boukhârî (3380) ; Mouslim (2980/39)

2. l-Boukhârî et Mouslim.

3. En arabe, le terme bijâd fait référence un vêtement cousu épais [NdT : il est employé ici au genre duel].



'Abd Allah b. Mas'ûd a rapporté : Je m'étais levé au beau milieu de la nuit, lors de l'expédition de Tabūk conduite par le Prophète ﷺ. J'aperçus du côté du campement une flamme. Je m'en approchai et me retrouvai en présence du Messager d'Allah ﷺ qui était en compagnie d'Abû Bakr et de 'Umar. On avait creusé une fosse au sol pour y enterrer Abd Allah Dhul Bijâdayn Al-Mizânî qui était allongé près d'eux, mort. L'Envoyé ﷺ demanda à ses deux Compagnons de rapprocher de lui le corps inerte pour le placer dans la cavité, puis il dit : *ô, Allah, je suis satisfait de lui, puisses-Tu l'être également*. Ibn Mas'ûd a ajouté qu'en entendant cette invocation, il pensa : si seulement j'étais l'habitant de cette tombe.

Ibn Hishâm a mentionné que le surnom Dhul Bijâdayn remonte à l'époque de sa conversion. Ce Compagnon avait manifesté son intérêt pour l'islam auprès des membres de sa tribu qui le persécutaient pour avoir adopté la nouvelle religion. Ils l'avaient également dépouillé de tout ce qu'il possédait à l'exception de la seule étoffe épaisse qu'il portait. C'est dans cet état qu'il échappa à son peuple pour rejoindre le Messager d'Allah ﷺ. Lorsqu'il arriva près de Médine, il découpa ce pan de tissu en deux pièces. L'une lui servit de pagne et avec l'autre il recouvrit ses épaules. C'est ainsi vêtu qu'il se présenta devant l'Envoyé ﷺ et ce fut depuis ce jour qu'on le nomma Dhul Bijâdayn.

### **Remarques et enseignements utiles en rapport avec ce récit.**

- Le Messager d'Allah ﷺ honorait ses soldats, aussi bien vivants que morts : L'attitude de l'Envoyé ﷺ à l'égard de Dhul Bijâdayn montre l'estime qu'il éprouvait à l'égard de ses Compagnons, qui pour la Cause d'Allah avait sacrifié leur vie et avant cela tout ce qu'ils possédaient. Cet hommage que leur rendait ainsi le Mustafâ ﷺ constituait une marque d'honneur. On ne pouvait abandonner les corps de ces hommes aux loups ou autres prédateurs.

Par ce comportement, le Prophète ﷺ encourageait également les autres musulmans à faire preuve de résolution et de courage sur le champ de bataille.

Notons au passage que ce principe qui consiste à honorer les dépouilles des soldats morts au combat n'est devenu une réalité qu'à l'époque moderne. Nous pouvons affirmer que la considération envers les troupes reste une spécificité avant-gardiste du leadership islamique dans le domaine militaire. Les institutions et autres législations humaines n'ont re-

connu cette norme que de nombreux siècles après l'apparition de l'islam.

L'histoire ne relaye pas de récits de rois et de dirigeants aussi singuliers et exceptionnels qui dépeignent un aussi humble hommage durant lequel un chef, de ses mains, dépose le corps d'un soldat dans sa dernière demeure ; ou d'un dirigeant qui invoque Allah pour qu'Il accorde son agrément à un défunt après avoir lui-même déclaré sa satisfaction à son égard.

- L'autorisation d'inhumer les corps durant la nuit et d'envier le sort d'un autre dans le domaine de la vertu : Le récit révèle que l'Envoyé d'Allah ﷺ avait procédé à l'inhumation de ce Compagnon en pleine nuit en respectant la Tradition qui enjoint de procéder sans délai aux enterrements.

Ce qu'a rapporté Ibn Mas'ûd indique aussi que la convoitise dans le domaine de la vertu n'est en rien répréhensible. En revanche, la jalousie qui consiste à espérer la disparition d'un bienfait chez autrui reste dans tous les cas condamnable. L'envie sans animosité demeure au contraire louable quand elle a pour objet les vertus morales. C'est ce que 'Abd Allah b. Mas'ûd avait exprimé avoir entendu le témoignage de satisfaction du Messager ﷺ en faveur de Dhul Bijâdayn, ainsi que son invocation. Il souhaita alors se trouver à la place de l'habitant de la tombe.

Ainsi devrait être l'ambition de tout croyant en Allah et au Jour Dernier qui se serait retrouvé dans cette situation ; et qui comme les Compagnons, sait ce qu'il convient vraiment de convoiter en ce monde.

## **6. Quelques prodiges survenus durant l'expédition.**

**- Allah dépêche les nuées pour répondre à l'invocation de Son Messager ﷺ :**

Après avoir quitté les ruines des Thamûd, les Compagnons dont les provisions d'eau vinrent à manquer, se plaignirent de la soif auprès du Prophète ﷺ. Ce dernier ﷺ invoqua Allah pour la pluie. C'est alors qu'Allah fit apparaître un nuage ; il libéra ses nuées sur les musulmans qui se désaltèrent et se réapprovisionnèrent. Ibn Ishaq a rapporté cette conversation qu'il eut avec Maḥmûd b. Labîd et auquel il demanda : « Les croyants pouvaient-ils reconnaître les hypocrites parmi eux ? Oui, par Allah, répondit ce dernier, avant d'ajouter, certains savaient que leur frère, ou père, ou oncle ou que telle tribu appartenait à la faction hypocrite, mais personne ne les démasquait publiquement. Puis Maḥmûd témoigne que des membres de son clan l'avaient informé qu'un hypocrite notoire s'était joint à l'expédition. Après le départ du site des Thamûd, et au moment de

l'invocation du Messager ﷺ et la pluie abondante qui se déversa et épancha les soifs, certains Compagnons se rendirent vers cet hypocrite. On lui dit alors : eh bien ! Que dis-tu de cela maintenant ? Ce n'est qu'un nuage qui passait, répliqua l'impie. »

**- La chamelle perdue du Messager d'Allah ﷺ :**

Vers Tabûk, la chamelle de l'Envoyé d'Allah ﷺ s'était égarée en chemin. Quelques Compagnons tentèrent de retrouver sa trace. Un des Disciples du Prophète qui participait à l'expédition se nommait 'Umârah b. Hazm. Cet homme, qui appartenait au clan des Banû 'Amrû b. Hazm, avait prêté serment à Al-'Aqabah et il prit aussi part à la bataille de Badr. Dans son convoi se trouvait un certain Zayd b. Al-Luṣayt Al-Qinqâ'î, qui comptait parmi les hypocrites.

Tandis que 'Umârah b. Hazm se trouvait en compagnie du Messager ﷺ, Zayd commenta l'incident de la disparition de la chamelle ainsi : « Mo-hammad prétend être un prophète qui reçoit des messages du ciel, mais il ne sait pas où se trouve sa chamelle ! »

Ailleurs dans le campement et au même moment, le Prophète ﷺ qui était entouré de Compagnons, dont 'Umârah, leur annonça : *« Un homme vient de déclarer : Mohammad prétend être un prophète qui reçoit des messages du ciel, mais il ne sait pas où se trouve sa chamelle ! Par Allah, je ne possède de science que ce qu'Allah m'a révélé, et Il vient de m'informer que ma chamelle se trouve dans telle vallée et dans tel défilé où les branches d'un arbre ont retenu sa bride. Partez-donc et ramenez-la-moi. »*

On rapporta la bête, puis 'Umârah b. Hazm retourna ensuite auprès des gens de son convoi. Il les informa de ce qu'il avait entendu : « Par Allah, le Prophète ﷺ nous a relaté un fait étonnant. Quelqu'un aurait prétendu des choses à son sujet, il mentionna alors les paroles de Zayd b. Al-Luṣayt. Un homme du détachement, qui avait entendu la remarque de l'hypocrite, s'approcha de 'Umârah et lui fit savoir que ces mots étaient ceux de Zayd. Ibn Hazm se rendit sur le champ auprès d'Ibn Al-Luṣayt auquel il assena sur la nuque, un violent coup avec la main. Puis il s'écria : approchez vous autres ! Notre convoi est frappé d'un désastre dont je n'avais pas idée ! Quant à toi, ennemi d'Allah quitte mon campement, on se passera de ta compagnie ! Ibn Ishâq a mentionné au sujet de Zayd que ce dernier se serait repenti, comme l'ont rapporté certains. D'autres en revanche affirment qu'il est mort dans sa mécréance.

**- L'annonce faite par le Messager ﷺ de se préparer à l'arrivée d'une tempête :**

À Tabûk, Le Prophète ﷺ avait annoncé à ses Compagnons qu'un vent violent allait bientôt se lever. Il leur ordonna alors de se mettre à l'abri et de bien attacher les montures. La tempête prédite apparut et la violence de ses vents pouvait emporter les hommes sur leur passage.

Selon ce qu'a rapporté Abû Humayd et qu'a recensé l'imam Mouslim : « En arrivant à Tabûk, l'Envoyé d'Allah ﷺ déclara : *cette nuit une violente tempête se lèvera. À son arrivée restez au sol, ne vous levez pas, et que celui qui possède un chameau l'attache fermement. Les vents se déchaînèrent tant cette nuit-là qu'ils entraînèrent un homme jusqu'au mont Tayy<sup>1</sup>.* »

Dans son commentaire de cette Tradition, l'imam Nawawî a écrit : « La prédiction de l'arrivée de cette tempête relève d'un miracle de la prophétie. Le récit indique aussi la manière de se préserver des méfaits de ce phénomène en se maintenant au sol. »

**- L'accroissement du débit de la source de Tabûk et la prédiction du verdoisement de la vallée :**

Mu'âdh b. Jabal, qu'Allah l'agrée, a relaté que le Messager ﷺ leur annonça : *Demain, si Allah le veut, vous vous trouverez à la source de Tabûk en milieu de matinée. Que ceux d'entre vous qui y parviennent ne touchent pas à son eau avant mon arrivée.*

Deux hommes nous avaient devancés à la source dont l'écoulement restait très faible.

Lorsque le Prophète ﷺ nous rejoignit, il demanda à ces derniers : *avez-vous pris de cette eau ?* Oui, répondirent ces deux derniers. L'Envoyé ﷺ les fustigea alors. Il demanda qu'on puise avec les mains l'eau pour en remplir un récipient. Le Messager ﷺ se lava les mains et le visage avec l'eau recueillie avant de la reverser dans la source qui devint jaillissante et abondante au point que tout le monde put se désaltérer.

Mu'âdh b. Jabal ajoute qu'à ce moment-là le Prophète lui dit : *ô, Mu'âdh, si ta vie se prolonge jusqu'à ce jour, tu verras certainement les jardins foisonner autour de cette source<sup>2</sup>.*

1. Al-Boukhârî (1481) ; Mouslim (1392/11 et 12).

2. Ahmad (5/237-238) ; Mouslim (706/10) ; Abû Dâwûd (1260) ; Tirmidhî (553) ; Nasâï (1/285) ; Ibn Mâjah (1070).



À cette époque, la région de Tabûk et d'Al-Wâdî restait aride et peu humide. Mais Allah par les mains de Son Envoyé ﷺ l'avait béni en y faisant couler l'eau avec abondance, et pas seulement pour les besoins des troupes. En effet, le Messenger ﷺ annonça également que des jardins luxuriants y apparaîtraient et cela se produisit peu de temps après cette prédiction. De nos jours encore Tabûk se distingue par ses vergers, ses jardins et ses palmeraies qui témoignent de l'authenticité de la Mission prophétique de Mohammad ﷺ, de sa sincérité que la réalisation de tout ce qu'il a annoncé confirme.

### **- La multiplication de la nourriture :**

C'est Abû Sa'îd Al-Khudrî, qu'Allah l'agrée, qui a relaté ce qui suit : Durant la campagne militaire de Tabûk, les provisions manquèrent. Les Compagnons en proie à la faim demandèrent alors au Messenger d'Allah ﷺ l'autorisation d'abattre quelques chameaux pour se nourrir et pour faire des réserves de graisse animale. Le Prophète ﷺ donna son accord avant que 'Umar ne suggérât ce qui suit : ô, Envoyé, s'ils tuent les bêtes, les montures viendront à manquer. Pourquoi ne leur proposes-tu pas plutôt de rassembler les provisions restantes sur lesquelles tu appelleras la bénédiction d'Allah ? Le Messenger ﷺ demanda qu'on étale une peau tannée sur le sol sur lequel on déposa les provisions. On y déposa des poignées de grains, des dattes sèches, des morceaux de galette. Sur ces maigres réserves, le Prophète ﷺ invoqua la baraka avant d'inviter ses Disciples à remplir leurs pots et ustensiles. Tous les récipients du campement furent alors garnis, les hommes se rassasièrent et des provisions restaient encore. J'entendis plus tard, le Messenger d'Allah ﷺ déclarer : *je témoigne qu'Allah Seul mérite d'être adoré et que je suis Son Messenger. Rien ne bararrera l'accès au Paradis à quiconque rencontrera Allah convaincu de cela*<sup>1</sup>.

Ces quelques miracles et prodiges qu'Allah a accomplis par les mains de Son Prophète ﷺ attestent de l'authenticité de l'apostolat de Mohammad ﷺ. Ils révèlent son rang élevé et l'honneur dont Son Seigneur l'a gratifié.

### **7. Le récit coranique en rapport avec l'attitude des hypocrites durant l'expédition :**

D'après 'Abd Allah b. 'Umar, qu'Allah l'agrée lui et son père : Durant la campagne de Tabûk, un individu avait fait le commentaire suivant en

1. Ahmad (3/11) ; Mouslim (27/45) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (5/229-230) ; Ibn Hibbân (6530) ; Abû Abû Ya'la (1199).

présence d'un groupe de soldats : J'ai l'impression que ces récitateurs de Coran sont les plus avides, les plus menteurs et les plus lâches parmi nous. Un homme dans l'assistance lui rétorqua alors : tu mens et tu n'es qu'un hypocrite, et je m'en vais de ce pas reporter tes propos au Messager d'Allah ﷺ ! Lorsqu'on informa ce dernier de l'incident, la Révélation ne se fit pas attendre. Je (le narrateur) revois cet hypocrite trébucher sur les pierres en tentant de retenir la chamelle du Prophète ﷺ par la bride. Alors qu'il disait : ô, Envoyé, nous ne faisons que plaisanter et nous amuser, ce dernier lui répliquait : *Allah, Ses Signes et Son Messager sont-ils devenus pour vous, objets de dérision*<sup>1</sup> ?!

Dans la version attribuée à Qatâdah, nous pouvons lire : Durant l'expédition de Tabûk, et durant le trajet de départ, un individu comptant parmi le groupe d'hypocrites qui voyageaient en tête, déclara : Cet homme [le Prophète ﷺ] espère-t-il vraiment conquérir le pays de Shâm et s'emparer de ses palais et de ses forteresses ? Il se méprend fortement ! Allah dévoila alors cette discussion à Son Messager ﷺ, qui demanda qu'on immobilise ce groupe de cavaliers. Il s'approcha d'eux et les informa de la teneur exacte de leurs propos. Les hypocrites jurèrent alors qu'ils ne faisaient que plaisanter, et c'est à leur sujet qu'Allah révéla :

***« Les hypocrites redoutent que soit révélée à leur sujet une sourate qui dévoilerait leurs pensées secrètes. Dis : moquez-vous donc ! Allah fera certainement apparaître les secrets dont vous redoutez la divulgation. 65. Si tu les interrogeais, ils répondraient sans aucun doute : – Nous ne faisons que discuter et plaisanter. Dis : est-ce Allah, Ses versets et Son Messager que vous tourniez en dérision ? »*** At-Tawbah (Le Repentir) : 64-65

Est-ce Allah, Ses versets et Son Messager que vous tourniez en dérision ? Ce passage à la forme interrogative est une forme de réprobation. Elle signifie : ô, Mohammad, ceux-là n'ont-ils pas trouvé d'autres sujets de plaisanterie, selon ce qu'ils prétendent, sinon les prescriptions d'Allah, Ses signes et Son Prophète envoyé pour vous guider ; et vous sortir de vos ténèbres vers la Lumière ?! Dans cette Révélation, Allah informe également que cet acte a précipité leurs auteurs dans la mécréance :

***« Ne vous cherchez aucune excuse. Votre impiété, que vous dissimuliez jusque-là derrière la foi, s'est clairement manifestée. Si Nous pardonnons à une partie d'entre vous, d'autres seront assurément châtiés pour prix de leur comportement criminel ».*** At-Tawbah (Le Repentir) : 66

1. Ibn Jarîr dans son exégèse (10/172)

Ce verset explique que l'excuse invoquée n'est pas recevable pour absoudre un tel crime. La plaisanterie ne justifie en aucun cas l'accomplissement d'un acte de mécréance, et le prétexte avancé constitue dès lors comme on le dit : une aggravation de la faute commise.

Si Nous pardonnons à une partie d'entre vous, d'autres seront assurément châtiés pour prix de leur comportement criminel. Si Allah pardonnera certainement à certains de ceux qui se trouvaient parmi vous tel que Mukhashin b. Humayr, cela n'empêchera pourtant pas le châtiment d'atteindre les autres pour leur crime et leur absence de remords.

**- Les hypocrites commettent des préjudices envers les croyants et le Prophète ﷺ et tentent d'assassiner ce dernier :**

Le noble Coran mentionne le cas de ces hypocrites :

*« Ils jurent par Allah qu'ils n'ont rien dit de mal, alors qu'ils ont prononcé des mots témoignant de leur impiété et renié ouvertement la foi qu'ils avaient feint d'embrasser. Leurs sinistres projets ont échoué. Qu'ont-ils d'ailleurs à reprocher à Allah et Son Messager sinon d'avoir été comblés de faveurs ? S'ils se repentent, ce sera bien mieux pour eux, mais s'ils s'obstinent, Allah leur infligera un châtiment douloureux ici-bas et dans l'au-delà. Nul, sur terre, ne sera en mesure de les soutenir ou de les protéger ».* At-Tawbah (Le Repentir) : 74

Ibn Kathîr a mentionné de la part de Dhahâk qui a rapporté : « Quelques hypocrites avaient projeté d'éliminer le Messager d'Allah ﷺ pendant l'expédition de Tabûk et durant le trajet nocturne. Dix hommes avaient fomenté ce complot et c'est à leur sujet que ce verset fut révélé ».

Chez Al-Wâhidî, on trouve le récit de Dhahâk sous cette version :

Des hypocrites avaient pris part à la campagne militaire de Tabûk en compagnie du Prophète ﷺ. Quand ils se retrouvaient entre eux, ils insultaient l'Envoyé ﷺ et ses Compagnons et ils dénigraient l'islam. Hudhayfah rapporta le comportement de ces individus au Messager ﷺ qui leur dit : ô, hypocrites, que signifie donc ce qu'on m'a raconté à votre sujet ! Mais ils nièrent les accusations et jurèrent de n'avoir rien dit. C'est alors qu'Allah révéla ce verset comme démenti.

Le passage ci-dessus indique que ces hypocrites prêtèrent serment de n'avoir rien dit d'insultant pour rejeter les accusations formulées à leur encontre. Mais Allah les contredit et confirma qu'ils avaient prononcé les

paroles de mécréance qu'on leur a attribuées. Le noble Coran n'a pas reproduit leurs propos qui restent inappropriés.

- Quant au sinistre projet qui a échoué, il s'agit du plan des hypocrites pour attenter à la vie du Messenger d'Allah ﷺ à Al-'Aqabah sur le chemin du retour de Tabûk.

Ibn Kathir a mentionné cette tentative, que Hudhayfah b. Al-Yaman, qu'Allah l'agrée, a relaté : Je tenais la chamelle du Prophète ﷺ par le mors tandis que 'Ammar sur le dos de la monture la conduisait. À tour de rôle, nous alternions les tâches, et lorsque je conduisais la bête à mon tour, 'Ammar la guidait par le mors. Arrivés à 'Aqabah, douze cavaliers se mirent en travers de notre route. L'Envoyé d'Allah ﷺ qui avait pressenti la menace poussa un cri dans leur direction qui les fit rebrousser chemin. Plus tard le Messenger d'Allah ﷺ nous demanda : *savez-vous qui étaient ces hommes ?* Comme leur visage était couvert, nous répondîmes ne pas les avoir reconnus, bien que leurs montures nous étaient familières. *Ceux-là resteront hypocrites jusqu'au Jour Dernier*, nous annonça le Prophète ﷺ. Puis il nous interrogea à nouveau : *savez-vous quelles étaient leurs intentions ?* Nous répliquâmes que non et il déclara alors : *ces hommes voulaient m'acculer au sommet d'Al-'Aqabah pour ensuite me précipiter vers le bas*<sup>1</sup>.

- « *Qu'ont-ils d'ailleurs à reprocher à Allah et Son Messenger sinon d'avoir été comblés de faveurs ?* »

Dans ce passage Allah explique que l'hostilité des hypocrites à l'égard de la Mission prophétique, et leurs intentions belliqueuses, ne sont en rien justifiées. En effet, le Seigneur et Son Messenger ne leur ont-ils pas accordé des bienfaits, tels que le butin qu'ils prisent plus que tout en ce monde ?

- « *S'ils se repentent, ce sera bien mieux pour eux* ».

Cela signifie que l'abandon de leur duplicité, de leurs méfaits par la parole et les actes, et leur repentir seraient préférables pour eux en ce monde et dans l'Autre.

- « *[...], mais s'ils s'obstinent, Allah leur infligera un châtiment douloureux ici-bas et dans l'au-delà. Nul, sur terre, ne sera en mesure de les soutenir ou de les protéger* ».

En revanche, leur obstination à se détourner de cet appel à la pénitence ; leur persistance dans leur attitude hypocrite et immorale leur fera encourir le douloureux châtiment d'Allah et l'on inspirera à leur âme la peur et la terreur.

1. Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (5/260-261)



## PARTIE 3

### **Le retour de Tabûk vers Médine. Le cas des déserteurs dans le noble Coran. La mosquée des agitateurs**

Le Messager d'Allah ﷺ retourna à Médine après une vingtaine de nuits passées à Tabûk. Sur le trajet du retour, l'Envoyé ﷺ ordonna la destruction de la mosquée des agitateurs que les hypocrites avaient construite près de Médine. Les enfants l'accueillirent à Thaniyah Al-Wadâ' avant son entrée dans la ville. Le Prophète ﷺ se rendit directement à la Mosquée où il accomplit une courte prière. Puis il reçut ceux qui n'avaient pas pris part à cette expédition et qui se présentèrent à lui pour expliquer les raisons de leur absence. Ces derniers appartenaient à quatre catégories d'individus : ceux qui furent légitimement exemptés par Allah ; ceux qui n'avaient aucun motif valable, mais qui ont été cependant absous ; les hypocrites parmi les Bédouins des alentours de Médine ; et enfin les hypocrites médinois.

#### **1. Ceux qui furent légitimement exemptés par Allah :**

*« Les faibles, les malades et ceux qui n'ont pas les moyens de s'équiper ne commettent aucun péché en ne participant pas aux combats s'ils sont sincères envers Allah et Son Messager. Ceux qui ont de bonnes raisons de rester à l'arrière ne méritent donc aucune sanction. Allah est Très Clément et Très Miséricordieux.92. De même, n'ont commis aucun péché ceux qui sont venus te réclamer des montures et qui, lorsque tu leur as répondu : « Je ne trouve pas de montures à vous proposer », sont repartis les yeux débordants de larmes, tristes de ne pouvoir trouver de quoi s'équiper. » At-Tawbah (Le Repentir) : 91-92*

Ces nobles versets indiquent que ceux qui n'ont pas participé à la bataille de Tabûk pour un motif valable ne sont pas fautifs et que leur absence

lors de l'expédition ne constitue pas un péché. En effet, ces derniers possédaient un empêchement légal qui les dispensait. Les faibles dans la terminologie islamique englobe les gens atteints de maladies chroniques, les personnes âgées, les enfants, les déficients mentaux, la faiblesse fait aussi référence à tout ce qui est d'ordre mental. Al-Mâwardî a mentionné les deux opinions, dont la plus juste qui reste que les faibles sont non seulement les malades chroniques, mais aussi les aveugles, les âgés et les physiquement inaptes. Quant aux gens souffrants, leur mal doit être de nature à leur interdire de combattre.

- Les faibles, les malades et ceux qui n'ont pas les moyens de s'équiper ne commettent aucun péché en ne participant pas aux combats.
- Ceux qui n'ont pas les moyens et ne possèdent pas de quoi se procurer le nécessaire pour l'expédition sont ainsi exempts de tout péché. Aussi longtemps qu'ils sont sincères envers Allah et Son Messenger, et qu'ils éprouvent de l'affection pour les alliés d'Allah et détestent Ses ennemis.
- Ceux qui ont de bonnes raisons de rester à l'arrière ne méritent donc aucune sanction.

L'imam Tabarî a commenté ce verset ainsi : Allah nous informe que ceux qui demeurent sincères envers Lui et Son Messenger ne sont pas condamnables pour n'avoir pas participé au combat. Ainsi, aussi longtemps qu'ils possèdent un motif valable ils sont exemptés de tout reproche ou blâme. En effet, Allah a dit : Allah est Très Clément et Très Miséricordieux, ce qui signifie qu'Il absout les fautes, que Sa compassion enveloppe le pécheur et que Sa clémence le dispense du châtement.

Qurtubî confirme que ce verset énonce le principe de base de la dispense en cas d'incapacité, qui peut être d'ordre aussi bien physique que financier<sup>1</sup>.

- De même, n'ont commis aucun péché ceux qui sont venus te réclamer des montures et qui, lorsque tu leur as répondu : « ***Je ne trouve pas de monture à vous proposer*** ».

Cet énoncé s'ajoute au premier et le précise. Il met en relief une autre catégorie d'individus auxquels on accorde ici une considération particulière et qui sont affiliés à ceux qu'Allah a décrits avant comme n'ayant pas les moyens de s'équiper. Ainsi, à l'instar des faibles, des malades et des privés de moyens, l'obligation du Jihad n'incombait pas aux croyants qui ne

---

1. tafsîr Al-qurtubî (8/226)

possédaient pas de monture. Ils ne pouvaient en effet entreprendre un si long voyage sans moyen de transport.

Ce passage concerne donc ceux qui sont venus te réclamer des montures et auquel Mohammad tu [...] as répondu : « *Je ne trouve pas de montures à vous proposer* ». Ces derniers sont [alors] repartis les yeux débordants de larmes, fortement attristés d'être démunis au point de ne pouvoir s'équiper pour le Jihad ou se procurer des montures pour le voyage jusqu'à Tabûk.

## **2. Les absents de l'expédition qui ne possédaient aucun motif, mais auxquels Allah a toutefois accordé Son pardon.**

Trois versets dévoilent le cas de cette catégorie d'absents :

- « *D'autres ont confessé leur péché auquel ils ont mêlé de bonnes œuvres. Allah, Très Clément et Très Miséricordieux, acceptera certainement leur repentir.* » At-Tawbah (Le Repentir) : 102.

Ce passage coranique fait référence à ceux qui n'ont pas pris part à l'expédition sans bénéficier de motif valable. Ces derniers éprouvèrent toutefois des remords et ils n'avaient pas invoqué de fausses excuses, à l'instar des hypocrites. Ils ont au contraire reconnu leurs torts et ont manifesté leur repentance. Les bonnes œuvres dont il est question représentent leur conversion précoce à l'islam et leur observance de ses prescriptions, ainsi que leur participation à d'autres campagnes militaires. Leur péché est celui d'avoir été absent de la bataille de Tabûk qu'ils ont fait suivre de bonnes actions, tel que le regret et le repentir.

Reconnaître sa faute consiste à l'admettre comme telle. Mais cela ne constitue pas pour autant une marque de pénitence valable tant que le remords et les regrets ne sont pas présents. La ferme résolution d'abandonner le péché constitue ainsi une autre condition. Les Compagnons dont il est question dans ce passage avaient donc manifesté une pénitence qui réunissait ces exigences.

- Ils ont mêlé, signifie que les bonnes et les mauvaises actions se sont mélangées comme l'eau que l'on mélange au lait.

- Allah, Très Clément et Très Miséricordieux, acceptera certainement leur repentir.

Cet extrait indique que leur repentir a été accepté et que la reconnaissance de la faute suivie ensuite de la pénitence équivaut au repentir. L'expression arabe 'asâ reflète d'un point de vue sémantique la notion de probabilité. Mais dans ce contexte, elle possède un caractère péremptoire.



toire, car dans le Noble Coran cette expression renvoie à une promesse d'exaucement de la part d'Allah, qui est le plus Généreux, le Très Clément et Très Miséricordieux qui manifeste Sa grâce envers Ses créatures.

- « *D'autres encore sont dans l'attente du jugement d'Allah qui, soit les châtiara, soit leur pardonnera. Allah est Omniscient et infiniment Sage* ». At-Tawbah (Le Repentir) : 106.

D'autres encore sont dans l'attente du jugement d'Allah, ce passage, comme le confirme ce qui est recensé dans les deux Sahîh, fait référence aux Compagnons Hilâl b. Umayyah et Ka'b b. Mâlik et Murârah b. Rabî'.

Ces derniers, pour une quelconque raison, avaient pris du retard et ne s'étaient pas joints au Prophète ﷺ au moment du départ pour Tabûk. Ils avaient cependant envisagé de le rejoindre dès que possible.

Pourtant ils ne l'ont pas fait, bien qu'ils ne comptaient en aucun cas parmi les hypocrites, et qu'ils étaient même considérés comme des croyants dévoués. Lorsqu'ils se présentèrent auprès du Messager d'Allah ﷺ, ils n'invoquèrent aucune excuse pour justifier leur défection et reconnurent leur erreur. Ils n'adoptèrent pas non plus l'attitude de certains Compagnons, dont Abû Lubâbah, qui se ligotèrent aux piliers de la Mosquée.

L'Envoyé ﷺ ordonna alors aux autres Disciples de ne plus leur adresser la parole et, comme nous le verrons plus loin, il se montra sévère à leur encontre. Leur bannissement dura cinquante jours durant lequel ces Compagnons ne savaient quel sort leur serait réservé.

- « *Il a également accueilli le repentir des trois hommes dont le cas fut laissé en suspens [566] au point que la terre, pourtant si vaste, leur parut bien étroite et que, les cœurs opprimés par l'angoisse, ils comprirent qu'ils ne pouvaient échapper aux rigueurs d'Allah qu'en revenant à Lui. Allah, le Très Miséricordieux, Celui qui accepte toujours le repentir de Ses serviteurs, a donc raffermi leurs cœurs afin qu'ils reviennent à Lui.* » At-Tawbah (Le Repentir) : 118

Ces trois hommes dont il est question dans ce verset sont : Hilâl b. Umayyah et Ka'b b. Mâlik et Murârah b. Rabî'. Nous aborderons en détail le récit les concernant plus loin, car il fera l'objet de remarques et d'enseignements utiles.

### **3. Les déserteurs hypocrites parmi les Bédouins des environs de Médine.**

Au sujet de ces Bédouins hypocrites, Allah a révélé le verset suivant : « *Certains Bédouins sont venus te demander de les dispenser du combat,*

*s'excusant de ne pouvoir y participer, tandis que d'autres, parmi ceux qui mentent à Allah et à Son Messenger, ne se sont pas même déplacés pour s'en excuser. Ceux d'entre eux qui ont rejeté la foi subiront un douloureux châ-timent* ». At-Tawbah (Le Repentir) : 90.

Ce passage révèle que certains Bédouins s'étaient présentés auprès du Messenger ﷺ pour expliquer leur absence lors de l'expédition de Tabûk, par des motifs plus ou moins tendancieux selon les cas. Un groupe de ces habitants du désert s'étaient tout bonnement abstenus de prendre part à la campagne sans même fournir de justification. Ces derniers comptaient parmi les Bédouins hypocrites qui n'avaient pas cru en Allah et en Son Envoyé ﷺ. À ceux-là, Allah a adressé la menace suivante : ceux d'entre eux qui ont rejeté la foi subiront un douloureux châ-timent. Ainsi aux déserteurs qui ont invoqué des motifs fallacieux ; et à ceux qui n'ont même pas fourni de justification, et qui ont renié la foi, Allah a promis un douloureux châ-timent, en ce monde avant l'Autre.

- « *Et parmi ceux qui vous entourent se trouvent des Bédouins* ». Ici, le Noble Coran avertit les croyants de la présence dans leur voisinage, autour de Médine, d'un peuple de Bédouins à l'égard desquels ils doivent se montrer vigilants.

#### 4. Les déserteurs parmi les hypocrites médinois.

*« Ceux qui ont été laissés à l'arrière se sont réjouis de pouvoir rester chez eux à l'arrière du Messenger d'Allah, ils ont répugné à lutter par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, et ils ont dit : "Ne partez pas au combat pendant cette chaleur !" Dis : "Le feu de l'Enfer est plus intense en chaleur ». S'ils comprenaient ! Qu'ils rient un peu et qu'ils pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont acquis. Si Allah te ramène vers un groupe de ces (gens-là), et qu'ils te demandent permission de partir au combat, alors dis : "Vous ne sortirez plus jamais en ma compagnie, et vous ne combattrez plus jamais d'ennemis avec moi. Vous avez été plus contents de rester chez vous la première fois ; demeurez donc chez vous en compagnie de ceux qui se tiennent à l'arrière" »*. At-Tawbah (Le Repentir) : 81-83.

L'explication des versets ci-dessus est la suivante :

- « *Ceux qui ont été laissés à l'arrière* », correspond au terme arabe al-mukhal-lafûn, équivalent du participe passif (en arabe, ismul maf'ûl). Sa racine verbale est khallafa, qui signifie laisser derrière soi, délaissier. Al-mukhallaf [singulier] est donc celui qui est abandonné, délaissé, laissé à l'arrière ;

- « [...] *se sont réjouis de pouvoir rester chez eux à l'arrière du Messager d'Allah* ». À propos du commentaire de cet extrait, Ibn Al-Jawzî a mentionné deux dires :

\* Ils sont restés en arrière après le départ du Prophète ﷺ ;

\* mais ils ont aussi fait défection, car ils voulaient transgresser les ordres du Messager ﷺ.

Ibn Kathir explique qu'Allah dénonce ici l'attitude des déserteurs hypocrites qui ont abandonné les Compagnons de l'Envoyé ﷺ lors de la campagne de Tabûk. Heureux d'être restés à l'arrière après le départ des croyants, ils ont répugné à lutter par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, et ont dit « *Ne partez pas au combat pendant cette chaleur !* ». Le Seigneur a alors ordonné à Son Messager ﷺ de répliquer à ces derniers. Dis-leur Mohammad : la chaleur du feu de l'Enfer vers lequel vous vous acheminez en raison de votre rébellion est plus intense que celle que vous cherchez à fuir en ce jour ;

- « *S'ils comprenaient* » ! Cette expression accentue la connotation de mépris et de réprobation dans le discours qui les concerne ;

- « *Qu'ils rient un peu et qu'ils pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont acquis* ».

Ainsi les réjouissances et les rires de ces hypocrites durant leur vie terrestre sont en fin de compte insignifiants en comparaison aux larmes abondantes qu'ils verseront durant la vie dernière. Puisque ce monde n'est que passager et que l'Autre demeure en revanche éternel, la valeur de ce qui est éphémère et périssable demeure négligeable face à ce qui reste ininterrompu et durable ;

- « *Si Allah te ramène vers un groupe de ces (gens-là)* », c'est-à-dire les hypocrites qui n'ont pas participé à la campagne de Tabûk ;

- « et qu'ils te demandent permission de partir au combat, alors dis : — vous ne sortirez plus jamais en ma compagnie, et vous ne combattrez plus jamais d'ennemi avec moi. Vous avez été plus contents de rester chez vous la première fois ; lors de la campagne de Tabûk.

Razî a expliqué que l'expression ceux qui sont restés chez eux [en arabe dans le Noble Coran al-khâlifûn], comporte plusieurs significations. Il a cité : al-khâlif est celui qui remplace une personne durant son absence auprès de ses proches, jusqu'au retour de cette dernière ; ce terme renvoie

également à la notion de divergence et dans ce contexte al-khâlif serait celui qui entretient de fréquentes discordes avec autrui ; enfin, on attribue également à ce vocable le sens de corrompu [en arabe al-fâsid], comme l'a mentionné Al-Aṣma'î. Ce dernier le justifie par l'origine de l'expression il s'est écarté de tout bien [en ar. khalafa 'an kulli khayr], qui signifie il s'est corrompu. On emploie également l'expression en arabe khalafa al-laban, pour dire que le lait a tourné.

Sur la base de ces précisions linguistiques, on peut en déduire que les trois sens de ce terme s'appliquent simultanément aux hypocrites. En effet, les personnalités de ces individus renfermaient ces trois traits de caractère blâmables.

Cela dit, on remarquera que le Prophète ﷺ avait adopté une attitude à l'égard des hypocrites, qui lui avaient présenté les motifs de leur défection, différente de celle qu'il afficha envers les croyants sincères.

On constate par exemple l'indulgence que l'Envoyé ﷺ manifesta à l'égard des hypocrites, tandis qu'il se montra sévère envers les musulmans dévoués en leur imposant une sanction. Mais à n'en pas douter, cette rigueur volontairement affichée envers les croyants représente en réalité une marque d'estime et d'honneur que ne méritaient pas les tartufes. En effet, en raison de la mécréance de ces derniers les versets de l'acceptation du repentir ne pouvaient en aucun cas les concerner. Les apparences trompeuses de ces fourbes sournois ne leur seront d'ailleurs d'aucune utilité dans les abysses de la géhenne.

L'islam en outre, a prescrit d'agir à leur égard selon ce qu'ils laissent paraître et de les juger en ce monde sur la base de leurs actes apparents. Par conséquent, se lancer dans des investigations pour vérifier la teneur de leurs alibis ou de leurs propos ne renferme aucune pertinence. De même, sanctionner ces individus pour les mensonges qu'ils profèrent reste vain. En effet, l'attitude des croyants à leur égard repose sur des rapports strictement formels et superficiels, à l'image de ce qu'ils laissent eux-mêmes paraître d'eux et de leurs convictions.

L'imam Ibn Al-Qayyîm a écrit :

Ainsi agit le Seigneur, exalté soit-Il, avec Ses serviteurs pécheurs qu'Il sanctionne et punit. Allah corrige ainsi le croyant, pour la moindre faute, car Il l'aime et lui a octroyé auprès de Lui un statut honorable. C'est aussi de cette manière qu'Allah maintient Son serviteur en alerte et lui impose

la vigilance. Quant à celui qui aux yeux d'Allah a perdu toute considération, le Seigneur l'abandonne à ses péchés, et Il lui dispense même pour chaque faute qu'il commet, un bienfait.

### **5. La mosquée des agitateurs.**

Lors de son retour de Tabûk vers Médine, le Messager ﷺ reçut cette Révélation :

*« Ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Allah et son Envoyé et jurent en disant : « Nous ne voulions que le bien ! » [Ceux-là], Allah atteste qu'ils mentent. 108. Ne te tiens jamais dans (cette mosquée). Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient ». At-Tawbah (Le Repentir) : 107-108.*

Le contexte de la Révélation de ces versets met en relief le cas d'un Médienois qui appartenait au clan des Khazraj : Abû 'Âmir Ar-Râhib. Ce dernier s'était converti au christianisme et avait acquis une certaine connaissance des Saintes Écritures. Il jouissait aussi d'une réputation de dévot et d'une grande estime au sein de sa tribu. Puis l'Envoyé d'Allah ﷺ émigra à Médine et les musulmans se rassemblèrent sous son autorité et la nouvelle religion gagna en influence, à la suite de la victoire de Badr. C'est alors que ce réprouvé de Âmir cracha ouvertement son hostilité envers l'islam. Il se réfugia à La Mecque où il se joignit aux idolâtres Quraysh. Il les incita si bien à prendre les armes contre le Prophète ﷺ, que ces derniers se regroupèrent avec les tribus arabes sympathisantes pour l'expédition d'Uḥud.

Durant cette bataille, les croyants furent éprouvés selon la volonté d'Allah, avant l'issue favorable qu'ils rencontrèrent.

Ce fourbe de Âmir s'était ingénié à creuser des trous entre les rangs des deux formations adverses. C'est dans l'une de ces cavités que l'Envoyé ﷺ chuta durant cette bataille, qui lui valut également deux dents brisées et une entaille à la tête.

Âmir s'était même rendu avant le déclenchement des hostilités auprès des gens de son clan. Il voulait les inviter à se joindre aux Mecquois avec lui. Mais ces derniers le fustigèrent : « Qu'Allah te rende détestable aux

regards, toi le pervers, ennemi d'Allah ! lui lancèrent-ils. Ce dernier n'avait plus qu'à rebrousser chemin en se plaignant : qu'un mal s'était abattu sur son peuple en son absence.»

Notons que le Messenger d'Allah ﷺ avait invité cet intrigant à l'islam avant sa fuite pour la Mecque, et qu'il ﷺ lui récita le noble Coran. Mais 'Âmir refusa et se rebella. L'Envoyé ﷺ invoqua Allah pour qu'il meure alors banni dans une terre lointaine, et son vœu se réalisa.

Ce réprouvé qui constata l'influence grandissante de l'islam après la bataille d'Uḥud se rendit auprès d'Héraclius en quête d'un soutien militaire pour entrer en guerre avec le Prophète ﷺ.

Le roi byzantin l'assura de son aide et lui fit espérer son appui, tandis qu'il lui offrit l'asile. 'Âmir dépêcha alors un émissaire auprès de certains membres de son clan parmi les Ansar, qui comptaient parmi les hypocrites. Il leur promit l'arrivée prochaine d'une armée, avec laquelle il livrera prochainement bataille et vaincra le Messenger d'Allah ﷺ, avant de l'expulser de Médine. Dans son courrier, il suggéra à ses sympathisants ansarites d'établir un repaire dans lequel les porteurs de ses missives pourraient stationner. Il envisageait aussi cet endroit comme un poste d'observation lorsqu'il se présentera à son tour.

C'est alors que ces hypocrites entreprirent la construction d'une mosquée à proximité de celle de Quba'. Ils achevèrent et complétèrent son édification de manière soignée avant que le Prophète ﷺ ne se mette en route pour Tabûk. Puis ils invitèrent l'Envoyé ﷺ à leur rendre visite dans ce lieu, afin qu'il y accomplisse la prière. Cette manœuvre avait pour but de conférer à cet édifice une légitimité. Ces tartufes prétendirent que cette construction visait à soulager les faibles et les malades qui ne pouvaient se déplacer durant les nuits froides d'hiver.

Mais Allah avait décrété que Son Messenger ﷺ ne répondrait pas à cette invitation. Il déclina l'appel en disant : « *Nous nous apprêtons à prendre la route pour l'heure, mais à mon retour je vous rendrai visite si Allah le veut* ».

De retour de Tabûk et alors que le Prophète ﷺ se trouvait à une seule journée de trajet de Médine, l'Ange Gabriel lui transmet la Révélation au sujet de la mosquée des agitateurs. On informa l'Envoyé ﷺ des motivations des mécréants qui se cachaient derrière la construction de cet édifice, et des objectifs séditieux de ce projet. Cet endroit encourageait en outre la division entre les croyants qui fréquentaient la Mosquée de

Quba, premier lieu de culte bâti avec le ciment de la piété, et ceux qui se rendaient à la mosquée des agitateurs.

Le Mustafâ ﷺ, avant même d'arriver à Médine, dépêcha alors vers ce lieu de culte suspect un détachement chargé de détruire le bâtiment. Ainsi s'achève le récit du contexte de la Révélation relatif aux versets de la mosquée des agitateurs, tel que l'a relaté Ibn Kathîr<sup>1</sup>.

### **Signification des nobles versets :**

Allah nous a informé dans ce passage que les motivations des hypocrites que dissimulait l'édification de cette bâtisse étaient au nombre de quatre :

- Causer des troubles ;
- Semer la rébellion vis-à-vis d'Allah, et la défiance à l'égard des croyants en faisant de cet endroit un lieu d'établissement et de renforcement pour les hypocrites ;
- Créer la division, car cet endroit dispenseraient certains croyants de se rendre à la Mosquée de Quba. Les dissensions pourraient alors s'installer et miner les rangs ;
- L'édifice avait aussi pour but d'accorder le refuge et d'accueillir les ennemis d'Allah et du Prophète ﷺ, qui de là pourraient mettre en place des manœuvres hostiles.

Quoi qu'il en soit, Allah a déjoué leur plan et a fait avorter leur ruse en ordonnant la destruction de cet bâtisse.

- [...] et jurèrent en disant : « ***Nous ne voulions que le bien !*** ». Allah dénonce ici leur faux serment et leurs mensonges et Allah atteste qu'ils mentent.

- Puis Allah a interdit formellement à Son Prophète ﷺ et aux croyants d'accomplir la prière dans cet endroit : ne te tiens jamais debout dans (cette mosquée). Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient.

Ibn 'Ashûr a commenté ce passage ainsi : ne te tiens jamais debout dans (cette mosquée), la station debout fait référence ici à la prière qui débute en se tenant debout. L'interdiction se justifie par le fait que la salat que le Messager ﷺ aurait accomplie dans ce lieu aurait conféré à ce dernier une légitimité. Par sa présence, il aurait donné sa bénédiction et les musul-

1. Ibn Jarîr dans son tafsîr (11/23) ; -174) ; Ibn Kathîr dans son tafsîr (2/388).

mans auraient alors attribué à l'endroit le même statut que la Mosquée de Quba. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dépêcha par la suite, 'Ammâr b. Yâsir et Mâlik b. Dukhsham et quelques autres Compagnons vers cette mosquée. Ses instructions étaient : rendez-vous à ce lieu de culte bâti par des injustes, détruisez-le et incendiez-le.

- Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. Cette injonction constitue un appel à la prudence afin de ne pas répondre à l'invitation des hypocrites et accomplir la prière dans leur lieu de culte, ce qui aurait rendu vain cet acte d'adoration. Allah a ensuite ordonné à Son Prophète ﷺ de prier dans sa Mosquée ou dans celle de Quba. Cette prescription divine éloigne ainsi de l'Envoyé ﷺ les éventuelles suggestions du diable qui surviendraient à la suite de son refus de répondre à l'invitation à la prière. Elle représente en outre une forme de bienséance remarquable.

La Révélation qui interdit au Messenger d'Allah ﷺ d'accepter cette invitation visait également à préserver la réputation du Prophète ﷺ. En effet, les hypocrites auraient pu exploiter cet événement en dénonçant ce refus de l'Envoyé ﷺ de prier après y avoir été invité.

On remarque également dans ce passage l'emploi d'un comparatif est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. Cela ne suggère pas pour autant que l'endroit possédait un quelconque mérite, car l'interdiction de la prière dans cette mosquée d'agitateurs la prive de toute légitimité en tant que lieu de culte. On peut supposer que cette expression constitue plutôt une forme de dérision à l'encontre des hypocrites, en réponse à leur affront manifeste que constituait leur invitation adressée au Messenger d'Allah ﷺ. Ainsi, même si cet endroit était digne d'accueillir l'Envoyé ﷺ, la première Mosquée bâtie sur la piété reste bien plus digne. Le fait de la désigner ainsi suggère également que l'autre mosquée est au contraire bâtie sur l'impiété.

Ibn 'Âshûr, considère quant à lui que la mosquée bâtie sur la piété concerne tout lieu de culte qui répond à cette description, et que cette description ne se limite pas à un édifice en particulier. Cette caractéristique serait générale, mais elle s'applique surtout à la Mosquée de Médine et celle de Quba.

- On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient. Ibn Mâjah a recensé la Tradition suivante en rapport à ce



passage, et dans lequel le Prophète ﷺ a dit : « Ô, Ansar, Allah a rendu hommage à votre pureté. En quoi consiste-t-elle ? — nous accomplissons les ablutions pour la prière, le lavage rituel, et nous nettoyons nos parties intimes avec de l'eau [istinjâ'], répondirent ces derniers — C'est donc bien cela, répliqua l'Envoyé ﷺ, avant d'ajouter, continuez ainsi. »

***Le récit de la mosquée des agitateurs : leçons et enseignements utiles.***

- *Les mécréants ne forment qu'une seule nation :*

L'attitude de 'Âmir Ar-Râhib envers l'islam et les musulmans confirme cette réalité. Il éprouva une grande colère et irritation face à la défaite des idolâtres à Badr. C'est à partir de ce moment qu'il afficha son hostilité vis-à-vis du Messenger ﷺ. Il se rendit à La Mecque, devenue alors à cette époque le bastion de l'idolâtrie, pour encourager ses habitants à partir en guerre contre les musulmans. Il prit part en personne à la bataille d'Uḥud et sur place il tenta de semer la division parmi les croyants.

Le noble Coran a confirmé cette attitude :

***« Les mécréants sont solidaires. Si donc vous n'agissez pas vous-mêmes de cette manière, la corruption et le désordre régneront sur terre ».*** Al-Anfal (Le Butin) : 73

- *Les hypocrites tentent de duper les musulmans :*

Les tartufes tentèrent ainsi de faire obtenir à leur bâtisse la légitimité et de démontrer que leurs motifs restaient judicieux, bien qu'en réalité totalement mensongers. Ils invitèrent alors le Messenger ﷺ à y accomplir la prière afin que par sa présence il leur accordât sa bénédiction. La réussite de ce projet aurait permis de concrétiser leurs objectifs. Cette démarche indigne et fourbe reste malheureusement l'apanage d'un grand nombre de personnes de nos jours.

- *Allah est Le Meilleur Protecteur, Le Miséricordieux par Excellence :*

On peut remarquer à travers ce récit, la bienveillance dont Allah a fait preuve envers Son Prophète ﷺ en l'informant de la manœuvre secrète des hypocrites, et de leurs motifs réels. Le Messenger d'Allah ﷺ comprit alors que sa prière dans cet endroit le rendait légitime. Les musulmans l'auraient alors tout naturellement imité, et des faibles parmi ces derniers se seraient mêlés aux hypocrites, qui auraient pu alors les influencer par leur propagande.

*- La solution prophétique définitive :*

La décision prise par le Messager ﷺ de détruire cet édifice restait la solution idéale. Ce noble exemple prophétique s'adresse aux chefs de la Oumma qui doivent contrecarrer toute tentative de nuire à l'égard des musulmans. C'est ainsi que doit être déjoué tout projet qui vise à semer la division. On ne soigne pas une maladie grave en se contentant d'apaiser ses effets, mais par un traitement avancé qui éradiquera le mal à la source et empêchera toute rechute.

Les résultats concrets que les croyants ont constatés à la suite de l'observance de cette approche prophétique résolue confirment sa justesse. Ainsi la démarche du Prophète ﷺ à l'encontre de cette ruse funeste restait la plus appropriée pour réprimer ce mouvement hypocrite au sein de la communauté musulmane. Peu à peu, leur influence se dissipa au point qu'à la mort de l'Envoyé ﷺ, seuls quelques-uns parmi eux se trouvaient encore présents à Médine. Toujours est-il que la destruction de leur mosquée mit fin à leurs manœuvres de sédition qui étaient démasquées et donc vouées à l'échec.

**6. Les implications directes du verdict des mosquées de sédition :**

Les exégètes ont mentionné que les édifices qui possèdent certaines caractéristiques sont considérés également comme des masâjid dhirâr :

- Zamkhasharî a écrit : « [...] on a rapporté que toute mosquée bâtie par vanité, ostentation, et non dans l'intention de plaire à Allah, ou avec des biens illicites, compte parmi les masâjid dhirâr. »

Le Dr Abd Al-Karîm Zîdân a commenté cette parole de Zamkhasharî en ces termes :

Cela signifie-t-il que ces édifices doivent être détruits comme l'a été la mosquée d'agitateurs bâtie par les hypocrites sur ordre du Prophète ﷺ ? Je pense que non. Mais on peut plutôt affirmer que d'un côté les motifs d'édification de ces bâtisses s'apparentent à ceux de la première mosquée des hypocrites, et que de ce point de vue elles ne sont pas construites sur la piété et la dévotion exclusive envers Allah.

- L'imam Al-Qurtubî : « Nos maîtres nous ont enseigné qu'à toute mosquée de nuisance bâtie par ostentation s'applique le verdict de masjid dhirâr. Par conséquent, la prière y est interdite. »

-Sayyîd Qutb a mentionné dans son exégèse :

Cet édifice qui à l'époque du Messenger ﷺ servait de bastion pour la conspiration contre l'islam et les musulmans existe encore sous diverses formes. Ses activités sont islamiques en apparence, mais en réalité elles sont anti-islamiques et cherchent à le discréditer. Ce genre de bâtisses laissent paraître sur leur fronton l'enseigne de l'islam pour mieux dissimuler ce qu'elles dissimulent. Elles ont en réalité pris pour cible l'islam, en adoptant des cadres institutionnels particuliers, en faisant la promotion d'ouvrages et d'études en rapport la religion. Mais tout cela n'a pour objet que d'amadouer ceux qui s'inquiètent de voir qu'on égorge l'islam et qu'on le détruit. Ces apparences interviennent alors, ainsi que ces ouvrages pour laisser penser que la religion se porte bien, et que les craintes et les inquiétudes à son sujet restent hors propos<sup>1</sup>.

Un principe de base qui permet d'identifier un masjid dhirâr :

Le Dr 'Abd Al-Karîm Zîdân a écrit : Tout projet qui en apparence répond à des objectifs islamiques, mais par lequel les instigateurs cherchent à réaliser des objectifs islamiquement illégaux entre dans la catégorie de masjid dhirâr. Ce projet renferme en effet, par nature, l'esprit et les caractéristiques des lieux de sédition. Pour résumer cette règle : tout projet qui en apparence reste légal, mais qui en réalité a pour objectif de nuire aux musulmans appartient à la catégorie du masjid dhirâr. Partant de ce critère de base, on peut exclure de cette description du masjid dhirâr et de ce qui s'y apparente, ce qu'a mentionné Ibn Al-Qayyîm tel que : les sanctuaires d'idolâtrie ; les lieux de débauche ; les débits de boissons alcoolisées, etc. En effet, ces endroits abritent des pratiques ouvertement illicites et ne sont donc pas assimilables aux mosquées de sédition. Bien sûr, ils doivent être proscrits à l'instar de ces dernières, mais cela en raison du fait qu'ils sont les sièges d'actes foncièrement interdits.

Le phénomène du masjid dhirâr, n'est donc pas apparu seulement dans les premiers temps de l'islam pour ensuite disparaître. Bien au contraire, l'approche dont il procède et la stratégie qu'il a défendue à travers ses ambitions profondes et ses moyens spécifiques demeurent d'actualité. Ainsi, la démarche consiste encore à conspirer contre l'islam et les musulmans, par la stigmatisation, la mystification et le scepticisme. On cherche ainsi à semer les graines de la discorde et à éloigner les individus de leur religion en les attirant vers des distractions néfastes qui ruinent leur salut dans l'Au-delà.

1. fî-zîlâlil-qur'ân, (3/1710-1711)

## PARTIE 4

### Le récit des trois Compagnons restés à l'arrière

Le récit de ces trois Compagnons a été rapporté par Ka'b b. Mâlik, qu'Allah l'agrée. Il a été mentionné dans les ouvrages de Sirah, les recueils de Traditions et les exégèses selon des voies de transmission et des énoncés qui se rejoignent. Il a fait l'objet d'un intérêt particulier et d'études de la part des commentateurs. Mais la compilation authentique d'Al-Boukhârî reste celle qui parmi les autres sources, le présente de façon la plus détaillée.

Voici la narration de Ka'b lui-même sur cet événement :

Les seules expéditions militaires que j'ai manquées avec le Messager d'Allah ﷺ furent celle de Tabûk, et celle de Badr, pour laquelle on n'adressa aucun reproche à ceux qui n'y avait pas participé. En effet, durant cette dernière le Prophète ﷺ avait quitté Médine pour initialement barrer la route à une caravane des Quraysh. Mais Allah avait décrété une rencontre inattendue entre les deux factions ennemies.

Je comptais parmi ceux qui se trouvaient avec l'Envoyé ﷺ lors de la nuit du serment d'Al-'Aqabah, durant laquelle nous nous engageâmes à défendre l'islam. Bien qu'on ait tendance à rendre hommage aux combattants de Badr, ma présence à Al-'Aqabah demeure préférable à mes yeux.

Ma situation lors de la campagne de Tabûk était on ne peut plus confortable. Je me trouvais en excellente condition physique et financière. Par Allah, jamais avant ce jour je n'avais possédé deux montures.

Le Messager d'Allah ﷺ avait coutume, avant chaque expédition, de brouiller les pistes. Mais compte tenu de la période de grosse chaleur, du long et difficile trajet ainsi que de l'effectif important de l'ennemi, le Prophète

ﷺ décida d'informer les musulmans de son projet. Ces derniers pouvaient ainsi se préparer convenablement pour cette campagne. À cette époque, les musulmans étaient nombreux à Médine, mais aucun registre n'avait recensé leur nom. Par conséquent, ceux qui désiraient s'absenter pouvaient le faire sans risque d'être démasqués, sinon par la Révélation.

C'est au moment où les fruits mûrissent et que l'ombre est propice à Médine, que l'Envoyé ﷺ entreprit cette campagne et qu'avec les croyants ils se préparèrent. De mon côté, je m'étais mis en tête de faire mes préparatifs avec eux, mais je remettais sans cesse l'affaire, jusqu'à être pris de court. Tandis que les musulmans et le Messenger ﷺ s'étaient activés et se trouvaient alors sur le point de partir, je n'avais encore fait aucun arrangement. Je me dis alors que dans un jour ou deux je serai prêt et que je n'aurais alors qu'à rejoindre les croyants.

Toutefois, alors qu'ils avaient déjà pris la route, je n'avais toujours pas achevé ma préparation. Avec le temps, l'expédition prit de l'avance, et bien que j'eus pensé à ce moment qu'il était temps de partir, ce que j'aurais dû faire alors, le destin en décida pour moi autrement. Après le départ du Messenger ﷺ, je me retrouvais alors à Médine, attristé de voir que ceux qui étaient dans ma situation étaient des hommes suspectés d'hypocrisie, des exemptés ou des faibles. J'appris par la suite que le Prophète ﷺ n'avait pas mentionné mon nom avant d'être arrivé à Tabûk. Il demanda alors : *qu'a fait Ka'b ?* Un homme présent répondit : ô, Envoyé, ses apparats lui ont fait oublier de se joindre à nous. Mu'âdh b. Jabal qui entendit cette réplique protesta : voici de mauvaises paroles ! Par Allah, ô, Messenger, nous ne pouvons dire que du bien de Ka'b. Le Prophète ﷺ garda le silence. Puis, on aperçut au loin les mouvements d'une silhouette blanche et il dit : *puisses-tu être Abû Khaythamah !* C'était effectivement lui qui se présenta, le Ansar, dont s'étaient moqués les hypocrites en raison de son modeste don qui consistait en un mudd de dattes.

Plus tard, lorsque j'appris que l'Envoyé ﷺ se trouvait sur le chemin du retour de Tabûk, la tristesse s'empara de moi. J'envisageais alors une fausse excuse, qui pourrait me libérer demain de sa colère, et je cherchais soutien auprès de mes proches. Lorsqu'on annonça l'arrivée imminente du Messenger ﷺ à Médine, toute intention de mensonge se dissipa en moi, car je savais qu'aucune feinte ne m'affranchirait de ma faute. Je me résolus donc à me montrer sincère.

Le Prophète ﷺ entra dans la ville, et comme à son habitude lorsqu'il rentrait de voyage, il se dirigea directement à la Mosquée pour y accomplir

une courte prière. À l'issue de cette dernière les gens restés à l'arrière, plus de quatre-vingts hommes, s'approchèrent pour lui ﷺ expliquer les motifs de leur absence à cette campagne. Certains parmi eux juraient qu'ils étaient sincères. L'Envoyé ﷺ accepta leurs excuses et leur allégeance. Il implora le pardon d'Allah en leur faveur, et s'en remit à Allah pour ce qui concerne la réalité de leurs intentions.

Je me présentai à mon tour auprès du Messager ﷺ et je lui adressai le salam, mais sur son visage apparut alors un sourire irrité. Il me demanda de m'approcher, et je m'avançai jusqu'à m'asseoir face à lui. Il me demanda alors : *pourquoi es-tu resté à l'arrière ? N'avais-tu pas acheté une monture ?* Je lui déclarai alors : ô, Prophète, par Allah, si je me trouvais en présence de quiconque d'autre en ce monde, j'aurais invoqué n'importe quelle excuse pour me mettre à l'abri de sa colère ; et je suis habile dans le discours ! Mais par Allah, je sais pertinemment que même si aujourd'hui, par un mensonge, j'obtenais ton agrément, Allah ne tardera pas à transformer ce dernier en colère envers moi. En revanche, si je dis une vérité qui provoque ton mécontentement, je pourrai toujours espérer de la part d'Allah une issue favorable. Je t'annonce donc que je n'ai aucun motif qui justifierait mon absence, j'étais en bonne condition physique et financière.

L'Envoyé d'Allah ﷺ déclara alors : *au moins, celui-ci est sincère, tu peux partir en attendant qu'Allah fasse connaître Sa décision à ton égard.*

Je quittai alors la Mosquée, mais des hommes qui appartenaient au clan de Banû Salamah me filèrent le pas. Ils m'interpellèrent : par Allah, avant ce jour, on ne pouvait rien te reprocher. Pourquoi n'as-tu pas invoqué une excuse en présence du Messager ﷺ comme l'ont fait les autres déserteurs, et ses invocations en ta faveur auraient absout ta faute. Ils insistèrent tellement que l'idée de retourner auprès du Messager ﷺ pour revenir sur mes dires traversa mon esprit. Mais je leur demandai alors : d'autres que moi sont-ils dans la même situation ? Oui, répondirent-ils avant de m'informer que deux hommes avaient tenu les mêmes propos que moi. Je les interrogeai sur l'identité de ces derniers, et ils mentionnèrent : Murârah b. Rabî'Al-'Amrî et Hilâl b. Umayyah Al-Wâqifi. Ces deux hommes comptaient parmi les vertueux qui participèrent à la bataille de Badr, et qui s'étaient comportés de façon exemplaire. Lorsque j'entendis leur nom, je persistai alors dans mon attitude.

Le Prophète ﷺ ordonna alors que parmi tous les gens restés à l'arrière, aucun musulman ne dût nous adresser, à nous les trois, la parole.

Les gens nous avaient alors bannis, et nous ignoraient au point que la ville m'était devenue étrangère comme si je ne l'avais jamais connue. Cette situation perdura durant cinquante jours. Quant aux deux autres Compagnons, ils se terrèrent chez eux en sanglots. J'étais le plus jeune des trois et le plus audacieux et je n'hésitais donc pas à sortir et à assister à la prière en commun. Je déambulais aussi dans le marché, mais personne ne m'adressait la parole. Je me présentais devant l'Envoyé d'Allah ﷺ que je saluais lorsqu'il se trouvait dans ses assemblées. Pourtant je ne pouvais affirmer avec certitude qu'il ﷻ remuait les lèvres pour me répondre. Je me tenais près de lui durant la prière et lançais vers lui des regards à la dérobée. Lorsqu'il posait son regard sur moi, je revenais à ma prière, et lorsque je regardais dans sa direction, il se détournait de moi. Cette attitude rigide et persistante de la part des musulmans devenait pour moi très pesante. Un jour, j'escaladai le mur de la demeure d'Abû Qatâdah qui était mon cousin et la personne que j'appréciais le plus. Je le saluai, mais par Allah, il ne me répondit pas. Je l'interpellai alors : ô Abû Qatâdah, au nom d'Allah, tu sais bien que j'aime Allah et Son Prophète ! Il garda le silence et je lui répétei mes propos. Il finit par me répliquer : Allah et Son Envoyé savent mieux ! Je versai alors quelques larmes avant de partir en escaladant à nouveau le mur.

Alors que je me trouvais un autre jour dans le marché de Médine, un fermier des environs du pays de Sham qui était venu vendre ses denrées dans la ville demanda où trouver Ka'b b. Mâlik. Les gens me désignèrent d'un geste. Il vint à ma rencontre et me remit alors une lettre dans laquelle je pus lire : nous avons appris que ton chef t'a banni, mais Allah ne t'abandonnera pas en cette terre qui te délaisse. Rejoins-nous et nous te soutiendrons. En voici une autre épreuve, me dis-je à ce moment. Je me dirigeai alors vers une torche et je brûlai la lettre.

À la quarantième journée de notre mise en quarantaine qui dura cinquante jours, et alors que la Révélation n'avait pas encore tranché sur notre cas, un émissaire du Messenger d'Allah ﷺ me rendit visite chez moi. Il m'ordonna au nom du Prophète ﷺ de me séparer de mon épouse. Je lui demandai alors si je devais la répudier, mais il m'informa que je devais simplement ne plus l'approcher. Les deux autres Compagnons reçurent la même instruction.

Je demandai alors à mon épouse de retourner auprès de sa famille dans l'attente du verdict d'Allah. La femme de Hilâl b. Umayyah se rendit chez

l'Envoyé ﷺ et lui dit : ô, Messenger d'Allah, Hilâl est un homme très avancé en âge, et il n'a pas de serviteur. Vois-tu un inconvénient à ce que je reste près de lui pour l'assister ? *Non*, répondit le Prophète ﷺ, *mais qu'il ne t'approche pas !* Par Allah, il n'a plus goût à rien, et il ne cesse de pleurer depuis le début de cette affaire.

Certains de mes proches me suggérèrent alors à l'instar de la femme de Hilâl, de demander la permission à l'Envoyé ﷺ de garder mon épouse avec moi. Mais je refusai, et je leur fis savoir que la réponse du Messenger ﷺ pourrait être différente en ce qui me concerne, car je suis un jeune homme.

Dix jours s'écoulèrent encore après cela, portant la durée totale de cette quarantaine à cinquante journées. Je les passai sur la terrasse d'une de mes maisons, dans l'état d'angoisse qu'Allah a décrit dans le Coran, lorsqu'Il dit que la terre entière nous paraissait étroite. C'est alors que j'entendis une voix s'élançer dans les airs qui criait à pleins poumons : ô, Ka'b b. Mâlik ! Réjouis-toi ! Je tombai alors face contre terre ayant compris que ma délivrance était enfin arrivée. Le Prophète ﷺ avait en effet annoncé aux gens qu'Allah accepta notre repentir, après la prière du matin. Les musulmans étaient alors sortis de la Mosquée pour nous faire connaître la bonne nouvelle. Des personnes se rendirent chez les deux autres Compagnons pour les avertir, tandis qu'un homme chevaucha sa monture pour venir à ma rencontre. Mais un membre du clan des Aslam gagna les hauteurs qui me faisaient face et lança son appel que j'entendis avant l'arrivée du cavalier. Lorsque celui dont j'entendis la voix se présenta à moi, transporté de joie, je lui offris les deux vêtements que je portais pour le remercier. Par Allah ! Je n'en possédais pas d'autres ce jour-là, et je dus m'en procurer d'autres pour me rendre auprès de l'Envoyé ﷺ. Les gens que je croisais venaient à ma rencontre par petits groupes pour me féliciter de l'acceptation par Allah de mon repentir.

J'entrai enfin dans la Mosquée où je trouvai le Messenger ﷺ assis et entouré de Compagnons. Talḥah b. « Ubayd Allah se leva précipitamment et me donna l'accolade et me félicita, mais par Allah en dehors de lui aucun autre membre des Muhâjirûn ne bougea. Je n'ai jamais oublié ce geste de Talḥah à mon égard.

Je saluai alors le Prophète ﷺ dont le visage était radieux de joie. Il me dit : *réjouis-toi en ce jour, qui est le meilleur depuis que ta mère t'a mis au monde !* Je lui demandai alors : ô, Envoyé, est-ce de ta part ou de celle



d'Allah ? *Non*, répondit-il, *c'est un pardon de la part d'Allah !* On pouvait lire la joie sur le visage du Messenger ﷺ qui dans de telles circonstances prenait l'éclat de la Lune.

Je m'assis ensuite face au Prophète ﷺ et je déclarai : ô, Envoyé, je veux faire l'aumône de tous mes biens pour montrer la sincérité de mon repentir. *Conserves-en plutôt une partie, c'est mieux pour toi*, me conseilla alors le Messenger ﷺ. Je lui annonçai alors que je garderai pour moi la part de mon butin acquise à Khaybar. Puis je lui dis : ô, Prophète, puisque c'est grâce à ma sincérité qu'Allah m'a sauvé, à compter de ce jour et aussi longtemps que je vivrai, je ne mentirai jamais. Depuis cet instant, j'ai n'ai rencontré personne, à qui Allah avait accordé comme bienfait une plus grande sincérité que celle qu'Il m'avait octroyée. À partir du jour de cette promesse faite à l'Envoyé ﷺ je n'ai jamais menti sciemment une seule fois, et ce, jusqu'à présent. J'invoque Allah pour qu'Il me maintienne dans cet état jusqu'à la mort.

Ce fut durant cette période qu'Allah révéla les versets suivants :

***« Allah a accordé Son pardon au Prophète, aux émigrés et aux Ansar qui l'ont suivi aux heures les plus pénibles, lorsque les cœurs d'une partie d'entre eux furent sur le point de fléchir. Il a alors raffermi leurs cœurs. Il est, envers eux, infiniment Bon et Très Miséricordieux. 118. Il a également accueilli le repentir des trois hommes dont le cas fut laissé en suspens au point que la terre, pourtant si vaste, leur parut bien étroite et que, les cœurs opprimés par l'angoisse, ils comprirent qu'ils ne pouvaient échapper aux rigueurs d'Allah qu'en revenant à Lui. Allah, le Très Miséricordieux, Celui qui accepte toujours le repentir de Ses serviteurs, a donc raffermi leurs cœurs afin qu'ils reviennent à Lui. 119. Vous qui croyez ! Craignez Allah et comportez-vous en hommes véridiques et sincères ! »*** At-Tawbah (Le Repentir) : 117-119

Après ma conversion à l'islam, le plus grand bienfait qu'Allah m'a accordé, à mes yeux, a été ma sincérité envers le Messenger ﷺ ; et celui de n'avoir pas menti, ce qui aurait causé ma perte à l'instar de ceux qui l'ont fait. En effet, les Paroles d'Allah à l'encontre de ceux qui avaient fabulé sont très sévères :

***« Lorsque vous serez de retour auprès d'eux, ils jureront par Allah de leur bonne foi afin d'éviter vos reproches. Détournez-vous donc de ces êtres immondes qui, pour prix de leurs agissements, sont voués à la Géhenne. 96. Ils vous font des serments afin de gagner vos bonnes grâces. Mais s'ils trouvent grâce à vos yeux, les hommes qui comme eux Lui refusent obéis-***

*sance ne sauraient être en grâce auprès d'Allah ».* At-Tawbah (Le Repentir) 95-96

Notre cas à nous trois divergea donc de celui de ceux dont le Prophète ﷺ accepta les excuses qu'ils présentèrent en jurant. Il leur fit renouveler leur allégeance et implora le pardon d'Allah pour eux. En ce qui nous concerne, la décision fut reportée jusqu'au verdict d'Allah, comme cela a été révélé :

*« Il a également accueilli le repentir des trois hommes dont le cas fut laissé en suspens au point que la terre, pourtant si vaste, leur parut bien étroite et que, les cœurs opprimés par l'angoisse, ils comprirent qu'ils ne pouvaient échapper aux rigueurs d'Allah qu'en revenant à Lui. Allah, le Très Miséricordieux, Celui qui accepte toujours le repentir de Ses serviteurs, a donc raffermi leurs cœurs afin qu'ils reviennent à Lui ».* At-Tawbah (Le Repentir) : 118

Ce verset fait allusion au fait que nous avons été laissés en suspens. La décision concernant notre cas avait été retardée, à la différence de ceux qui avaient juré et avaient présenté des excuses qu'on avait acceptées sur le champ<sup>1</sup>.

### **Leçons et enseignements utiles à retenir de ce récit.**

- *Notons déjà le style excellent, l'exposé remarquable et la qualité littéraire de cette narration [en arabe] :*

Ce Hadith, avec celui du pacte d'Al-Hudaybiyyah et celui de la calomnie constituent des pièces de littérature arabe remarquable. On peut regretter que ceux qui préparent les programmes d'enseignements n'aient pas choisi de telles Traditions pour développer la sensibilité et les compétences littéraires et linguistiques des étudiants. Voyons à titre d'exemple ce passage dans lequel Ka'b dit : Lorsqu'on annonça l'arrivée imminente du Messenger ﷺ à Médine, toute intention de mensonge se dissipa en moi, car je savais qu'aucune feinte ne m'affranchirait de ma faute. Je me résolus donc à me montrer sincère.

- *Le salut se trouve dans la sincérité.*

Les trois Compagnons, Ka'b, Hilâl et Murârah avaient bien cerné la gravité du mensonge et ils décidèrent alors d'emprunter la voie de la franchise et de la sincérité et d'en assumer les désagréments. Ils avaient toutefois entretenu le grand espoir qu'Allah accepterait leur repentir et qu'ils re-

1. Al-Boukhârî (4418) ; Mouslim (2769)

trouveraient ensuite, raffermis dans leur foi, leur rang au sein de la Communauté des croyants. D'ailleurs, la manière dont le Noble Coran conclut le récit de la repentance de Ka'b et des deux autres Compagnons est excellente :

**« Vous qui croyez ! Craignez Allah et comportez-vous en hommes véridiques et sincères ! »** At-Tawbah (Le Repentir) : 119

*- La mise en quarantaine disciplinaire et son impact sur la société.*

Cette mesure disciplinaire comporte des bénéfices significatifs sur le plan de l'éducation de la société islamique. Elle incite à la droiture et empêche les individus de désobéir par l'abandon des obligations, ou par les transgressions. Ainsi son impact préventif décourage les contrevenants potentiels de céder à l'interdit par crainte de subir l'ostracisme de la Communauté.

Gardons toutefois présent à l'esprit le fait que de telles mesures sont à mettre en place dans un contexte proche de celui de l'époque prophétique. La nation islamique doit, par exemple, être forte, la société consolidée dans ses principes, tout comme les individus concernés par cette sanction doivent se trouver à l'abri des tentations.

En outre, cette mesure disciplinaire doit se distinguer des querelles mondaines qui engendrent la rupture de relations entre les musulmans. Dans le premier cas, les motifs restent religieux et conformes à la législation islamique et restent donc louables. Mais dans le second, les raisons sont d'ordre profane et rompre les liens dans ce cas, au-delà de trois jours, demeure condamnable et interdit. Une Tradition prophétique confirme d'ailleurs cette dernière affirmation, dans laquelle le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« La rupture des relations entre musulmans au-delà de trois jours, chacun d'eux fuyant son frère, n'est pas autorisée. Le meilleur des deux dans ce cas est celui qui salue son prochain le premier<sup>1</sup>. »* Le Prophète ﷺ a également déclaré : *« Celui qui rompt avec son frère une année est comparable à celui qui a versé son sang<sup>2</sup>. »*

*- L'observance collective des instructions du chef ﷺ, au sein de la Communauté.*

Tous les membres de la Communauté ont obéi et observé cette sanction

1. Al-Boukhârî (6237) ; Mouslim (2560)

2. Ahmad (4/220) ; Abû Dâwûd (4915) ; Al-Bayhaqî dans al-adâb (280) ; Al-Hâkam (4/163) ; Al-Boukhârî dans al-adabul-mufrad (404).

de mise en quarantaine, dont l'ordre avait été donné par l'Envoyé ﷺ. Pas un seul Compagnon n'adressait alors la parole aux trois concernés. Ka'b a bien souligné ce fait son récit lorsqu'il dit :

Les gens nous avaient alors bannis, et nous ignoraient au point que la ville m'était devenue étrangère comme si je ne l'avais jamais connue. Cette situation perdura durant cinquante jours. Quant aux deux autres Compagnons, ils se terrèrent chez eux en sanglots. J'étais le plus jeune des trois et le plus audacieux et je n'hésitais donc pas à sortir et à assister à la prière en commun. Je déambulais aussi dans le marché, mais personne ne m'adressait la parole.

La narration comporte également un passage dans lequel Ka'b nous apprend qu'il avait salué son propre cousin Abû Qatâdah à plusieurs reprises sans obtenir de réplique. Il tenta de lui rappeler son attachement à Allah et au Prophète ﷺ, mais Abû Qatâdah garda le silence, malgré les liens affectifs forts qui les liaient. Le cousin, confronté à cette situation, se retrouvait dans un dilemme. Devait-il répondre à Ka'b à qui il était attaché et qui lui était cher, ou obéir aux ordres de l'Envoyé ﷺ et respecter ainsi la mise en quarantaine disciplinaire ? Malgré cela, c'est sans hésitation qu'Abû Qatâdah, guidé par la foi, adopta l'attitude conforme au commandement prophétique.

La fidélité aux instructions du Messenger ﷺ atteignit son paroxysme, lorsque ce dernier ﷺ ordonna aux trois Compagnons sanctionnés de ne plus approcher leur épouse jusqu'à la Révélation du verdict d'Allah. Ils obéirent alors à cette injonction, sauf dans le cas de Hilâl dont l'épouse se présenta au Prophète pour intercéder en faveur de son mari âgé, qui n'avait pas de serviteur pour l'assister. Elle demanda ainsi la permission de rester en sa compagnie. Ce à quoi l'Envoyé consentit à condition que Hilâl garde avec elle ses distances.

*- L'allégeance totale à Allah et à Son Prophète ﷺ.*

Durant cette période de mise au ban, l'ennemi croisé était aux aguets et attendait l'occasion idéale pour tenter de briser les rangs, et d'allumer les feux de la dissension au sein de la Oumma. Il aurait ainsi pu ébranler l'édifice de la Communauté et miner ses fondations.

Le roi de Ghassân profita donc de cette opportunité de la mise en quarantaine de Ka'b b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, et de la sanction prophétique à son encontre pour envoyer un émissaire à ce dernier avec un message personnel. Remarquons la teneur particulière de ce courrier : [...] nous

avons appris que ton chef t'a banni, mais Allah ne t'abandonnera pas en cette terre qui te délaisse. Rejoins-nous et nous te soutiendrons. La réponse du Compagnon fut alors : En voici une autre épreuve, me dis-je à ce moment. [...] Je me dirigeai alors vers une torche et je brûlai la lettre.

Cette réaction de Ka'b reflète la force de son engagement envers Allah et Son Envoyé ﷺ, l'ardeur de sa foi et son sens de l'honneur.

Il comprit instantanément que cette lettre constituait pour lui une nouvelle épreuve. Il ne se contenta pas d'adresser une réponse négative au roi de Ghassan, ou de jeter le courrier ou de le déchirer. Il fallait le brûler et le réduire en poussière afin que son contenu se change en une fumée dispersée par le vent. Ka'b surmonta ainsi cette nouvelle épreuve avec succès, sa foi se raffermi, son cœur se purifia et ses mœurs se bonifièrent. Ainsi est l'âme honorable du croyant. Ce Compagnon sortit de ce test vainqueur et consolidé dans son dévouement pour l'islam, il avait su résister sans faillir.

*- L'acceptation du repentir de la part d'Allah : un mérite convoité par les gens sincères.*

Le jour où furent révélés les nobles versets qui annoncèrent qu'Allah avait accepté le repentir des trois Compagnons fut un jour important pour les musulmans. La joie apparut sur le visage du Messager ﷺ, qui prit alors l'éclat de la lune. Les croyants se réjouirent également et ils partirent à la rencontre de Ka'b et des deux autres Compagnons pour les féliciter de la grâce qu'Allah leur avait accordée par ce repentir. Ibn Mâlik vit alors le visage radieux du Prophète ﷺ que le félicita également en lui annonçant : « *réjouis-toi en ce jour, qui est le meilleur pour toi depuis que ta mère t'a mis au monde !* ». Ces paroles indiquent le mérite du repentir qui dépasse celui de la conversion.

L'acceptation de la repentance signifie en effet le retour du serviteur vers la satisfaction d'Allah, qui reste l'objectif suprême vers lequel œuvre tout musulman. Allah honore, en ce monde et dans l'autre, celui qui y veille. Ka'b se réjouit tant de l'acceptation de son repentir qu'il offrit les deux seuls vêtements qu'il possédait en ce jour à celui qui lui annonça la bonne nouvelle. Il n'oublia pas non plus la réaction de Talḥah b. 'Ubayd Allah à son égard et la manière dont ce dernier l'accueillit et le félicita. On peut aussi imaginer la joie intense qu'ont ressentie les deux autres Compagnons placés en quarantaine disciplinaire, même si Ka'b n'en a mentionné

que le peu qui lui était parvenu.

Al-Wâqidî a toutefois mentionné à ce propos que celui qui informa Hilâl b. Umayyah se nommait Sa'îd b. Zayd. Ce dernier rapporta : "Je me rendis chez Banû Wâqif et je l'informai. Il se prosterna si longuement que j'ai pensé qu'il allait mourir face contre terre."

- *Quelques actes de dévotion recommandés pour remercier Allah d'un bienfait.*

Ka'b exprima son immense joie en apprenant l'acceptation de son repentir en accomplissant de plusieurs actes de dévotion.

- La prosternation. À l'annonce, Ka'b se prosterna sur le champ en signe de gratitude envers Allah, comme cela était de coutume chez les Compagnons, lorsqu'un bien leur était accordé ou qu'ils évitaient un malheur. C'est du Messager lui-même ﷺ qu'ils avaient appris cette pratique.

- Récompenser celui qui apporte la bonne nouvelle. Ka'b ôta les deux vêtements qu'il portait et il les offrit à celui qui avait fait l'annonce. Il ne possédait pourtant que ces habits, et il dû en emprunter d'autres par la suite. Ce genre de don est donc autorisé. Lorsque les moyens du bienfaiteur le permettent, cette largesse constitue un cadeau, mais s'il est pauvre il s'agit alors d'une aumône à part entière. Dans les deux cas, le but consiste pour le serviteur à dépenser de son bien pour témoigner sa gratitude envers Allah de l'avoir soulagé d'une épreuve.

- Distribuer l'aumône. Ka'b avait aussi décidé de se séparer de tous ses biens dont il voulait faire l'aumône pour Allah. Il fit cette annonce au Messager ﷺ comme pour requérir son avis. Ce dernier ﷺ lui conseilla plutôt de conserver une partie de ses biens. Une divergence existe à propos du cas de celui qui formule le vœu pieux de faire don de tous ses biens. En effet, l'aumône n'est qu'un acte louable, mais le respect du vœu demeure quant à lui une obligation.

Quoi qu'il en soit, Ka'b n'a pas prononcé un tel vœu, mais il demanda conseil et l'Envoyé ﷺ lui recommanda plutôt de conserver une partie de ses biens.

\*\*\*\*\*



## PARTIE 5

### Leçons et enseignements utiles

#### **1. Quelques spécificités du discours coranique relatif au récit de la campagne de Tabûk.**

Dans ce qui fut révélé concernant les batailles livrées par les musulmans contre leurs adversaires, les versets relatifs à Tabûk sont les plus nombreux. Ces derniers débutent par un appel à la fermeté en vue de faire face à la menace chrétienne. Puis Allah fait comprendre aux croyants qu'Il n'acceptera pas la moindre négligence dans le devoir de protéger l'islam, et de porter assistance au Messager ﷺ. On apprend également dans ce passage que l'hésitation face à ces menaces et le refus de combattre les Byzantins ouvrent la porte vers l'apostasie et l'hypocrisie :

*« Vous qui croyez ! Qu'avez-vous à traîner les pieds lorsque vous êtes appelés à vous lancer au combat pour défendre la cause d'Allah ? Êtes-vous satisfaits de cette vie au point de la préférer à la vie éternelle ? Les plaisirs terrestres sont pourtant insignifiants par rapport aux délices de l'au-delà. 39. Si vous refusez d'aller au combat, votre attitude ne nuira en rien à Allah qui vous infligera un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple. Allah a pouvoir sur toute chose ».* At-Tawbah (Le Repentir) : 38-39

#### **Quelques spécificités du discours coranique en lien avec cette campagne.**

- Le noble Coran a adressé un reproche sévère à l'encontre de ceux qui avaient délaissé cette campagne. À la différence des autres expéditions militaires, Allah a insisté sur la participation à l'expédition de Tabûk, et a blâmé les déserteurs :



**« Appesantis par l'âge ou encore jeunes, lancez-vous au combat et sacrifiez vos biens et vos vies pour la cause d'Allah. Voilà qui est préférable pour vous, si seulement vous saviez ».** At-Tawbah (Le Repentir) : 41

- Tabûk est la dernière bataille conduite par le Messager ﷺ et elle représente une mise en pratique du verset dans lequel Allah dit : **« ô, les croyants, combattez les mécréants qui se trouvent les proches de vous ».**

Le Noble Coran a désigné cette campagne par une expression particulière l'heure de la difficulté. Cette expédition a été effectivement accompagnée d'un grand nombre de difficultés.

- Le récit coranique relatif à Tabûk dénonce au passage l'attitude méprisante des hypocrites à l'égard des croyants d'humble condition qui avaient fait des dons modestes (quelques mesures de dattes sèches, etc.). Allah a condamné leurs commentaires déplacés, dont : quel besoin a Allah d'une telle aumône :

**« Que ceux qui critiquent les croyants qui font volontairement l'aumône et se moquent de ceux qui font la charité selon leurs faibles moyens, sachent qu'Allah répondra à leurs moqueries et les soumettra à un douloureux châ-timent ».** At-Tawbah (Le Repentir) : 79

- Le noble Coran informe les trente mille croyants qui avaient participé à cette expédition aux côtés du Messager ﷺ qu'une immense récompense les attend :

**« Quant au Messager et ses compagnons, ils n'ont pas hésité à sacrifier leurs biens et leurs vies. Voilà ceux qui seront comblés de faveurs. Voilà les bien-heureux! »** At-Tawbah (Le Repentir) : 88.

**« Il ne convient ni aux habitants de Médine, ni aux Bédouins qui les en-tourent, de faire défection au Messager d'Allah et de préférer leurs propres personnes à la sienne. Car ils n'endureront ni soif, ni fatigue, ni faim, en al-lant combattre pour la cause d'Allah, ne fouleront aucune terre, provoquant ainsi la fureur des impies, et n'infligeront aucun revers à l'ennemi, sans que cela ne soit porté à leur crédit. Allah ne laisse jamais se perdre la récompense des hommes de bien. »** At-Tawbah (Le Repentir) : 120.

## **2. La concertation durant l'expédition.**

Le Prophète ﷺ avait consulté ses Compagnons durant cette campagne mi-litaire, et notamment Abû Bakr et 'Umar dont il accepta les avis concernant certains événements.

- Le Prophète ﷺ s'était ainsi rangé à l'avis d'Abû Bakr qui lui suggéra d'in-voquer Allah lorsque les troupes se trouvèrent en proie à une grande soif.

‘Umar b. Al-Khaṭṭāb a ainsi rapporté ce qui suit :

La sécheresse sévissait lorsque nous prîmes la route pour Tabûk. Nous dressâmes le camp à un endroit où la soif se fit tellement ressentir que nous craignîmes que la chaleur ne brise nos nuques. Certains égorgeaient leur chameau et pressaient leurs déjections pour en recueillir ce qu’ils pouvaient d’eau. Ils la buvaient et s’en aspergeaient le ventre. C’est alors qu’Abû Bakr interpella l’Envoyé ﷺ : ô, Prophète, Allah t’a accordé le bien-fait de l’exaucement, invoque donc Allah. *Est-ce vraiment ce que tu souhaites ?* lui répondit le Messenger ﷺ. Oui, dit Abû Bakr. Le Prophète ﷺ leva alors les mains au ciel. Une nuée posa son ombre sur nous avant de nous arroser de son eau. Les hommes purent alors remplir tous les récipients qu’ils trouvèrent. Lorsque nous quittâmes le camp, le nuage planait encore au-dessus<sup>1</sup>.

- L’autre exemple de concertation est celui de ‘Umar qui avait recommandé de ne pas abattre les chameaux pour nourrir les hommes. Certains Compagnons avaient demandé en effet l’autorisation à l’Envoyé ﷺ d’immoler quelques bêtes pour pouvoir nourrir les soldats en proie à la faim. Le Messenger ﷺ y consentit avant que ‘Umar n’intervienne et ne fasse part de son opinion. Il pensait de son côté que l’abattage des animaux réduirait le nombre de montures disponibles pour les troupes durant cette longue expédition. Ibn Al-Khaṭṭāb préconisa alors de rassembler toutes les provisions restantes et suggéra au Prophète ﷺ d’implorer la bénédiction d’Allah sur les maigres victuailles. L’Envoyé ﷺ adhéra encore cette initiative, et les Compagnons purent ainsi se rassasier et se ravitailler après qu’Allah exauça à nouveau l’invocation de Son Messenger<sup>2</sup>.

- C’est encore à l’avis de ‘Umar que se rangea le Prophète ﷺ lorsque ce dernier proposa de franchir la frontière du pays de Sham. Les troupes musulmanes s’étaient alors postées dans la région de Tabûk, mais les Byzantins, pris de peur, avaient fui. L’Envoyé ﷺ consulta alors ses Compagnons concernant l’option de franchir la frontière du pays du Shâm qui se trouvait sous autorité byzantine. ‘Umar b. Al-Khaṭṭāb recommanda plutôt de retourner à Médine. Il justifia son avis en rappelant que les Byzantins se trouvaient en surnombre dans ces terres où la présence des musulmans restait inexistante. Cette opinion semblait la plus sage, car le combat en

1. Al-Bazzar (1841); Ibn Hībān (1383); Al-Bayhaqī dans ad-dalā’il (5/231); Al-Hākam (1/159); Al-Haythamī dans majma’uz-zawā'id (6/194-195).

2. Hadīth déjà mentionné.

territoire byzantin s'avérait incertain et requérait la mise en place de tactiques bien particulières. La guerre urbaine diffère en effet largement des batailles rangées en plein désert. À cela s'ajoutait le fait que près de deux cent cinquante mille soldats byzantins occupaient la région. Un rassemblement de troupes aussi nombreuses dans les villes et les forteresses représentait un réel danger pour les musulmans.

La pratique de la concertation au sein de la Communauté dans toutes les affaires (politiques, militaires, sociales, etc.) relève d'une approche pédagogique saine, qu'avait adoptée le bien-aimé, Mustafa , tout au long de sa vie.

### **3. Tabûk : un entraînement soutenu.**

L'expédition du Messenger  avec ses Compagnons vers Tabûk comportait de nombreux avantages. Elle constitua un entraînement rigoureux durant ce long trajet effectué dans des conditions climatiques difficiles, en pleine chaleur de l'été. L'environnement restait également hostile avec le manque d'eau qui représenta un risque évident pour la vie des hommes. La quantité réduite de provisions et le nombre limité de montures compaient aussi parmi les circonstances qui faisaient de cette campagne une préparation soutenue que seuls les plus forts pouvaient endurer.

Le professeur Maḥmûd Shîṭ Khaṭâb a écrit sur ce point :

Les armées modernes entraînent leurs soldats de manière rude. Ces derniers doivent franchir des endroits qui comportent des obstacles difficiles ; parcourir de longues distances dans des conditions climatiques variées ; se priver de nourriture, d'eau temporairement, etc. Tout cela vise à les préparer aux situations courantes en temps de guerre. Les combattants de la campagne de Tabûk avaient affronté le même type de difficultés que les soldats qui subissent, de nos jours, ce genre d'entraînement soutenu, voire bien plus. Les Compagnons avaient quitté Médine au moment où les fruits mûrissaient. Un long et éprouvant voyage dans le désert d'Arabie en plein été les attendait. Ils ont enduré la faim, la soif sur une longue période. Cette expédition constitua une préparation difficile pour les musulmans. Le Messenger d'Allah  voulait ainsi former ses Compagnons pour qu'ils deviennent aptes à défendre la transmission du Message de l'islam au-delà des frontières de la Péninsule arabique. Tabûk fut la dernière campagne militaire du Prophète , il fallait donc s'assurer des aptitudes des troupes musulmanes avant que l'Envoyé  ne rejoigne le Compagnon Suprême.

Cet entraînement avait effectivement encouragé les Disciples du Messenger. Plus tard à l'époque des califes, armés de leur foi indéfectible et de leur confiance en leur Créateur, ils entreprirent la conquête du pays du Sham et de l'Empire perse. Leur excellente condition physique et leur maîtrise de la manipulation des armes (épées, lances...) et des équipements militaires de leur époque contribuèrent à ces conquêtes.

#### **4. Les principales conséquences de cette expédition.**

Parmi ces dernières, citons ce qui suit :

- L'armée byzantine perdit de son prestige aux yeux de tous les Arabes, musulmans ou non. En effet, ces derniers pensaient qu'aucune troupe ne parviendrait à vaincre les Byzantins, et ils craignaient de les affronter. On peut d'ailleurs penser que la défaite des musulmans lors de la bataille de Mu-attah confirmait cet état d'esprit présent chez les Arabes d'avant l'islam, qui s'imaginaient que les Byzantins restaient invincibles. Cette campagne de Tabûk s'avérait donc nécessaire pour dissiper ce sentiment défaitiste du cœur des Arabes.

- Par cette campagne, les musulmans s'imposaient comme la seule puissance en présence dans la région qui pouvait désormais défier les grandes nations du monde. Ce n'étaient cependant pas des sentiments patriotiques, des revendications ethniques, ou des ambitions territoriales au sens moderne qui motivaient cette armée. Mais sa mission consistait plutôt à libérer les hommes asservis à d'autres hommes pour les guider vers l'adoration du Seigneur des hommes. Malgré l'absence d'affrontement lors de cette campagne, cette dernière atteignit ses objectifs, et les Byzantins qui préférèrent fuir vers le nord offrirent la victoire aux musulmans sans que ces derniers aient à combattre. Ils abandonnèrent ainsi leurs positions aux troupes de la Nation islamique. À la suite de cette défection, les chrétiens des provinces de Dumah Jundal et de Ayla (actuelle ville d'Aqaba près du golfe du même nom) et qui auparavant s'allièrent aux Byzantins se soumirent à l'autorité islamique. Le Messenger d'Allah ﷺ ratifia avec eux un pacte qui énonçait les conditions de leur alliance. Les tribus arabes avoisinantes du Sham, bien que n'ayant pas accepté l'autorité musulmane, commencèrent à subir son influence. Plusieurs d'entre elles envisagèrent de remettre en cause leur allégeance envers les Byzantins qu'elles ne jugeaient plus opportune. D'autres tribus s'apprêtaient même à s'allier à la Nation islamique naissante.

On peut considérer cette campagne de Tabûk comme le point de départ concret vers les conquêtes islamiques dans le pays du Shâm, bien que des

tentatives plus timides aient existé auparavant. Tabûk constitua le signal de départ pour le déclenchement d'opérations militaires soutenues que les califes ont engagées après le Prophète ﷺ, pour conquérir la région. Le fait que l'Envoyé d'Allah ﷺ prépara avant sa mort un contingent sous le commandement d'Usâmah b. Zayd b. Hârithah, confirme cela. Ce détachement devint le fer de lance dirigé contre les Byzantins, ainsi qu'une troupe d'éclaireurs qui précéda la conquête. Cette armée dans laquelle se trouvaient enrôlés la plupart des Compagnons n'a cependant accompli sa mission qu'après la mort du Mustafa ﷺ. Mais elle atteignit son objectif, comme nous le verrons plus loin lorsque nous aborderons la vie d'Abû Bakr As-Siddîq.

Ainsi le Messenger ﷺ avait déposé la première pierre et enclenché les manœuvres adéquates pour concrétiser la conquête du pays du Shâm et les futures victoires militaires islamiques.

- L'unification de la Péninsule arabe sous l'autorité du Prophète ﷺ.

Les tribus arabes modifièrent leur posture vis-à-vis de l'Envoyé ﷺ et de sa Mission en raison de facteurs internes, tels que la prise de La Mecque, de Khaybar, l'expédition de Tabûk. L'autorité des musulmans s'étant alors étendue jusqu'aux frontières de l'Empire byzantin, les clans annonçaient leur conversion à l'islam. Puis le traité avec les Najrân au sud d'Al-Jazîrah, qui garantissait la protection en échange du tribut, acheva de convaincre tous les clans arabes d'embrasser la nouvelle foi. Ils rejoignirent ainsi les rangs du Prophète ﷺ en lui promettant obéissance. Cette période après le retour de l'Envoyé ﷺ de Tabûk fut témoin du défilement d'un grand nombre de délégations de tribus arabes qui se rendirent à Médine. Elles s'y rendaient pour proclamer l'islam et l'adhésion de leurs suiveurs à la nouvelle religion. C'est en raison de ces multiples visites que l'on nomma la neuvième année après la Hijrah, l'année des délégations.

Le récit de cette dernière expédition bénie du Messenger d'Allah ﷺ clôt le chapitre des campagnes militaires conduites par le Mustafa ﷺ, qui a légué à sa Communauté des enseignements riches destinés aussi à éduquer les générations futures. Il a laissé derrière lui de nombreuses leçons pour préparer la Nation islamique à établir sur terre l'autorité d'Allah.

\*\*\*\*\*

## PARTIE 6

### Les principaux événements survenus entre la bataille de Tabûk et le pèlerinage d'adieu

#### **1. La délégation des Thaḳîf et leur conversion à l'islam.**

Lorsque le Messenger d'Allah ﷺ quitta Tâif, 'Urwah b. Mas'ûd Thaḳafî se mit en route sur ses traces et il le rejoignit avant son arrivée à Médine. Il annonça alors sa conversion à l'islam avant de retourner chez son peuple pour les inviter à l'imiter. Une flèche tirée par un idolâtre de son peuple mit cependant fin à ses jours.

Plus tard, les gens de son peuple comprirent qu'ils ne pourraient désormais plus résister aux tribus arabes qui les entouraient et ils décidèrent de se convertir. Ils dépêchèrent un groupe de six hommes auprès du Prophète ﷺ durant le mois de Ramadan après son retour de Tabûk en l'an 9 H.

Cette délégation était composée de six membres, dont trois parmi les chefs des Banû Mâlik et trois qui comptaient parmi leurs alliés, Al-Ahlâf. Yalayl b. 'Amrû était leur chef. Le choix de la composition de ce groupe reposait sur une approche diplomatique avisée. Les Thaḳîf espéraient ainsi obtenir, lors des négociations du traité, le soutien des Banû Umayyah qui faisaient partie des Muhâjirûn. Or, les Banû Umayyah entretenaient des liens historiques avec Al-Ahlâf.

Les Compagnons savaient que le Messenger d'Allah ﷺ espérait la conversion des Thaḳîf. Lorsqu'on apprit qu'une délégation dépêchée par ces derniers s'approchait de Médine, Abû Bakr et Al-Mughîrah se disputèrent l'annonce de la bonne nouvelle au Prophète ﷺ. Al-Mughîrah céda alors cet honneur à Abû Bakr.

L'Envoyé ﷺ accueillit avec joie les émissaires de Thaḳīf pour lesquels il fit dresser une tente dans la Mosquée où ils purent ainsi écouter le Noble Coran et voir les musulmans accomplir la prière. Ils étaient durant leur séjour les invités du Messenger ﷺ et ils lui rendaient visite quotidiennement. 'Uthmān b. Abū Al'Āṣ était quant à lui chargé de surveiller les montures lorsque les autres membres de la délégation se trouvaient en compagnie du Prophète ﷺ. À leur retour, en début d'après-midi, il se dirigeait à son tour chez l'Envoyé ﷺ pour s'instruire sur les obligations religieuses et écouter la Parole d'Allah. Il acquit ainsi une certaine connaissance de l'islam. Lorsque le Muṣṭafā ﷺ faisait la sieste à ce moment de la journée, 'Uthmān allait trouver alors Abū Bakr. Il accomplissait ces visites instructives secrètement et n'en avait pas informé les autres membres de la délégation. Le Messenger d'Allah ﷺ approuva et apprécia sa démarche et il éprouva de la sympathie pour ce Compagnon.

Pendant plusieurs jours, les membres de la députation des Thaḳīf multiplièrent les visites chez le Prophète ﷺ qui les invita à accepter l'islam. Puis 'Abd Yâlayl demanda si l'Envoyé ﷺ se trouvait disposé à conclure avec les Thaḳīf un pacte avant leur retour parmi leur peuple. Le Messenger ﷺ lui répondit alors : « *Si vous adoptez l'islam, vous obtiendrez l'immunité, mais dans le cas contraire, aucune protection ou aucun traité avec nous ne seront garantis* ». 'Abd Yâlayl lui annonça : Vois-tu concernant la fornication, nous voyageons souvent sans nos épouses vers des pays lointains. Nous ne pouvons donc nous en abstenir, car rester sans femme nous est difficile. Le Prophète ﷺ répliqua : « *Cet acte compte parmi ceux qu'Allah a interdits aux musulmans, ainsi qu'il le dit fuyez le péché de la chair, acte infâme et pratique des plus odieuses<sup>1</sup> !* » Et pour ce qui est de l'usure ? demanda encore 'Abd Yâlayl. « *Elle reste prohibée* » déclara l'Envoyé ﷺ. Mais tous nos biens proviennent du fruit de l'usure, objecta le chef de la délégation. « *Dans ce cas, récupérez vos fonds sans la part de gains illicites, car Allah a révélé : "Vous qui croyez ! Craignez Allah et renoncez, si vraiment vous avez la foi, à ce qui vous reste du produit de l'usure"<sup>2</sup>* ». 'Abd Yâlayl présenta encore cette autre requête : Quel est le verdict au sujet du vin, qui est le jus que nous tirons de nos raisins et dont nous ne pouvons nous passer ? Le Muṣṭafā ﷺ l'informa de cette autre interdiction et récita le verset : « *Vous qui croyez ! Sachez que les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les sacrifices païens et les flèches divinatoires ne sont qu'une infä-*

1. Al-Isrâ' (Le Voyage Nocturne) : 32.

2. Al-Baqarah (La Vache) : 278.

***mie inspirée par Satan. Fuyez-les afin de faire votre bonheur et votre salut***

»<sup>1</sup>. Les membres de la délégation se retirèrent alors et se réunirent pour discuter. ‘Abd Yâlayl s’adressa aux autres et leur dit : Malheur à vous ! Allons-nous retourner auprès des nôtres en leur annonçant l’interdiction de ces trois choses ? Par Allah, les Thaqîf n’accepteront jamais d’abandonner le vin et la fornication. Mais Sufiyân b. ‘Abd Allah intervint : Écoute donc, si Allah veut du bien à notre peuple, ils patienteront tout comme ont patienté ces gens-là qui pratiquaient ces actes comme nous et qui les ont délaissés. En outre, nous devons craindre cet homme dont l’autorité s’est répandue dans la région, tandis que nous n’occupons qu’une forteresse sur un petit territoire encerclé de la présence de l’islam. S’il [le Messager ﷺ] nous assiégeait durant un mois seulement, la faim nous tuerait. Je pense que nous n’avons pas d’autre choix sinon d’accepter l’islam, car je crains pour nous le même sort que celui de La Mecque.

Khâlid b. Sa’îd b. Al-Âṣ assurait la médiation durant les pourparlers entre les membres de la délégation et le Prophète ﷺ, jusqu’à la rédaction d’un traité.

Notons que pendant leur séjour, les visiteurs ne mangeaient pas la nourriture que l’Envoyé ﷺ leur faisait parvenir avant que ce dernier n’en mange également, et ce, jusqu’à ce qu’ils aient annoncé leur conversion.

‘Abd Yâlayl continua de vouloir négocier. Il interrogea le Messager ﷺ sur le sort de leur idole ar-rabbah. « *Vous devrez la détruire* », répondit le Prophète ﷺ. Il n’en est pas question, protesta le chef de la délégation, si ar-rabbah apprenait que nous avons l’intention de la détruire, elle tuera nos familles ! ‘Umar lui dit alors : Malheur à toi ‘Abd Yâlayl, c’est une idole de pierre qui ne sait même pas que vous l’adorez ! Ce n’est pas auprès de toi que nous avons été dépêchés, ô ‘Umar, rétorqua son interlocuteur. Ils finirent par accepter l’islam et Khâlid b. Sa’îd rédigea donc le traité. Alors que ce dernier venait d’être enfin ratifié, les Thaqîf proposèrent au Messager ﷺ de leur accorder un délai de trois ans avant la destruction de leur idole ar-rabbah. Le Prophète ﷺ refusa. Mais ils insistèrent en ramenant le délai à deux, puis à une année et enfin à un mois. Ils obtinrent chaque fois la même réponse de la part de l’Envoyé ﷺ qui leur imposa la destruction de cette stèle, sans délai. Ils justifièrent cette requête en prétendant qu’ils craignaient la réaction des faibles d’esprit, des femmes et des enfants de leur clan, que la démolition de leur idole insurgerait. Face au refus du Messager ﷺ, les membres de la délégation Thaqîf réclamèrent d’être dispensés d’accomplir eux-mêmes cette tâche, ce à quoi le

1. Al-Mâidah (La Table Servie) : 90.



Prophète ﷺ consentit. Ils tentèrent enfin de se faire dispenser de l'accomplissement de la prière. L'Envoyé d'Allah ﷺ leur fit alors savoir qu'« *une religion sans prière est dépourvue de bien* »<sup>1</sup>.

Ainsi cette délégation des Thaqîf avait adressé plusieurs requêtes au Mustafa ﷺ en vue d'obtenir des dispenses d'obligations et des concessions en matière d'interdits. Le Messenger ﷺ ne donna cependant pas suite à leurs exigences et ils durent accepter les conditions qu'on leur imposa.

Le Messenger ﷺ les honora pourtant durant tout leur séjour, il leur réserva un bon accueil et leur facilita le retour chez eux. Le Prophète ﷺ désigna 'Uthmân b. Abû Al-'Âs comme gouverneur à Tâïf, car ce dernier avait manifesté le plus grand intérêt dans l'apprentissage du noble Coran et des prescriptions religieuses. Il était aussi le moins âgé.

Certains membres de la délégation furent marqués par l'attitude de l'Envoyé ﷺ et par le contact avec les musulmans, et ils accomplirent le jeûne durant les jours qui restaient du mois de Ramadan. Leur séjour dura quinze jours avant leur retour à Tâïf.

Après leur départ, le Muṣṭafâ ﷺ dépêcha auprès d'eux un détachement sous la conduite de Khâlid b. Al-Walîd, accompagné d'Al-Mughîrah b. Shu'bah et d'Abû Sufiyân b. Harb.

La délégation réussit à convaincre les membres de la tribu de se convertir à l'islam. Juste après les avoir informés du sort qui serait réservé à leur idole, le convoi dirigé par Khâlid arriva à Tâïf. Al-Mughîrah b. Shu'bah, sous la supervision des gens de sa tribu Banû Ma'attib, assisté d'une dizaine d'hommes détruisit le totem. Il pouvait ainsi accomplir sa tâche sans risquer à son tour des représailles comme ce fut le cas de 'Urwah b. Mas'ûd.

Tous les membres du clan des Thaqîf, hommes, femmes, enfants et jusqu'aux jeunes filles, étaient sortis de chez eux pour assister à l'événement. Leur conversion toute récente ne les empêcha pas de croire qu'on ne pourrait pas détruire leur idole, qui était protégée, selon eux.

Al-Mughîrah qui avait un certain sens de l'humour et qui était farceur annonça discrètement à ceux qui l'accompagnaient qu'il allait jouer un tour aux Thaqîf. À l'instant où il frappa la stèle de sa hache, il se laissa tomber au sol et feignit d'avoir perdu connaissance. Les membres de la tribu s'exclamèrent à l'unisson et l'on entendit certains d'entre eux déclarer : « Allah a puni Al-Mughîrah et ar-rabbah l'a tué. Ils se réjouissaient de le voir à terre

1. Ahmad (4/218) ; Abû Dâwûd (3026) ; Tayâlasî (939) ; Al-Bayhaqî dans ad-dalâil (5/299-301)

inanimé et s'adressant aux autres Compagnons du détachement ils leur dirent : que celui qui l'ose s'approche désormais pour essayer de détruire l'idole. Par Allah, vous n'y parviendrez jamais ! Mais Al-Mughîrah sauta sur ses jambes et répliqua : qu'Allah vous humilie, ô, Thaqif, quelle bêtise, ce n'est que pierre et terre. Acceptez-donc la guidée d'Allah et adorez-Le ».

Les Compagnons achevèrent de détruire la stèle jusqu'à la réduire en poussière. Le gardien de l'idole assistait à la scène, rongé par la colère et attendant désespérément que la vengeance d'ar-rabbah se manifeste à l'encontre de ces transgresseurs. Les Disciples avaient détruit le totem fétichiste, à l'exception de ses fondations. Alors qu'ils s'apprêtaient à s'attaquer à ces dernières le gardien s'écria : « si vous touchez à ces fondations, elles se mettront en colère et elles vous engloutiront ! ». Al Mughîrah qui entendit cet avertissement demanda au chef de l'expédition l'autorisation de saper les fondations de la stèle. En creusant, il découvrit enfouis dans la terre des parures et des vêtements. Les habitants de Thaqîf demeuraient silencieux et ils comprirent à ce moment-là qu'un voile recouvrait leurs yeux et les empêchait de voir la réalité.

Les Compagnons après leur mission retournèrent auprès du Messenger d'Allah ﷺ avec les parures et les vêtements de l'ancienne idole. Le Prophète ﷺ les distribua le jour même. On loua Allah pour cette nouvelle victoire accordée à Son Envoyé et pour le renforcement de l'autorité de l'islam.

La deuxième stèle fétichiste la plus importante de la Péninsule arabique venait d'être détruite. À son emplacement on avait érigé une des Maisons d'Allah dans laquelle l'unicité du Seigneur Unique serait proclamée. Ainsi l'avait commandé le Muṣṭafâ ﷺ à 'Uthmân b. Abû Al-Âṣ, son gouverneur à Ṭâïf, auquel il ordonna de « construire la Mosquée de Ṭâïf où se trouvait avant leur idole »<sup>1</sup>.

## **2. La mort de 'Abd Allah b. Ubayy b. Salûl, le chef des hypocrites.**

'Abd Allah b. Ubayy b. Salûl, leader des hypocrites, tomba malade durant les dernières nuits de Shawwâl. Il mourut durant le mois de Dhul Qi'dah de l'an 9 H.

Usâmah b. Zayd a rapporté : « J'avais accompagné le Messenger d'Allah ﷺ lors d'une visite chez 'Abd Allah b. Ubayy b. Salûl qui se trouvait malade.

1. Abû Dâwûd (450) ; Ibn Mâjah (743).



Le Prophète ﷺ lui dit alors : *ne t'avais-je pas interdit de te prendre d'amitié pour les juifs*. 'Abd Allah lui répondit alors : Sa'd b. Zurârah ne les aimait pas lui non plus, et à quoi cela lui a-t-il servi ? Puis il succomba ».

À la mort du chef hypocrite, son fils 'Abd Allah b. 'Abd Allah demanda à l'Envoyé ﷺ de lui offrir son mantelet en guise de linceul afin de recouvrir avec la dépouille de son père. Le Messenger ﷺ lui céda son vêtement. Puis 'Abd Allah invita le Prophète ﷺ à diriger la prière sur le défunt. Mais lorsque l'Envoyé se leva, 'Umar le retint par son habit et lui dit : Ô Messenger, vas-tu accomplir la prière du mort sur lui alors que ton Seigneur te l'a interdit ? *Allah m'a accordé le choix*, répliqua le Prophète ﷺ, *lorsqu'Il révéla « Que tu implorés ou non le pardon de leurs péchés, Allah ne saurait leur pardonner, quand bien même tu implorerais pardon pour eux soixante-dix fois. Ils ont en effet renié Allah et Son Messenger. Allah ne saurait guider ceux qui Lui refusent obéissance »*<sup>1</sup>. J'implorerai donc le pardon d'Allah pour lui plus de soixante-dix fois s'il le faut. Mais 'Umar insista et rappela que 'Abd Allah b. Ubayy b. Salûl était un hypocrite. L'Envoyé ﷺ accomplit tout de même la prière rituelle pour le défunt. Une Révélation descendit alors sur le Messenger ﷺ dans laquelle Allah déclare :

***« N'accomplis jamais la prière funèbre sur la dépouille de l'un d'entre eux et ne te recueille jamais sur sa tombe. Ils ont en effet renié Allah et Son Messenger et sont morts en impies<sup>2</sup>. »***<sup>3</sup>

Le Prophète ﷺ avait accepté de prier sur l'hypocrite, car les sentences et verdicts en islam découlent des actes apparents d'un individu. Or, ce dernier se faisait passer pour un musulman. En outre, l'Envoyé ﷺ voulait par son geste honorer son fils qui comptait parmi les plus dévoués Compagnons. Sa loyauté était telle qu'il avait même proposé d'exécuter son propre père lorsque ce dernier avait intercédé et pris parti pour les Banû Mustaliq. Cet acte conciliant du Messenger ﷺ comportait aussi un intérêt d'ordre général et visait ainsi à gagner la sympathie du peuple d'Ibn Salûl et de ses partisans, qui représentaient une large faction d'hypocrites. Le Prophète ﷺ espérait ainsi atténuer leur ressentiment et leur faire abandonner leur hypocrisie et adopter sincèrement la foi. Si l'Envoyé ﷺ n'avait pas répondu à l'invitation de 'Abd Allah et accompli le rite, à ce moment précis et avant l'interdiction, cela aurait constitué un affront pour son fils et le peuple d'Ibn Salûl. Le Muṣṭafâ ﷺ a donc privilégié ici la diplomatie, jusqu'à ce que la Révélation proclame l'interdiction.

1. At-Tawbah (Le Repentir) : 80

2. At-Tawbah (Le Repentir) : 84

3. Al-Boukhârî (4670); Mouslim (2400).

Concernant le don de son vêtement pour en recouvrir la dépouille de l'hypocrite, il répondait aux exigences de cette générosité propre aux mœurs du Messenger ﷺ qui ne rejetait jamais une demande. En outre, ce geste témoigne de la gratitude du Prophète ﷺ à l'égard de 'Abd Allah qui avait lui-même fait don de son vêtement à l'oncle de l'Envoyé, Al-'Abbâs, lorsque ce dernier fut capturé à Badr. Le Messenger ﷺ s'acquittait ainsi d'une dette envers ce Compagnon et conformément à ses bonnes manières il agissait en retour d'un bien qu'on lui avait fait.

La mort d'Ibn Salûl provoqua le déclin au sein du mouvement hypocrite. Ainsi durant l'an 10 de l'Hégire leur présence devint insignifiante à Médine. Leur nombre se limita à quelques individus peu connus, et le Prophète ﷺ mit Hudhayfah b. Al-Yaman dans la confidence au sujet de ces derniers. 'Umar par la suite n'accomplissait d'ailleurs la prière funèbre sur une personne que si Hudhayfah le faisait, lui qui connaissait les noms des hypocrites.

La neuvième année de l'Hégire constitua celle de la lutte décisive envers les hypocrites présents dans la société islamique. L'influence de l'islam grandissait et l'on devait définir clairement les limites des relations avec toutes les forces en présence. L'imam Ibn Al-Qayyîm a expliqué la nouvelle stratégie que le Messenger ﷺ adopta avec les hypocrites :

On lui [le Prophète ﷺ] ordonna de ne juger les hypocrites que sur leurs actes apparents et de s'en remettre à Allah pour leurs intentions réelles. On devait mener contre eux le Jihad idéologique et par l'argumentation. En parallèle à cela on commanda à l'Envoyé ﷺ de se détourner d'eux, de se montrer sévère à leur égard et de tenir avec eux un discours ferme. On ne devait pas accomplir la prière funèbre pour eux, ni visiter leurs tombes, ni implorer le pardon d'Allah en leur faveur<sup>1</sup>.

Cette nouvelle approche dans les relations avec les tartufes médinois a été exposée par la Révélation coranique de la sourate Al-Tawbah ou Al-Fâdhîhah (Celle qui démasque), dont plus de la moitié des versets les concernent. Ces derniers dévoilent ainsi leurs intentions, leurs manœuvres et ils dévoilent également leur état d'esprit et leurs états d'âme. Le chapitre décrit leur attitude lors de l'expédition de Tabûk, avant, pendant et après ; leurs ruses ; leurs motifs tendancieux pour se faire dispenser de participer à la campagne ; leurs tentatives d'affaiblir les rangs et de créer des dissensions ; et enfin leurs méfaits envers l'Envoyé d'Allah ﷺ par les actes et les paroles.

1. zâdul-ma'âd, (2/91).

**Les principales prescriptions religieuses relatives aux hypocrites durant cette période.**

Ne pas accomplir la prière du défunt en leur faveur :

*« N'accomplis jamais la prière funèbre sur la dépouille de l'un d'entre eux et ne te recueille jamais sur sa tombe. Ils ont en effet renié Allah et Son Messager et sont morts en impies. 85. Que leurs richesses et leurs enfants ne t'émerveillent surtout pas. Allah entend seulement en faire pour eux une source de tourments ici-bas avant qu'ils ne rendent l'âme en mécréants ».*

At-Tawbah (Le Repentir) : 84-85.

- La destruction de la mosquée qu'ils avaient construite à des fins de sédition : Il s'agit de la mosquée des agitateurs que nous avons mentionnée en détail, plus haut.

- La prescription du Jihad à l'encontre des hypocrites au même titre qu'avec les mécréants :

*« Prophète! Mène une lutte sans merci contre les impies et les hypocrites qui tous sont voués à la Géhenne. Et quelle horrible demeure! »* At-Tahrîm (L'Interdiction) : 9.

Le Jihad dont il est question est aussi bien celui des armes que celui de l'attitude à leur égard qui consiste à leur faire front et à les démasquer. La Révélation de la sourate At-Tawbah marqua dès lors une rupture dans les relations avec les hypocrites.

- Le dévoilement de leurs traits de caractère et de leurs manœuvres de manière claire :

Le chapitre met en lumière leur manœuvre pour décourager les musulmans :

*« Ceux qui sont restés à l'arrière se sont réjouis de ne pas accompagner le Messager. Répugnant à sacrifier leurs biens et leurs vies pour la cause d'Allah, les uns disaient aux autres : « Ne partez pas au combat par cette chaleur. » Dis-leur : « Le feu de la Géhenne est autrement plus intense. » Si seulement ils pouvaient le comprendre. »* At-Tawbah (Le Repentir) : 81)

Ils tournaient également en dérision les modestes donateurs parmi les croyants et ils causaient du tort au Prophète ﷺ par les paroles et les actes, etc. Ces jalons sillonnaient la voie prophétique et indiquaient la façon de traiter avec cette catégorie bien particulière d'individus qui sévissait au sein de la Communauté islamique en l'an 9 de l'Hégire.

### 3. L'ultimatum que le Messager ﷺ adressa à ses épouses (enseignements à tirer de la vie conjugale du Prophète ﷺ) :

« *Prophète! Dis à tes épouses : “Si c’est cette vie et son faste que vous convoitez, alors venez, je vous accorderai une indemnité et je vous rendrai votre liberté en toute dignité. 29. Mais si c’est Allah, Son Messager et la Demeure dernière que vous choisissez, alors sachez qu’Allah a réservé à celles d’entre vous qui sont vertueuses une immense récompense”.* » Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 28-29.

Des Traditions authentiques confirment qu’Allah a révélé ces versets après que l’Envoyé ﷺ se sépara de ses épouses, en faisant vœu de ne plus les approcher pendant un mois. Cet épisode de la Sirah est connu sous le nom du vœu d’abstinence. Ce passage du Noble Coran fut révélé en l’an 9 H.

Concernant les causes de Révélation de ces versets, elles sont en rapport avec une requête des épouses qui souhaitaient que le Messager ﷺ fasse preuve de plus de largesses à leur égard.

Jâber b. ‘Abd Allah a rapporté le récit de cet incident en ces termes :

Abû Bakr se rendit chez le Prophète ﷺ et trouva les gens assis à sa porte qui attendaient d’être reçus. Il demanda à son tour l’autorisation d’entrer et on la lui accorda. ‘Umar arriva un peu plus tard et fut également admis auprès de l’Envoyé ﷺ. Il vit alors ce dernier assis et entouré de ses épouses, et plongé dans un silence contrarié. ‘Umar se dit alors : je vais faire rire le Messager avec une plaisanterie. Il annonça alors : ô, Prophète, si tu voyais comment je tapote la nuque de Bint Khârijah lorsqu’elle me demande de l’argent ?! L’Envoyé ﷺ sourit alors avant de prendre la parole : *comme tu peux le voir, elles se sont réunies autour de moi pour me réclamer la même chose.* Abû Bakr s’approcha alors de sa fille ‘Âicha et la secoua par la nuque, tandis que ‘Umar en fit de même avec Hafṣah, en leur disant : ainsi vous osez réclamer au Messager ce qu’il ne possède pas ! Mais les Mères des croyants objectèrent et affirmèrent qu’elles n’exigeaient pas ce que le Prophète ﷺ ne pouvait donner. C’est à partir de ce jour que l’Envoyé ﷺ se sépara de ses épouses durant un mois ou vingt-neuf jours. Ce verset fut alors révélé<sup>1</sup>.

Concernant les causes de Révélation de ces versets, elles sont en rapport avec une requête des épouses qui souhaitaient que le Messager ﷺ fasse preuve de plus de largesses à leur égard.

1. Mouslim (1478) ; Ahmad (3/328).

Les conditions de vie au quotidien restaient d'ordinaire modestes dans les foyers du Prophète ﷺ, avec des périodes exceptionnelles d'aisance. Les femmes du Messager ﷺ, à l'instar de tous les humains, aspiraient parfois aux choses de ce monde. Elles vivaient dans des demeures très humbles que le Dr Abû Shuhbah a décrites ainsi :

L'Envoyé d'Allah ﷺ avait fait dresser des appartements autour de la Mosquée pour y résider avec ses épouses. Ces habitations n'avaient rien en commun avec les palais des rois, des chosroes et des césars. C'étaient les demeures d'un homme sur lequel le clinquant de ce monde n'exerçait aucune influence ; et pour qui l'ambition ultime restait la quête de la vie future. Ces logements se composaient de briques de terre comme la Mosquée, ainsi que de pierres. Les troncs et les branches de palmiers constituaient le toit de ces espaces précaires et aux plafonds si bas qu'un jeune garçon pouvait les atteindre en étendant la main. Hasan Al Basrî, dont la mère Khayrah était la servante d'Oum Salamah, raconte qu'enfant il pouvait de la main toucher le plafond le plus élevé des appartements du Prophète ﷺ. Il disait aussi que ces logements comportaient deux portes : une vers l'extérieur et l'autre qui donnait sur la Mosquée pour lui en faciliter l'accès.

L'éclairage n'existait pas dans les maisons du Messager ﷺ. Elles ne contenaient pas de lampes comme l'indique ce qu'a recensé Al-Boukhârî dans son recueil et que 'Âïcha a rapporté : « Je dormais devant l'Envoyé et mes jambes étaient tendues dans sa direction lorsqu'il priait. Il se prosternait alors et frôlait mes pieds que je rabattais avant de les étendre à nouveau lorsqu'il se levait. À cette époque, les lampes n'éclairaient pas nos maisons<sup>1</sup>. »

La couche sur laquelle le Prophète ﷺ trouvait le repos se formait quant à elle d'une natte étendue à même le sol qui marquait sa peau, et d'un coussin de cuir fourré de plumes<sup>2</sup>. Son mode de vie restait donc austère. Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, a témoigné que le Messager d'Allah ﷺ : « [...] à sa connaissance n'avait jamais vu une miche de pain tendre ou encore un mouton entièrement rôti de sa vie »<sup>3</sup>.

'Âïcha, qu'Allah l'agrée, a encore rapporté à ce sujet : « [...] que nous pouvions observer trois pleines lunes sans que dans les maisons de l'Envoyé ﷺ

1. Al-Boukhârî (382) ; Mouslim (512 et 272).

2. Al-Boukhârî (6456) ; Mouslim (2082)

3. Al-Boukhârî (6457)

l'on ait allumé une seule fois un feu [pour la cuisson]. 'Urwah b. Zubayr lui demanda alors : de quoi viviez-vous donc ? De dattes et d'eau, répondit la Mère des croyants »<sup>1</sup>.

Telles étaient les conditions de vie du Prophète ﷺ alors qu'Allah avait accordé aux musulmans les victoires à Khaybar, la conquête de La Mecque et le succès de la campagne de Tabûk.

Les épouses du Messenger ﷺ avaient entre temps pris connaissance des versets qui autorisaient les musulmans à profiter des bienfaits d'Allah, en évitant toutefois les excès. Elles souhaitaient donc légitimement acquérir leur part de ces faveurs, conformément à ce qu'Allah a prescrit :

**« Fils d'Adam ! Revêtez vos plus beaux habits en tout lieu de prière. Mangez et buvez, mais sans, toutefois, tomber dans l'excès. Allah n'aime pas les êtres excessifs. »** Al-A'râf (Les Murailles) : 31.

Ainsi Allah a également recommandé de se nourrir de choses saines :

**« Dis : "Qui donc a interdit les vêtements et les nourritures pures et saines qu'Allah a mis à la disposition de Ses serviteurs ?" Dis : "Ils sont destinés aux croyants ici-bas et leur seront exclusivement réservés dans l'au-delà." C'est ainsi que Nous exposons clairement Nos enseignements à des gens capables de les comprendre »**. Al-A'râf (Les Murailles) : 32.

Le noble Coran incite aussi à faire preuve de modération dans les dépenses, dans le verset 29 de la sourate Al-Isrâ' (Le Voyage Nocturne) :

**« Ne garde pas la main fermée par avarice, et ne te montre pas non plus prodigue, donnant à pleines mains, au risque d'être blâmé pour ton attitude et de te retrouver totalement démuné »**.

Malgré cela, le cas du Messenger ﷺ demeurait particulier et il avait choisi pour lui-même une norme de vie en adéquation avec les recommandations divines, desquelles il ne souhaitait pas se détourner.

**« Ne porte donc pas ton regard avec envie sur les jouissances éphémères que Nous avons accordées à certains mécréants et ne sois pas affligé par leur comportement. Montre-toi humble et bienveillant envers les croyants »**. Al-Hijr : 88.

**« Ne porte pas ton regard avec envie sur les jouissances éphémères que Nous avons accordées à certains d'entre eux, éclat trompeur de ce monde**

1. Al-Boukhârî (6459)



***par lequel Nous les mettons à l'épreuve. Les faveurs de ton Seigneur sont bien meilleures et plus durables* ». Tâ-Hâ : 131.**

C'est dans ce contexte que furent révélés les versets de l'offre d'alternative, face auxquels les épouses du Messenger ﷺ avaient adopté une attitude ferme et résolue en choisissant Allah, Son Prophète et la vie future. Elles avaient demandé au départ une amélioration de leur condition matérielle et avaient défendu autant que possible cette revendication. Mais lorsqu'on les plaça face aux alternatives : la vie de ce monde et sa parure ou Allah, Son Envoyé et la vie dernière, elles n'hésitèrent pas un instant. Leur choix se porta alors sur la seconde et à l'unisson elles proclamèrent : nous voulons Allah, Son Messenger et la vie future.

Concernant cet événement, la Mère des croyants, 'Âïcha a rapporté :

Lorsqu'on ordonna au Messenger ﷺ de proposer l'alternative à ses épouses, il commença par moi et me dit : *je t'offre le choix suivant, mais consulte tes parents avant de décider*. Le Prophète ﷺ savait pertinemment que jamais ces derniers ne m'auraient conseillé de le quitter. Puis l'Envoyé ﷺ ajouta : *voici ce qu'Allah a révélé* :

***« Prophète! Dis à tes épouses : « Si c'est cette vie et son faste que vous convoitez, alors venez, je vous accorderai une indemnité et je vous rendrai votre liberté en toute dignité. Mais si c'est Allah, Son Messenger et la Demeure dernière que vous choisissez, alors sachez qu'Allah a réservé à celles d'entre vous qui sont vertueuses une immense récompense<sup>1</sup> »***. Je répondis alors : à propos de quoi devrais-je consulter mes parents ? C'est Allah, Son Messenger et la vie future que je souhaite. Toutes les autres épouses de l'Envoyé ﷺ donnèrent la même réplique que moi<sup>2</sup>.

Leur attitude refléta ainsi une foi ferme et limpide et la sincérité face à l'épreuve et le dévouement envers Allah. Dans la première partie des versets ci-dessus : ***« Prophète! Dis à tes épouses : « si c'est cette vie et son faste que vous convoitez, alors venez, Allah a promis d'accorder aux épouses ce qu'elles désiraient parmi les choses de ce monde »***. Mais face à ce choix qu'on leur offrit, elles refusèrent et optèrent pour Allah et Son Messenger et le bonheur éternel.

***« Mais si c'est Allah, Son Messenger et la Demeure dernière que vous choisissez, alors sachez qu'Allah a réservé à celles d'entre vous qui sont ver-***

1. Al-Ahzâb (Les Coalisés) 28 : 29.

2. Al-Boukhârî (4786) ; Mouslim (1457).

**tueuses une immense récompense** ». Ce passage indique ensuite qu'elles obtiendront leur récompense pour prix de leur vertu, que leur choix ici a révélée ; sachant que le statut d'épouses du Messager ﷺ ne suffit pas à leur conférer cette rétribution.

L'emploi dans le verset du mot récompense à la forme indéfinie précédée [dans la traduction française] de l'adjectif immense vise à marquer en parallèle l'insignifiance du clinquant de ce monde. L'expression inspire l'idée que le mérite de cette rétribution, en ce monde avant l'autre, ne peut être apprécié à sa juste valeur que par Allah.

Cet épisode de la vie du Messager ﷺ a inspiré les califes bien guidés de l'islam. Il a représenté pour eux un modèle de la noble voie prophétique qu'il fallait observer en tant que leader de la Communauté.

Un examen historique assidu montre que cet aspect [ascétique] de la vie prophétique constituait une norme de référence qui permettait de situer un individu par rapport à la droiture. Les chefs croyants de la Oumma, pour ceux qui du moins l'étaient, avaient bien cerné, au fil des époques de l'histoire de l'islam, l'importance de cette composante de la vie islamique. Ils lui accordèrent toute l'importance qu'elle mérite, comme en témoignent les exemples vivants de la période califale exemplaire, tellement nombreux qu'ils ne peuvent échapper à tout observateur.

Le leadership de la Communauté demeure une responsabilité et une charge, et non une faveur. Ceux à qui il incombe devraient dès lors comprendre la nécessité de se défaire de l'attachement à la mesquinerie de ce monde et se tourner vers Allah et la vie future.

#### **4. Abû Bakr, qu'Allah l'agrée, conduit les musulmans durant le pèlerinage.**

L'éducation, l'édification de la société au temps du Prophète ﷺ se poursuivait dans tous les domaines : spirituel, économique, social, politique, militaire et rituel. Durant les années précédentes, on ne s'était pas encore acquitté de l'obligation du pèlerinage. En l'an 8 H, on avait confié à 'Attâb b. Asîd la conduite de ce rite qui s'était toutefois déroulé comme celui des idolâtres.

Lorsque la saison arriva, le Messager ﷺ voulut accomplir le Hajj, mais il s'abstint. Il expliqua que « *la présence des idolâtres, qui accomplissaient les déambulations autour de la Ka'bah complètement nus, l'empêchera*

d'y assister tant que la situation ne changerait pas ». Il désigna alors Abû Bakr pour conduire les pèlerins à La Mecque en l'an 9 H. Ce dernier quitta donc Médine à la tête d'un grand nombre de Compagnons, qui menaient avec eux les bêtes du sacrifice.

Entre-temps, la sourate At-Tawbah avait été révélée, et le Prophète ﷺ demanda à 'Ali de rejoindre As-Siddîq.

'Ali b. Abû Tâlib sur le dos de la chamelle de l'Envoyé ﷺ partit à la rencontre d'Abû Bakr qu'il rejoignit à Dhu Al-Halîfah. Ce dernier en le voyant lui demanda : « Viens-tu en tant que chef ou en tant que mandaté ? Abû Bakr mena les pèlerins à La Mecque où tous accomplirent le hajj selon les rites en vigueur avant l'islam. Cette visite des lieux saints se déroula durant le mois de dhul-hijjah, selon ce que rapportent les sources authentiques, et non pendant dhul qi'dah comme cela a été mentionné.

Durant ce pèlerinage, Abû Bakr avait adressé des sermons à ses compagnons à diverses occasions (avant le jour de tarwiyah, à 'Arafah, le jour du sacrifice...), pour leur enseigner les différents rites. 'Alî se tenait à ses côtés et récitait les passages coraniques de la sourate At-Tawbah, relatifs à ces rites. Il annonçait également aux musulmans les quatre nouvelles prescriptions suivantes : le Paradis est réservé aux croyants ; personne n'accomplira plus de tawâf dévêtu ; tout pacte contracté avec le Messager est maintenu jusqu'à son terme ; le pèlerinage après cette année est interdit aux idolâtres<sup>1</sup>.

Abû Bakr avait chargé Abû Hurayrah et d'autres d'assister 'Alî dans sa tâche de transmission de l'information.

La Révélation des premiers versets de la sourate du désaveu (Al-Barâ' ou At-Tawbah) constitue la rupture définitive avec l'idolâtrie et ses adeptes. Elle interdit à ces derniers la visite des Lieux saints et leur déclare la guerre.

***« Proclamation solennelle par laquelle Allah et Son Messager dénoncent les pactes vous liant aux idolâtres. 2. Vous pourrez donc, vous idolâtres, durant quatre mois, vous déplacer en toute sécurité dans le pays, mais sachez que vous ne saurez échapper au châtement d'Allah qui couvrira d'ignominie les impies. 3. Proclamation adressée aux hommes le jour du grand pèlerinage, de la part d'Allah et de Son Messager : Allah est délié de tout engagement envers les idolâtres, de même que Son Messager. Si donc vous vous repentez, cela vaudra mieux pour vous. Si, au contraire, vous***

1. Ahmad (1/79) ; Tirmidhî (871 et 3092) ; Abû Ya'îâ (452).

***vous obstinez dans l'impiété, sachez que vous ne saurez éviter le châtement d'Allah. Annonce donc un douloureux tourment à ceux qui ont rejeté la foi.*** » At-Tawbah (Le Repentir) : 1-3.

Puis Allah dans le Noble Coran a annoncé que les mécréants avec lesquels un traité avait été signé bénéficieraient des conditions de la trêve jusqu'au terme fixé :

***« S'agissant des idolâtres qui vous sont liés par un pacte dont ils ont honoré toutes les clauses et qui n'ont pas soutenu vos ennemis contre vous, le traité conclu avec eux devra être respecté jusqu'au terme convenu. Allah aime ceux qui se gardent de toute trahison. »*** At-Tawbah (Le Repentir) : 4.

La Révélation avait également accordé aux idolâtres qui n'avaient pas conclu de pacte, une trêve temporaire durant les mois sacrés, à l'issue de laquelle les hostilités avec eux reprendraient à nouveau :

***« À l'expiration des mois sacrés, vous pourrez tuer les païens où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et dressez-leur des embuscades sur tout chemin. Mais s'ils se repentent, accomplissent la prière et s'acquittent de l'aumône, laissez-les en paix. Allah, en vérité, est Très Clément et Très Miséricordieux. »*** At-Tawbah (Le Repentir) : 5.

L'Envoyé d'Allah ﷺ avait dépêché 'Alî auprès des idolâtres pour les informer durant la période du Hajj de la fin de la trêve. Cette démarche de sa part ﷺ s'inscrivait dans le respect de la coutume arabe de l'époque qui consistait à n'autoriser de telles annonces que de la part d'un chef ou d'un de ses proches. Cette pratique ne s'opposant pas à l'islam, le Messager d'Allah ﷺ décida de confier cette tâche à 'Alî. Voici la raison réelle qui explique le choix de ce Compagnon pour assurer la transmission des premiers versets de la sourate At-Tawbah. Cela réfute la prétention de certains qui ont interprété cette désignation de 'Alî comme un indice de la légitimité de ce dernier au califat, à la place d'Abû Bakr. Le Dr Mohammad Abû Shuhbah a d'ailleurs commenté cette allégation en ces termes : « Je ne comprends pas pourquoi ils ignorent la parole du Siddîq adressée à 'Ali : viens-tu en tant que chef ou en tant que mandaté ? Comment envisager, dans ce contexte, que celui qui est mandaté puisse détenir plus de légitimité pour le califat que le chef ?

Ce pèlerinage conduit par Abû Bakr aplanit la voie à l'accomplissement du prochain grand pèlerinage qui allait être celui de l'Adieu.

Cette visite des Lieux saints sous la direction du Siddîq marqua la fin de l'époque des idoles et le début d'une nouvelle ère durant laquelle la Loi

d'Allah ferait désormais autorité sur les hommes. Après ces annonces qui se répandirent au sein des tribus arabes de la Péninsule, ces dernières comprirent que l'affaire était désormais décidée, et que l'époque du fétichisme religieux était bel et bien révolue. Les clans dépêchèrent alors des délégations vers Médine pour annoncer leur adhésion à l'islam et l'adoption du monothéisme pur.

### **5. L'année des délégations (an 9 de l'Hégire).**

Le Messenger d'Allah ﷺ venait donc de conquérir La Mecque. L'expédition de Tabûk avait pris fin également et les Thaîf avaient prêté allégeance au Prophète ﷺ, qui dans la foulée avait accordé une trêve de quatre mois aux tribus païennes arabes avant que la nation islamique n'adopte à leur égard des mesures particulières. C'est dans ce contexte que les délégations arabes affluèrent à dos de chameau de tous les confins du désert pour proclamer leur adhésion à la nouvelle foi et leur allégeance à l'islam. Les théologiens ont divergé sur la date précise de l'arrivée de ces détachements à Médine et sur leur nombre. Certaines sources de Traditions prophétiques et historiques situent ces événements au début de l'an 9 H. Cela a pu dès lors conduire à un dénombrement différent parmi les chercheurs dont certains considèrent que plus de soixante délégations se succédèrent auprès du Messenger ﷺ ; tandis que chez d'autres ce nombre s'élève jusqu'à plus de cent. Plusieurs historiens n'ont mentionné que les plus significatives d'entre elles. Mohammad b. Ishaq, quant à lui, s'est contenté de déclarer qu'« après la conquête de La Mecque par le Prophète ﷺ, le retour de Tabûk, et la conversion et l'allégeance des Thaîf, les délégations arabes, provenant de toutes les contrées, se succédèrent à Médine. »

Ibn Sa'd compte parmi ceux qui se sont montré les plus exhaustifs dans le recueil détaillé de témoignages au sujet de ces délégations. Il a ainsi proposé des biographies complètes de chacun des membres de ces convois. Il a mentionné parmi ces derniers ceux qui étaient des Compagnons, et les récits qu'on a rapportés d'eux en tant que témoins directs. Cependant, les voies de transmissions recensées par Sa'd restent parfois sujettes à caution tandis que d'autres demeurent également fiables. Bien qu'un grand nombre de ces récits relatifs aux délégations restent sûrs, on doit admettre que les sources historiques ne respectent pas, d'un point de vue méthodologique, les critères de transmission authentiques admis par les spécialistes du Hadith.

Al-Boukhârî, quant à lui, a répertorié des faits concernant les délégations de la tribu de Tamîm ; de 'Abd Al-Qays ; des Banû Hanîfah ; des Najrân ; des Ash'ariyyûn ; du Yémen et des Daws.

Les récits relatifs à ces délégations sont agrémentés d'informations supplémentaires que les sources historiques ont mentionnées et que complètent également les ouvrages sur les expéditions militaires et les batailles.

L'imam Mouslim a aussi énuméré les narrations au sujet des principales délégations citées plus haut. Notons enfin que les six recueils de Traditions classiques regroupent des récits plus détaillés sur un grand nombre de ces détachements.

Les récits de ces délégations, la façon dont le Messenger ﷺ les accueillit restent dans une large mesure d'une grande importance. C'est pour cela qu'une étude critique de ces narrations détaillées qui nous sont parvenues demeure essentielle.

Cela dit, ces récits nous ont livré la remarquable approche prophétique concernant l'accueil que l'Envoyé ﷺ avait réservé à ces émissaires. Ils dévoilent des enseignements utiles sur le plan de la psychologie humaine, de la pédagogie, mais aussi en matière d'organisation. Ils comportent aussi des éléments de jurisprudence édifiants qui relèvent de la sphère éducative. Ils nous enseignent la méthode pour rallier les cœurs autour d'une cause commune, pour resserrer les liens entre les individus et les fédérer autour d'un pôle de manière à les maintenir unis en toutes circonstances et situations au service de l'islam. À travers ces narrations se profilent des pratiques excellentes utiles aux acteurs dans ces différentes disciplines humaines telles que la psychologie, mais aussi en économie et dans les domaines administratifs, politiques et militaires. On y trouve toutes les leçons nécessaires et indispensables aux personnes impliquées dans ces champs d'activité.

L'année 9 de l'Hégire se distingue donc par l'arrivée de ces délégations à Médine qui s'était préparée à les recevoir et à instaurer le climat adéquat pour assurer leur formation. On avait ainsi mis à leur disposition un endroit pour les héberger. Une maison d'accueil avait été désignée pour recevoir les voyageurs, la Mosquée du Prophète servait aussi de lieu de séjour. Des volontaires se proposaient aussi d'assumer le rôle d'hôtes et le Messenger ﷺ demandait parfois à certains Compagnons d'accorder l'hospitalité aux arrivants.

L'Envoyé ﷺ avait accordé une attention particulière à ces délégués et veillait à leur instruction et à leur formation. Ces derniers aussi montraient un

intérêt avéré à apprendre, comprendre l'islam et à assimiler ses prescriptions, ses lois, ses mœurs et sa pratique au quotidien. Ces émissaires profitaient également de l'occasion pour s'informer sur des pratiques répandues au sein de leur clan, au sujet desquelles ils souhaitaient connaître le verdict de l'islam. Le Messenger d'Allah ﷺ veillait donc sans relâche à les instruire dans la religion et à répondre à leurs interrogations. Il se préoccupait notamment du cas de ceux qui manifestaient un regain d'intérêt pour l'apprentissage du Noble Coran, sa mémorisation et sa compréhension. Le Prophète recommandait à ses Compagnons : « *instruisez à vos frères* ».

L'Envoyé ﷺ s'enquérail des notables de chaque tribu et avant leur retour parmi les leurs, il - leur adressait ses recommandations et les invitait à faire preuve de dévouement et de patience dans la vérité. Le Mustafa ﷺ leur faisait aussi des donations qu'il distribuait parmi eux de manière équitable.

Ainsi lorsque ces derniers rejoignaient leur tribu, c'est en ambassadeurs de la guidée et en prédicateurs qu'ils retrouvaient les gens de leur peuple. La foi illuminait leur cœur et ils transmettaient alors à ces derniers ce qu'ils avaient appris et entendu. Ils rapportaient ces mœurs du Messenger ﷺ, sa générosité, sa bienveillance et le bon accueil qu'il leur avait réservé. Ces néophytes témoignaient aussi de la fraternité qui existait entre les Compagnons, de l'affection mutuelle qu'ils partageaient et de leur solidarité. Leurs paroles éveillaient chez les auditeurs le désir de rencontrer le Prophète ﷺ et ses Disciples, et de suivre leur modèle de vertu.

Certaines délégations choisirent toutefois de demeurer dans le christianisme comme ce fut le cas pour les Najrân, qui préférèrent s'acquitter du tribut (jizyah).

Nous évoquons dans ce qui suit la réaction de plusieurs délégations, dont celle de 'Abd Al-Qays, de Banû Sa'd b. Bakr, et des chrétiens de Najrân, dont les récits renferment des remarques utiles.

#### **- La délégation de 'Abd Al-Qays :**

Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée, a rapporté au sujet de leur arrivée :

Les 'Abd Al-Qays se présentèrent au Messenger ﷺ qui demanda qui ils étaient. Quand on l'informa qu'il s'agissait des Rabî'ah, il déclara : *ils sont les bienvenus et ils sont accueillis ici sans gêne et sans remords*. Ô, Envoyé lui dirent ces derniers, nous avons voyagé de loin pour venir jusqu'à toi, les mécréants du clan Mudhar se trouvent sur la route qui nous sépare

de toi, nous ne pouvons donc te rendre visite que durant le mois sacré. Enseigne-nous donc ce que nous devons savoir pour gagner le Paradis. Ils interrogèrent également le Prophète ﷺ au sujet des boissons. L'Envoyé ﷺ leur ordonna alors quatre choses et leur interdit quatre autres. Il leur enjoignit la foi en Allah Seul et leur demanda : *mais savez-vous en quoi consiste-t-elle ?* C'est Allah et Son Messenger qui le savent, répliquèrent les visiteurs. Le Prophète ﷺ expliqua alors : *cela consiste à témoigner qu'Allah Seul reste digne d'être adoré et que Mohammad est Son Envoyé ; à accomplir la salât ; à s'acquitter de la zakât ; à jeûner le mois de Ramadan et à prélever le cinquième de vos butins de guerre.* Ensuite, le Messenger d'Allah ﷺ leur interdit d'utiliser les récipients (verres, jarres, etc.) qu'ils utilisaient pour y faire fermenter les boissons à base de dattes et de raisins. L'Envoyé ﷺ conclut par : *retenez cela et enseignez-le aux gens de votre peuple*<sup>1</sup>.

Une autre version du même récit comporte l'ajout suivant : Al-Ashaj b. 'Abd Al-Qays était resté en arrière pour décharger, attacher les montures et rassembler les affaires. Lorsqu'il acheva ses tâches, il se rendit auprès du Messenger d'Allah ﷺ. Il lui saisit alors la main et posa ses lèvres dessus. Le Prophète ﷺ lui dit alors : *Tu possèdes deux qualités qu'Allah et Son Messenger aiment.* Sont-elles innées chez moi, ou les ai-je acquises ? Demanda Al-Ashaj. *Elles sont innées,* répondit l'Envoyé ﷺ. Dans ce cas, déclara Al-Ashaj, je remercie Allah de m'avoir fait don de vertus que Lui et Son Messenger aiment<sup>2</sup>.

On apprend aussi dans cette narration que le Messenger d'Allah ﷺ pour faire honneur à ses invités, avait même retardé la prière surérogatoire après la salât du milieu du jour pour ne l'accomplir qu'après celle de l'après-midi.

**- Dhimâm b. Tha'labah représentant de son peuple les Banû Sa'd b. Bakr :**

C'est Anas b. Mâlek, qu'Allah l'agrée, qui a relaté cet événement : Alors que nous étions assis en compagnie du Prophète ﷺ dans la Mosquée, un homme y entra sur le dos de son chameau. Il fit baraquier la bête et l'attacha. Puis il s'approcha de nous et demanda : qui de vous est Mohammad ? Le Messenger d'Allah ﷺ se trouvait accoudé au sol parmi nous. On informa alors le visiteur que le Prophète ﷺ était cet homme accoudé, au teint

1. Al-Boukhârî (53) ; Mouslim (17).

2. Ibn Mâjah (4187) ; Ahmad (4/206) ; Al-Boukhârî dans al-adabul-mufrad (584).



clair. Est-ce bien toi le fils de ‘Abd Al-Muṭalib ? Interrogea à nouveau le voyageur. *On t’a déjà répondu*, répliqua l’Envoyé ﷺ. Je souhaite te poser quelques questions, mais je serai direct, ne t’offusque donc pas, déclara ce dernier. *Demande ce qui te plaît*, lui dit le Messenger ﷺ. Au nom de ton Seigneur et du Seigneur de ceux qui t’ont précédé, dis-moi, Allah t’a-t-il vraiment envoyé auprès de tous les hommes ? questionna l’étranger. *Par Allah, c’est bien vrai !* répondit le Prophète ﷺ. Puis l’homme demanda : Par Allah, est-ce aussi Lui qui nous ordonne par toi d’accomplir la prière cinq fois par jour ? *Certes*, répliqua l’Envoyé ﷺ. Puis le visiteur posa la même question au sujet du jeûne du mois de Ramadan et de la zakât à prélever sur les biens des riches pour être redistribuée aux pauvres. À chaque fois, il reçut la même réponse de la part du Messenger ﷺ : *Oui, par Allah*.

Après cela, l’homme déclara : je crois en ce qu’Allah t’a révélé, et je t’annonce que je suis l’émissaire de mon peuple. Mon nom est Dhimâm b. Tha’labah, du clan des Banû Sa’d b. Bakr<sup>1</sup>.

Dans la version d’Ibn ‘Abbâs on peut lire : [...] à l’issue de cet entretien, il prononça le témoignage de foi islamique, avant d’ajouter : je me contenterai d’accomplir ces obligations et de m’abstenir de ce que tu as interdit, ni plus ni moins. Puis il se leva, grimpa sur sa monture et repartit. En le regardant s’éloigner, le Messenger d’Allah ﷺ annonça : *si l’homme aux deux tresses est sincère, il gagnera le Paradis*. On rapporte que lorsqu’il rejoignit les membres de son clan, ces derniers se rassemblèrent autour de lui pour prendre des nouvelles. Les premières paroles qu’il prononça alors furent : misérables al-lât et à al - ‘uzza ! Autour de lui on s’écria alors : que t’arrive-t-il Dhimâm ! La lèpre ou la folie te guettent ! Malheur à vous, par Allah elles ne peuvent ni nuire ni être utiles. Allah a envoyé un Messenger et lui a révélé un Livre pour vous sauver de l’idolâtrie dans laquelle vous êtes. Je témoigne qu’Allah Seul mérite d’être adoré, sans pair et sans égal, et je témoigne que Mohammad est Son Envoyé. J’arrive de chez lui avec ses commandements et ses prescriptions. Avant la tombée de la nuit, chaque homme et chaque femme présents autour de Dhimâm accepta alors l’islam. Le narrateur, Ibn ‘Abbâs, a relaté que parmi tous les émissaires qui s’étaient présentés à Médine, Dhimâm b. Tha’labah avait été le meilleur pour son peuple<sup>2</sup>.

1. Al-Boukhârî (63) ; Abû Dâwûd (486) ; Ibn Mâjah (1402) ; Ahmad (3/168)

2. Ahmad (1/264-265) ; Abû Dâwûd (487) ; Darâmî (656)

Ce récit de la conversion de Dhimâm indique que les enseignements de l'islam s'étaient largement propagés dans la Péninsule parmi les tribus arabes. Ainsi on remarque ici que Dhimâm n'avait pas interrogé l'Envoyé ﷺ sur les principes religieux, mais il était parti pour chercher confirmation de ce qu'il avait déjà compris avant son départ et sa rencontre avec le Prophète ﷺ.

### - La délégation des chrétiens de Najran :

Le Messager d'Allah ﷺ avait fait parvenir un courrier aux chrétiens de Najrân<sup>1</sup> dont la teneur était la suivante : *« Je vous invite à adorer Allah et à vous défaire de l'adoration de Ses créatures, je vous appelle à l'alliance avec Allah, et à rejeter celle des hommes. En cas de refus, vous devrez vous acquitter de la jiziyah, sinon je vous déclarerai la guerre, et paix sur vous. »*

L'évêque des Najrân fit lire la lettre aux habitants lorsqu'il la reçut. Il concerta son peuple sur la réponse à y donner. On décida de former une délégation composée de quatorze membres choisis parmi les notables, accompagnés, selon certains, de soixante cavaliers. À la tête de ces derniers, on nomma comme chef Al-'Aqib. Son conseiller se nommait As-Sayyîd et Abû Al-Hârith qui était un de leurs prêtres et dignitaires religieux.

A leur arrivée à Médine, ils se présentèrent auprès du Messager d'Allah ﷺ qu'ils trouvèrent dans la Mosquée. Ils y entrèrent vêtus de leurs costumes religieux, de mantelets doublés de soie, et les mains ornées de bagues en or. Ils prièrent en direction de l'est et le Prophète ﷺ ordonna aux Compagnons de les laisser faire. Lorsqu'ils eurent terminé, ils se dirigèrent vers l'Envoyé ﷺ qui détourna d'eux son regard et refusa de leur adresser la parole. 'Uthmân les informa alors que leur accoutrement déplaisait au Messager d'Allah ﷺ. Ils quittèrent alors les lieux et retournèrent à la Mosquée le lendemain, vêtus cette fois-ci de la tenue des moines. Ils saluèrent le Prophète ﷺ qui leur rendit leur salutation. Puis l'Envoyé ﷺ les invita à accepter l'islam. Ils refusèrent en prétendant : *« nous étions musulmans [soumis à Allah] avant vous »*. Mais le Messager ﷺ leur répondit : *« trois choses en vérité vous empêchent d'accepter l'islam : le culte que vous vouez à la croix ; la consommation de la viande de porc ; et le fait d'avoir attribué à Allah un fils »*. La discussion se poursuivit longtemps, durant laquelle le Prophète ﷺ échangea avec eux des arguments. Il leur récita le noble Coran et réfutait leurs allégations par les preuves évidentes. Ces

1. Grande région, située en direction du Yémen.

chrétiens affirmaient entre autres : « comment te permets-tu d'insulter notre maître [Jésus fils de Marie] et de dire qu'il est le serviteur d'Allah ? *Il est en vérité le serviteur d'Allah et Son Messager*, répondit l'Envoyé, *ainsi que Son verbe qu'Il a insufflé en la vierge et chaste Marie*. Mais ces paroles provoquèrent la colère des visiteurs de Najrân et ils objectèrent : a-t-on jamais vu naître un homme sans père ? Si tu dis vrai, prouve donc le contraire. C'est à ce moment qu'Allah révéla les versets suivants :

**« La création de Jésus, pour Allah, reste semblable à celle d'Adam qu'Il forma à partir de terre par la Parole : « Sois », et ainsi il fut. 60. Ceci est assurément la vérité émanant de ton Seigneur. Ne sois donc pas de ceux qui en doutent ».** Al-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 59-60

Ce passage constitua un argument décisif, dans lequel Allah mit en parallèle un phénomène étrange et un autre bien plus extraordinaire encore. Mais la discussion sage et le discours avisé ne pouvaient aboutir avec eux. Le Messager ﷺ les invita alors à s'en remettre au jugement d'Allah et à invoquer alors la malédiction d'Allah sur les menteurs, conformément à ce qu'Allah avait prescrit :

**« À ceux qui te contredisent au sujet de Jésus après ce qui t'a été révélé à son sujet, dis : “Venez ! Faisons venir nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, réunissons-nous tous, puis appelons la malédiction d'Allah sur ceux d'entre nous qui mentent.” »** Al-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 61.

Le Prophète ﷺ fit alors venir 'Ali, Al-Hasan, Al-Husayn, et sa fille Fatima et il leur demanda : « *Lorsque j'invoquerai Allah, dites amen.* » Les chrétiens quant à eux se concertèrent et se montrèrent réticents. Ils craignaient en effet le châtiment d'Allah, car ils savaient qu'ils avaient affaire à un vrai prophète et ils ne souhaitaient pas subir les conséquences désastreuses de cette supplique. Ils refusèrent de s'y joindre et décidèrent de se ranger au jugement de l'Envoyé ﷺ. Ce dernier leur imposa alors un tribut qui devait se composer de deux mille vêtements. Un millier devait être délivré durant le mois de rajab et l'autre, durant Safar.

Au moment de retourner chez eux les gens de Najrân demandèrent au Prophète ﷺ de les faire accompagner par un de ses hommes sûrs pour collecter la jiziyah convenue. *Je vous enverrai certes quelqu'un de véritablement honnête*, leur assura l'Envoyé ﷺ. Les Compagnons tournèrent alors leur regard vers le Messager ﷺ qui annonça : « *lève-toi, ô, Abû 'Ubaydah b. Al-Jarrâh !* Puis il ajouta : *voici l'homme sûr de cette Communauté*<sup>1</sup>. »

1. Al-Boukhârî (4382) ; Ahmad (3/184) ; Tirmidhî (3791) ; Ibn Mâjah (154 et 155).

## 6. Les missions instructives dépêchées par le Messenger ﷺ et l'organisation administrative et financière.

Les délégations se succédaient donc à Médine pour proclamer leur adhésion à l'islam et pour se placer sous l'autorité de la nation islamique. Les membres en profitaient également pour s'instruire sur l'islam avant leur retour chez eux. Le Prophète ﷺ dépêchait parfois avec eux des instructeurs et des missionnaires dans diverses contrées. Il accorda une attention particulière à l'instruction islamique des tribus du Yémen, vers le sud. La nouvelle religion se répandait désormais dans toute la Péninsule et aux alentours, et le besoin en instructeurs et éducateurs se faisait ressentir pour assurer un enseignement fidèle des principes islamiques. Les cœurs devaient être purifiés et les âmes soulagées des maux que la jâhiliyyah y avait semés ainsi que de ses stigmates.

La tribu des Banû Al-Hârith b. Ka'b refusa quant à elle d'accepter l'islam. Le Messenger d'Allah ﷺ décida alors d'envoyer Khâlid à la tête d'un détachement qui devait assurer une mission de prédication, et le cas échéant militaire.

### - L'expédition de Khâlid auprès des Banû Al-Hârith b. Ka'b (an 10 H) :

Les Banû Al-Hârith b. Ka'b résidaient dans la région de Najrân, mais ils refusèrent tous, sans exception, d'accepter l'islam. L'Envoyé ﷺ organisa alors une expédition dirigée par Khâlid b. Al-Walid durant le mois de rabî 'ou de jumâdâ en l'an 10 H. Ce dernier devait les inviter à embrasser la nouvelle religion à trois reprises, avant de livrer bataille s'ils refusaient. Khâlid approcha de leur bastion et envoya des petits groupes de cavaliers pour inviter les gens à l'islam dans la région. L'accueil de la population resta favorable et ils acceptèrent la nouvelle foi. Khâlid séjourna parmi eux le temps de les instruire, de leur faire apprendre le Noble Coran et la Tradition, conformément aux instructions prophétiques. Le Compagnon informa le Messenger ﷺ par courrier de la situation et en retour un message de l'Envoyé ﷺ lui demandait de revenir à Médine. Le Prophète ﷺ confia le commandement de cette région à Qays b. Al-Huṣayn et 'Amrû b. Hazm l'accompagna pour instruire les Banû Al-Hârith b. Ka'b<sup>1</sup>.

Une autre version fait toutefois mention d'Ali comme chef de cette expédition, plutôt que Khâlid. En arrivant dans le fief du clan des Hamdân, le gendre du Prophète lut aux habitants la lettre du Messenger ﷺ. Ces derniers se convertirent tous à l'islam. Ali dépêcha un émissaire auprès de

1. as-sîrah, d'Ibn Hishâm (4/250)



l'Envoyé ﷺ pour l'informer. Le Prophète ﷺ se prosterna en apprenant la nouvelle, puis il leva la tête et dit : « *Paix sur Hamdân, paix sur Hamdân*<sup>1</sup>. » Comme expliqué plus haut, le Messenger d'Allah ﷺ se préoccupait de la formation des tribus du sud. On remarque cela à travers les résultats que les missions de prédication concrétisèrent dans la région, et le nombre de délégations qui du Yémen se dirigèrent vers Médine. Tout cela indique que l'activité des missionnaires demeurait dynamique et continue au Yémen. Le Prophète ﷺ envoyait aussi des expéditions qui appuyaient ces missions pacifiques dans la région comme celle de Khâlid b. Al-Walîd, d'Alî b. Abû Tâlib, qu'Allah les agrée. Les pactes que l'Envoyé ﷺ conclut avec les différentes tribus du Yémen étaient nombreux. Notons au passage que le professeur Mohammad Hamidullah, qu'Allah lui fasse miséricorde, les avait répertoriés et rassemblés dans un ouvrage intitulé *majmû'atul-wathâiqis-siyâsiyyah* [Documents sur la diplomatie musulmane]. L'approche prophétique dénote l'importance accordée aux forces et aux influences en jeu au sein de la société et pour l'édification de la nation islamique, que le Prophète ﷺ savait mobiliser durant sa Mission.

**- L'expédition de Mu'âdh b. Jabal et d'Abû Mûsâ Al-Ash'arî vers le Yémen :**

Le Messenger ﷺ envoya au Yémen le plus compétent dans la connaissance des interdits islamiques : Mu'âdh b. Jabal. On désigna ce dernier comme juge, juriste, gouverneur et percepteur dans la province la plus haute de la région. Le Prophète ﷺ accompagna ce Compagnon lors de sa sortie de Médine en direction du Yémen pour lui faire ses recommandations. Mu'âdh se tenait sur la monture, tandis que le Messenger ﷺ marchait à ses côtés. Il lui recommanda plusieurs choses et dessina pour lui les grandes lignes de sa stratégie de prédication. L'Envoyé ﷺ lui dit : « *tu vas rencontrer là-bas des gens du Livre. Invite-les d'abord à prononcer le témoignage de foi. S'ils acceptent, informe-les qu'Allah leur a prescrit l'accomplissement de cinq prières quotidiennes. Fais-leur savoir après cela qu'on leur a commandé l'acquittement de l'aumône annuelle obligatoire qu'on prélèvera des biens des riches pour la redistribuer aux pauvres. S'ils acceptent cela, abstiens-toi de t'emparer du reste de leurs biens, et garde-toi de l'injustice, car Allah reste prompt à exaucer l'invocation de l'opprimé* »<sup>2</sup>.

1. Al-Bayhaqî, dans *ad-dalâil*, (5/396).

2. Al-Boukhârî (1458); Mouslim (19).

Cette Tradition indique que le prédicateur doit adopter une démarche progressive lors de sa mission et accorder la priorité aux questions essentielles. Le but de l'Appel à l'islam consiste avant tout à ancrer dans les cœurs les fondements de la foi en Allah et en Son Messager ﷺ. Elle pourra dès lors dominer la pensée et le comportement des individus. La pratique des piliers de l'islam renforcera par la suite la conviction et la fera croître. On pourra alors enseigner les obligations et les interdictions, et les personnes pourront ainsi adhérer aux exigences de l'islam. La présence de la foi et de la certitude qui auront rempli l'âme avant cela aidera à combattre les penchants.

Ceci constitue une excellente méthodologie prophétique que le Mustafa ﷺ recommande ici à Mu'âdh, ainsi qu'à tous les autres Compagnons prédicateurs. Ceux qui souhaitent se consacrer à l'Appel à l'islam devraient prendre en considération ces guidances de l'Envoyé ﷺ. Ils doivent les comprendre et les appliquer afin que leur démarche demeure saine.

Après avoir livré ses instructions au Compagnon, le Prophète ﷺ conclut par : « ô, Mu'âdh, tu risques de ne plus me rencontrer, et l'année qui vient tu passeras dans ma Mosquée où se trouvera aussi ma tombe ». La perspective de ne plus revoir le Messager ﷺ attrista Mu'âdh qui se mit à pleurer. Cette prédiction se réalisa et le Compagnon qui séjourna entre-temps au Yémen, ne rentra à Médine qu'après le décès du Mustafa ﷺ.

Le Messager ﷺ demanda aussi à Abû Mûsâ Al-Ash'ârî Al-Yamani de se rendre dans les régions basses du Yémen. Ce dernier devait y assurer les fonctions de juge, d'instructeur, de gouverneur et de percepteur de la zakât. Tout comme à Mu'âdh, il fit la recommandation suivante : « faites preuve d'indulgence et ne vous montrez pas sévères, adoptez un discours avenant et non répulsif, soyez conciliants et non chicanes »<sup>1</sup>.

Là encore, ces recommandations prophétiques reflètent la sagesse. L'Envoyé ﷺ a ainsi enjoint aux deux Compagnons l'indulgence et il leur a interdit la rigueur ; il leur a prescrit d'adopter un discours amène et non rebutant.

### ***- L'organisation administrative et la gestion financière :***

L'organisation compte parmi les caractéristiques de l'islam et elle constitue une de ses composantes. Elle permet en effet de rassembler et de concrétiser les objectifs. L'ordre et la discipline ont distingué l'islam dès

1. Al-Boukhârî (4342) ; Mouslim (1733).

ses premiers temps. Ils se manifestaient d'ailleurs dans tous ses aspects : ses concepts, ses symboles, ses rites et toutes ses législations qui gèrent la vie au quotidien.

Le Messager d'Allah ﷺ avait pour habitude de confier l'autorité de Médine à l'un de ses Compagnons en son absence. En outre, il désignait toujours une personne à la gouvernance de chaque province conquise. De même, le Prophète ﷺ attribuait à chacune des délégations qui se présentait à Médine, un représentant local, et un instructeur attiré ; tout comme il dépêchait auprès de chaque peuple des collecteurs de l'aumône annuelle obligatoire.

L'Envoyé d'Allah ﷺ sélectionnait ses fonctionnaires parmi les gens de vertu, les érudits et les dévots. Il choisissait aussi les individus qui bénéficiaient d'un certain prestige et les personnalités influentes au sein des tribus arabes. Le Prophète ﷺ désigna ainsi 'Attâb b. Asîd comme gouverneur de La Mecque ; 'Uthmân b. Al-Âs à Tâïf ; 'Ali et Abû Mûsâ au Yémen. Le Mustafa ﷺ maintenait parfois à leur poste les chefs et les rois qui avaient accepté l'islam ou qui s'acquittaient du tribut. Parmi ces derniers on pouvait compter Bâdhân b. Sâmhân, le fils de Bahrân que le Messager ﷺ laissa gouverner le Yémen après sa conversion. À la mort de Bâdhân, l'Envoyé ﷺ répartit alors l'autorité sur la région entre quelques-uns de ses Compagnons. Il confia alors l'autorité de Sana [actuelle capitale yéménite] à Shamr b. Bâdhân tandis qu'Abû Mûsâ Al-Ash'ârî devint gouverneur de Ma'ârib. Ya'lâ b. Le Prophète ﷺ distribua aussi l'autorité dans diverses provinces du Yémen ainsi : Umayyah pour Al-Jund ; 'Âmir b. Shamr Al-Hamdânî pour Hamdhân et la région entre Najrân et Wazmi ; Khâlid b. Sa'îd b. Al-Âs pour Zubayd ; Amrû b. Huzâm pour Najrân ; Ziyâd b. Labîd Al-Bayâdhî pour Al-Hadhramaut et enfin 'Ukkâshah b. Thawr pour Sakâsik et Sukûn.

L'Envoyé d'Allah ﷺ supervisait les actions de ses gouverneurs et leur demandait des comptes sur les revenus et les dépenses. Il avait également attribué une rémunération à certains de ces fonctionnaires, dont 'Attâb, le gouverneur de La Mecque qui recevait chaque jour un dirham. Il accorda aussi à Qays b. Mâlik, l'administrateur des Hamdhân, un lopin de terre qu'il pouvait exploiter à sa guise en bénéficiant d'une exonération d'impôt. Le salaire des fonctionnaires n'était pas fixe et il était indexé sur le coût de la vie.

Le Messager d'Allah ﷺ disait : « *Celui auquel nous confions une fonction et qui ne possède pas de maison peut s'en attribuer une ; et s'il n'est pas*

*marié, qu'il prenne épouse ; et s'il n'a pas de monture, qu'il s'en procure une. »*

Cette Tradition énumère ici les besoins principaux de l'époque, et cela afin de prévenir toute tentation de corruption d'un agent. Elle énonce un principe juridique de base que l'islam a instauré bien avant que les lois humaines modernes ne l'adoptent dans leurs réglementations. La Tradition stipule que tout don à l'adresse d'un fonctionnaire constitue en réalité un dessous-de-table.

\* \* \* \*





## PARTIE 7

### Le pèlerinage de l'adieu (An 10 H)

Le pèlerinage (hajj) constitue un des cinq piliers de l'islam. Il fut institué en l'an 10 de l'Hégire comme le soutient Ibn Al-Qayyîm qui appuie ce dire avec de fortes évidences. En outre, Allah a révélé durant l'année des délégations, à la fin de l'an 9 H, le verset suivant :

***« S'y trouvent des signes manifestes, au nombre desquels la station d'Abraham. Quiconque y pénètre se trouve en sécurité. Se rendre en pèlerinage à ce sanctuaire est un devoir envers Allah pour quiconque en a les moyens. Quant à celui qui, par impiété, se détourne de cette obligation, qu'il sache qu'Allah peut parfaitement se passer des hommes ».*** Al-'Imrân (La Famille d'Imran) : 97.

Or, selon son habitude, le Messager d'Allah ﷺ observait les prescriptions coraniques sans les ajourner.

Le Prophète ﷺ n'avait jamais accompli aucun pèlerinage en partant de Médine à l'exception de celui durant l'année 10 H. On donna à ce pèlerinage les noms de pèlerinage du balâgh (transmission), de l'islam ou du wadâ' (adieu). Ce dernier nom est une référence au fait que l'Envoyé n'a pas accompli de visite aux lieux saints après cela. On l'appelle aussi pèlerinage de la transmission car ce fut durant ce dernier que le Mustafa ﷺ transmet aux musulmans les rites de cette obligation religieuse par la parole et son exemple pratique. Le hajj représentait alors le dernier pilier de l'islam dont les règles n'avaient pas encore été énoncées et expliquées. C'est d'ailleurs pourquoi Allah révéla, lors de la station à 'Arafah, durant ce pèlerinage, le verset suivant :

***« Vous sont défendus la bête morte, le sang, la viande de porc, la bête sacrifiée aux fausses divinités, celle morte par étouffement ou strangula-***

*tion, celle frappée à mort, celle qui succombe à une chute ou à un coup de corne, celle partiellement dévorée par une bête féroce - excepté celle que vous avez pu égorger alors qu'elle était vivante - mais aussi les bêtes immolées sur les autels païens. Il vous est également interdit de consulter le sort au moyen de flèches. Transgresser l'un de ces interdits constitue une grave désobéissance. Les mécréants ont perdu tout espoir de vous voir renier la foi. Ne les craignez donc pas, mais craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachévé votre religion, Je vous ai comblés de Mes bienfaits et J'agréé pour vous l'islam comme religion. Quiconque cependant, poussé par la faim, sans intention de transgresser, serait contraint de consommer la viande de ces bêtes ne commet aucun péché. Allah, en vérité, est Très Clément et Très Miséricordieux. » Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 3.<sup>1</sup>*

Plusieurs Compagnons, dont 'Umar b. Al-Khaṭṭāb, versèrent des larmes en entendant cette Révélation, qui pour eux annonçait la mort du Prophète ﷺ. Lorsqu'on demanda à 'Umar pourquoi il pleurait, il déclara : « tout ce qui parvient à l'aboutissement connaîtra alors le déclin ». En ce jour, cent mille Compagnons entouraient le Messenger d'Allah ﷺ.

### **1. Le pèlerinage du Prophète ﷺ**

C'est durant le mois de Dhul qi'dah de l'an 10, que l'Envoyé d'Allah ﷺ annonça son départ pour le hajj et qu'il ordonna aux gens de se préparer pour l'accompagner. La nouvelle qui se répandit dans les alentours de Médine alerta ceux qui souhaitaient participer à ce pèlerinage avec le Messenger ﷺ. Ils firent également leurs préparatifs et rejoignirent le Mustafa ﷺ. Sur la route, un grand nombre de musulmans se joignirent également au Prophète ﷺ qui se retrouvait alors, dans toutes les directions et à perte de vue, encerclé de fidèles. Il avait quitté Médine juste après la prière du milieu du jour qu'il accomplit par quatre inclinations (rak'ah).

Avant son départ, le Messenger d'Allah ﷺ enseigna à ses Compagnons comment adopter la tenue d'ihṛām, et les règles à respecter en état de sacralité, dont les obligations et les actes recommandés. Après cela l'Envoyé ﷺ se dirigea vers La Mecque en proclamant la talbiyyah : labayk allahumma labayk, tandis qu'au fil de son avancée, de nouveaux arrivants grossissaient les rangs du convoi. D'autres le quittaient, sans que le Prophète ﷺ leur adressât le moindre reproche. Ce dernier ﷺ continua ainsi à prononcer la formule consacrée jusqu'à Al-'Arij, où il fit halte avant de

1. Al-Boukhârî (4407); Mouslim (3017).

poursuivre vers A-Abwa', puis 'Asafân et enfin Sarif. De là, il reprit la route pour s'arrêter à Dhu Tuwâ où il passa la nuit de dimanche le quatrième jour du mois de dhul hijjah. À cette station, l'Envoyé ﷺ accomplit la prière du matin, et un lavage rituel. Puis il se dirigea vers La Mecque où il arriva par le nord en plein jour, avant d'entrer dans la Mosquée sacrée en milieu de matinée<sup>1</sup>. Il posa sa main sur le rukn et embrassa la pierre noire, puis débuta les déambulations autour de la Ka'b et effectua les trois premiers tours d'un pas accéléré, et les quatre autres en marchant. Il se fraya alors un chemin jusqu'à la station d'Abraham (Maqâm Ibrâhîm) où il récita :

***« Nous avons fait du Sanctuaire un havre de paix où convergent inlassablement les hommes auxquels Nous avons dit : « Adoptez la station d'Abraham comme lieu de prière. » Nous avons ordonné à Abraham et Ismaël de faire de Mon sanctuaire un lieu saint exclusivement réservé à ceux qui viennent y accomplir les circuits rituels, y faire une retraite, s'y incliner et s'y prosterner en prière ». Al-Baqarah (La Vache) : 125.***

Puis l'Envoyé d'Allah ﷺ se plaça devant Maqâm Ibrâhîm derrière lequel se tenait la Ka'bah. Il ﷺ accomplit une prière de deux rak'ah, durant laquelle il récita les sourates Al-Kâfirûn (Les Mécréants) et Al-Ikhlâs (Le Pur Monothéisme). Le Prophète ﷺ emprunta ensuite la sortie vers As-Safâ et lorsqu'il s'en rapprocha il psalmodia :

***« Le rite d'As-Safâ et Al-Marwah appartient assurément au culte institué par Allah. Quiconque se rend au Sanctuaire pour accomplir le grand ou le petit pèlerinage ne commet donc aucun péché s'il effectue entre ces deux monticules le va-et-vient rituel. Que celui qui accomplit volontairement une bonne œuvre sache qu'Allah est Très Reconnaissant et Omniscient ». Al-Baqarah (La Vache) : 158.***

L'Envoyé ﷺ, comme le verset le prescrit, débuta le sa'î [la marche entre As-Safâ et Marwâ] en grimpant sur le mont d'As-Safâ d'où il pouvait voir la Ka'bah, vers laquelle il tourna le visage. Il proclama ensuite l'unicité d'Allah, Le glorifia et prononça l'invocation suivante : « lâ-ilâha 'illallahu waḥdahu lâ sharîka lahu, lahu mulku wa lahu ḥamdu, wa huwâ 'alâ kulli shay'in qadîr, lâ ilâha illallahu waḥdahu, anjaza wa'dahu, wa naṣara 'ab-dahu, wa hazamal aḥzâba waḥdah »<sup>2</sup>. Après cela, le Prophète ﷺ invoqua Allah et il répéta cette même formule trois fois.

1. as-sîratun-nabawiyah, de Nadwî, p. 387.

2. NdT : « En dehors d'Allah Seul et sans égal, il n'existe point de véritable divinité, et à Lui appartient la royauté, Lui le digne d'être loué, Lui qui sur toute chose exerce pleine autorité. En dehors d'Allah l'Unique, il n'existe aucune véritable divinité, Lui dont la promesse s'est réalisée, Lui que Son serviteur Il a assisté, en triomphant Seul des coalisés ».

Le Mustafa ﷺ descendit ensuite vers Al-Marwâ en marchant dans le creux de la vallée pour remonter vers le mont où il évoqua et invoqua Allah comme il le fit à Aṣ-Ṣafâ. Lorsqu'il accomplit son dernier passage sur le mont Marwâ, le Messager d'Allah ﷺ déclara : *« S'il me restait autant à vivre que le temps déjà vécu, je n'immolerais pas de bête cette fois-ci et me contenterais d'une 'umrah. Celui qui n'a pas d'offrande peut rompre maintenant l'état d'ihram et considérer cette visite comme un petit pèlerinage. »*

Surâqah b. Mâlik b. Ju'shum demanda alors : « Ô, Envoyé, cela s'applique-t-il au pèlerinage de cette année ou à tous les autres suivants ? Le Prophète ﷺ entrecroisa alors les doigts et il annonça à deux reprises : *la 'umrah est comprise dans le hajj, et cela est valable pour toujours. »*

Le Messager ﷺ séjourna à La Mecque durant quatre jours, du dimanche au mercredi. Le jeudi dans la matinée, il se dirigea avec ceux qui l'accompagnaient vers Minâ où ils campèrent. Ils y accomplirent les prières du zuhr, jusqu'à celle du fajr, le lendemain matin. C'est après le lever du soleil que le Prophète demanda qu'on dresse un dôme en peau de bête à Namirah. Les Quraysh étaient persuadés que cette station de l'Envoyé ﷺ correspondait à leur pratique antéislamique qui consistait à marquer l'arrêt à Al-Mash'ir Al-Harâm. Mais le Mustafa ﷺ se rendit directement à 'Arafât, où il trouva l'abri qu'on avait érigé pour lui à Namirah. Il s'y reposa jusqu'à la fin de l'après-midi, et à ce moment-là il demanda qu'on lui apporte sa chamelle, Al-Quswâ. L'Envoyé ﷺ monta sur le dos de la monture et se dirigea vers la vallée de 'Urnah<sup>1</sup> où il livra un sermon aux musulmans en ces termes :

*« Entre vous, votre sang et vos biens demeurent sacrés, comme ce jour, et ce mois et cette terre le sont pour vous. Je déclare que tout ce qui relève de l'époque antéislamique est désormais aboli ; que toute réclamation de prix ou de vengeance pour le sang versé à cette époque est abrogée, et que la première est celle pour le sang d'Ibn Rabī'ah b. Al-Hârith, qu'on avait allaité chez les Banû Sa'd et que des membres du clan de Hudhayl ont assassiné. De même, toutes les pratiques usurières de l'époque antéislamique sont abolies, et les premières sont celles des gens de mon clan. Ainsi toutes les transactions d'usure d'Al-'Abbâs b. 'Abd Al-Muṭalib sont désormais caduques.*

*Craignez Allah dans votre comportement avec vos épouses, car c'est par*

1. À l'exception de l'imam Mâlik, qu'Allah lui fasse miséricorde, l'ensemble des théologiens considèrent que 'Urnah ne fait pas partie de 'Arafât.

*un engagement solennel envers Allah que l'union avec elles est devenue pour vous licite. De leur côté, qu'elles s'abstiennent d'accueillir quiconque chez vous sans votre consentement. Si elles vous désobéissent en cela, corrigez-les alors, mais sans excès. Leur subsistance relève de votre devoir envers elles, ainsi que les dépenses pour leur habillement selon vos moyens respectifs.*

*Sachez que je vous lègue ce qui vous mettra à l'abri de l'égarement, aussi longtemps que vous l'observerez, à savoir le Livre d'Allah.*

*On vous interrogera bientôt à mon sujet. Que direz-vous donc ?* » Les Compagnons répondirent alors : nous témoignerons que tu as transmis le Message avec fidélité et sincérité.

L'Envoyé ﷺ leva alors l'index vers le ciel, puis le pointa vers l'assistance et déclara : *ô, Allah, sois Témoin !* Il répéta cela trois fois.

Après l'appel, le Prophète ﷺ accomplit la prière du *zuhr*, et dans la foulée celle du *'aṣr*, avant de remonter sur le dos d'Al-Quswâ pour se rendre vers les *Ṣakharât*<sup>1</sup> où il fit baraquier la chamelle. Tandis que le Messager ﷺ se plaça devant le passage qu'empruntaient les marcheurs et il tourna son visage vers la Qiblah. Il se tint debout ainsi jusqu'au coucher du soleil et la disparition de son éclat.

Abû Hasan Nadwî a mentionné qu'à l'issue des prières de l'Envoyé ﷺ et de ses invocations qui durèrent jusqu'au coucher du soleil, Allah révéla le verset 3, de la sourate Al-Mâ'idah (cité plus haut).

Nadwî a écrit que cette Révélation intervint juste après cette invocation faite par le Prophète ﷺ, qui leva les mains ouvertes vers la poitrine, à l'image de l'indigent qui réclame l'aumône :

*« Ô, Allah, Toi qui entends mes mots, Toi qui vois ma situation, Toi qui connais ce que je dissimule et ce que je divulgue, Toi à Qui rien n'échappe sur mon cas ; je suis le pauvre, l'indigent, celui qui implore Ton secours et Ta protection, le misérable qui Te craint et qui reconnaît ses fautes. Je t'implore comme l'indigent, et comme l'humble pécheur ; je t'adresse l'invocation de celui que la peur affecte, et qui devant Toi courbe l'échine, verse des larmes, en toute soumission et abnégation. Ô, Allah, ne repousse pas mon invocation, et manifeste envers moi Ta générosité et Ta clémence, ô, Toi le meilleur parmi ceux qu'on invoque et le meilleur Donateur<sup>2</sup> ».*

1. Il s'agit d'un endroit au pied du mont Raḥmah qui se trouve au cœur de 'Arafât.

2. *as-sîratun-nabawiyah*, de Nadwî, p. 389.



Au coucher du soleil, le Messenger d'Allah ﷺ quitta 'Arafât sur le dos de sa chamelle, sur laquelle il fit grimper Usâmah derrière lui ﷺ. L'Envoyé ﷺ faisait alors avancer la monture en retenant les rênes au point que la tête d'Al-Quswâ heurtait les étriers, tout en ordonnant aux Compagnons : « ô, vous autres ralentissez la cadence ! ».

Le Prophète ﷺ prononçait la talbiyyah sur le trajet jusqu'à son arrivée à Muzdalifah, où il demanda qu'on accomplisse l'appel à la prière. Il dirigea la salât du maghreb alors que les montures n'avaient pas encore été déchargées et qu'elles n'avaient pas posé ventre à terre. Le Messenger d'Allah ﷺ effectua ensuite la prière du 'isha', mais seulement après qu'on eut cette fois allégé les chameaux et qu'on les eut fait baraquier.

Le Mustafa ﷺ dormit ensuite jusqu'au matin, dès que vint l'heure d'accomplir la prière du fajr. Il reprit la route, juste après, en direction de la station Al-Mash'ar Al-Harâm. Il y multiplia les oraisons et les invocations, tourné vers La Mecque jusqu'au lever du soleil et l'apparition de son éclat dans le ciel.

Il quitta ensuite Muzdalifah toujours sur sa monture qu'il partageait avec Al-Fadhl b. 'Abbâs en déclamant la talbiyyah durant le trajet. Le Mustafa ﷺ demanda plus tard à Ibn 'Abbâs de ramasser des cailloux pour le rite symbolique du rajm. Sur la route, à la vallée de Muhassir, il fit accélérer le pas d'Al-Quswâ, car ce fut à cet endroit qu'Allah infligea Son châtiment au peuple des éléphants. À Mina, le Messenger d'Allah ﷺ se dirigea vers les stèles d'Al-'Aqabah qu'il lapida, assis sur le dos de sa chamelle alors que le soleil se trouvait déjà haut dans le ciel. À partir de ce moment, il cessa de prononcer la talbiyyah.

Il retourna ensuite à Minâ où il adressa un sermon aux musulmans dans lequel il décréta la sacralité du jour du sacrifice et expliqua son mérite auprès d'Allah. Il rappela aussi le caractère sacré et exceptionnel du territoire de La Mecque. Il ordonna aussi aux musulmans d'obéir aux chefs qui dirigent les musulmans conformément au Livre d'Allah. L'Envoyé ﷺ recommanda à ses Compagnons d'apprendre les rites en suivant son exemple. Il les avertit contre le retour à la mécréance après sa mort, et leur interdit de s'entre-tuer. Le Messenger d'Allah ﷺ conclut son prêche en commandant à ceux qui l'écoutaient de transmettre ses paroles aux absents.

Parmi les paroles qu'avait prononcées le Prophète ﷺ durant ce discours, citons :

*Savez-vous quel jour nous sommes ?* interrogea l'Envoyé ﷺ : –Allah et Son Messenger savent mieux, répondirent les Compagnons. L'Envoyé ﷺ garda le silence et l'on commença alors à penser qu'il le désignerait sous un autre nom. Puis il demanda : *Ne sommes-nous pas au mois de dhul hijjah ?* Certes, confirmèrent les Disciples. Puis le Mustafa ﷺ demanda : *Où nous trouvons-nous en ce moment ?* Allah et Son Messenger savent mieux, répliquèrent les Disciples. Là encore, le Prophète ﷺ resta muet un moment et l'on s'attendit à nouveau à entendre un nom inhabituel. Mais il dit : *Nous nous trouvons bien dans les lieux saints de La Mecque, n'est-ce pas ?* Certes, répondîmes-nous. *Dans ce cas, déclara le Messenger ﷺ sachez que votre sang, que vos biens [et dans une autre version : et votre honneur] sont sacrés comme le sont ce jour, ce mois et cette terre, et ce, jusqu'au Jour où vous rencontrerez votre Seigneur.* Puis il ajouta : *Vous ai-je bien transmis le message ?* On lui confirma que oui, et il conclut alors par : *Ô, Allah, sois mon Témoin ! Que les personnes présentes informent les absents, car celui à qui l'on transmettra ces paroles comprendra peut-être mieux que celui qui les a entendues. Ne retournez pas à la mécréance après ma mort en vous entre-tuant à nouveau.*

Après ce discours, l'Envoyé ﷺ se dirigea vers Minâ pour y accomplir le sacrifice rituel. Il immola de sa main soixante-trois chameaux, nombre qui correspondait alors à son âge. C'est 'Ali qui fut chargé d'abattre le reste des bêtes dont le total atteignit la centaine. Le Prophète ﷺ fit ensuite venir le coiffeur qui lui rasa le crâne. Les Compagnons qui étaient avec lui se partagèrent ses cheveux.

Le Messenger d'Allah ﷺ se rendit ensuite à La Mecque sur le dos de sa monture, où il accomplit le tawâf al ifâdhâh. Il effectua la prière du milieu du jour, avant de se rendre au puits de Zamzam où il trouva des membres des 'Abd Al-Muṭalib, qui abreuvaient les pèlerins. Le Prophète ﷺ leur dit alors : « *Puisez-donc [l'eau de Zamzam pour les pèlerins], ô, enfants de 'Abd Al-Muṭalib, si je ne craignais que les gens ne vous disputent cet honneur en me voyant faire, je me serais joint à vous* ». On lui tendit un récipient, dont il but.

Le Mustafa ﷺ retourna le jour même à Minâ, où il passa la nuit. Le lendemain, il attendit que le soleil franchisse son zénith et il marcha jusqu'à l'emplacement des stèles de la lapidation. Le Messenger ﷺ accomplit alors les trois rites du rajm successivement, de la première stèle à la troisième, celle d'Al -'Aqabah. À Minâ, le Prophète ﷺ délivra deux sermons : un lors du jour du sacrifice et le second le lendemain.



Le deuxième sermon mettait en relief certains points que l'Envoyé ﷺ avait déjà évoqués dans le sermon de 'Arafah.

Ces discours multiples étaient nécessaires durant le pèlerinage de l'adieu, car le Prophète ﷺ n'allait pas avoir l'opportunité d'accomplir une autre visite des lieux saints après cette dernière. L'islam était désormais bien implanté, et les musulmans détenaient l'autorité dans toute la Péninsule, et ce pèlerinage constituait donc un adieu. Les croyants avaient donc besoin d'un tel événement pour recueillir à plusieurs reprises ces dernières recommandations importantes afin d'en assurer une bonne compréhension et la mémorisation. On leur avait également enjoint de transmettre le Message fidèlement.

L'Envoyé d'Allah ﷺ compléta les rites du rajm jusqu'à la fin des trois jours qui succédèrent le jour du sacrifice. À l'issue de cette période, il retourna à La Mecque pour y accomplir le *ṭawâf* de l'adieu durant la nuit, avant l'aube. Il ordonna alors à ses Compagnons de se préparer pour le départ et il se dirigea alors vers Médine.

Sur le chemin du retour, le Messenger d'Allah ﷺ exhorta à nouveau sa Oumma à Ghadîr Khum près d'Al-Juhfah, le 18 de dhil-hijjah. Dans ce sermon, il déclara :

*« Ô, vous autres, écoutez ! Je ne suis qu'un homme, et bientôt un des Messagers me rendra visite de la part de mon Seigneur, et je devrai répondre à Son appel. Mais je laisse parmi vous deux choses importantes : la première est le Livre d'Allah qui contient la guidée et la lumière. Attachez-vous-y fermement et observez-le. Après avoir incité au respect du Noble Coran, l'Envoyé ﷺ ajouta à trois reprises : — je vous recommande aussi l'attachement à la voie des membres de ma famille »<sup>1</sup>.*

Dans une autre version de ce récit, on lit que le Prophète ﷺ saisit la main de 'Ali, qu'Allah l'agrée, puis il annonça : *« Celui qui est mon allié est l'allié de celui-ci également. Ô, Allah, établis Ton alliance avec ceux qui le [Ali] prennent pour allié, et prends en adversité ses ennemis »<sup>2</sup>.*

On a rapporté cette autre expression, de la bouche de l'Envoyé ﷺ : *« Celui dont je suis le maître, 'Ali est également son maître »<sup>3</sup>.*

1. Ahmad (3/14-17) ; Mouslim (2408/36 et 37)

2. Ahmad (1/118)

3. Ahmad (4/368) ; Tirmidhî (3713)

Notons que ‘Ali à cette époque venait d’arriver du Yémen pour assister au pèlerinage de l’Adieu. Or, certains membres de son contingent s’étaient plaints de lui. Ils lui reprochaient sa rigueur et notamment le fait que le cousin et gendre du Prophète ﷺ avait saisi certains biens (des vêtements) que son mandataire leur avait accordés en son absence. ‘Ali décida de les restituer dans les fonds publics, car ils provenaient de donations et comp-taient parmi la part de butin de guerre prélevé pour les recette publiques. Le Messenger d’Allah ﷺ voulait ainsi, par ses paroles, rappeler le statut et le mérite de ‘Ali et inviter ainsi les plaignants à cesser leurs protestations.

Le Messenger d’Allah ﷺ passa la nuit à Dhul Halîfah et lorsqu’il arriva en vue de Médine le lendemain, le Mustafa ﷺ prononça trois takbîr et l’in-vocation suivante :

lâ ilâha illallahu lâ-sharîka lahu, lahu mulku wa lahu hamdu wa huwâ ‘alâ kulli shayin-qadîr ; â’ibûna tâ’ibûna ‘âbidûna sâjidûna, li-rabbinnâ hâ-midûn ; sadaqallahu wa’dahu, wa naşara ‘abdahu, wa hazamal ‘ahzâba wahdah<sup>1,2</sup>.

Puis l’Envoyé ﷺ entra dans la ville au matin.

## 2. Remarques et enseignements utiles

### - La Oumma avait atteint un niveau de maturité

En l’an 10 de l’Hégire, la Oumma atteignit une période de maturité avan-cée. Le temps des dernières exhortations était venu. Le Messenger d’Al-lah ﷺ durant la neuvième et la dixième année de l’Hégire, avait élargi le cercle de transmission des enseignements en accueillant les différentes délégations, et durant son pèlerinage. Le Prophète ﷺ avait ainsi élaboré une base solide de Disciples directs, qui assureraient la propagation du Message après lui. Ces dernières démarches influencèrent de manière décisive l’évolution de l’Appel à l’islam, dont la présence après cela devait perdurer. Le pèlerinage de l’Adieu comporta alors les dernières recom-mandations pour l’éducation des individus au sein de la société. L’Envoyé y encouragea les musulmans à l’observance du Livre d’Allah et de la Tradition.

1. NdT : « Personne, en dehors d’Allah, ne mérite l’adoration ; Lui qui ne possède ni pair, ni partenaire, ni égal, ni rival ; et qui ne partage sa royauté avec personne. À lui appartient la louange, Lui qui est l’Omnipotent. Vers notre Seigneur nous revenons, repentants, dévoués, prosternés et en le louant ; Lui qui a accompli Sa promesse, secouru Son serviteur, et qui Seul a défait les coalisés ».

2. Al-Boukhârî (1797) ; Mouslim (1344)

**- Le Messager d'Allah ﷺ avait souligné l'importance pour le musulman de la rupture avec les pratiques antéislamiques, telles que l'idolâtrie, les vendettas et l'usure, etc.**

Le discours du Prophète ﷺ concernant ces questions ne contenait pas de simples recommandations. Il annonçait plutôt des décrets divins qui firent l'objet, à son époque, d'une annonce publique à l'attention de son audience et plus tard des autres peuples de l'islam qui lui ont succédé. La teneur du discours qui révéla ces décisions était la suivante : « *Je déclare que tout ce qui relève de l'époque antéislamique est désormais aboli ; que toute réclamation de prix ou de vengeance pour le sang versé à cette époque est abrogée [...].* » En effet, le nouveau mode de vie qu'adopte l'individu qui accepte l'islam doit rejeter les errances et l'égarément du passé.

L'Envoyé d'Allah ﷺ avait également mis en garde ses Compagnons contre les transgressions et les péchés, petits ou grands, car ces derniers sont plus dévastateurs pour l'homme que son propre ennemi. Ils constituent, en effet, la source des calamités et des épreuves que l'on rencontre en ce monde, comme Allah nous le révèle dans ce verset :

**« *Nul malheur ne vous frappe qui soit le fruit de vos propres péchés, dont Il efface pourtant une grande partie* ». Ash-Shûrâ (La Consultation) : 30.**

Dans l'autre monde, en outre, leurs conséquences sont bien plus désastreuses puisque les péchés conduisent au châtement, sans parler de l'adversité qui en découle au sein de toute société, où le mal se répand.

Notons que l'idolâtrie ne compte pas parmi les actes de transgression contre lesquels le Muṣṭafâ ﷺ a averti, dans ces prêches. En effet, les cœurs qui se sont ouverts à la foi du tawḥîd restent peu enclins à un retour aux pratiques fétichistes apparentes. Toutefois, le diable ne désespérera jamais de se frayer un chemin jusqu'au cœur de l'homme pour entraîner ce dernier vers les sentiers sinueux du péché et de la désobéissance, et le précipiter ainsi vers la perte.

**- L'édification de la société sur la base de principes fondamentaux.**

\* La fraternité islamique constitue le point d'ancrage le plus solide auquel est relié l'ensemble de la Communauté, ainsi qu'Allah le dit dans le verset ci-dessous :

**« *En réalité, les croyants sont des frères. Réconciliez donc vos frères ! Craignez Allah de manière à être touchés par Sa grâce !* » Al-Hujurât (Les Appartements) : 10.**

Le Messager d'Allah ﷺ confirma à nouveau ce fondement de l'islam dans ses sermons, lorsqu'il déclara : « Ô, vous autres, écoutez et comprenez ! On vous a enseigné que les musulmans sont frères, et que seuls les biens que consent délibérément à céder l'un de vous à son prochain deviennent licites pour lui. Ne commettez pas de préjudice les uns envers les autres. » Le Prophète ﷺ annonça également : « Votre sang, vos biens, votre honneur, à l'instar de ce jour et de cette terre, demeurent sacrés pour vous jusqu'au Jour où vous rencontrerez votre Seigneur. Il, exalté soit-Il, vous interrogera alors sur vos actes. Ne retournez donc pas à l'égarement, après ma mort, en vous entre-tuant. »

\* L'assistance envers les faibles constitue également un des principes que l'Envoyé ﷺ a rappelé. Ce précepte vise à éloigner les entraves qui barrent la route à l'édification de la société. Ainsi le Muṣṭafâ ﷺ a enjoint la protection et la bienveillance à l'égard des femmes et des serviteurs. Ces individus constituaient en effet des catégories représentatives de la vulnérabilité au sein de l'organisation sociale. Le Messager ﷺ adressa dès lors des recommandations pressantes en faveur de la bonté envers les faibles, et en particulier de la junte féminine. Par ces paroles concises et pertinentes, le Prophète ﷺ marquait la fin de la période antéislamique d'oppression envers la femme. Il annonçait l'ère de la reconnaissance de ses droits, de sa dignité, que lui garantit la Sharī'ah.

\* L'Envoyé ﷺ énonça également le fondement de loyauté envers la nation islamique et de coopération avec cette dernière en vue de faire exécuter les prescriptions et les législations de l'islam. Cette obligation s'impose envers tout dirigeant musulman, fût-il un esclave abyssin [selon l'expression du Ḥadith]. Cette injonction comporte en effet un intérêt public et constitue une source de réussite en ce monde et dans l'autre. C'est pour cette raison que le Muṣṭafâ ﷺ exposa la nature des rapports qui doivent exister entre le dirigeant et ses administrés et qui reposent sur l'obéissance, aussi longtemps que le premier gouvernera en conformité au Livre d'Allah et à la Tradition prophétique. Dans le cas contraire, son autorité devient illégitime et l'obligation d'obéissance envers lui disparaît. La responsabilité du gouverneur musulman vis-à-vis de la Communauté consiste à respecter et à faire respecter les commandements d'Allah.

\* Les discours du Messager ﷺ contiennent également des mentions claires faisant référence au concept d'égalité entre les hommes. Ainsi le Prophète ﷺ avait affirmé : « La piété reste le seul mérite qui distingue

l'Arabe du non-Arabe ; et le Blanc du Noir. Les hommes sont tous les descendants d'Adam, et ce dernier fut créé de terre<sup>1</sup>. » Ces paroles soulignent dès lors le fait que le mérite des individus ne dépend pas de leur appartenance ethnique, ni de leur couleur de peau, ni de leur nationalité, ni de leurs origines, etc. La seule considération dans ce domaine repose sur la supériorité des vertus morales qui octroient vraiment à l'homme un statut élevé.

\* Dans ses sermons, l'Envoyé ﷺ attira également l'attention sur le retour aux sources scripturaires islamiques de référence pour résoudre les problèmes, que rencontrera la Communauté. Il indiqua alors spécifiquement deux sources, auxquelles l'attachement garantira la préservation contre l'échec et l'égarement : le Livre d'Allah et la Tradition prophétique. Ses paroles qui énoncent cette condition au succès s'adressent à toutes les générations qui suivront, et indiquent que l'observance de ces deux sources ne se limite pas à une époque. Le degré de développement des civilisations modernes, ou les coutumes particulières à une époque, ou encore l'autorité ne peuvent remettre en cause le principe d'observance des sources islamiques de références que sont le Livre et la Sunnah.

Le Messager d'Allah ﷺ a ainsi, dans ce contexte, évoqué non seulement la problématique, mais aussi apporté le remède à appliquer à tous les défis et qui consiste à observer scrupuleusement les prescriptions coraniques et prophétiques : « [...] je lègue parmi vous ce dont l'observance vous mettra à l'abri de l'égarement après moi : le Livre d'Allah et ma Tradition ».

Cette approche constitue, dès lors, la solution permanente, et le Prophète ﷺ avait, à diverses occasions, réitéré plusieurs fois cet appel à l'attention des hommes de toutes époques, et de tous lieux. Il n'a cessé de rappeler cette obligation pour les individus de poursuivre la guidance par le Livre et la Sunnah afin d'y trouver les réponses aux problèmes de l'humanité. L'attachement à ces deux sources de la Révélation préserve l'individu de l'égarement et oriente vers la voie de droiture en toutes époques. On constate, en effet, que les enseignements de l'Envoyé ﷺ ont survolé les frontières et percé les rideaux du temps pour transporter leur écho jusqu'à notre ère ; et cela se poursuivra jusqu'à ce qu'Allah hérite de la terre et de ce qu'elle contient.

---

1. Ahmad (5/411), rapporté par un Compagnon du Prophète ﷺ, non identifié ; Al-Bazzâr, d'après Abû Sa'id ; Tabarânî dans al-kabîr (8/12-13) ; et également dans majma' az-zawâ'id (3/272).

Le Muṣṭafā ﷺ ne se contentait donc pas d'interpeller simplement son audience par « *vous les croyants ! les musulmans ! les pèlerins !* » Mais il débutait ses sermons par « *ô, vous les hommes !* » Le Messager ﷺ s'est adressé ainsi à l'ensemble de l'humanité en de multiples occasions, sans diriger ses appels vers des catégories spécifiques d'individus, appartenant à des époques particulières, ou habitant des régions précises, ou d'ethnies bien définies. C'est à l'ensemble de l'humanité qu'Allah, exalté soit-Il, a envoyé Son Prophète ﷺ, dont la Mission sur terre fut une miséricorde pour toute la création.

**- Les aspects pédagogiques à retenir du sermon de hajât Al-Wadâ' (Pèlerinage d'adieu) prophétique.**

**\* L'enseignement pas l'exemple pratique :**

L'enseignement pas l'exemple pratique a été une des méthodes qu'utilisa l'Envoyé ﷺ pour instruire ses Compagnons sur les rites du hajj. Il a donc décidé d'accomplir le pèlerinage en personne, et il ne s'est pas contenté d'un exposé théorique. D'ailleurs, le Muṣṭafā ﷺ leur avait enjoint, à ce propos : « [...] *imites moi dans la pratique de vos rites* »<sup>1</sup>.

Sur la base de cette Tradition, on peut alors recommander aux prédicateurs d'instruire les fidèles, sur ce modèle, qui consiste à transmettre par la pratique les enseignements islamiques essentiels, ou du moins certains. Parmi ces derniers, citons par exemple : les ablutions, la prière, la lecture juste du Noble Coran.

**\* La répétition des discours :**

Une des autres particularités de la pédagogie prophétique consistait à répéter les discours et les sermons. Ainsi le Messager d'Allah ﷺ L'enseignement pas l'exemple pratique adressa un prêche à ses Compagnons à 'Arafah, puis deux fois, à Minâ. Il renouvela les mêmes recommandations durant les trois prédications. Là encore, les personnes qui instruisent les musulmans à notre époque peuvent tirer une leçon et un modèle de cette pratique, qui permet par la répétition de faciliter aux auditeurs l'apprentissage et la mémorisation. En effet, la finalité des discours reste d'instruire, même si pour atteindre cet objectif, répéter ses prêches dans la forme ou dans le fond s'avère nécessaire. Le prédicateur ne doit pas veiller outre mesure à innover en matière de discours, tant que le besoin de consolider les connaissances se fait ressentir chez les apprenants. En

1. Mouslim (1297) ; Abû Dâwûd (1970) ; Nasâï (5/270).

effet, le souci de l'éducateur réside dans l'apport d'enseignements utiles. Il ne convient pas à ce dernier de faire l'étalage de son éloquence ou de subtilités sémantiques, au détriment des besoins de compréhension de son audience.

*\* La recommandation prophétique : que ceux qui sont présents transmettent mes dires aux absents :*

Celle-ci vise bien entendu à propager les enseignements au plus grand nombre. Cela constitue d'ailleurs un acte solidaire et d'entraide dans la voie du bien. En outre, la personne absente peut éventuellement détenir une meilleure capacité d'assimilation que celui qui a recueilli directement les propos. Les prédicateurs et théologiens devraient suivre cet exemple et, à l'issue de leurs prêches ou de leurs assises, ils peuvent également déclarer : que ceux qui sont présents transmettent aux absents<sup>1</sup>.

*\* Focaliser l'attention de l'assistance sur son discours :*

Le Prophète focaliser l'attention de l'assistance sur son discours employa une méthode afin de focaliser l'attention de l'assistance sur son discours. Il interrogea alors son audience sur le jour et le mois, ainsi que le lieu, alors que les Disciples en avaient pleine connaissance. Mais cette démarche visait simplement à éveiller leur intérêt sur la suite du discours et à capter ainsi leur totale attention. L'imam Qurtubî a écrit : « Les trois questions de l'Envoyé focaliser l'attention de l'assistance sur son discours au sujet du jour, du mois et de l'endroit, qui étaient chacune marquées d'un temps d'arrêt, avaient pour but de drainer l'attention et d'éveiller l'intérêt des Compagnons. Ces derniers étaient ainsi pleinement disposés à accueillir ses paroles et à saisir l'importance du discours qui allait suivre [...] Les théologiens et prédicateurs devraient aussi introduire leurs discours par des paroles susceptibles de capter l'attention du public afin de d'orienter cette dernière ce qu'ils ont à dire.

*\* Règles et prescriptions légales islamiques tirées du Pèlerinage d'adieu.*

Le pèlerinage de l'adieu nous a également éclairés sur certaines règles et prescriptions légales islamiques. Cette visite des Lieux saints foisonne en enseignements d'ordre rituel et notamment ceux relatifs à l'accomplissement du hajj. Le discours de 'Arafah contient aussi des recommandations et des prescriptions juridiques. Cela explique la grande importance que les érudits de l'islam ont accordée à ce pèlerinage. Ils en ont dégagé de

---

1. Al-Boukhârî (67)

nombreuses pratiques rituelles que les ouvrages de jurisprudence islamique ont largement consignées, ainsi que les recueils de Traditions commentées. Certaines œuvres sont même spécialement dédiées à l'étude détaillée de cet événement.

Nous nous contenterons, dans ce qui suit, de mentionner quelques-unes de ces prescriptions.

**- Le pèlerin ne jeûne pas le jour de 'Arafah :**

Maymûnah bint Al-Hâarith, une des épouses du Messager ﷺ, qu'Allah l'agrée, a rapporté : « Les gens se plaignirent de la difficulté de maintenir le jeûne durant la journée de la station à 'Arafah. On me demanda alors de faire porter au Prophète règles et prescriptions légales islamique un bidon de lait. Il en but alors qu'il se tenait debout sur le mont et que tous pouvaient le voir<sup>1</sup>. »

**- Les rites concernant la dépouille du défunt mort durant le pèlerinage :**

D'après Ibn 'Abbâs : « Un homme qui se tenait sur le mont 'Arafah, en compagnie de l'Envoyé règles et prescriptions légales islamique chuta mortellement de sa monture. On rapporta l'événement au Messager ﷺ qui ordonna alors : *procédez au lavage mortuaire avec de l'eau de lotus ; enveloppez son corps dans un linceul fait de deux étoffes ; mais ne le parfumez pas et ne lui couvrez pas la tête. Le Jour du Jugement, lors de sa résurrection il se lèvera en prononçant la talbiyah*<sup>2</sup>. »<sup>3</sup>

**- L'accomplissement du hajj au bénéfice d'une autre personne :**

Ibn 'Abbâs, qu'Allah l'agrée, a également relaté : « Al-Fadh<sup>l</sup> b. Al-'Abbâs se trouvait assis derrière le Prophète ﷺ sur la même monture. Une femme, du clan des Khuth'um, se présenta devant l'Envoyé ﷺ. Tandis qu'Al-Fadh<sup>l</sup> et l'inconnue échangeaient des regards, le Messager ﷺ détourna de sa main le visage de son Compagnon dans l'autre direction. Puis la femme s'adressa au Prophète ﷺ et lui demanda : ô, Envoyé, l'obligation du pèlerinage survient alors que mon père est un homme âgé qui ne peut se tenir sur une monture. Puis-je accomplir le hajj en son nom ? *Oui*, répondit le Messager d'Allah ﷺ. Cela se déroula durant le pèlerinage d'adieu [ajouta le narrateur, Ibn 'Abbâs]<sup>4</sup>. »

1. Al-Boukhârî (1989) ; Mouslim (1123/110)

2. Ahmad (1/215) ; Mouslim (1206) ; Nasâï (5/195) ; Ibn Mâjah (3084)

3. Cela signifie que cet homme reviendra à la vie, dans la situation où la mort l'a surpris.

4. Al-Boukhârî (1513) ; Mouslim (1334).



**- La parole conciliante du Prophète ﷺ (ce n'est pas grave !) :**

'Abd Allah b. 'Amrû b. Al-'Âs, qu'Allah l'agrée, a raconté ce qui suit : « Alors que le Prophète ﷺ se tenait sur sa monture, les gens venaient à lui pour l'interroger. L'un d'eux lui annonça : ô, Envoyé, par ignorance, j'ai immolé ma bête avant d'accomplir le rite du rajm. *Ce n'est pas grave*, lui répondit le Messager ﷺ. Puis un autre homme se présenta et informa le Prophète ﷺ qu'il avait fait couper ses cheveux avant le sacrifice rituel. L'Envoyé ﷺ lui adressa la même réponse : *ce n'est pas grave*. Le narrateur a ajouté : chaque visiteur qui venait l'interroger sur une obligation décalée ou manquée recevait en ce jour la même réplique de la part du Messager d'Allah ﷺ : *ce n'est pas grave*<sup>1</sup>. »

Ainsi s'achève l'énumération concise de quelques prescriptions rituelles. Celui qui souhaite développer ses connaissances en la matière peut se référer à ce qu'a écrit Al-Albânî sur le pèlerinage de l'Adieu. Cet auteur a résumé le hajj qu'a accompli le Prophète ﷺ en regroupant sur le sujet soixante-douze questions. On peut aussi consulter l'ouvrage intitulé *al-waṣiyyatun-nabawiyyatu-lil-ummatil-islâmiyyah*, dans lequel le Dr Fârûq Ḥamâdah a rassemblé à partir de diverses sources (littéraires, de la Tradition, et biographiques) trente-huit extraits. Il a ensuite procédé à une analyse et à une étude sur l'authenticité de ces sources en conformité avec les normes, établies dès les premiers temps de l'islam, de la science dite du *jarḥ wa ta'dîl* (science de l'analyse critique et de la fiabilité des rapporteurs). En effet, comme le précise cet auteur, dans son travail remarquable, cette approche reste nécessaire, car de cet événement découlent des prescriptions religieuses et islamiques.

Les différentes journées consacrées au pèlerinage islamique possèdent chacune une appellation particulière. Ainsi on a nommé le septième jour du mois de dhul-*ḥijjah*, *yawmuz-zînah*<sup>2</sup>, car durant ce jour on revêtait les bêtes du sacrifice de divers ornements. Le huitième jour porte le nom de *yawmut-tarwiyyah*. Cela fait référence à l'abreuvement des montures et à l'approvisionnement en eau auxquels on procédait en ce jour, avant le départ pour effectuer les différentes étapes et arrêts du hajj. En effet, à l'époque, tous ces endroits sur le parcours rituel ne comptaient aucun puits ou source. Par la Grâce d'Allah, de nos jours, les points d'eau y sont désormais largement répandus. Le neuvième jour est celui de 'Arafah, durant lequel les musulmans se tiennent sur le mont du même

1. Al-Boukhârî (83) ; Mouslim (1306).

2. NdT : En français, le jour de la parure, de l'ornement ou de l'embellissement.

nom. Yawmun-nahr correspond au jour du sacrifice, qu'on appelle aussi yawmul-adhhâ, ou encore yawmul-hajjil-akbar. La onzième journée de cette période de rites est désignée en arabe par yawmul-qarr<sup>1</sup>, car durant ce jour, les pèlerins séjournent à Minâ et ne quittent pas ce lieu. On retrouve aussi l'expression yawmur-ru'ûs pour le décrire, car on y déguste les têtes des bêtes immolées. Il s'agit aussi du premier jour parmi les jours de tashrîq. Après ce dernier, le second est yawmun-nafar, car les hujjaj sont autorisés à quitter Minâ pour se rendre à La Mecque pour ceux qui anticipent leur retour. Enfin, yawmun-nafarith-thânî est le troisième jour de tashrîq<sup>2</sup>.

*« Invoquez le nom d'Allah un nombre limité de jours. Quiconque s'empresse de quitter Mina après deux jours seulement ne commet aucun mal, pas plus que celui qui préfère s'attarder, à condition de se préserver du péché. Craignez Allah et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés ».*  
Al-Baqarah (La Vache) : 203.

\*\*\*\*\*

1. NdT : qarr, signifie, entre autres, se maintenir à un endroit sans le quitter.

2. as-sîratun-nabawiyah, d'Abû Shuhbah (2/579)



## PARTIE 8

### La maladie et la mort du Prophète ﷺ

Les âmes pures et limpides parviennent parfois à percer les voiles de l'invisible, avec la permission d'Allah. Les cœurs vertueux et sereins sont quelques fois inspirés de la venue de certains événements.

Les esprits avisés et éclairés par la foi savent aussi interpréter ce que dissimulent les mots, les phénomènes et les allusions. Notre Messenger ﷺ possédait ces aptitudes dans la plus large mesure, et personne ne lui disputait ou ne rivalisait avec lui dans cette capacité.

Malgré cela, plusieurs versets coraniques viennent confirmer la nature humaine du Prophète ﷺ. Il n'était qu'un homme qui comme les autres devait connaître la mort et ses tourmentes, à l'instar de ses frères, les autres Envoyés.

Plusieurs signes avant-coureurs suggérèrent au Messenger ﷺ l'approche de son échéance terrestre. Certains d'entre eux étaient évidents. D'autres demeuraient plus subtils. Ils n'éveillèrent alors l'attention que d'un nombre restreint de Compagnons parmi les plus respectables, tels qu'Abû Bakr, ou Al-'Abbâs, ou encore, Mu'âdh, qu'Allah les agrée tous.

#### **1. Les versets et les Traditions annonciateurs de la mort du Prophète ﷺ.**

##### **- Les versets coraniques**

a. « *Mohammad n'est qu'un Messenger que d'autres Messagers ont précédé. Retourneriez-vous à l'impiété s'il venait à mourir ou était tué? Qui-conque retourne à l'impiété ne nuira en rien à Allah. Quant à ceux qui se montrent reconnaissants, Allah ne manquera pas de les récompenser* ». Ali-'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 144.

L'imam Qurtubî a écrit en commentaire : « Allah nous informe dans ce verset que les prophètes n'ont pas vocation à demeurer parmi leur peuple indéfiniment. Le devoir qui nous incombe est celui de l'observance de leur Message, indifféremment de leurs éventuels disparitions ou assassinats. »

b. « *Tu mourras certainement, tout comme ils n'échapperont également pas à la mort.* » Az-Zumar (Les Groupes) : 30.

L'imam Ibn Kathîr a fait remarqué : « [...] qu'Abû Bakr cita ce verset au moment de la mort du Messager ﷺ pour confirmer auprès des gens que ce dernier avait quitté ce monde ».

c. « *Nous n'avons conféré l'immortalité à nul homme avant toi. Espèrent-ils, quant à eux, vivre éternellement après toi ?* » Al-Anbiyâ' (Les Prophètes) : 34

Puis Allah renchérit après cela en déclarant que la mort reste incontournable et constitue une fatalité qu'Il a décrété depuis toujours :

d. « *En réalité, chaque être est appelé à mourir. Nous avons fait de la vie une succession de peines et de joies afin de vous éprouver. Puis c'est à Nous que vous serez tous ramenés* » .Al-Anbiya' (Les Prophètes) : 35.

Tous ces versets annonçaient sans détour la mort de l'Envoyé ﷺ. D'autres passages du noble Coran y font également une simple allusion, sans la mentionner explicitement :

« *Ton Seigneur ne t'a ni abandonné, ni détesté. 5. La vie dernière t'est, certes, meilleure que la vie présente* ». Adh-Dhuha (L'Aube) : 4-5.

« *Tout ce qui est sur elle [la terre] doit disparaître, 27. [Seule] subsistera La Face [Wajh] de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse* ». Ar-Rahmân : 26-27.

« *Et n'invoque nulle autre divinité avec Allah. Point de divinité à part Lui. Tout doit périr, sauf Son Visage. A Lui appartient le jugement; et vers Lui vous serez ramenés* ». Al-Qaṣaṣ (Le Récit) : 88.

Ces versets indiquent donc qu'aucun habitant de la terre n'échappera au Décret divin de la mort.

« *Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion, Je vous ai comblés de Mes bienfaits et J'agréé pour vous l'islam comme religion* ». Al-Mâ'idah (La Table Servie) : 3.

Lorsqu'on demanda à 'Umar pourquoi il versa des larmes en entendant cette Révélation, il répondit : « Toute chose accomplie est inévitablement

suivie par le déclin ». Cette réplique du Fârûq suggère qu'il avait pressenti l'approche de la mort de l'Envoyé ﷺ.

**« Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, et que tu vois les gens entrer en foule dans la religion d'Allah, alors, par la louange, célèbre la gloire de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir ».** An-Naṣr (La Victoire) : 1-3.

'Umar, qu'Allah l'agrée, avait demandé à Ibn 'Abbâs ce qu'il savait à propos du passage : Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire. Ce dernier l'informa alors que cet extrait de la sourate annonçait la mort du Messager ﷺ, 'Umar le confirma également<sup>1</sup>.

D'après ce qu'a mentionné Tabarânî, Ibn 'Abbâs avait rapporté ceci : « À la suite de la Révélation de cette sourate qui faisait allusion [à la mort] du Prophète, ce dernier multipliait les actes de dévotion pour se préparer à la vie future<sup>2</sup>. »

#### **- Les Traditions prophétiques annonciatrices de sa mort ﷺ.**

-Âïcha, qu'Allah l'agrée, a rapporté ce qui suit :

Nous, épouses du Messager, nous tenions toutes sans exception à son chevet, lorsque Fâtimah arriva. Par Allah, elle avait la même démarche que son père ﷺ. En la voyant, le Prophète ﷺ lui souhaita la bienvenue et la fit asseoir à sa droite, ou à sa gauche. Il lui fit alors une confidence et Fâtimah versa des larmes, puis une seconde, et elle sourit. Je ['Âïcha] lui exprimai alors ma surprise face à sa tristesse et je lui demandai plus tard de m'expliquer pourquoi elle sourit après la seconde confidence. Mais elle refusa et me dit : je ne peux divulguer le secret de l'Envoyé ﷺ. À la mort de ce dernier, j'interrogeai à nouveau sa fille, au nom de la parenté. Elle consentit à me dévoiler le secret de son père. Fâtimah me rapporta alors les mots du Messager lors de la première confidence : *l'Ange Gabriel avait coutume de me faire répéter le Coran entièrement une fois par an. Or, cette année, il me l'a fait réciter deux fois, et j'en déduis que ma fin approche. Crains donc Allah et fais preuve de patience, car je suis pour toi le meilleur de ceux qui te devanceront vers la mort.* Voici pourquoi elle pleura la première fois. Puis Fâtimah poursuivit et m'informa de la seconde confidence que lui fit son père ﷺ : *ne te réjouirais-tu pas d'apprendre que tu seras la souveraine des croyantes, ou des femmes de cette Oumma ?*

1. Al-Boukhârî (4430)

2. Tabarânî dans al-kabîr (2676) ;

C'est cette deuxième annonce qui fit sourire la fille du Messager<sup>1</sup>.

Ce récit contient la claire prédiction de la mort prochaine du Prophète ﷺ, qui s'est contenté ici de l'annoncer à sa fille. Ce n'est qu'après le décès du Mustafa ﷺ que cette annonce anticipée fut alors divulguée.

- Jâbir, qu'Allah l'agrée, a relaté quant à lui : « Le jour du sacrifice, je voyais le Messager ﷺ qui lapidait les stèles et qui disait : *retenez de moi l'accomplissement de ces rites, car je ne sais pas si j'effectuerai un autre pèlerinage après celui-là*<sup>2</sup>. »

L'imam Nawawî a commenté cette Tradition en écrivant :

Ce Hadith comporte des paroles d'adieu et une annonce de la fin proche du Prophète ﷺ. Il insiste sur la nécessité de retenir les enseignements de l'Envoyé ﷺ et de profiter de sa compagnie pour apprendre. C'est pourquoi on nomma ce pèlerinage, celui de l'adieu.

Ibn Rajab Al-Hanbalî a expliqué que :

L'Envoyé ﷺ faisait souvent allusion à sa mort vers la fin de sa vie. En effet, dans un des sermons lors du pèlerinage d'adieu, il avait dit : *retenez de moi ces rites, car je ne vous reverrai certainement pas l'année prochaine*. Le Messager d'Allah ﷺ parcourait alors les rangs de croyants et il leur faisait ses adieux. Les Compagnons comprirent alors que ce pèlerinage était celui de l'adieu.

- Abû Sa'îd Al-Khudrî, qu'Allah l'agrée, a rapporté également :

Lors d'un sermon, le Prophète ﷺ déclara : *Allah a demandé à un de ses serviteurs s'il désirait rester en ce monde, ou Le rejoindre. Ce dernier a préféré ce qui est auprès de son Seigneur*. Abû Bakr se mit alors à pleurer, et sa réaction nous surprit, car le choix du serviteur que l'Envoyé ﷺ mentionna n'avait rien de triste. Mais Abû Bakr nous informa que ce serviteur était en réalité le Messager lui-même ﷺ, et il avait raison<sup>3</sup>.

Al-Hâfiz Ibn Hajar écrivit dans son commentaire à propos de ce récit : « Abû Bakr avait saisi l'allusion que le Messager d'Allah ﷺ avait faite. Il l'avait déduite du contexte de ces paroles prononcées lors de la maladie avant sa mort<sup>4</sup> que la fin du Prophète ﷺ était proche. C'est la raison pour laquelle il pleura<sup>5</sup>. »

1 Al-Boukhârî (6285, 6286) ; Mouslim (2450/98-99)

2 Hadith déjà mentionné.

3 Al-Boukhârî (466) ; Mouslim (2382)

4 NdT : C'est ce que contient la citation que l'auteur a reproduite ici. Or, comme on le voit, le sermon dont il est question et qui provoqua la réaction d'Abû Bakr a eu lieu lors du dernier pèlerinage.

5 fathul-bârî (7/16)

- Al 'Abbâs b. 'Abd Al-Muṭalib [oncle du Messager ﷺ], qu'Allah l'agrée, a décrit un de ses songes en ces termes : « Je vis en rêve qu'on tirait la terre vers les cieux, à l'aide de cordes gigantesques. Je relatai cette vision nocturne au Prophète ﷺ qui me confia alors : *ceci est l'annonce de la mort de ton neveu*<sup>1</sup>. »

Cette Tradition renferme la prédiction de l'Envoyé ﷺ quant à l'approche de son décès, tout comme elle atteste de l'authenticité des songes que font les croyants. Elle indique aussi que certains Compagnons avaient eu l'intuition de la mort prochaine du Mustafa ﷺ.

- Alors que le Messager d'Allah ﷺ, qui dépêcha Mu'âdh b. Jabal au Yémen, faisait quelques pas à côté de ce dernier, qui lui, avait enfourché sa monture, il lui annonça : « *ô, Mu'âdh, tu risques de ne pas me revoir à ton retour après cette année. Tu passeras alors près de ma tombe, près de ma Mosquée* ». Mu'âdh pleura à l'idée de ne plus revoir le Prophète ﷺ. Ce dernier lui dit alors : « *Ne pleure pas Mu'âdh, ces larmes sont inspirées par le diable*<sup>2</sup>. »

Ce Hadith annonce clairement l'approche de l'échéance terrestre de l'Envoyé Hadîth et le fait que ce Compagnon ne reverra pas le Messager Hadîth l'an prochain à son retour. On remarque aussi l'attachement profond pour le Prophète Hadîth qu'éprouvaient les Disciples qui fondaient en larmes à la simple pensée de sa disparition.

## 2. La maladie du Mustafa ﷺ

### - Ses signes précurseurs :

À son retour du pèlerinage de l'adieu, le Messager ﷺ demeura à Médine durant tout le reste de dhul hijjah, puis pendant muḥarram et safar de l'an 10 H. Durant cette période il organisa l'expédition d'une armée qu'Usâmah b. Zayd b. Hârithah devrait conduire vers Al-Balqâ' et la Palestine. Les Compagnons, dont les Muhâjirûn et les Ansar, firent leurs préparatifs. Abû Bakr et 'Umar comptaient parmi les membres de la future expédition alors que leur chef Usâmah n'était âgé que de dix-huit ans. Cela alimenta d'ailleurs une certaine controverse au sein des Compagnons. En effet, Usâmah n'était qu'un serviteur, et le voici qui se retrouvait à commander de respectables Disciples parmi les Muhâjirûn et les Ansar. Le Prophète

<sup>1</sup> Al-Bazzâr (844)

<sup>2</sup> Ahmad (5/235); Tabarânî dans al-kabîr (20/121); Ibn Hîbbân (647)



ﷺ refusa cependant de prêter attention aux contestations et il déclara à ses Compagnons : « *Ils doutent de ses aptitudes à commander, comme ils doutèrent de celles de son père avant lui ! Pourtant, par Allah, ce dernier était un commandeur né, et il comptait parmi ceux que j'appréciais le plus, et ainsi l'est son fils désormais<sup>1</sup>.* »

Tandis que les préparatifs pour cette expédition se poursuivaient, les premiers signes de la maladie, qui préludaient à son décès, se manifestèrent chez l'Envoyé ﷺ.

Nous citons dans ce qui suit, certains événements qui se déroulèrent entre l'apparition de cette dernière et sa mort ﷺ.

**\* Le Mustafa ﷺ rend visite aux martyrs d'Uhud dans le cimetière du Baqî' :**

D'après Abû Muwayhibah, un serviteur du Messager ﷺ :

Le Prophète ﷺ m'envoya chercher au milieu de la nuit. Lorsque je me présentai à lui, il me dit : ô, Abû Muwayhibah, on m'a ordonné d'aller me recueillir sur les tombes du cimetière de Baqî' et d'implorer le pardon d'Allah pour ses morts. Accompagne-moi donc. Je partis alors avec lui.

Nous arrivâmes devant les tombes, et l'Envoyé ﷺ déclara : *Que la paix soit sur vous, habitants de ces tombes ! Votre sort en ce jour est plus enviable que celui des vivants, car voici qu'arrivent pour ces derniers de sombres troubles qui se succéderont les uns après les autres, et les derniers seront pires que les premiers.* Puis le Messager ﷺ se tourna vers moi et me dit : ô, Abû Muwayhibah, on m'a proposé les clés des trésors de ce monde avec l'éternité ici-bas, puis le Paradis, et l'on m'a demandé de faire mon choix entre cela ou la rencontre de mon Seigneur et le Paradis. Ô toi qui m'es plus cher que père et mère, lui répondis-je alors, acceptes les clés des trésors de ce monde et l'éternité, puis le Paradis. Mais le Prophète ﷺ répliqua : *non par Allah Abû Muwayhibah, j'ai choisi la rencontre du Seigneur et le Paradis.* Puis l'Envoyé ﷺ invoqua le pardon d'Allah en faveur des morts du cimetière du Baqî', avant de quitter l'endroit. C'est après cet événement qu'apparut la maladie du Messager ﷺ qui devait l'emporter<sup>2</sup>.

'Uqbah b. 'Amir Al-Juhnî a rapporté que :

L'Envoyé d'Allah s'était recueilli sur les tombes des martyrs d'Uhud, huit ans après la bataille, en guise d'adieu aux morts comme il l'avait fait aux

1. Al-Boukhârî (3730) ; Mouslim (2426)

2. Ahmad (3/489) ; Tabarânî dans al-kabîr (22/346-347) ; Darâmî (79) ; Al-Hâkem (3/56) ; -

vivants. Un jour, il prit place sur le minbar de la Mosquée et il déclara : *je vous devancerai [vers la mort] et je serai votre témoin. Nous nous retrouverons près du bassin de jouvence, je le vois d'où je suis en ce moment. Sachez que je ne crains pas pour vous le retour à la mécréance, mais plutôt la convoitise pour les choses de ce monde.* Le narrateur a ajouté : ce fut la dernière fois que je vis le Messenger d'Allah ﷺ<sup>1</sup>.

**\* Le Mustafa ﷺ demande à être soigné dans la maison de 'Âïcha, tandis que la maladie s'aggravait :**

'Âïcha, qu'Allah l'agrée, a relaté :

Lorsque la santé de l'Envoyé commença vraiment à décliner, et que son état s'aggrava, il demanda l'autorisation à ses autres épouses d'être soigné chez moi. On accéda à son souhait et il se rendit chez moi, le pas lourd et entouré d'Al-'Abbâs et d'un autre homme<sup>2</sup>. Chez moi, sa condition empira. Il demanda un jour : *déversez sur moi sept outres d'eau qui n'ont jamais été ouvertes, pour que je trouve la force d'aller parler aux gens.* On le fit asseoir dans une grande bassine qui appartenait à Hafṣah, et l'on déversa sur lui le contenu de sept outres d'eau, jusqu'à ce qu'il fît signe d'arrêter. Le Messenger ﷺ entra alors dans la Mosquée où il dirigea la prière et adressa un sermon aux fidèles<sup>3</sup>. 'Âïcha a ajouté qu'elle n'avait jamais vu personne souffrir autant que le Prophète<sup>4</sup>.

'Abd Allah b. Mas'ûd a également transmis son témoignage :

Je rendis visite à l'Envoyé ﷺ que je trouvai très malade. Je posai ma main sur la sienne et je lui dis alors : ô, Prophète, tu es vraiment souffrant. Certes, me répondit-il, *j'endure ce qu'endurent deux hommes parmi vous.* Je lui demandai alors : est-ce en raison de ta double récompense ? Oui, confirma-t-il, avant d'ajouter, *chaque musulman qui subit un désagrément, dû à la maladie ou à autre chose, sera débarrassé de ses péchés, comme l'arbre qui perd ses feuilles*<sup>5</sup>.

### **3. Quelques recommandations du Messenger ﷺ durant ses derniers jours.**

#### **- La bienveillance envers les Ansar :**

Al-'Abbâs rencontra sur son chemin un groupe d'Ansar en larmes, à

1. Al-Boukhârî (1344); Mouslim (2296)

2. Ibn 'Abbâs a mentionné que cet autre homme était 'Alî b. Abû Tâlib.

3. Al-Boukhârî (1198)

4. Al-Boukhârî (5646); Mouslim (2571)

5. Al-Boukhârî (5647); Mouslim (2570)

l'époque où le Prophète ﷺ était très souffrant. Il leur demanda la raison de leur tristesse et ces derniers lui dirent : « Nous nous sommes rappelés les moments passés en compagnie de l'Envoyé ». Al-'Abbâs qui se rendait chez ce dernier ﷺ l'informa de ce qu'il venait d'entendre. Le Messenger ﷺ demanda qu'on serre un bandeau noir autour de son crâne - [ou selon le narrateur] d'un pan de vêtement. Puis il sortit de chez lui et se dirigea vers le minbar dont il gravit les marches, pour la dernière fois. Il loua le Seigneur et proclama : « *Je vous recommande la bienveillance envers les Ansar, car ils sont mes intimes et mes confidents. Ils se sont acquittés de leur devoir et attendent à leur tour de recevoir ce qui leur revient de droit. Reconnaissez le mérite des vertueux parmi eux, et montrez-vous indulgents envers leurs fautifs*<sup>1</sup>. »

Dans ce récit, on remarquera l'attachement profond des Ansar envers le Messenger ﷺ, leur inquiétude et leur tristesse pendant sa maladie et la nostalgie qu'ils éprouvèrent pour les moments partagés avec lui ﷺ.

**- Le bannissement des mécréants hors de la Péninsule arabique, avec autorisation d'y accueillir temporairement leurs délégations :**

La condition du Messenger ﷺ s'était aggravée au point qu'il lui arrivait de perdre connaissance plusieurs fois par jour. Malgré cela, il n'envisageait de quitter ce monde qu'après s'être assuré que sa Oumma suivrait le droit chemin après sa mort. Il prit alors l'initiative de faire rédiger un ouvrage détaillé de recommandations, afin que ses Disciples le prennent en référence et évitent ainsi les divergences. Mais cette proposition suscita de la réticence chez certains Compagnons, et le Prophète ﷺ abandonna cette idée. Il leur recommanda cependant trois choses, dont le rapporteur n'a mentionné que les deux suivantes : faites sortir les mécréants de la Jazîrah ; autorisez toutefois, selon les modalités que j'avais mises en place, la visite de leurs délégations en Arabie<sup>2</sup>.

**- L'interdiction de faire de sa tombe l'objet d'un culte :**

Parmi les dernières paroles du Prophète ﷺ, on a rapporté : « *Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens pour avoir érigé les tombes des prophètes en lieux d'adoration*<sup>3</sup>. »

**- Maintenir un esprit dans de bonnes dispositions vis-à-vis d'Allah :**

Jâbir b. 'Abd Allah, qu'Allah l'agrée, a rapporté : « J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire, trois jours avant de mourir : *que personne d'entre vous ne*

1. Al-Boukhârî (3799) ; Mouslim (2510)

2. Al-Boukhârî (3053) ; Mouslim (1637)

3. Al-Boukhârî (437) ; Mouslim (530)

*quitte ce monde sans maintenir son esprit bien disposé vis-à-vis d'Allah<sup>1</sup>. »*

**- L'observance de la prière et la bienveillance envers les serviteurs :**

C'est Anas qui a relaté cette recommandation du Messager ﷺ faite sur son lit de mort en ces termes : « *La prière et vos serviteurs !* »<sup>2</sup>.

**- Le rêve pieux reste la seule forme de prophétie qui demeurera sur terre :**

'Abd Allah b. 'Abbâs, qu'Allah l'agrée, a narré ce qui suit :

Le Messager ﷺ apparut de derrière le rideau qui le séparait des visiteurs, pendant la maladie de sa mort. Son front était ceint d'un bandeau et il dit alors à trois reprises : *ô Allah, ai-je bien transmis ?* Puis il ajouta : *il ne reste de la prophétie que le rêve de l'homme vertueux qu'on lui fera voir. Je vous informe aussi que réciter le Coran durant la prière dans la position inclinée ou en prosternation est interdit. Lorsque vous vous inclinerez, glorifiez Allah et si vous êtes prosternés multipliez les invocations, car c'est à ce moment-là que vous êtes les plus assurés d'être exaucés*<sup>3</sup>.

**4. Abû Bakr dirige la prière des fidèles.**

Un jour que l'état de santé du Prophète ﷺ déclina, et que Bilâl venait d'effectuer l'appel à la prière, l'Envoyé ﷺ ordonna que la salat soit dirigée par Abû Bakr. Mais les femmes en sa présence objectèrent en prétendant que ce dernier, du fait de sa sensibilité à fleur de peau, ne pouvait le remplacer à cette tâche. Mais le Prophète insista et au bout de trois contestations, il finit par leur dire : « *Vous vous comportez comme les femmes qui entouraient Yusûf ! Qu'on ordonne à Abû Bakr de diriger la prière !* ».

Le Siddiq s'avança pour diriger les fidèles durant la salat, tandis qu'entretiens le Messager ﷺ se sentit mieux et décida de rejoindre les rangs, soutenu par deux hommes. Son pas restait lourd, et au moment où il s'approcha, Abû Bakr recula. Mais l'Envoyé ﷺ lui fit signe de ne pas bouger, et l'on fit alors asseoir le Prophète à côté du Siddiq. On a demandé plus tard à Al-A'mash si le Messager ﷺ accomplissait la prière et qu'Abû Bakr le suivait et qu'après lui les fidèles l'imitaient. Il répondit par l'affirmative<sup>4</sup>.

1. Ahmad (3/293) ; Mouslim (2877/81) ; Abû Dâwûd (3113) ; Ibn Mâjah (4167)

2. Ahmad (3/117) ; Ibn Mâjah (2697) ; Ibn Hîbbân (5/66)

3. Ahmad (1/219) ; Mouslim (479) ; Abû Dâwûd (876) ; Nasâï (2/189) ; Ibn Mâjah (3899)

4. Al-Boukhârî (664) ; Mouslim (418/95)



### 5. Les dernières heures de la vie du Mustafa ﷺ.

C'est Abû Bakr qui, en ce lundi matinal, assurait la direction de la prière du fajr.

Le Messager d'Allah ﷺ écarta le rideau qui séparait la maison de 'Âïcha de l'enceinte de la Mosquée pour contempler les musulmans debout devant leur Seigneur. Il pouvait ainsi voir le résultat de sa Mission et de son Jihad, et apprécier cette vision d'une nation qui veille à l'accomplissement de la prière et à son observance assidue, avec ou sans leur Prophète. Ce spectacle admirable réjouit l'Envoyé ﷺ ainsi que le succès exceptionnel dont il avait bénéficié durant son apostolat qu'aucun autre prophète ou prédicateur avant lui n'avait connu. Le Mustafa ﷺ se sentait désormais confiant à propos de la pérennité du lien qui unira cette nation à sa religion et à l'adoration d'Allah. Il savait que même sa mort ne briserait pas cette attache, et cette pensée l'emplit d'une joie qu'Allah Seul connaît, et illumina son visage déjà radieux.

Certains Compagnons ont ainsi rapporté :

Le Messager d'Allah ﷺ souleva le rideau de l'entrée de l'appartement de 'Âïcha. Il se tint debout et posa sur nous un regard ravi avant d'afficher un large sourire. La joie manqua de nous faire quitter la prière, car nous pensions que l'Envoyé ﷺ s'apprêtait à nous rejoindre. Mais il nous fit signe de ne pas interrompre la salât, puis il relâcha le rideau avant de disparaître à l'intérieur<sup>1</sup>.

Les Compagnons quittèrent la Mosquée pour vaquer à leurs occupations, tandis qu'Abû Bakr se rendit chez sa fille 'Âïcha. As-Siddiq, réjoui, dit alors à cette dernière : « On dirait bien que le Messager d'Allah s'est totalement rétabli de sa maladie ». Puis il partit rejoindre une de ses deux épouses dans sa maison située à Sunh<sup>2</sup>, vers laquelle il se rendit sur sa monture.

Le Prophète ﷺ était pourtant en proie aux tourmentes de la mort. Usâmah b. Zayd lui rendit visite et il le trouva silencieux incapable de parler. Le Mustafa ﷺ levait alors les mains puis les laissait retomber sur son visage qui comprit que le Messager ﷺ faisait des invocations en sa faveur. 'Âïcha posa alors la tête du Prophète ﷺ sur sa poitrine, tandis qu'Abd Rahman b. Abû Bakr entra à son tour dans l'appartement. Dans sa main, il tenait un bâton d'arak, sur lequel le regard de l'Envoyé ﷺ se fixa. Son

1. Al-Boukhârî (4448)

2. Endroit situé à l'extérieur de Médine, où Abu Bakr possédait une maison.

épouse lui demanda alors : « Veux-tu ce bâton ? ». D'un signe de la tête, il ﷺ indiqua que oui, et 'Âïcha prit le stick de la main de son frère qu'elle ramollit en le mâchouillant avant de le tendre au Mustafa ﷺ.

Le Prophète ﷺ utilisa alors le bâton pour se broser soigneusement les dents, tout en prononçant sans arrêt : « *vers le Compagnon de grand mérite* »<sup>1</sup>.

L'Envoyé ﷺ portait sa main dans un récipient d'eau et la passait ensuite sur son visage et disait : « *Point de divinité en dehors d'Allah. En vérité, que de souffrances accompagnent la mort !* Puis il leva la main et répéta : « *vers le Compagnon de grand mérite* », jusqu'à son dernier souffle. Puis sa main retomba<sup>2</sup>.

Dans une autre version du même récit, on a entendu le Prophète ﷺ invoquer Allah en disant : « *Ô, Seigneur, assiste-moi durant les affres de la mort* »<sup>3</sup>.

Dans ce qu'a rapporté 'Âïcha, qu'Allah l'agrée, on retrouve cette autre invocation que le Messager ﷺ, couché sur le dos, prononçait durant ses derniers instants : « *Ô, Allah, pardonne-moi, sois bienveillant, et fais-moi rejoindre les compagnons suprêmes* »<sup>4</sup> ! »

On a également relaté que sa fille Fâtimah, qu'Allah l'agrée, s'était exclamé en voyant son père en proie à la mort : « *Ô, père, te voilà dans une grande tourmente !* Après ce jour, lui répondit-elle, ton père ne sera plus jamais éprouvé. Lorsque l'Envoyé ﷺ expira son dernier souffle Fatimah dit alors : *ô, cher père qui a répondu à l'appel de Son Seigneur ! Ô cher père, dont le lieu de séjour est désormais le Firdaws dans le Paradis ! Ô, cher père, à Jibril nous annonçons ta mort. Plus tard, lorsqu'on procéda à l'inhumation du corps du Messager ﷺ, sa fille s'adressa à Anas et lui dit : vous ne vous sentez donc pas embarrassés de jeter du sable sur le Prophète ﷺ ?* »<sup>5</sup>

Le Mustafa ﷺ quitta ce monde alors qu'il détenait l'autorité sur toute la Péninsule arabique et que les rois le craignaient. Il laissait derrière lui des Compagnons qui avaient été prêts à sacrifier pour lui leur vie, leurs familles, leurs biens. Pourtant le Messager d'Allah ﷺ n'avait légué à ses héritiers ni dinars, ni dirhams, ni serviteurs, ni servantes. Tout ce qu'il pos-

1. Al-Boukhârî (4437) ; Mouslim (2444/87)

2. Al-Boukhârî (4449)

3. Ahmad (6/64) ; Tirmidhî (978) ; Ibn Mâjah (1623) ; Nasâï dans 'amalul-yawmi-wal-laylah (1093)

4. Al-Boukhârî (4440) ; Mouslim (2444/85)

5. Al-Boukhârî (4462)

sédait le jour de sa mort était une mule blanche, une épée, et un lopin de terre, qu'il céda en aumône<sup>1</sup>.

Le jour où l'Envoyé d'Allah ﷺ mourut, son bouclier était encore retenu en gage chez un juif de Médine en échange d'un prêt de quelques dizaines de kilos d'orge.

C'est le lundi 12 de rabî' al-awwal de l'an 11 de l'Hégire en milieu de matinée que le Prophète ﷺ quitta ce monde, à l'âge de soixante trois ans<sup>2</sup>. Cette date marque un des moments les plus sombres, les plus affligeant de l'histoire des musulmans, et une catastrophe majeure pour l'humanité ; tout comme le jour de sa naissance ﷺ fut le plus béni pour ce monde.

Anas b. Mâlik, qu'Allah l'agrée, a rapporté ceci : « Le jour de l'arrivée du Prophète ﷺ à Médine marqua de son rayonnement toute chose dans la ville, tout comme le jour de sa mort assombrit totalement l'atmosphère de la cité<sup>3</sup>. »

On a relaté d'Oum Ayman cette parole, alors que cette dernière pleurait en se souvenant de l'Envoyé ﷺ : « Je ne déplore pas la mort du Messager ﷺ, car je savais que sa mort était inéluctable. Mais je pleure, car nous sommes désormais privés de la Révélation<sup>4</sup>. »

L'annonce de la mort du Mustafa ﷺ plongea les musulmans dans la confusion, selon ce qu'a mentionné Ibn Rajab. La nouvelle frappa de stupéfaction les musulmans. Elle paralysa certains croyants, plongea d'autres dans le mutisme et laissa plusieurs Compagnons totalement incrédules.

L'imam Qurtubî a décrit l'impact de cette calamité et quelques-unes de ses conséquences. Il a écrit : « Les pires épreuves sont celles qui affectent la foi. Ainsi le Messager d'Allah ﷺ disait : *lorsque l'un de vous est en proie aux difficultés, qu'il pense au malheur que représentera ma mort, car cette dernière est la pire catastrophe*<sup>5</sup>. Cette parole du Prophète ﷺ est véridique, car le malheur de sa disparition est pire que n'importe quelle autre épreuve qui pourrait accabler le musulman, et ce, jusqu'au Jour dernier. En effet, cette disparition signifiait l'interruption de la Révélation, la fin de la prophétie, et la première vague d'apostasie chez les Arabes, etc.

---

1. Al-Boukhârî (4461)

2. Al-Boukhârî (3902, 3903); Mouslim (2351)

3. Ahmad (3/221); Tirmidhî (3618); Ibn Mâjah (1631)

4. Mouslim (2454); Ibn Mâjah (1635)

5. Tabarânî dans al-kabîr, (6718); Al-Bayhaqî dans shu'abul-îmân (10152); Al-Haythamî dans majma'uz-zawâid (3/2).

Le bien commença alors à disparaître et à se dissiper progressivement. » L'annonce du décès du Messenger d'Allah ﷺ provoqua une telle réaction de stupeur et de dépit chez 'Umar que ce dernier menaçait quiconque osait prétendre que le Mustafa ﷺ était mort. Ce Compagnon soutenait alors que l'Envoyé ﷺ était parti à la rencontre du Seigneur, comme l'avait Moïse fils de 'Imrân, qui s'était absenté et avait laissé son peuple durant quarante jours avant de les retrouver. « Par Allah, criait 'Umar, le Prophète ﷺ reviendra comme Moïse, et il tranchera les mains et les pieds de ceux qui ont prétendu qu'il était mort ! »

Abû Bakr, qui entre-temps se trouvait chez une de ses épouses à Sunh, avait appris la nouvelle. Il enfourcha alors sa monture et chevaucha jusqu'à la Mosquée, où il entra sans parler à personne. Il se rendit directement chez sa fille, où il s'approcha de la dépouille du Mustafa ﷺ qu'on avait recouverte d'une étoffe yéménite. Abû Bakr découvrit le visage de l'Envoyé ﷺ et laissa échapper des larmes. Il posa ses lèvres sur le front du Messenger d'Allah ﷺ et déclara : Toi qui m'es plus cher que père et mère, Allah ne te fera pas disparaître deux fois, et la mort physique à laquelle tu ne pouvais échapper, tu viens de la rencontrer<sup>1</sup>.

Puis Abû Bakr sortit de l'appartement de 'Âïcha tandis qu'à l'extérieur 'Umar haranguait la foule. Il dit alors : « Assieds-toi 'Umar ! »

Mais ce dernier, sous l'emprise de la colère, poursuivait son discours. As-Siddîq prit alors la parole : « Que celui qui adore Mohammad, sache que Mohammad est mort. Quant à celui qui adore Allah, il sait qu'Allah est vivant et éternel. » Puis il récita :

***« Mohammad n'est qu'un Messenger que d'autres Messagers ont précédé. Retourneriez-vous à l'impiété s'il venait à mourir ou était tué ? Quiconque retourne à l'impiété ne nuira en rien à Allah. Quant à ceux qui se montrent reconnaissants, Allah ne manquera pas de les récompenser ».*** Al-'Imrân (La Famille d'Imrân) : 144.

'Umar b. Al-Khaṭṭâb racontera plus tard : « En entendant Abû Bakr réciter ce verset, mes jambes fléchirent et je tombai au sol. Je venais alors de réaliser que le Messenger d'Allah ﷺ était bel et bien mort<sup>2</sup>. »

L'imam Qurṭubî a commenté cet événement, qui selon lui : révèle le courage d'Abû Bakr, qui a su se montrer ferme au cœur de cette épreuve de la mort du Messenger ﷺ, qui était la plus terrible. Son courage et sa sagesse se sont manifestés au moment où certains prétendaient que l'En-

1. Al-Boukhârî (4452, 4453)

2. Al-Boukhârî (4454)



voyé était toujours en vie, dont 'Umar. D'autres à l'instar de 'Uthmân se réfugièrent dans le mutisme, tandis que 'Ali restait discret. La confusion s'installa alors, mais Abû Bakr en récitant ce verset la dissipa, lorsqu'il arriva de Sunh.

Qu'Allah fasse miséricorde au vénérable Siddiq pour les désastres et les séditions dont Allah a épargné la Oumma par ses mains ! Lui qui, par les preuves coraniques et celles de la Tradition prophétique, a également su dissiper les doutes sur des questions ambiguës qui échappaient même à des Compagnons tels que 'Umar ! Reconnaissez donc le mérite et le rang d'Abû Bakr, et aimez celui que le Messenger d'Allah ﷺ aimait, car cela constitue un indice de la foi, tandis que le détester est une marque d'hypocrisie.

### **6. L'allégeance à Abu Bakr As-Siddîq, que Dieu l'agrée**

Après la mort du Messenger d'Allah ﷺ, certains Compagnons alors réunis sous l'abri des Banû Sâ'idah, désignèrent Abû Bakr comme calife. Cela a ainsi permis d'éviter que le diable ne sème la discorde et la dissension au sein de la Oumma. Le Prophète ﷺ a donc quitté ce monde tandis que la Communauté s'était rassemblée sous l'autorité d'un chef et qu'elle conservait ainsi sa cohésion. Une des premières tâches de cet émir consistait à préparer la dépouille de l'Envoyé ﷺ pour son inhumation.

Quant à l'allégeance d'Abû Bakr et sa désignation comme calife, elles feront l'objet d'un exposé détaillé lorsque nous aborderons l'époque des quatre califes bien guidés, si Allah le permet.

'Âicha, qu'Allah l'agrée, a rapporté, au sujet de la toilette funéraire du Mustafa ﷺ :

### **7. La toilette mortuaire du Prophète ﷺ**

Les Compagnons se demandèrent, au moment de procéder au lavage de la dépouille prophétique, s'ils devaient l'accomplir en débarrassant le corps de ses vêtements, comme cela est de coutume. Alors que les Disciples se trouvaient en concertation, Allah les plongea tous dans un état d'assoupissement. Ils se tenaient alors debout le menton rabattu sur la poitrine. C'est alors qu'une voix se fit entendre qui émanait d'un recoin de la maison et qui leur commanda : lavez le Messenger d'Allah ﷺ avec ses vêtements. On procéda alors à la toilette en versant de l'eau sur le qamis du Prophète et en frottant son corps par-dessus le vêtement. 'Aïshah a

ajouté : si j'avais su à cette époque ce que je sais aujourd'hui, j'aurais fait en sorte que seules ses épouses eussent procédé à cette toilette<sup>1</sup>.

On recouvra ensuite le corps de l'Envoyé ﷺ avec trois étoffes qui provenaient de Saḥûl, au Yémen, sans le revêtir d'une chemise ou d'un turban<sup>2</sup>.

Les musulmans accomplirent ensuite la prière pour le défunt ﷺ. Ibn 'Abbâs a rapporté : « [...] qu'on fit entrer les hommes dans la maison qui sans imam, effectuèrent la prière, puis on fit entrer les femmes, et les enfants après elles, et enfin les serviteurs. Tous accomplirent la prière que personne ne dirigea, car leur imam était le Messenger d'Allah ﷺ »<sup>3</sup>.

Cette pratique de la prière du défunt réalisée individuellement, sans personne pour la diriger, a fait l'objet, par la suite, d'un consensus parmi les théologiens.

### 8. L'enterrement du Prophète ﷺ

Les Compagnons se concertèrent ensuite sur la désignation de l'endroit approprié pour inhumer le corps du Prophète ﷺ. Certains proposèrent de l'enterrer près du minbar de la Mosquée. D'autres suggérèrent plutôt le cimetière de Baqî 'et une autre opinion était en faveur d'une inhumation à l'emplacement où le Mustafa ﷺ avait coutume d'accomplir ses prières, chez lui. C'est Abû Bakr qui trancha la discussion, cette fois encore, en relatant ce qu'il avait entendu de la bouche du Messenger ﷺ. Ainsi, comme l'ont rapporté 'Âïcha et Ibn 'Abbâs : « À la mort du Prophète ﷺ, et après la toilette mortuaire, les Compagnons divergèrent sur l'endroit où l'on devait l'enterrer. Abû Bakr intervint alors et déclara : je me souviens que l'Envoyé d'Allah ﷺ m'avait dit une fois : *Allah ne reprend l'âme d'un prophète qu'à l'endroit où ce dernier souhaiterait être enterré*. Puis Abû Bakr ordonna alors qu'on inhume la dépouille prophétique à l'emplacement de sa couche. »

Bien que l'authenticité de cette Tradition soit sujette à caution, le fait est que le Messenger ﷺ a effectivement été inhumé à cet endroit précis, selon ce qui est établi de façon unanime.

L'imam Ibn Kathîr a ainsi mentionné que : « l'on sait selon ce qui est rapporté par plusieurs voies de transmissions que le Messenger d'Allah ﷺ a été enterré dans l'appartement particulier de 'Âïcha, situé sur le flanc est

1. Abû Dâwûd (3141); Ibn Mâjah (1464); Al-Hâkam (3/59-60)

2. Al-Boukhârî (1271); Mouslim (941)

3. Ibn Mâjah (1628).

de la Mosquée, et dans le côté ouest de la demeure en direction de la Qiblah. C'est au même endroit que furent enterrés par la suite Abû Bakr et 'Umar, qu'Allah les agrée ».

On pratiqua une alcôve dans la fosse de la sépulture du Prophète ﷺ.

Les théologiens considèrent d'ailleurs le creusage d'alcôves de flanc et en soubassement comme autorisées si la texture du sol le permet. Dans le cas contraire, et si la terre risque de s'affaisser en pratiquant l'alcôve de flanc, on se contentera d'une alcôve de soubassement.

Al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a quant à lui déclaré que la pratique d'alcôve sur le côté ou en soubassement est autorisée puisqu'elle avait cours au temps de l'Envoyé ﷺ, bien que la première reste préférable. En effet, Allah ne réserve à Son Messenger ﷺ que le meilleur.

Notons aussi qu'on a dressé la tombe du Mustafa ﷺ au-dessus du sol, bien que la plupart des érudits soutiennent que les sépultures doivent être de préférence légèrement relevées, sans être totalement aplanies. La question est quoi qu'il soit sujette à des divergences sur lesquelles nous ne nous développerons pas ici. Toujours est-il qu'Ibn Al-Qayyîm est parvenu à un compromis entre les deux opinions antagonistes en affirmant que les tombes des Compagnons n'avaient pas été ni élevées au-dessus du sol ni totalement aplanies. Il en est de même de la sépulture du Prophète ﷺ et de celles de ses deux Compagnons. Ainsi la tombe du Mustafa ﷺ a été légèrement relevée et recouverte de terre cuite rouge, sur laquelle aucun édifice n'a été dressé. C'est également le cas pour les tombes de ses deux Compagnons<sup>1</sup>.

Concernant les noms des Compagnons qui prirent part à l'ensevelissement de la dépouille de leurs mains, le biographe Ibn Ishâq a mentionné : 'Alî b. Abû Tâlib, Al-Fadhl b. 'Abbâs, Qutham b. 'Abbâs, ainsi que Shuqrân, le serviteur du Messenger ﷺ. L'imam Nawâwî et Al-Maqdisî ont ajouté à la liste : Al-'Abbâs, Nawâwî a ajouté également qu'on avait aussi mentonné Usamâ b. Zayd et Aws b. Khawli.

On plaça le corps du Messenger d'Allah ﷺ dans l'alcôve de la tombe, qu'on renforça avec neuf briques, avant de combler la fosse avec de la terre.

Selon plusieurs théologiens, on procéda à l'inhumation de la dépouille prophétique durant la nuit de mercredi. Ibn Kathîr confirme que le Pro-

---

1. zâdul-ma'âd, (1/524)

phète ﷺ est bien mort un lundi et qu'il fut enterré la nuit du mercredi suivant.

La disparition de l'Envoyé ﷺ eut nécessairement un impact considérable sur les Compagnons. Anas b. Mâlik a rapporté par exemple : « Nous venions à peine de dépoussiérer nos mains de la terre avec laquelle nous avons enterré le Messenger, que déjà nous ressentions un changement dans nos cœurs<sup>1</sup>. »

\* \* \* \*

---

1. Tirmidhî (3618) ; Ibn Mâjah (1631)



## CONCLUSION

Ainsi s'achève, avec l'aide d'Allah, ce récit que j'ai élaboré à partir des différentes sources que j'ai pu rassembler et auquel j'ai joint des analyses tout au long des divers chapitres de cet ouvrage. Ces dernières s'inscrivent dans une démarche qui vise à proposer une biographie prophétique qui met en avant les enseignements utiles pour l'éducation de la Oumma et l'édification de la nation islamique.

Tout ce que ce travail contient de vérité provient uniquement de la faveur d'Allah et Il est loué et remercié pour cela. Quant aux erreurs qu'il renferme, pour ces dernières j'implore le pardon d'Allah et je m'en repent, et aucun de ces écarts n'est imputable à Allah, ou à Son Messager.

J'ai de mon côté fait tout mon possible pour éviter l'erreur et j'espère au moins pour cela obtenir la récompense de cet effort.

J'implore Allah afin qu'Il rende cet ouvrage utile à mes frères en islam, et pour que les lecteurs ne m'oublient pas dans leurs invocations, car ces dernières sont exaucées lorsqu'on les fait pour son prochain.

Je conclus par la Parole d'Allah :

*« S'agissant des croyants venus après eux, ils implorent : “Veuille, Seigneur, nous pardonner, ainsi qu'à nos frères qui nous ont devancés dans la foi, et préserver nos cœurs de toute haine à l'encontre des croyants ! Tu es, Seigneur, toute bonté et toute miséricorde !” »* Al-Hashr (Le Rassemblement) : 10.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La liste des ouvrages est disponible dans la version originale de ce livre (en langue arabe) et est disponible sur le site web de l'auteur.

[www.alsallabi.com](http://www.alsallabi.com)



## Table des matières

|                                                                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>CHAPITRE 13 .....</b>                                                                                             | <b>5</b>  |
| <b>LA VICTOIRE ÉCRASANTE ou LE TRAITÉ .....</b>                                                                      | <b>5</b>  |
| <b>D'AL-HUDAYBIYYAH.....</b>                                                                                         | <b>5</b>  |
| <b>.....</b>                                                                                                         | <b>6</b>  |
| <b>PARTIE 1 .....</b>                                                                                                | <b>7</b>  |
| <b>Dates et origines du traité et départ du Prophète pour la Mecque ..</b>                                           | <b>7</b>  |
| 1. Date du traité et origines : .....                                                                                | 7         |
| 2. Le Prophète ﷺ arrive à Al 'Usfân : .....                                                                          | 8         |
| 3. Changement d'itinéraire et campement à Al-Hudaybiyyah : .....                                                     | 9         |
| 4. « Al-Quswah ne fléchit pas d'ordinaire, ses pas sont juste freinés par Celui qui a stoppé les éléphants » : ..... | 10        |
| 5. La médiation entre le Messager d'Allah ﷺ et les Quraysh : .....                                                   | 13        |
| 6. Les délégations dépêchées par l'Envoyé ﷺ auprès des Quraysh.....                                                  | 21        |
| 7. Le serment du Ridhwân .....                                                                                       | 25        |
| <b>PARTIE 2 .....</b>                                                                                                | <b>31</b> |
| <b>LE TRAITÉ D'AL-HUDAYBIYYAH.....</b>                                                                               | <b>31</b> |
| 1. Les négociations entre le Prophète s ﷺ et Suhayl b. 'Amrû : .....                                                 | 31        |
| 2. Le cas d'Abû Jundal et le respect de l'engagement : .....                                                         | 37        |
| 3. Le respect pour les opposants intègres .....                                                                      | 39        |
| 4. La fin de l'état de consécration rituelle (ihrâm), le sage conseil d'Oum Salamah, qu'Allah l'agrée : .....        | 41        |
| 5. Le retour à Médine et la Révélation de la sourate Al-Fath (La Victoire) : ....                                    | 43        |
| 6. Abu Basîr à Médine, et Abu Basîr chef de guérilla : .....                                                         | 50        |
| 7. Le refus du Prophète de livrer les femmes musulmanes aux idolâtres                                                | 54        |
| <b>PARTIE 3 .....</b>                                                                                                | <b>59</b> |
| <b>LEÇONS, REMARQUES et ENSEIGNEMENTS UTILES .....</b>                                                               | <b>59</b> |
| 1. Les règles liées à la foi et au dogme : .....                                                                     | 59        |
| 2. Règles et fondements de jurisprudence : .....                                                                     | 62        |
| <b>CHAPITRE 14 .....</b>                                                                                             | <b>71</b> |
| <b>LES ÉVÉNEMENTS LES PLUS IMPORTANTS ENTRE AL-HUDAYBIYYAH ET LA CONQUÊTE DE LA MECQUE .....</b>                     | <b>71</b> |
| <b>PARTIE 1 .....</b>                                                                                                | <b>73</b> |
| <b>La bataille de Khaybar .....</b>                                                                                  | <b>73</b> |
| 1. Date et origines de la bataille : .....                                                                           | 73        |

|                                                                                                                                                                          |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1. Le départ des troupes musulmanes en direction de Khaybar :.....                                                                                                       | 74         |
| 2. La description de la chute de Khaybar :.....                                                                                                                          | 77         |
| 4. Le Bédouin martyr, le pâtre noir et le héros damné : .....                                                                                                            | 80         |
| 5. Le retour d'Abyssinie de Ja'far b. Abû Talib, et d'autres musulmans: .....                                                                                            | 82         |
| 6. Le partage du butin :.....                                                                                                                                            | 83         |
| 7. Le mariage du Prophète ﷺ avec Safiyyah bint Huyay b. Akhtab: .....                                                                                                    | 86         |
| 8. La tentative d'empoisonnement du Prophète ﷺ par les juifs:.....                                                                                                       | 89         |
| 9. Al-Hujjaj b. 'Ilât As-Sulamî, et la récupération de ses biens restés à La Mecque : .....                                                                              | 91         |
| 10. Quelques règles de jurisprudence relatives à la bataille de Khaybar.....                                                                                             | 93         |
| <b>PARTIE 2 .....</b>                                                                                                                                                    | <b>97</b>  |
| <b>Le Prophète invite les rois et les chefs à embrasser l'Islam .....</b>                                                                                                | <b>97</b>  |
| 1. Le traité d'Al-Hudaybiyyah : début de l'expansion de l'islam. ....                                                                                                    | 97         |
| 2. Les caractéristiques des ambassadeurs de l'islam.....                                                                                                                 | 101        |
| 3. Leçons, remarques et enseignements utiles. ....                                                                                                                       | 103        |
| <b>PARTIE 3 .....</b>                                                                                                                                                    | <b>111</b> |
| <b>L'ACCOMPLISSEMENT DU PETIT PÈLERINAGE AVORTE .....</b>                                                                                                                | <b>111</b> |
| 1. La prévoyance et les précautions prises pour se prémunir d'une éventuelle trahison : .....                                                                            | 111        |
| 2. L'entrée à La Mecque, la déambulation (at-tawâf) et la marche de Safâ et Marwâ (as-sa'î). ....                                                                        | 112        |
| 3. Le mariage du Messenger d'Allah ﷺ avec Maymûnah bint Al-Hârith, qu'Allah l'agrée.....                                                                                 | 115        |
| 4. La fille de Hamzah b. 'Abd Al-Muṭalib rejoint les musulmans. ....                                                                                                     | 116        |
| 5. Les répercussions positives de la 'Umrah sur le contexte de la Péninsule, et les conversions de Khalid b. Al-Walîd, de 'Amrû b. Al-'Âs, et de 'Uthmân b. Talhah. .... | 117        |
| <b>PARTIE 4 .....</b>                                                                                                                                                    | <b>127</b> |
| <b>L'expédition de Mu'tah de l'an 8H .....</b>                                                                                                                           | <b>127</b> |
| 1. Ses origines et sa datation. ....                                                                                                                                     | 127        |
| 2. Les adieux faits aux troupes. ....                                                                                                                                    | 129        |
| 3. L'arrivée des troupes à Ma'ân et le martyr des trois chefs. ....                                                                                                      | 130        |
| 4. Les musulmans choisissent Khalid b. Al-Walid comme chef. ....                                                                                                         | 133        |
| 5. Un miracle prophétique et l'accueil des troupes à Médine.....                                                                                                         | 135        |
| 6. Leçons, remarques et enseignements utiles. ....                                                                                                                       | 136        |
| B. La quête du martyr ouvre la voie vers le sacrifice : .....                                                                                                            | 136        |

|                                                                                                                                    |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>PARTIE 5 .....</b>                                                                                                              | <b>145</b> |
| <b>L'expédition de Dhâtu-Salâsil.....</b>                                                                                          | <b>145</b> |
| Leçons, remarques et enseignements utiles.....                                                                                     | 146        |
| <b>CHAPITRE 15 .....</b>                                                                                                           | <b>151</b> |
| <b>LA CONQUÊTE DE LA MECQUE EN L'AN 8 H .....</b>                                                                                  | <b>151</b> |
| <b>PARTIE 1 .....</b>                                                                                                              | <b>153</b> |
| <b>Les origines de la bataille et sa préparation .....</b>                                                                         | <b>153</b> |
| 1. Origines.....                                                                                                                   | 153        |
| 2. La préparation de l'expédition.....                                                                                             | 156        |
| 3. Le départ pour La Mecque et les événements survenus en route. ....                                                              | 163        |
| <b>PARTIE 2 .....</b>                                                                                                              | <b>169</b> |
| <b>Le plan du Prophète ﷺ pour l'entrée à la Mecque .....</b>                                                                       | <b>169</b> |
| 1. La répartition des tâches entre les chefs.....                                                                                  | 169        |
| 2. L'entrée à La Mecque en toute humilité, sans l'arrogance du conquérant.                                                         | 172        |
| 3. L'annonce de l'amnistie générale.....                                                                                           | 175        |
| 4. La mission de Khalid b. Al-Walid auprès des Banû Jadhimah. ....                                                                 | 179        |
| 5. La destruction des sanctuaires idolâtres.....                                                                                   | 180        |
| <b>PARTIE 3 .....</b>                                                                                                              | <b>185</b> |
| <b>LEÇONS, REMARQUES ET ENSEIGNEMENTS UTILES.....</b>                                                                              | <b>185</b> |
| 1. Exégèse coranique de la sourate An-Naṣr (La Victoire) et l'annonce de la<br>mort du Prophète ﷺ.....                             | 185        |
| 2. Les décisions avisées et les qualités relationnelles du Messenger.....                                                          | 187        |
| 3. Comment oses-tu contester devant moi une sentence d'Allah !? .....                                                              | 194        |
| 4. Tes protégés sont nos protégés, ô Oum Hânî.....                                                                                 | 195        |
| 5. Un Prophète ne lance pas de regard fourbe. ....                                                                                 | 195        |
| 6. Je vivrai là où vous vivez et je mourrai là où vous mourrez. ....                                                               | 196        |
| 7. La conversion de Abd Allah b. Ziba'rî, le poète des Quraysh. ....                                                               | 197        |
| 8. Quelques règles juridiques islamiques à retenir de cette expédition, et l'endroit<br>où le Prophète ﷺ séjourna à La Mecque..... | 198        |
| <b>PARTIE 1 .....</b>                                                                                                              | <b>205</b> |
| <b>Les causes et le déroulement .....</b>                                                                                          | <b>205</b> |
| 1. Les principaux événements de la bataille.....                                                                                   | 205        |
| 2. La poursuite des groupes de fuyards jusqu'à Awtâs et Tâïf. ....                                                                 | 210        |
| <b>PARTIE 2 .....</b>                                                                                                              | <b>215</b> |
| <b>La psychologie prophétique .....</b>                                                                                            | <b>215</b> |

|                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Pas de retour à l'idolâtrie .....                                            | 215 |
| 2. La fierté en raison de effectif important est une entrave à la victoire..... | 216 |
| 3. Le butin est un moyen de gagner les cœurs .....                              | 217 |
| 4. La patience face à la rudesse des Bédouins et à leur convoitise .....        | 220 |

### **PARTIE 3 ..... 225**

#### **Leçons, remarques et enseignements utiles..... 225**

|                                                                                                      |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Exégèse coranique des versets relatifs à la bataille de <u>Hunayn</u> .....                       | 225 |
| 2. Les causes de la défaite et les facteurs de la victoire durant la bataille de <u>Hunayn</u> ..... | 227 |
| 3. La jurisprudence islamique tirée des batailles de <u>Hunayn</u> et de <u>Tâïf</u> 229             |     |
| 4. Faits remarquables concernant quelques Disciples du Prophète ﷺ.....                               | 233 |
| 5. La conversion du poète Ka'b b. Zuhayr, et le monopole de l'information dans la Péninsule. ....    | 235 |
| 6. Quelques conséquences des batailles de <u>Hunayn</u> et de <u>Tâïf</u> .....                      | 236 |

### **PARTIE 4 ..... 237**

#### **Les événements majeurs survenus entre Hunayn et Tabûk ..... 237**

|                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. L'organisation du recouvrement des aumônes.....                  | 237 |
| 2. Les expéditions les plus importantes durant cette période.....   | 238 |
| 3. La conversion de 'Adî b. <u>Hâtîm</u> .....                      | 240 |
| 4. Autres événements divers survenus durant l'an 8 de l'Hégire..... | 242 |

### **CHAPITRE 17 ..... 245**

#### **LA BATAILLE DE TABUK (9 H) OU L'EXPÉDITION ÉPROUVANTE 245**

#### **PARTIE 1 ..... 247**

##### **Déroulement, noms de la bataille et origines..... 247**

|                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Déroulement et noms de la campagne.....                                   | 247 |
| 2. Les origines de l'expédition.....                                         | 248 |
| 3. Le financement de la bataille et l'attachement des croyants au Jihad..... | 250 |
| 4. L'attitude des hypocrites durant la bataille de Tabûk. ....               | 254 |
| 5. L'appel à la mobilisation générale et la préparation de l'armée. ....     | 257 |

#### **PARTIE 2 ..... 261**

##### **Quelques événements durant le trajet et l'arrivée à Tabûk..... 261**

|                                                                                                          |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. L'histoire d'Abû Dharr Al-Ghifârî .....                                                               | 261 |
| 2. L'histoire d'Abû Khaythamah. ....                                                                     | 263 |
| 3. L'arrivée à Tabûk.....                                                                                | 265 |
| 4. Les recommandations prophétiques aux troupes lors de leur traversée de l'ancien fief des Thamûd. .... | 266 |

|                                                                                                                          |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 5. La mort du Compagnon surnommé Dhul Bijādayn, qu'Allah l'agrée.....                                                    | 267        |
| 6. Quelques prodiges survenus durant l'expédition. ....                                                                  | 269        |
| 7. Le récit coranique en rapport avec l'attitude des hypocrites durant l'expédition : .....                              | 272        |
| <b>PARTIE 3 .....</b>                                                                                                    | <b>277</b> |
| <b>Le retour de Tabûk vers Médine. Le cas des déserteurs dans le noble Coran.....</b>                                    | <b>277</b> |
| <b>La mosquée des agitateurs.....</b>                                                                                    | <b>277</b> |
| 1. Ceux qui furent légitimement exemptés par Allah : .....                                                               | 277        |
| 2. Les absents de l'expédition qui ne possédaient aucun motif, mais auxquels Allah a toutefois accordé Son pardon .....  | 279        |
| 3. Les déserteurs hypocrites parmi les Bédouins des environs de Médine ....                                              | 280        |
| 4. Les déserteurs parmi les hypocrites médinois. ....                                                                    | 281        |
| 5. La mosquée des agitateurs. ....                                                                                       | 284        |
| 6. Les implications directes du verdict des mosquées de sédition : .....                                                 | 289        |
| <b>PARTIE 4 .....</b>                                                                                                    | <b>291</b> |
| <b>Le récit des trois compagnons restés à 'arrière.....</b>                                                              | <b>291</b> |
| <b>PARTIE 5 .....</b>                                                                                                    | <b>303</b> |
| <b>Leçons et enseignements utiles.....</b>                                                                               | <b>303</b> |
| 1. Quelques spécificités du discours coranique relatif au récit de la campagne de Tabûk. ....                            | 303        |
| 2. La concertation durant l'expédition.....                                                                              | 304        |
| 3. Tabûk : un entraînement soutenu. ....                                                                                 | 306        |
| 4. Les principales conséquences de cette expédition.....                                                                 | 307        |
| <b>PARTIE 6 .....</b>                                                                                                    | <b>309</b> |
| <b>Les principaux événements survenus entre la bataille de Tabûk et le pèlerinage d'adieu .....</b>                      | <b>309</b> |
| 1. La délégation des Thaḳîf et leur conversion à l'islam. ....                                                           | 309        |
| 2. La mort de 'Abd Allah b. Ubayy b. Salûl, le chef des hypocrites.....                                                  | 313        |
| 3. L'ultimatum que le Messager ﷺ adressa à ses épouses (enseignements à tirer de la vie conjugale du Prophète ﷺ) : ..... | 317        |
| 4. Abû Bakr, qu'Allah l'agrée, conduit les musulmans durant le pèlerinage...                                             | 321        |
| 5. L'année des délégations (an 9 de l'Hégire).....                                                                       | 324        |
| 6. Les missions instructives dépêchées par le Messager ﷺ et l'organisation administrative et financière. ....            | 331        |
| <b>PARTIE 7 .....</b>                                                                                                    | <b>337</b> |
| <b>Le pèlerinage de l'adieu (An 10 H).....</b>                                                                           | <b>337</b> |
| 1. Le pèlerinage du Prophète ﷺ .....                                                                                     | 338        |

|                                           |     |
|-------------------------------------------|-----|
| 2. Remarques et enseignements utiles..... | 345 |
|-------------------------------------------|-----|

## **PARTIE 8 ..... 355**

### **La maladie et la mort du Prophète ﷺ ..... 355**

|                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Les versets et les Traditions annonciateurs de la mort du Prophète ﷺ .... | 355 |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| 2. La maladie du Mustafa ﷺ..... | 359 |
|---------------------------------|-----|

|                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3. Quelques recommandations du Messager ﷺ durant ses derniers jours .... | 361 |
|--------------------------------------------------------------------------|-----|

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| 4. Abû Bakr dirige la prière des fidèles..... | 363 |
|-----------------------------------------------|-----|

|                                                     |     |
|-----------------------------------------------------|-----|
| 5. Les dernières heures de la vie du Mustafa ﷺ..... | 364 |
|-----------------------------------------------------|-----|

|                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------|-----|
| 6. L'allégeance à Abu Bakr As-Siddiq, que Dieu l'agrée ..... | 368 |
|--------------------------------------------------------------|-----|

|                                              |     |
|----------------------------------------------|-----|
| 7. La toilette mortuaire du Prophète ﷺ ..... | 368 |
|----------------------------------------------|-----|

|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| 8. L'enterrement du Prophète ﷺ ..... | 369 |
|--------------------------------------|-----|

## **CONCLUSION ..... 373**

### *RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....375*

*La liste des ouvrages est disponible dans la version originale de ce livre (en langue arabe) et est disponible sur le site web de l'auteur. ....375*

*www.alsallabi.com.....375*

# Grille de Transcription Phonétique du Document

Voyelles Longues : â ; û ; î

|           |   |          |   |
|-----------|---|----------|---|
| <u>d</u>  | ض | '        | ء |
| <u>t</u>  | ط | b        | ب |
| <u>z</u>  | ظ | t        | ت |
| '         | ع | th       | ث |
| gh        | غ | j        | ج |
| f         | ف | <u>h</u> | ح |
| q         | ق | kh       | خ |
| k         | ك | d        | د |
| l         | ل | dh       | ذ |
| m         | م | r        | ر |
| n         | ن | z        | ز |
| h         | ه | s        | س |
| w         | و | sh       | ش |
| y         | ي | <u>s</u> | ص |
| ash-sh... | ء | h        | ة |





# DR. ALI MOHAMMAD AL-SALLABI

Né à Benghazi (Libye) en 1963

En 1993, il a obtenu la Licence internationale de la faculté de la Daawa et des fondements de la Religion à l'Université Islamique de Médine en Arabie Saoudite. En 1996, il a eu un Master de la faculté des fondements de la Religion à l'Université Islamique Oum Darmân (Soudan).

En 1999, il a obtenu le Titre de Docteur en Etudes Islamiques de la faculté des fondements de la Religion à l'Université Islamique Oum Darmân (Soudan). Le sujet de son mémoire de Doctorat avait été : La jurisprudence du Tamkîn dans le noble Coran. Il est auteur d'une quatre vingtaines d'ouvrages dans les domaines des sciences du Coran, du Fiqh et de la pensée islamique, dont plusieurs ont été publiés et traduits en plusieurs langues ; notamment en français (Jésus fils de Marie, Nouh et le grand déluge, Ibrahim l'Intime d'Allah et La vie du Prophète Mohammad ﷺ (disponible très prochainement). Visiter le site de l'auteur : [www.alsallabi.com](http://www.alsallabi.com) ou sa page Facebook : [dr.sallabi](https://www.facebook.com/dr.sallabi)

Le Présent ouvrage s'articule sur quatre chapitres :

- La vie d'Ibrahim : son nom, son lignage, sa naissance, son époque, ses pérégrinations, et son statut.
- Le deuxième est une relation du récit d'Ibrahim, sur lui le salut, dans les sourates les Bestiaux, Mariam, les Prophètes, les Poètes, l'Araignée, et les Rangées.
- Le troisième restitue le dialogue d'Ibrahim avec le roi injuste, la question qu'il a posé à son Seigneur sur la manière dont Il ressuscite les morts, l'alliance avec les croyants et le désaveu des mécréants, ainsi que les hôtes d'Ibrahim, les émissaires d'Allah. Le quatrième chapitre s'attarde sur les épreuves qu'Ibrahim a endurées avec succès, son statut d'imam, sa construction de la Kaaba, ses invocations pieuses... Par ailleurs, un intérêt particulier est porté à ses feuillets, son caractère, ses qualités, ses affinités avec notre Prophète Mohammed, ﷺ, son statut le jour de la résurrection, sa mort et sa tombe.